

# RECHERCHES SUR L'HISTOIRE ET LES CULTES DE THASOS

## II

De 196 avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

---

ÉTUDES THASIENNES, V

---

Pouilloux, Jean

# RECHERCHES SUR L'HISTOIRE ET LES CULTES DE THASOS

## II

### De 196 avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité

PAR

CHRISTIANE DUNANT ET JEAN POUILLOUX



PARIS

—

1958



# AVANT-PROPOS

Ce volume fait suite au tome I des *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos ;* il le complète aussi dans la mesure où certaines annexes valent pour l'ensemble de la publication. Les principes et la méthode en sont les mêmes. Il traite de la période qui s'étend de la première manifestation de Rome à Thasos, en 196 av. J.-C., jusqu'à la fin des temps romains. Les découvertes récentes ont considérablement accru nos connaissances sur cette période, produisant des documents aussi importants que le sénatus-consulte de 80 av. J.-C. et les textes de la correspondance impériale. Ces trouvailles sont venues s'ajouter à celles qu'on avait faites précédemment et qui avaient révélé de grands ensembles romains, tel celui de l'odéon avec sa rue à exèdre et son portique tétragone, au cours des fouilles exécutées par MM. Y. Béquignon, A. Bon et P. Devambez, ou des monuments d'un intérêt historique indéniable, comme l'arc de Caracalla connu dès les fouilles de Bent, dégagé par M. Ch. Picard, et qui a été étudié de nouveau en 1953 par M. R. Ginouvès. A l'agora aussi, la fouille exhaustive entreprise depuis 1948 permet de mieux saisir les transformations et l'aspect à l'époque romaine. Enfin, les sculptures de tout ordre rassemblées au musée, les reliefs funéraires particulièrement, constituent une série aussi instructive sur l'évolution du goût et sa dégénérescence que sur les croyances religieuses de ce temps. M. P. Devambez fera prochainement connaître cette importante collection en publiant l'ensemble de la sculpture thasienne. Aussi, étudiant les inscriptions gravées sur les reliefs, nous sommes-nous bornés à une description sommaire, renvoyant par avance à la publication complète qui en est préparée.

L'ensemble de ces monuments permet d'entrevoir divers aspects de l'histoire et de la vie thasienne sous la République et sous l'Empire. Mais nos connaissances restent lacunaires, soumises en grande partie au hasard des trouvailles : nous sommes encore fort mal avertis de la topographie de la cité à cette époque ; des périodes entières de l'histoire générale nous échappent. Tant que les fouilles se poursuivront, on doit s'attendre à des découvertes susceptibles d'enrichir nos connaissances. Ce second volume ne prétend pas plus que le premier offrir un tableau définitif et complet de la Thasos antique. S'efforçant seulement de présenter les textes épigraphiques dans le cadre qu'on peut actuellement leur restituer, il voudrait aussi apporter des tables de référence où situer aisément les documents nouveaux quand ils apparaîtront, qu'ils corroborent une hypothèse, éclairent des points obscurs ou découvrent des perspectives différentes.

Pour éviter les confusions et marquer l'unité de l'ensemble, nous avons adopté dans le tome II une numérotation des inscriptions qui continue celle du tome I des *Recherches*. A la fin du volume, les annexes renferment d'une part des études de détail qui, insérées dans le texte, auraient alourdi et encombré le cours des chapitres, d'autre part des tables de concordance, des *indices*, une prosopographie complète de Thasos, destinés à faciliter le dépouillement et les recherches particulières. Pour réduire les références aux seuls volumes des *IG* XII, 8, *IG* XII, Supplément, et des *Recherches*, nous avons réuni et numéroté dans l'*Annexe* V des textes omis par le *Corpus* ou publiés entre le volume des *IG* XII, Supplément et nos *Recherches*.

Enfin nous avons adjoint à ce volume une bibliographie thasienne destinée à continuer celle que C. Fredrich avait établie, pour les travaux publiés jusqu'en 1908, dans les *IG* XII, 8, p. 82-83. On doit également compléter ce relevé par les bibliographies particulières dressées par A. E. Bakalopoulos, *Thasos, son histoire, son administration de 1453 à 1912* (*Études thasiennes*, II), p. 11-15, et par A. et A.-M. Bon, *Les timbres amphoriques de Thasos* (*Études thasiennes*, IV), p. 49-55. Par l'entremise de M. J. Tréheux nous avons profité pour ce dépouillement du travail de M. Launey qui avait formé le projet de publier une bibliographie critique de Thasos.

De tous côtés, l'aide nous a été libéralement accordée, et nous adressons nos remerciements à tous ceux qui nous ont secondés de leur science et de leurs conseils, à nos camarades de l'École française avec qui nous avons travaillé sur les chantiers thasiens, à M. D. Lazaridis, éphore des antiquités de Thasos, dont le secours ne nous a jamais fait défaut, à Monsieur le Directeur G. Daux, pour son aide efficace et son concours. Parmi tous ceux qui nous ont aidés et à qui nous exprimons notre reconnaissance, nous voudrions mentionner plus spécialement M. P. Devambez dont les conseils et l'amitié nous ont guidés tout au long de nos recherches. Enfin notre maître, M. L. Robert, nous a fait la faveur de relire notre manuscrit. C'est assez dire combien ce livre lui doit, combien nous avons bénéficié de ses conseils scientifiques et méthodologiques, combien ces quelques mots sont insuffisants à lui exprimer notre gratitude.

Lyon et Nyon, le 15 janvier 1957.

---

## Abréviations

On a employé dans les références de ce fascicule les mêmes abréviations que dans le précédent. Néanmoins pour alléger l'appareil critique on a substitué les chiffres arabes aux chiffres romains pour noter la tomaison des revues. En outre :

*IG* = *IG* XII, 8

*Sup.* = *IG* XII, Supplément.

*Recherches* I = J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, I, *Études thasiennes*, III (Paris, 1954).

Launey, *Sanctuaire* = M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*, *Études thasiennes*, I (Paris, 1944).

*N. B.* Pour assurer l'autonomie de ce volume, on en a numéroté les chapitres de I à V, alors qu'on avait précédemment prévu de leur donner une numérotation continuant celle du volume I des *Recherches*. Les renvois qu'on avait ainsi faits aux ch. XI-XV correspondent ici aux ch. I-V.

Un trait vertical séparant deux parties d'une inscription indique que, sur la pierre, le texte ne comporte qu'une colonne.

CHAPITRE PREMIER

# THASOS ET LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Au début du IIe siècle av. J.-C., revenue à l'indépendance sous la protection des Romains, Thasos voit s'ouvrir devant elle une ère nouvelle. Si les textes littéraires sont muets sur l'histoire de l'île pendant les quelque cent cinquante ans qui séparent la proclamation de la « liberté des Grecs »[1] et la bataille de Philippes, d'autres documents permettent d'entrevoir l'essor considérable que prit la cité à cette époque[2]. Les circonstances mêmes la favorisaient alors ; sa longue tradition de cité commerçante lui donnait l'expérience nécessaire pour trouver de nouveaux débouchés à son activité commerciale. Elle semble en outre avoir échappé aux conflits qui résultèrent, au début du IIe siècle, des dernières oppositions rencontrées par les Romains en Grèce, restant apparemment à l'écart de la lutte menée par Antiochos et les Étoliens, puis de l'ultime résistance de Persée de Macédoine. Ilot de sécurité en face de l'instabilité du continent, elle put saisir l'occasion d'assurer plus fermement son expansion commerciale. Enfin, l'effacement progressif de la Macédoine, la fermeture de ses mines en 148 av. J.-C. donnèrent à Thasos un avantage incontestable : l'une de ses principales rivales sur le continent était momentanément éclipsée.

La position géographique de Thasos, en face de la côte thrace, au débouché des vallées de l'Hèbre et du Strymon, à deux ou trois jours de navigation des Dardanelles, l'avait de tout temps destinée à être un grand centre commercial. Mais jusqu'alors le commerce thasien avait été essentiellement côtier ; on assiste, au IIe siècle, à son expansion à l'intérieur du continent : tout en maintenant ses anciens débouchés sur le littoral et dans le bassin de la Mer Noire, il s'introduit largement en Thrace, en Dacie, en Mésie.

Les trouvailles monétaires permettent de saisir dans son ensemble l'importance et la réalité de l'essor thasien à cette époque. Le monnayage de l'île se distingue alors par l'émission du grand tétradrachme d'argent à flan plat, portant au droit une tête

(1) Polybe, éd. Büttner-Wobst, XVIII, 44, 2-5 et 48, 2 ; cf. M. Holleaux, *Études d'épigraphie et d'histoire*, IV, p. 328 ; *Recherches* I, p. 437.

(2) Sur la situation florissante de Thasos et son expansion commerciale au IIe siècle av. J.-C., cf. M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Hellenistic World*, 1941, ch. VI, et les notes qui s'y rapportent ; en particulier, p. 764, 768, et p. 1510, n. 30.

de Dionysos et au revers l'effigie d'Héraklès Sôter debout[1]. Si l'on ignore, à vrai dire, quand ce type commença d'être frappé à Thasos[2], on doit constater tout au moins qu'il connut une diffusion étonnante dès le IIe siècle av. J.-C., reflet de la prospérité thasienne sous la paix romaine. Remplaçant le statère de Philippe, au monopole longtemps incontesté, le tétradrachme de Thasos, joint à celui de Maronée et plus tard au monnayage de la Macédoine Première, s'introduisit alors en masse dans les pays balkaniques[3].

Il faut signaler ici une particularité de ce monnayage thasien, qui donne peut-être une des raisons de sa large diffusion. On lit sur une série de tétradrachmes au type de l'Héraklès Sôter le monogramme SVR qu'il est aisé d'interpréter[4], car les monnaies de la province de Macédoine portent la marque de SVVRA. LEG. PROQ., justement identifiée comme étant une abréviation du nom de Quintus Bruttius Sura, *legatus pro quaestore* du préteur Caius Sentius Saturninus de 92 à 88 av. J.-C. Les textes de Plutarque et d'Appien montrent ce Quintus Bruttius Sura comme un chef de guerre résolu, triomphant aussi bien des barbares qui attaquaient la Macédoine que, sur terre et sur mer, des généraux de Mithridate[5]. Son nom ne doit assurément qu'à ses fonctions de proquesteur de figurer sur les monnaies de Macédoine dont il dut surveiller la frappe, dernière émission d'argent au nom des Macédoniens[6]. La présence de son monogramme sur les monnaies thasiennes montre qu'au temps de Mithridate Thasos était étroitement solidaire de l'économie romaine, comme l'indiquait déjà le nombre des trésors monétaires de cette époque trouvés aux Balkans. Faut-il chercher dans la marque de ce

(1) Sa ressemblance étonnante avec le tétradrachme de Maronée (droit : même profil de Dionysos couronné de lierre, revers : Dionysos Sôter debout) montre qu'il devait y avoir un certain rapport entre eux. S'il ne faut sans doute pas y voir le résultat d'un véritable accord monétaire et d'une uniformisation semblable à celle qui s'était produite en Asie Mineure pour le cistophore (cf. Th. Reinach, *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 38, 2, 1911, *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs*, p. 360) cette analogie paraît bien avoir été déterminée par des nécessités commerciales. S'adressant à la même clientèle, les deux cités, pour faciliter les échanges, avaient adopté un monnayage apparenté.

(2) B. V. Head, *H. N.*², 1911, p. 265-266, date cette série de la seconde moitié du IIe siècle, supposant qu'elle n'a commencé qu'après la fermeture des ateliers monétaires macédoniens. F. Hiller von Gärtringen, *RE*, s. v. *Thasos*, col. 1320, fait débuter la frappe du tétradrachme à flan plat en 168 av. J.-C., après la fuite de Persée. Bucur Mitrea, *Ephemeris Dacoromana*, 10, 1943, *Penetrazione commerciale nella Dacia*, p. 139, date ce monnayage de la première moitié du IIe siècle, mais ne semble pas avoir d'opinion très fixe à ce sujet : entre les p. 65 et 73 de son étude, on voit apparaître à trois reprises l'affirmation que l'expansion commerciale de Thasos et la circulation de ses tétradrachmes auraient commencé dans la première moitié du IIe siècle, et par trois fois aussi, que cette émission n'aurait débuté qu'à partir de l'an 148.

(3) M. Rostovtzeff, *l. c.*, p. 1510, n. 30 : « Th. Reinach, *l. c.*, p. 360, is probably right in regarding the Maronean and Thasian coinage of the late second century (after 148 or 146) as a kind of Roman provincial coinage. The Romans were aware of the great popularity which the Macedonian, Thasian, Maronean and Abderite coins had enjoyed in Thrace in the past... No wonder that the Roman government should be ready and willing to allow Maronea and Thasos to provide the reviving trade between Greece and the Northern Balkans with the currency that was familiar to the customers of Greece. »

(4) Nous remercions M. G. Le Rider de nous avoir signalé cette série monétaire ; cf. *Sylloge Nummorum Graecorum*, IV, Part II, *Thrace*, Pl. XXXII, n° 1828 et la description : 1828, 16-32 ; Leake, *Islands*, p. 45-47. Sur Q. Bruttius Sura, cf. *RE*, s. v. *Bruttius*, 10 ; sur l'action de Bruttius, cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi du Pont*, p. 153-154, et p. 153, n. 1 ; cf. pour la présence de Sura sur les monnaies de Macédoine, H. Gäbler, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, III, 1, p. 73-74 (et introduction, p. 10) ; III, 2, p. 9 ; précédemment l'article plus développé de H. Gäbler, *Zeitschr. für Numismatik*, 23, 1902, p. 170-171, 178.

(5) Plutarque, *Vie de Sylla*, 11 : Βρέττιος Σούρρας ἀπήντησε, πρεσβευτὴς μὲν ὢν Σεντίου, τοῦ στρατηγοῦ τῆς Μακεδονίας, ἀνὴρ δὲ τόλμῃ καὶ φρονήσει διαφέρων.

(6) H. Gäbler, *Zeitschr. für Numismatik*, 23, 1902, p. 178.

proquesteur le signe d'une dépendance plus étroite ? Peut-être apportait-elle seulement aux tétradrachmes thasiens une sorte de consécration officielle, leur reconnaissant un cours légal au même titre que les monnaies de Macédoine. On s'explique en tout cas mieux encore que les monnaies thasiennes apparaissent, dans les trésors, si souvent mêlées à celles de la province de Macédoine. On saisit là une marque de communauté d'intérêts qui montre combien, en ce début du Ier siècle, Thasos était entrée dans le système romain, pour le plus grand profit de son commerce.

Le témoignage de l'expansion économique de Thasos se trouve conservé dans les trésors[1] contenant des tétradrachmes thasiens ou leurs imitations, qui ont été découverts en Bulgarie et en Roumanie. Pour la Bulgarie, le recensement a été fait une première fois en 1923 par G. Seure[2], puis repris et complété dans la seconde édition de l'ouvrage de S. P. Noe sur la bibliographie des trésors de monnaies[3]. Depuis la publication de ce volume, l'inventaire a été tenu à jour par T. Gerassimov, qui publie régulièrement dans le *Bulletin de l'Institut archéologique bulgare* une liste des trouvailles monétaires importantes faites chaque année sur le territoire bulgare. Aux 23 trésors signalés par S. P. Noe comme contenant des tétradrachmes thasiens ou des imitations, en Bulgarie, il faut en ajouter maintenant 23 autres, trouvés depuis 1935. Pour la Roumanie, le dernier recensement date de 1943, dans l'étude de B. Mitrea sur la pénétration commerciale en Dacie[4]. On y signalait à cette date 41 dépôts monétaires renfermant des pièces de Thasos ou leurs imitations. On en trouve en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie[5], jusqu'en Russie méridionale : à Garapovka, près de Jitomir[6], trouvaille d'un tétradrachme de Thasos, et d'une imitation à Gorodok, dans la région de Lwow[7].

L'existence d'imitations du tétradrachme thasien montre assez la valeur que représentait cette monnaie pour la clientèle barbare. Plus qu'un simple moyen de paiement, elle devait être en soi un véritable produit d'exportation[8], particulièrement recherché par les peuplades thraces. Celles-ci semblent en effet avoir de tout temps préféré employer l'argent déjà monnayé plutôt que de battre leur propre monnaie. Lorsqu'elles le firent, elles se bornèrent le plus souvent à imiter les monnaies étrangères au crédit solide[9]. A côté des imitations des monnaies de Macédoine (depuis Philippe II jusqu'à la création de la Macédoine Première, y compris), celles du tétradrachme thasien tiennent une place importante[10]. Elles ne sont pas moins appréciées que les pièces

(1) Sur la thésaurisation des monnaies fortes (loi de Gresham), cf. S. P. Noe, *Hesperia, Suppl.* 8, 1949, p. 235-242, *Hoard Evidence and its Importance.* L'*Annexe* IV, à la fin de ce volume contient la liste de toutes les trouvailles thasiennes à l'étranger.

(2) *Rev. Num.*, 4e série, 26, 1923, p. 8-35, et 111-153, *Trésors de monnaies antiques en Bulgarie.*

(3) *Bibliography of Greek Coin Hoards*, 2d Ed., *N. N. M.*, 78, 1937.

(4) B. Mitrea, *l. c.*, ch. VIII, p. 64-73 : *Le monete della città di Thasos.*

(5) B. Mitrea, *l. c.*, p. 69 et p. 87, no 33. Cf. *Annexe* IV, nos 1-7, 94, 105-109.

(6) Cf. *Annexe* IV, no 111. Nous devons à l'amitié de M. Julien Guey de connaître cette monnaie, et la suivante.

(7) Cf. *Annexe* IV, no 110.

(8) Cf. C. H. V. Sutherland, *Num. Chron.*, 1942, p. 13-14, *Overstrikes and Hoards;* ce que l'auteur dit des monnayages du ve siècle av. J.-C. peut aussi s'appliquer à des cas comme le nôtre.

(9) Cf. M. Rostovtzeff, *l. c.*, p. 1289 : « In the North, the use of money was widely adopted in the northern Balkan peninsula, among the Thracians and the Celts. These from early hellenistic times made large issues of currency in which coins of Philip II, Alexander, and later Thasos and Maronea were imitated. »

(10) Cf. K. Pink, *Die Münzprägung der Ostkelten* (Dissertationes Pannonicae, Série II, 15, 1939), p. 119-120 ; V. Pârvan, *La pénétration hellénique et hellénistique dans la vallée du Danube*, p. 41 : « les monnaies dont les

originales, d'après le témoignage des trésors, où elles se retrouvent souvent : preuve en est ce dépôt de 500-600 imitations découvert en Roumanie[1], et les nombreuses imitations signalées sur le littoral de la Mer Noire[2]. A Apollonie du Pont, on en trouve même qui portent des contremarques de cette cité[3]. Servant d'une part à la circulation monétaire intérieure dans les pays où elles étaient frappées, ces imitations furent employées à leur tour comme monnaie d'échange avec des contrées plus lointaines, dans le commerce thrace avec l'Occident, et emportèrent bien loin de son lieu d'origine l'effigie de l'Héraklès Sôter des Thasiens.

Dans certaines régions enfin, des émissions locales furent surfrappées sur des tétradrachmes thasiens à flan plat ; ceux-ci devaient s'y trouver en abondance suffisante pour que l'opération en valût la peine. On connaît ainsi, surfrappés sur des pièces thasiennes, des tétradrachmes d'Odessos[4] et une monnaie du roi thrace Mostis[5].

L'étude des trésors monétaires trouvés dans les Balkans révèle un fait significatif : alors que dans les pays limitrophes, Thrace, Bulgarie, on trouve des monnaies de nombreuses villes grecques présentes à côté de celles de Thasos, dans la Roumanie actuelle — l'ancien territoire dace — les trésors découverts ne contiennent, pour le IIe et le Ier siècle av. J.-C., pour ainsi dire aucune monnaie provenant des régions tributaires du bassin de la mer Égée, autre que celles de Thasos ou de la Macédoine Première[6]. Seules aussi ces monnaies sont imitées. Les autres courants importants viennent de l'Ouest : Apollonie d'Illyrie, Dyrrhachium, Rome. On dirait vraiment que Thasos jouissait alors d'une sorte de monopole commercial dans la Grèce septentrionale ; qu'elle était un intermédiaire officiellement reconnu entre les pays producteurs barbares et les cités égéennes.

Les voies commerciales étaient essentiellement maritimes et fluviales. C'est évidemment par les Détroits et la mer Noire que les produits faisaient route de Thasos en Crimée et vice versa, par la mer Noire et le Danube qu'ils pénétraient en Dacie. Ici encore, les lieux de trouvaille des trésors apportent une indication précieuse. A considérer la carte, on constate que la plupart sont situés, sinon sur le Danube, du moins sur des affluents. Pour la Thrace plus proche, les caravanes empruntaient la voie terrestre, remontant la vallée de l'Hèbre ou du Strymon, poussant parfois jusqu'en Dacie[7].

Daco-Gètes se servent pour frapper des imitations à leur image sont ou les tétradrachmes macédoniennes de Philippe II, ou bien les tétradrachmes thasiennes. »

(1) Cf. *Annexe* IV, n° 64.

(2) Cf. la lettre adressée par A. de Markov, directeur du Musée de l'Ermitage à St-Pétersbourg, à R. Forrer citée par B. Mitrea, *l. c.*, p. 70-71 (d'après R. Forrer, *Keltische Numismatik*, p. 227).

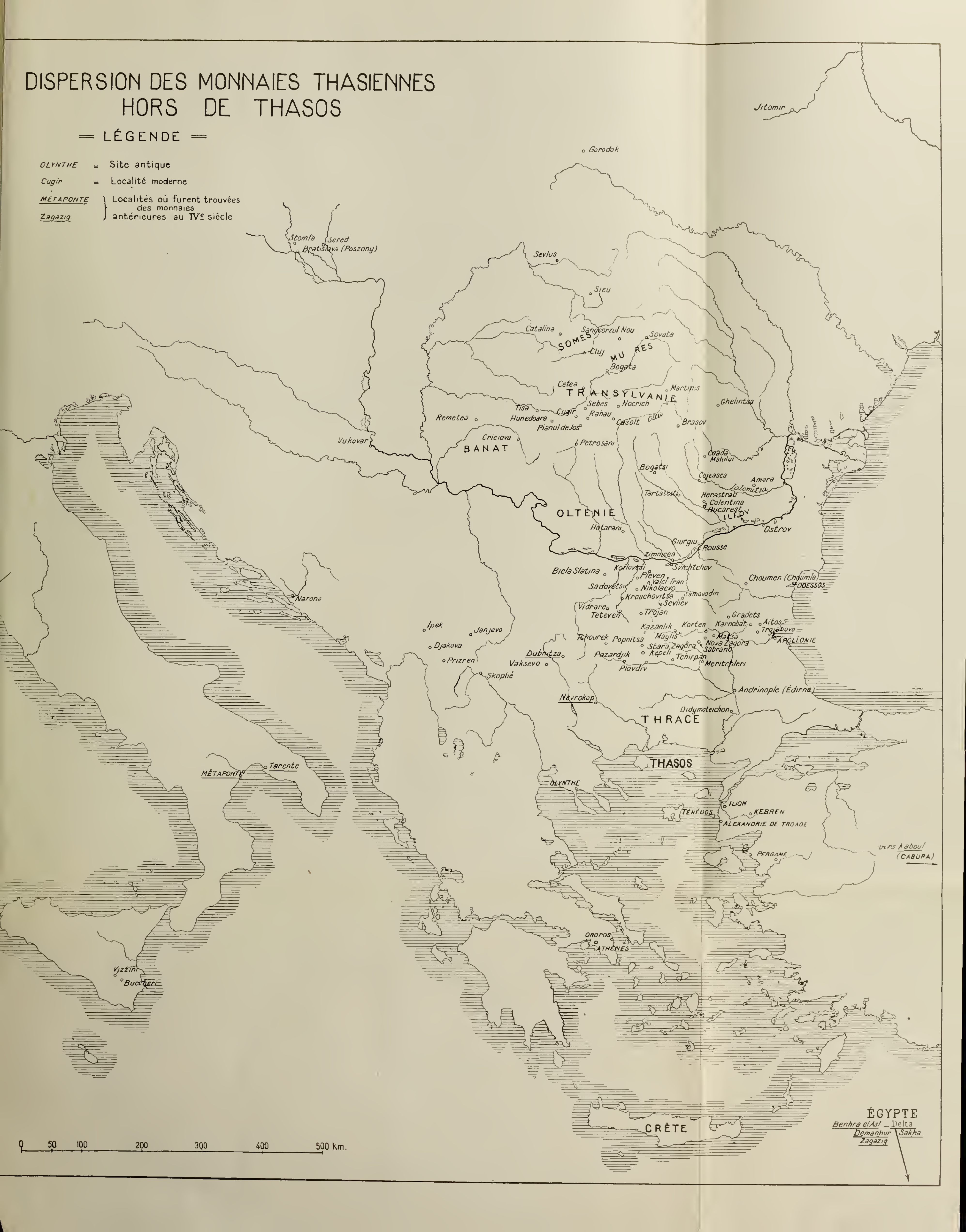
(3) T. Gerassimov, *BIAB*, 15, 1946, p. 64, nos 4, 5, fig. 26, 1, 2, *Les monnaies antiques contremarquées de la Moesie inférieure et de la Thrace*. Cf. *Annexe* IV, n° 31.

(4) Cf. *Annexe* IV, n° 34. M. Henri Seyrig nous en signale très aimablement un autre exemplaire, provenant d'une trouvaille anatolienne, où le tétradrachme odessitain, au type d'Alexandre, est également frappé par-dessus un tétradrachme thasien.

(5) Cf. *Annexe* IV, n° 10.

(6) Dans l'inventaire de B. Mitrea, *l. c.*, on peut relever, à côté des 41 trésors contenant des tétradrachmes de Thasos et des 14 dépôts renfermant des monnaies de la Macédoine Première, seulement deux dépôts avec des pièces d'Amphipolis et un seul avec de l'argent rhodien. Tout le reste est d'origine occidentale : Illyrie, Dalmatie, Rome.

(7) Cf. B. Mitrea, *l. c.*, p. 71-72.



DISPERSION DES MONNAIES THASIENNES
HORS DE THASOS
LÉGENDE
OLYNTHE = Site antique
Cugir = Localité moderne
MÉTAPONTE
Zagazig
Localités où furent trouvées des monnaies antérieures au IVe siècle
TRANSYLVANIE
BANAT
OLTENIE
THRACE
THASOS
CRÈTE
ÉGYPTE
SOMES
MURES
ILFOV
OLYNTHE
TÉNÉDOS
ILION
KEBREN
ALEXANDRIE DE TROADE
PERGAME
OROPOS
ATHÈNES
ODESSOS
APOLLONIE
MÉTAPONTE
Tarente
Narona
vers Kaboul (CABURA)
Benhra el As! Delta
Demanhur Sakha
Zagazig
Jitomir
Gorodok
Stomfa
Sered
Bratislava (Poszony)
Sevlus
Sieu
Catalina
Sangeorzul Nou
Sovata
Cluj
Bogata
Cetea
Martinis
Ghelintsa
Tisa
Cugir
Sebes
Nocrich
Remetea
Hunedoara
Rahau
Casolt
Brasov
Pianul de Jos
Vukovar
Criciova
Petrosani
Coada Malului
Bogatsi
Cojeasca
Amara
Ialomitsa
Tartasesti
Herastrau
Colentina
Bucarest
Ostrov
Hotarani
Giurgiu
Rousse
Zimnicea
Biela Slatina
Kozlovtsi
Svichtchov
Pleven
Valci-Tran
Choumen (Choumla)
Sadovetz
Nikolaevo
Samovodin
Krouchovitsa
Sevliev
Vidrare
Teteven
Trojan
Gradets
Kazanlik
Korten
Karnobat
Aitos
Troianovo
Tchourek
Popnitsa
Naglis
Matsa
Stara Zagora
Nova Zagora
Sabrano
Pazardjik
Kepeli
Tchirpan
Meritchleri
Plovdiv
Ipek
Janjevo
Djakova
Prizren
Dubnitza
Vaksevo
Skoplié
Andrinople (Edirne)
Nevrokop
Didymoteichon
Vizzini
Buccheri
0 50 100 200 300 400 500 km.

En échange de son vin et de son huile, qui devaient constituer, comme par le passé, ses produits d'exportation essentiels[1], Thasos importait tout ce que pouvaient offrir ces pays si fertiles et riches en matières premières, en premier lieu, sans doute, du blé. Les importations dépassaient même largement les exportations, puisque les Thasiens payaient le surplus en espèces[2]. L'abondance du monnayage thasien trouvé dans les Balkans fait supposer un échange commercial si intense qu'il dépassait certainement les besoins intérieurs de l'île, preuve du rôle d'intermédiaire joué par Thasos à cette époque. Entrepôt et comptoir, elle avait dans le bassin Nord et Nord-Est de la mer Égée une situation analogue à celle de Délos dans le Sud, à ceci près cependant, qu'elle ne servait pas seulement de port de transit, comme l'île des Cyclades, mais qu'elle était elle-même productrice et exportatrice[3].

De même qu'on hésite sur la date de la première frappe du tétradrachme thasien à flan plat, il n'est guère possible de déterminer exactement le moment où prit fin son émission. Il continua à circuler à l'étranger, mais en quantité toujours plus restreinte, jusqu'à la fin du Ier siècle av. J.-C. Les derniers trésors que l'on connaisse, renfermant des pièces thasiennes jointes à des monnaies romaines, datent de l'époque d'Auguste[4]. Il est probable que, sous l'influence des événements politiques qui l'avaient atteinte de près ou de loin au cours du Ier siècle, Thasos dut renoncer peu à peu à une activité commerciale aussi étendue et abandonner alors l'émission de son tétradrachme à flan plat. Monnaie d'exportation frappée en masse et spécialement destinée à l'échange avec les tribus du Nord, il ne put finalement lutter contre la concurrence du denier romain, désormais monnaie internationale par excellence.

Thasos n'avait cependant pas été accaparée totalement par la nouveauté que représentait pour elle cette étonnante expansion vers le Nord. Elle avait conservé ses relations avec les autres cités grecques, comme le montre, là aussi, le témoignage de la numismatique. Si l'on exclut les trésors de l'ancien territoire thraco-gète, les monnaies

(1) Cf. C. Fredrich, *Vom thrakischen Meer, Thasos, Grenzboten*, 11, 1909, p. 383 : « Ein anderes Absatzgebiet für Thasos war Südrussland. Unzählig sind die mit dem Namen der Fabrikanten und zuweilen auch dem des höchsten Beamten gestempelten Henkel von Tongefässen, die dort gefunden wurden. Wein und Oel war in ihnen exportiert worden, Getreide vor allem wurde darin zurückgefrachtet... » (cité dans *RE*, s. v. *Thasos*, col. 1320-1321) ; cf. aussi E. Minns, *Scythians and Greeks*, p. 359, 360, 441 ; M. Rostovtzeff, *l. c.*, p. 1253 : « Maronea and Thasos were the chief producers of the wine exported to Thrace and to the Celtic lands. » Ces échanges étaient déjà attestés par Théopompe de Chios, au IVe siècle av. J.-C., qui signalait l'existence, dans la région de la Narenta en Illyrie, de poteries provenant de Thasos et de Chios (cité par Strabon, 317, et par Skymnos, 369-390), information reprise dans l'œuvre pseudo-aristotélicienne Περὶ θαυμαστῶν ἀκουσμάτων, 839 b (104), qui relate que c'étaient des marchands du Pont qui allaient vendre sur la côte adriatique de la poterie de Chios, Thasos et Lesbos ; cf. St. Casson, *Macedonia, Thrace and Illyria*, p. 314.

(2) Cf. V. Pârvan, *Getica*, 1926, p. 796 (résumé français) : « En échange du vin, les Grecs reçoivent du blé, du sel, des chevaux, des peaux, du miel, de la cire, de la laine, des fourrures et très souvent aussi des esclaves. Mais les richesses de la Dacie étaient tellement variées que, pour les obtenir, le vin et l'huile ne suffisaient pas ; il fallait payer en argent aussi. C'est ainsi que la Dacie commence dès le IVe siècle à amasser tant de trésors de monnaies d'argent que nous retrouvons aujourd'hui partout jusqu'en Maramures et en Slovaquie : des statères de Philippe et des tétradrachmes de Thasos en premier lieu ».

(3) La ville d'Histiée avait joué un rôle analogue au siècle précédent, cf. L. Robert, *Études de numismatique grecque*, 1951, p. 215. Faut-il établir un rapport entre l'expansion de Thasos et la disparition d'Histiée comme centre de commerce ? A un moment du moins, les deux cités se trouvaient en même temps en relations suivies avec les Balkans : un trésor découvert à Blanitsa, en Bulgarie, réunit des monnaies de Thasos et d'Histiée (cf. *Annexe* IV, no 16).

(4) B. Mitrea, *l. c.*, p. 73.

thasiennes sont ailleurs le plus souvent isolées. Elles apparaissent principalement en Asie Mineure, mais les conclusions qu'on en pourrait tirer restent incertaines en raison de l'insuffisance des inventaires. On peut signaler la trouvaille de deux monnaies de Thasos à Kébren, en Troade, et d'une à Ilion[1], ainsi que d'un tétradrachme dans les fouilles de Pergame[2]. On connaît en outre des tétradrachmes d'Alexandrie de Troade et de Ténédos surfrappés sur des pièces thasiennes[3]. Celles-ci se rencontrent parfois également en Syrie, avec des tétradrachmes de Maronée[4]. A l'autre extrémité du monde grec, enfin, quelques-unes sont signalées dans des trésors de Sicile[5].

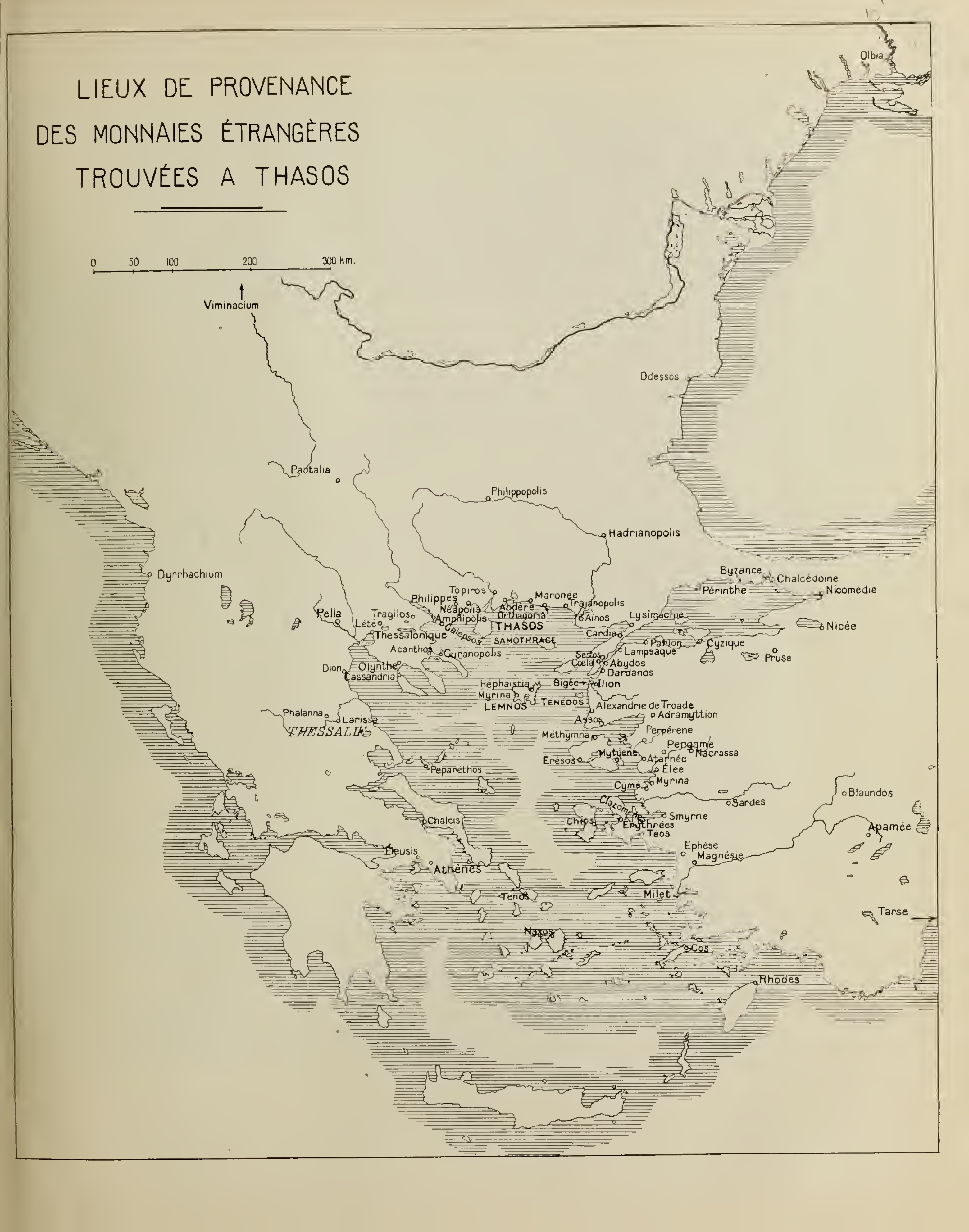
Il est plus facile, en revanche, d'établir la liste des cités dont on a retrouvé des monnaies à Thasos. Les fouilles de ces dernières années ont en effet permis de recueillir une grande quantité de monnaies parmi lesquelles, outre les bronzes thasiens et les pièces romaines d'époque impériale, un certain nombre provient d'autres cités grecques[6]. Il s'agit essentiellement de monnaies de bronze. On sait que celles-ci ne signifient rien en ce qui concerne les rapports commerciaux[7], mais elles montrent du moins d'où venaient visiteurs et voyageurs. Si l'on dresse la carte des villes et des régions représentées par les monnaies étrangères trouvées à Thasos, on constate une certaine constance dans les lieux d'origine. Bien évidemment, le plus grand nombre des monnaies provient des villes du littoral thraco-macédonien : Abdère, Maronée, Néapolis, Philippes, Amphipolis, Thessalonique, le royaume de Macédoine, celui de Thrace, la Chalcidique. Des relations de voisinage expliquent ce fait, entraînant tout naturellement de nombreux échanges entre l'île et la côte proche.

Si les monnaies de la Grèce centrale sont plutôt rares, et même exceptionnelles (on n'en compte que quelques-unes de Thessalie, deux de Phocide-Locride, deux d'Athènes et une d'Éleusis), innombrables sont celles qui proviennent des cités côtières d'Asie Mineure et des îles. La mer était le trait d'union naturel entre Thasos et le reste du monde. Le cabotage en vue du rivage permettait des voyages plus faciles que les longues randonnées terrestres, par les montagnes et les vallées sauvages. Cela explique les affinités de la cité insulaire avec l'Est, avec les riches villes d'Asie Mineure ouvertes sur la mer, commodément disposées le long de la côte.

*
* *

Des documents épigraphiques complètent les indications fournies par la numismatique sur les rapports de Thasos avec les autres cités grecques. Une dizaine d'ins-

(1) Cf. *Annexe* IV, n$^{os}$ 118 et 116.
(2) Cf. *Annexe* IV, n° 119.
(3) Cf. *Annexe* IV, n$^{os}$ 117 et 115.
(4) D'après les renseignements que M. H. Seyrig a bien voulu nous communiquer.
(5) Cf. *Annexe* IV, n$^{os}$ 129 et 130. Nous ne mentionnons pas ici les trouvailles de monnaies antérieures au IIIe siècle av. J.-C., dont il a déjà été question, *Recherches* I, p. 51-55. Elles sont signalées d'autre part dans l'*Annexe* IV.
(6) Sur les monnaies trouvées au cours des fouilles, cf. *BCH*, 57, 1933, p. 408, n. 5 ; 73, 1949, p. 560 ; 74, 1950, p. 363 ; 75, 1951, p. 170-171 ; 76, 1952, p. 273 ; 77, 1953, p. 279 ; 78, 1954, p. 205 ; 79, 1955, p. 371-372 ; 80, 1956, p. 424-425 ; cf. aussi *Annexe* IV a).
(7) Cf. L. Robert, *Études de numismatique grecque*, p. 77, n. 8 : « Les bronzes ne nous renseignent pas sur le commerce et le déplacement des marchandises, mais sur le voyage des hommes ».



LIEUX DE PROVENANCE
DES MONNAIES ÉTRANGÈRES
TROUVÉES A THASOS
0 50 100 200 300 km.
Viminacium
Olbia
Odessos
Pautalia
Philippopolis
Hadrianopolis
Byzance
Chalcédoine
Périnthe
Nicomédie
Dyrrhachium
Topiros
Philippes
Maronée
Néapolis
Abdère
Trajanopolis
Pella
Tragilos
Amphipolis
Orthagoria
Ainos
Lysimachie
Lété
THASOS
Nicée
Thessalonique
Galepsos
SAMOTHRACE
Cardia
Parion
Cyzique
Acanthos
Ouranopolis
Lampsaque
Pruse
Sestos
Coela
Abydos
Dion
Olynthe
Cassandria
Dardanos
Héphaistia
Sigée
Ilion
Myrina
LEMNOS
TÉNÉDOS
Alexandrie de Troade
Phalanna
Larissa
Adramyttion
THESSALIE
Assos
Méthymna
Perpérène
Pergame
Nacrasse
Érésos
Mytilène
Atarnée
Élée
Péparéthos
Myrina
Cymé
Blaundos
Sardes
Clazomènes
Smyrne
Chios
Érythrées
Apamée
Chalcis
Téos
Éphèse
Éleusis
Magnésie
Athènes
Ténos
Milet
Tarse
Naxos
Cos
Rhodes

criptions, les unes déjà publiées[1], les autres inédites, jettent quelque lumière sur la nature de ces relations, qui sont d'habitude d'ordre privé : il s'agit la plupart du temps de décrets d'une ville étrangère honorant l'un ou l'autre des citoyens de Thasos, mais une dédicace mentionne peut-être un citoyen de Philippes :

**165.** *Inv.* 1241 ; fragment de stèle de marbre blanc brisée en bas et à droite ; au lit d'attente deux scellements en ⊓, à angle droit, pour fixer la pierre, à gauche sur le bloc adjacent où devait être gravée la partie gauche de l'inscription, à droite au mur arrière ; dimensions en mètres : 0,60×0,26×0,13 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 4 ; trouvé le 15 juillet 1954 dans l'angle Sud de l'agora (Pl. I, 2).

[ὁ δῆμ]ος
[*nom*] Ἱκέστου̣
[Φιλιπ]πῆ̣
4 [ἀρετῆς ἕνεκα] καὶ εὐν-
[οίας τῆς εἰς ἑα]υτόν.

*N. C. Apices* marqués, mais lettres régulières ; la forme du *pi* rappelle celle que l'on trouve dans les textes de 80 av. J.-C. (cf. n° **174**).

S'il faut bien restituer Φιλιππῆ (forme contracte de Φιλιππέα), la dédicace est sans doute antérieure à la fondation de la colonie romaine : cf. n° **113** *bis*, inscription pour deux frères originaires de Philippes, honorés à Thasos au IIIe siècle av. J.-C.

Après la fin de la domination macédonienne, un athlète de Thasos, Arotès, fils d'Arotès, figure sur une liste de vainqueurs à des concours organisés par la ville de Larisa (*IG* IX, 2, 526). C'est probablement de la même cité[2] qu'émane un décret, actuellement très mutilé, du IIe ou du Ier siècle av. J.-C., honorant un Thasien (*Sup.* 360). Des relations avec Rhodes sont aussi attestées : outre l'important décret étudié plus loin (n° **172**), une inscription trouvée à Rhodes montre le peuple thasien honorant d'une couronne le peuple rhodien (*Hermes*, 36, 1901, p. 444) ; rien malheureusement n'indique la cause de cette distinction[3].

Une stèle très mutilée, récemment trouvée à Thasos, apporte un témoignage de plus des rapports existant entre cette cité et les villes étrangères. Mais l'état fragmentaire de l'inscription nous prive des précisions qui lui auraient donné tout son intérêt :

**166.** Deux fragments de stèle en marbre gris, appartenant au même ensemble, bien qu'en aucun point ne subsiste de raccord matériel possible ; trouvés en septembre 1955 parmi les pierres provenant de la démolition d'une maison près de l'hôtel Acropolis (Pl. II).

(1) Cf. L. Robert, *Rev. Phil.*, 57, 1936, p. 130 : « Parmi le petit nombre de décrets retrouvés à Thasos plusieurs émanent de villes étrangères : décret de Smyrne pour des juges thasiens et leur secrétaire, décret d'une ville encore indéterminée pour un juge thasien, décret de Lampsaque ; d'un décret de Parion, on a retrouvé le titre, Παριανῶν ». Pour ce dernier, cf. *Recherches* I, p. 435.

(2) Pour l'identification de la ville, cf. L. Robert, *Rev. Phil.*, 57, 1936, p. 192, 2.

(3) Cf. *RE*, s. v. *Thasos*, col. 1320, au sujet de la libération de Thasos de la domination macédonienne : « Dass Rhodos dahintergestanden hatte zeigt die Bekränzung des rhodischen Demos durch den von Thasos nach der rhodischen Inschrift *Hermes* XXXVI 444 3 ». S'il faut réellement mettre cette inscription en relation avec le retour à l'indépendance de Thasos, il n'est plus possible de la dater du Ier siècle av. J.-C. seulement, comme le proposait Hiller von Gärtringen dans sa première publication du texte *(Hermes, l. c.)*. Cf. *Recherches* I, p. 437, et n. 3.

*a*) *Inv.* 1442, brisé de tous côtés, sauf à gauche où le bord est conservé ; dimensions en mètres : 0,29×0,33×0,115 ; h. l. en centimètres : 1,25-1,1, décroissant des premières aux dernières lignes ; int. : 1-0,8.

*b*) *Inv.* 1441, brisé de tous côtés ; dimensions en mètres 0,22×0,295×0,115 ; h. l. en centimètres : 1,2-1 ; int. : ± 0,8.

*a* ΟΣ.Φ..Ͱ..ΙΑ..ΙΑ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
ποιησάμενος ἐπιδούς [τε - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τῶν]
ἐφήβων καὶ τῶν νέων - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
4 πραγματευσάμενός τε πε[ρί - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
τῆς πόλεως ἐνδόξων πλει[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τὸ πρὸς τὴν]
πόλιν ἡμῶν ἐκτενές, τό τε ἐν τα - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
ἣν ἐνδέδεικται, κατά τε ἐν ταῖς - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
8 καὶ σχολὰς πολλὴν πρόνοιαν πε - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
τερον κατασκευάζειν καὶ κο - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
ἀναδεικνύναι · *vac.* 3 l. ὅπως οὖν [καὶ ὁ δῆμος ὁ ἡμέτερος φαίνηται τοὺς ἀξίους τῶν]
ἀνδρῶν τιμῶν τε καὶ ἀπ[οδιδοὺς χάριτας αὐτοῖς, δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ]
12 τῶι δήμωι ἐπαινέσαι τε Α - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - καὶ στεφανῶσαι χ[ρυσῶι στεφάνωι ἀρετῆς ἕνεκα καὶ εὐνοίας ἧς δια]-
[τελεῖ ἔχων ε]ἰ̣ς τὴν πόλιν ἡμῶν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

*b* - - - - - - - - - - - - Σ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[- - - - - - στρ]α̣τ̣ιώ̣ταις τ[οῖ]ς ἐν Ῥ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[πρόξενον εἶναι] αὐτὸν καὶ εὐεργέτη[ν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
4 - - - - - - χ̣ο̣ντας ἐν τοῖς [κα]θήκο[υσι χρόνοις - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - - - ν̣αι̣ος καὶ οἱ ἔκγονοι [αὐτοῦ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - - ν, ὑπαρχέτω δὲ αὐτοῖς κ̣[αὶ πρόσοδος πρὸς τὴν]
[βουλὴν καὶ τὸν] δῆμον ἐάν το[υ] δέων[ται πρώτοις μετὰ τὰ ἱερά] ·
8 [ὅπως ἂ]ν̣ ὁ στέφανος ὅδε ἀναγ[ορευθῆι - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - αι τ[οὺ]ς ἄρχοντας ΕΦΙ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - ΤΛΙ τραγ[ωι]δῶ[ν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - - - ΠΛΙΕΟ. στεφα - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
12 - - - - - - ΚΟ̣ΝΕΠΙΤΕ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - ΙΟΝΚΛ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - τόδε τὸ ψ[ήφισμα? - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
[- - - - - - Θ]άσιοι? δια - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
16 - - - - - - - - ΙΛ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

*N. C. Alpha* à barre brisée, *pi* aux deux hastes presque égales ; la barre médiane de l'*epsilon* plus courte que les deux autres ; *apices* ; écriture à dater au plus tôt du Ier siècle av. J.-C. Le fragment *b*, très usé, présente de grandes difficultés de déchiffrement, en particulier à partir de la l. 9 ; à la l. 5, lecture du **N** incertaine, peut-être **M**.

Comme l'aspect extérieur, la gravure, la forme et la dimension des lettres le font supposer avec la plus grande vraisemblance, ces deux fragments appartiennent sans doute au même document : on peut y reconnaître un décret honorifique rendu par une cité pour un citoyen étranger ; le premier fragment, *a*, contiendrait les *considérants* qui ont suscité la décision du conseil et du peuple ; le second, *b*, les détails de cette décision et les modalités d'application. La moitié des lignes, au moins, manque à droite (cf. l. 10 et 11 de *a*), et les restitutions sont

très incertaines. Nous avons préféré ne pas en introduire dans le texte lorsqu'elles paraissaient trop sujettes à caution, mais les proposer simplement dans le commentaire.

Toute la première partie du fragment *a*, jusqu'à la l. 10, était donc réservée aux considérants. Il faut restituer dans la lacune supérieure le ἐπειδή dont dépendaient un ou plusieurs verbes à la forme personnelle, au sujet desquels, à leur tour, se rapportaient plusieurs participes au nominatif (l. 2 et 4). On peut reconnaître en effet au moins trois propositions participiales, la première se terminant à ποιησάμενος, la deuxième commençant à ἐπιδούς, la troisième, à πραγματευσάμενός τε. Un verbe à la forme personnelle, dont le sujet serait le personnage honoré devait se trouver dans une des lacunes des l. 4-9, et de ce verbe dépendraient encore les infinitifs des l. 9 et 10.

Que reconnaître dans ces considérants ? La mention des éphèbes et des *neoi* oriente les recherches dans une certaine mesure : elle suggère que notre personnage s'était particulièrement dépensé pour le bien-être de ces diverses catégories de jeunes gens. Le sens d'ἐπιδούς, l. 2, ne peut être précisé, car il pourrait être pris soit au sens réfléchi ἐπιδούς [τε ἑαυτόν], avec l'idée de dévouement personnel, soit au sens transitif de *donner*, faire un don en espèces ou en nature, somme d'argent ou distribution d'huile, par exemple. Rien non plus n'indique s'il ne faudrait pas restituer déjà dans cette lacune un verbe à la forme personnelle, et compléter, par exemple : ἐπιδούς [τε ἑαυτὸν ἀπροφασίστως προενοήθη τῆς τῶν] ἐφήβων καὶ τῶν νέων [εὐταξίας - - - -] ; cf. *OGI*, 339, inscription de Sestos pour un gymnasiarque, l. 30 : γυμνασίαρχός τε αἱρεθεὶς τῆς τε εὐταξίας τῶν ἐφήβων καὶ τῶν νέων προενοήθη, et l. 75 : ἐπεμελήθη δὲ καὶ τῆς τῶν ἐφήβων καὶ τῶν νέων παιδείας[1].

A la l. 4, la signification de πραγματευσάμενος est trop étendue pour donner une indication sur la nature de l'activité déployée. Aux l. 5-6, le sens général doit se rapprocher de celui du passage de l'inscription *OGI*, 339, déjà citée, l. 7 : καὶ πρὸ πλείστου θέμενος τὸ πρὸς τὴν πατρίδα γνήσιον καὶ ἐκτενές. Remarquons, dans notre inscription, l'emploi de l'expression πόλιν ἡμῶν, à la place de πατρίδα, qui prouve que le personnage honoré était un étranger à la cité. La coupe des dernières lettres de la l. 6 n'est pas certaine : τό τε, ou τότε ; ἐν τα[- -], ou ἐντα[- - -].

A la l. 8, le mot σχολάς évoque une idée d'enseignement, tel qu'on le trouve employé dans d'autres textes : *Syll.*³, 771, inscription de Delphes, corrigée par L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, p. 15 : ἐνδα[μήσας ἐν τὰν ἁμετέραν πόλιν ἐποιήσ]ατο σχολὰς καὶ πλείονας ἐν τῶι γυ[μνασίωι ἐν αἷς καὶ εὐδοκίμησε] μεγαλείως ; *Syll.*³, 739, cf. L. Robert, *ibid.*, p. 42 : - - - ἀποκαθήμενος ἐν τῶι γυμνασίωι καὶ διατιθέμενος σχολὰς ἐν αἷς καὶ εὐδοκίμησε. On restituerait volontiers, pour la suite de la l. 8, πολλὴν πρόνοιαν πε[ποίηται - - -], en faisant dépendre du verbe restitué les deux infinitifs conservés aux l. 9 et 10 : « il avait pris soin de construire... et de montrer... ». Mais il est aussi possible de proposer πολλὴν πρόνοιαν πε[ρί - -]. A la l. 9, -τερον, terminaison de comparatif, d'adverbe, ou d'adjectif possessif, ne donne aucune indication sûre. Le verbe κατασκευάζειν évoque la construction de quelque édifice, mais la suite nous échappe de nouveau, et les possibilités sont trop nombreuses pour que nous puissions en adopter une sans hésitation[2].

Les restitutions des l. 10-14 ne présentent pas de difficultés majeures pour le sens, sinon pour les termes mêmes qui admettraient bien des variantes : on rencontre fréquemment de

(1) Cf. encore de nombreux exemples à Pergame : *AM*, 32, 1907, p. 312, n° 34, l. 5 ; p. 313, n° 36, l. 6 ; p. 322, n° 50, l. 10 ; *AM*, 33, 1908, p. 376, l. 11 ; *AM*, 35, 1910, p. 469, n° 53, l. 4-5.

(2) On pourrait avoir, par exemple, un second infinitif : κατασκευάζειν καὶ κο[σμεῖν] (cf. *Syll.*³, 110, l. 20 : τόν τε νεὼ τοῦ θεοῦ κατεσκεύασεν καὶ ἐκόσμησεν πολλοῖς [καὶ καλοῖς ἀναθήμασιν]) ; ou κατασκευάζειν καὶ κο[νιάζειν] (cf. *Syll.*³, 395, l. 85 : ἄμεινον δὲ εἶναι καὶ τοῖς κεκτημένοις οἰκίας ἢ ἐργαστήρια κατασκευάσασιν [κα]τὰ δύναμιν βωμοὺς πρὸ τῶν θυρῶν καὶ κονιάσασιν- - -) ; ou simplement, καὶ κο[ινᾶι- - -].

telles tournures. Citons, à titre d'exemple, *OGI*, 339, encore, l. 87 : ἵνα οὖν καὶ ὁ δῆμος φαίνηται τούς καλούς καὶ ἀγαθούς τῶν ἀνδρῶν τιμῶν ; *Syll.*³, 620 (Ténos), l. 20 : ὅπως οὖν καὶ ὁ δῆμος ὁ ἡμέτερος φαίνηται τιμῶν τούς ἀξίους τῶν ἀνδρῶν κτλ.

A partir de la l. 12 du fragment *a* s'insère la décision du conseil et du peuple sur les honneurs et privilèges à accorder au bénéficiaire du décret, dont le nom commence par A..., et les diverses clauses paraissent occuper tout le fragment *b*. L'état de l'inscription dans ce passage est encore plus déplorable que pour le fragment *a*.

*b*, l. 2 : référence à des soldats qui semblent stationnés en un lieu commençant par R... ; le rapport avec ce qui précède ou ce qui suit n'apparaît plus dans l'état actuel. On peut seulement remarquer que, dans un document parlant aussi d'éphèbes et de *neoi*, la mention de soldats n'est pas déplacée. Peut-être A... avait-il étendu ses bienfaits et ses largesses jusqu'à ceux-ci.

L. 3 : outre la couronne d'or qui lui avait été accordée, avec les éloges, aux l. 12-14 du fragment *a*, on décide, semble-t-il, de proclamer A.... bienfaiteur de la cité, probablement aussi proxène. Les lignes suivantes (4-7) devaient énumérer les privilèges accordés à A... et à ses descendants. Si les l. 6-7 se laissent restituer d'après des textes parallèles[1], les l. 4-5, en revanche, n'apportent pas d'éléments assez caractéristiques pour permettre de compléter. On peut également penser que les nominatifs à la l. 5 devaient être sujets d'un verbe à l'impératif, parallèle de ὑπαρχέτω, et que la proposition comportait la particule μέν, à laquelle répondait le δέ de la l. 6. La terminaison -ναιος de la l. 6 ne nous paraît pas devoir appartenir nécessairement à un ethnique. En effet, il s'agit d'une clause particulière concernant le personnage honoré et ses descendants. Son nom complet devait se trouver plus haut, l. 12 du fragment *a*, et nous pourrions n'avoir ici que la mention de son nom qui, commençant par A (cf. *a*, l. 12), se terminerait alors en -ναιος, sans patronymique ni ethnique, ce qui arrive fréquemment dans les décrets honorifiques (cf. par exemple *IG* XII, 5, 531, 534, 540, où patronymiques et ethniques ne sont pas répétés chaque fois). Les noms propres terminés en -aios ne sont pas rares. A Thasos même, on connaît déjà un Ἀθήναιος, un Ἀλκαῖος, un Ἀλαῖος[2].

La formule ἐν τοῖς [κα]θήκο[υσι χρόνοις], qu'il faut restituer, semble-t-il, à la l. 4, se trouve d'habitude dans des propositions mentionnant des sacrifices exécutés au moment convenable : cf. *Syll.*³, 466, l. 15 : τάς τε θυσίας πά[σας ἔθυσεν τ]ὰς πατρίους ἐν τοῖς καθήκουσιν χρόνοις καλῶς καὶ εὐσεβ[ῶς - - -] ; *Syll.*³, 1103, l. 5 : μεμέρικεν δὲ καὶ εἰς τὰς θ[υ]σίας ἐν τοῖς καθήκουσι χρόνοις ἀπροφασίστως. Peut-être faudrait-il donc couper différemment le début : [- - -]χον τὰς ἐν τοῖς [κα]θήκο[υσι χρόνοις θυσίας - - -] ?

La fin du texte, toujours plus mutilée, permet seulement d'entrevoir qu'on se trouve dans la dernière partie du décret : clauses concernant la proclamation de la couronne (l. 8, avec possibilité de restituer ἀναγ[ορευθῆι - - -] ou ἀναγ[γελθῆι - -]), qui doit avoir lieu, normalement, pendant les concours tragiques (l. 10) ; enfin, conditions de l'enregistrement, ou de l'envoi du décret (l. 14).

Les renseignements qu'apporte ce texte trop mutilé restent bien minces. Sans doute est-ce un décret honorifique pris par une cité en l'honneur d'un étranger, mais s'agit-il de Thasos et d'un citoyen d'une autre ville, ou d'une cité étrangère et d'un

(1) Cf. par exemple, *Syll.*³, 939 (Délos) : δε[δό]σθαι δὲ καὶ πολιτείαν αὐτῶι καὶ ἐγγόνοις - - - καὶ πρόσοδον πρὸς τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον εἰάν του δέωνται, πρώτοις μετὰ τὰ ἱερά ; *OGI*, 730 (Siphnos) : καὶ πρόσοδον πρὸς τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον ἐάν του δέωνται πρώτοις μετὰ τὰ ἱερά.

(2) Cf. *Recherches* I, Cat. II, 8, 8 ; *IG*, 306, 9 ; 354, 17 (Ἀθήναιος) ; **35**, 2, 5 ; *IG*, 386, 27 (Ἀλκαῖος) ; *IG*, 355, 32 (Ἀλαῖος — lecture incertaine, peut-être Ἰδαῖος).

Thasien ? Nous disposons de trop peu d'éléments pour pouvoir trancher. Si, *b*, l. 6, la terminaison appartient à un ethnique, la première hypothèse est la bonne. En revanche, la restitution [Θ]άσιοι proposée, *b*, l. 15, ferait plutôt penser à la fin du décret d'une cité étrangère pour un Thasien, dans une formule qui rappellerait celles des décrets d'Assos et de Samothrace (*infra*, nos **169** et **170**, l. 24-25), et notre inscription serait alors la copie, envoyée à Thasos, du décret étranger. Les bribes conservées du texte nous apprennent seulement qu'un personnage important, A..., s'était acquis la reconnaissance de la cité par son activité en faveur de la jeunesse, s'occupant de sa formation et de la construction de quelque édifice. Celui-ci était-il encore en rapport avec l'intérêt manifesté par A... pour les jeunes (construction d'un gymnase, par exemple), ou s'agissait-il d'une entreprise différente, nous ne pouvons plus le déterminer dans l'état actuel de l'inscription. Il faut se résigner à ne pouvoir tirer d'autres précisions de ce décret, et à laisser en suspens la plupart des questions qu'il soulève. D'autres documents, heureusement, apportent plus de certitudes sur l'activité des Thasiens à l'étranger.

On connaissait déjà à Thasos deux fragments de décrets de cités étrangères honorant des juges thasiens. L'un, qu'on date du Ier siècle av. J.-C., émanait de Smyrne[1], l'autre, « d'une ville de la côte ou des îles d'Asie »[2]. Il faut y joindre maintenant une nouvelle inscription de la même catégorie :

**167.** *Inv.* 945 ; trois fragments, qui se rejoignent, de la partie inférieure d'une stèle de marbre blanc ; le bord droit seul est conservé ; trace d'un tenon au lit de pose ; dimensions en mètres : 0,36 × 0,475 × 0,095 ; h. l. en centimètres : 1 ; int. : 0,5 ; les trois fragments ont été trouvés séparément, celui de gauche, le 28 juillet 1950 lors de la démolition du puits dans l'abside de la basilique de l'agora ; les deux autres, les 16 et 17 octobre 1950, dans le mur de séparation entre la nef centrale et le *diakonikon* de cette même basilique (Pl. I, 1).

- - - - - - - - - - - - - IE - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[- - - - - - - - - - ταῦ]τα πράξουσι Ο - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[ἐκ παλαιῶ ?]ν χρόνων φιλίαι κα[ὶ εὐνοίαι ? - - - - - - - - - -]
4 - - - - - - - ος *vac.* Ἀριστο[μάχου ὁ νεώτερος] ·
[Ἔδοξε τῆι βουλῆ]ι καὶ τῶι δήμωι · γ[ν]ώμη πρ[υτάνεων, ὑπὲρ ὧν - - - - -]
- - - - - - - - ΝΟΥΟΥ Κύριος Ἀποδήμου ΕΚ[- - - - - - - προεγράψαντο]
[ὅπως *nom du secrétaire* ὁ ἐξ]αποσταλεὶς γ[ρ]αμματεὺς ὑ[πὸ τοῦ δήμου τοῦ Θασίων]
8 [ἐπαινεθῆι καὶ στεφαν]ωθῆι θαλλοῦ στεφάνωι Δ[ιονυσίων τραγωιδοῖς - - - -]
- - - - - - - - - - · γίνηται [δὲ] καθότι ἂν δόξ[ηι τῶι δήμωι · δεδόχθαι τῆι]
[βουλῆι καὶ τῶι δήμωι ἐπαινέσαι - - -]σον τὸν ἀποσταλέντα γρ[αμματέα ὅτι τὴν καθ' ἑαυ]-
[τὸν χρείαν καλῶς καὶ φ]ιλοτίμως ἐπιτετέλεκεν - - - - - - - - -
12 [καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν θαλλοῦ] στεφ[ά]νωι Διονυσίων τραγω[ιδοῖς · τῆς δὲ ἀναγγε]-
[λίας τοῦ στεφάνου ἐπιμεληθῆναι] τὸν ἀγωνοθέτην Ο - - - - - - - - - - - -
[- - - - - - - - - - - δεδό]σθαι δὲ αὐτῶι καὶ πο[λιτεία]ν ἐ[φ' ἴ]σ[ηι] κα[ὶ]
[ὁμοίαι καὶ ἐπικληρῶσαι αὐτὸν ἐ]πί τε φυλὴν καὶ χιλιασ[τὺν καὶ ἑκατοστὺν]
16 [καὶ γένος · ἵνα δὲ καὶ Θάσιοι παρακολουθῶ]σιν ταῖς ἐψηφισμέναις ὑπὸ τοῦ δήμου
[τιμαῖς, ἑλέσθαι πρεσβευτὴν ὅστις ἀφ]ικόμενος πρὸς αὐτοὺς καὶ ἀποδο[ὺ]ς

(1) *IG*, 269, corrigé par L. Robert, *BCH*, 48, 1924, p. 331-336 (cf. aussi *BCH*, 49, 1925, p. 219, n. 1 ; 52, 1928, p. 442, n. 1 ; L. Robert, *Hellenica*, VII, 1949, p. 178-184).
(2) L. Robert, *BCH*, 50, 1926, p. 250-259 (et p. 470, suite de la n. 1 de la p. 469) = *Sup.* 361.

[τόδε τὸ ψήφισμα παρακαλέσει αὐτοὺς] ποήσασθαι τὴν ἀναγγελίαν τοῦ σ[τ]ε-
[φάνου - - - -, εἰδότας ὅτι ταῦτα πρ]άξαντες χαριοῦνταί τε τῶι δήμ[ωι]
[καὶ διαφυλάσσουσιν τὴν ὑπάρχουσαν ταῖς πόλε]σιν πρὸς ἑαυτὰς ἐκ παλαιῶν
[χρόνων φιλίαν καὶ εὔνοιαν · πρεσβευτὴς - - -]ος Ἀριστομάχου ὁ νεώτερος.

*N. C.* L. 10 : de la lettre précédant **ΣΟΝ**, on ne distingue que la barre supérieure horizontale **Σ** ou **Ε**. L. 13 : la fin de la ligne est presque totalement effacée ; on croit apercevoir, après le **Ο** encore à moitié visible et un espace qui pouvait contenir environ huit lettres aujourd'hui disparues, **Κ.ΤΟ** ou **Κ.ΕΟ**. D'après la forme des lettres (*alpha* à barre droite, *sigma* aux branches légèrement divergentes, *pi* à hastes inégales), il faut dater cette inscription au plus tard de la première moitié du IIe siècle av. J.-C.

Les lignes 1 à 4 ne se laissent pas restituer. Il semble qu'on y trouve la fin d'un premier décret pour le ou les juges qu'accompagnait le secrétaire honoré dans le texte suivant. Le mot πράξουσι à la fin de la l. 2 rappelle πράξαντες de la l. 19, de même que la l. 3 peut être mise en parallèle avec les l. 20-21, et qu'on trouve déjà, semble-t-il, l. 4, le même ambassadeur, fils d'Aristomachos, nommé à la l. 21. Nous ne pouvons donner une interprétation assurée des lettres subsistant à la l. 6. Peut-être faut-il y reconnaître les noms des auteurs de la proposition, comme on l'attendrait à cette place. Mais les lettres **ΝΟΥΟΥ** font difficulté : fin d'un patronymique? mais duquel? Κύριος Ἀποδήμου pourrait être le nom d'un citoyen[1].

L. 10-11 : la restitution de ce passage a été inspirée par des constructions analogues dans des décrets de Samos : *SEG*, I, 363, l. 19, ἐπηινῆσθαι μὲν τὸν δῆμον - - - ἐπηινῆσθαι δὲ καὶ τοὺς ἄνδρας - - - ὅτι καλῶς καὶ συμφερόντως τὰς μὲν διέλυσαν - - - τὰς δὲ ἐδίκασαν, καὶ στεφανῶσαι αὐτοὺς κλπ. - - - et *ibid.*, 364, l. 9-10, ἐπηινῆσθ[α]ι μὲ[ν] Πέλοπα διότι ἐν παντὶ καιρῶι χρείαν παρέχεται τῶι δήμωι τῶι Σαμίω[ν].

La terminaison -σον appartiendrait au nom du secrétaire. Sur l'emploi du mot χρεία dans les formules se référant à un secrétaire de juges, cf. A. M. Woodward et L. Robert, *BSA*, 29, 1927/1928, p. 66 : « More usually, the expression used for the secretary's activities includes χρεία and a verb ». A la place de ὅτι - - - ἐπιτετέλεκεν, on pourrait aussi restituer un infinitif substantivé introduit par ἐπί : ἐπὶ τῶι - - - ἐπιτετελεκέναι, comme nous l'a suggéré M. L. Robert (cf. aussi *BCH*, 50, 1926, p. 251, l. 19-20 : [- - - ἐπαινέσαι μὲν Θερσι - - - - - - - φῶ]νος ἐπὶ τῆι καλοκαγαθίαι καὶ [εὐνοίαι]).

A la l. 13, il faut sans doute restituer une proposition introduite par ὅπως ou ὅταν[2]. La *chiliastys* mentionnée à la l. 14 est une subdivision de la cité connue, entre autres[3], à Éphèse et à Samos. La formule [ἐ]πί τε φυλὴν καὶ χιλιασ[τύν] se retrouve à Samos, comme le montrent de nombreux exemples : *Syll.*³, 312, 333 ; *SEG*, I, 350, 351, 354, 355, 363[4], alors que dans les inscriptions d'Éphèse on rencontre εἰς φυλὴν καὶ χιλιαστύν[5].

(1) Cf. Bechtel, *H. P.*, s. v. : Kyrios est attesté à Mytilène, *IG*, XII, 2, 323, et Apodémos existe à Thasos, *IG*, 334.

(2) Cf. le décret de Bargylia pour un juge de Priène, *Inschriften von Priene*, 47, l. 15-17 : τῆς δὲ ἀναγγελίας ἐπιμεληθῆναι τὸν ἀγωνοθέτην, ὅπως ἀναγορευθῆι ἐν τῶι ἀγῶνι τῶι συντελουμένωι τῆι Ἀρτέμιδι τῆι Κινδυάδι ; un décret d'Éphèse, J. Keil, *Jahresh. Wien*, 16, 1913, p. 236, bloc III *b* : τῆς δὲ ἀναγγελίας ἐπιμεληθῆναι τὸν ἀγωνοθέτην ὅπως ἅπαντες εἰδῶσιν ὅτι ὁ δῆμος ὁ Ἐφεσίων χάριτας ἀποδίδωσι τοῖς ἑαυτὸν εὐεργετοῦσιν ; le décret de Smyrne pour un secrétaire de juges, L. Robert, *Hellenica*, VII, p. 174, l. 55 : καὶ τὴν ἀναγγελίαν ποιήσασθαι παρ' ἑαυτοῖς ὅταν καὶ τὰς τοῖς δικασταῖς ἐψηφισμένας τιμὰς ἀναγγέλλωσιν.

(3) Cf. *Syll.*³, 312, n. 6, qui signale encore Érythrées et Méthymna.

(4) Cf. L. Robert, *BCH*, 59, 1935, p. 480 : « Les subdivisions de la population à Samos sont mentionnées régulièrement dans la formule ἐπικληρῶσαι δὲ αὐτοὺς ἐπὶ φυλὴν καὶ χιλιαστὺν καὶ ἑκατοστὺν καὶ γένος » ; cf. aussi *Rev. Phil.*, 62, 1936, p. 163.

(5) Cf. par exemple les décrets publiés par J. Keil, *Jahresh. Wien*, 16, 1913, p. 231-244.

Il semble donc que ce document émane de Samos. Il contient le dernier de plusieurs décrets votés par la cité en l'honneur de juges thasiens et de leur secrétaire. Celui-ci est honoré par un décret particulier, comme en votent parfois les cités grecques en pareil cas[1]. Un rapprochement s'impose entre ce texte et le fragment de décret pour un juge thasien publié par L. Robert, *BCH*, 50, 1926, p. 250-258 = *Sup.* 361. Les deux documents feraient-ils partie d'un même ensemble ? Leur confrontation montre qu'ils ne peuvent provenir de la même stèle : l'écriture, les dimensions sont différentes. Mais, pour autant qu'on peut en juger dans leur état fragmentaire, ils présentent de grandes analogies dans le formulaire. Si le décret pour le secrétaire est moins développé que celui du juge, les ressemblances de certains passages sont frappantes, particulièrement aux l. 7-9 et 12-13 de notre texte, qui correspondent, dans le décret pour le juge publié par L. Robert, aux l. 7-10 : - - - ὅπως Θερσι[- *ca 10 l.* - φῶνος ὁ ἐξαποσταλεὶς ὑπὸ τοῦ δή]μου τοῦ Θασίων [δικαστὴς ἐπαινεθῆι καὶ στεφανωθῆι χρυσῶι] στεφάνωι Διονυσ[ίων τραγῳδοῖς καλοκαγαθίας καὶ εὐνοίας ἕνεκ]α, γίνηται δὲ καθότι [ἂν τῶι δήμωι δόξηι - - -], et aux l. 20-22 : [- - - καὶ στεφανῶσαι χρυσῶι στε]φάνωι Διονυσίων τραγῳδ[οῖς · τῆς δὲ ἀναγορεύσεως τοῦ στε]φάνου ἐπιμεληθῆναι τὸν ἀ[γωνοθέτην - - -].

On reconnaît aussi, au-dessus du décret honorant le juge thasien Thersi..., les dernières lignes d'un autre texte où les mots ἐκ παλαι[ῶν χρόνων ?] et le nom propre Ζηνοδοτ - - - rappellent les l. 3-4 et 20-21 de l'inscription qui nous occupe ici : mention de l'amitié existant depuis les temps anciens et nomination de l'ambassadeur.

Il paraît donc possible que ces décrets, gravés sur deux stèles différentes, soient le résultat d'une même décision d'une cité étrangère, peut-être Samos[2] : la stèle déjà publiée aurait porté les décrets honorant la ville de Thasos et le premier juge[3], et la stèle nouvelle, ceux pour le second juge et le secrétaire. S'il s'agit bien d'un ensemble de décrets rendus en une seule et même occasion, un seul ambassadeur aussi avait dû être désigné pour les apporter à Thasos ; son nom complet pourrait être reconstitué à l'aide des premières lignes mutilées du document publié par L. Robert et de la dernière ligne du décret pour le secrétaire : il s'appellerait Ζηνόδοτος Ἀριστομάχου ὁ νεώτερος.

Nous proposons de reconnaître également une inscription en l'honneur de juges thasiens dans un petit fragment très mutilé découvert sur l'agora. Il ne comporte que trois noms incomplets au-dessus d'une couronne, mais ce groupe même de trois noms fait penser à une inscription honorifique pour deux juges et leur secrétaire.

(1) L'exemple le plus proche de cette dissociation, assez rare, des juges et du secrétaire se trouve dans des documents émanant de Smyrne et honorant des juges de Kaunos et d'Astypalée et leurs secrétaires : cf L. Robert, *Hellenica*, VII, 1949, p. 171-188, et *BCH*, 48, 1924, p. 336-338, sur l'inscription d'Astypalée : « Le plus souvent, lorsqu'on trouve sur la même pierre deux décrets relatifs à des juges étrangers, il y a le décret d'une cité et la réponse d'une autre cité... Tel n'est certainement pas le cas ici... les deux décrets émanent de Smyrne. Je crois que le second a été rendu en l'honneur du secrétaire des juges, lequel, contrairement à la coutume, n'est pas nommé dans le premier décret... ».

(2) Comme l'envisageait déjà L. Robert, *BCH*, 50, 1926, p. 259 : « Le rapprochement de ces divers textes avec le décret trouvé à Thasos donne à croire que celui-ci émane d'une ville de la côte ou des îles d'Asie ; il peut provenir de Samos, mais la preuve n'est pas faite. »

(3) Cf. L. Robert, *l. c.*, p. 253 : « ... on voit que la ville dont émane le décret avait demandé des juges et un secrétaire, δικαστὰς καὶ γραμματέα (l. 12). Pour une raison qui nous échappe, ce décret a été rendu pour un seul juge ; un ou plusieurs autres décrets ont dû accorder les honneurs ordinaires au peuple de Thasos, au second juge et au secrétaire ».

**168.** *Inv.* 1146 ; angle supérieur gauche d'un bloc de marbre portant sur le côté une large anathyrose et un trou de pince au lit d'attente ; dimensions en mètres : 0,26×0,335×0,235 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 2 ; trouvé le 13 juillet 1953 sur l'agora, devant le portique S.-E. (Pl. I, 3).

Λεωσθέ[νης - - - -]
Ἡγήσαν[δρος - - - -]
Σοφοκλ[ῆς - - - -]
*couronne*

Ces trois noms se trouvent à plusieurs reprises dans la prosopographie thasienne. L'absence de patronymiques rend hasardeuse toute tentative d'identification avec des personnages déjà connus par ailleurs. La date de ce texte reste aussi difficile à déterminer et pourrait faire remettre en question son interprétation. La forme lunaire de l'*epsilon*, de l'*oméga*, fréquente dès le Ier siècle ap. J.-C., peut aussi se trouver plus tôt, puisqu'on en connaît des exemples dès le IIIe siècle av. J.-C.[1].

A côté de ces citoyens qui, en qualité de juges, avaient contribué au renom de Thasos dans le monde grec, d'autres aussi s'étaient acquis la reconnaissance de cités étrangères pour les services qu'ils leur avaient rendus. Quatre stèles récemment découvertes sur l'agora de Thasos en apportent le témoignage : elles portent des décrets en l'honneur de deux Thasiens, Hestiaios et Dionysodôros, les fils de Pempidès. L'un est honoré par l'île de Samothrace, l'autre, par les cités d'Assos, de Lampsaque et de Rhodes.

*Décret de Samothrace.*

**169.** *Inv.* 1074 ; stèle pyramidante en marbre gris, couronnée d'un fronton à acrotères ; elle est conservée en entier, mais la surface inscrite, qui était recouverte de concrétions calcaires, est très usée ; la partie inférieure a été retaillée à l'arrière sur une hauteur de 0 m. 30 ; dimensions en mètres : 0,48 (largeur moyenne ; max. en bas : 0,505 ; min. en haut : 0,46 ; largeur du fronton : 0,50)×1,475×0,10 (épaisseur moyenne ; max., en bas : 0,115 ; min., en haut : 0,09) ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 1,1 ; trouvée le 14 août 1952 devant la dernière exèdre Sud de l'agora (Pl. III, 1).

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι · βασιλεὺς Ἡρακλείδης
Κόνωνος εἶπεν ὑπὲρ ὧν ἡ βουλὴ προεβού-
λευσεν · ἐπειδὴ Ἑστιαῖος Πεμπίδου Θάσι-
4 ος φίλος ἐστὶν τῆς πόλεως καὶ πρὸς τοὺς θε-
οὺς εὐσεβῶς ἔχων διατελεῖ τοῖς τε παρα-
τυγχάνουσιν τῶμ πολιτῶν εὔχρηστον ἑ-
αυτὸν καὶ φιλότιμον ἐμ παντὶ καιρῶι παρέ-
8 χεται, συμπράττων τὰ συμφέροντα καὶ κα-
τὰ κοινὸν καὶ κατ' ἰδίαν ἑκάστωι, ὑπὲρ ὧν
καὶ ἐπιμεμαρτύρηται αὐτῶι ὑπὸ πλήονων ·
ἵνα οὖν καὶ ὁ δῆμος εὐχάριστος ὢν φαίνη-
12 ται · ἀγαθῆι τύχηι · δεδόχθαι τῶι δήμωι · ἐ-
παινέσαι Ἑστιαῖον Πεμπίδου Θάσιον ἐπ[ὶ]
τῆι πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβείαι καὶ τῆι πρὸ[ς]

(1) Cf. J. Marcadé, *BCH*, 73, 1949, p. 138, n. 2, qui renvoie à A. Wilhelm, *Oester. Jahreshefte*, 4, 1901, p. 74.

τὸν δῆμον εὐνοίαι, καὶ εἶναι αὐτὸν πρό-
ξενον τῆς πόλεως, μετέχοντα ἁπάντων
ὧν καὶ οἱ λοιποὶ πρόξενοι μετέχουσιν ·
δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ πολιτείαν ἐπι-
ψηφισθέντι κατὰ τοὺς νόμους, καὶ ἐὰν
ἐπιψηφισθῆ μετεῖναι αὐτῶι πάντων
ὧν καὶ οἱ λοιποὶ πολῖται μετέχουσιν
ὧν ὅσιόν ἐστιν · ἀναγράψαι δὲ τὸ (ψή)φισμα
εἰστήλην καὶ ἀναθεῖναι εἰς τὸ ἱερὸν τῆς
Ἀθηνᾶς · ὅπω(ς) δ' ἂν εἰδῶσιν καὶ Θάσιοι τὴν το[ῦ]
Ἑστιαίου πρὸς τὸ θεῖον εὐσέβειαν καὶ τὴμ
πρὸς τὸν δῆμον ἐκτένειαν [καὶ τὴν] τῆς πόλ[ε]-
ως ἡμῶν εὐχαριστίαν, ἑλέσ[θαι] πρεσβευτὴν ὅσ-
τις ἀναδώσει τόδε τὸ ψήφισμα καὶ παρ' ἑαυ-
τοῖς, ὅπως ἂν ὑπάρχῃ ὑπόμνημα κ̣α̣ὶ̣ [τούτων]
παρ' ἐκείνοις.

*N. C.* La l. 10 a été regravée sur un martelage destiné sans doute à effacer une faute du lapicide. L. 22 : ΤΟΦΙΣΜΑ ; l. 24 : ΟΠΩΔΑΝ. Écriture du 1er siècle av. J.-C., assez semblable à celle de l'inscription **174**, datée de 80 av. J.-C. L'emploi de l'*iota* adscrit est assez régulier ; il manque seulement à deux reprises dans des désinences verbales, l. 20 et 29.

*Traduction :*

« Il a plu au conseil, le roi Héracléidès, fils de Conon, a proposé au sujet du projet de résolution présenté par le conseil ; attendu qu'Hestiaios, fils de Pempidès, de Thasos, est un ami de notre cité, qu'il ne cesse de se comporter avec piété à l'égard des dieux et qu'il se montre serviable et zélé en toute occasion envers ceux des citoyens avec lesquels il est entré en rapports, servant les intérêts de chacun en général et en particulier, comme l'atteste le témoignage en sa faveur d'un grand nombre de personnes ; afin donc que le peuple aussi manifeste sa reconnaissance ; à la bonne fortune, plaise au peuple d'accorder l'éloge à Hestiaios, fils de Pempidès, de Thasos, pour sa piété à l'égard des dieux et son dévouement envers le peuple ; qu'il soit proxène de la cité, ayant part à tous les privilèges dont jouissent les autres proxènes, qu'il reçoive aussi le droit de cité après avoir été soumis à un vote selon les lois, et si ce vote lui est favorable, qu'il ait part à tous les privilèges dont jouissent les autres citoyens et qui sont conformes à la loi sacrée ; que l'on transcrive ce décret sur une stèle et qu'on l'érige dans le sanctuaire d'Athéna ; afin que les Thasiens aussi connaissent la piété d'Hestiaios à l'égard de la divinité, son zèle envers notre peuple et la gratitude de notre cité, que l'on choisisse un ambassadeur qui leur remettra ce décret, pour que chez eux aussi subsiste un souvenir de ces faits. »

Bien que le nom de la cité qui a rendu ce décret ne soit mentionné nulle part, il s'agit certainement de Samothrace : le titre de *basileus* que porte le magistrat éponyme (l. 1), la mention du sanctuaire d'Athéna pour l'affichage du décret (l. 23-24) sont caractéristiques de l'épigraphie samothracienne[1].

(1) Parmi les décrets de Samothrace déjà publiés, cf. en particulier *IG*, XII, 8, p. 38 (= Michel, *Recueil...* 352 : décret pour le poète tragique Dymas, trouvé à Iasos), et les nos 150, 153, 155-158 ; *Inschriften von Priene*,

Le formulaire employé est assez banal et habituel aux décrets de cette époque. Signalons cependant l'emploi du verbe ἐπιμαρτυρεῖν, l. 10, à la place de ἀπομαρτυρεῖν ou διαμαρτυρεῖν, beaucoup plus fréquents[1]. Les l. 18-22 font allusion à une procédure en usage à Samothrace, selon laquelle l'assemblée doit approuver et sanctionner par un vote l'attribution du droit de cité à un étranger ; le mécanisme en est exposé de façon plus explicite dans un autre décret de Samothrace, *IG*, 158, l. 4-13 : τοὺς ἐπιστάτας ἐπερωτῆσαι τὴν ἐκκλησίαν κατὰ τὸν ν[ό]μον εἰ δοκεῖ δοῦναι πολιτείαμ Πτολ[ε]-μαίωι Ἀμεινίου Γορτυνίωι καὶ ἐκγόνοις καὶ, ἐὰν δόξηι, συντελέσαι καὶ τὴν ψηφοφορίαν ἐν τῆ καθηκούσηι ἐκκλησίαι καὶ ἐὰν ἐπιψηφισθῆι, εἶναι αὐτοὺς πολίτας μετέχοντας πάντων ὧν καὶ οἱ ἄλλοι πολῖται μετέχουσιν.

On ne connaissait pas encore, dans la prosopographie de Samothrace, de personnage magistrat ou particulier, du nom de Héracléidès, fils de Conon.

Malgré sa longueur, ce décret nous apprend seulement qu'un citoyen de Thasos, Hestiaios, fils de Pempidès, reçoit de Samothrace proxénie et droit de cité. Pour quelle raison avait-il reçu ces honneurs ? Les formules vagues de « piété à l'égard des dieux » et de « dévouement envers le peuple » ne permettent pas de le déceler. Il existait entre Thasos et Samothrace des échanges commerciaux bien attestés pour un produit au moins : le marbre thasien dont étaient faits la plupart des monuments de Samothrace[2]. La qualité n'en était certes pas toujours excellente, mais nouvellement taillé et poli, il pouvait bien, dans sa blancheur éclatante, plaire aux sculpteurs et aux constructeurs[3]. La proximité de Thasos et de ses carrières, en facilitant le transport et réduisant les frais, donnait à ces marbres un avantage décisif sur ceux du Pentélique ou des Cyclades. Cette fourniture de la matière première nécessaire à la construction des nombreux monuments de Samothrace exigeait nécessairement des contacts continus et répétés entre Thasos et sa cliente. Les liens d'affaires consolidaient les liens religieux ; il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on trouve, à côté d'inscriptions portant des noms thasiens parmi les mystes et les théores venus à Samothrace[4], un décret plus important honorant un citoyen de Thasos.

Un frère d'Hestiaios, Dionysodôros, avait été, lui aussi en rapport avec des cités étrangères : Assos, Lampsaque, Rhodes, comme le prouvent les décrets que ces peuples avaient rendu en son honneur.

68. Depuis la reprise des fouilles de Samothrace par K. Lehmann, on a publié deux nouveaux décrets : *AJA*, 43, 1939, p. 133-145 (cf. les corrections proposées par L. Robert, *REG*, 52, 1939, p. 492, et par P. Roussel, *BCH*, 63, 1939, p. 1-3), et *AJPh*, 60, 1939, p. 452-458 (avec les corrections de L. Robert, *ibid.*, P. Roussel, *l. c.*, p. 133-141, et M. Rostovtzeff - C. B. Wells, *AJPh*, 61, 1940, p. 207-208).

(1) Cf. la liste d'exemples établie par L. Robert, *BCH*, 53, 1929, p. 153, n. 2, à laquelle il renvoie aussi dans *REG*, 65, 1952, *Bulletin*, n° 87. Un nouvel exemple de διαμαρτυρεῖν se trouve dans le décret de Lampsaque, *infra* n° **171**.

(2) Cf. *AJA*, 44, 1940, p. 485 : «The fragments are of Thasian marble, which was the material commonly used in Samothrace in the Hellenistic period». Cf. aussi H. Thiersch, *Sitzb. wien. Ak.*, 212, 1931, p. 13 : « Der Marmor selbst war im nahen Thasos bequem zu haben. »

(3) Il fut même considéré à l'époque romaine comme un matériau de prix dont l'emploi était signe de luxe. Sur l'exploitation du marbre thasien, cf. A. Bon, *BCH*, 54, 1930, p. 163, avec les références aux auteurs anciens ; C. Fredrich, *IG*, p. 77 ; Ch. Dubois, *Études sur l'administration et l'exploitation des carrières... dans le monde romain*, 1908, p. 126-129.

(4) Cf. *IG*, 161, 172.

*Décret d'Assos*

**170.** *Inv.* 1049 ; stèle pyramidante en marbre gris, couronnée d'un fronton à acrotères ; angle supérieur droit cassé ; dimensions en mètres : 0,475 (largeur moyenne ; max., en bas : 0,51 ; min., en haut : 0,445)×1,44×0,114 (épaisseur moyenne ; max., en bas : 0,125 ; min., en haut : 0,103) ; h. l. en centimètres : 2, 7 (titre) et 1, 6 (texte) ; premier int. : 1,8 ; int. suivants : 0,8 ; trouvée le 11 août 1952 devant la dernière exèdre Sud de l'agora (Pl. III, 2).

Ἀσσίων
Γνώμη τοῦ δήμου · ἐπειδὴ, προγ[ραφῆς]
γενομένης ὅπως Διονυσόδωρος [Πεμ]-
πίδου Θάσιος, εὔνους ὑπάρχων τῶι [δή]-
μωι καὶ γενόμενος εὔχρηστος τῆι π[όλει]
ἐγ καιροῖς ἀναγκαίοις, τιμηθείη προξεν[ί]-
αι καὶ πολιτείαι καὶ τοῖς ἄλλοις φιλανθρ[ώ]-
ποις, κεχειροτόνηκε τὴν προγραφὴν ἥ τε
βουλὴ καὶ ὁ δῆμος · δεδόχθαι τῆι βουλῆι
καὶ τῶι δήμωι · ἐπαινέσαι Διονυσόδωρον
Πεμπίδου Θάσιον ἐπὶ τῆι αἱρέσει ἧι ἔχων
πρὸς τὸν δῆμον διατελεῖ, καὶ εἶναι αὐτὸν
πρόξενον τῆς πόλεως καὶ ἀναγραψάτω-
σαν τὸ ὄνομα αὐτοῦ πατρόθεν καὶ τῆς
πόλεως οἱ ἄρχοντες εἰς στήλην ἧι καὶ
τοὺς ἄλλους προξένους ἀναγράφουσιν ·
ὑπάρχειν δὲ αὐτὸν καὶ πολίτην ἡμῶν · εἶναι
δὲ αὐτῶι καὶ ἔφοδον ἐπί τε τὴν βουλὴν καὶ
τὸν δῆμον πρώτωι μετὰ τὰ ἱερὰ καὶ δίκας
προδίκους καὶ τἆλλα φιλάνθρωπα ὅσα
καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις τῆς πόλεως ὑ-
πάρχει, καὶ ἄφιξιν εἰς τὴν πόλιν ἡμῶν ἀσυλεὶ
καὶ ἀσπονδεί · ὑπάρχειν δὲ αὐτῶι κα(ὶ) τἆλλα φ[ι]-
λάνθρωπα ὅσα καὶ τοῖς πολίταις · ἵνα δὲ
καὶ Θάσιοι ἐπιγνῶσιν τὴν αἵρεσιν τοῦ πλή-
θους ὡς διάκειται εὐχαρίστως πρὸς Διο-
νυσόδωρον Πεμπίδου Θάσιον, χειρίσαι ἐν
τῆι ἐκκλησίαι πρεσβευτὴν πρὸς Θασίους
ὅστις ἀποδημήσας ἀσπάσεται αὐτοὺς
παρὰ τοῦ δήμου καὶ ἐπελθὼν ἐπ' ἐκκλησί-
αν παρακαλέσει φίλους ὄντας καὶ εὔνους
τοῦ δήμου ἀποδέξασθαι τὴν τοῦ πλή-
θους προαίρεσιν καὶ ἀναγρ[άψα]ντας εἰς στή-
λην λευκοῦ λίθου τὸ ψήφισμα τόδε καὶ θεῖναι
εἰς τὸν ἐπιφανέστατον παρ' αὐτοῖς ὑπάρχον-
τα τόπον, τοῦτο γὰρ πράξαντας τά τε δεδο-
μένα Διονυσοδώρωι φιλάνθρωπα συναυ-
ξήσειν καὶ χαριεῖσθαι τῶι δήμωι · πρεσβευτὴς
εἱρέθη Θέμιστος Φανοδίκου.

*N. C.* L. 23 : ΚΑΤΑΛΛΑ. L'*iota* est régulièrement adscrit partout. Écriture voisine de celle des autres stèles de cette série : début du Iᵉʳ siècle av. J.-C.

*Traduction :*

« Décret d'Assos

« Proposition du peuple ; attendu que, sur la motion qui a été présentée d'honorer de la proxénie, du droit de cité et des autres privilèges Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, pour le dévouement qu'il montre envers le peuple et les services qu'il a rendus à la cité en des temps difficiles, le conseil et le peuple l'ont adoptée par un vote à main levée, plaise au conseil et au peuple d'accorder l'éloge à Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, pour l'attitude qu'il ne cesse d'avoir à l'égard du peuple ; qu'il soit proxène de la cité et que les archontes inscrivent son nom, ceux de son père et de sa cité sur la stèle où sont également inscrits les autres proxènes ; qu'il devienne aussi notre concitoyen ; qu'il ait accès auprès du conseil et du peuple aussitôt après les affaires sacrées, qu'il ait droit de priorité aux procès et tout le reste des privilèges qu'on accorde aux autres proxènes de la cité ; qu'il ait aussi le droit d'entrer dans la cité en toute immunité et liberté, qu'il reçoive tous les autres avantages dont jouissent les citoyens ; afin que les Thasiens connaissent aussi les sentiments de reconnaissance qui animent le peuple à l'égard de Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, que l'on élise dans l'assemblée un ambassadeur auprès des Thasiens lequel, s'étant rendu là-bas, leur apportera le salut de notre peuple et, s'étant présenté à l'assemblée, les invitera, en raison de leur amitié et de leur dévouement envers notre peuple, à agréer l'hommage de celui-ci et, après avoir fait inscrire ce décret sur une stèle de marbre, à la dresser à l'endroit qui se trouve chez eux le plus en évidence, car en agissant ainsi ils augmenteront les honneurs accordés à Dionysodôros et feront plaisir à notre peuple. A été nommé ambassadeur : Thémistos, fils de Phanodikos. »

Ce document apporte le premier exemple complet d'un décret d'Assos en l'honneur d'un citoyen d'une cité étrangère. Le seul autre décret entier d'Assos qui soit conservé date de l'époque impériale : il s'agit de la plaque de bronze portant le texte voté en l'honneur de l'empereur Caligula[1].

Notre décret permet d'entrevoir la procédure en usage à Assos pour accorder les honneurs à un étranger : le conseil et le peuple étaient saisis d'une proposition circonstanciée dont ils devaient voter la ratification avant que le décret pût être rendu. Celui-ci définit minutieusement les privilèges accordés et prescrit l'envoi d'un ambassadeur pour informer la cité étrangère de l'honneur fait à son ressortissant. Rien là que d'assez banal et d'habituel dans des documents de ce genre. Le formulaire ne présente pas de particularités notables, à part l'emploi du substantif προγραφή[2], l. 2 : προγραφῆς γενομένης ὅπως, à la place de l'expression plus courante ὑπὲρ ὧν προεγράψαντο ὅπως ;

(1) *Syll.*³, 797. L'épigraphie assienne trouvée sur place est assez pauvre (cf. *Papers Am. School Class. Studies*, I, 1882/1883, p. 9-90) ; il ne semble pas qu'on ait retrouvé ailleurs des décrets rendus par la ville d'Assos. Tous ceux qui ont été découverts à Assos même, excepté la plaque de bronze en l'honneur de Caligula, sont des décrets rendus par d'autres cités pour des Assiens et ne peuvent donc apporter de renseignements sur le formulaire particulier à cette ville. Sur les décrets trouvés à Assos, cf. L. Robert, *BCH*, 48, 1924, p. 335, n. 1, p. 339-342 ; BCH, 49, 1925, p. 229 ; *Études anatoliennes*, 1937, p. 347 ; *Études de numismatique grecque*, 1951, p. 86-100 (sur les monnaies étrangères trouvées à Assos).

(2) Deux exemples épigraphiques signalés dans *L. S. J.*, s. v. : *Syll.*³, 976, l. 37, et *OGI*, 515, l. 38.

soulignons aussi l'emploi du verbe χειρίζειν, l. 27, dans le sens de désigner, nommer[1], à la place des termes habituels αἱρεῖσθαι ou ἀποδεικνύναι.

D'après le lieu de découverte de cette stèle, de la précédente et de la suivante (nos **169** et **171**), qui ont été trouvées toutes trois presque au même endroit, l'ἐπιφανέστατος τόπος dont parle notre inscription devait être à cette époque, pour Thasos, l'agora elle-même[2].

Si les καιροὶ ἀναγκαῖοι, l. 6, évoquent une situation difficile, politique ou financière[3], dans laquelle se trouvaient les Assiens et que Dionysodôros les aida à surmonter, l'origine de la crise ne peut être précisée. Elle pouvait être née d'événements purement locaux, ou au contraire de circonstances plus générales, en rapport avec la période troublée traversée par l'Asie Mineure, des guerres de Mithridate à la bataille de Philippes[4]. Il est impossible de le déterminer actuellement par ce seul décret.

Le même problème se pose pour la deuxième stèle élevée en l'honneur de Dionysodôros, qui porte un décret émanant de Lampsaque.

### *Décret de Lampsaque*

**171.** *Inv.* 524 ; stèle pyramidante en marbre gris, couronnée d'un fronton à acrotères ; la partie inférieure a été retaillée à l'arrière pour s'adapter à un trou d'encastrement ; dimensions en mètres : 0,475 (largeur moyenne ; max., en bas : 0,51 ; min., en haut : 0,44) × 1,57 × 0,13 (épaisseur moyenne ; max., en bas ; 0,15 ; min., en haut : 0,11) ; h. l. en centimètres : 2 (titre) et 1,5 (texte) ; premier int. : 2 ; int. suivants : 0,8 ; trouvée en 1945 par R. Martin dans un sondage près des exèdres de l'agora (cf. *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 443), publiée par J. Tréheux, *BCH*, 77, 1953, p. 426-443 ; cf. J. et L. Robert, *REG*, 67, 1954, *Bulletin*, no 209 (Pl. IV).

Λ α μ ψ α κ η ν ῶ ν
Λαμψακηνῶν στρατηγοὶ Θασίων ἄρχουσιν
χαίρειν · εἰ ἔρωσθε *(sic)*, τὸ δέον ἂν εἴη, καὶ ἡμεῖς
4 δὲ ὑγιαίνομεν. Τῶν γεγονότων
φιλανθρώπων παρ' ἡμῖν τῶι πολίτῃ ὑμῶν
Διονυσοδώρωι Πεμπίδου
ἐξαπεστάλκαμεν τὰ ἀντίγραφα
8 ὑποτάξαντες ὑπὸ τὴν ἐπιστο(λ)ήν.
Πρυτανεύοντος Πριάπου Ἐπιφανοῦς,
ψηφίσματα ἐκ βουλῆς · Ἡραιῶνος · ἔδοξεν

(1) Cf. *L. S. J.*, s. v., un exemple de ce sens, *P. Oxy.*, 59, l. 14 : καὶ κατὰ τοῦτο ἐχειρισάμεθα Αὐρήλιον Ἀπαγλοθέωνα εἰς τοῦτο (date : 292 ap. J.-C.) ; cf. aussi *P. Oxy.*, 1059, l. 5 : κεχειρισμένων ὑπὸ = délégués par (date : 107 ap. J.-C.).

(2) La dernière exèdre, dégagée en 1952, porte à son extrémité gauche un trou d'encastrement rectangulaire qui recevait le bas d'une stèle (cf. *BCH*, 77, 1953, p. 276 et fig. 72) ; le bloc symétrique à droite a disparu ; on ne peut donc savoir si une autre stèle s'y dressait. On imaginerait volontiers que cette exèdre, qui présente certaines différences avec les autres monuments de la même rangée (dimensions, fondations, etc.), avait été élevée spécialement par le ou les bénéficiaires d'un décret honorifique d'une ville étrangère : elle servait en quelque sorte de cadre à la ou les stèles énumérant ces honneurs, et les mettait en valeur. La dimension du trou d'encastrement pourrait convenir à chacune des stèles retrouvées ; on ne peut donc savoir laquelle s'y dressait.

(3) Cf. le commentaire de J. Tréheux, *BCH*, 77, 1953, p. 431, qui renvoie pour les καιροὶ ἀναγκαῖοι aux inscriptions citées par L. Robert, *Études anatoliennes*, index, et *RA*, 1934/1, p. 50.

(4) Cf. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, 1902, p. 36, 55.

τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · Ἵππων Μνησιθέου
12 ἐγραμμάτευεν, Διονύσιος Ληναίου εἶπεν ·
ἐπεὶ Διονυσόδωρος Πεμπίδου Θάσιος
ἐκτενῆ καὶ πρόθυμον ἑαυτὸν εἰς τὰ τοῦ δήμου
παρασκευάζει πράγματα, συναντιλαμβάνετα[ι]
16 δὲ καὶ τοῖς κατ' ἰδίαν ἑαυτοῦ ποιουμένο(ι)ς χρείαν,
καθότι περὶ τοῦτον διαμεμαρτύρηται,
ἀπεφαίνοντο δὲ πλείονες καθηκόντως ἂν
τιμηθῆναι αὐτὸν προξενίαι, ἐν δὲ τῶι νόμωι
20 γέγραπται, ἐάν τινα βούληται ὁ δῆμος
τιμῆσαι προξενίαι καὶ προστάξηι τῆι βουλῇ
ψηφισάμενος ἐγ κυρίαι ἐκκλησίᾳ τὴν βουλὴν
προβουλεύειν · δεδόχθαι τῇ βουλῆι
24 καὶ τῶι δήμωι τὴν βουλὴν προβουλεύσασαν
καθ' ὃ τιμηθήσεται προξενίαι Διονυσόδωρος
ἐξενεγκεῖν εἰς ἐκκλησίαν, συντελεῖσθαι δὲ
ὡς ἂν τῶι δήμωι δόξηι. Πρυτανευούσης
28 Ἀφροδίτης Ἐπιφανοῦς, ψηφίσματα
ἐκ βουλῆς · Ἀπατουριῶνος · ἔδοξεν
τῶι δήμωι · Παιώνιος Ἰφίτου ἐγραμμάτευεν,
γνώιμη τῆς βουλῆς · ἐπεὶ ἐψηφίσατο
32 ὁ δῆμος τὴν βουλὴν προ<ε>βουλεύσασαν
καθ' ὃ τιμηθήσεται προξενίαι Διονυσόδωρος
Πεμπίδου Θάσιος ἐξενεγκεῖν εἰς ἐκκλησίαν,
συντελεῖσθαι δὲ ὡς ἂν τῶι δήμωι δόξηι,
36 δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι εἶναι
πρόξενον τῆς πόλεως τῆς Λαμψακηνῶν
Διονυσόδωρον Πεμπίδου Θάσιον καὶ ἐξεῖναι
αὐτῶι ἀφικνεῖσθαι εἰς Λάμψακον ἀσυλεὶ
40 καὶ ἀσπονδεὶ καὶ ἐν εἰρή<ι>νηι καὶ ἐμ πολέμωι
καὶ δίκας ἴσχειν προδίκους, ὑπάρχειν δὲ
αὐτῶι καὶ ἔφοδον ἐπί τε τὴν βουλὴν
καὶ τὸν δῆμον πρώτωι μετὰ τὰ ἱερά ·
44 δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ τὰ λοιπὰ φιλάνθρω-
πα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις ὑπὸ
τοῦ νόμου συνκεχώρηται.

*N. C.* L. 11 : Tréheux, τῇ. L. 29 : blanc de trois lettres environ avant ἔδοξεν ; l. 32 : **ΠΡΟΕΒΟΥΛΕΥΣΑΣΑΝ** (Tréheux, προβουλεύσασαν). Pour le commentaire des autres particularités graphiques, cf. les remarques du premier éditeur, *BCH*, 77, 1953, p. 427 (apparat critique) et 430, pour la traduction, *ibid.*, p. 429 ; cf. aussi J. et L. Robert, *l. c.* L'écriture peut être comparée à celle d'un document bien daté, le sénatus-consulte de Thasos de l'an 80 av. J.-C. (*infra*, nº **174**). Les ressemblances sont frappantes et permettent de supposer que les deux inscriptions sont à peu près contemporaines.

*Traduction :*

« Décret de Lampsaque

« Les stratèges de Lampsaque aux magistrats de Thasos, salut ! Si vous vous portez bien, c'est ce qu'il faut ; nous-mêmes sommes en bonne santé. Nous faisons suivre

cette lettre de la copie des honneurs que nous avons décernés à votre concitoyen Dionysodôros, fils de Pempidès.

« Sous la prytanie de Priape Épiphane, décrets (extraits des archives) du conseil, en Héraiôn. Décision du conseil et du peuple, Hippôn, fils de Mnésithéos, étant secrétaire, sur la proposition de Dionysios, fils de Lènaios : attendu que Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, se montre plein d'empressement et de zèle pour les intérêts du peuple et vient aussi en aide aux particuliers qui font appel à ses services, comme des témoignages l'attestent, attendu que plusieurs ont déclaré qu'il conviendrait que Dionysodôros fût honoré de la proxénie, et qu'il est écrit dans la loi que, lorsque le peuple veut honorer quelqu'un de la proxénie et ordonne au conseil de le faire, par un vote émis dans une assemblée principale, le conseil doit présenter un projet de résolution, plaise au conseil et au peuple que le conseil rédige et soumette à l'assemblée un projet de résolution tendant à honorer Dionysodôros de la proxénie, et que les choses s'accomplissent comme le peuple en aura décidé.

« Sous la prytanie d'Aphrodite Épiphane, décrets (extraits des archives) du conseil, en Apatouriôn. Décision du peuple, Paiôn, fils d'Iphitos, étant secrétaire, sur la proposition du conseil : attendu que le peuple a voté que le conseil, après en avoir délibéré, soumettrait à l'assemblée un projet tendant à honorer de la proxénie Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, et que les choses s'accompliraient comme le peuple en aurait décidé, plaise au conseil et au peuple que Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, soit proxène de la cité de Lampsaque, qu'il lui soit permis de venir à Lampsaque en toute immunité et liberté, en temps de paix comme en temps de guerre, qu'il ait droit de priorité aux procès, qu'il reçoive, en outre, le droit de se présenter devant le conseil et devant le peuple aussitôt après les affaires sacrées, et qu'il bénéficie de tous les autres honneurs accordés par la loi aux autres proxènes. »

Le Thasien Dionysodôros, fils de Pempidès, est nommé par ce décret proxène de la ville de Lampsaque. S'il n'y reçoit pas le droit de cité, comme à Assos, les autres privilèges qu'on lui accorde sont pratiquement les mêmes. Il est regrettable que les formules employées soient si stéréotypées et impersonnelles[1] : elles ne laissent guère deviner les raisons véritables des honneurs accordés au Thasien, ni les événements qui en ont été cause. Il apparaît seulement que la cité passait alors par une période troublée et des circonstances anormales : la charge de prytane éponyme avait été assurée par des divinités, Priape une année, Aphrodite la suivante, signe probable, mais non certain, de pauvreté ou de difficultés dans l'administration d'une cité[2].

Cet indice incite à faire quelques rapprochements avec les événements auxquels fut mêlée Lampsaque aux environs de 80 av. J.-C. et dont l'histoire a gardé le témoignage : le scandale provoqué par Verrès et ses odieuses conséquences, en 79 av. J.-C.[3],

(1) Nous ne reprendrons pas ici la discussion générale du décret : formulaire, procédure et autres points étudiés par le premier éditeur. Qu'il nous soit permis, pour ces questions, de renvoyer le lecteur à la traduction et au commentaire de J. Tréheux, ainsi qu'aux remarques de J. et L. Robert, *REG*, 67, 1954, *Bulletin*, n° 209.

(2) Cf. J. Tréheux, *l. c.*, p. 434, qui renvoie à L. Robert, *Hellenica*, II, 1946, p. 52-54.

(3) L'affaire est narrée par Cicéron, *In Verr.*, I, 63-69. Cf. le résumé qu'en donne J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, 1919, p. 112-113 ; et D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, 1950, p. 247-248.

et la seconde guerre de Mithridate[1]. La première affaire, malgré l'indignation qu'elle suscita, ne constituait cependant qu'un cas particulier où l'administration même de la cité n'était pas frappée. Tout autre, dans sa gravité et ses conséquences, fut le deuxième événement auquel fut lié le nom de Lampsaque quelques années plus tard.

Au printemps 74, la guerre de succession de Bithynie se terminait par un désastre pour Mithridate. Ses troupes durent battre en retraite après l'échec du siège de Cyzique ; harcelés et décimés par les Romains, les débris de l'armée trouvèrent refuge à Lampsaque où ils se regroupèrent. Malgré le siège établi devant les murs de la cité par Lucullus à la tête d'une armée romaine, les troupes purent se rembarquer sur des navires pontiques envoyés de Parion pour les recueillir, et emmenèrent avec elles toute la population de Lampsaque[2]. On ne connaît plus la suite des événements pour cette ville, mais on peut imaginer que, ainsi abandonnée, elle fut une proie facile pour les Romains. Elle subit sans doute leurs représailles pour avoir reçu les soldats de Mithridate, apparemment de plein gré, puisque la population s'était solidarisée avec eux dans la fuite. Il serait donc possible d'attribuer à la période de désarroi et de misère qui dut suivre le retour de la population dans une ville, peut-être pillée et occupée par les Romains, ces années où la magistrature éponyme fut confiée à des dieux.

Bien que mutilée, la troisième stèle en l'honneur de Dionysodôros fournit, semble-t-il, l'explication de certains problèmes que laissent en suspens les décrets de Lampsaque et d'Assos. Tout n'est pas clair, assurément, dans ce qui est conservé de la lettre que les Rhodiens envoyèrent aux Thasiens pour relater le décret rendu en l'honneur de Dionysodôros. A tout le moins y saisit-on plus précisément les effets de son influence.

**172.** *Inv.* 1392 ; stèle de marbre blanc, coupée en haut et en bas, brisée en trois fragments qui se rejoignent exactement ; la surface inscrite a été endommagée à droite et à gauche lors du remploi ; dimensions en mètres : 0,44 (largeur moyenne ; max., en bas : 0,45 ; min., en haut : 0,43) × 0,66 × 0,11 (épaisseur moyenne ; max., en bas : 0,118 ; min., en haut : 0,103) ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 0,8 ; trouvée le 29 juillet 1955, derrière la galerie hypostyle de l'agora, angle Sud (Pl. V, 1).

[ *noms propres* ? οἱ? πρεσ]-
[βευτ]αὶ ποτὶ Λεύκιον Αὐρήλιον στρα[ταγὸν]
[ἀνθύ]πατον Ῥωμαίων παραγενόμενο[ι παρ']
[ἁμῖν] ἐνεφάνιζον ὅτι Διονυσόδ[ωρος]
[Πεμ]πίδου ὁ ὑμέτερος μὲν πολίτα̣[ς, εἰλη]-
[φὼς] δὲ καὶ παρ' ἁμῖν προξενίαν, τ[ᾶς]
[ἀσφα]λείας αὐτῶν προενόησε *vac.* [καὶ]
[τᾶς κα]ταστάσ<ασ>εως ποτὶ τὸν στ[ραταγόν] ·

(1) Dans sa publication de l'inscription, J. Tréheux avait déjà mentionné la possibilité de la mettre en rapport avec les guerres mithridatiques, mais ne s'était pas cru autorisé à préciser davantage (*l. c.*, p. 432, n. 2). Malgré ces conseils de prudence, nous ne pensons cependant pas que les rapprochements proposés ici aient rien d'excessif. En effet, la date du décret de Lampsaque a pu maintenant être précisée grâce à la ressemblance de son écriture avec celle du sénatus-consulte de Thasos (*infra*, nº **174**), texte découvert postérieurement à celui de Lampsaque, et avec lequel le premier éditeur n'avait pu le comparer ; cette date doit se situer en toute probabilité aux environs de l'an 80 av. J.-C. L'importance des événements auxquels Lampsaque fut alors mêlée légitime aussi leur mention et la mise en rapport de ce décret avec ce que nous savons de la cité à cette époque.

(2) Cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi du Pont*, 1890, p. 331 ; *CAH*, IX, p. 361.

[ὁμοίω]ς δὲ ἐπιμέλειαν ἐποιήσατο κ[αὶ τᾶς]
[ἀνακ]ομιδᾶς αὐτῶν τᾶς εἰς Ἀμφίπ[ολιν]
[καὶ ἐν] τοῖς ἄλλοις πᾶσι ἐν οἷς αὐτοῦ χ̣[ρείαν]
[εἶχον] ἐποιεῖτο τὰν ἐκτενεστά(τα)ν πρ[όνοι]-
[αν · φιλι]κῶς οὖν αὐτοῦ ποτιφερομένο[υ ποτὶ]
[τοὺς] ἐκπεμπομένους ὑπὸ τοῦ δά[μου],
[θέλο]μεν καὶ ὑμῖν διαμαρτυρῆσαι [τὰν τοῦ]
[ἀνδρὸ]ς καλοκἀγαθίαν, ὑπογεγράφα[μεν]
[δὲ κ]αὶ τοῦ ψαφίσματος, καθ' ὃ δέδω[καν ἁ βου]-
[λὰ καὶ] ὁ δᾶμος τὰν προξενίαν, τὸ ἀ[ντίγραφον]
[ἵνα κ]αὶ ἐν τοῖς παρ' ὑμῖν δαμοσίοι[ς ὑπάρχῃ]
[ταῦτα τ]ὰ δεδομένα ὑπὸ τοῦ δάμου ΠΙ̣ - - - -
[ἐπὶ ἱερ]έως Θερσάνδρου, Ἀριστοκλεῦ[ς τοῦ]
- - - κ̣ράτευς γραμματεύοντος βου̣[λᾶι],
[πρυταν]ίων τῶν σὺν Ἀριστοβούλωι τῶι Δ̣ - - -,
[καθ' ὑοθ]εσίαν δὲ Μικύθου · Δαλίου τρια̣[κάδι] ·
[ἔδοξε τ]ᾶι βουλᾶι καὶ τῶι δάμωι · Ἀγικλ̣[είδας ?]
- - - - ου Ἄμιος, καθ' ὑοθεσίαν δὲ Δαι - - -
- - - - ος εἶπε · *vac.* ἐπειδὴ Διονυσόδω[ρος]
[Πεμπί]δου Θάσιος ἀπόδειξιν ποεί̣[μενος]
[ἐν παντ]ὶ καιρῶι τᾶς αὐτοῦ εὐνοί[ας - - -]

*N. C.* La première et la dernière ligne ne conservent plus que quelques traces de lettres peu distinctes et incertaines ; l. 1 : [*ca 10 l.*] -ΙΙΙΕΖ [*ca 11 l.*] ∟L [*ca 6 l.*] ; l. 30 : [*ca 8 l.*] Υ·Ι⌐ΡΟΣ·Ο·ΟΔΟΝΤΑΓ [*ca 10 l.*] ; l. 8 : ΤΑΣΤΑΣΑΣΕΩΣ ; l. 12 : ΕΚΤΕΝΕΣΤΑΝ.

*Traduction :*

« Attendu que..., selon les déclarations que nous ont faites les ambassadeurs envoyés auprès de Lucius Aurelius, proconsul de Rome, Dionysodôros, fils de Pempidès, votre concitoyen, qui a reçu chez nous la proxénie, s'est préoccupé de leur sécurité et de leur introduction auprès du gouverneur, que de même il a pris soin de leur voyage de retour vers Amphipolis et qu'il a eu constamment souci de leur fournir toutes les autres choses pour lesquelles ils avaient besoin de lui ; puisqu'il s'est ainsi conduit amicalement à l'égard des envoyés de notre peuple, nous voulons vous rendre témoignage à vous aussi de la valeur de cet homme, et nous avons transcrit ci-dessous la copie du décret selon lequel le conseil et le peuple lui ont accordé la proxénie, pour que les honneurs à lui conférés par le peuple soient aussi dans vos archives.... Sous la prêtrise de Thersandros, le secrétaire du conseil étant Aristoklès, fils de ....kratès, le collège des prytanes, celui d'Aristoboulos, fils de D..., par adoption fils de Mikythos ; le 30 du mois Dalios ; décision du conseil et du peuple, sur la proposition d'Agikl[eidas ?], fils de ...., du dème d'Amis, par adoption fils de Dai..., du dème de .... ; attendu que Dionysodôros, fils de Pempidès, de Thasos, qui fait en toute occasion preuve de son dévouement .... »

*Établissement du texte*

La stèle, complète à droite et à gauche, a été rabattue sur les bords lors du remploi. Les lacunes sont réduites de part et d'autre ; il paraît relativement aisé de retrouver la construction générale et le sens du document, mais les irrégularités de la gravure, les fautes possibles du lapicide (cf. l. 8 et 12) frappent d'incertitude certaines restitutions dont la lettre peut difficilement être assurée. D'une manière générale, il manque à gauche de quatre à cinq lettres au maximum, à droite, de cinq à sept au plus ; les restitutions satisfont aisément, pour la plupart, à ces largeurs de lacunes ; plusieurs fois même, le graveur a dû laisser un blanc à la fin des lignes (cf. l. 7, *vacat*, auquel il paraît difficile de faire répondre une coupure de la phrase) ; en trois passages, au moins, on est conduit à un texte qui semble excéder la largeur de la lacune d'une ou deux lettres. Peut-être le lapicide a-t-il serré davantage pour couper les mots le moins possible? Peut-être aussi le mot exact se dérobe-t-il en ce cas.

L. 1-2 : la restitution de πρεσβευταί est exigée par les verbes παραγενόμενοι et ἐνεφάνιζον des l. 3 et 4, caractéristiques des rapports de mission que font les ambassadeurs (cf., *e. g.*, *Syll.*³, 611, l. 7). L. 3 : on ne peut hésiter à restituer ἀνθύπατον, au début de la ligne, et non le simple ὕπατον. La lacune de la l. 2 suffit en effet largement à contenir la fin de στρα[ταγόν] et il reste au début de la l. 3 beaucoup trop de place pour le seul *hypsilon.*

L. 2 : στραταγόν, et l. 4 : ἁμῖν sont imposés par le dialecte dorien du décret que l'on constate dès les l. 2 (ποτί), 5 (πολίτας), 6 (παρ' ἁμῖν), etc.

L. 5-6 : l'opposition marquée entre les deux membres de la phrase par μέν et δέ, aussi bien que par πολίτας et προξενίαν impose de restituer un participe. Le plus souvent on rencontre προξενίαν dans une tournure telle que ὑπάρχειν ou διδόναι αὐτῶι προξενίαν ; parfois encore avec une tournure passive προξενία ἐδόθη (comme à Delphes dans la liste des proxènes, *Syll.*³, 284). Mais le parallélisme avec la phrase précédente exige ici un verbe tel que λαμβάνειν, δέχεσθαι ou l'un de ses composés (cf. *Syll.*³, 187, l. 7 : ἐπεὶ καὶ αὐτὸς ὑποδέκεται τὰμ προξενίαν). La forme εἰληφώς ne s'impose pas plus qu'une autre : elle paraît seulement convenir assez exactement aux lacunes des l. 5 et 6.

A la fin de la l. 7, le *vacat* que porte la pierre après προενόησε met en cause la construction du texte. On est tout d'abord conduit à considérer que ce blanc répond à une coupure de la phrase : προενόησε marquerait la fin d'un développement auquel répondrait celui des l. 8 et 9. Mais on ne peut joindre le génitif τᾶς καταστάσεως (l. 8) à ἐπιμέλειαν ἐποιήσατο (l. 9) sans tenir compte du δέ qui figure au début de la l. 9, marquant apparemment une nouvelle proposition. On peut assurément songer que ΔΕ n'est pas la particule de liaison, mais seulement la finale d'un démonstratif tel que [τᾶ]σδε, s'accordant avec τᾶς καταστάσεως. On y serait conduit d'autant plus volontiers que la lacune de la l. 8 est trop étroite pour recevoir la totalité de la restitution στ[ραταγόν] dont la présence en ce passage est nécessaire, alors qu'une restitution στ[ρατα|γὸν τᾶ]σδε conviendrait plus exactement aux lacunes. Mais dans une telle tournure la place de τᾶσδε rejetée après ποτὶ τὸν στραταγόν est insolite. Aussi, malgré les difficultés que soulève l'exiguïté des lacunes, paraît-il préférable de retrouver en δέ la particule de liaison et de faire commencer une nouvelle phrase avec le mot qui précède. En conséquence, le membre de phrase τᾶς καταστάσεως ποτὶ τὸν στ[ραταγόν] doit être rattaché à προενόησε, et il faut supposer que le graveur avait inscrit un καί à la fin de la l. 7. L'emploi de κατάστασις n'est pas fréquent dans les inscriptions pour désigner la présentation des ambassadeurs, ou l'audience accordée à une ambassade. Les textes littéraires en fournissent cependant assez d'exemples pour que le sens n'en soit pas douteux[1].

(1) Cf. *L. S. J.*, s. v., I, 3 et 4, sens attesté chez Hérodote et chez Démosthène.

L. 9 : si l'on doit faire commencer une nouvelle proposition avec cette ligne, le *sigma* précédant δέ ne peut être que la finale d'un adverbe portant sur ἐπιμέλειαν ἐποιήσατο. La fréquence de la formule ὁμοίως δὲ καί (cf., *e. g.*, *IG* II², 1304, 6 ; *FD*, III, 2, 48, 46) la recommande à nouveau pour ce passage, bien que la longueur à restituer de [ὁμοίω]ς excède apparemment la largeur de la lacune. La seule solution, dans ce cas, consiste à admettre une nouvelle faute du graveur, qui aurait omis, par inadvertance, une syllabe : στρα(τα)γόν ou (ὁμ)οίως ou à restituer une forme exceptionnelle et aberrante ὡς δέ, à la place de ὁμοίως δέ.

L. 10 : la restitution [ἀνακ]ομιδᾶς s'impose, de même que celle de Ἀμφίπ[ολιν] à la fin de la ligne pour marquer le but du voyage. L'emploi d'ἀνακομιδή au sens de *retour* ne paraît pas davantage douteux[1]. Précision importante pour l'interprétation du texte, puisque sur le chemin du retour les ambassadeurs rhodiens passent par Amphipolis.

L. 11-12 : la tournure ἐν οἷς αὐτοῦ χ[ρείαν εἶχον] répond au sens exigé et à l'usage. L. Robert en a signalé plusieurs emplois dans des textes relatifs à des médecins (*BCH*, 52, 1928, p. 178) ; cet emploi très général de χρεία apparaît encore dans un nouveau texte récemment publié (cf. J. et L. Robert, *La Carie* II, nº 167, l. 27-28 : ἐπεὶ οὖν πολλὰς καὶ μεγάλας χρείας παρείσχηται τῶι δήμωι).

L. 12-13 : en raison de l'impossibilité matérielle de replacer en entier πρ[όνοιαν] à la fin de la l. 12, l'adverbe à restituer, l. 13, doit être très court. C'est pourquoi nous proposons φιλικῶς, dont l'emploi, avec προσφέρειν, paraît possible, plutôt que εὐνοϊκῶς, un peu trop long.

L. 16-18 : le rejet de ἀντίγραφον, que l'on est amené à restituer, à la fin de la proposition (l. 18) commençant par ὑπογεγράφα[μεν], ne doit pas surprendre. Le décret delphique pour les technites d'Athènes (*IG* II², 1132, 50 = *Syll.*³, 692, B, l. 11) offre un exemple rigoureusement parallèle : ὑπογεγράφαμεν ὑμῖν τοῦ γεγενημένου ὑφ' ἡμῶν δόγματος τὸ ἀντίγραφον ; cf. aussi l'ordre des mots dans le décret de Lampsaque, *supra*, nº **171**, l. 4-8. La valeur et l'emploi de ὑπογράφειν sont bien déterminés pour attester l'authenticité du document que l'on établit ou que l'on transmet (cf. L. Robert, *Études anatoliennes*, 101-102 ; *Hellenica*, III, p. 14 : il s'agit des magistrats qui ont signé le décret et l'ont scellé de leur sceau ; L. et J. Robert, *La Carie* II, p. 164, à propos d'un décret honorifique d'Héraclée de la Salbaké). La seule difficulté réside encore une fois dans la longueur des lacunes ; aux l. 16-17, elles semblent cette fois supérieures aux restitutions que l'on est amené à proposer.

A la fin de la l. 16, les trois lettres manquantes à ὑπογεγράφα[μεν] ne suffisent pas à remplir la lacune d'au moins cinq lettres qui se trouve en fin de ligne. La présence de [κ]αί au début de la l. 17 est certaine. Plutôt que de graver le δέ nécessaire à la fin de la l. 16 où il avait la place de le faire, le graveur a-t-il laissé un *vacat* pour le reporter au début de la l. 17 ? Même ainsi, les trois lettres que nécessite la restitution de [δὲ κ]αί en ce début de ligne ne suffisent qu'imparfaitement à remplir la lacune. Une nouvelle difficulté apparaît à la fin de la l. 18 où la restitution ἀ[ντίγραφον] semble excéder les possibilités de la lacune. Il paraît cependant difficile de rejeter la dernière syllabe au début de la l. 19 ; la construction normale de la proposition suivante exige en effet de placer dans cette lacune (de quatre lettres environ) la conjonction finale gouvernant la fin de la phrase selon un formulaire courant (cf. à Delphes par exemple, *FD*, III, 2, 48 : [τᾶς δοθείσας ὑφ' ἁμῶν] ἀποκρίσιος ὑπογεγράφαμες ὑμῖν τὸ ἀντίγραφον, ὅπ[ως εἰδῆτε]). En outre, la finale -αι impose de rétablir [κ]αί après la conjonction, pour laquelle nous proposons ἵνα plutôt que ὅπως en raison de la place disponible. Le sens exige que l'on restitue à la fin de la l. 19 ou de la l. 20 un terme désignant les honneurs ou les privilèges conférés à Dionysodôros, terme que reprend nécessairement τὰ δεδομένα (l. 20). On pourrait

(1) Cf. L. Robert, *Études anatoliennes*, p. 238-239 : « Dans les nombreux exemples de cette formule, il s'agit d'ambassadeurs, de théores, de juges étrangers qu'on reconduit chez eux avec escorte... », et n. 2 : « ... ἀνακομιδή ne peut s'appliquer qu'à un « retour » ou au recouvrement d'une chose perdue... ».

songer à τὰ τί|μια terme fréquent qui, ainsi coupé, répondrait bien aux lacunes des l. 19-20, à condition de ne restituer après δημοσίοις qu'un verbe court : ἦι ? En réalité le terme de beaucoup le plus normal dans cette construction finale est ὑπάρχῃ qui remplirait la lacune de la l. 19. Le début de la l. 20 ne suffisant pas pour contenir [τὰ τίμια τ]ά, nous proposerions de restituer [ταῦτα τ]ά et de chercher à la fin de la l. 20 le substantif qui répond à τὰ δεδομένα.

Mais quel est-il ? la lecture du *pi* est assurée, ainsi que celle d'une haste verticale au bord de la cassure, qui ne laisse à choisir qu'entre Γ, Η, Ι, ou Ρ. La lecture de πρ[οξενία] répondrait à la fois aux signes conservés et à la largeur de la lacune. Mais ce nominatif féminin singulier est exclu par la syntaxe, puisqu'il ne peut se rapporter au neutre τὰ δεδομένα ainsi que la construction l'exige. Si tel est bien le mouvement, le mot commençant par ΠΙ̣ nous échappe. On doit néanmoins envisager une autre possibilité : τὰ δεδομένα, employé seul, peut suffire à marquer les privilèges accordés à Dionysodôros. En coupant la phrase après τοῦ δάμου, προξενία, au nominatif isolé, constituerait le titre du décret, intégralement recopié.

La suite du décret rhodien se laisse restituer sans difficulté : le prêtre d'Hélios, l'éponyme rhodien, apparaît normalement avant le collège des prytanes désigné lui aussi par l'éponyme des prytanes pour le semestre (l. 23 ; cf., *e. g.*, *Syll.*³, 644, II, l. 13-14). Enfin, l. 24, il faut restituer la date τρια̣[κάδι], soit le dernier jour de l'année rhodienne puisque Dalios est le dernier mois de l'année. L. 28 : la forme ποε̣ί[μενος] apparaît normalement dans le dorien de Rhodes. La prosopographie rhodienne ne nous a paru fournir aucune identification avec les personnages que mentionne le décret. Le cas de l'éponyme Thersandros — nom connu parmi les prêtres d'Hélios éponymes de Rhodes — ne peut être examiné qu'avec la chronologie particulière du décret.

Deux ordres d'indications devraient aider à fixer la date de ce texte : l'identification du gouverneur romain Lucius Aurelius d'une part ; de l'autre, la titulature du décret rhodien. Si le nom de *Thersandros* figure dans la liste des éponymes rhodiens[1], la date n'en est pas établie sur des critères assez sûrs pour préciser la chronologie du texte. En outre, on ne peut exclure *a priori* l'homonymie de plusieurs prêtres d'Hélios. Seuls des recoupements fondés sur le nom des autres Rhodiens mentionnés dans le décret pourraient apporter quelque certitude. Or aucun de ces personnages n'a paru figurer dans les prosographies rhodiennes actuellement accessibles.

La personnalité de Lucius Aurelius devrait orienter plus sûrement vers une datation. Malgré les lacunes du document, il s'agit presque certainement d'un gouverneur de Macédoine ; la mention d'Amphipolis (l. 10) autant que l'intervention d'un Thasien garantit que l'ambassade rhodienne s'était déplacée vers le Nord de la Grèce. L'entrevue a eu lieu, selon toute vraisemblance, à Thessalonique. En outre, la restitution στρα[ταγὸν ἀνθύ]πατον, assurée par la largeur de la lacune, montre qu'il s'agit d'un personnage de rang consulaire, proconsul ou propréteur proconsulaire, comme il arrive fréquemment en Macédoine[2]. Mais une difficulté surgit immédiatement : aucun Lucius Aurelius ne figure parmi les gouverneurs de Macédoine connus. L'absence du *cognomen* ne facilite pas les recherches, puisque parmi les *Lucii Aurelii* les deux

(1) Cf. *RE*, Supplbd, V, s. v. *Rhodos*, col. 838, n° 148, Θάρσανδρος (sans date), et n° 155, Θέρσανδρος, *ca* 220 av. J.-C.

(2) Notons cependant que le titre de στρατηγὸς ἀνθύπατος ne désigne pas nécessairement un gouverneur de province, comme l'a montré M. Holleaux, Στρατηγὸς ὕπατος, p. 10-13 — du moins jusqu'à la *lex Cornelia de provinciis*. Il reste en outre assez difficile de déterminer l'itinéraire qu'accomplissent les ambassadeurs rhodiens, s'ils vont de Thessalonique à Rhodes. Pourquoi ce détour par Amphipolis (et Thasos ?) ?

branches des *Cottae* et des *Orestes* ont donné des magistrats à la république. Sans doute les indications tirées de l'écriture inclinent-elles immédiatement à choisir une date dans la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C., ou plutôt dans la première moitié du Ier siècle[1]. Cependant les indices donnés par l'écriture ne sauraient prévaloir contre la datation précise que fournirait une rencontre prosopographique, si elle était possible.

Les études récentes de T. R. S. Broughton[2] ont heureusement dressé le bilan de nos connaissances sur les magistrats de la République romaine[3]. Parmi les Lucii Aurelii connus au IIe et au Ier siècle av. J.-C., en est-il que leur carrière recommande davantage pour remplir la charge de στρατηγὸς ἀνθύπατος en Macédoine, nouveauté dont l'inscription thasienne apporte maintenant le témoignage ?

1. *L. Aurelius Orestes*, chargé de mission en Orient en 163-162, préteur en 160, consul en 157, chargé de mission en Achaïe en 147 et en 146-145 (Broughton, I, p. 441, 445, 446, 464, 467). Chargé de mission dès 163 avec Cn. Octavius et Sp. Lucretius, il doit non seulement désarmer le royaume de Syrie, mais rétablir l'ordre en Macédoine, Galatie, Cappadoce, réconcilier les deux Ptolémées qui se disputaient le trône d'Alexandrie[4]. L'année 163 conviendrait assurément à une activité diplomatique de la part des Rhodiens. Éprouvés par la franchise récente accordée à Délos, ils reprennent courage et demandent au sénat de conserver leurs possessions de Carie et de Lycie, décrétant d'élever dans le sanctuaire d'Athéna une statue de Rome haute de trente coudées[5]. On comprendrait sans peine que les Rhodiens aient jugé utile d'entrer en contact avec les délégués romains au cours de leur mission. Mais une double objection semble irréductible : les trois délégués de Rome agissent apparemment ensemble. Lucius Aurelius n'est pas chargé de la Macédoine plus spécialement que les autres. Après le meurtre de Cn. Octavius par Leptinès de Laodicée, les menaces du meurtrier pèsent également sur les autres membres de la mission[6]. Enfin et surtout, quelle que soit l'ambiguïté du terme στρατηγὸς ἀνθύπατος au début de son emploi, il semble impossible que Lucius Aurelius Orestes, en mission extraordinaire, ait pu porter ce titre en 163[7]. De nouveau chargé de mission en 147, ce même personnage paraît avoir d'abord borné son activité aux affaires achéennes. Bien qu'il eût échoué dans son intervention

(1) L'ensemble des décrets en faveur des fils de Pempidès, Dionysodôros et Hestiaios, constitue un tout relativement homogène. Néanmoins aucun critère n'est assez décisif pour imposer une datation sûre.

(2) T. R. S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic*, 1951, 2 vol., cité ci-après Broughton, I ou II. Pour cette recherche, nous avons profité des avis précieux de Miss L. R. Taylor et de M. T. R. S. Broughton, et nous les remercions vivement de leur obligeance. Enfin, M. H. G. Pflaum nous a aidés avec son habituelle complaisance.

(3) La liste dressée par H. Gelzer pour les gouverneurs de Macédoine, *RE*, s. v. *Makedonia*, col. 765, doit être maintenant corrigée par les études de T. R. S. Broughton ; de même aussi les notices de la *RE* consacrées aux *Lucii Aurelii (Cottae* et *Orestes)*.

(4) Le texte essentiel sur cette mission est Polybe, éd. Büttner-Wobst, XXXI, 2.

(5) Polybe, XXXI, 4.

(6) Polybe, XXXII, 2.

(7) M. Holleaux, Στρατηγὸς ὕπατος, p. 11 : « Les Grecs mirent en usage pour désigner les magistrats romains autres que les consuls, chargés de grands commandements militaires ou préposés au gouvernement des provinces, l'expression nouvelle de στρατηγὸς ἀνθύπατος » ; *ibid.*, n. 2 : « Ni Metellus en Macédoine, ni Antoine en Asie n'eurent charge d'administrer un pays sujet du peuple romain, puisque les provinces de Macédoine et de Cilicie ne commencèrent d'exister qu'après leurs victoires. S'ils furent, l'un et l'autre, appelés par les Grecs στρατηγὸς ἀνθύπατος, ce ne put être en tant que gouverneurs généraux ». Mais en l'occurrence, Lucius Aurelius n'est ni gouverneur de province ni chef de guerre. Le seul titre qui lui convienne est celui de πρεσβευτής.

en Achaïe[1], il appartint à la commission de dix membres qui assistait L. Mummius, alors occupé à organiser la province d'Achaïe[2]. Non seulement il n'est jamais gouverneur mais il n'apparaît pas davantage investi de l'*imperium consulare* qui lui vaudrait à cette époque le titre de στρατηγὸς ἀνθύπατος[3], du moins dans la transcription ordinaire des titulatures[4].

2. *L. Aurelius Cotta*, préteur en 147, consul en 144 (Broughton, I, p. 463, 470). Ce personnage ne semble avoir pris part aux affaires d'Orient ni après sa préture, ni après son consulat. Si ses deux collègues à la préture, L. Licinius Murena et C. Sempronius Tuditanus, participèrent à la commission qui aida Mummius à organiser la Grèce en 146, il ne paraît pas en avoir fait partie. Eût-il même été parmi les dix délégués, il n'aurait pas eu apparemment le titre de στρατηγὸς ἀνθύπατος. Pendant son consulat, son attention ne paraît guère s'être portée vers la Grèce : il brigue sans succès un commandement en Espagne. En outre, à cette époque, L. Mummius assume le gouvernement de Macédoine jusqu'en 145, Licinius Nerva en 143 et 142[5] ; la seule lacune affecte la période 141-135, sans qu'aucun indice ne puisse faire supposer que L. Aurelius Cotta ait occupé, à cette époque, le poste de gouverneur à Thessalonique.

3. *L. Aurelius Orestes*, préteur en 129, consul en 126 (Broughton, I, p. 504, 508). Son collègue à la préture, Ti. (Latinius) Pandusa, seconde C. Sempronius Tuditanus en Macédoine contre les Iapydes, mais L. Aurelius Orestes ne paraît pas l'avoir accompagné[6]. Après son consulat, il occupe le proconsulat de Sardaigne jusqu'à son triomphe en 122[7].

4. *L. Aurelius Cotta*, préteur en 122, consul en 119 (Broughton, I, p. 516, 525). Le gouverneur de Macédoine en 122 n'est pas connu. Néanmoins, il paraît peu vraisemblable qu'au cours de sa préture L. Aurelius Cotta ait acquis une expérience particulière des affaires macédoniennes, car, pendant son consulat, en 119, c'est son collègue L. Caecilius Metellus Delmaticus qui est chargé de la campagne contre les Illyriens et les Dalmates. Les sources sont, il est vrai, trop imprécises pour que l'on puisse assurer que les deux consuls furent séparés au cours des opérations[8]. Mais les gouverneurs de

(1) Sur les incidents de Corinthe, cf. Polybe, XXXVIII, 9, 1-6, et 10, 2.

(2) Pausanias, VII, 16, 1.

(3) Cf. la note de M. Holleaux, *l. c.*, p. 10, n. 1, sur les hésitations de Polybe dans l'emploi de ἀνθύπατος. La signification n'est pas encore, apparemment, bien déterminée : « il semble donc que, chez Polybe, ἀνθύπατος signifie non pas consul prorogé, mais vice-consul... ».

(4) La seule manière de concilier l'emploi de στρατηγὸς ἀνθύπατος avec ce que l'on sait du rôle de L. Aurelius Orestes auprès de L. Mummius serait de l'entendre dans la signification de « vice-consul » que M. Holleaux indique pour certains passages de Polybe. Le texte de Pausanias (VII, 16, 1) : Μόμμιος δὲ 'Ορέστην ἅμα ἀγόμενος τὸν πρότερον ἐπὶ τῇ Λακεδαιμονίων διαφορᾷ καὶ 'Αχαιῶν ἐλθόντα, ἀφίκετο ... paraît bien faire d'Orestes le second du consul (valeur que pourrait prendre ἀνθύπατος). Mais, même en ce cas, on ne voit pas qu'Orestes ait eu affaire en Macédoine ; si les Rhodiens avaient quelque faveur à demander, pourquoi s'adresser à son second quand Lucius Mummius était sur place ?

(5) Broughton, I, p. 470, 472, 476.

(6) Cf. Appien, *Illyriaka*, 10 ; H. Gäbler, *Ant. Münzkund. Maked.*, 6-8.

(7) Broughton, I, p. 518.

(8) Broughton, I, p. 525 : « Metellus, perhaps with the aid of his colleague, campaigned against the Illyrian Segestani and the Dalmatians (App., *Illyr.*, 10-11 ; Liv., *Per.*, 62 ; Eutrop., 4, 23, 2) ».

Macédoine paraissent alors connus : après L. Caecilius Metellus en 118, Cn. Cornelius Sisenna assume le gouvernement[1].

5. *L. Aurelius Orestes*, préteur en 106, consul en 103 (Broughton, I, p. 553, 563). Le gouvernement de Macédoine, pendant et après sa préture, paraît occupé par Minucius Rufus, qui triomphe en 106 des Scordisques. Le questeur Cn. Servilius Caepio apparaît en Macédoine en 105, et en 104 C. Cluvius exerce vraisemblablement le proconsulat de cette province quand on lui érige à Délos une statue honorifique[2].

Enfin, L. Aurelius Orestes meurt pendant son consulat en 103.

6. *L. Aurelius Cotta*, tribun militaire en 103, préteur en 95 (Broughton, I, p. 563 ; II, p. 11 et n. 1). Ce personnage ne pourrait avoir exercé le gouvernement de Macédoine qu'après sa préture. Or les gouverneurs de cette époque sont connus : L. Julius Caesar en 94, ensuite C. Sentius de 93 à 87[3].

7. *L. Aurelius Cotta*, préteur en 70, consul en 65, censeur en 64, XVvir s. f. en 44 (Broughton, II, p. 127, 157, 161, 333). La longue carrière de ce personnage, oncle de Jules César, n'est malheureusement pas connue dans son ensemble. A tout le moins le rencontre-t-on à partir de 70 dans toutes les affaires importantes de cette époque troublée. A vrai dire, rien dans son activité postérieure au consulat ne le montre intervenant en Macédoine. En outre, à partir de 67, la liste des gouverneurs de Macédoine ne présente plus de lacune pendant de longues années. Son gouvernement ne saurait ainsi se placer qu'entre sa préture et son consulat. Or la liste des gouverneurs de Macédoine ne comporte de lacune qu'entre le départ du proconsul Marcus Terrentius Varro Lucullus rappelé par le sénat en 71 pour aider Crassus contre Spartacus, et l'année 67 où Rubrius apparaît comme gouverneur de Macédoine[4]. L. Aurelius Cotta ne pourrait avoir occupé le gouvernement de Macédoine qu'après sa préture[5], soit en 69 et 68.

Ainsi aucun des Lucii Aurelii connus ne s'impose absolument pour remplir le proconsulat de Macédoine : L. Aurelius Orestes, que sa carrière a orienté plus particulièrement vers les affaires d'Orient pendant la première moitié du IIe siècle av. J.-C., semble reporter non seulement à une date un peu haute, mais les charges qu'il a remplies ne paraissent jamais l'avoir conduit au rang de στρατηγὸς ἀνθύπατος. L. Aurelius Cotta, consul en 119, a peut-être accompagné son collègue L. Caecilius Metellus Delmaticus dans sa campagne contre les Illyriens et les Dalmates, mais ne paraît pas avoir exercé de gouvernement en Macédoine. L'activité postérieure de L. Aurelius Cotta, préteur en 70, rend assurément possible son intervention en Macédoine à titre de *propraetor pro consule*, en 69 et 68, mais aucune indication ne corrobore plus spécialement cette hypothèse, si ce n'est l'accord apparent d'une telle datation avec les caractères de l'écriture. Si l'on incline en définitive à identifier le gouverneur L. Aurelius avec L. Aurelius Cotta, oncle de César, c'est en se fondant beaucoup

(1) Broughton, I, p. 528.
(2) Broughton, I, p. 560.
(3) Broughton, II, p. 13, 15.
(4) Broughton, II, p. 147.
(5) Il est à Rome à la fin de sa préture pour proposer le rétablissement des jurys triparties (cf. Broughton, II, p. 127, références).

plus sur une convergence d'impressions que sur des critères précis. Il ne saurait, en aucun cas, s'agir d'une certitude.

L'histoire de Rhodes, dans ces mêmes années, ne fournit pas davantage d'indications décisives. Les troubles de la troisième guerre mithridatique et de la guerre des pirates ne réussirent jamais à détacher Rhodes de l'alliance avec Rome[1] ; elles permirent au contraire aux Rhodiens de faire la preuve de leur fidélité à la cause romaine. De la sorte, les raisons d'une ambassade rhodienne auprès du gouverneur Lucius Aurelius dans le Nord n'apparaissent guère si cette ambassade se place vraiment dans les années 69-68 av. J.-C.[2].

Seule, la figure de Dionysodôros, fils de Pempidès, prend un relief particulier grâce à ce troisième texte. Les décrets de Lampsaque et d'Assos révèlent certes l'étendue de ses relations, mais sans qu'on en puisse déterminer la raison certaine. Seuls traits caractéristiques : les καιροὶ ἀναγκαῖοι qu'évoque le décret d'Assos (l. 5), la procédure exceptionnelle du décret de Lampsaque, telle que J. et L. Robert l'ont analysée[3]. Le décret de Rhodes au contraire explique cette influence et légitime les hypothèses que l'on a pu faire sur les circonstances des autres décrets : Dionysodôros était bien introduit auprès du gouverneur de Thessalonique ; il servait d'intermédiaire auprès des Romains : il a ménagé l'audience des Rhodiens près du gouverneur. Son pouvoir paraît même s'étendre plus loin : il disposait de moyens suffisants pour assurer la sécurité des voyageurs (l. 6-7 et 10)[4]. Certes, Dionysodôros appartenait à l'une des familles les plus notables de l'île : le décret en l'honneur de son frère Hestiaios, l'exèdre qu'ils élevèrent sans doute sur l'agora pour commémorer leur gloire l'attestent suffisamment. Armateurs ou commerçants, leur activité contribuait assurément à la richesse de l'île. Peut-être faut-il voir en eux de grands marchands de blé, en relations constantes avec les producteurs de Thrace ou d'Asie Mineure, au nombre desquels figurent précisément Assos et Lampsaque. Mais cette activité commerciale suffirait-elle à expliquer l'influence de Dionysodôros auprès des Romains ? Son rôle à l'égard des ambassadeurs rhodiens implique, semble-t-il, davantage.

Au IIe et au Ier siècle av. J.-C., l'administration romaine n'avait pas encore mis

(1) Cf. *RE*, Supplbd V, s. v. *Rhodos*, col. 803-804. Les relations entre Rhodes et les Romains sont ininterrompues à cette époque. Cicéron fera l'éloge des vertus navales et civiques de l'île alliée (*de imperio Cn. Pompei*, 54).

(2) Une hypothèse seulement : après la résistance rhodienne à Mithridate, Sylla avait donné aux Rhodiens la possession et la levée du tribut sur un certain nombre de villes et de régions (cf. en dernier lieu P. M. Fraser et G. E. Bean, *The Rhodian Peraea and the Islands*, p. 172). La difficulté que devait provoquer la levée de ce tribut n'était certainement pas apaisée en 69-68, puisque dans une lettre à son frère datée de 59, Cicéron rappelle que « *Caunii nuper omnesque ex insulis quae erant a Sulla Rhodiis attributae confugerunt ad senatum, nobis ut potius vectigal quam Rhodiis penderent* » (Cicéron, *ad Q. fr.*, 1, 1, 33 = *Correspondance*, éd. Budé, I, XXX, p. 199-221, surtout p. 215). L'intermédiaire des Thasiens s'expliquerait d'autant mieux que Thasos était dans la même situation que Rhodes depuis les donations de Sylla (cf. *infra*, p. 53 ) ; en outre le règlement de ces difficultés revenait au gouverneur de Thessalonique, même s'il recevait ses ordres du sénat (cf. la procédure de transmission du sénatus-consulte de Sylla, *infra*, p. 49).

(3) *REG*, 77, 1954, *Bulletin*, n° 209.

(4) Le passage de la délégation rhodienne par Amphipolis lors de son retour (l. 10) n'est pas clair. Pourquoi, si l'entrevue a eu lieu à Thessalonique, les Rhodiens n'ont-ils pas pris la mer directement pour regagner Rhodes ? Quel avantage avaient-ils à passer par Amphipolis s'ils voulaient faire escale à Thasos chez Dionysodôros ? Le parcours terrestre, selon la *Via Egnatia* coupant au Nord de la Chalcidique, était assurément plus rapide que la navigation obligée de contourner la péninsule de l'Athos.

en place le dispositif du *cursus publicus*. Auguste, le premier, devait l'organiser[1]. Néanmoins la *Via Egnatia* était déjà une artère vitale de l'Empire : en 56, Cicéron reprochait avec véhémence à Lucius Pison de n'avoir pas su maintenir la sécurité de cette *via militaris*[2]. Mais peut-être la recherche de l'effet rhétorique entraînait-elle l'orateur à exagérer la sûreté de ces communications avant le désastreux consulat de Pison. Les attaques barbares ne cessent guère contre la Macédoine entre 148 et Actium. Si en 69-68, peut-être, on remerciait encore le Thasien Dionysodôros d'avoir assuré la sécurité d'un retour conduisant sans doute de Thessalonique à Amphipolis, n'est-ce pas que cette condition du voyage n'était pas nécessairement remplie, même si l'appellation de *via militaris* entraînait une surveillance de principe par l'armée romaine[3] ? Mais pourquoi Dionysodôros aurait-il pu, plus qu'un autre, assurer la sécurité et le retour des ambassadeurs, si riche et influent qu'il eût été ? Les textes montrent qu'avant le service public de la poste les voyageurs, même officiels, utilisaient des voitures de louage[4]. Ces entreprises, en Italie du moins, étaient aux mains de collèges professionnels[5]. En Macédoine, de telles associations n'apparaissent pas. On peut se demander si de riches particuliers n'assuraient pas ce service à titre privé ; Dionysodôros eût été l'un d'eux. Ainsi s'expliqueraient aisément ses contacts avec l'autorité romaine aussi bien que les services rendus aux ambassadeurs. Armateur ou grand marchand, Dionysodôros pouvait trouver dans cette organisation de transport non seulement le complément indispensable à ses entreprises commerciales, mais une source de profits appréciables.

Mieux qu'un autre, un Thasien pouvait, à cette époque, se charger de telles entreprises. Non seulement l'activité commerciale de sa cité l'entraînait à entretenir des relations avec le monde égéen et balkanique tout entier, mais les rapports de Thasos et de Rome paraissent alors plus étroits que jamais. Cette amitié pourtant ne mit pas la cité à l'abri de tous les dangers. Un document déjà, relatant un affranchissement collectif, évoquait le dénouement d'une crise :

**173.** *Inv.* 1373 ; bloc de marbre retaillé à droite et à gauche, peut-être aussi en épaisseur ; la face inscrite elle-même porte une bande retaillée dans la longueur pour former un encastrement lors d'un premier remploi, ce qui a fait disparaître trois lignes d'écriture ; l'inscription se poursuivait au-delà de la partie retaillée : on y distingue encore deux lignes, l'une, sur le bord inférieur de l'entaille, presque entièrement disparue, l'autre, en dessous, très effacée ; dimensions en mètres : 0,84×0,35×0,12 ; h. l. en centimètres : 1,6 ; int. : 1 ; trouvé le 5 juillet 1955 dans une maison d'époque tardive, derrière la galerie hypostyle de l'agora, formant l'un des côtés d'un bassin construit en marbres de remploi et muni d'un tuyau d'écoulement (Pl. V, 2).

(1) Cf. H. G. Pflaum, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 14, 1940, p. 189-390, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut Empire;* cf. en particulier p. 211-245 pour le régime du *cursus publicus* instauré par Auguste.

(2) Cf. Cicéron, *Sur les provinces consulaires*, II, 4.

(3) H. G. Pflaum, *l. c.*, p. 220.

(4) H. G. Pflaum, *l. c.*, p. 240, alléguant le texte de Suétone, *César*, 57.

(5) Cf. H. G. Pflaum, *l. c.*, p. 240, n. 1, qui cite des textes épigraphiques d'Italie relatifs aux collèges des *cisiarii* et des *iumentarii*.

[᾿Ε]π᾿ ᾿Αμφιφράδευς, Λεωδίκου, Φιλίππου ἀρχόντων · οἵδ[ε ἀνε]-
[γρ]άφησαν κατὰ ψήφισμα δήμου ἐξελεύθεροι, ὁπόσο[υς ὁ δῆ]-
[μο]ς ἠλευθέρωσεν καὶ οἱ ἐκ τούτων γεγονότες *vac.*

*4 lignes martelées*

- - - - ιΟ·Σ·ΘΑ·Ν·Β·Θ [*ca 8 l.*] ΘΟ·Σ·ΕΩΝ

*N. C.* Écriture : grandes lettres assez régulières, légers *apices* ; *alpha* à barre brisée, *epsilon* à barre centrale légèrement plus courte, *thêta* avec point central, *kappa* avec haste oblique inférieure plus courte et légèrement courbe, *my* très large, avec les hastes latérales obliques, *ny* légèrement déséquilibré, *xi* avec haste verticale centrale et barre médiane plus courte, *omicron* assez irrégulier, généralement plus petit, *pi* avec barre supérieure débordante et haste verticale droite parfois plus courte, *sigma* avec barres supérieure et inférieure horizontales, *hypsilon* évasé, *phi* parfois en arbalète ou avec boucle ovale, *oméga* en arche de pont, et légèrement au-dessus de la ligne. L'ensemble de ces caractères ne permet pas de dater le texte plus haut que la fin du IIIe siècle, ni de le descendre jusqu'au Ier siècle av. J.-C. : vraisemblablement le cours du IIe siècle av. J.-C.

Bien que les noms que portent ici les trois archontes se rencontrent assez fréquemment à Thasos, ce collège n'est pas connu par les listes d'archontes conservées ; on est ainsi réduit, pour dater l'inscription, aux seules considérations d'écriture.

Le texte entre dans une catégorie de documents bien définie, celle des affranchissements collectifs, que L. Robert a étudiée à propos d'un texte de Chios dont la nature n'avait pas été reconnue[1]. Textes littéraires et épigraphiques nous font connaître les raisons de ces affranchissements massifs d'esclaves. Il fallait des périodes de crises ou de graves périls pour que l'on offrît la liberté à des collectivités entières d'esclaves, soit qu'on voulût les gagner à sa cause, soit qu'on eût à les récompenser de leur fidélité[2]. Le libellé du texte thasien montre l'exactitude de la construction que L. Robert proposait pour les premières lignes de l'inscription de Chios[3].

La mesure ne paraît pas avoir touché, à Thasos, un très grand nombre de personnes : la liste des noms comprenait cinq lignes au maximum. Les longs catalogues de Chios où les affranchis étaient groupés par décades évoquaient un événement beaucoup plus important. La population servile de Chios passait, il est vrai, pour extraordinairement nombreuse[4], alors que nous n'avons aucun renseignement sur celle de Thasos, sauf de rares allusions dans les documents épigraphiques[5].

On ne peut que regretter l'incertitude chronologique à laquelle on est réduit pour dater ce texte. L'histoire du IIe siècle est trop mal connue à Thasos pour qu'on puisse assigner cet affranchissement collectif à un événement précis. On connaît

(1) *Études épigraphiques et philologiques*, p. 118-126.
(2) Cf. la bibliographie des textes et des travaux, citée par L. Robert, *l. c.*, p. 124-125.
(3) *L. c.*, p. 126.
(4) L. Robert, *l. c.*, p. 122.
(5) Cf. la clause concernant l'esclave délateur dans la loi sur la dénonciation, *Recherches* I, n° **18**, et p. 144-145 ; le fragment d'affranchissement, *ibid.*, p. 413 et n. 2 ; quelques inscriptions funéraires : *ibid.*, p. 302-303, nos **84-86** ; *infra*, n° **413**. Le terme ἐξελεύθερος que nous trouvons dans notre texte, pour être moins fréquent que ἀπελεύθερος, n'a pas un sens différent, cf. *Syll.*³, 742, l. 45, et 521, l. 15. Il paraît même habituel à Thasos : cf. *infra*, n° **413**.

certes une grave crise que les Thasiens durent affronter au temps des guerres de Mithridate. Lors du siège qu'évoque le sénatus-consulte de Sylla, on concevrait que les Thasiens eussent promis la liberté aux esclaves fidèles qui les aideraient à se défendre. Néanmoins l'écriture de ce texte paraît différente de celle que l'on observe dans le sénatus-consulte, et doit être plus ancienne. Sans doute y eut-il au IIe siècle aussi des périodes troublées où les Thasiens durent faire appel à toutes les ressources de la cité pour assurer leur salut.

Le cas se produisit du moins, nous venons d'y faire allusion, lors du dernier grand conflit où les forces de Rome se heurtèrent à une ambition étrangère, et dans lequel Thasos prit fait et cause pour elles : les guerres mithridatiques. Un document, d'une importance capitale pour l'histoire de Thasos à cette époque, apporte malgré sa mutilation, des renseignements précieux sur l'attitude de l'île pendant la première guerre contre Mithridate, sur sa situation politique avant le conflit et sur les conséquences qu'eut pour elle la victoire romaine.

Il s'agit d'une longue inscription reproduisant le texte d'un sénatus-consulte qui, voté par le sénat romain en faveur des Thasiens, avait été gravé sur le mur d'un bâtiment officiel de l'agora. Les blocs qui la composaient furent brisés pour entrer dans la construction de la basilique paléochrétienne de l'agora ; seuls une douzaine de fragments ont été retrouvés :

**174.** *Inv.* 715, avec les subdivisions α à λ, et 507+520 ; quatorze fragments d'une inscription gravée sur des blocs de marbre gris, en plusieurs colonnes ; les dimensions et les détails particuliers sont donnés séparément pour chaque fragment ou groupe de fragments lorsqu'ils peuvent être rapprochés ;

*Inv.* 715 α + β + στ ; trois fragments qui se font suite, brisés de tous côtés sauf en haut, où subsiste une marge de 1 cm. 5 (bord supérieur de l'inscription) ; le fragment α donne l'angle supérieur gauche de l'inscription, comme le montre la large marge sur le bord gauche de la pierre ; dimensions max. en mètres des trois fragments réunis : 0,48×0,15×0,07 ; h. l. en centimètres : 1,4 ; int. : 0,7-0,8 ; trouvés en 1949 et 1950 dans la basilique (Pl. VI, 1) ;

*Inv.* 715 ; partie inférieure d'un bloc (lit de pose et bord gauche conservés) portant la fin de la première colonne de l'inscription et une partie des dernières lignes de la seconde colonne ; dimensions max. en mètres : 1,28×0,15×0,13 ; distance du bord gauche du bloc à l'inscription : 0,225 ; largeur de la première colonne : 0,685 ; entrecolonnement : 0,035 ; h. l. en centimètres : 1,1 ; int. : 0,6-0,7 ; trouvé le 13 août 1949 dans la basilique (Pl. VI, 2) ;

*inv.* 715 ε ; fragment brisé partout sauf en haut ; la surface de la pierre est très endommagée ; pas de marge le long du bord supérieur ; dimensions max. en mètres : 0,45×0,18×0,09 ; h. l. en centimètres : 1 ; int. : 0,6 ; trouvé le 3 août 1949 dans la basilique (Pl. VI, 3) ;

*inv.* 715 γ ; fragment brisé partout sauf en haut (marge de 1 cm. 5 le long du bord supérieur) ; on distingue à gauche une marge indiquant le début d'une colonne ; dimensions max. en mètres : 0,38×0,18×0,07 ; h. l. en centimètres : 1,2 ; int. : 0,8 ; trouvé le 3 août 1949 dans la basilique (Pl. VI, 4) ;

*inv.* 715 λ ; fragment brisé de tous côtés, sauf en haut, portant l'extrémité des lignes du fragment précédent, et le début d'une autre colonne ; dimensions max. en mètres : 0,14×0,095×0,055 ; h. l. en centimètres : col. I : 1,2 ; int. : 0,8 ; col. II : 1 ; int. : 0,6 ; entrecolonnement : 3 (l. 1), 5,5 (l. suivantes) ; trouvé le 14 août 1950 sous le seuil Ouest de la basilique (Pl. VI, 5) ;

*inv.* 715 θ ; petit fragment brisé de tous côtés ; dimensions max. en mètres : 0,085×0,05×

0,01 ; h. l. en centimètres : 1,1 ; int. : 0,7-0,8 ; trouvé le 20 juillet 1950 dans la basilique (Pl. VI, 9) ;

*inv.* 507+520 (cf. *BCH*, 50, 1926, p. 234, nº 7) ; fragment brisé partout, sauf en bas ; il n'y a pas de marge le long du bord inférieur ; dimensions max. en mètres : 0,19×0,09×0,03 ; h. l. en centimètres : 1 ; int. : 0,6-0,7 ; trouvé en 1922 ; depuis la première publication, la pierre a été brisée en deux fragments et endommagée des deux côtés où quelques lettres ont disparu (soulignées dans notre texte) (Pl. VI, 6) ;

*inv.* 715 δ ; fragment brisé partout, sauf en haut ; pas de marge le long du bord supérieur ; dimensions max. en mètres : 0,19×0,11×0,055 ; h. l. en centimètres : 0,9-1 ; int. : 0,6-0,7 trouvé le 28 juillet 1949 dans la basilique (Pl. VI, 7) ;

*inv.* 715 η ; fragment formant l'angle supérieur droit d'un bloc ; pas de marge le long du bord supérieur ; fait sans doute suite au fragment précédent, à droite de celui-ci ; anathyroses conservées au lit d'attente et au bord droit ; dimensions max. en mètres : 0,18×0,16×0,07 ; h. l. en centimètres : 1 ; int. : 0,6-0,7 ; entre les l. 1-2 et 6-7 : 2,4 ; trouvé le 13 juillet 1950 dans le passage au Sud de la basilique (Pl. VI, 8) ;

*inv.* 715 ζ ; fragment brisé de tous côtés, sauf à droite, où subsiste le bord de la pierre ; dimensions max. en mètres : 0,14×0,195×0,075 ; h. l. en centimètres : 1,5-1,3 ; int. : 1,2-1 ; trouvé le 30 juin 1950 à l'angle Nord de la basilique (Pl. VI, 10) ;

*inv.* 715 ι ; petit éclat de marbre, brisé de tous côtés ; dimensions max. en mètres : 0,10×0,045×0,015 ; h. l. en centimètres : 1,2 ; int. : 0,7 ; entre les l. 2-3 : 2,3 ; trouvé le 4 juillet 1950 dans la démolition du puits de la basilique.

Devant l'impossibilité de reconstituer exactement l'inscription d'après les fragments conservés, nous avons dû nous résigner à grouper ceux-ci par sujet lorsque leur place n'était pas assurée. Il manque les données nécessaires pour évaluer le nombre d'assises et de colonnes sur lesquelles était gravé le texte : nous ne pouvons être assurés ni de la longueur des blocs, ni de la largeur des colonnes. En effet, si la première colonne mesure 0 m. 69 de largeur, avec un entrecolonnement de 3 cm. 5, il n'est pas certain que toutes les colonnes aient été d'égale largeur : les inscriptions qui suivaient le sénatus-consulte sur le mur, lettre de Dolabella (nº **175**), lettre de Claude (nº **179**), étaient gravées en colonnes larges de 0 m. 85. De même, si les deux blocs complets portant ces dernières inscriptions mesurent en longueur 1 m. 34 et 1 m. 35, et en hauteur 0 m. 48 (ce qui constitue la hauteur de l'assise supérieure de la surface inscrite), on ne peut en déduire que tous les blocs avaient la même longueur, ni que les assises étaient toutes de la même hauteur. Unique certitude : le sénatus-consulte devait être gravé sur une hauteur de plusieurs assises sur le mur extérieur d'un bâtiment public et occupait au moins quatre colonnes, attestées par ce qui reste des blocs primitifs. Voici comment on peut concevoir la disposition des fragments conservés (fig. 1)[1] : la colonne I comprend en tout cas les fragments 715α+β+στ (début du texte) et 715 (bas de la colonne) ; la partie inférieure gauche de la colonne II se trouve conservée sur ce même bloc 715, 2e colonne ; nous possédons encore la preuve de l'existence de deux autres colonnes avec les fragments 715 γ (le contenu du texte interdit de le mettre au début de la colonne II, directement à la suite du fragment 715, 1re colonne) et 715 λ qui porte la fin des premières lignes du fragment 715 γ et quelques lettres du début de la colonne suivante. Les fragments 715 δ et η paraissent appartenir aux mêmes lignes

(1) Nous avons tenu compte, dans cette tentative de reconstitution, de la hauteur des lettres, qui n'est pas constante dans tous les fragments ; elle varie d'une colonne à l'autre et, dans une même colonne, diminue du haut en bas. D'autre part, nous avons supposé arbitrairement, pour l'établissement du croquis (échelle 1/20), des assises régulières hautes de 0 m. 48, et des colonnes larges toutes de 0 m. 69 pour le sénatus-consulte, et de 0 m. 85 pour les inscriptions suivantes.

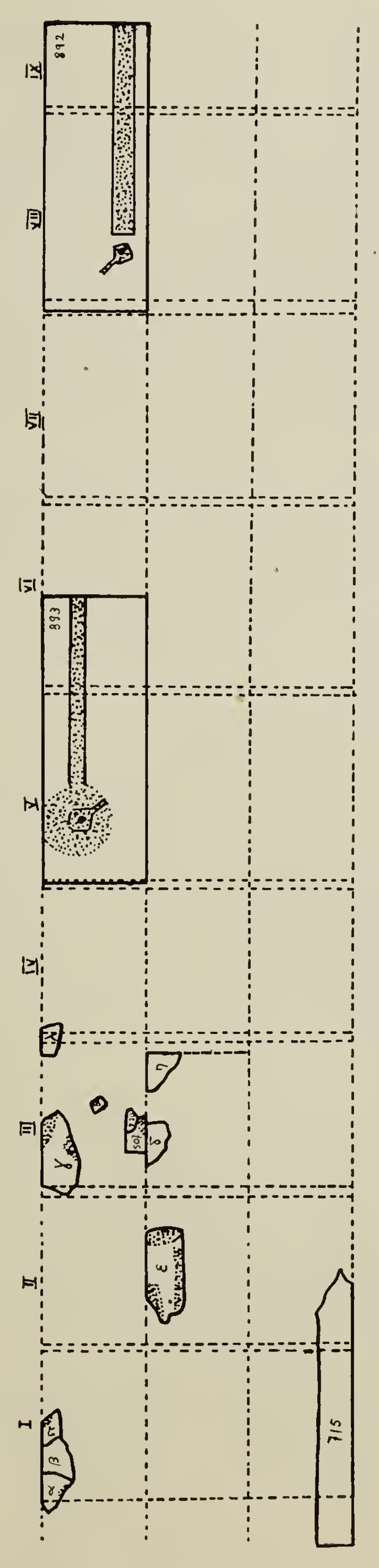



Fig. 1. — Essai de mise en place des textes nos **174, 175, 176, 179, 182, 184** (=*inv.* 715 α-λ, 507+520, 892, 893).

d'une même colonne : dans les deux, l'inscription commence en haut au bord de la pierre sans aucune marge supérieure ; ces deux fragments font donc partie d'une assise intermédiaire ou inférieure, comme aussi le fragment 715 ε. Au contraire, le fragment 507+520 appartient au bas d'une assise supérieure : les lettres arrivent au ras du bord inférieur du bloc. A quelles colonnes appartiennent-ils, et lesquels faut-il rapprocher? Les indices sont rares, mais on peut exclure, semble-t-il, l'hypothèse de placer le fragment 507+520 au-dessus de 715 ε : dans ce dernier, les lettres sont en haut tellement au bord de la pierre qu'il n'y aurait plus l'interligne nécessaire avec la dernière ligne du fragment 507+520. Il serait matériellement possible, en revanche, de superposer les fragments 507+520 à 715 δ et η ; leur contenu s'accorderait aussi de façon satisfaisante. C'est aussi le contenu des lignes conservées qui nous a fait placer le fragment 715 ε dans la colonne II, et les fragments 507+520, 715 δ et η, et aussi le tout petit éclat 715 θ, dans la colonne III. Mais nous avons renoncé à attribuer une place, même conjecturale, aux petits fragments 715 ι et ζ : il est possible que le premier n'appartienne pas à la même inscription, et le second pourrait aussi bien provenir de la partie perdue de la lettre de Dolabella (nº **175**).

Col. I (début)

A Λεύ[κ]ιος Κορνή[λ]ιος Λευκίου [υἱὸς Σύλλας Ἐπαφρόδιτος ὕπατος]
τὸ δεύτερ[ο]ν χαίρειν λέγε[ι Θασίων ἄρχουσι βουλῆι δήμωι] ·
Ἐγὼ πρεσβευταῖς ὑμετέροις [τὸ τῆς συνκλήτου δόγμα παρέδωκα] ·
δόγμα τοῦτο γεγονός ἐστιν πρὸ̣ [ἡμερῶν - - - - - - - - - - - - ἐν τῶι]
[*1-2 l.*] μητηρίωι · γραφομέν̣ω̣[ι π]α̣ρ̣ῆσαν Γά[ϊος - - - - - - - - - - -]
[*2-3 l.*] ΕΤΙΝΑΣ Κουρι[να - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - ΟΣΜΟΣ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

B [Περὶ ὧν οἱ πρεσβευταὶ λόγους ἐποιήσαντο - - - - - - - - - - - - - -]
[ἐπεὶ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

C - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ΠΟΛ - - - - - - - - - - - - - -
. δότων τῶν [πολεμ]ίων . . . . . Η . . . . . . . συνομό[σασ]θ̣αι ἑαυτοὺς τέκνα
συνβίους ἀνελεῖν καὶ ταῖς τῶν πολεμίω[ν] δυνάμεσιν παρατάξασθαι καὶ τὰ πνεύ-
ματα ὑπὲρ τῶν δημοσίων πραγμάτων τῶν ἡμετέρων ἐν τῆι χρείαι ἀποβαλεῖν
μᾶλλον ἢ ἔν τινι καιρῶι ἀπὸ τῆς τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων φιλίας ἀπεστατηκέναι
δόξωσιν · *vac. 1 l.* ταύτην τε αὐτοῖς σωτηρίαν ὁρῶντες τῆς πολιορκίας γεγονέναι, διά
τε ταύτην τὴν αἰτίαν πικρότερον αὐτοῖς τῶν πολεμίων χρησαμένων μεγίσ-
fin col. I — ταις συμφοραῖς καὶ βλάβαις περιπεσεῖν *vac. 1 l.* πολλούς τε κινδύνους ἀναδεδέχθαι,

Col. II (début manque)

D - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[περὶ τούτου τοῦ πράγματος οὕτως ἔδοξεν · πρεσβευταῖ]ς Θασίων [κατὰ]
[πρόσωπον ἐν τῆι συνκλήτωι φιλανθρώπως ἀποκριθῆναι · χά]ριτα φιλίαν̣ [συμ]-
[μαχίαν ἀνανεώσασθαι, τοὺς πρεσβευτὰς ἄνδρας] καλοὺς καὶ ἀ[γαθοὺς]
[καὶ φίλους συμμάχους τε ἡμετέρους παρὰ δήμου] καλοῦ καὶ ἀγα[θοῦ]
[καὶ φίλου συμμάχου τε ἡμετέρου προσαγορεῦσαι ἔ]δοξεν · *vac.*
[περί τε ὧν οὗτοι οἱ πρεσβευταὶ λόγους πρὸς] τ̣ὴν σύνκλητον ἐπ[οιή]-
[σαντο, Λευκίου Κορνηλίου Σύλ]λα Ἐπαφροδίτου ὑπάτου τοῦ ἐν[ιαυτοῦ]
[- - - - - - - - - - συμβεβουλευκ ?]ότος καὶ τῶν πρεσβευτ[ῶ]ν τῶν μετ - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - THNTE - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

E - - - - ΕΝΙΛ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
. ΣΤΕ πρεσβευ̣[ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τῶν δημοσίων πραγμά]-
των τῶν ἡμετέρω̣[ν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]

Ἵνα τε Λεύκιος Κορνήλιος Σ[ύλλας Ἐπαφρόδιτος, Κοΐντος Καικίλιος Μέτελλος Εὐσεβής]
ὕπατοι, ἐὰν αὐτοῖς φαίνηται - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
προσηλωμένος ἦν · ἐν δὲ τῶι ἔμπ[ροσθεν χρόνωι ? - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
ΩΙ ἐν τῶι ναῶι τῶι τῆς Πίστεως π[- - - - - - - - - - - - -, θυσίαν τε ἐν τῶι Καπε]-
[i]n Col. II τωλίωι ἐὰν ποιῆσαι βούλωντα[ι αὐτοῖς ἐξῆι - - - - - - - - - - - - - - - - - ἀρέσκειν ?]
III (début) αὐτὰ τῆι τε συνκλ[ήτωι καὶ τῶι δήμωι τῶι Ῥωμαίων - - - - - - - ἀποδε ?]κτά τε εἶ-
ναι καὶ ἔσεσθαι ταῦτα τε[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - διὰ μ]νήμης
ἔχειν ἕξειν τε δώσειν τε Ε[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - πε]πρα-
γμένα ὑπ' αὐτῶν ΕΥΚΑΤΑΙ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
Ἅς τε προσόδους τῆς τούτων ἀρ[ετῆς καὶ καταλογῆς ἕνεκεν ἀπὸ συμβουλίου γνώμης]
Λεύκιος Κορνήλιος [Σύ]λλας αὐτοκρ[άτωρ τοῖς αὐτοῖς - - - - - - - - - - - - - - - συν]-
εχώρησεν *vac. 1 l.* πόλ[εις χωρί]α καὶ τὰ ὑ[πάρχοντα αὐτοῖς ? - - - - - - - - - - - -]
λιμένας καὶ Τ[*ca 8 l.*] ΠΕ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[κ]αὶ τούτω - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

**F** [- - - - - - πρ]οσόδου[ς - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
[- - - - - - - - π]όλεις χω[ρία - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - ΤΩΝ ΓΑΣ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

**G** - - - - - - - - - αὖται αἱ πολιτεῖα[ι - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
[- - - - - - - - τού ?]των τῶν πόλεων χ[ωρίων - - - - - - - - - - - - - - - - -, - - - - - - - -]
- - - - - - - - - οι διακατέσχον - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - οις τοῖς τόπ[οις - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - - - διακατεχ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
[- - - - ὅπ]ως ταῦτα γ[ίνωνται - - - - - - - - - - - - - - - - - - ὁ] δῆμος ὁ Ῥωμαίω[ν]
[- - - - Θά]σιοι καρπίζεσθαι δύν[ωνται - - - - - - - - - - - - - - -] *vac.*
[- - - - Ῥοιμ]ηταλκας ἢ Τιουτα ἢ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ν ἢ λαοὶ αὐτῶν Ε
- - - - - διακατέχουσιν ἢ[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τ]ῶι πολέμωι ἡμετ[έρωι]
[- - - - - ἀ]πήγαγον · ὅπως Τ - - - - - - - - - - - - - - Ε ὃς ἂν ἐπαρχεία - - - - - - - -
- - - - ..Ο.. ·ΑΣ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - Ι Αβλουπορις ἢ - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τωσαν καὶ ΟΣ - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - *vac.*
[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - Αβ]λουπορι - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - των - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

IV (début) **H** Ξέν[ια ? - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
Μ- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
ΣΕ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

*Fragments incertains*

**I** (715 ι)- - - Ι - - - -
- - - ΟΥΛ - - -
- - - ΤΗΔ - - -

**J** (715 ζ)- - - ι Π Ι - - - -
[- - - - συν]κλήτου δό[γμα - - - -]
[ἀποσ ?]τειλ - - - - - - -

*N. C.* Pour les particularités de langue, cf. *Annexe* II.

Les premiers fragments conservés (**A** 1-7) nous donnent le début du texte, avec la salutation de L. Sylla et la lettre d'accompagnement, très courte, du sénatus-consulte : « L. Cornelius Sylla Felix, fils de Lucius, consul pour la deuxième fois, envoie ses salutations aux magistrats, au conseil et au peuple de Thasos. J'ai remis à vos ambassadeurs le sénatus-consulte. Celui-ci a été adopté le ... (date) dans le ... (nom de lieu se terminant en -μητήριον). Assistaient à la rédaction C(aius)... de la tribu Quirina... ».

La formule développée χαίρειν λέγει, à la place du simple χαίρειν, l. 1, est rare : elle est notée comme exceptionnelle par M. Holleaux dans sa publication d'un fragment de sénatus-consulte de Corfou[1]. L. 5 : le nom de l'emplacement où s'était réuni le sénat fait difficulté. On trouve le plus fréquemment ἐν κομετίωι ou κομητίωι. Le sénat pouvait cependant se réunir en bien d'autres lieux[2], mais aucun de ceux qui étaient connus jusqu'à présent ne se terminait en *-meterium*, ou ne pouvait être traduit en grec par un mot en -μητήριον. Une hypothèse très intéressante nous a été proposée par Miss Lily Ross Taylor, à qui nous adressons nos très vifs remerciements pour ses précieuses suggestions. Elle proposerait de restituer [ἐν τῶι αἰχ]μητηρίωι. L'adjectif αἰχμητήριος, connu seulement par Lycophron[3], pourrait qualifier le temple d'un dieu porteur de lance : αἰχμητής. Cette épithète s'appliquerait bien au temple de Bellone, lieu de réunion fréquent du sénat pour recevoir des ambassadeurs étrangers, et aussi pour tenir des assemblées auxquelles devaient assister des généraux sur le point de partir en guerre et qui devaient rester en dehors du *pomerium*. A côté du temple se dressait la *columna bellica* sur un emplacement considéré comme territoire étranger. C'est là qu'on jetait une lance pour déclarer une guerre éloignée des frontières de Rome[4]. Stace montre Bellone elle-même lançant ce trait[5]. Il se peut donc que la statue du culte était représentée brandissant une lance, caractéristique soulignée par le nom qui aurait été donné en grec au temple de Bellone, αἰχμητήριον, à la place de la traduction habituelle 'Ενυεῖον. La mutilation du texte ne permet malheureusement pas de vérifier cette hypothèse séduisante.

Après le préambule devait venir la *relatio*, l'exposé des ambassadeurs et les considérants qui ont motivé la décision du sénat, sur le modèle des sénatus-consultes connus[6]. Au bas de la colonne I (**C** 1-8) est conservée une partie du discours des ambassadeurs rappelant l'attitude des Thasiens pendant la guerre : « ... les ennemis ayant..., (les Thasiens avaient décidé) de s'engager par un serment commun à se tuer avec

(1) *Études d'épigraphie et d'histoire*, V, p. 448.

(2) Cf. P. Willems, *Le Sénat de la république romaine*, 1883, p. 158-162 ; *RE*, Supplbd VI, s. v. *Senatus*, col. 702-704. Remarquons cependant que, lorsqu'il s'agissait de questions concernant des étrangers, c'était le *comitium*, ou plutôt la *Curia Hostilia*, qui servait le plus fréquemment de lieu de réunion : cf. P. Foucart, *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, VII, 1871, *Un S. C. de 170 avant notre ère*, p. 333 : « ... on voit, par plusieurs passages de Tite-Live, que les députés étrangers venaient dans le *comitium* s'adresser aux magistrats et demander les audiences du sénat ; c'est là qu'ils attendaient la réponse. Quand les décisions avaient été formulées par un sénatus-consulte, tantôt le magistrat qui avait convoqué l'assemblée venait les lire dans le *comitium*, tantôt on faisait rentrer les députés dans la Curie. De là l'usage général de délibérer sur les affaires relatives aux étrangers dans la *Curia Hostilia*, et d'indiquer dans les actes officiels, non la Curie, où la délibération avait eu lieu, mais le *comitium* qui en était voisin et où les députés étrangers attendaient la réponse ».

(3) Cf. C. D. Buck and W. Petersen, *Reverse Index of Greek Nouns and Adjectives*, s. v.

(4) Dion Cassius, 50, 4, 5 ; 71, 33, 3.

(5) Thébaïde, 4, 6-7 : « Ostendit Bellona facem, dextraque trabalem hastam intorsit agens... ».

(6) Sur la construction générale des sénatus-consultes, cf. Th. Mommsen, *Droit public romain*, VII (trad. française, 1891), p. 202-204. Pour la liste complète des sénatus-consultes connus par la tradition littéraire et les inscriptions, cf. *RE*, Supplbd VI, s. v. *Senatusconsultum*, col. 808-812.

femmes et enfants, à s'opposer aux forces de l'ennemi et à lutter au besoin jusqu'au dernier souffle pour la défense de nos intérêts (δημόσια πράγματα = *res publicae*), plutôt que de sembler s'éloigner en quelque occasion de l'amitié du peuple romain. Voyant qu'il n'y avait que ce moyen de se sauver du siège et que, les ennemis s'étant en conséquence conduits plus durement à leur égard, ils étaient tombés dans de très grands malheurs et dommages, qu'ils avaient eu à supporter de nombreux dangers... ». La suite du récit est malheureusement perdue. Il apparaît seulement que la fidélité aux Romains valut à Thasos d'être durement malmenée par ses ennemis.

Avec le fragment 715 ε (**D** 1-8), placé dans la colonne II et restitué grâce à un passage parallèle du sénatus-consulte de Stratonicée[1], vient le début de la décision du sénat concernant la requête des Thasiens : « répondre amicalement aux ambassadeurs de Thasos, au sénat, en leur présence, renouveler les liens de sympathie, d'amitié et d'alliance, proclamer la valeur des ambassadeurs, nos amis et nos alliés, venant d'un peuple valeureux, notre ami et notre allié. Sur les questions dont les ambassadeurs avaient entretenu le sénat, L. Cornelius Sylla Felix, consul de l'année, ayant donné son avis ( ?) et les ambassadeurs... ».

Un autre paragraphe, marqué au début de la ligne par une lettre placée en *ekthesis* dans la marge, commence au bas de la colonne II (**E** 4-8) : il concerne apparemment les marques de reconnaissance que les ambassadeurs voulaient offrir au peuple romain, avec l'autorisation des consuls (ἐὰν αὐτοῖς φαίνηται). Les détails manquent, mais il devait s'agir d'abord du dépôt d'une stèle ou d'une couronne fixée dans un bâtiment officiel, comme le suggère le participe προσηλωμένος[2]. On doit trouver ici une modification à une situation antérieure, puisqu'on oppose (δέ, **E** 6) ce qui s'était passé auparavant (si du moins la restitution ἐν δὲ τῶι ἔμπρ[οσθεν χρόνωι] est valable) aux dispositions nouvelles d'après lesquelles, semble-t-il, les Thasiens demandent l'autorisation de consacrer une offrande dans le temple de la Foi et de faire un sacrifice au Capitole, privilèges habituels à Rome pour les ambassadeurs de cités alliées. Les lignes suivantes (début de la colonne III, **E** 9-12) terminent le paragraphe concernant l'acceptation par le sénat romain des témoignages de reconnaissance des Thasiens[3].

(1) *OGI*, 441, l. 65-72.

(2) Cf. S. C. de Mytilène, *Syll.*³, 764 (45 av. J.-C.) : ἅ τε αὐτοῖς πρότερον ὑπὸ τῆς συγκλήτου φιλάνθρωπα συγκεχωρημένα ἦν, ταῦτα ἐν δέλτωι χαλκῆι γεγραμμένα προσηλῶσαι ἐξεῖναι, ὅταν θέλωσιν ; et le traité de Rome avec Astypalée, *IG* XII, 3, 173 : καὶ [ὅτι Πόπλιος] Ῥοτίλιος ὕπατος χάλκωμα συμμαχίας [ταύτης ἐν τῶι] Καπετωλίωι καθηλωθῆναι φροντίσῃ. Sur l'usage pour les peuples étrangers d'offrir une couronne au Capitole, cf. P. Foucart, *Mém. de l'Inst.*, 37, 1906. *S. C. de Thisbé (170)*, p. 333 ; et Ch. Diehl-G. Cousin, *BCH*, 9, 1885, p. 464, n. 2. Les textes des traités et des sénatus-consultes étaient affichés à Rome sur des plaques de bronze (πίναξ χαλκέους, χάλκωμα) au Capitole (en des lieux de dépôt divers : *aedes thensarum*, temple de Jupiter Capitolin, temple de la Foi) et à l'*aerarium* ; cf. S. Accame, *Il dominio romano in Grecia...*, 1946, p. 81-82 ; L. Gallet, *Rev. hist. de droit français et étranger*, 4ᵉ série, 16ᵉ année, 1937, *Essai sur le sénatus-consulte « de Asclepiade sociisque »*, p. 262 et 263 : « ... dans les actes d'amitié qui donnaient à la partie bénéficiaire le droit d'accéder au Capitole et d'offrir un sacrifice aux dieux de la cité, le sénat pouvait lui permettre de faire elle-même le dépôt de l'acte ».

(3) Bien que mal conservée, la lettre qui précède ΤΑ, **E** 9, est certainement un *kappa*, ce qui fait penser au mot ἀποδεκτά, qu'on trouve dans le S. C. de Stratonicée, *OGI*, 441, l. 99, et exclut la restitution ἄριστα. Διὰ μνήμης, **E** 10, d'autre part, peut être rapproché du passage du S. C. de Tabae, publié en dernier lieu par L. et J. Robert, *La Carie* II, nº 5, l. 3-7 : [- - - ἀρέσκειν τῆι συν]κλήτωι καὶ τῶι δήμωι [τῶι Ῥωμαίων πάντα αὐτοῖς] τἄριστα εἶναι ἔσεσθαί τε [τήν τε πρὸς τὴν σύνκλη]τον καὶ τὸν δῆμον τὸν Ῥωμα[ίων αὐτῶν ? πίστιν διὰ] μνήμης ἔχειν ἕξειν τε. **E**, 11 : on peut penser à δώσειν τε ἐ[ργασίαν- - -], cf. *OGI*, 441, l. 109 : οἵτινες ἂν - - - διδῶσίν τε ἐργασίαν- - -.

Suit le début d'un nouveau paragraphe, marqué lui aussi par la première lettre mise en *ekthesis.* Il vise à restituer aux Thasiens des territoires et les revenus y afférant[1]. On y traite des « revenus que l'*imperator* L. Cornelius Sylla leur a concédés, avec l'assentiment du conseil, pour les remercier de leur valeur et leur faire honneur » (**E** 13-15), de villes, de territoires, de ports que les Thasiens contrôlaient et qui doivent leur être rendus (**E** 15-17) ; enfin, de la décision prise par le peuple romain pour que les Thasiens puissent jouir de leurs biens (**F** 1-3, **G** 1-7).

En **G** 8 commençait un nouveau paragraphe, d'après le blanc laissé à la fin de la ligne précédente. Il a trait à des territoires que des rois thraces, Rhoemétalcas, Tiouta, Ablouporis, ou leurs peuples avaient occupés, au butin (ou aux prisonniers ?, cf. S. C. de Stratonicée, l. 62 et 116) qu'ils avaient emmenés (ἀπήγαγον) pendant la guerre contre les Romains et qu'ils devaient rendre aux Thasiens (**G** 8-15).

La colonne IV (**H** 1-3) marque aussi le début d'un paragraphe dont on ne connaît que les quelques lettres conservées sur la deuxième colonne du fragment 715 λ. Peut-être s'agit-il des *munera* (ξέν̣[ια]) que les Romains accordaient aux ambassadeurs[2].

Les précisions données en **A** 1-2 permettent de dater ce document exactement de l'an 80 av. J.-C., quand Sylla accepta le consulat pour la seconde fois et l'exerça avec son cousin par alliance Q. Metellus le Pieux[3]. En dépit des lacunes, il est assuré que la guerre mentionnée est celle de Mithridate et que nous nous trouvons en présence d'un de ces sénatus-consultes accordés par le sénat romain aux cités grecques qui lui étaient restées fidèles pendant le conflit[4]. La décision sénatoriale consacre de façon officielle les promesses faites par Sylla à la fin de la première guerre contre Mithridate. Retardée de quelques années, elle fait partie d'une remise en ordre générale de la situation qui paraît avoir eu lieu entre 82 et 80 av. J.-C., lorsque les événements politiques intérieurs et extérieurs accordèrent à Sylla le répit nécessaire pour examiner les questions en suspens.

Outre les dispositions traditionnelles renouvelant l'*amicitia* et la *societas*, honorant les ambassadeurs et autorisant un sacrifice au Capitole, les autres sont toutes relatives à des questions territoriales : restitutions ou concessions englobant aussi bien des cités, des ports et d'autres territoires que les revenus qu'on en peut retirer. Une clause spéciale règle le cas des biens thasiens que des peuplades thraces et leurs chefs, Rhoemétalcas, Ablouporis et Tiouta avaient indûment occupés.

(1) La même construction se trouve dans le S. C. de Stratonicée, *OGI*, 441, l. 93-95. Pour la restitution τὰ ὑ[πάρχοντα αὐτοῖς- - -], cf. S. C. de Thisbé, *Syll.*³, 646, l. 25.

(2) Cf. Ch. Diehl-G. Cousin, *BCH*, 9, 1885, p. 470-471 ; V. Ferrenbach, *Die Amici Populi Romani republikanischer Zeit*, 1895, p. 66.

(3) W. Drumann-P. Groebe, *Geschichte Roms*², II, 1902, p. 421 ; *RE*, s. v. *Cornelius*, col. 1562, n° 392. Sur la parenté de Sylla et de Metellus, cf. J. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée*, 1931, p. 125. Sur le titre 'Επαφρόδιτος et la date où il fut conféré, cf. J. P. V. Balsdon, *JRS*, 41, 1951, p. 4 et 10.

(4) Trois cités au moins, outre Thasos, avaient vu leurs privilèges sanctionnés par un sénatus-consulte : Stratonicée (*OGI*, 441 : 81 av. J.-C.), Tabae de Carie (L. et J. Robert, *La Carie* II, n° 5), Chios (*Syll.*³, 785, lettre d'Auguste rappelant le sénatus-consulte qui avait été accordé à Chios en 80 av. J.-C.). Pour les autres villes qui avaient été récompensées de leur fidélité à l'égard de Rome, cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator...*, p. 210, où sont encore mentionnées Ilion, Magnésie du Sipyle, Laodicée du Lycos, Rhodes, et la confédération lycienne. Cf. aussi V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, 1909, p. 37 ; L. et J. Robert, *La Carie* II, p. 96-97 ; A. Degrassi, *Bollettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 74, 1951/1952, p. 19-47, *Le dediche di popoli e re asiatici al Popolo romano e a Giove Capitolino* (cf. J. et L. Robert, *REG*, 68, 1955, *Bulletin*, n° 288).

Avant de poursuivre l'étude de ce document, il convient d'insérer ici un second texte, qui devait lui faire suite immédiatement sur le mur où étaient gravées les deux inscriptions. La lettre adressée aux Thasiens par Cn. Cornelius Dolabella, proconsul de Macédoine, au sujet du sénatus-consulte, apporte des précisions et des détails nouveaux qui permettent de compléter le premier document et en étendent la portée.

**175.** *Inv.* 893 ; bloc de marbre conservé en entier, sauf dans le sens de l'épaisseur, qui a été diminuée lors d'un remploi ; aux lits d'attente et de pose, trait de scie de 0 m. 01 de largeur le long du bord ; au lit d'attente, trou de louve long de 0 m. 15, à 0 m. 65 du bord gauche ; remployée à deux reprises dans la basilique de l'agora, la pierre à d'abord servi, dans le premier état de l'édifice, de socle à la barrière du chancel ; de cette époque datent les traces d'encastrement sur la face inscrite, qui était devenue lit d'attente : un encastrement large de 0 m. 08, pratiqué sur les deux-tiers de la longueur de la pierre à droite, à 0 m. 11 du bord supérieur, se termine à gauche par une entaille circulaire (diam. : 0 m. 325) destinée à supporter une colonne et munie au centre d'un trou de goujon profond de 0 m. 20, avec canal de coulée ; trous de goujon au lit de pose ; après la transformation de la basilique, ce même bloc a été employé comme plaque de couverture du *martyrion* d'Akakios[1], la face inscrite tournée vers l'intérieur ; seules sont bien conservées les parties qui prenaient appui sur les murs du tombeau ; le reste est très difficile à déchiffrer : le marbre s'est désagrégé sous l'effet de l'humidité ; dimensions en mètres : 1,34×0,48×0,19 ; inscrit sur deux colonnes (largeur de la col. 1 : 0,84 ; entre-colonnement : 3 cm. 5), dont la seconde se terminait à droite sur la pierre adjacente, le bloc porte deux documents incomplets qui se continuaient sur les assises inférieures et contiguës à droite : une lettre de Cn. Cornelius Dolabella et une lettre de L. Sestius Quirinalis (*infra*, nº **176**) ; trouvé le 21 juillet 1950, sur le *martyrion* (Pl. VII, 1).

*Lettre de Dolabella*

h. l. en centimètres : 1 ; int. : 0,6 ; une grande partie de l'inscription a été détruite par les encastrements taillés dans la pierre.

Col. I

[Γναῖ]ος Κορνήλιος Ποπλίου [υἱὸς Δολαβέλλας ἀνθύπατ]ος χαίρειν λέγει ἄρχουσι βουλῆι
δήμωι Θασί-
ων · Μικᾶς Μικᾶ υἱός, Σα[- - - - καθ' υἱοθεσία]ν Εὐρυμενίδου, φύσει δὲ Λυήτου, πρεσβευταὶ
ὑμέτεροι, ἄνδρες κα[λοὶ καὶ ἀγαθοὶ καὶ φίλοι παρὰ δήμου κα]λοῦ τε καὶ ἀγαθοῦ καὶ φίλου
συμμάχου τε ἡμε-
4 τέρου, ἐν Θεσσαλο[νίκηι ἐντυχόντες μοι - - - -]ον τὴν σύγκλητον τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων
ὑπὲρ τῆς ὑμετέρ[ας πόλεως δόγμα περὶ τῆς εἰς τὰ δημόσι]α πράγματα καταλογῆς ὑμῶν
ἐσχηκέναι ·
τοῦτό τε τὸ δόγ[μα - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
του ἐπέγνων τ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
8 τερον ἐσχηκέ[ναι - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
ἐν τῶι πολέμωι [- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τα]-
λαιπωρίαις περι[πεσεῖν ? - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
ἰμπεράτοράς τε - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
12 ὑμῶν ὑμῖν χάριτα [φιλίαν συμμαχίαν ἀνανεώσασθαι - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
ὅπερ ὑμᾶς ἐπεγν - - - - - - - - - νον τοῖς πρεσβευταῖς Ἀβδηριτῶν ὧι τρόπωι Λεύ<κ>-
κιος Κορνήλιος Σύλ[λας Ἐπαφρόδιτος δικτάτωρ διέ]κρινεν καὶ ἡ σύγκλητος δίκαιον διέλαβεν,
ὁ δῆ-

(1) Cf. *BCH*, 75, 1951, p. 160.

μός τε ὁ Ῥωμαίων ἐκέλ[ευσεν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -] ὑπή-
κοοι ὑμῖν ὦσιν τάς τε π̣ - - - - - - - - - - προσόδους ἡ σύγκλητος [ἡ Ῥω]-
μαίων συνεχώρησεν ἵνα χρασ̣[θ - - - - - - - τ]ούτοις τοῖς ἔ̣θ̣[εσ]ιν ἃ γίνηται ν. . . . . . · ὁμ-
οίως τε καὶ Πεπαρηθίοις καὶ [Σκιαθίοις] γράμματα ἀπέστειλα ἵνα ὑμῖν ὑπήκοοι ὦσιν ὧι τρόπωι ἡ σύγ-
κλητος ἡμετέρα ἠθέλησεν. *vac.*
Εἰ δὲ περὶ τῆς χώρας ἣν ὁμοροῦσαν - - - - - - τὴν χώραν ἐμὲ σταθ[ῆν]αι - - - - - - - - - -
ὑμῖν σχολάζουσαν, παραδοῦναι δέ τινα σχολάζουσα[ν - - - - - -] καὶ πρὸς οὓς . . . . γράμ-
ματα ἀπέστειλα ἵνα περὶ ταύτης τῆς χώρας - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ἀ̣ποχω-
[ρ]ήσωσιν ὑμῖν τε σχολάζουσαν παραδῶσιν καθὼς - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - εἶν-
[α ?]ί τε εἴ τινα Ῥοιμηταλκας ἢ Αβλουπορις ἢ Τυτα κ - - - - - - - - - ὑμέτερα διακατέχο[υ]-
[σ]ιν ταῦτα ὑμῖν σχολάζοντα ἀποδοθῶσιν · ὁμοίως τε - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
. ν ὑμέτερα ταῦτα ὑμῖν ἀποκατασταθῆναι φροντίσαι - - - - ὑπὲρ τούτων τῶν πραγμάτων ὑμ̣[ετ]-
[έρων] δημοσίαι ἢ ἰδίαι ἵνα πρὸς ἐμέ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Col. II

Περὶ δὲ τῶν καταλειπομένων, ἐὰν εἰς ἀμφιλογίαν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
τοῦ πράγματος πρεσβευταὶ πρὸς ἐμὲ ἐλθέτωσαν I - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
αἵτινες ἐν τῆι φιλίαι τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων ἔμεινα[ν - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
Γναῖος [Κορνήλιος] Ποπλίου υἱὸς Δολαβέλλας ἀνθύπατος [χαίρειν λέγει ἄρχουσι βουλῆι δήμωι Θασί]-
[ων - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -] σ[υμμ]ά̣χ̣ω̣ι ἀποκριν - - - - - - - - - - -

*lacune de 5 lignes*

- - - - - - - - ∖∖ ὑμᾶς θέλω φροντίσα̣[ι - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
- - - - - - - - - - - ωσιν ὑπήκοοι ἦτε οὕτως - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - σαι τέ τι ὑπεναντίον τουτ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - η αὐτὴ Σκιαθίοις. *vac.*

*N. C.* La surface de la partie centrale de l'inscription est si désagrégée que le texte se lit avec la plus grande difficulté, malgré une trompeuse apparence de clarté. Nous avons préféré, dans ces conditions, garder pour l'apparat critique les lectures peu sûres, bien qu'obtenues au prix de longs examens de la pierre, et qui ne donnent pas de sens immédiatement reconnaissable.

L. 4 : il faut restituer à la fin de la lacune un verbe déclaratif, à terminaison en -ον (imparfait ou aoriste second), dont dépende la proposition infinitive qui suit.

L. 13 : après la lacune, contenant environ 25 lettres, lecture du premier **N** très douteuse ; l. 13-14 : **ΛΕΥΚ|ΚΙΟΣ**.

L. 15 : après la partie retaillée, longue de 0 m. 37 : **Μ̣Ο· · ΟΣΝ·Λ** (*ou* **Ο**). **ΧΟ̣Ι̣Σ ΕΤ̣ΟΥΣΕΝ̣ΑΠΟΣΤΕΛΕ· ·**ὑπή|κοοι.

L. 16 : après τάς τε π̣ - - -, lacune martelée de 0 m. 15 environ ; on avait noté ensuite : **Δ̣** (*ou* **Υ**) **ΕΝ̣· · · · ·ΣΝΕ·ΕΙ** προσόδους κλπ. Nous proposerions de restituer, en corrigeant certaines lectures : τάς τε π̣[ολιτείας χωρία λι]μέν̣[ας κώμα]ς̣ τε [κ]α̣ὶ προσόδους κλπ. Après σύγκλητος, la place est insuffisante pour τοῦ δήμου τοῦ Ῥω|μαίων, mais paraît excessive pour ἡ Ῥω-, ou ἡ τῶν Ῥω-.

L. 17, fin : ἔ̣θ̣[εσ]ιν n'est pas certain ; c'est une hypothèse corrigeant la lecture qui avait été faite sur la pierre, mais qui est très sujette à caution en raison du mauvais état du marbre :

- - - ΟΥΤΟΙΣΤΟΙΣΤΟ · · ΙΝΑ γίνηται κλπ. Dans l'interprétation que nous proposons, il reste la difficulté du subjonctif, γίνηται, après un relatif, alors qu'une coupe différente des mots, ἵνα γίνηται, la supprimerait, mais rendrait ce qui précède inintelligible. Nous préférons voir dans cette irrégularité une contamination du grec par le latin, dans un texte manifestement traduit de cette langue.

L. 20 : après ὁμοροῦσαν, on peut lire ΕΜΑΡΟΝ · · Ε(ou Σ)ΝΕ(*ou* Π, *ou* Γ).ΑΙΕ τὴν χώραν, et après σταθ[ῆν]αι, ΝΤΟ (ἀπό?) ; il manque encore environ 13 lettres avant la fin de la ligne. Nous n'avons pas trouvé de nom géographique commençant par ΕΜΑΡΟ qui pût convenir. Pourtant le Ε est net : on ne peut le transformer en ΙΣ pour adopter la lecture, plus plausible, Ἴσμαρον[1].

L. 21, fin : σχολάζουσα[ν *ca 19 l.*] ΑΙΟΝΙΔΑ καὶ πρός κλπ. Faut-il compléter [Π]αιονίδα?

L. 22 : après χώρας : ΝΟΤΗ · Ν · ΟΝΟ · Π · Ε · ΕΝΑΜΗΒΙΗΤΙΝΕΣΕΝΠΑΚΗΠ(*ou* ΙΤ)ΗΙ ἀποχω-. Nous proposerions de corriger la lecture Π · Ε · en τι[ν]ε[ς] : τι[ν]ὲ[ς] ἐν Ἀμηβιῃ, τινὲς ἐν Πακηπῃι (*ou* Πακηι τῆι). Mais ces deux noms sont inconnus parmi les sites géographiques du littoral thrace (à moins que l'on ne puisse corriger encore Πακηιτηι en Πακτύηι?). Il faudrait d'autre part rétablir après χώρας un relatif et un verbe dont dépendent les sujets τινές et les noms géographiques ; ἀποχωρεῖν ne pourrait se construire avec ἐν.

L. 23, fin : καθὼς. Ω [*ca 11 l.*] ΙΝ [*ca 9 l.*] ΤΟΙΙΟΙ · · · ΑΝΕ (*ou* Ο) ΙΝ ; peut-être, avec le début de la l. 24 : εἶν|[α]ι.

L. 24 : après Τυτα : Κ · · ΣΕΤ · Κ (*ou* Ε) Α · Ο · · ΡΤ · · ὑμέτερα ; il faut selon toute probabilité un neutre pluriel avant ὑμέτερα.

L. 25 : après ὁμοίως τε : ΑΜ (ou ΑΝΝΙ, ou ΑΙΠ) [*14-15 l.*] ΤΑΙ ΗΠ · ΑΣΙΝ (*ou* Λ) ΩΤΙΑΙΙ

L. 27 : après ἐμέ : ΤΑ · Σ [*ca 9 l.*] ΥΤ - - -.

Les grandes lacunes dues au mauvais état de la pierre obligent à donner de cette inscription aussi une paraphrase et une interprétation plutôt qu'une traduction : « Cn. Cornelius Dolabella, fils de Publius, proconsul, envoie ses salutations aux magistrats, au conseil et au peuple de Thasos. Vos ambassadeurs Micas, fils de Micas et Sa..., fils adoptif d'Euryménidès, par la naissance fils de Lyètos, hommes de valeur et nos amis, envoyés par un peuple de valeur, notre ami et allié, s'étant présentés devant moi à Thessalonique[2], (ont fait savoir) que le sénat romain avait rendu un sénatus-consulte en faveur de votre ville, en raison de votre respect pour la république » (l. 1-5).

Des lignes suivantes (6-12), il ne reste que le début de chacune : Dolabella a pris connaissance de ce sénatus-consulte ; suit le rappel de la conduite des Thasiens pendant la guerre et des peines ([τα]λαιπωρίαις) endurées par eux, ainsi qu'une allusion à des *imperatores*[3]. A partir de la l. 12 apparaît un résumé des décisions du sénatus-consulte, avec les dispositions prises par Dolabella pour les faire appliquer : renouvellement des liens de sympathie, d'amitié et d'alliance ; réponse ( ?) « aux ambassadeurs

(1) Ismaros, nom d'une ville homérique, désignait encore une région de Thrace, au Nord de Maronée, réputée pour son vin ; cf. *Recherches* I, p. 322.

(2) Pour la restitution de la l. 4, ἐντυχόντες μοι, cf. F. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal Administration in the Roman Empire*, 1926, n° 36, l. 5-7 (lettre d'Auguste aux Cnidiens) et n° 68, l. 52-54 (lettres aux Histriens).

(3) Cf. D. Magie, *De Romanorum juris publici sacrique vocabulis sollemnibus in Graecum sermonem conversis*, 1905, p. 38 ; *Syll.*³, 745, n. 4. Cette transcription en grec du terme latin *imperator* est assez rare ; on lui préférait d'habitude la traduction αὐτοκράτωρ.

d'Abdère comme[1] le dictateur L. Cornelius Sylla Felix l'avait décidé, le sénat l'avait jugé bon et le peuple romain l'avait ordonné... (afin que certains ?) vous fussent soumis ; le sénat romain vous a concédé (les cités, ports, territoires ? et) revenus, pour que vous usiez de vos lois et de vos coutumes qui deviennent.... ; j'ai envoyé de même des lettres aux habitants de Péparéthos et de Skiathos pour qu'ils vous soient soumis comme notre sénat l'a voulu ».

A partir de la l. 20, décision au sujet d'un territoire limitrophe[2] de ...., qui devrait revenir, vacant, aux Thasiens. Si (les ennemis ?, les Thraces ?) veulent en livrer quelque autre qui serait vacant, « je (Dolabella) leur ai envoyé des lettres en ce qui concerne ce territoire pour qu'ils se retirent et vous le remettent vacant comme (on l'a décidé ?). Si Rhoemétalcas, Ablouporis ou Tyta occupent de vos territoires, qu'ils vous les remettent vacants ; de même (j'ai écrit ?) que ces (biens) qui sont vôtres vous soient rendus et qu'on se préoccupe... de ces questions, relatives tant à la cité qu'aux particuliers, afin que vers moi... ».

La colonne II apporte la fin de la lettre : « Pour le restant, s'il y a doute, ... que des ambassadeurs viennent à moi (comme l'ont fait les villes ?) qui sont restées fidèles à l'amitié du peuple romain... » (l. 1-3). Les dernières lignes renferment ce qui paraît être un post-scriptum ou une addition postérieure sous forme de lettre : à la l. 4 apparaît le début d'une nouvelle salutation de Dolabella, puis, après cinq lignes perdues, les quatre dernières lignes peuvent être interprétées comme un ordre donné aux Thasiens (à qui doit se rapporter ὑμᾶς) de s'occuper de faire exécuter les décisions prises : mention de personnes ou de territoires qui doivent leur être soumis, de « quelque chose de contraire » et des Skiathiens.

*Prosopographie.* L'ambassadeur de Thasos, Micas, fils de Micas, est sans doute le même personnage que le Μικᾶς Μικᾶδος de la liste publiée *IG*, 301. Le nom du deuxième ambassadeur ne peut être restitué avec certitude[3]. Ces deux délégués doivent être ceux qui avaient défendu les intérêts de Thasos à Rome : ils semblent porter en effet le titre spécial de καλοὶ καὶ ἀγαθοὶ καὶ φίλοι qui qualifie personnellement les ambassadeurs d'une cité étrangère honorés dans un sénatus-consulte[4]. Ils étaient d'ailleurs tout indiqués pour représenter de nouveau leur ville auprès de Dolabella. Ce dernier, Cn. Cornelius Dolabella, était l'un des lieutenants de Sylla ; nommé consul en 81, il devint l'année suivante proconsul de Macédoine où il exerça son autorité jusqu'à la fin de l'année 78[5]. Cette inscription nous apprend qu'il était fils d'un certain Publius Cornelius Dolabella, inconnu par ailleurs, alors que sa filiation n'était pas certaine jusqu'à présent[6].

(1) L'expression ὧι τρόπωι doit être une traduction littérale du *quo modo* latin.

(2) Sur le sens de ὁμορεῖν, cf. C. B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, 1934, p. 350, s. v.

(3) On serait tenté de proposer Σά[τυρος- - -], vu la fréquence de ce nom à Thasos, mais rien ne permet de l'affirmer. D'autres noms seraient aussi possibles : Σά[μος- - -], par exemple. Il paraît donc plus prudent de renoncer à restituer le nom de l'ambassadeur.

(4) Sur les privilèges accordés aux ambassadeurs, cf. L. Gallet, *Rev. hist. de droit français et étranger*, 1937, p. 282 et 285.

(5) *RE*, s. v. *Cornelius*, col. 1297, nº 134, et *ibid.*, s. v. *Makedonia*, col. 765 ; Broughton, II, p. 80 ; cf. aussi H. Gäbler, *Zeitschr. für Numismatik*, 23, 1902, p. 180-181, *Zur Münzkunde Makedoniens*, III.

(6) W. Drumann-P. Groebe, *Geschichte Roms*[2], II, 1902, p. 482, lui donnaient pour père son homonyme, Cn. Cornelius Dolabella, tué en 100 av. J.-C.

Il revenait normalement au proconsul de la province la plus proche de la ville intéressée de faire exécuter les décisions du sénat[1]. La délégation thasienne dans la capitale de la Macédoine se proposait-elle de rendre compte à Dolabella du succès de la démarche des ambassadeurs à Rome, et de solliciter son appui pour l'application des mesures décrétées par le sénat ? Le proconsul avait-il été chargé au contraire de leur remettre le texte même du sénatus-consulte en l'accompagnant d'une lettre explicative ? On ignore la procédure exacte employée dans de tels cas[2] ; la première supposition semble pourtant la plus vraisemblable : lorsque des ambassadeurs étrangers sont présents à Rome pour recevoir le sénatus-consulte concernant leur cité, on peut penser qu'ils ont aussi la responsabilité d'en emporter la copie dans leur patrie. Quoi qu'il en soit, Dolabella remet aux délégués une lettre pour les Thasiens. Résumant le document initial, elle en précise les modes d'application et énumère les mesures destinées à le rendre effectif : ordre à certains (la lacune ne permet pas de savoir de qui il s'agit) de se soumettre aux Thasiens ; le passage relatif à Abdère reste obscur : on a sans doute affaire à quelque parallèle indiquant qu'on agira avec les Thasiens comme avec les ambassadeurs d'Abdère[3] ; précisions sur les divers territoires ( ?) et les revenus dont doit jouir Thasos ; lettres envoyées aux habitants de Skiathos et de Péparéthos pour qu'ils se soumettent aux Thasiens ; longues explications enfin concernant des territoires vacants que doivent récupérer les Thasiens sur les rois thraces qui les avaient occupés ; il n'est plus possible de savoir à quoi se rapporte la suite, où d'autres biens encore doivent être restitués à Thasos. Dolabella se déclare en conclusion prêt à intervenir pour toute contestation qui pourrait s'élever. Il dut le faire une fois au moins, s'il faut considérer les l. 4-9 de la colonne II comme une addition postérieure.

La lettre de Dolabella permet de compléter sur certains points les lacunes du sénatus-consulte par les nouvelles clauses qu'elle fait apparaître : autorisation pour les Thasiens d'être régis par leurs propres lois et coutumes — clause habituelle d'ailleurs dans les sénatus-consultes accordés aux cités grecques, et liée à la qualité de *civitas libera*[4]; attribution à Thasos des îles de Skiathos et Péparéthos ; nouveaux détails sur les territoires à récupérer.

Voici en définitive comment on peut rétablir dans ses grandes lignes, à l'aide de ces deux inscriptions mutilées, le schéma du sénatus-consulte de Thasos :

1. Préambule : salutation adressée par L. Sylla aux Thasiens et remise du sénatus-consulte ; date et lieu de son établissement ; témoins à la rédaction (**174**, **A**, 1-6).

(1) Cf. S. C. de Stratonicée, *OGI*, 441, l. 101 : [- - -τ]οῦτό τε οἵτινες ἄν ποτε ἀεὶ Ἀσίαν τήν τε Ἑλλάδα ἐ[παρχείας δια]κατέχωσιν φροντίζωσιν διδῶσίν τε ἐργασίαν ἵ[να ταῦτα] οὕτως γίν[ω]νται ; et *BCH*, 9, 1885, p. 471.

(2) Cf. E. Täubler, *Imperium romanum*, 1913, p. 362 : « Über die Art, wie die Aushändigung einer Abschrift des beschworenen Vertrags an den Kontrahenten erfolgte, fehlt jede Nachricht ».

(3) Abdère fut, en Thrace, une des seules cités à s'opposer à la conquête des armées conduites par le jeune roi de Cappadoce Ariarathe. Elle eut en conséquence à subir un siège de leur part, qui ne fut levé qu'à l'approche des armées romaines de Flaccus et à la nouvelle de la prise de Philippes, à la fin de l'an 86 av. J.-C. En raison même de cette attitude courageuse et de sa fidélité à Rome, il n'est pas possible qu'Abdère ait été traitée en ville ennemie par les Romains victorieux, ni qu'elle ait été défavorisée au profit de Thasos. C'est pourquoi il paraît plus vraisemblable d'interpréter le passage relatif aux Abdéritains comme un parallèle, et de ne pas établir de rapport avec la ligne suivante où il est question de soumission aux Thasiens.

(4) Cf. F. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal Administration in the Roman Empire*, p. 43.

2. *Relatio:* raisons du sénatus-consulte : services rendus par les Thasiens à la république romaine, peines et dangers endurés par eux pour rester fidèles aux intérêts de Rome (**174**, **C**, 1-8, et **175**, col. I, 8-10).

3. Sentence du sénat : *a)* renouvellement de la déclaration d'amitié et d'alliance avec Thasos, déclaration honorifique pour les ambassadeurs (**174**, **D**, 1-5, et **175**, col. I, 12) ; *b)* autorisation accordée aux ambassadeurs de consacrer une offrande et de faire un sacrifice au Capitole (**174**, **E**, 4-8) ; *c)* conformément aux promesses de Sylla, restitution aux Thasiens des revenus, cités, ports et territoires qu'ils possédaient autrefois (**174**, **E**, 13-17, **F**, 1-3, **G**, 1-7, et **175**, col. I, 16-17) ; *d)* autorisation accordée aux Thasiens de pouvoir se conformer à leurs propres lois et coutumes (**175**, col. I, 17) ; *e)* subordination à Thasos des îles de Skiathos et Péparéthos (**175**, col. I, 18-19) ; *f)* restitution aux Thasiens des biens et territoires dont s'étaient emparés les rois thraces Rhoemétalcas, Tiouta (ou Tyta, **175**) et Ablouporis (**174**, **G**, 8-15, et **175**, col. I, 20-25) ; *g)* remise de *munera* aux ambassadeurs (**174**, **H**, 1-3).

Il est désormais possible de reconstituer, grâce à ces nouveaux documents, une partie de l'histoire de Thasos au début du Ier siècle av. J.-C., de l'incorporer aussi au déroulement général des événements pendant la première guerre mithridatique. L'île qui, depuis une centaine d'années, avait poursuivi une politique pro-romaine n'en avait retiré que des bénéfices ; confiante dans la force de son protecteur, elle n'avait pas voulu faire défection quand le danger avait commencé à la menacer. Ce danger était représenté essentiellement pour elle par les peuplades thraces, ses voisines ; toujours prêtes à la violence et à l'agression, celles-ci avaient profité du soutien et des encouragements tacites de Mithridate VI Eupator, dont les projets de conquête commençaient à se former, pour reprendre une attitude belliqueuse à l'égard de la province de Macédoine. Dès l'année 91 av. J.-C., les incursions répétées des bandes thraces rendent la région peu sûre[1]. La situation s'aggrave encore lorsque l'armée d'Ariarathe, roi de Cappadoce, l'un des fils de Mithridate, pénètre en Thrace et en Macédoine en 87 av. J.-C.[2], ralliant cette fois ouvertement la majorité des tribus thraces qui jouent le rôle d'aile occidentale et se déchaînent jusqu'en Épire[3].

Depuis un an déjà, Mithridate avait dévoilé ses ambitions et entamé les hostilités contre Rome. Après sa conquête de l'Asie Mineure et le massacre des résidents romains qui l'avait suivie, le roi du Pont convoitait de mettre la main sur la Grèce entière, sous prétexte de la libérer de la domination romaine. Aidé dans ses projets par l'appui d'Athènes, qui fit défection à Rome, il envoya une armée et une flotte sous le commandement d'Archélaos. Celui-ci se rendit maître de la mer Égée en moins de six mois, ralliant de gré ou de force à la cause de Mithridate la majorité des cités grecques. Rares furent celles qui résistèrent aux invites ou aux menaces des troupes pontiques et restèrent fidèles à Rome. Rhodes cependant refusa de se soumettre et soutint victorieusement un siège conduit par Mithridate lui-même ; en Grèce continentale, Thespies, seule des cités béotiennes, tint bon contre l'armée d'Archélaos qui l'assié-

(1) Cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator...*, p. 74 et 108.
(2) Plutarque, *Sylla*, 11.
(3) Dion Cassius, fr. 101, 2.

geait : l'arrivée des légions romaines la délivra ; dans le Nord enfin, la province de Macédoine se défendit longtemps contre les troupes d'Ariarathe, ne cédant que sous le nombre ; la place forte d'Abdère, en Thrace, résista aussi avec acharnement et succès : l'armée pontique en fit vainement le siège.

Il faut ajouter Thasos à cette liste : encouragée peut-être par l'exemple de ses voisins, elle demeura, elle aussi, fidèle à Rome, persuadée que son salut se trouvait dans cette fidélité. Devant l'ennemi qui la menaçait, ses citoyens prêtèrent le serment solennel d'aller à la mort plutôt que de faire défection à la cause romaine. L'île dut supporter un siège. Était-ce l'armée d'Ariarathe qui avait investi la cité, en même temps que, sur le continent elle assiégeait Abdère ? Était-ce la flotte d'Archélaos qui avait fait une incursion dans l'Égée septentrionale après avoir subjugué les Cyclades ? Un de ses lieutenants, Métrophanès, avait bien été jusqu'à Skiathos et en Thessalie ; peut-être avait-il poussé jusqu'à Thasos ? Rien ne permet d'en décider. Seule certitude : Thasos tint tête à l'ennemi, non sans subir de grands dommages.

Si les Thasiens résistèrent victorieusement, retranchés derrière la solide enceinte qui avait déjà protégé la cité en tant d'occasions, ils ne purent sans doute pas soustraire aux déprédations des assiégeants les régions situées hors des murs : domaines, quartiers nouveaux, construits pendant la récente prospérité de Thasos, durent être détruits et pillés[1]. Mais la perte la plus considérable dont souffrirent les Thasiens fut celle de leurs possessions continentales, qu'ils n'étaient pas en mesure de protéger. La Pérée, avec toutes ses ressources, devint la proie des ennemis. Pour exécuter cette opération, les troupes pontiques avaient des auxiliaires tout trouvés dans les tribus thraces qui s'étaient ralliées à Mithridate et qui avaient le plus grand intérêt à prêter leurs forces pour envahir ces territoires en bordure des leurs. Qu'elles aient participé ou même présidé, à la conquête de la Pérée thasienne ressort avec évidence des nouvelles inscriptions : trois personnages aux noms spécifiquement thraces figurent dans un contexte qui, dans les deux documents, fait mention d'occupation (διακατέχειν : **174**, **G**, 3, 5, 9, et **175**, col. I, 24).

Le nom de Rhoemétalcas est connu parmi les rois thraces dès la fin du Ier siècle av. J.-C. Rhoemétalcas I, dont l'activité est attestée de 12 av. J.-C. environ à 14 ap. J.-C., apparaît comme le premier roi de la Thrace unifiée[2]. Il appartenait, semble-t-il, à la tribu des Sapéens[3] et avait établi sa capitale à Bizyé, dans le territoire des Astae ; sa maison aurait également régné sur les Odryses. Mais sa généalogie, extrêmement compliquée, est encore peu sûre[4].

Le Rhoemétalcas dont il est fait mention dans le sénatus-consulte est son aîné d'une soixantaine d'années. Appartenait-il à la même famille, de quelque branche

(1) C'est à ces événements qu'on pourrait rattacher l'incendie du quartier hors les murs, à l'Ouest de la cité, dont les fouilles près de la basilique paléochrétienne de la *plateia* ont fait retrouver des traces (cf. *BCH*, 73, 1949, p. 568-569).

(2) *RE*, s. v. Ῥοιμητάλκης, col. 1003-1004.

(3) Cf. H. Dessau, *Eph. epigr.*, 9, 1913, p. 705.

(4) Cf. les différents tableaux généalogiques dressés par Th. Mommsen, *Eph. epigr.*, 2, 1875, p. 256 ; G. Seure, *REA*, 6, 1904, p. 217 ; R. M. Dawkins et F. W. Hasluck, *BSA*, 12, 1905/1906, p. 176 ; H. Dessau, *Eph. epigr.*, 9, 1913, p. 704 ; en dernier lieu, *RE*, s. v. *Thrake*, col. 445, et A. H. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, 1947, ch. I, n. 11.

collatérale ? On l'imaginerait volontiers, sans pouvoir cependant le situer plus exactement pour le moment, Le nom d'Ablouporis, lui, ne figure qu'une fois parmi les chefs de tribus thraces : on connaît, sous la forme Abroupolis, un roi des Sapéens, du temps de Persée de Macédoine[1]. Mais rien n'indique s'il existe un lien de parenté entre ce personnage et celui que nomment les documents thasiens. Il vaut pourtant de remarquer que, sur trois chefs de tribus mentionnés dans le sénatus-consulte, deux portent des noms déjà connus parmi les dynastes de la maison des Sapéens. Il est probable qu'ils faisaient partie, eux aussi, de cette tribu dont le territoire s'étendait entre le Nestos et l'Hèbre, de la côte jusqu'à la chaîne du Rhodope, en face de Thasos ; dans cette région se trouvaient les possessions de la Pérée où les Thraces pouvaient le plus aisément se livrer à leurs entreprises de pillage. Quant au dernier nom, Tiouta ou Tyta, nous ne pouvons être assurés de l'avoir conservé en entier : le hasard des cassures a, dans les deux cas, fait disparaître le reste de la ligne[2]. S'il est complet, représente-t-il un nom féminin[3] ? Une princesse, une reine aurait-elle été alliée aux deux autres chefs de tribu dans leurs expéditions ? Ce n'est pas impossible quand on se rappelle, par exemple, l'activité guerrière de la reine d'Illyrie Teuta au IIIe siècle av. J.-C.[4]

Pendant que Thasos était aux prises avec ses assiégeants et que ses possessions continentales passaient en des mains étrangères, la guerre prenait en Grèce une autre tournure[5]. Débarqué avec ses troupes au printemps 87, Sylla avait consacré presque une année au siège d'Athènes. La prise de la ville, au début de 86, lui permit de tourner ses efforts vers le reste de la Grèce et d'assurer le triomphe de Rome par deux victoires : la première en mars 86 à Chéronée, sur Archélaos, la seconde à Orchomène, en automne de la même année, sur Archélaos et Dorylaos, autre général de Mithridate. En même temps, sous la conduite de L. Valerius Flaccus et de son lieutenant C. Flavius Fimbria, une armée romaine avait débarqué en Épire. Elle s'était dirigée d'abord vers le Sud, mais Sylla s'était porté en ennemi à sa rencontre, aux Thermopyles. Elle prit alors la direction de l'Hellespont. Ainsi les troupes de Valerius Flaccus arrivèrent les premières en Macédoine, chassant les bandes thraces qui y sévissaient. Elles prirent Philippes et libérèrent Abdère qu'assiégeaient encore les forces pontiques. Peut-être Thasos leur dut-elle d'être délivrée du siège que mentionne le sénatus-consulte. Cette

(1) Cf. W. Tomascheck, *Sitzb. wien. Akad.*, 131, 1894, p. 3 : Ἀβρούπολις, ὁ Σαπαίων βασιλεύς, avec les références aux auteurs anciens ; sur Αὐλούπορις — Ἀβρούπολις, cf. aussi P. Kretschmer, *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache*, 1896, p. 184-185 ; D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste*, 1957, p. 3.

(2) En examinant le fragment 715 δ, on peut remarquer un léger espace entre le α de Τιουτα et la lettre suivante, espace plus grand que celui qui sépare d'habitude les lettres d'un même mot, et qu'on rencontre au contraire parfois pour marquer la séparation entre deux mots : on en trouve un exemple dans la même ligne, après le mot [Ῥοιμ]ηταλκας. Cet indice porte à croire que le nom Τιουτα, tel qu'il est conservé, est complet.

(3) L'hypothèse d'un nom masculin en -ας ne peut être retenue : il faut un nominatif ici, et la lettre qui suit l'*alpha* ne peut être un *sigma*. Pour les noms féminins, cf. G. Mateescu, *Ephemeris Dacoromana*, 1, 1923, p. 55, n. 1 ; cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 507, pour le nom Τιουτα, féminin.

(4) Cf. M. Holleaux, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle av. J.-C.*, 1921, p. 98-104. Le nom même n'est pas sans rapport avec celui qui nous intéresse ici : cf. W. Tomaschek, *l. c.*, p. 38 ; Kretschmer, *l. c.*, p. 228 ; et la note de G. Mateescu déjà citée, *l. c.*, p. 55, n. 1.

(5) Pour le détail de tous ces événements, campagne de Sylla, intervention des troupes valériennes, traité de paix avec Mithridate, cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator...*, fin du ch. III, p. 171-177, 186-189, et ch. IV.

libération de la Macédoine n'alla pas sans dommages : elle s'accompagna de pillages semblables à ceux que les Thraces et les soldats de Fimbria avaient commis. Chargés de butin, Flaccus et Fimbria poursuivirent leur route vers Byzance et l'Hellespont.

Ils furent remplacés par Sylla, qui, par l'intermédiaire d'Archélaos, négociait la paix avec Mithridate au cours de l'hiver 86-85. Le général romain en profita pour faire une démonstration de force en Thrace ; il maintint ses troupes en haleine en luttant contre ces peuplades par trop belliqueuses et pillardes qui ravageaient perpétuellement la Macédoine. Archélaos vint lui apporter à Philippes la réponse de Mithridate aux propositions de paix : en août 85, le traité de Dardanos mit fin momentanément à la guerre et arrêta définitivement les incursions de Mithridate en Grèce propre. Ce séjour en Macédoine, à Philippes en particulier, donna sans doute à Sylla l'occasion de prendre connaissance de la situation de Thasos, des maux qu'elle avait endurés pour rester fidèle à la cause romaine, et des difficultés dont elle souffrait encore. Peut-être même s'était-il rendu dans l'île et avait-il fait de vive voix aux Thasiens les promesses que le sénatus-consulte confirma cinq ans plus tard.

Dans sa décision le sénat reconnaît aux Thasiens la qualité de peuple ami et allié (φίλος σύμμαχός τε), deux termes, traduisant le latin *amicus et socius*, qui ont à cette époque un sens assez semblable[1]. Ils ne supposent plus nécessairement d'alliance véritable, ni de traité particulier. Le renouvellement des liens d'alliance et d'amitié fait partie des privilèges habituels accordés par Rome aux villes auxquelles elle désire manifester sa bienveillance[2]. Nous ne pouvons donc savoir, dans le cas de Thasos, si cette clause avait perdu toute valeur réelle et n'était plus qu'un titre honorifique, ou si elle marquait au contraire la remise en vigueur d'un traité ancien. Il n'est pas exclu que Rome ait conclu au IIe siècle av. J.-C. avec la cité insulaire un traité la mettant au rang de *civitas foederata* et, par conséquent, *libera et immunis*[3], et que ce *foedus* soit formellement renouvelé dans le sénatus-consulte. La qualité de *civitas libera* a du moins été longtemps un des attributs de Thasos, puisque Pline l'Ancien la caractérise ainsi (IV, 12, 73).

Outre la reconnaissance de leurs libertés, les Thasiens reçoivent d'importants avantages territoriaux en récompense de leur loyauté. Ils récupèrent enfin leurs possessions du continent ; les Thraces, semble-t-il, ne les avaient pas abandonnées lors du départ des troupes pontiques, puisque la lettre de Dolabella insiste sur l'évacuation de ces territoires et leur retour intégral aux Thasiens. Mais les Romains ne rendirent pas seulement à Thasos l'exploitation et le contrôle de sa Pérée ; le domaine thasien s'étendit bien au-delà, plus loin peut-être qu'il ne l'avait jamais fait, puisque, entre autres, Skiathos et Péparéthos lui furent soumises.

(1) Cf. L. Gallet, *Rev. hist. de droit français et étranger*, 1937, p. 281 : « Il ne faut pas en effet attribuer beaucoup d'importance, à l'époque envisagée [fin de l'époque républicaine], à la distinction entre amitié et alliance ; l'une et l'autre catégories deviennent une pure faveur concédée par le peuple romain. » Cf. aussi A. Heuss, *Klio*, Bhft 31, 1933, *Die völkerrechtlichen Grundlagen der römischen Aussenpolitik in republikanischer Zeit*, p. 26 : « Σύμμαχος neben φίλος ist hier... ein reiner Pleonasmus, dem für diese Zeit keine besondere rechtliche Bedeutung zukommt » ; et S. Accame, *Il dominio romano...*, p. 54-55.

(2) Cf. A Heuss, *l. c.*, p. 26-29, en particulier, p. 26, la liste des documents où revient l'expression du renouvellement de l'amitié (*amicitiam renovare*).

(3) Cf. F. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal Administration in the Roman Empire*, p. 40.

L'histoire de ces deux îles n'est guère connue au IIe et au Ier siècle av. J.-C. Proches l'une de l'autre, elles eurent le plus souvent une destinée commune[1]. Une fois délivrées de la domination macédonienne — non sans que Péparéthos eût été dévastée au préalable par Philippe V et ses alliés — elles restèrent apparemment indépendantes pendant tout le IIe siècle. Skiathos abrita une partie de la flotte romaine pendant l'hiver 169. Son bon mouillage attira à leur tour les navires royaux pendant la guerre de Mithridate ; ils venaient s'y décharger de leur butin et y accumuler les produits de leurs déprédations, jusqu'au jour où Q. Bruttius Sura, proquesteur de Macédoine, s'en empara en 87, après avoir attaqué par surprise et mis en fuite Métrophanès[2]. Après la victoire de Sylla, cette complaisance, peut-être forcée, envers la flotte pontique valut leur châtiment à Skiathos et à Péparéthos : elles furent soumises à l'autorité de Thasos, qui s'y maintint sans doute jusqu'en 42 av. J.-C. ; à l'issue de la bataille de Philippes, elles passèrent en effet sous la domination athénienne.

La mention d'Abdère dans la lettre de Dolabella fait présumer qu'elle aussi avait été récompensée de sa longue résistance à l'armée d'Ariarathe, qu'il faut la mettre également au nombre des cités auxquelles Sylla promit honneurs et privilèges. Comme ceux de Thasos apparemment, ses ambassadeurs vinrent à Thessalonique pour obtenir la reconnaissance et l'application de leurs droits. Dans sa réponse aux Thasiens, Dolabella fait état des mesures prises en faveur d'Abdère pour agir de même à leur égard.

Ainsi, après la première guerre de Mithridate, Thasos se trouva dans une position privilégiée, exceptionnelle même quand on pense au traitement infligé à d'autres villes grecques par les Romains vainqueurs. Elle put profiter en paix de ses possessions retrouvées ou nouvelles pendant les trente ou quarante années qui suivirent la remise du sénatus-consulte. La deuxième et la troisième guerre mithridatique se limitèrent à l'Asie. Les proconsuls qui se succédèrent en Macédoine s'employèrent avec succès à repousser les Thraces, toujours prêts à attaquer le territoire macédonien[3]. Plus dangereuse pour Thasos, la piraterie continuait à sévir dans la mer Égée, encouragée par Mithridate, peu combattue ensuite par les Romains[4]. On sait que les Thasiens s'étaient prémunis contre cette menace, aux siècles précédents, par la construction de nombreuses tours de guet et de protection, dont les ruines subsistent encore de nos jours[5]. Cette précaution leur permit peut-être d'éviter encore, au Ier siècle, de trop grands dommages, mais les ravages exercés par les pirates à Samothrace, toute proche, montrent la vigilance dont Thasos devait faire preuve sans cesse pour se défendre et se protéger.

Le sénatus-consulte de Sylla, la lettre de Dolabella qui s'y rapportait, avaient réglé la situation internationale de Thasos : pendant quarante ans au moins, aucun nouveau texte officiel ne vint s'inscrire sur le mur où était affichée la correspondance

(1) Cf. S. Accame, *Il dominio romano...*, p. 239 et 241.

(2) Appien, *Mithr.*, 29 ; cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator...*, p. 153.

(3) Cf. Th. Reinach, *l. c.*, p. 306 ; M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Hellenistic World*, p. 985-986.

(4) Cf. H. A. Ormerod, *Piracy in the Ancient World*, 1924, chap. VI et VII ; M. Rostovtzeff, *l. c.*, p. 783-786 et 948-955.

(5) A. Bon, *BCH*, 54, 1930, p. 147-194 ; *Recherches* I, p. 435.

romaine. Le document qui suit immédiatement la lettre de Dolabella, sur le même bloc de marbre, lui est bien postérieur. Il s'agit d'une lettre adressée aux Thasiens par L. Sestius Quirinalis. Le début seul en est conservé :

**176**. *Inv.* 893 ; même bloc que l'inscription **175** ; deuxième colonne, à 8 cm. 5 sous la dernière ligne de l'inscription précédente ; h. l. en centimètres : 1,4 ; int. : 0,9 (Pl. VII, 1).

Λεύκιος Σήστιος Ποπλίου υἱὸς Κυρίναλ[ις - - - Θασίων ἄρχουσι βουλῆι]
δήμωι χαίρειν · Ἱκέσιος Πυθίωνος, Κτ[ησι - - - - - - - - - - - - - - - - - ὁ]
πρεσβύτερος πρεσβευταὶ ὑμέτερο[ι ἐνέτυχόν μοι - - - - - - - - - - - - - - - -]
ἀπέδο[σ]άν τε τὸ παρ' ὑμῶν ψήφ[ισμα - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -]
ἀποσταλέντα δημόσια γράμματα - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Ces lignes incomplètes n'apportent que le regret de n'en pas connaître davantage : Lucius Sestius Quirinalis, fils de Publius, y adresse les salutations habituelles au peuple thasien et parle des ambassadeurs Hikésios, fils de Pythion, et Ktési.... l'Ancien qui lui ont remis un décret de la part des Thasiens[1] ; il fait ensuite mention de l'envoi de lettres officielles...

Parmi les ambassadeurs thasiens, Ἱκέσιος Πυθίωνος est cité dans deux autres inscriptions (*infra*, nº **189** et note) ; le second ne peut être identifié : trop de noms commencent, à Thasos, par la racine Κτησι-. La personne et la carrière de L. Sestius Quirinalis, fils de P. Sestius, l'ami de Cicéron et d'Horace, sont bien connues[2]. Il s'était rallié à la cause des meurtriers de César et s'était occupé de leur équiper des bateaux pour leur expédition vers l'Orient. Compagnon dévoué de Brutus, il fut proquesteur de Macédoine sous ses ordres de 44 à 42 av. J.-C. Après la défaite de Philippes et la mort de Brutus, il ne renia jamais l'amitié et l'admiration que lui inspirait ce dernier. Cette fidélité inébranlable lui valut même des honneurs de la part d'Auguste : Sestius fut d'abord rayé de la liste de proscription sur laquelle il avait été porté ; davantage : en 23 av. J.-C., il fut nommé consul quand Auguste décida d'abandonner cette charge.

A vingt ans d'intervalle, on peut hésiter sur la date à laquelle L. Sestius eut à intervenir dans les affaires de Thasos. Est-ce pendant les années 44-42, lorsqu'il était proquesteur de Macédoine ; faut-il au contraire attribuer son action au temps de son consulat, en 23 av. J.-C. ? Il paraît assurément plus vraisemblable de voir L. Sestius s'intéresser à Thasos pendant sa proquesture en Macédoine. Il était plus aisément accessible à de telles préoccupations à l'époque précisément où son ami Brutus trouvait à utiliser l'île pour sa propre cause. En effet, Thasos revient alors sur la scène historique : au moment de la bataille de Philippes, Brutus et Cassius en firent leur base de ravitaillement, leur *agora* et leur *tamieion*[3]. On peut voir par ce choix que l'île

(1) La construction des l. 3-4 doit rappeler les exemples suivants : *Syll.*³, 780 (lettre d'Auguste aux Cnidiens, 6 av. J.-C.), l. 5-7 : - - οἱ πρέσβεις ὑμῶν - - - ἐνέτυχον ἐν Ῥώμηι μοι καὶ τὸ ψήφισμα ἀποδόντες κατηγόρησαν ; 810 (lettre de Néron aux Rhodiens, 55 ap. J.-C.), l. 11-14 : οἱ πρέσβεις ὑμῶν - - - καὶ τὸ ψήφισμα ἀπέδοσαν καὶ περὶ τῶν θυσιῶν ἐδήλωσαν ; *SEG*, I, 1929, 329 (lettres aux Histriens, 43-100 ap. J.-C.), l. 40 : τὸ ψήφισμα ὑμῶν ἀπέδοσάν μοι οἱ πρέσβεις ; l. 52-54 : οἱ πρέσβεις ὑμῶν - - - ἐντυχόντες μοι ἐν Τόμει τὸ ψήφισμα ὑμῶν ἐπέδοσαν.

(2) *RE*, s. v. *Sestius*, col. 1885, nº 3 ; Broughton, II, p. 326. 349, 362-363.

(3) Appien, *Bell. civ.*, IV, 106 : Θάσον μὲν δὴ ταμιεῖον, ἀπὸ ἑκατὸν σταδίων οὖσαν, ἐτίθεντο - - - ; 107 : τήν τε ἀγορὰν οἱ μὲν ἀπ' ὀλίγων σταδίων ἐπήγοντο ἐκ Θάσου.

avait su rétablir sa situation économique après la guerre de Mithridate, et reprendre en partie le rôle de centre commercial qu'elle avait joué avec tant d'éclat au IIe siècle. Elle dut attirer Brutus et Cassius par les facilités d'approvisionnement et les richesses qu'ils trouvaient dans ses entrepôts. Les méthodes brutales dont ils usaient volontiers laissaient peu de choix aux cités sur lesquelles ils avaient jeté leur dévolu. Bon gré mal gré, Thasos devint ce magasin, grenier, cellier et banque tout à la fois, qui, proche du champ de bataille, mais protégé par la mer, paraissait apporter un avantage décisif à l'armée pompéienne. On sait pourtant la vanité de ces plans, la défaite de Cassius et de Brutus devant Antoine et Octave à Philippes en automne 42. Après la mort de Cassius, son corps fut transporté à Thasos pour y recevoir les honneurs funèbres : il ne fallait pas troubler par ces cérémonies les préparatifs de la seconde bataille[1]. Une fois la défaite consommée par le suicide de Brutus, Thasos servit à nouveau d'asile aux rescapés : les anciens compagnons de Brutus et de Cassius s'y réfugièrent, les uns s'enfuyant de là en bateau, les autres arrivant finalement, par l'entremise de Messala Corvinus et de Lucius Bibulus, à un accord avec l'entourage d'Antoine. Aux termes de cet accord, ils s'engageaient à livrer à Antoine, qui avait entre temps débarqué à Thasos, tout ce qui avait été déposé dans l'île en fait d'argent, de provisions et de matériel de guerre[2]. Il est bien probable que les autres richesses de la cité furent aussi mises au pillage par les troupes victorieuses. On ne peut douter en effet que Thasos subit des représailles pour avoir accueilli les forces pompéiennes. Si nous en ignorons l'étendue, une conséquence au moins nous est connue indirectement : Skiathos et Péparéthos, qui étaient sous la domination de Thasos depuis le sénatus-consulte de l'an 80, furent alors attribuées à Athènes[3]. On peut y voir un des résultats de la bataille de Philippes : les cités qui avaient favorisé Antoine furent récompensées au détriment de celles qui se trouvaient dans la zone d'influence de Brutus et de Cassius. Mais la disgrâce thasienne ne devait pas durer. L'habile politique des commerçants insulaires sut dès le temps d'Auguste leur concilier à nouveau la faveur romaine.

(1) Plutarque, *Brulus*, 44. Sur la bataille de Philippes, cf. P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine*, 1937, p. 208-219.

(2) Appien, *l. c.*, IV, 136.

(3) Appien, *l. c.*, V, 7 : Ἀθηναίοις δ' ἐς αὐτὸν ἐλθοῦσι μετὰ Τῆνον Αἴγιναν ἔδωκε καὶ Ἴκον καὶ Κέω καὶ Σκίαθον καὶ Πεπάρηθον. Cf. P. Graindor, *Alhènes sous Auguste*, 1927, p. 5-8.

CHAPITRE II

# THASOS ET ROME SOUS LE HAUT-EMPIRE

---

En assurant le succès des Triumvirs, la bataille de Philippes avait placé la cité thasienne dans une position fausse. Depuis bientôt deux siècles l'île avait choisi de suivre la politique romaine bien faite, par la paix et les vastes relations qu'elle assurait, pour satisfaire les intérêts d'une cité commerçante[1]. En facilitant le ravitaillement des troupes républicaines, les Thasiens avaient opté pour le mauvais parti. L'asile qu'ils avaient offert au corps de Cassius, à nombre de ses amis, n'était pas fait pour leur ménager davantage le bon vouloir des vainqueurs[2]. L'enjeu pourtant était de taille : la cité ne risquait pas seulement de voir disparaître les privilèges économiques qui lui avaient valu de jouer un rôle prépondérant dans le commerce balkanique, de perdre la manière de protectorat dont on l'avait chargée sur des territoires continentaux ; plus gravement elle pouvait voir remettre en question son statut politique : certes, au lendemain des troubles causés par Mithridate, le sénatus-consulte provoqué par Sylla avait solennellement affirmé sa qualité de *civitas libera*[3]. Mais tel était désormais l'équilibre des forces que de semblables prérogatives ne dépendaient que des volontés romaines[4]. Au lendemain de la victoire, Antoine avait fondé la *colonia victrix Philippensium*, établissant au cœur de l'antique Pérée un foyer purement romain. Sans doute les débuts de la colonie restèrent-ils modestes ; mais quand, onze ans plus tard, Octave se fut assuré à Actium la maîtrise du monde, il donna à la présence romaine en Thrace occidentale une force nouvelle : transportant à Philippes des Italiens dépossédés au profit de ses vétérans, il fit de la *colonia Julia Philippensis* un point d'appui de sa politique orientale. L'évolution de la titulature et le nom de *colonia Julia Augusta Philippensis* que la cité porta bientôt, marqua le succès de cette entreprise[5]. Autant de raisons pour enlever à Thasos l'importance qu'elle avait

(1) Sur l'ampleur de ces relations, cf. le chapitre précédent.

(2) Cf. ch. I ; Appien, *Bell. civ.*, IV, 106, 107 et 139.

(3) Ch. I ; Thasos portait-elle alors le titre de *civitas libera* ou de *civitas fœderata?* Les textes ne le laissent pas apercevoir. La distinction — à cette époque — eût été, de toute façon, purement théorique.

(4) Cf. A. N. Sherwin-White, *The Roman Citizenship*, p. 150-163 ; cette recherche a précisément dégagé la relativité croissante de cette *libertas* dont se distingue peu à peu l'*immunitas*. A ce degré, quand Rome distingue entre liberté et immunité, « it is certain that libera is but a title of courtesy ».

(5) P. Collart, *Philippes*, p. 240-241.

eue jusqu'alors[1]. Il restait pourtant des raisons d'espérer : les « erreurs » politiques en ces époques incertaines n'étaient pas nécessairement irrémédiables. Bien des ralliés surent gagner la faveur d'Auguste, et l'un des moindres ne fut pas L. Sestius Quirinalis, l'ami d'Horace, proquesteur de Macédoine avec Brutus, à l'entremise de qui les Thasiens firent un jour appel. La mutilation du document interdit de fixer le temps de cette intervention : remonte-t-elle à la période « républicaine » de la vie de Sestius ? Date-t-elle au contraire de l'époque où il collabora au gouvernement d'Auguste — il fut consul en 23[2] ? Quoi qu'il en soit, les Thasiens gardaient auprès du nouveau régime des amis capables d'entendre leur voix et de transmettre leurs requêtes. En outre, quelle que fût la puissance de la jeune colonie installée à Philippes, le concours de circonstances géographiques qui avait assuré aux cours des âges la prospérité thasienne demeurait inchangé. Certes, les Romains eurent tendance à se défier des hasards maritimes ; le réseau de routes dont ils dotèrent l'empire montre leur préférence pour les communications terrestres, et le *cursus publicus* n'allait pas tarder à assurer, le plus souvent par voie de terre[3], les liaisons administratives entre les frontières et la capitale. Cependant la sécurité n'était pas encore complète au long de ce parcours thrace que la *Via Egnatia* utilisa sans crainte à partir du règne de Claude. La politique romaine n'était pas davantage fixée vis-à-vis des roitelets indigènes dont elle s'efforçait seulement d'utiliser les querelles. Les premiers temps de Philippes romaine portent la marque de ces craintes[4]. Cette fois encore, sa position insulaire mettait Thasos à l'abri de ces incertitudes. Enfin la vieille cité grecque avait à son actif une longue tradition commerciale à laquelle des intérêts des *negotiatores* n'avaient pu manquer d'être sensibles[5]. Tout un ensemble de raisons laissait ainsi ses chances à Thasos dans l'équilibre nouveau du monde qui s'élaborait après Actium, si défavorable que pût paraître la conjoncture politique.

Si l'on devait se borner aux témoignages littéraires, on ne saurait rien, ou presque, de la situation de Thasos dans les années du Haut-Empire. A peine une brève mention de Pline l'Ancien. Encore la qualité de *civitas libera* que le polygraphe du Ier siècle attribue à Thasos, n'est-elle pas aisée à définir. Non seulement, dans l'Empire romain qui s'organise, cette *libertas* n'est pas strictement déterminée, toujours révocable apparemment, souvent simple titre et souvenir de lointaines traditions[6] ; mais la notation de Pline n'est pas définie chronologiquement : loin de valoir certainement pour le temps où le compilateur romain accumulait ses notes, elle ne peut au contraire convenir qu'au moment où avait été rédigé l'ouvrage qui, en ce passage, alimentait

(1) D'autant que le territoire de la colonie en s'accroissant empiétait nécessairement sur les régions continentales soumises à la protection thasienne, celles précisément que L. Sylla avait replacées (?) sous le contrôle de la cité fidèle. Les difficultés de frontières qui subsistent au Ier s. ap. J.-C. entre Thasos et Philippes prouvent la persistance des intérêts thasiens sur le continent à cette époque.

(2) Cf. ch. I ; sur P. Sestius Quirinalis, cf. *RE*, s. v. *Sestius*, col. 1885, no 3.

(3) Cf. H. G. Pflaum, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions* (1940), *Essai sur le cursus publicus*, p. 1 à 202.

(4) P. Collart, *Philippes*, p. 243 sq.

(5) J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, p. 218-221.

(6) A. N. Sherwin-White, *The Roman Citizenship*, p. 153 ; Pline, *N. H.*, IV, 12, 73.

la curiosité de l'inlassable liseur[1]. En toute rigueur, on ne saurait en tirer d'indication certaine sur le statut de Thasos après Actium : les documents de l'époque républicaine montrent que la cité avait joui au IIe siècle de la *libertas*, sinon d'un *fœdus* ; la source de Pline remonterait-elle à cette époque, c'est à la condition libre de Thasos sous la République que celui-ci ferait allusion. Un siècle plus tard néanmoins le géographe Ptolémée tout en rattachant Thasos à la province de Thrace mentionne encore son caractère de cité libre[2]. Ainsi apparemment, à certaines périodes au moins du Haut-Empire, Thasos garda un statut privilégié. Mais ces privilèges continuaient-ils sans rupture les prérogatives dont la cité avait joui au temps de Sylla ? Étaient-ils dus au contraire à la faveur d'un prince particulier, prêt à faire revivre la tradition pour récompenser quelque service ?

Trouvailles monétaires et archéologiques éclairent en partie l'histoire de cette période ; mais le monnayage thasien sous l'Empire reste encore mal connu[3] ; les édifices consacrés au culte impérial n'ont pu être identifiés avec assez de certitude[4] ; les textes eux-mêmes malgré leur importance, sont souvent irrémédiablement mutilés[5].

(1) L. Robert a fait valoir à plusieurs reprises combien il fallait user avec critique des observations compilées par Pline au hasard de ses lectures, au mépris souvent de la géographie ou de la chronologie ; il a montré à propos de Néapolis de Phrygie (*Études épigraphiques et philologiques*, p. 263, n. 1) comment, Pline établissant le plus souvent ses listes de villes d'après les documents du temps d'Auguste, on ne pouvait tenir compte de son témoignage pour préciser l'état de telle cité au temps où Pline écrivait.

(2) Ptolémée, III, 11, 8.

(3) Le monnayage de Thasos sous l'Empire n'a pas encore fait l'objet d'une étude particulière. Selon B. V. Head, *H. N.*², p. 266, on rencontre un monnayage impérial avec Hadrien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Caracalla, Géta. Les enquêtes numismatiques poursuivies dans les Balkans ont atteint des résultats assurés avec les études dont le mémoire de B. Mitrea marque le couronnement (*Ephemeris Dacoromana*, 10, 1943, p. 1 à 154 : *Penetrazione commerciale nella Dacia*). D'autres découvertes pourront s'ajouter à cet inventaire ; elles n'en modifieront guère, selon toute apparence, la signification.

(4) A vrai dire, et quoi qu'on ait pu croire (Ch. Picard, *BCH*, 45, 1921, p. 105-106, où les éléments circulaires indiqués comme provenant d'une rotonde, *naos* de Rome et d'Auguste, appartiennent en réalité à une exèdre), les temples des Augustes dont parle une inscription thasienne n'ont pas été retrouvés (cf. n° **185**, l. 21). Cependant un grand nombre de blocs appartenant à ces édifices avaient été remployé dans la basilique de l'agora, ce qui laisse supposer que ces *naoi* occupaient la région Nord-Est de l'agora. Il semble en effet qu'il faut leur rapporter tous les éléments d'architecture inscrits portant les archives de la chancellerie romaine ainsi que les longues listes de dignitaires φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες. Cette identification permet même de joindre aux documents découverts par la fouille de 1949 à 1952 une autre catégorie de textes anciennement connus. Ce sont certaines inscriptions communiquées jadis par le docteur Christidis à E. Miller et publiées par ce dernier : en particulier *IG*, 380, 381. Lorsqu'on édifia la maison du gouverneur égyptien (le wakouf actuel), on exploita en effet les matériaux que l'on trouvait à proximité dans les ruines de la basilique de l'agora. Ainsi le docteur Christidis eut-il connaissance des divers documents d'époque romaine qu'il copia de son mieux et communiqua diligemment à E. Miller. Mais il faut ajouter à ce même lot les listes de noms que C. Fredrich copia aux environs du wakouf et à l'école voisine : toutes proviennent également de la basilique. C. Fredrich avait eu clairement le sentiment qu'on ne devait pas y reconnaître des inscriptions funéraires (cf. note à *IG*, 471). Ils appartiennent aux catalogues d'époque romaine que l'on avait remployés dans le dallage de la basilique (cf. n° **204**). Enfin le texte *IG*, 383, copié par Cyriaque d'Ancône « *ante aulam principis* », appartient à cette même catégorie. Dès cette époque certains blocs avaient été repris à la construction paléochrétienne, comme l'a montré la découverte du texte *IG*, 403 et 418, lu jadis par Cyriaque d'Ancône et retrouvé dans la région Nord-Est de l'agora (sur l'édifice en pôros, cf. n° **33**, lemme). Peut-être d'anciens édifices administratifs furent-ils alors consacrés au culte impérial, en particulier l'édifice à *paraskénia* dont la construction remontait au IVe siècle av. J.-C. Sur la possibilité de cette consécration, cf. ci-après p. 70.

(5) L'importance de textes tels que le sénatus-consulte de Sylla (n° **174**), la lettre de Claude (n° **179**) ou du procurateur de Vespasien (n° **186**) montre combien des événements capitaux peuvent nous échapper. Or non seulement certains de ces textes essentiels sont mal conservés, mais il ne subsiste pour d'autres — ainsi la

Avant que les inscriptions eussent fait connaître les liens étroits de la politique thasienne et de la cause romaine, l'inventaire des trouvailles monétaires dans les Balkans et jusqu'en Europe centrale et en Russie Méridionale attestait l'importance de Thasos dans l'économie du IIe et du Ier siècle av. J.-C. Les indications de ce monnayage ne sont pas moins significatives au début de l'Empire, mais négativement cette fois. B. Mitrea a pu établir approximativement la date à laquelle les grands tétradrachmes thasiens à flan plat disparaissent des trésors balkaniques : en quantité sensiblement plus réduite pendant la seconde moitié du Ier siècle, ils cessent d'apparaître au temps d'Auguste[1]. On établirait volontiers un rapport entre cette disparition et l'échec de la politique « républicaine » à laquelle les Thasiens s'étaient ralliés avant Philippes. L'effacement de Thasos résulte-t-il d'une vengeance des triumvirs irrités, d'Auguste ensuite, privant la cité de ses privilèges économiques et politiques ? Les inscriptions apportent une réponse, au moins partielle, au problème ainsi défini.

Si vraiment Auguste priva les Thasiens des privilèges dont ils jouissaient au temps de la République, ceux-ci apparemment ne lui en tinrent pas rigueur. Certes l'existence à Thasos d'un culte de Rome et d'Auguste n'est pas un phénomène assez caractéristique pour qu'on en puisse conclure à l'excellence des rapports entre le *princeps* et la cité. Le texte disparu qui mentionne ce culte impérial ne peut en outre être daté avec une précision suffisante pour qu'on y trouve une indication sur la politique thasienne au début de l'Empire[2] ; enfin les lacunes de l'inscription interdisent de savoir s'il s'agit d'une construction (κατεσκεύασεν, l. 4) ou d'une réparation

lettre de L. Sestius Quirinalis — qu'une brève mention d'intitulé sans qu'il apparaisse rien du contenu. Comme la totalité de ces archives avait été vraisemblablement remployée dans la basilique paléochrétienne, on ne peut guère espérer en retrouver un jour de nouveaux fragments.

(1) B. Mitrea, *Ephemeris Dacoromana*, *l. c.*, p. 73 : « Possiamo dunque ammettere che i tetradrammi tasiani abbiano continuato a circolare nella Dacia anche nella seconda metà del secolo II e, perfino, nel I secolo av. Cr., ma in quantità molto ridotta (li abbiamo trovati appena in 5 ripostigli) e gli ultimi esemplari scompaiono con la fine del secolo I, insieme ad Augusto ».

(2) *IG*, 380, dont on trouvera la restitution complète dans L. Robert, *Gladiateurs*, p. 108. Ce texte communiqué par le docteur Christidis à E. Miller a disparu. Il provenait sans doute de la basilique de l'agora et fut découvert lors de la construction du wakouf pour laquelle on exploita les marbres de la basilique. Il est par suite impossible de trancher entre la solution adoptée par H. Seyrig et L. Robert pour restituer ce texte et celle que préférait C. Fredrich : celui-ci en effet considérait que le nom de Θαρσήνωρ Ἡγησιπόλεως φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις était étranger à la dédicace. Il faisait par suite d'Euphrillos et Hékataia le sujet du verbe à restituer : κατεσκεύασεν, selon lui. Les éditeurs suivants au contraire font de Θαρσήνωρ l'exécutant des travaux ; cf. L. Robert, *l. c.* : [ἐπεμελήθη δὲ ?] | ἐκ τῶν ἐπιδεδομένων ὑπ' [αὐτῶν χρημάτων]. Néanmoins les découvertes faites dans la basilique de l'agora ont montré que les parois du même édifice — selon toute évidence, d'après le texte *IG*, 380, le temple de Rome et d'Auguste — portaient côte à côte les documents de la correspondance impériale et des listes de notables (magistrats ?) dits φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες. On comprendrait ainsi sans peine que l'inscription relatant la générosité d'Euphrillos et d'Hékataia ait été suivie (et précédée ?) des listes de notables qui couvraient les murs du temple. L'hypothèse de C. Fredrich y trouverait ainsi un argument non-négligeable. Reste d'autre part la question de la date : la présence de l'*iota* adscrit au datif singulier constitue un indice en faveur d'une date assez haute. D'autres textes relatifs à Euphrillos et Hékataia sont en outre conservés : ils se rapportent à la *familia* de gladiateurs entretenue par ce couple de grands-prêtres impériaux ; certains ont été transportés au British Museum (*IG*, 547 ; cf. L. Robert, *Gladiateurs*, n° 50), d'autres sont remployés dans une maison du bord de mer non loin de la *scala* où l'on débarque actuellement (*IG*, 548) ; un fragment a été relevé par L. Robert dans le dallage du port (L. Robert, *ibid.*, p. 111, n° 53, et pl. XXIII). L'écriture de ces textes peut remonter assez haut dans le Ier siècle ap. J.-C., mais on ne saurait dater plus précisément l'époque d'Euphrillos et d'Hékataia.

(ἐπεσκεύασεν, *ibid.*)[1]. Un autre texte (*Sup.* 364, l. 17 = nº **185**) montre pourtant que, dès la seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C., les Thasiens avaient dédié plusieurs temples au culte des Augustes[2]. Enfin un groupe de dédicaces atteste plus précisément les relations de la cité avec Auguste et les membres de sa famille. La première d'entre elles n'est encore qu'une dédicace à l'empereur divinisé :

**177**. *Inv.* 259 ; pilier de marbre brisé à la partie supérieure ; la surface inscrite est très usée ; dimensions en mètres : 0,705×0,255×0,21 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 3 ; trouvé en 1930 dans la région de l'odéon par P. Devambez (Pl. VII, 2).

Αὐτοκρά|τορι Καίσα|ρι Θεῶι Θε|οῦ υἱῶι | Σεβαστῶι.

(au-dessous du texte, à 11 centimètres environ, en caractères de 0 m. 04-0 m. 05 un graffite ; jeu ?)



*N. C.* L'emploi de l'*iota* adscrit, la forme des lettres indique une date assez haute tout au début du Ier s. ap. J.-C. ou à la fin du Ier s. av. J.-C. Le titre de θεός que l'on attribue à Auguste marque-t-il une période postérieure à la mort de l'empereur ? C'est en ce cas peu après 14 ap. J.-C. que cette dédicace aurait été faite.

A la même époque sensiblement, une autre inscription atteste que le culte d'Auguste avait été assimilé à celui de Zeus : telle est, en effet l'indication que recèle le titre de Διὸς Σεβαστοῦ ἱερεύς que porte l'auteur d'une dédicace retrouvée à l'Artémision (*Sup.* 387 ; Pl. VII, 3). Mais on possède moins encore cette fois d'éléments précis de datation : à se fier à la forme des caractères cette inscription n'est guère éloignée de la précédente dans le temps. Ainsi dès la mort d'Auguste, au plus tard, le culte impérial paraît bien installé à Thasos ; sans doute même y avait-il pris une forme particulière en s'assimilant d'une certaine manière à celui de Zeus. En soi pourtant ni cette dédicace, ni cette originalité religieuse n'éclairent d'un jour particulier les rapports que Thasos avait pu entretenir avec le *princeps*[3].

La dédicace d'un hérôon à Lucius César peut être datée plus précisément. En même temps qu'on dégageait la belle tête juvénile qu'une inscription voisine identifiait avec le petit-fils d'Auguste, on faisait apparaître une fondation qui, en plein centre de l'agora, paraît répondre à un autel consacré au prince de la jeunesse si vite disparu[4] :

(1) Dans l'hypothèse adoptée par C. Fredrich pour la restitution de ce texte. Le verbe à rétablir est tout entier dans la lacune.

(2) Pour la date de *Sup.* 364, complété par de nouveaux fragments, cf. nº **185** ; cf. ci-après p. 76 sqq.

(3) Cf. *Recherches* I, p. 103, 104, 197. Ainsi à Mytilène, Théophanès est assimilé à Zeus Éleuthérios (*Syll.*³, 753) ; Auguste à Zeus Polieus à Samos, *AM*, 49, 1925, p. 72.

(4) La découverte de menus fragments provenant de la statue confirme, semble-t-il, la cohérence de tous ces éléments découverts à la fois (cf. F. Chamoux, *Monuments Piot*, 1950, p. 95 : *Note complémentaire*). Bien que des éléments assez divers aient été rassemblés par les constructeurs de la fortification génoise, on ne voit pas actuellement de raison de mettre en doute l'identification de la fondation, que R. Martin proposa dès la découverte (cf. *BCH*, 63, 1939, p. 320). La restitution du monument se heurte à plus de difficultés. F. Chamoux, *l. c.*, p. 85, a suggéré la possibilité « d'une *cella* qui, semble-t-il, abritait » la statue. Outre que les dimensions de la fondation découverte sont très restreintes (7 m. 95 × 4 m. 66 au degré inférieur, selon F. Chamoux, *l. c.*,

**178.** *Inv.* 582 ; orthostate de marbre thasien conservé intact sur toutes ses dimensions, mais endommagé à gauche et à droite ; il porte au lit d'attente des scellements en ⊓, et deux trous de goujon ; deux lettres de pose au lit d'attente B et Γ ; de chaque côté une double anathyrose ; dimensions en mètres : 0,554×1,55×0,284 ; h. l. en centimètres : 4,5 ; int. : 3 ; trouvé en juillet 1939 par R. Martin dans le mur génois construit au centre de l'agora ; cf. *BCH*, 67, 1939, p. 320, fig. 33 ; *RA*, 1941/I, p. 101 ; *REL*, 19, 1941, p. 275, n. 1 ; *Monuments Piot*, 1950, p. 83 (Pl. VII, 4).

Λευκίωι Καίσαρι αὐτοκράτορος
Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ υἱῶι
ἥρωι ἡ πόλις.

*N. C.* L. 1 le graveur avait inscrit Λουκίωι ; il a effacé O pour graver E en surcharge ; deux hastes verticales encadrent Y de υἱῶι, l. 2.

En étudiant l'iconographie de L. César, F. Chamoux en dernier lieu a daté avec précision le temps de cette dédicace : elle se place entre la mort de Lucius (ἥρως) et celle de Caius qui sans cela eût été nommé, selon toute vraisemblance, à côté de son frère ; la consécration thasienne intervint donc entre le 20 août 2 ap. J.-C. et le 21 février 4[1].

Certes de nombreuses cités décernèrent les honneurs héroïques au fils de Julie et d'Agrippa, particulièrement dans ce monde oriental où il n'était jamais venu[2]. Les Thasiens ne faisaient guère que se conformer aux règles de la religion nouvelle qui s'instaurait en Orient, à tout le moins aussi attentifs que les cités voisines à plaire aux maîtres du monde. Plus explicite et plus rare, un dernier ensemble de textes relatifs à la famille d'Auguste permet de discerner plus exactement les rapports que Thasos entretint avec le vainqueur d'Actium.

Grâce à une copie du docteur Christidis, E. Miller a fait connaître l'inscription commémorant la dédicace de trois statues féminines représentant Livie, et les deux Julie, la fille et la petite-fille d'Auguste. La pierre a disparu, mais on peut tenir pour certain qu'elle provenait, elle aussi, de la basilique paléochrétienne de l'agora, prise comme tant d'autres par les constructeurs chrétiens à l'ensemble des ναοὶ τῶν Σεβαστῶν établis dans cette région[3]. La perte du document inscrit empêche de décider si les trois dédicaces avaient été gravées en une seule fois ; si elles correspondaient au contraire à diverses décisions de la cité thasienne. La disposition relative des textes

p. 85, n. 2), on ne voit guère la place qu'eût occupée l'orthostate inscrit dans un édifice tel qu'une *cella*. L'inscription eût été plutôt gravée, semble-t-il, sur l'architrave du monument. Ne peut-on songer seulement à un autel près duquel on eût dressé la statue du jeune prince (cf. en dernier lieu Fr. Salviat, *BCH*, 80, 1956, p. 152, n. 5) ? En outre l'exploration en profondeur de l'agora, maintenant dégagée, en faisant apparaître sur la face Est de la fondation deux bases symétriques risque de remettre en question un problème que l'on pouvait tenir pour résolu.

(1) Par un surcroît de prudence, F. Chamoux a fait remarquer que, n'accepterait-on pas la limite imposée par la mort de Caius, on devrait dater la consécration thasienne de la période antérieure à la mort d'Auguste (19 août 14), puisque celui-ci n'est pas dit θεός dans le texte de la dédicace (F. Chamoux, *Monuments Piot*, *l. c.*, p. 85).

(2) F. Chamoux, *l. c.*, p. 86, n. 1 et 2, en a dressé le relevé pour l'Orient ; dans son étude iconographique, ainsi que dans celle qu'il a consacrée à Caius César (*BCH*, 74, 1950, p. 250-264) il a examiné les diverses représentations connues des deux frères et montré comment la tête thasienne permettait de rectifier les attributions antérieures et de distinguer à coup sûr entre les deux frères.

(3) Cf. p. 59, n. 4, sur les circonstances des découvertes signalées alors par le docteur Christidis.

ne laisse pas d'être curieuse, puisque, selon la description de l'inventeur, la dédicace relative à la statue de Julie l'Ancienne occupait à elle seule la partie gauche de la pierre, alors que celle de Livie et de Julie la Jeune étaient réunies à droite. On eût plutôt attendu le contraire : la mère et la fille rapprochées davantage, si les trois textes avaient été rigoureusement contemporains. Si l'on doit ajouter foi au relevé du docteur Christidis, une autre indication sépare l'inscription relative à Julie l'Ancienne des deux autres documents : dans le premier en effet le *sigma* affecte le dessin ordinaire de la lettre avec quatre hastes obliques ; dans les autres au contraire la même lettre présente la forme, exceptionnelle au Ier siècle, de trois hastes reliées à angles droits : **Ꮯ**. Joint à la disposition des textes sur la pierre, ce nouveau caractère invite à séparer dans le temps la dédicace de la statue de Julie l'Ancienne de celle des deux autres, apparemment contemporaines[1]. On peut, semble-t-il, préciser plus encore. On connaît assez bien la vie mouvementée de la fille d'Auguste pour chercher à déterminer approximativement le moment où les Thasiens décidèrent d'ériger une statue en son honneur. Remariée à 21 ans à Marcus Agrippa, de 24 ans son aîné, la jeune veuve de Marcellus accompagna son mari en Orient, lorsqu'il s'y rendit en 16 av. J.-C. On peut être tenté de mettre en relation avec ce voyage les dédicaces honorifiques que l'on rencontre dans ces régions. Si pourtant ce rapport ne peut être assuré, l'exil de Julie après son nouveau mariage avec Tibère fournit au moins un *terminus ante quem*. C'est en 2 av. J.-C. qu'Auguste dut se résoudre à reléguer sa fille. A l'intérieur de ce laps de temps les termes de la consécration thasienne prennent un intérêt particulier : ils glorifient Julie d'être bienfaitrice [δι]ὰ προγόνων[2]. Qu'est-ce à dire, sinon qu'avant 2 av. J.-C. au moins, Thasos avait déjà eu l'occasion de se louer des bienfaits d'Auguste ? Sans qu'il soit encore possible de préciser la nature de ces libéralités, les Thasiens avaient su apparemment faire oublier aux nouveaux maîtres leur « erreur politique » au temps de Brutus et de Cassius.

Si l'on doit, comme il semble, séparer de celle de Julie l'Ancienne les dédicaces en l'honneur de Livie et de Julie la Jeune, peut-on en préciser la date approximative ? Le texte relatif à Livie s'écarte du formulaire coutumier : non seulement l'impératrice y est dite θεὰν εὐεργέτιν, mais elle porte le *cognomen* de Drusilla, qui avait disparu, semble-t-il, depuis le mariage de Livie et d'Octave[3]. Indications contradictoires, puisque la seconde reporterait de manière invraisemblable à une date antérieure à 38 av. J.-C., tandis que la première conduirait à chercher une période postérieure

(1) Le docteur Christidis avait communiqué un dessin à E. Miller en même temps que sa copie (cf. *RA*, 1879/I, p. 282). Si les lectures du docteur Christidis doivent parfois être corrigées — le plus souvent influencées par la prononciation du grec moderne ou par la flexion des noms à son époque (cf. dans ce texte B, l. 2, graphie **TIN** pour τήν et peut-être l. 3, γυναῖκαν ?), cependant rien ne pouvait le conduire à noter la différence de forme entre le *sigma* des deux groupes de textes, d'autant que sa copie présente constamment la même forme dans chacun des groupes. Il semble ainsi nécessaire de tenir compte de cette distinction. L'attention de C. Fredrich ne paraît pas avoir été attirée par cette difficulté (cf. *IG*, 381).

(2) Il est même significatif que la qualité de Julie, femme d'Agrippa, n'ait pas été notée comme on l'avait fait par exemple à Délos (*Syll.*³, 777) ou à Delphes (*Syll.*³, 779, selon la restitution de H. Pomtow). Y doit-on chercher une indication chronologique ? On peut au contraire y trouver la marque d'une attention particulière à l'égard d'Auguste. Sur la mission d'Agrippa en Orient, cf. D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, p. 476-479.

(3) Cf. L. Ollendorff, *RE*, s. v. *Livia*, col. 900, 37 ; G. Ferrero, *Les femmes des Césars* (trad. franç. 1929), p. 37-114.

à 29 ap. J.-C., si la qualité de θεά devait faire allusion à la mort de Livie. En fait, cet emploi n'a pas une telle rigueur qu'on n'y ait fait parfois exception et particulièrement en Orient où Julie l'Ancienne était de son vivant qualifiée de θεά ; par extension des habitudes orientales, Livie même pendant sa vie fut qualifiée de *dea*[1]. On ne saurait ainsi tirer de conclusions précises du libellé particulier que les Thasiens avaient adopté pour désigner l'épouse d'Auguste. Il vaut seulement de noter que l'impératrice y était dite εὐεργέτις, par assimilation sans doute au titre d'εὐεργέτης décerné à Auguste bien plutôt qu'en raison de son action personnelle: les termes de l'inscription en faveur de Julie l'Ancienne faisaient déjà allusion à une action bienfaisante de l'empereur. Si pourtant on est fondé à découvrir, à cause de leur similitude d'écriture et de leur disposition sur la pierre, des décisions simultanées dans les dédicaces de Livie et de Julie la Jeune, la date du second texte aide à déterminer celle du premier. Sans doute est-il excessif de conclure de la seule notation Μάρκου Ἀγρίππου θυγατέρα que la décision thasienne est antérieure à la mort d'Agrippa en 12 av. J.-C., comme le voulait C. Fredrich[2]. Les textes en l'honneur des enfants d'Agrippa où cette qualité est exprimée ne paraissent pas faire de distinction dans leur libellé entre les périodes antérieure et postérieure à la mort de ce personnage[3]. L'exil de la seconde Julie fournit une limite chronologique plus assurée puisqu'elle fut reléguée comme sa mère, et pour les mêmes motifs, en 10 ap. J.-C. Mais à l'intérieur de la période ainsi définie on ne saisit pas les raisons qui firent consacrer aux Thasiens les statues de Livie et de la seconde Julie, après avoir érigé antérieurement l'effigie de la fille d'Auguste[4]. L'intérêt de cette triple consécration n'en reste pas moins considérable : elle enseigne qu'en 2 av. J.-C. au plus tard, sans doute dès 16 av. J.-C., les Thasiens avaient des raisons particulières de manifester leur reconnaissance à Auguste εὐεργέτης. Les honneurs décernés à Livie, à Julie II, le culte héroïque célébré en l'honneur de Lucius César, le culte impérial en l'honneur de Rome et d'Auguste, l'assimilation enfin d'Auguste avec Zeus traduisent la persistance de la reconnaisance thasienne.

Les sources littéraires n'apportent aucun indice sur l'εὐεργεσία dont Auguste avait pris l'initiative vis-à-vis de la cité thasienne. Néanmoins, en se fondant uniquement sur ces textes épigraphiques connus en 1908, C. Fredrich suggérait déjà pour expliquer la dédicace en l'honneur de Julie l'Ancienne que les Thasiens la déclaraient ἀπὸ προγόνων εὐεργέτις, « *quod Octavianus insulam, quae in inimicorum manibus fuerat libertate non privavit* »[5]. Les documents nouveaux permettent de préciser cette hypothèse : en révélant la conduite pro-romaine de Thasos au temps de

(1) Sur le culte de Julie l'Ancienne en Asie Mineure entre 16 et 13 av. J.-C., cf. D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, p. 476 sq., et p. 1339 sq. ; pour le titre de *dea* conféré à Livie pendant sa vie, cf. Dessau, 119 : *Liviae Augusti deae municipium*, où selon l'éditeur *more Graeco Livia viva dicitur dea.*

(2) *IG*, 381 : *superstite Agrippa titulum positum esse verisimile est.*

(3) Cf. R. Daniel, *M. Vipsanius Agrippa* ; à Delphes, la statue d'Agrippine l'Ancienne portait seulement la mention Μάρκου Ἀγρίππα θυγατέρα, *Syll.*³, 779 D, que l'on a attribuée le plus souvent à une période postérieure à la mort de son père. La date de cette consécration ne peut cependant être fixée avec certitude (cf. la note de H. Pomtow dans *Syll.*³, 779 D).

(4) Il n'est guère possible de supposer un rapport entre la disgrâce de Julie I en 2 av. J.-C. et les honneurs accordés par les Thasiens à Livie et à sa propre fille Julie II. La différence des époques s'explique peut-être suffisamment par le passage de Julie I en compagnie d'Agrippa entre 16 et 13 av. J.-C. dans cette région.

(5) C. Fredrich, *IG*, p. 79, *ad annum* 21.

Mithridate, le sénatus-consulte daté de Sylla n'a pas seulement apporté le texte du traité *d'amicilia* conclu entre Rome et l'île de Thasos. Il a montré en outre qu'en dépit du silence des historiens Thasos avait eu dans ces événements une conduite en tout point semblable à d'autres grandes îles de l'Égée : Rhodes et Chios par exemple[1]. Dès lors l'εὐεργεσία d'Auguste ne peut qu'avoir repris, soit en le rétablissant, soit en le confirmant, l'énoncé des privilèges accordés en 80 av. J.-C. ; la politique du *princeps* à l'égard de Thasos apparaît ainsi analogue à celle qu'il suivit à l'égard de Chios. De la même façon cette île vit ses droits confirmés en vertu du sénatus-consulte passé en 80 sous le deuxième consulat de Sylla : « ἐν ᾧ μαρτυ[ρηθ]εῖσι τοῖς Χείοις, ὅσα ὑπὲρ Ῥωμαίων δι[έθη]|κάν τε Μιθριδάτην ἀνδραγαθοῦντες καὶ ὑπ' αὐτοῦ ἔπαθον ἡ σύν[κλη]|τος εἰδικῶς ἐβεβαίωσεν ὅπως νόμοις τε καὶ ἔθεσιν καὶ δικαίοις [χρῶν]|ται ἃ ἔσχον ὅτε τῇ Ῥωμαίων (φι)λίᾳ προσῆλθον... »[2]. Les Thasiens pouvaient invoquer les mêmes titres que leurs voisins de Chios. Sans doute restait-il qu'ils avaient favorisé la campagne de Brutus et de Cassius ; que l'île avait dû être reconquise par Antoine. Mais aux yeux du vainqueur d'Actium ce n'était pas apparemment un crime inexpiable : Rhodes qui avait si valeureusement résisté à Cassius, si durement subi ses vexations, ne fut pas mieux traitée que d'autres pour la seule raison qu'elle avait plus tard trop bien accueilli Antoine et Cléopâtre[3]. De la sorte, en admettant même qu'après Philippes Antoine eût privé l'île amie des vaincus de son statut de cité libre (et fédérée ?), comme il lui enleva la possession de Skiathos et Péparéthos, désormais rattachées à Athènes, ce n'eût pas été aux yeux d'Auguste une raison suffisante pour ne pas remettre en vigueur les privilèges datant de la guerre de Mithridate, au contraire. Lors de son séjour en Orient, l'empereur chercha souvent à défaire ce qu'Antoine avait fait[4]. La décision à l'égard de Thasos relèverait en l'occurrence des mêmes préoccupations. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de C. Fredrich semble bien confirmée : qu'il leur rendît une autonomie qu'ils avaient perdue après Philippes, qu'il réaffirmât seulement les privilèges qu'ils avaient reçus en 80, Auguste fit à Thasos figure d'εὐεργέτης en laissant à la cité son statut de *civitas libera* au sein de l'organisation qu'il instituait.

Une inscription nouvelle en fournit la preuve plus directement encore : dans la réponse qu'il adressa à une ambassade thasienne, Claude invoque le précédent d'Auguste pour justifier la générosité de sa politique à l'égard de Thasos :

*Inv.* 892 ; bloc de marbre conservé intact sauf dans le sens de l'épaisseur où il a été débité en deux pour un remploi ; aux lits de pose et d'attente, trait de scie de 0 m. 01 de large ; au lit de pose deux trous de goujon, au lit d'attente, trou de louve de 0 m. 35 de long à 0 m. 47 du bord droit ; en outre à 0 m. 56 et 0 m. 59 à partir de ce côté, deux trous de pince ; cette

(1) Cf. D. Magie, *Roman Rule...*, p. 199 sq.

(2) *Syll.*³, 785, l. 14 sq.

(3) Cf. F. Hiller v. Gärtringen, *RE*, Supplbd V, s. v. *Rhodos*, col. 808 : « Nach dem Siege des Octavian bei Aktion hatten die Freunde des Antonius nicht viel Gutes zu erwarten. Die Rhodier behielten ihre Freiheit wie Knidos ; aber auch das alte Streitobjekt Kaunos war frei... ».

(4) Cf. D. Magie, *Roman Rule...*, p. 470. Ainsi pourrait-on approximativement dater l'action d'Auguste : si elle n'a pas eu lieu comme à Chios en 26 av. J.-C., elle a dû se produire au plus tard en 20/19, lors du séjour d'Auguste à Samos et de son voyage en Orient. De toute façon, dès 16 av. J.-C., Julie I pouvait être appelée εὐεργέτις διὰ προγόνων, si l'on a raison de voir dans la dédicace thasienne un effet de son voyage en compagnie d'Agrippa.

pierre a été remployée deux fois, la première, comme élément du dallage dans le premier état de la basilique de l'agora, la face inscrite était alors tournée vers le haut ; au cours de ce premier remploi on y a entaillé un encastrement rectangulaire de 0 m. 13 de large à 0 m. 29 du bord supérieur de la pierre, encastrement destiné à recevoir les plaques du chancel ; à l'extrémité gauche de cette entaille, une cavité circulaire recevait le gond d'un portillon (?) ; de ce premier remploi date un *chrisme* gravé entre les deux colonnes du texte primitif ; remployant ce bloc à nouveau, on l'a utilisé pour servir de couvercle au *martyrion* d'Akakios la face inscrite tournée vers le bas ; les deux extrémités du texte portant sur les murs latéraux du *martyrion* sont parfaitement conservées ; la partie centrale au contraire, soumise à l'action de l'air et de l'humidité, s'est délitée ; la lecture y est constamment difficile, très souvent incertaine ; dimensions en mètres : 1,35 × 0,48 × 0,195 ; h. l. en centimètres : col. I : 1,4 ; int. : 0,5 ; col. II : 2,3 à 3,5 ; int. : 1,8 ; au bord gauche de la pierre on a réservé une marge de 0 m, 06 ; entre les deux colonnes, marge de 3 centimètres environ ; entre la lettre de Claude et celle de M. Vettius Marcellus, interligne plus large de 2cm. 5 ; le titre de M. Vettius empiète à gauche sur la marge comme celui de Claude ; seule la colonne I est complète en largeur ; la col. II se continuait sur le bloc adjacent à droite ; hauteur du chrisme gravé entre les deux colonnes : 6 cm. 5 ; remployé comme couvercle de la chambre Nord du *martyrion*, trouvé le 21 juillet 1950 ; dégagé le 2 août 1950.

Ce bloc porte trois documents : col. I une lettre de Claude et, immédiatement à la suite, une lettre de Marcus Vettius [Marcellus, procurateur de Thrace] ; col. II une lettre de Néron à la cité. Tant par son aspect architectural que par la nature des inscriptions qui y sont gravées, cette pierre se rattache au même monument que les éléments portant le sénatus-consulte de 80 av. J.-C. et les lettres de P. Cornelius Dolabella et de L. Sestius. On avait inscrit à la suite sur les parois du même édifice toutes les archives de la correspondance que la cité avait entretenue avec Rome ; les fragments qui subsistent montrent la régularité de ces échanges et le soin que les Thasiens apportèrent à conserver le texte de ces documents ; ils laissent entrevoir en outre l'étendue des destructions que subirent ces archives lorsqu'elles furent remployées dans la basilique de l'agora. Ainsi les inscriptions conservées font allusion à des textes de l'époque d'Auguste et il n'en subsiste aucun fragment. La lettre de L. Sestius est le dernier document antérieur à l'empire ; celle de Claude, le premier de la correspondance impériale. Dans la basilique où ils furent utilisés une seconde fois, ces blocs d'architecture voisinent avec les nombreuses listes de notables φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες ; un texte copié par le docteur Christidis (*IG*, 380) provenait également du monument chrétien et appartenait primitivement au temple de Rome et d'Auguste. Selon toute vraisemblance, tous les blocs portant les archives « romaines » ont été pris au même ensemble de monuments, proche de la basilique construite au Nord-Est de l'agora. L'édifice public où les Thasiens avaient gravé en 80 le sénatus-consulte de Sylla ne devait pas seulement recevoir les autres documents d'une longue correspondance administrative. Il fut apparemment transformé en temple de Rome et d'Auguste avant d'être englobé dans l'ensemble plus vaste qui forma les ναοὶ τῶν Σεβαστῶν (Pl. VIII, 1).

**179** Τιβέριος Κλαύδιος Καῖσαρ, Γερμανικὸς, ἀρχιερεύς, δημαρχικῆς ἐξουσίας
τὸ δεύτερον, ὕπατος ἀποδεδειγμένος τὸ τρίτον, αὐτοκράτωρ, πατὴρ πατρίδος
Θασίων ἄρχουσι, βουλῇ, δήμῳ χαίρειν · ὅπερ [ταῖς πρεσβείαις ταῖς ὑφ' ὑμῶν πεμφ]-
θείσαις ἀπεφηνάμην, τοῦ[τ]ο κ̣αὶ̣ ὑμεῖν λέγω ὅτι το̣[ὺς ...... τῆς ὑμετέρας]σπο[υ]-
δῆς καὶ εὐσεβείας ἀποδέχομαι κ̣οινῇ πάντας, τὸν δὲ ναὸν μ̣[ό]ν[οις] ε̣ἶ[ναι] τοῖς̣
θεοῖς κρείνων παραιτοῦμαι, τὰς ἄλλας προσειέμενος τιμὰς αἳ πρέπου-
σιν ἡγεμόσιν ἀρίστοις · διαφυλάσσω δὲ ὑμεῖν κατὰ τὰ δ[εδογμένα τῷ θε]ῷ̣ Σ̣ε̣β̣ασ-
τῷ πάνθ' ὅσα παρ' αὐτοῦ τείμια, ὅσα τε [περὶ ?] τῶν προσ̣α̣ [...... ὑπαρ]-

χόντων ὑμεῖν καὶ τῆς τοῦ σε̣ίτου ἐξαγωγῆς [ἐπ]ιμελὲς φ - - - ca 10 - - - -
ἐπάρχῳ Γρ...ινα̣ · εἰ μηδὲν.... ἐν τῇ ἐπαρχεία̣, γρ[άφω ὅ]πως Μ - - ca 6 - -
τούτων ὑμεῖν δοθέντων, δηλώσῃ μοι · κ̣α[ὶ τὰ] ἄλλα κηδόμενόν
με τῆς πόλεως σαφῶς ἴ̣στε̣ · οἱ τὸ ψήφισμα ἀ̣να̣δόντες ε - - - ca 8 - - -
Φείδιππος Δ[ιον]υσοδώρου - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
Μελησιδημο - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

*Traduction* :

« Tibère Claude César Germanicus, *pontifex maximus*, deuxième puissance tribunicienne, consul désigné pour la troisième fois, *imperator*, père de la patrie, aux magistrats, au conseil et au peuple de Thasos, salut. Ce que j'ai déclaré (aux ambassades ? envoyées par vous), je vous le dis à vous aussi : j'accepte toutes (les marques ?) de votre zèle et de votre piété, mais, considérant que le temple convient aux dieux seuls, je le refuse, acquiesçant à tous les honneurs qui conviennent aux chefs excellents ; je vous conserve selon les décisions du divin Auguste tous les privilèges qu'il vous avait donnés ; tous ceux qui... concernent les revenus qui vous appartiennent ; et que s'occupe de l'exportation du blé... le gouverneur Gr...inas ; si rien ne... dans la province, j'écris à M... pour que, si ces biens ne vous sont pas remis, on m'en rende compte ; et sachez bien que je continue à veiller aux intérêts de votre cité ; ceux qui remirent le décret étaient... Pheidippos, fils de Dionysodôros... Mélésidémos... »

*N. C.* Iotacisme constant de ει = ι ; omission de l'*iota* adscrit. La titulature de l'empereur fixe exactement la date : la deuxième puissance tribunicienne et le consulat désigné pour la troisième fois se placent dans le second semestre 42 (R. Cagnat, *Manuel d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 185) ; l. 3 : la restitution ταῖς πρεσβείαις s'impose[1], bien que les traces très indistinctes que l'on peut lire ne semblent pas conduire à cette lecture. La fin de la l. 4 est également perdue. On y attend un nom masculin (en raison de κοινῇ πάντας, l. 5) signifiant marque ou témoignage. Dans sa lettre aux Alexandrins Claude écrit : διόπερ ἡδέως προσεδεξάμην τὰς δοθείσας ὑφ' ὑμῶν μοι τιμάς, et il ajoute ἐγὼ ὁρῶ γὰρ ὅτι πάντῃ μνημεῖα τῆς ὑμετέρας εὐσεβείας - - - ἐσπουδάσατε ; l. 5 : dans sa lettre aux Alexandrins, Claude exprime la même idée sous une forme plus développée : ἀρχιερέα δ' ἐμὸν καὶ ναῶν κατασκευὰς παραιτοῦμαι, οὔτε φορτικὸς τοῖς κατ' ἐμαυτὸν ἀνθρώποις βουλόμενος εἶναι, τὰ ἱερὰ δὲ καὶ τὰ τοιαῦτα μόνοις τοῖς θεοῖς ἐξαίρετα ὑπὸ τοῦ παντὸς αἰῶνος ἀποδεδόσθαι κρίνων ; sur l'emploi de παραιτοῦμαι et sa valeur, cf. M. P. Charlesworth, *Papers of the British School at Rome*, 1939, p. 6 ; l. 6 : la lettre aux Alexandrins offre encore une tournure analogue : εὔηθες δ' ἴσως τοσαύτας προσιέμενον τιμάς... ; la tournure αἳ πρέπουσι... trouve des parallèles dans la lettre de Tibère

(1) Les documents parallèles sont cités d'après l'édition de M. P. Charlesworth, *Documents illustrating the Reigns of Claudius and Nero* (Cambridge, 1939) ; ce sont la lettre de Claude aux Alexandrins nº 2, d'après H. I. Bell, *Jews and Christians in Egypt, Papyrus de Londres*, 1912, l. 14 à 108 ; lettre aux artistes dionysiaques, nº 6, d'après *Berl. Griech. Urkunden*, nº 1074 publiée par Viereck, *Klio*, VIII, 1908, p. 413, et B. Haussoullier, *Rev. Phil.*, 1920, p. 71 ; lettre à l'association des athlètes, nº 7 et nº 8, d'après *Greek Papyri in the British Museum*, III, 1907, nº 1178 ; lettre aux technites dionysiaques à Milet, nº 9, d'après Th. Wiegand, *Milet, Delphinium*, nº 156, p. 381 ; lettre à Delphes, nº 10, d'après *Syll.*³, 801 D ; lettre à Hypaepa, nº 12, d'après *IGRR*, IV, 1608 b ; lettre à Mytilène, nº 13, d'après *IGRR*, IV, 43. La lettre de Germanicus aux Alexandrins dans un papyrus de Berlin a été publiée par U. von. Wilamowitz-Möllendorf et F. Zucker, *Sitzungsberichte pr. Akad. Wissenschaft*, 1911, p. 794 ; la lettre de Tibère à Gythion d'après Ἑλληνικά, I, 1928, p. 7-44, reproduite, corrigée et traduite par H. Seyrig, *RA*, 1929/1, p. 101 sq. Nous avons bénéficié pour l'étude de ces textes de précieuses suggestions de M. W. Seston et de H. G. Pflaum.

aux Gythéates : τὰς θεοῖς πρεπούσας τιμάς, ou dans celle de Germanicus aux Alexandrins : πρέπουσι γὰρ μόνῳ τῷ σωτῆρι... Toute cette première partie de la lettre relève ainsi d'un formulaire déjà traditionnel. Faut-il pourtant y chercher l'effet d'une intention particulière si aucune des tournures ne reparaît exactement identique ni dans les lettres de Tibère ou de Germanicus, ni même dans celle de Claude aux Alexandrins écrite l'année précédente ? l. 7 : au lieu de διαφυλάσσω, cf. à Alexandrie : καὶ τὰ ἄλλα δὲ οὐχ ἧσσον εἶναι βούλομαι βέβαια... ; aux artistes dionysiaques (Charlesworth, *Documents*, nº 6) : τὰ δὲ ... φιλάνθρωπα συντηρῶ ; mais à Milet : διαφυλάξας τά... δίκαια (*ibid.*, nº 9) ; pour la mention d'Auguste désigné par ὁ θεὸς Σεβαστός, cf. à Alexandrie : ὡς καὶ ὁ θεὸς Σεβαστὸς ἐβεβαίωσε (*ibid.*, nº 2) ; aux artistes dionysiaques : τὰ δὲ ὑπὸ τοῦ θεοῦ Σεβαστοῦ δεδομένα ὑμῖν (*ibid.*, nº 6) ; l. 8 : lettre aux Alexandrins : πάνθ' ὅσα ὑμῖν ἐχαρίσθη ὑπό τε τῶν πρὸ ἐμοῦ ἡγεμόνων... ; l. 10 : sans doute à la fin de la ligne le nom du fonctionnaire impérial chargé de rendre compte ; l. 12 : à Alexandrie : οἱ πρέσβεις ὑμῶν ἀναδόντες μοι... ; l. 13 : Φείδιππος Διονυσοδώρου est peut-être à identifier avec le personnage de l'inscription funéraire *IG*, 430. Μελησίδημος apparaît à Thasos depuis le ɪvᵉ siècle av. J.-C. Faute du contexte on ne peut déterminer s'il s'agit ici d'un nom ou d'un patronymique. Ce personnage est peut-être l'un des deux frères que nomme une liste, perdue (*IG*, 384) en les qualifiant de φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες.

Même si les dégradations que la pierre a subies empêchent de retrouver exactement le formulaire des l. 3 et 4, le début de la lettre impériale n'en rejoint pas moins une série de textes bien définie, actes divers où un personnage repousse comme excessifs les honneurs divins qu'on lui accordait. Tant les papyrus que les inscriptions ont depuis cinquante ans permis de constituer une suite particulièrement significative de documents : en éclairant le discours transmis par Tacite où Tibère refusait les honneurs divins que lui décernaient les Espagnols, ces textes divers ont autorisé M. P. Charlesworth[1] à retrouver dans cette attitude la trace d'une tradition remontant à Auguste. Aussi les exemples en sont-ils particulièrement nombreux au début de la dynastie julio-claudienne : Tibère[2], Germanicus[3], Claude[4], Caligula[5] même au début de son règne cherchèrent à modérer l'excessive piété ou flatterie de leurs sujets, celle particulièrement des cités orientales mieux faites peut-être par leurs traditions religieuses pour admettre de telles pratiques[6]. La rédaction de ces réponses ne varie guère, et l'on en a depuis longtemps remarqué la constance jusque dans les formules. L'exemplaire thasien n'apporte pas de variantes au schéma reçu ; il présente seulement une forme abrégée de la longue réponse adressée par le même empereur aux Alexandrins. On a fait valoir la courtoisie du terme παραιτοῦμαι, et c'est encore le mot dont Claude se sert pour refuser la dédicace d'un temple à Thasos. Davantage : le style particulier

(1) M. P. Charlesworth, *Papers of the British School at Rome*, 1931, p. 1-11, *The Refusal of Divine Honours: an Augustan Formula.*

(2) Tacite, *Annales*, IV, 37-38 et inscriptions de Gythion.

(3) U. v. Wilamowitz-Möllendorf et F. Zucker, *Sitzungsb. pr. Akad. Wiss.*, 1911, p. 794 (papyrus de Berlin).

(4) Lettre de Claude aux Alexandrins publiée par H. I. Bell, *Jews and Christians in Egypt*, contenue dans le papyrus de Londres 1912 ; reproduite par M. P. Charlesworth, *Documents*, p. 3 sq., nº 2.

(5) *IG* VII, 2711, l. 20 sq. Ces tendances survivent assurément au règne de Claude comme l'ont montré H. Seyrig, *RA*, 1929/I, p. 104, M. P. Charlesworth, *Papers*, *l. c.*, p. 8 sq. Mais elles sont particulièrement nombreuses au début de l'Empire.

(6) M. P. Nilsson, *Geschichte d. gr. Religion*, II, p. 266-377 : *Der Kaiserkult.*

de la correspondance claudienne y reparaît sans doute avec les participes προσιέμενος (l. 6) ou κρίνων (l. 5)[1]. Enfin alors que Tibère et Germanicus ne se référaient encore qu'à l'exemple d'Auguste, en 42 Claude pouvait déjà invoquer une véritable tradition dynastique en acceptant τὰς ἄλλας τιμὰς αἳ πρέπουσιν ἡγεμόσιν ἀρίστοις[2]. En refusant à Thasos comme à Alexandrie qu'on lui dédiât un temple, ce prince ne faisait apparemment que se conformer à l'usage établi au moins depuis Tibère[3]. Dans sa lettre aux Alexandrins l'empereur écartait en outre la nomination d'un ἀρχιερεύς particulier[4] : doit-on conclure du silence qu'il observe à ce sujet en répondant aux Thasiens, que ceux-ci ne lui avaient pas proposé cet honneur ? La dédicace d'un temple ne se sépare guère de la nomination du prêtre chargé d'y célébrer le culte nouveau. Refusant le temple qu'on lui offrait Claude jugea-t-il inutile de développer les conséquences de ce refus, en particulier d'interdire la création d'un sacerdoce nouveau ? En ce cas les Thasiens interprétèrent tout autrement ce silence, si l'on en croit une dédicace :

**180**. *A l'agora* ; base de marbre remployée intacte dans l'abside de la basilique où elle a été laissée ; elle porte à la partie inférieure une épaisse moulure de 14 centimètres de haut ; dimensions en mètres : 0,65×0,88×0,60 ; h. l. en centimètres : 1[re] ligne : 3,5 ; int. : 1,5 ; dans la suite du texte : h. l. : 2,5 ; int. : 1,2 ; trouvée le 11 août 1950 dans les fondations de l'abside où elle a été laissée en place (Pl. IX, 1).

ὁ δῆμος
Παράμονον Νεικάδου ἱερα-
σάμενον εὐσεβῶς Τιβερίωι
Κλαυδίωι Καίσαρι Γερμανικῶι
Σεβαστῶι καὶ αὐτοκράτορι Καί-
σαρι θεῶι Σεβαστῶι καὶ ἄρξαν-
τα ἴσως καὶ δικαίως καὶ φιλα-
γάθως καὶ ἰατρεύοντα ἐπὶ σ[ω]-
τηρίᾳ τῆι πάντων.

*N. C.* L. 8, un éclat de la pierre a fait disparaître la dernière lettre ; le *iota* est adscrit (sauf l. 9 : σωτηρίᾳ). Un membre de cette même famille figure dans une autre dédicace du peuple (*Sup.* 442) ; il appartient soit à la génération qui précède, soit à celle qui suit immédiatement le médecin Paramonos[5] ? L'intérêt premier de ce texte vient de la différence qu'il établit entre Claude et Auguste, seul qualifié de θεός. Cette distinction ne s'explique apparemment que si Claude est encore vivant. Le sacerdoce du médecin Paramonos révèle ainsi que le culte de Claude fut célébré du vivant même de l'empereur. Une incertitude subsiste : le libellé de la dédicace n'indique pas clairement si Paramonos a exercé successivement la prêtrise de Claude et celle d'Auguste, ou si les deux cultes étaient associés. Il semble pourtant que Claude eût été mentionné après Auguste s'ils avaient eu un prêtre commun. Si au contraire Paramonos a exercé la prêtrise de Claude avant celle d'Auguste, l'ordre de la dédicace s'explique de soi-même.

Bien loin donc d'interpréter le silence de la lettre impériale comme un refus, les Thasiens conclurent au contraire à une acceptation tacite ; ils désignèrent un

(1) Cf. les passages allégués dans l'apparat critique ; les formules employées à Thasos reparaissent toutes dans la lettre aux Alexandrins ; sur le rôle de Claude dans la chancellerie, cf. A. Momigliano, *Claudius, the Emperor and his Achievement*, p. 39 sq. ; V. M. Scramuzza, *The Emperor Claudius*, p. 80-98.

(2) Tibère (lettre aux Gythéates) n'invoque que le précédent d'Auguste, l. 9/10 : τῶι μεγέθει τῶν τοῦ ἐμοῦ πατρὸς εἰς ἅπαντα τὸν κόσμον εὐεργεσιῶν τὰς θεοῖς πρεπούσας τιμάς. De même Germanicus propose aux Alexandrins d'accorder ces honneurs à Tibère et à Livie : (les honneurs divins) πρέπουσι γὰρ μόνωι τῷ σωτῆρι ὄντως καὶ εὐεργέτῃ τοῦ σύμπαντος τοῦ ἀνθρώπων γένους, τῷ ἐμῷ πατρὶ καὶ τῇ μητρὶ αὐτοῦ ...

(3) Et sans doute depuis Auguste : Charlesworth, *Papers*, *l. c.*

(4) Ἀρχιερέα δ' ἐμὸν καὶ ναῶν κατασκευὰς παραιτοῦμαι.

(5) Cf. *infra*, ch. III, sur la société thasienne sous l'Empire.

prêtre chargé de célébrer le culte nouveau. Peut-être même passèrent-ils outre à la réponse de l'empereur et consacrèrent-ils un édifice à son culte ? On pourrait en effet restituer les titres de Claude sur l'architrave inscrite de l'édifice à *paraskénia*, dont subsiste seulement le court fragment initial :

**181**. *A l'agora*, marqué 135 dans le catalogue de l'édifice en ⊓ ; grand fragment d'architrave de marbre brisé aux deux extrémités, il porte le début d'une dédicace dont seules sont conservées les deux lettres initiales ; dimensions en mètres : 1,01×0,36×0,70 ; h. l. en centimètres : 7 ; trouvé en 1923 sur l'agora où il est demeuré avec les marbres de l'édifice à *paraskénia* ; *BCH*, 47, 1923, p. 330, n. 4 ; 48, 1924, p. 537 (Pl. VIII, 2).

Τι[βερίωι Κλαυδίωι Καίσαρι ??]

N. C. Sur la foi des deux lettres conservées on avait pensé à une inscription du IVe siècle av. J.-C. ; mais est-il possible de fonder une chronologie sur deux lettres aussi indéterminées ? Si cette restitution était confirmée, il resterait à fixer le moment où elle fut gravée : du vivant de Claude ou après sa mort ? Les incertitudes qui grèvent cette hypothèse demeurent ainsi considérables et de divers ordres. Néanmoins si les Thasiens, en dépit de la réponse impériale, consacrèrent un édifice au culte de Claude, ils firent en ce cas l'économie d'une construction nouvelle se bornant à dédier plus particulièrement à cet empereur l'un des édifices les plus anciens de leur agora.

Si cette supposition est trop incertaine pour assurer que les Thasiens ne tinrent aucun compte du refus qu'on leur avait opposé, la création apparemment immédiate d'un prêtre de Claude prouve au moins qu'ils n'exécutèrent pas exactement les prescriptions venues de Rome. C'est au même temps sans doute qu'il faut rapporter des portraits de Claude, l'un précisément retrouvé au voisinage de l'édifice à *paraskénia*, un deuxième depuis longtemps entré au musée du Louvre[1], un troisième, dans les réserves du musée de Thasos : statues honorifiques ? statues de culte ? Elles montrent à tout le moins la déférence, sinon la piété, que les Thasiens réservèrent au nouvel empereur, suivant leurs inclinations et leurs intérêts sans se préoccuper beaucoup des défenses qui leur avaient été faites par lettre. Peut-être en dictant sa réponse Claude ne se méprenait-il pas sur l'application qu'elle recevrait. Il restait en vérité fidèle aux formules consacrées de la chancellerie impériale[2]. Répondant aux Alexandrins dès le début de son règne, il avait même essayé de distinguer soigneusement entre les honneurs qu'il autorisait et ceux qu'il défendait. Plus laconique, sa réponse aux Thasiens l'année suivante cédait-elle déjà davantage à la tendance toujours plus marquée à instaurer le culte impérial du vivant même de l'empereur ?

Aussi bien ce problème religieux ne constituait-il pas le seul objet — ni peut-être l'essentiel — des échanges entre Rome et la cité thasienne. Pour les ambassadeurs que l'on avait dépêchés à Rome, les honneurs divins décernés au nouvel empereur

(1) Cf. F. Chamoux, *Revue des Arts*, 1957, p. 146-150.

(2) Cf. A. Momigliano, *Claudius*, p. 29 : « In the famous letter to the people of Alexandria in A. D. 41 he said that he did not want temples or priests, but at the same time he allowed statues of himself to be carried in processions on the days consecrated to the Emperor, and elsewhere, indeed, he permitted temple-worship. Even the line drawn in the letter between the imperial cult and the cults of the gods was artificial, a boundary meant to be overstepped ».

n'étaient sans doute qu'un prétexte. Il leur importait davantage assurément d'obtenir la confirmation du statut privilégié dont ils jouissaient précédemment. Ils ne furent pas déçus. Fidèle à la tradition d'Auguste en matière religieuse[1], Claude respecta également ses décisions en politique. Mais les termes de sa réponse n'apportent pas seulement la preuve des privilèges accordés par Auguste à la cité thasienne (l. 7/8 : κατὰ τὰ δ[εδογμένα τῷ θε]ῷ Σεβασ|τῷ) ; ils laissent apparaître en outre les raisons profondes de l'attitude romaine. Si la mutilation de la pierre a fait malheureusement disparaître à la fin de la ligne 8 les privilèges particuliers que mentionnait l'empereur, à la l. 9 figure une clause relative à l'exportation du blé (τῆς τοῦ σείτου ἐξαγωγῆς). Un gouverneur, d'ailleurs inconnu[2], est chargé d'en assurer la surveillance (l. 9/10 [ἐπ]ιμελὲς [... τῷ] ἐπάρχῳ Γρ[...]ινᾳ). Si les ambassadeurs thasiens compagnons de Pheidippos, fils de Dionysodôros, n'étaient pas dépourvus d'arrière-pensées intéressées lorsqu'ils proposaient à Claude d'instituer chez eux un culte divin en son honneur, de son côté l'empereur ne cédait pas davantage à la seule générosité en leur confirmant les privilèges accordés par Auguste. Il entendait mettre à profit l'importance économique de l'île. Sans doute celle-ci ne devait-elle pas à sa production intérieure de jouer un rôle quelconque dans l'économie du peuple romain. Elle continuait bien plutôt d'accomplir son office de courtier entre le pays thrace et le reste du monde méditerranéen[3]. Plus qu'aux agriculteurs, c'est aux marchands de blé et aux armateurs que Thasos devait de compter encore dans le vaste empire du Iᵉʳ siècle. D'autre part les préoccupations économiques qui apparaissent dans les mesures de Claude à l'égard de Thasos sont loin d'être isolées : elles entrent au contraire dans une véritable politique du blé poursuivie par l'empereur dès le début de son règne[4]. En cette même année 42 une disette temporaire venait de provoquer des émeutes à Rome[5]. L'empereur ne se contentait pas de mettre les *frumentationes* à la charge du *fiscus* ; de créer à Rome le préfet de l'annone ; il commençait dès 42 les travaux de construction à Ostie ; il instituait enfin un véritable système d'assurances d'État pour indemniser les dommages que pouvaient subir les armateurs convoyant le blé vers Rome ; il accordait des exemptions et privilèges à toute personne qui, construisant un navire de 10.000 *modii*, le mettrait pendant six ans au service de l'État pour le transport du blé nécessaire à la capitale[6] ; dès 42, sur ses monnaies, Cérès *Augusta*, voilée et tenant en main la torche et les épis, dénonce l'importance du ravitaillement en blé pour le nouveau prince[7]. Datée elle aussi de la fin 42, la lettre de Claude aux Thasiens relève

(1) Si, comme il semble, on est fondé à reporter l'habitude de ce refus des honneurs divins jusqu'à Auguste (Charlesworth, *Papers*), dès le temps de Claude ce n'est plus guère qu'une formule convenue.

(2) En 42 la province de Thrace n'est pas encore créée. Le dernier gouverneur d'Achaïe avant cette fondation est, selon la tradition, P. Memmius Regulus ; cf. E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian*, 1939, col. 25-30 ; noter pourtant que E. Groag, *l. c.*, col. 30, conclut : « Regulus blieb aller Wahrscheinlichkeit nach bis zur Rückgabe der Provinzen Achaia und Macedonia an den Senat im Jahre 44 im Amte ». Sur la conquête de la Thrace, cf. V. M. Scramuzza, *The Emperor Claudius*, p. 180-183.

(3) Cf. *supra*, ch. I, sur le rôle économique de Thasos au IIᵉ et au Iᵉʳ siècle.

(4) Cf. M. Rostovzeff, *RE*, s. v. *Frumentum*, col. 177-178 ; A. Momigliano, *Claudius*, p. 49-51 ; V. M. Scramuzza, *The Emperor Claudius*, p. 165 sq. ; T. Frank, *Economic Survey of Rome*, V, p. 268 ; C. V. H. Sutherland, *Coinage in Roman Imperial Policy, 31 B. C.-68 A. D.*, p. 132-133.

(5) Suétone, *Vie de Claude*, 18.

(6) Suétone, *ibid.* ; cf. T. Frank, *l. c.*, p. 268.

(7) C. V. H. Sutherland, *l. c.*, p. 132, et Pl. XIV, 2.

du même souci ; elle atteste enfin indirectement le rôle que Thasos continuait de jouer dans l'économie de la Thrace et de l'Égée septentrionale puisque l'empereur, réorganisant le commerce romain des céréales, continuait d'en tenir compte.

Malgré ses lacunes, la fin du texte atteste effectivement le rapport de Thasos avec l'ensemble de la province (l. 10, ἐν τῇ ἐπαρχείᾳ) et sans doute doit-on chercher à la fin de la ligne 10 le nom du fonctionnaire impérial chargé de surveiller l'exécution des prescriptions gouvernementales. Le nom a malheureusement disparu et seule subsiste la lettre initiale: M... Indice insuffisant pour qu'on puisse établir un rapport entre la lettre de Claude et celle de M. Vettius, gravée immédiatement à la suite ; le contenu de ce dernier texte traitait, semble-t-il, de questions différentes :

**182** (Cf. lemme du nº **179**).

Μᾶρκος Οὐέττιος [Μάρκελλος ἐπίτροπος αὐτοκράτορος Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος ?]
Μᾶρκος Οὐέττιος [Μάρκελλος Θασίων ἄρχουσι βουλῇ δήμῳ χαίρειν].
Εἰ μὲν γνω..αμ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
4 οὐδένα ἐγεγράφει - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
πληρωθῆναι καὶ κατ[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - τού]-
τους δεῖ εἶναι στρατιώτας ὅσοι ἐγεγόνεισαν[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - δι]-
καίων καὶ τῷ ἔθνει σωτήριον ἡγοῦμαι, ἀναγνωσθέντων δὲ [καὶ ὑπὸ τῶν ὑ]-
8 μετέρων πρέσβεων τῶν τῆς πόλεως δικαίων, ὅσα τε φιλ[....]οπ[....]

*N. C.* L'écriture de ce texte est exactement la même que celle du document précédent. Même absence de l'*iota* adscrit. Les lacunes sont beaucoup plus considérables et plus irréparables que dans la lettre de Claude, puisque la majeure partie du texte a disparu dans la mortaise pratiquée pour soutenir les plaques de chancel ; enfin ce bloc ne portait que le début de la lettre envoyée par le procurateur ; celle-ci se continuait sur l'élément de l'assise inférieure.

La dédicace nº **183** permet de restituer complètement le nom du fonctionnaire, et le texte publié par D. Lazaridis, *AE*, 1953/1954, p. 235-244, précise le titre du personnage, confirmant son identité avec le procurateur mentionné par Pline, *N. H.*, II, 199, et XVII, 245, et par *CIL*, IX, 3019 (cf. ci-après).

Si l'on peut conclure avec assurance d'un texte aussi endommagé, la correspondance échangée entre M. Vettius et Thasos réglait en premier lieu des questions militaires. Se référant aux instructions du gouvernement central (ἐγεγράφει, l. 4) le procurateur avait ordonné une levée de soldats destinée à compléter certains effectifs (πληρωθῆναι, l. 5), véritable conscription qui frappait tous les hommes d'un certain âge (nés dans la province ? : ὅσοι ἐγεγόνεισαν, l. 6 ; [τού]τους δεῖ εἶναι στρατιώτας, l. 5/6). Si rigoureuse qu'elle pût paraître, cette mesure devait assurer la sauvegarde (καὶ τῷ ἔθνει σωτήριον ἡγοῦμαι, l. 7). Mais les Thasiens invoquant leurs privilèges traditionnels avaient apparemment demandé au procurateur de les exempter de cette conscription. Ils avaient dépêché auprès de lui des ambassades ([ὑπὸ τῶν ὑ]|μετέρων πρέσβεων, l. 8) qui firent valoir les droits de la cité (τῶν τῆς πόλεως δικαίων, l. 8). La tournure de la phrase adoptée par le gouverneur dans sa réponse, l'opposition qui se marque entre le paragraphe relatif à Thasos (ἀναγνωσθέντων δέ, l. 7) et l'affirmation précédente où la conscription ordonnée apparaît comme nécessaire, laissent déjà entendre que la requête des Thasiens fut satisfaite. Le soin

que l'on prit de graver la réponse dans les archives publiques témoigne également du succès de cette ambassade. Enfin une dédicace prouve que la cité thasienne n'eut qu'à se louer des décisions prises par M. Vettius :

**183.** *Inv.* 548 ; base en marbre blanc brisée à l'arrière ; la partie supérieure a été taillée en biseau vers l'avant ; l'épiderme de la pierre a été endommagé par endroits ; dimensions en mètres : 0, 215×0,575×0,12 ; h. l. en centimètres : 2,8 ; int. : 1 ;

La pierre, remployée dans la basilique de la *plateia*, a été retrouvée par les Bulgares lorsqu'ils rasèrent le monument (Pl. IX, 2).

ὁ δῆμος
[Μ]ᾶρκον Οὐέττιον
[Μ]ά̣ρκελ[λο]ν̣ εὐεργεσί-
[ας] ἕνεκα τ̣[ῆς εἰς] ἑ̣αυτό[ν].

Rapprochée de la lettre qu'il avait adressée à la cité, l'εὐεργεσία de M. Vettius est selon toute vraisemblance la réponse favorable qu'il fit aux envoyés thasiens ; le peuple fit élever la statue du fonctionnaire impérial qui l'avait exempté des charges nouvelles imposées à la province tout entière.

Ne ferait-elle qu'apporter des indications nouvelles sur le recrutement de l'armée impériale en Thrace[1], sur le statut privilégié accordé cette fois encore à Thasos, la lettre de M. Vettius Marcellus constituerait déjà un document important. Mais on peut préciser la qualité de ce fonctionnaire impérial : une dédicace récemment découverte sur le continent émane des stratèges de Thrace et nomme Marcus Vettius Marcellus, ἐπίτροπος Σεβαστοῦ[2]. On peut dès lors identifier avec certitude le «bienfaiteur» de Thasos avec le procurateur que Pline l'Ancien a mentionné par deux fois et dont l'inscription funéraire a été retrouvée à Teate[3] :

*M. Vettius. Marcellus. proc. Augustorum et*
*Helvidia C. F. Priscilla. Marcelli. s. p. f.*

En rappelant que M. Vettius a exercé sa procuratèle sous plusieurs empereurs l'épitaphe invite à la prudence pour dater son séjour en Thrace. Néanmoins la dédicace des stratèges montre qu'il y exerça un commandement une fois que ce pays eut été réduit à l'état de province romaine, où les στρατηγοί commandaient à de véritables cercles administratifs sous l'autorité immédiate du procurateur[4]. La place qu'occupe d'autre part la lettre de M. Vettius dans les archives thasiennes ne manque pas d'être instructive : les documents de la correspondance romaine étaient inscrits au fur et à mesure qu'on les recevait — par suite dans l'ordre chronologique. La lettre du procurateur de Thrace se place après la lettre de Claude précisément datée de 42,

(1) Malgré le grand nombre de renseignements que l'on possède sur l'organisation de l'armée romaine, le recrutement des *auxilia* demeure très mal connu. Cf. M. Rostovtzeff, *The Social and Economic History of the Roman Empire*, p. 500 : « Here however all is darkness ». Depuis 1926 il ne semble pas que beaucoup de lumière ait été faite sur un problème que l'on considérait alors comme obscur ; cf. pour la Thrace romaine, A. Betz, *RE*, s. v. *Thrakia*, col. 458.

(2) D. Lazaridis, *AE*, 1953/1954, p. 235-244.

(3) Pline, *N. H.*, II, 199 ; XVII, 245 ; *CIL*, IX, 3019.

(4) A. Betz, *RE*, s. v. *Thrakia*, col. 460 ; pour l'organisation des στρατηγίαι, cf. J et L. Robert, *REG*, 61, 1948, *Bulletin*, n° 120 ; *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, n° 162.

avant celle de Néron dont la date exacte demeure inconnue, qui n'appartient pas en tout cas aux premières années du règne[1]. Mais de ce que la lettre de M. Vettius suit immédiatement celle de Claude sur la pierre, on ne peut conclure à leur rapprochement chronologique immédiat : il ne pouvait exister aucune périodicité ni régularité dans cette correspondance suscitée uniquement par l'occasion et les circonstances. Le rapprochement matériel des deux textes ne constitue ainsi qu'une présomption pour dater la lettre de M. Vettius des années immédiatement postérieures à 42. Néanmoins la place que la lettre de M. Vettius occupe dans les archives thasiennes, entre celle de Claude et celle de Néron, semble bien indiquer que ce procurateur fut en fonction avant le premier gouverneur jusqu'alors connu en Thrace : Titus Julius Ustus chargé de la province en 61[2].

La question que les Thasiens demandaient au procurateur de régler n'est pas davantage significative d'une époque particulière en Thrace même : depuis lontemps les Romains considéraient comme un réservoir d'auxiliaires « ces nations que la vie sauvage des montagnes entretenait dans une farouche indépendance »[3]. Sous Tibère déjà le gouvernement de Rome avait médité d'imposer une sorte de conscription à ces rudes peuplades. Mais elles n'étaient pas alors assujetties assez complètement à l'autorité impériale. Les Romains durent user de la force pour maîtriser les révoltés ; le triomphe qu'on accorda au général vainqueur ne cache pas, même à travers la virtuosité partiale du récit de Tacite, le demi-succès dont le gouvernement impérial dut se contenter[4]. Mais au temps du procurateur M. Vettius il n'en allait plus de la sorte. Sans doute est-ce encore une révolte armée qui avait valu à Claude d'intervenir en 46, en mettant fin à l'anarchie et à l'apparente autonomie des roitelets clients de Rome. Désormais la force du gouvernement central pesait tout entière sur la population. La lettre de M. Vettius montre que la conscription, redoutée sous Tibère, fut alors effective. Les événements que l'on connaît entre 46 et 61 peuvent-ils expliquer la levée de troupes à laquelle se rapporte la lettre de M. Vettius ; permettent-ils en outre d'en fixer plus précisément la date ? Trois ans à peine après que la province de Thrace eut été établie, l'entreprise de Mithridate, roi détrôné du Bosphore, entraîna les Romains jusqu'en Crimée[5]. Cette action militaire qui conduisit les légions « jusqu'à trois journées du Tanaïs »[6] fut-elle l'occasion du recrutement auquel procéda M. Vettius, et auquel les Thasiens réussirent à se soustraire ? Le comportement d'une cité voisine fournit vers le même temps un parallèle à celui que les Thasiens adoptèrent avec le procurateur : en 49 une délégation de Byzance vint implorer au sénat une diminution des charges qui pesaient sur la cité. « Ils rappelèrent d'abord le traité qu'ils avaient fait avec (Rome), dans le temps de (la) guerre contre le roi de Macédoine, qui usurpant une origine illustre reçut le nom de faux-Philippe. Ils parlèrent ensuite des troupes qu'ils nous avaient fournies contre Antiochus, Persée, Aristonicus ; de

(1) Le chiffre des puissances tribuniciennes a été effacé, mais il s'exprimait apparemment par deux lettres (cf. ci-après).

(2) A. Stein, *Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia*, p. 7.

(3) Tacite, *Annales*, IV, 46 (trad. Burnouf) ; cf. V. M. Seramuzza, *The Emperor Claudius*, p. 181.

(4) Tacite, *ibid.*, § 51 *(in fine)*. Pour la révolte thrace au temps de Claude, cf. A. Stein, *l. c.*, p. 1 et n. 1.

(5) Tacite, *Annales*, XII, 15 à 21.

(6) *Ibid.*, § 17 *(in fine)*.

leur zèle à seconder Antoine contre les pirates ; des secours qu'ils avaient offerts à Sylla, à Lucullus, à Pompée ; enfin des services plus récents qu'avait rendus aux Césars une ville placée si avantageusement pour le passage, soit par terre, soit par mer, de nos armées et de nos généraux, ainsi que pour le transport des approvisionnements »[1]. Les Thasiens pouvaient invoquer des services sensiblement analogues pour appuyer leur requête, et la réponse que l'empereur fit aux Byzantins aurait sans doute valu pour la cité thasienne : « le prince appuya leur demande, en disant qu'ils étaient épuisés par les dernières guerres de Thrace et du Bosphore et qu'il était juste de les soulager »[2]. Si cette circonstance n'est pas trompeuse, c'est à peu près dans le même temps que l'on devrait placer la correspondance de M. Vettius et de Thasos, dans les années 48/50. Dans ces conditions il faudrait sans doute reconnaître dans M. Vettius Marcellus l'un des tout premiers, sinon le premier procurateur commis au gouvernement de la Thrace[3].

Il est malheureusement impossible de préciser l'objet d'un autre document de cette correspondance diplomatique ; au moins, la date approximative en apparaît-elle dans l'intitulé partiellement conservé :

**184** (Cf. lemme du nº **179**).

[Νέρων] Κλαύδιος [θεοῦ Κλαυδίου]
[υἱὸς] Τιβερίου Καίσαρος [Σεβαστοῦ καὶ Γερμανικοῦ Καί]-
σαρος [ἔγγονος], θεοῦ Σεβαστοῦ [ἀπόγονος, Καῖσαρ, Σεβαστός, Γερμανικός],
δημαρχικῆς ἐξουσίας [τὸ Ι *1 l.*], ὕπατ̣[ος τὸ Ε' αὐτοκράτωρ, ἀρχιερεύς]
Θασίων ἄρχουσ[ι, βουλῆ̣, δήμῳ̣ χαίρειν].
Ἀποδεχόμενος τ̣- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

*Traduction :*

« [Néron] Claude, [fils] du divin Claude, [issu de] Tibère César [Auguste et de Germanicus César descendant] du divin Auguste, [César, Auguste, Germanicus,] puissance tribunicienne, [. . ], consul [. . ], *imperator*, *pontifex maximus*, aux magistrats, [au conseil et au peuple] de Thasos [salut] : agréant... »

*N. C.* Ce texte était gravé sur deux blocs adjacents ; en largeur la pierre retrouvée portait à peu près la moitié de la colonne inscrite. En outre toute la partie inférieure de la colonne a disparu, soit lors du remploi, soit par l'usure du marbre. Il est vraisemblable que, comme la lettre de M. Vettius, celle-ci se continuait sur le bloc inférieur. Il ne subsiste guère du texte que la partie gauche de l'intitulé. Encore a-t-elle subi des altérations dès l'antiquité : l. 1, au début, Νέρων a été martelé ; de même υἱός au début de la l. 2, ἔγγονος à la l. 3, et enfin le nombre de puissances tribuniciennes, l. 4. Ces martelages datant du temps de la *damnatio memoriae* consécutive à la mort de Néron se retrouvent dans beaucoup de textes relatifs à cet empereur (cf. *Syll.*³, 810). La restitution se fonde sur le parallèle du texte rhodien *Syll.*³, 810 (=Charlesworth, *Documents*, p. 32, nº 1). A Thasos comme à Rhodes on avait, semble-t-il,

(1) Tacite, *Annales*, XII, 62 (trad. Burnouf). Byzance n'appartenait pas à la Thrace, mais à la Bithynie (*CAH*, XI, p. 571). Mais les charges qui pesaient sur elle ne devaient pas en être très différentes.

(2) Tacite, *Annales*, XII, 63.

(3) Il prendrait ainsi la tête du tableau dressé par A. Stein. Son titre de *procurator Augustorum* montre qu'il resta en charge sous Néron, peut-être gouverneur de Thrace pendant de longues années.

légèrement modifié la généalogie traditionnelle de Néron que l'on retrouve dans une inscription de Cyrénaïque par exemple (*SEG* IX, 352 ; Charlesworth, *Documents*, p. 34, n° 4 *b*) : Νέρων Κλαύδιος, θεοῦ Κλαυδίου υἱός, Γερμανικοῦ Καίσαρος υἱωνός, Τι. Καίσαρος Σεβαστοῦ ἀπέγγονος, θεοῦ Σεβαστοῦ ἔγγονος. Les parties conservées de la titulature montrent que les Thasiens avaient, comme les Rhodiens, réuni l'indication de la parenté vis-à-vis de Tibère et de Caligula en un seul paragraphe. La restitution ἔγγονος empruntée à l'inscription de Rhodes peut sembler longue pour la dimension du martelage l. 3 ; mais les lettres sont très irrégulièrement serrées selon les lignes ; aux l. 3 et 4 la gravure est particulièrement serrée. Il paraît cependant impossible de restituer la mention ἀρχιερεύς, l. 3, après Γερμανικός, comme dans l'inscription rhodienne ; sans doute était-elle reportée l. 4 après les titres d'αὐτοκράτωρ et de consul, ce dernier ne figurant pas dans le texte de Rhodes. La longueur de la rasura, l. 4, paraît indiquer que la puissance tribunicienne était marquée par un nombre de 2 lettres, soit supérieure à 10 (I+1 l.) ; la lettre de Néron serait ainsi postérieure à 64.

Il ne subsiste que le premier mot de la lettre impériale (ἀποδεχόμενος) et sa banalité ne laisse guère entrevoir l'objet de cette correspondance. Les martelages auxquels on procéda lors de la *damnatio memoriae* dérobent enfin la date exacte de ce document. A tout le moins, si l'on peut tirer une indication de la longueur des lacunes dans un texte où l'espacement des lettres varie souvent, le double chiffre des années marquant la puissance tribunicienne reporte au plus tôt à 65[1], plus précisément même en 68, car après sa 7e puissance tribunicienne (en 60) Néron ne fut consul qu'une fois en 68 (5e consulat), consulat irrégulier où Néron destitua les consuls en exercice et se substitua à eux (cf. A. Degrassi, *Fasti*, p. 18). Rien n'apparaît ainsi de ce qui valut aux Thasiens de correspondre avec Néron dans les dernières années de son règne.

Peut-être cette lettre avait-elle néanmoins quelque rapport avec des difficultés que révèlent d'autres inscriptions à la même époque ; occasions où, semble-t-il, les Thasiens n'eurent pas constamment sujet de se louer de l'action romaine. Le premier de ces textes est connu depuis lontemps ; de nouveaux fragments lui ont apporté des précisions nouvelles, tandis que deux autres inscriptions l'une de Thasos, l'autre de la région de Serrès, permettent de mieux saisir la nature et l'ampleur des problèmes qui se posèrent alors à la diplomatie thasienne :

**185** *Inv.* 347 ; quatre fragments de marbre thasien qui se rejoignent et constituent la partie centrale d'une stèle légèrement pyramidante ; la largeur complète de la stèle est conservée par le raccord des 3 fragments supérieurs ; dimensions en mètres : larg. : 0,51 ; h. conservée : 0,85 ; ép. : 0,09 à 0,12 ; h. l. en centimètres : 1,2 à 1,4 ; int. : 1 ; les deux fragments supérieurs à gauche trouvés par Ch. Picard en 1912, publiés *BCH*, 45, 1921, p. 156, n° 9 (P.) ; corrections de

(1) Il faut remarquer pourtant que la ligne portant le chiffre des puissances tribuniciennes est de tout l'intitulé celle où les lettres sont le plus serrées. D'autre part la lacune est trop courte pour supposer un nombre ordinal écrit en toute lettre tel que τὸ πρῶτον ou τὸ δεύτερον par exemple. La solution ΙΑ ou tel autre chiffre jusqu'à ΙΔ (puisque les puissances tribuniciennes de Néron s'arrêtent à 14) paraît seule susceptible de répondre à cette lacune. Pour les dates des consulats exercés par Néron, cf. R. Cagnat, *Manuel d'épigraphie...*, 4e éd. p. 187 : 1er consulat en 55 (2e puissance tribunicienne) ; 2e en 57 (3e puissance tribunicienne) ; 3e en 58 (5e puissance tribunicienne) ; 4e en 60 (7e puissance tribunicienne) ; 5e en 68. Si le raisonnement fondé sur la longueur de la lacune ne trompe pas absolument, seul le 5e consulat serait susceptible de répondre à la date voulue par ce texte. Sur le calcul des puissances tribuniciennes, cf. M. Hammond, *The Tribunician Day during the Early Empire*, *Mem. of the Am. Ac. in Rome*, 15, 1938, p. 32.

G. Daux, *BCH*, 50, 1926, p. 228, n. 1 (D. 1) ; *BCH*, 52, 1928, p. 65 (D. 2) ; L. Robert, *Rev. Phil.*, 1927, p. 100-103 (R. 1) ; E. Ziebarth, *Bursian Jahresb.*, 213, 1927/III, p. 33 (Z.) ; enfin L. Robert, *Rev. Phil.*, 1936, p. 133-137, nº 4 (R. 2) ; (*Sup.* 364) compléments de Klaffenbach (Kl.) ; les deux fragments de droite ont été trouvés les 2 et 4 août 1946 par P. Klonaris dans le mur d'un jardin, près de l'actuelle *platéia* du village (Pl. X, 2).

[- - κατέλ?]ιπεν δωρεὰν οὐ I - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - καιαν τῆι πόλει σιτικῶ[ν - - - - - - - - - - - - - - - -]
[ἰσχυρότ]ατα κατεπεῖγον ἡμᾶς · δε[δόχθαι τῆι τε βου]-
4 [λῆι καὶ] τῶι δήμωι · τὰς μὲν τιμὰς καὶ [δωρεὰς τὰς δοθεί-]-
[σας Ῥεβ]ίλωι κυρίας εἶναι καὶ βεβ[αί]ους καὶ ἐάν
[τιν' ἄλ]λην προσεξεύρωμεν πρ[οσ]επιψηφίσασθα[ι]
[ἔτ]ι διαφυλάσσειν · τὴν δὲ τῶν [ἀγ]ρῶν δωρεὰν τη-
8 ρεῖν ἀθάνατον ἡμᾶς καὶ μήτε [ὑπ]οθέσθαι ποτὲ τοὺ[ς]
ἀγροὺς ἡμᾶς μήτε ἀποδόσθαι [αὐ]τοὺς μήτε ὅλους
μήτε μέρη μήτε περι[ιδ]εῖν ἀπ[αλ]λοτριουμένους
κατὰ μηδένα τρόπον · ἐάν δέ τ[ις εἰση]γήσηται περί τ[ι]-
12 νος τούτων ἢ γράψῃ ἢ ἐπιψ[ηφίσῃ ἢ ἀ]ναγράψῃ εἰς τὸ
τῆς πόλεως γραμματοφυλα[κῖον τ]ὰ μὲν γραφέντα
καὶ τὰ ψηφισθέντα ἄκυρα εἶναι · [τὸν δὲ] εἰπόντα ἢ δὲ
γράψαντα ἢ ἐπιψηφίσαντα ἢ ἀναγ[ράψα]ντα τὴν γνώ-
16 μην εἰς τὸ τῆς πόλεως γραμματοφ[υλ]ακῖον ὀφεί-
λειν τοῖς τῶν Σεβαστῶν ναοῖς στατῆ[ρ]ας ἀτι[μ]ήτου[ς]
[δ]ισμυρίους καὶ ἄτιμον εἶναι καὶ αὐτὸν καὶ γέν[ος]·
[ἐνέχ]εσθαι δὲ αὐτοὺς καὶ τῆι εἰς τοὺς Σεβαστοὺς [ἀσε]-
20 [βείαι · ἀνα]γραφῆναι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα εἰς στήλας τ[ρε]ῖς
[καὶ ἀνα]θεῖναι εἰς τοὺς τῶν Σεβαστῶν ναοὺς μί[αν καὶ]
[δύο εἰς τοὺς τόπους οὓς] ἂν δόξηι τοῖς [κ]ληρονόμοις αὐτ[οῦ]
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - υ διαφανῶς ἡμᾶ[ς]
24 - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ως ἂν κάλλιστα τῆι
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - Ῥεβίλου διαθῆκαι
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - \εν ἠρώτησαν παρ-
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ον καὶ Μᾶρκον Οὐαρί-
[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - Μά]ρκου Οὐαρινίου Σκυλ- 28
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ιους τοὺς κατὰ τὴν
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ι Μάρκου Οὐαρεινί-
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ιν αὐτοῖς ὡς Μᾶρ-
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - θησαν Μᾶρκος Οὐ- 32
[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - Μ]ᾶρκος Οὐαρίνιος Λ-
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - υ Οὐαρινίου Σκυλλα
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ους οὓς αὐτοῖς ἀπ-
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - στε αὐτῶν εἶναι κυ- 36
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - εἰδοῖς Μαρτίαις ἐπ[ὶ]
[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - Σ]ολπικίωι Γάλβα[ι]
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ινιος Μᾶρκος Υ-
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ου υἱὸς Ῥέβιλος 40
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - λιος Λίδιος Γαΐου
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - ου υἱὸς Γάϊος Γ-
[- - - - - - - - - - - - - - - - - - - Μά]ρκου Μα

*N.C.* — *L. 1-3* : P. ε]ἶπεν · δωρεὰν οὖν [χρὴ λαμβάνειν ταύτην μὲν τὴν ? | ἀναγ]καίαν τῆι πόλει σιτικῶ[ν κάρπων χορηγίαν, τὰ δὲ | καθήκον]τα κατ' ἐπεῖγον ἡμᾶς δέ[χεσθαι ἵνα τὸ ὑπόμνημα ὑπάρχῃ ? ; R. 1 : la lecture εἶπεν m'est très suspecte ; D. 2 : οὖν reste possible mais n'est pas attesté. R. 1 reconnaît la coupe de la phrase, le sens du document (fondation testamentaire) et restitue, l. 3, δε[δόχθαι τῆι βουλῆι καὶ] τῶι δήμωι ; D. 2 : devant τα on aperçoit une haste oblique, reste d'un *alpha* ou d'un *lambda* ; par suite Kl. : κατέλ]ιπεν δωρεὰν οὐ μ[όνον ? - - - | ἀναγ]καίαν τῆι πόλει σιτικῶ[ν - - - - | ἰσχυρότ]ατα κατεπεῖγον ἡμᾶς · δε[δόχθαι τῆι τε βουλῆι - - - - ; *l. 4-7* : P. ἔδοξεν] τῶι δήμωι · τὰς μὲν τιμὰς καὶ [χαρίτας τὰς δοθείσας | .....] ιλωι κυρίας εἶναι καὶ βεβ[αίας εἰς ἀεὶ, ἐὰν δὲ | καὶ ἄ]λλην προσεξεύρωμεν πρὸ[ς τῆς πόλεως τιμὴν αὐ|τῶ]ι διαφυλάσσειν ; R. 1 après avoir coupé après τῶι δήμωι remplace χαρίτας par δωρεάς et renonce à εἰς ἀεί ; Z. suggère Ζω]ίλωι l. 5 ; Kl. remplace εἰς ἀεί par διὰ βίου, et reconnaît la construction après προσεξεύρωμεν en écrivant πρὸς ταύταις τιμὴν αὐ|τῶ]ι ; *l. 7-11* : P. τὴν δὲ τῶν [ἀγρῶν ... δωρεὰν διατη]|ρεῖν ἀθάνατον ἡμᾶς καὶ μήτε [δωρήσασθαί ποτε τοὺς] | ἀγροὺς ἡμᾶς μήτε ἀποδόσθαι [μηδενὶ μήτε συνόλους] | μήτε μέρη · μήτε περι(ελ)εῖν ἀπ' [αὐτῶν μηδὲν μέρος] | κατὰ μηδένα τρόπον ; R. 1 remplace δωρεάν par κτῆσιν (accepté par Kl.) ; Z. remplace δωρήσασθαι par τίθεσθαι, sens accepté par R. 2 qui, trouvant le mot trop court, préfère ὑποθεῖναι ou καταθεῖναι ; ce dernier mot accepté par Kl. ; et surtout R. 2 remplace le μήτε περι(ελ)εῖν par μήτε περι[ιδ]εῖν ἀπ[αλλοτριωθέντας, ce qui rétablit la suite des idées relatives à une fondation à perpétuité ; Kl. ajoute αὐτούς en conservant le participe ; *l. 11-14* : P. ἐὰν δέ τ[ις τῶν Θασίων περί τι]|νος τούτων ἢ γράψῃ (*sic*) ἢ ἐπιψ[ηφίσῃ ἢ ἀναμείξῃ εἰς τὸ]| τῆς πόλεως γραμματοφυλα[κεῖον τὴν γνώμην, ταῦτα ?] καὶ τὰ ψηφισθέντα ἄκυρα εἶναι [καὶ ἀκρατῆ - - - ; R. 1 rejetait ἀναμείξῃ fondé sur ἀναμ[είξαντα] l. 15 et supposait une fausse lecture ; D. 1, vérifiant, lisait en effet ἀναγρ[άψαντα - - - d'où sa restitution [ἀναγράψῃ - - -] acceptée par Kl., R. 1 proposait τὰ γραφέντα] καὶ τὰ ψηφισθέντα au lieu de ταῦτα ?] καί - - - ; *l. 14-18* : P. [- - τὸν δὲ ἢ] | γράψαντα ἢ ἐπιψηφίσαντα ἢ ἀναμ[είξαντα τὴν γνώ]|μην εἰς τὸ τῆς πόλεως γραμματοφ[υλακεῖον ὀφεί]|λειν τοῖς τῶν Σεβαστῶν ναοῖς στατῆ[ρας τετρα|κι]σμυρίους, καὶ ἄτιμον εἶναι καὶ αὐτὸν κ[αὶ γένος ; la lecture ἀναμ[είξαντα - - - corrigée par D. 1 ; Kl.doutait de la restitution τετρακι]σμυρίους ; *l. 19-20* : P. ἐνέχ]εσθαι δὲ αὐτοὺς καὶ τῆς εἰς τοὺς σι[τοκαπήλους ? | ζημίαι] ; D. 2 remarque que la lecture σι (d'où σιτοκαπήλους) n'est pas sûre ; R. 2 se fondant sur l'emploi de ἐνέχεσθαι et remarquant le versement aux temples des Augustes restitue ἐνέχ]εσθαι δὲ αὐτοὺς καὶ τῆι εἰς τοὺς Σε[βαστοὺς ἀσεβείαι], accepté par Kl. ; *l. 20-22* : P. γραφῆναι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα [εἰς στήλας | δύο, σταθῆναι] δ' εἰς τοὺς τῶν Σεβασ[τῶν ναοὺς καὶ εἰς τὸ | γραμματοφυλακεῖον] ἐὰν δόξῃι τοῖς - - - - ; R. 2 proposait ἀνα]γραφῆναι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα [εἰς στήλην λιθίνην ἣν καὶ ἀναθεῖν]αι εἰς τοὺς τῶν Σεβασ[τῶν ναούς - - - (supprimant γραμματοφυλακεῖον où l'on n'expose pas les stèles) et à la fin, au lieu de ἐάν - - -, ὅπου] ἂν δόξῃι τοῖς (car l'*epsilon* de ἐάν n'était pas visible) ; accepté par Kl.

Les fragments nouveaux ne confirment pas seulement l'exactitude des restitutions auxquelles L. Robert avait abouti au cours de sa révision critique, ils apportent de précieux compléments : s'ils permettent de compléter le nom du donateur grâce à la mention de la l. 25 (Ῥεβίλου) et de la restituer à la l. 5 ([Ῥεβ]ίλωι)[1], ils montrent surtout que la fondation se rapporte à un testament (l. 25, Ῥεβίλου διαθῆκαι et l. 22 κληρονόμοις). La restitution κατέλιπεν que G. Klaffenbach proposait à la première ligne n'en apparaît que plus vraisemblable[2], mais l'impossibilité du complé-

(1) E. Ziebarth, *Bursian Jahresb.*, 213, 1927, suggérait [Ζωί]λωι.

(2) Les exemples de cet emploi de καταλείπω sont constants ; cf. B. Laum, *Stiftungen*, II, p. 144, n° 38 ; n° 45, l. 18 ; n° 46, l. 6, par exemple ; on trouve encore ἀπολείπω, cf. B. Laum, *ibid.*, p. 100 : ἔγραψεν δὲ <δε>

ment διὰ βίου (l. 5) adopté dans les *IG* résulte à la fois du texte intégral que portent les nouveaux fragments et du sens général du texte. Le montant de l'amende infligée aux contrevenants est également fixé avec certitude : il ne dépend pas de la décision d'un tribunal mais demeure fixe (ἀτίμητος) et s'élève à 20.000 statères[1]. Enfin la relation générale avec les *temples des Augustes* est confirmée par le texte intégral de la l. 21, et la restitution de L. Robert se trouve vérifiée aux l. 19/20 : enfreindre ce règlement entraîne une accusation d'impiété à l'égard des Σεδαστοί[2]. En dépit de sa mutilation considérable, la partie inférieure de ce texte explique, semble-t-il, le rapport de ce document avec les temples des Augustes et le culte impérial ; à la l. 36 figure une date exprimée à la manière romaine : aux ides de Mars sous (le consulat de...). Une intervention des autorités romaines peut seule expliquer une telle datation, parfaitement insolite s'il s'agissait d'une question purement thasienne. Cette indication s'accorde avec l'exposition d'un exemplaire du document aux temples du culte impérial, avec la mention d'impiété à l'égard des Augustes ; dans l'exécution des dispositions testamentaires de Rébilus le gouvernement central de Rome, ou ses représentants, eurent un rôle à jouer. Les Thasiens assurèrent l'authenticité et l'accomplissement de ces décisions en les plaçant sous la garantie du culte impérial qu'ils célébraient. La lacune du texte dérobe la date exacte à laquelle le document faisait allusion. Si pourtant — comme il semble — le nom de Sulpicius Galba (à la l. 39) correspond à celui d'un consul, les fastes consulaires restreignent déjà les possibilités chronologiques. Le père de l'empereur Ser. Sulpicius Galba fut consul en 5 av. J.-C., C. Sulpicius Galba en 22 ap. J.-C. et l'empereur Ser. Sulpicius Galba en 33 ap. J.-C. avec L. Cornelius Sulla Felix, et pour la deuxième fois en 69 avec Titus Vinius. Les caractères de l'écriture invitent à choisir plutôt une date dans le cours du Ier s. ap. J.-C., conduisant à exclure le père de l'empereur[3]. Mais *a priori* il n'est guère facile de choisir parmi les trois possibilités qu'offre la chronologie du Ier siècle ap. J.-C. Ni l'écriture, ni la graphie n'offrent de repères suffisants pour distinguer entre ces trois dates. Si l'on devait se borner aux données du texte thasien, on apercevrait seulement qu'au cours du Ier siècle ap. J.-C., plus particulièrement sans doute l'une des trois années 22, 33 ou 69, un certain Rébilus légua par testament certains domaines à Thasos, et les autorités romaines eurent à intervenir pour faire exécuter ces dispositions testamentaires.

Mais une inscription récemment découverte à Serrès complète, semble-t-il, et

διαθήκας σὺν τοῖς ἄλλοις οἷς εἰς τὴν πατρίδα ἀπέλιπεν, διατασσόμενος καὶ ἀργυρικὰς διαδόσεις τοῖς πολίταις καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἐκ τῶν προσόδων ὧν ἀπέλιπεν ἀγρῶν (cf. J. et L. Robert, *REG*, 66, 1953, *Bulletin*, nº 187). Les exemples de ces fondations testamentaires sont aussi nombreux que divers. Ils consistent cependant pour la plupart à léguer des immeubles ou des propriétés foncières dont le revenu est consacré au peuple. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1936, p. 135, n. 2, a complété la liste de B. Laum relative à la défense d'aliéner les biens légués. Cf. également A. Wilhelm, *Griechische Inschriften rechtlichen Inhalts*, p. 88-102.

(1) Pour ce sens de ἀτίμητος dès l'époque classique, cf. Démosthène, 543, 16 ; 1276, 19 ; Eschine. 84, 7 ; cf. Thalheim, *RE*, s. v. Ἀτίμητος ἀγών, col. 2100.

(2) L. 19/20 : τῇ εἰς τοὺς Σεβ̣α̣σ̣τ̣ο̣ὺ̣ς [ἀσε|βείᾳ].

(3) Bien que l'évolution de l'écriture ne soit guère significative à cette époque, la présence *d'apices* assez nettement marqués, l'absence fréquente de l'*iota* adscrit sont autant d'indices pour une datation plus tardive.

modifie les indications du décret thasien[1] : dans un texte honorifique pour un certain Ῥέβιλος honoré du titre de bienfaiteur, J. et L. Robert ont en effet indiqué qu'il fallait reconnaître le personnage que les Thasiens avaient également considéré comme εὐεργέτης. Le document de Serrès est mutilé bien plus malheureusement encore que celui de Thasos : néanmoins, à la l. 2, la mention des affranchis de Rébilus s'accorderait bien avec des dispositions testamentaires analogues à celles que rapporte le décret thasien (cf. l. 2-4 : τοὺς ἀπὸ [τῆ]ς οἰκίας αὐτοῦ ἀπελευθέρους). Le rapprochement indiqué par J. et L. Robert en paraît d'autant plus vraisemblable ; les deux textes se rapporteraient ainsi à l'exécution des volontés testamentaires de Rébilus. La découverte du second document à Serrès prend dès lors une signification particulière : P. Perdrizet et à sa suite P. Collart ont en effet montré que Serrès se trouvait sur le territoire de la colonie de Philippes[2]. Selon toute vraisemblance, le décret trouvé près de Serrès émane de cette dernière cité : comme Thasos, Philippes avait bénéficié des largesses testamentaires de Rébilus.

Cette communauté d'intérêts rend compte, semble-t-il, de l'intervention du gouvernement impérial, étrange en vérité s'il s'était agi de faire exécuter le testament d'un simple citoyen en faveur de sa cité. S'il fallut un arbitrage entre les deux villes co-héritières, où mieux qu'à Rome ou auprès des fonctionnaires impériaux pouvaient-elles trouver une autorité compétente en ce Ier siècle ap. J.-C.[3] ? La qualité de colonie romaine dont jouissait Philippes rendrait plus vraisemblable encore cet appel à la juridiction impériale. La prosopographie de son côté paraît apporter son appui à cette hypothèse : le fragment conservé à la partie inférieure du texte thasien présente un certain nombre de noms propres dont le rôle n'apparaît pas ; or le nom de Marcus Varinius y figure au moins sept fois. On pense d'abord à un personnage influent dont l'action a été décisive parmi les exécuteurs testamentaires. S'il faut reconnaître en lui un Thasien, il appartient à une famille jusqu'ici inconnue dans la prosopographie thasienne. Si l'on songe au contraire que le décret thasien faisait l'historique des démêlés entre Thasos et Philippes à propos de la fondation testamentaire de Rébilus, le notable Marcus Varinius peut être un citoyen de Philippes aussi bien qu'un Thasien, et de fait une famille de ce nom est représentée parmi les dirigeants de la colonie romaine par deux textes au moins : M. Varinius, fils de Marcus, de Philippes apparaît dans une inscription honorifique aujourd'hui disparue (*CIL*, III, 658) tandis qu'une dédicace du forum de Philippes mentionne un personnage du même nom[4].

Si on pouvait la tenir pour certaine, une autre rencontre prosopographique expliquerait mieux encore et l'ampleur de la donation testamentaire et l'intervention de Rome dans son règlement. Le texte de Serrès porte en effet la fin du *nomen* de

(1) Publié par V. Beševliev et G. Mihailov, *Belomorski Pregled* 1, 1942, nº 18. Nous n'avons connaissance de ce texte que par le *Bulletin épigraphique* de J. et L. Robert, *REG*, 61, 1948, p. 168, nº 106, où le rapprochement avec le texte de Thasos est signalé.

(2) P. Collart, *Philippes*, p. 278.

(3) Les arbitrages entre cités, si fréquents à l'époque hellénistique, sont remplacés par l'intervention des magistrats romains.

(4) Le texte *CIL*, III, 659 est cité par P. Collart, *Philippes*, p. 268 ; la dédicace de Philippes est publiée par P. Lemerle, *BCH*, 61, 1937, p. 413, nº 6.

Rébilus. Les premiers éditeurs restituaient [Anto]nius[1] ; J. et L. Robert ont fait remarquer qu'il n'y avait pas de raison de compléter de la sorte la finale du datif -νίωι conservée sur la pierre ; se fondant sur le rapprochement du texte thasien, ils proposaient alors de restituer [Οὐαρει]νίωι. Ce rapprochement n'est pas exclu et la fréquence avec laquelle le nom de Marcus Varinius revient dans la partie inférieure du texte conservé peut sembler un argument favorable à cette hypothèse. Il faut pourtant remarquer que jamais dans le texte connu Ῥέβιλος n'apparaît comme *cognomen* de M. Varinius ; ainsi la restitution [Vari]nius dans le texte de Serrès est plus vraisemblable que la lecture [Anto]nius ; elle n'est pas cependant assurée. Or dans la prosopographie romaine du premier siècle figure un personnage dont le nom est également susceptible de convenir aux fragments conservés du texte de Serrès : *C. Caninius Rebilus* est assez connu par les textes littéraires et épigraphiques pour qu'on puisse définir certains traits de sa personnalité : consul *suffectus* en 37, il fut au dire de Tacite l'un des premiers juristes de son temps et l'un des plus riches Romains du Ier siècle ; il se suicida en 56 pour échapper aux souffrances de la vieillesse « *haud creditus sufficere ad constantiam sumendae mortis, ob libidines muliebriter infamis* »[2]. Le bienfaiteur de Thasos et de Philippes peut-il être identifié avec le richissime Romain qui en 56 préféra la mort à une vie diminuée par l'âge ? Les grandes fortunes romaines s'étaient certes démesurément accrues au cours du Ier siècle, s'assurant d'immenses domaines dans les provinces[3]. Mais rien n'indique en quoi consistait la fortune de Caninius Rébilus, encore moins dans quelle région il avait investi ses capitaux. Le fait qu'à Thasos comme à Philippes il s'agit d'une fondation testamentaire pourrait seul s'accorder avec le suicide de Rébilus en 56, ce dernier disposant avant de mourir des biens qu'il possédait en faveur des cités sur le territoire desquelles étaient situés ses domaines.

Les indications chronologiques que l'on peut réunir d'autre part s'accordent-elles avec cette hypothèse ? Le Ier siècle ap. J.-C. convient assurément au temps où fut gravé le texte de Thasos. Mais la date au nom de Sulpicius Galba ne paraît pas convenir avec le moment où Rébilus aurait fait sa fondation testamentaire puisque celle-ci devrait se placer aux environs de 56, date du suicide de ce riche romain, tandis que les consulats de Servius Sulpicius Galba correspondent aux années 33 ou 69. Comment expliquer dans l'hypothèse la plus favorable l'écart de treize années qui sépare la mort du sénateur romain du gouvernement éphémère de Galba[4] : il

(1) J. et L. Robert, *REG*, *l. c.*

(2) Cf. *P.I.R.*[2], II, 393 ; les textes relatifs à C. Caninius Rebilus sont le passage de Sénèque, *de beneficiis*, II, 21, 5, et surtout Tacite, *Annales*, XIII, 30, 3, auquel est empruntée la citation ; les textes épigraphiques sont *CIL*, XIV, 4535 (Ostie), et 2622 (Tusculum) ; *Not. d. scavi*, 1923, p. 363 ; le nom complet du personnage est C. Caninius C. f. Rebilus.

(3) Sur la formation de ces grands domaines provinciaux au profit de l'aristocratie romaine, cf. M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Roman Empire*, p. 94-95, et p. 516, n. 28 ; de même D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, p. 1325-1327, et 1548-1549. Sur la concentration de ces domaines dans les mains de l'empereur et de ses favoris, M. Rostovtzeff, *ibid.*, p. 37.

(4) La mention des ides de mars est peu favorable à l'hypothèse de l'année 69, puisque Galba fut massacré le 15 janvier. Mais outre que les fastes de cette année troublée sont très irréguliers, il ne s'agirait dans notre hypothèse que d'un récit des démêlés entre Thasos et Philippes, et par suite d'une narration de plusieurs événements consécutifs.

convient d'abord de noter que si le décret thasien se rapporte à la liquidation de la situation causée par le testament de Rébilus, rien n'indique que cette situation ait été rapidement éclaircie. Tout au contraire si les indications que l'on a cru trouver dans le document de Serrès, ou même dans la prosopographie, sont valables, l'exécution du testament souleva des conflits et nécessita un arbitrage en cour de Rome. La stèle thasienne si malheureusement mutilée portait inscrite l'histoire de ces démêlés, si l'on n'a pas fait absolument fausse route en l'interprétant. Un autre document paraît en effet confirmer cette hypothèse en révélant à la même époque des difficultés où les Thasiens n'obtinrent une juste reconnaissance de leurs droits qu'après de laborieuses négociations : tel est en effet, semble-t-il, l'objet de la lettre que le procurateur de Vespasien Vinuléius adressa à la cité thasienne :

**186**. *Inv.* 757 ; bloc de marbre conservé intact sur la largeur et la hauteur ; la pierre a été débitée par moitié dans le sens de l'épaisseur, et légèrement entaillée à gauche lors du remploi ; trous de deux scellements en ⊓ à chaque extrémité ; trou de goujon à 0 m. 48 du bord droit ; dimensions en mètres $0{,}96 \times 0{,}47 \times 0{,}13$ ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 1,8 ; dans le remploi la face inscrite était tournée vers l'extérieur ; la lecture est plus difficile sur la partie droite ; trouvée le 6 août 1949, remployée dans le dallage de la nef Sud de la basilique de l'agora (Pl. X, 1).

[Λ. ?] Οὐεινούλειος Παταίκιος ἐπίτροπος αὐτοκράτο[ρος]
Καίσαρος Οὐεσπασιανοῦ Σεβαστοῦ, Θασίων ἄρχουσ̣[ι],
βουλῇ, δήμωι χαίρειν *vac.* καὶ πρὸς τὴν κολωνείαν ἐδικα̣[ι]-
οδότησα ὑμᾶς καὶ ἀπειλήφατε τὸ ὀφειλόμενον ἀργύριον
καὶ τῆς ἀνγαρείας ὑμᾶς τὸ λοιπὸν ἀπολύω παρὲξ ὧν ἂ̣ν̣
διὰ τῆς ὑμετέρας χώρας · *vac.* ἃ δὲ Λούκιος Ἀντώνιος, ἀνὴρ
ἐπισημότατος, κέκρικε περὶ τοῦ παρῳ̣χηκότος, οὐκ ἐδυν[άμην]
[ἀ]νασκευασθῆναι · στρατιώτην ἔδωκα ὑμεῖν περὶ τῶν ὅρων,
ὅταν αὐτὸς γένομαι *(sic)* κατὰ τόπον στήσσω καὶ ἐν οὐδενὶ μέμψε-
[σ]θε · προθυμίαν γὰρ ἐκτενεστάτην ἔχω τοῦ ποιεῖν εὖ πάντας ἐ̣π̣ὶ̣ Θ̣[ρά̣]-
[κ]ην ?, ὑμᾶς δὲ δὴ καὶ σφόδρα.
Υἱὸς σώφρω̣[ν] φίλος ὢν .... ξένος τοσοῦτος - - - - - -

*N. C.* R. Martin rapporte ce bloc inscrit à l'édifice à *paraskénia* de l'agora où il entre dans une série d'éléments bien définis. Les caractéristiques architecturales distinguent en tout cas ce bloc des autres pierres portant des documents de la correspondance impériale : lettres de Sylla, de Dolabella, de Claude, de Vettius Marcellus et de Néron. Le temps de Vespasien marquerait ainsi le transfert des archives romaines dans l'édifice à *paraskénia*, peut-être parce que les parois de l'édifice précédemment utilisé — selon toute vraisemblance le temple de Rome et d'Auguste (*IG*, 380) — étaient alors couvertes des documents de cette correspondance. On trouverait dans ce transfert une raison nouvelle de penser que l'édifice à *paraskénia* fut transformé au Ier siècle en temple de Claude et on y verrait un argument propre à étayer l'hypothèse selon laquelle le titre de cet empereur était gravé sur l'architrave (cf. no **181**).

La lecture est généralement aisée, sauf au bord droit où la surface du marbre a été usée par les pas des fidèles ; les lettres sont inégalement serrées (le deuxième **Σ** de στήσσω a été gravé en surcharge), et le graveur n'observe pas de loi régulière pour marquer ou non l'*iota* adscrit : il écrit βουλῇ mais δήμωι. Il semble d'ailleurs qu'il marque l'*iota* adscrit après *êta*

par une haste verticale au centre de η : Ħ. En ce cas l. 11 (au début de la ligne) on pourrait lire -ην car la haste verticale médiane reparaît dans cet *êta*, mais peut-être est-ce un accident de la pierre? Un léger blanc sépare les paragraphes : l. 3 après χαίρειν ; l. 6 après χώρας. La l. 12 porte le début d'un nouveau document et la signification n'en apparaît pas : la lecture est cependant presque toujours assurée sauf au centre sur un intervalle de 4 lettres où l'on distingue, semble-t-il, ΜΟΓΑ. On ne voit pas à quoi répond cette suite d'adjectifs au nominatif.

Pour le premier document la lecture est presque partout assurée sauf à la fin de la l. 10. Après E on distingue, semble-t-il, trois hastes droites et une lettre ronde ; la restitution ἐπὶ Θ[ρ|άκ]ην paraît cependant longue pour la lacune et dans cet emploi on attend le génitif après ἐπί.

L'emploi de παρῳχηκότος(l. 7), terme ordinairement réservé au langage des grammairiens pour désigner les temps du passé, est vraisemblablement une impropriété due à la rédaction romaine du document ; l. 8 le passif ἀνασκευασθῆναι pour signifier : « casser une décision » appartient à la langue hellénistique (Polybe 9, 31, 6) ou même classique (Xénophon, *Cyr.*, 8, 5, 2). Il demeure cependant assez rare. L. 9, γένομαι est une faute de graveur pour le subjonctif γένωμαι.

*Traduction :*

« L. Vinuléius Pataicius, procurateur de César Vespasien Auguste, aux magistrats, au conseil et au peuple de Thasos salut! Je vous ai donné raison vis-à-vis de la colonie, vous avez reçu l'argent qui vous était dû ; je vous dégage enfin des charges de poste à l'avenir sauf sur la traversée de votre territoire. Autre point : les décisions que Lucius Antonius, personnage très éminent, avait prises dans le passé, je ne pouvais les rapporter ; je vous ai accordé un soldat ; pour les bornes quand je serai là en personne, je les placerai ; et vous ne serez lésés en aucune manière ; car j'ai un très vif désir de rendre service à tout le monde [en Thrace ?] et plus particulièrement à vous ».

Une inscription d'Ilion a récemment fait connaître la carrière de ce Romain d'Orient devenu fonctionnaire de la maison impériale, et qui dut, semble-t-il, sa fortune au pouvoir des Flaviens[1]. Dans le *cursus* ascendant que décrit le texte d'Ilion, la procuratèle de Thrace apparaît comme le couronnement de la carrière suivie par Vinuléius. On est ainsi tenté de reporter assez tard dans le règne de Vespasien le moment où ce chevalier exerça le gouvernement de la Thrace. Mais il ne semble guère possible de préciser davantage. Le personnage auquel Vinuléius fait allusion dans sa lettre n'est pas non plus un inconnu, car il faut l'identifier selon toute vraisemblance avec Lucius Antonius Naso dont la vie mouvementée a laissé sa trace dans les textes littéraires et épigraphiques[2]. Originaire d'Héliopolis de Syrie, il compta parmi les favoris de Néron. Aussi mit-il à profit sa familiarité avec le prince pour amasser

(1) J. Caskey, *AJA*, 39, 1935, p. 588-589, n° 1 : ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος | Λουκίῳ Οὐινουλείῳ Πα|ταικίῳ · ἐπάρχῳ σπείρης, χειλιάρχῳ λεγιῶνος | ἕκτης, ἐπάρχῳ εἴλης, ἐπι|τρόπῳ αὐτοκράτορος | Καίσαρος Οὐεσπασιανοῦ | Σεβαστοῦ ἐπαρχειῶν | Λιβύης Ἀσίας Θράκης ; cf. H. G. Pflaum, *Les procurateurs*, p. 11. 178, 220 : « Le seul (procurateur) Romain d'Orient est natif d'une colonie romaine : Alexandrie de Troade. Sa carrière le conduit en Afrique, Asie et Thrace, jamais dans une province occidentale ». Le *cursus* de ce personnage est étudié sous le n° 44 de la thèse complémentaire de H. G. Pflaum. Il faut également ajouter ce personnage à la liste de A. Stein, *R. Reichsbeamte d. Prov. Thracia*, p. 7, entre Julius Ustus et Vettidius Bassus.

(2) *P.I.R.*², 1, n° 854 ; H. G. Pflaum, *l. c.* p. 13, p. 171, p. 219 ; thèse complémentaire, n° 36. Le *cursus* d'Antonius Naso est reproduit dans Dessau, 9199 ; le milliaire de Bithynie daté de 77/78 figure sous le n° 253 de Dessau ; le texte de Tacite, *Histoires*, I, 20, est cité ci-après dans la traduction de Burnouf.

une fortune considérable. Sa compromission avec la cour lui valut de connaître les rigueurs de la réaction sous Galba : « ce fut, remarque Tacite, une grande joie que de voir ceux que Néron avait enrichis aussi pauvres que ceux qu'il avait dépouillés ; pendant ces mêmes jours (au moment de la proclamation de Galba) on congédia plusieurs tribuns : deux parmi les prétoriens : Antonius Taurus et Antonius Naso... ». Disgrâce momentanée seulement, puisqu'en 77/78 une inscription de Bithynie montre ce personnage présidant à la réfection des routes en qualité de procurateur de Vespasien et de Domitien. Dans une carrière aussi diverse et aussi longue, il est malaisé de trouver une indication pour situer exactement l'intervention d'Antonius à Thasos. Il n'est pas indifférent cependant de rencontrer ce personnage successivement bien en cour auprès de Néron, puis des Flaviens, après une courte défaveur au temps de Galba[1]. Les termes dont se sert Vinuléius Pataicius pour caractériser l'action de L. Antonius à Thasos n'en sont pas moins remarquables : bien qu'il désapprouve la solution précédemment adoptée[2], Vinuléius n'ose pas la révoquer purement et simplement et le titre d'ἀνὴρ ἐπιφανέστατος qu'il emploie pour désigner L. Antonius montre que la faveur et la puissance du personnage demeuraient considérables, quelles que pussent être les étapes précédentes de son ascension. Enfin il est peu vraisemblable que L. Antonius ait agi à Thasos en qualité de procurateur chargé de gouverner la Thrace : l'inscription qui décrit son *cursus* ne mentionne pas de procuratèle en Thrace, alors qu'elle relate le gouvernement du Pont et de Bithynie, dans les années 77/78, en fin de carrière apparemment[3]. Cette étrangeté, ainsi que les dispositions prises par Vinuléius, se laissent mieux comprendre, semble-t-il, à la faveur des événements que les inscriptions de Thasos et de Serrès révèlent au sujet du testament de Rébilus.

Dans sa première partie, la lettre de Vinuléius Pataicius vise en effet à régler le différend de Thasos πρὸς τὴν κολωνείαν[4]. Il n'est guère douteux que le mot κολωνεία ne soit pris dans son sens juridique et transcrive exactement le terme latin *colonia.* C'est, selon toute vraisemblance avec Philippes, *colonia Julia Augusta Philippensis*, que Thasos était alors en conflit à propos des domaines dont les deux cités étaient co-héritières. Cette hypothèse se change en certitude lorsqu'on apprend que les difficultés dont il s'agit sont d'ordre territorial : la source du malentendu, ainsi qu'il apparaît aux l. 8 et 9 de la lettre de Vinuléius, réside dans un problème de bornage (περὶ τῶν ὅρων l. 8). Cette intervention du fonctionnaire impérial n'est nullement

(1) Dès le gouvernement d'Othon, Antonius Naso a retrouvé ses fonctions militaires : Dessau, 9199, *praep(osito) ab imp(eratore) Othone leg(ioni) XIV Gem(inae).* Cette restitution de Domazewski, *Philologus*, 66, 162, est mise en doute par Kubitschek, *RE*, s. v. *Legio*, col. 1372, notes. Il faudrait restituer *primopilo bis (*ou *iterum) legionis.*

(2) L'emploi du terme rare παρῳχηκός vient sans doute de la rédaction romaine du texte ; si τὰ παροιχόμενα semble un trait de dialecte ionien (Hérodote, VII, 120 ; Xénophon, *Anabase*, II, 4, 1) le parfait actif παρῳχηκώς se rencontre apparemment à l'époque romaine et dans un emploi grammatical pour signifier le *temps du passé.* Cette légère inexactitude de vocabulaire est vraisemblablement imputable à la chancellerie romaine.

(3) La procuratèle de L. Antonius en Bithynie date de 77/78 ; si tard que l'on puisse assigner le gouvernement de Vinuléius en Thrace sous Vespasien, il ne saurait être postérieur à cette date. L'intervention de L. Antonius à Thasos est donc nécessairement antérieure à son gouvernement de Bithynie.

(4) Par le sénatus-consulte n° **174** et la lettre de Cn. Dolabella, n° **175** ; mais au Ier siècle ap. J.-C. ces possessions continentales persistaient puisque Thasos et Philippes pouvaient entrer en conflit à leur propos.

insolite pour régler des questions de frontières[1]. Mais entre Thasos et la *colonie* les rapports devaient être des plus difficiles : en attendant de venir régler lui-même le conflit de manière définitive, le procurateur nomme immédiatement un soldat, sorte de garde-frontière, chargé apparemment d'éviter les désordres et les querelles entre propriétaires limitrophes (l. 8). Lésés par le règlement de Lucius Antonius, les Thasiens avaient fait appel, et les satisfactions que leur accorde le gouverneur montre la nature des charges qui leur incombaient.

Il ne s'agit pas seulement de rectifier un bornage défectueux, problème compliqué qui demandait une étude précise des lieux et de leur configuration. Mais lors des décisions antérieures, les gens de Philippes avaient apparemment profité de leur situation juridique pour faire retomber sur les Thasiens des redevances qu'ils eussent dû payer ; dommage pécuniaire que Vinuléius Pataicius chercha d'abord à réparer. La fin du premier paragraphe révèle la nature de certaines des obligations injustifiées que les Thasiens devaient remplir. Le procurateur « les exempte à l'avenir des frais de poste qui ne s'accomplissent pas sur leur territoire ». Cette décision du gouverneur de Thrace n'apporte pas seulement un nouvel exemple des lourdes charges que le service du *cursus publicus* faisait peser sur les pays qu'il traversait[2] ; elle montre en outre que lors du « partage » la colonie romaine de Philippes avait fait imputer au compte des Thasiens des obligations qu'elle eût dû normalement assumer en prenant possession de nouveaux domaines. Ainsi non seulement la cité « libre » s'était vue frustrée d'une part de l'héritage auquel elle pouvait prétendre ; mais les « Romains » de la colonie en profitèrent pour lui faire supporter des frais dont ils auraient dû se charger. La lettre de Vinuléius Pataicius met fin à ces injustices.

La mutilation de certains documents, le laconisme des autres empêche de discerner à quel titre et à quel moment Lucius Antonius intervint dans le conflit qui opposait Thasos à Philippes. Le silence de son *cursus* sur toute magistrature exercée en Thrace paraît interdire d'attribuer son action à un moment où il aurait exercé les fonctions de procurateur dans cette province. Agit-il alors comme délégué particulier de l'empereur pour cette affaire particulière ? Avait-il lui-même des intérêts personnels dans cette succession ? L'hypothèse serait tentante si l'on était assuré d'identifier Rébilus, bienfaiteur testamentaire de Thasos et de Philippes, avec le consulaire

(1) *OGI*, 538, où deux fonctionnaires impériaux sous Néron procèdent à une rectification de frontières en Pisidie.

(2) Les problèmes relatifs au *cursus publicus* ont été traités récemment par H. G. Pflaum, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, XIV, 1940 ; le document le plus significatif sur les charges que représentait le *cursus publicus* est la lettre de Claude à Tégée (Dessau, 214) étudiée par H. G. Pflaum, p. 40 sq. : « on ne risque pas de se tromper en supposant que dès la création par Auguste, le service postal était à la charge de l'Empire romain... » ; cf. p. 41. Cf. de même le ch. III, p. 58 à 63, où H. G. Pflaum a étudié l'évolution du *cursus publicus* d'Auguste à Hadrien. Cf. également É. Vaillé, *Histoire générale des Postes Françaises*, I, p. 27-90 : « Deux faits restent certains, c'est qu'avant Néron et lors de la codification par Théodose des prescriptions légales sur le *cursus publicus*, c'est bien aux municipes et aux populations de l'Empire tout entier qu'incombait l'obligation d'assurer le fonctionnement et l'entretien du *cursus publicus* » (p. 35) ; « la fourniture et l'entretien de la cavalerie se faisaient aux dépens des municipes et ne donnaient lieu à aucune indemnité » (p. 84). Placés sur la *Via Egnatia*, les territoires litigieux avaient à supporter un service de postes important. Cf. en dernier lieu le texte du IIIe s. ap. J.-C. publié par W. H. C. Frend, *JRS*, 46, 1956, p. 46-56 : *A Third Century Inscription Relating to Angareia in Phrygia*.

Caninius Rébilus qui se suicida en 56. Favori de Néron, L. Antonius Naso aurait-il eu des intérêts dans la liquidation de cette immense fortune ? C'est en ce cas dès le temps de Néron qu'il conviendrait de dater son rôle dans l'arbitrage entre les deux cités. La prudence et le respect de Vinuléius Pataicius s'expliqueraient assez par le rôle que L. Antonius continuait de jouer dans l'administration flavienne. Les lacunes de la documentation interdisent cependant de dépasser sur ce point le domaine des hypothèses. A tout le moins la rencontre des documents thasiens et continentaux permet-elle de retrouver les grandes lignes, sinon les détails, d'un conflit où la *civitas libera* de Thasos n'obtint qu'à grand peine la reconnaissance de ses droits : partageant avec Philippes une partie de l'héritage laissé par un riche propriétaire — peut-être le consulaire Caninius Rébilus (en 56) — les Thasiens furent d'abord victimes d'un règlement où Lucius Antonius Naso les désavantagea au profit de Philippes. Non seulement ils n'obtinrent pas tous les domaines qu'ils devaient recevoir, mais ils durent supporter l'intégralité des charges qui grevaient l'ensemble du territoire partagé, en particulier les frais de la poste impériale, si lourds sur une voie aussi importante que la *Via Egnatia*. Profitèrent-ils de la disgrâce momentanée qui frappa L. Antonius Naso lors des troubles de 69[1] ? Ils demandèrent en tout cas la révision de l'affaire et finirent par obtenir gain de cause, plusieurs années sans doute après l'avènement de Vespasien[2]. Dans la seconde moitié du Ier siècle la cité thasienne possédait encore sur son antique Pérée des domaines importants. Si elle y rencontrait parfois l'occasion de longs et pénibles conflits, on peut croire aussi qu'elle continuait d'en tirer des avantages appréciables. A cette époque encore les possessions continentales contribuaient à la prospérité de l'île.

Désormais les documents n'apportent guère de précisions sur l'histoire de Thasos[3] : comme tant d'autres, les Thasiens participèrent aux consécrations qui marquèrent à Athènes l'inauguration de l'Olympiéion (Pl. XI, 2) ; et dans l'île même deux dédicaces en l'honneur d'Hadrien attestent déjà la faveur dont il jouit auprès de la cité[4]. Dans les deux cas l'impératrice Sabine lui est associée ; si l'une de ces dédicaces est assez précisément datée entre 129 et 137, le libellé de la seconde est plus remarquable encore. Non seulement l'impératrice y est qualifiée de νέα Ἥρα mais l'empereur porte le titre de κτίστης. Les éditeurs de ce texte avaient justement noté l'intérêt de cette appellation ; et les résultats de l'exploration archéologique leur paraissaient confirmer

(1) Décret de Thasos n° **185**, l. 38.

(2) Si la procuratèle de Thrace intervient bien à la fin de la carrière de Vinuléius Pataicius.

(3) Cf. le texte de Samothrace *IG*, 220, celui de Claros que nous a communiqué L. Robert.

(4) *IG* II², 3295 à Athènes ; *Sup.* 440 et 441, à Thasos ; le texte postérieur à la mort d'Hadrien a été publié et daté par G. Daux, *BCH*, 52, 1928, p. 61, n° 14 ; celui où Sabine est dite νέα Ἥρα, tandis que l'empereur porte le titre de κτίστης, par Y. Béquignon et P. Devambez, *BCH*, 56, 1932, p. 285. Cf. J. Coupry-M. Feyel, *BCH*, 60, 1936, p. 41, note, avec les remarques sur la date du premier de ces textes, qui daterait plutôt de 129-137 ; et P. Collart, *BCH*, 62, 1938, p. 413. On ne doit pas conserver la correction proposée par F. Hiller v. Gärtringen au texte *IG*, 352 où il faudrait retrouver une dédicace à Hadrien. L'emploi du génitif (Ὀλυμπίου ?) était déjà insolite (au lieu de l'accusatif ou du datif). En outre la forme de l'*hypsilon* barré ne semble pas attestée avant la fin du IIe siècle et le IIIe siècle ap. J.-C. Enfin et surtout cette pierre a été retrouvée par Ch. Picard et Ch. Avezou le 13 juin 1912 ; elle porte la fin du patronymique (redoublé) d'un théore et la lecture de E. Miller était fautive (cf. ci-après p. 103).

l'idée d'une renaissance contemporaine de ce règne. Or les mêmes titres reparaissent sur une nouvelle inscription en l'honneur du même empereur, dédicace d'une statue honorifique cette fois, non plus consécration au prince divinisé et à sa femme.

**187.** *Inv.* 526 ; fragment de base ou de pilier retaillé des deux côtés, brisé en haut et en bas ; à la partie supérieure une corniche en saillie haute de 0 m. 305 formait apparemment piédestal ; dimensions en mètres : 0,65×0,24×0,18 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 2 ; trouvé par les Bulgares lors de la démolition de la basilique de la *platéia* (Pl. XI, 1).

[Αὐ]τοκράτο̣[ρα]
[Καίσ]αρα Τραια[νὸν]
3 [Ἁδρι]ανὸν Σε[ϐαστὸν]
[Ὀλύμ]πιον τὸ[ν σωτῆρα ?]
5 [καὶ κ]τίστη[ν - - -]

*N. C. L'epsilon* a la forme particulière décrite précédemment par G. Daux, *BCH*, 52, 1928, p. 61, affectant le dessin d'un Σ renversé : Ƨ. Pour la restitution de σωτῆρα καὶ κτίστην, cf. *Sup.* 440, l. 5.

L'abondance de ces dédicaces témoigne-t-elle d'un passage de l'empereur à Thasos ? On sait qu'il vint à Samothrace toute proche et l'hypothèse d'une escale thasienne n'est pas invraisemblable[1]. En tout cas le titre de κτίστης que deux dédicaces donnent à l'empereur ne saurait être fortuit. Pour quelle raison les Thasiens le conférèrent-ils à Hadrien ? Des fondations ou des bienfaits justifieraient mal, semble-t-il, cette appellation. La ville avait-elle été détruite, qu'il fallût la « fonder » à nouveau[2] ? Bien plutôt le titre de l'empereur fait allusion à des privilèges politiques, renouvellement des faveurs anciennes, dont Thasos avait jadis profité. Thasos n'en continuait pas moins à dépendre du gouverneur de Thrace et de sa juridiction. Une dédicace fort mutilée avait été en effet consacrée par les Thasiens à un *legatus Augusti pro praetore* qui à partir de Trajan remplaça le procurateur équestre pour gouverner la Thrace[3].

**188.** *Inv.* 375 ; partie supérieure droite d'une base ou d'un pilier de marbre blanc, brisée partout sauf à droite ; au-dessus de l'inscription une corniche en saillie a été complètement arrachée ; dimensions en mètres : 0,20×0,17×0,19 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1 ; recopiée dans le carnet de Salač, 1921, p. 1 (Pl. XI, 3).

[- - - - πρεσ]ϐευτὴν
[- - - - Καίσ]αρος Σε-
[ϐαστοῦ - - - - ἀντ]ιστρά̣-
4 [τηγον - - -]αι[ *ca. 3 l.* ]

*N. C.* On ne peut déterminer la longueur de la lacune, à gauche, qui peut être considérable et varie avec les titres que portait l'empereur. A la première ligne il faut rétablir le nom

(1) Cf. Y. Béquignon-P. Devambez, *BCH*, 56, 1932, p. 286, n. 1. Sur Hadrien à Philippes, cf. P. Collart, *BCH*, 62, 1938, p. 413-414 : voyage impérial en 132 ?

(2) La fouille de la basilique de la *platéia* a montré que les constructions du IIe s. ap. J.-C. se superposaient à des édifices du Ier s., vraisemblablement détruits par des incendies (*BCH*, 73, 1949, p. 558). Mais les inscriptions de l'Olympiéion d'Athènes montrent que les cités ou les κοινά donnèrent le titre de κτίστης à Hadrien pour des raisons politiques. Cette « renaissance » de la liberté thasienne serait enfin conforme à la politique hellénique d'Hadrien : cf. *CAH* XI (W. Weber), p. 316, et 320 sq.

(3) A. Stein, *R. Reichsbeamte der Prov. Thracia*, p. 10.

du gouverneur. L'écriture paraît appartenir à une date légèrement plus haute que les dédicaces en l'honneur d'Hadrien (?).

Après les grands textes du temps de Sylla ou de l'époque julio-claudienne, de si pauvres fragments, les dédicaces mêmes en l'honneur d'Hadrien ne peuvent guère conserver le témoignage des relations que la cité entretint avec Rome. A cette époque, inscriptions et documents archéologiques donnent peut-être une image plus exacte de la vie intérieure de la cité et de la société thasienne du Haut-Empire.

---

CHAPITRE III

# LA SOCIÉTÉ THASIENNE SOUS L'EMPIRE

Si l'on peut se fier aux résultats d'une exploration partielle, les temps romains n'apportèrent pas de changements considérables à la topographie de la cité. La ville hellénique et hellénistique avait occupé toute l'aire habitable déterminée par le rempart archaïque. Les édifices religieux, administratifs et commerciaux nécessaires à la cité et au travail du port étaient en place depuis longtemps. Aussi ne peut-on le plus souvent que constater la continuité de l'occupation. La plupart du temps les constructions romaines se superposent à des édifices antérieurs du Nord au Sud de la cité, depuis la région dite du champ Dimitriadis jusqu'à l'Hérakléion ou à la salle hypostyle. Lorsqu'il s'agit d'habitations privées, le départ est souvent difficile à faire entre les demeures hellénistiques et romaines ; le quartier fouillé au Nord de la cité donne de cet imbroglio la plus saisissante image[1]. Lorsqu'on examine les édifices publics, toute tentative de distinguer entre les époques se révèle plus impossible encore : on ne fit là qu'entretenir, aménager, parfois, au goût du jour, les monuments que les générations antérieures avaient mis en place. Au temps même de la paix romaine, dans la seconde moitié du IIe siècle sans doute, les magistrats veillaient encore à l'entretien du vieux rempart : l'apodecte Sôtas fit réparer la tour de l'angle Sud-Ouest, non loin du rivage, sur les deniers de la cité (*IG*, 391). Mais partout, en vérité, il s'agit d'aménagements plus que de constructions nouvelles. Aménagements à l'Hérakléion, dans la vieille stoa archaïque sans doute, où au Ier siècle une donation testamentaire fit introduire une modification dont la nature n'apparaît pas, mais dont un nouveau fragment inscrit permet au moins d'identifier l'auteur :

**189.** *Inv.* 603 A B C+613+393 ; longue corniche en marbre, moulurée, brisée en cinq fragments dont trois se rejoignent ; dimensions en mètres des divers fragments : 603 A : 0,075 × 0,60 × 0,38 ; 603 B : 0,075 × 0,30 × 0,13 ; 603 C : 0,03 × 0,10 × 0,13 ; 613 : 0,05 × 0,20 × 0,13 ; 393 : 0,09 × 0,295 × 0,305 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; les quatre fragments 603 A B C et 613 ont été trouvés dans la fouille de M. Launey à l'Hérakléion le 11/12 mai 1934 dans la « lesché » ;

(1) Cette même complexité reparaît partout ; la région fouillée en 1950 non loin de l'arc de Caracalla (cf. *Chronique des fouilles*, *BCH*, 75, 1951, p. 142) révèle la même interférence des niveaux et les difficultés de distinguer l'état hellénistique de l'état romain.

D = 393 est une découverte fortuite de P. Klonaris ; les 4 premiers fragments ont été publiés dans *Sup.* 421 (copie de M. Launey) et par M. Launey, *Sanctuaire*, p. 96, nº 19 (Pl. XI, 4-7).

D

*vac.* Ἱκεσίου τοῦ Πυ[θίωνος] ἐξ ὧν ἀπέλιπε χρημάτω[ν].

*N. C.* La copie communiquée par M. Launey à F. Hiller v. Gärtringen était plus exacte que celle qu'il a publiée ; il lisait en effet d'abord ἐξ ὧν ἀπ[---] alors qu'il a publié ἐξ ὧν ἀν[ήλωται ?]. D'autre part le personnage est connu : Ἱκέσιος Πυθίωνος est l'un des ambassadeurs délégués dans la seconde moitié du Iᵉʳ s. av. J.-C. auprès de L. Sestius Quirinalis et l'écriture répond bien à cette époque (cf. nº **176**). La date du monument est ainsi fixée aux dernières années de ce siècle, puisqu'il s'agit d'une donation testamentaire. Il est plus malaisé au contraire de déterminer sur des fragments aussi mutilés la nature du monument sur lequel cette inscription était gravée. Il est assez long pour dépasser les dimensions d'une offrande qui eût été consacrée à l'intérieur de la stoa ; il ne paraît pas assez important pour correspondre à la stoa elle-même, réparée à cette époque. D'autre part l'emploi du génitif semble insolite, et Ἱκεσίου correspond au début du texte (*vacat* à gauche). De toute façon il ne s'agit que d'un monument d'importance secondaire ou d'une réparation partielle. Des personnages de la même famille, peut-être ceux là même qui apparaissent ici, figurent dans une inscription funéraire trouvée en 1957 (elle sera publiée prochainement par M. G. Daux).

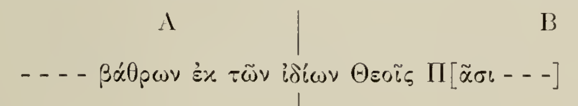
Plus encore que de constructions nouvelles, c'est aussi d'aménagements et d'entretien que se préoccupèrent le grand-prêtre Euphrillos et sa femme Hékataia lorsqu'ils firent réparer (ou installer ?) le dallage de marbre au temple de Rome et d'Auguste (*IG*, 380)[1] ; c'est encore des modifications apparemment que Bacchios, φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις, avait pris à sa charge (*IG*, 370). La place où ce texte fut trouvé et les titres du personnage invitent, en tout cas, à proposer une autre destination que celle à laquelle on avait songé pour ces travaux. Au lieu de restituer avec C. Fredrich Θεοῖς [Πᾶσι ou Μεγάλοις], on penserait bien plutôt à Θεοῖς [Σεβαστοῖς][2]. Mais le procédé dont usèrent les Thasiens pour donner des lieux de culte aux dieux nouveaux de la religion impériale est plus révélateur encore de leurs dispositions à cette époque. Si vraiment, comme on le croit, ils transformèrent en temple de Claude l'édifice à *paraskénia* qui se dressait au Nord-Est de leur agora depuis le IVᵉ siècle av. J.-C., l'honneur qu'ils firent au maître du monde ne leur causa pas de dépenses excessives : les seuls frais de gravure pour la dédicace inscrite sur l'architrave du monument ! A vrai dire, à cette époque les particuliers se montrent plus généreux que la cité : il est impossible de savoir actuellement la construction qu'avaient fait élever Zôsimé et son mari et qu'ils dédièrent aux Θεοὶ Πάντες (*IG*, 374), mais la dimension des blocs retrouvés et la taille des lettres montrent que ce pouvait être un édifice assez considé-

(1) La dernière édition de ce texte, et la plus complète, dans L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 108 ; néanmoins il ne semble pas que l'on doive faire intervenir Θ[α]ρσήνωρ Ἡγησιπόλεως φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις, dans le libellé de la dédicace. La présence de ce nom avec ces deux titres honorifiques indique bien plutôt que la dédicace d'Euphrillos et d'Hékataia était comprise dans une liste de ces notables (Cf. déjà p. 60, n. 2).

(2) *IG*, 370 ; cette restitution se fonde tout à la fois sur les titres de Bacchios, et sur le lieu où C. Fredrich copia le texte : dans la cour du wakouf, près du puits ; or les éléments de ces constructions modernes furent pris entre 1872 et 1875 à la basilique paléochrétienne de l'agora transformée en carrière pour bâtir la maison du gouverneur ; et les découvertes de 1949/1950 ont montré que les Byzantins avaient d'abord remployé les éléments architecturaux des ναοὶ τῶν Σεβαστῶν.

rable. Suivant aussi l'exemple des évergètes hellénistiques, de Théodektès, fils de Démophôn en particulier, deux riches Thasiens, le père et le fils, dédièrent à la cité des [ἐργαστ]ήρια, car tel est assurément le terme qu'il convient de restituer dans une inscription jadis copiée par O. Kern et disparue depuis (*IG*, 379)[1]. D'autres dédicaces relatives, elles aussi, à des édifices publics de la cité, ont pu être rapportées à des monuments précis : dès les premières recherches il apparut que le théâtre de Thasos avait subi à l'époque romaine de profonds remaniements ; on transforma notamment l'orchestra pour y constituer une véritable fosse où célébrer des jeux de gladiateurs et des *venationes*[2]. Si le caprice de la disparition des pierres n'a pas jusqu'aujourd'hui permis de reconstituer la longue inscription gravée sur les orthostates, autour de l'orchestra remaniée[3], deux fragments rapportés au Louvre par E. Miller et étrangement séparés dans les publications révèlent au moins la dédicace du théâtre romain aux Θεοὶ Πάντες.

**190.** Au musée du Louvre, sans nº *inv.* apparent ; deux fragments de marbre se raccordant exactement ; les deux fragments ont été débités dans le sens de l'épaisseur pour la facilité du transport, mais sont intacts en hauteur ; dimensions en mètres : h. 0,28 ; ép. (retaillée) 0,12 ; long. cons. 2,24 (1,33+0,91) ; h. l. en centimètres : 15. Les deux fragments rapportés par E. Miller du théâtre de Liménas furent publiés séparément ; C. Fredrich ne put les revoir et les reproduisit d'après les éditions antérieures sous les nºs *IG*, 393 et 394 *c* (Pl. XXXV, 1,2).



A | B

- - - - βάθρων ἐκ τῶν ἰδίων Θεοῖς Π[ᾶσι - - -]

*N. C.* La publication d'E. Miller présente comme douteux le β initial qui est assuré ; mais surtout le deuxième fragment a été mal copié ; l'angle inférieur droit du *delta* de ἰδίων conservé sur le fragment de droite et joint à l'*iota* qui le suit a été interprété comme la partie droite d'un *ny* ; le *thêta* a été lu *omicron* et l'*epsilon* renversé et barré a été transcrit *sigma* ; enfin le ΙΣ de Θεοῖς a été lu *pi* d'où la transcription ⊣ΩΝΟΣΟΠΠ, tellement aberrante que C. Fredrich n'en a rien pu tirer. Dans le premier fragment F. Hiller v. Gärtringen proposait avec réserve de lire [θ]έατρον. La date du texte est approximativement indiquée par les graphies de l'*epsilon* et du *sigma*: au moins postérieur à 150 ap. J.-C. (fin du IIe s.-début du IIIe ap. J.-C.).

Cette fois encore la mutilation du document dérobe le nom du donateur ; l'inscription n'en exprime pas moins la tendance que l'on constate partout à la même époque, l'effort pour adapter les monuments anciens aux goûts nouveaux. Le même esprit, la même recherche du monumental imposa lentement à l'agora thasienne sa forme définitive. Des magasins s'élevaient dans la région Nord-Est, et l'on a proposé, avec réserve, d'y retrouver la fondation faite par Théodektès, fils de Démophôn ; ils dateraient ainsi au plus tard du IIe siècle av. J.-C. et remontent sans doute à une

(1) Restitution signalée au tome I, p. 416, n. 1 ; Σάμος Ἡρώδου figure dans une liste d'archontes, peut-être du Ier s. ap. J.-C. (?), cf. nº **204**, 13.

(2) Sur l'état romain du théâtre, cf. G. Daux, *BCH*, 47, 1923, p. 336-341.

(3) M. G. Daux a tenté à plusieurs reprises (en particulier dans un mémoire inédit soumis en 1922 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cf. *BCH*, 47, 1923, p. 339, n. 3) de résoudre les problèmes que pose cette inscription ; il ne semble pas que l'on dispose de données suffisantes (29 lettres) pour donner une solution.

époque antérieure[1]. Ce fut cependant au Ier siècle av. J.-C., seulement, que l'on éprouva la nécessité de les faire précéder, sur le côté regardant l'agora, d'un portique reliant l'édifice à *paraskénia* avec la rue et le passage sacré situé plus à l'Est. Un seul fragment d'architrave, lui-même fort endommagé lors d'un remploi, montre qu'un particulier prit à ses frais la construction de cette stoa, puisqu'il en fit la dédicace au peuple :

**191.** Sans no *inv.* ; sur l'agora dans le portique oblique, fragment d'un bloc d'architrave de marbre brisé des deux côtés ; la surface inscrite a été endommagée et creusée ; seul le bas des lettres reste visible ; dimensions en mètres : 1,12×0,335×0,525 ; distance entre chaque lettre en centimètres : 16,5 ; trouvé le 12 juillet 1950 dans le portique oblique (Pl. XIII, 1 ; fig. 2, dessin de C. Tousloukof).

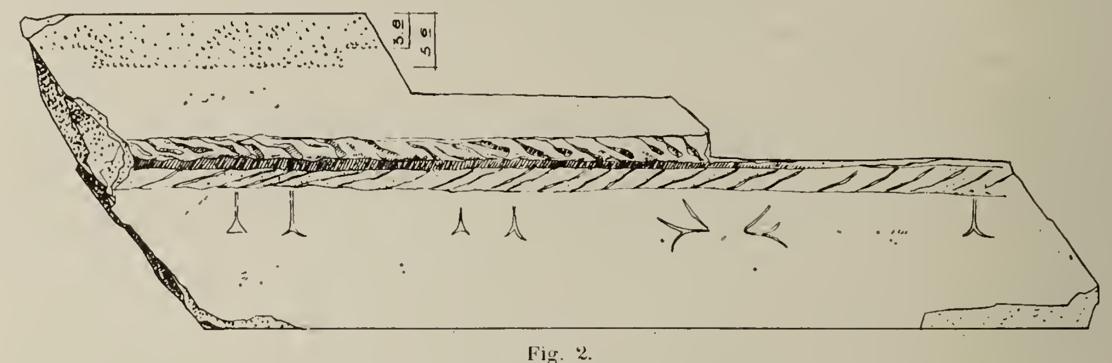


Fig. 2.

[nom + patronymique ἀνέθηκε τῶι δ]ήμ̣ω̣ι̣ [- - - - -

*N. C.* Les *apices* sont très marqués et feraient songer à une date assez tardive ; mais la présence de l'*iota* adscrit serait un indice pour une datation assez haute ; néanmoins la date du IIe s. av. J.-C. que J. Pouilloux avait proposée au rédacteur de la chronique (*BCH*, 75, 1951, p. 147) paraît maintenant trop haute, autant que l'on en puisse juger par les éléments de comparaison que fournit une pierre aussi mutilée. L'*iota* adscrit apparaît encore dans certains textes du IIe s. ap. J.-C., et il ne serait pas étrange dans une dédicace monumentale au Ier s. ap. J.-C. ; est-ce à cette époque qu'il faut songer plutôt pour la dédicace du portique oblique ?

Un document nouveau éclaire mieux encore les conditions de ces aménagements monumentaux : il fait apparaître la nature de ces fondations familiales, traditionnelles pour les familles de notables. Découvert à l'angle Sud de l'agora, il permet en outre, par les précisions topographiques qu'il contient, d'identifier et de dater plus exactement le portique Sud-Ouest qui fermait sur cette face, la grande place de Thasos[2] :

(1) Cf. sur ces magasins *BCH*, 75, 1951, p. 147-151 ; sur la date, cf. p. 150 ; en fait les édifices semblent avoir été soumis à de fréquents remaniements ; pour l'attribution, incertaine, de la consécration faite par Théodektès, cf. *Recherches* I, p. 416.

(2) On avait d'abord rapporté ce texte à la stoa VIII (Sud-Est) ; cf. J. Pouilloux, *Archaeology*, automne 1955, p. 203. Mais Fr. Salviat a justement identifié l'hérôon d'Euphrillos et de Micas que mentionne le texte avec la salle à abside reconnue en 1923 par A. Laumonier : cf. *BCH*, 80, 1956, p. 413 (chronique des fouilles). Le portique IX (Sud-Ouest) est donc celui qui répond à la fondation d'Euphrillos : construit au Ier siècle ap. J.-C., il a subi des remaniements à basse époque ; cf. *BCH*, 80, 1956, p. 406-413 (Fr. Salviat).

**192.** *Inv.* 1273 ; deux fragments de marbre thasien, qui se rejoignent pour former la partie inférieure d'une stèle pyramidante (le tenon d'encastrement est conservé à la partie inférieure) ; bien que la pierre soit complète sur toute sa largeur, la partie gauche est irrémédiablement endommagée ; il n'y subsiste aucune trace de lettre ; de même les deux premières lignes conservées à la partie supérieure sont tout à fait illisibles ; dimensions en mètres : 0,73-0,785 × 1,24 × 0,095-0,12 ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 1,2 ; trouvés le 27 juillet 1954 dans l'angle Sud de l'agora (Pl. XIV).

- - - - - - - - - - - - - - - υ τῆι πόλει - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - αρχόντων ὃν ἂν - - - - -
- - - - - - - - - - - οδον καὶ δημοσίαι παι[. . . . .]
- - - - - - - - α̣ι̣ τὸν ἀγχιστικὸν νόμον τ̣ὸ̣ν *vac.*
- - - - - - - - - - - τοῦ Εὐρυμήδου τόδε τὸ εἶδο[. . .]
[- - - - - - - - Σ]ατύρου ἐξεῖναι διαθέσθαι περὶ ὑ[. .]
- - - - - - - - αι δημοσίαι ὡς ἂν αὐτὸς βούλη[ται]
[ἐπί τε τὴν εἰκόνα ?] αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τὸ μνῆμα · « ἡ πόλις
[nom à l'accusatif + patronymique]ου τὸν πατέρα τοῦ δήμου » · ἐπεὶ δὲ [. ?.]
[ὑπὲρ nom au génitif τοῦ Εὐρυμ]ήδου καὶ θυγατριδοῦ ἑαυτοῦ Εὔφριλ-
[λος συναύξων τὴν ε]ὐεργεσίαν ἐπήγγελται εἰς τὸν ἅπαντ[α]
[χρόνον ἔλαιον τ]οῖς παισὶ θήσειν · δεδόχθαι τῆι βο[υ]-
[λῆι καὶ τῶι δή]μ̣ω̣ι̣ · ταῖς ἐπιούσαις βουλαῖς καὶ ἐκκλ[η]-
[σίαις εἰσάγειν] ἐπὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον τό-
[δε τὸ ψήφισμα] τοὺς πολεμάρχους ὑπὲρ Εὐφρίλλο[υ]
[καὶ Μικᾶ περὶ] εἰκόνος καὶ στεφάνου καὶ τιμῶν ·
[κατασκευάσαι δὲ] καὶ ἡρῶιον δημοσίαι Εὐφρίλλου
[καὶ Μικᾶ πρὸς τῆι] κατασκευαζομένηι στοᾶι ὑπὸ αὐ-
[τῶν τοὺς αἱρεθησο]μένους ὑπὸ τῆς πόλεως, ἐπιγραφὴν
[ποιουμένους · « Εὔ]φριλλον καὶ Μικᾶν τοὺς Σατύρου ἡ
[βουλὴ καὶ ὁ δῆμος] πάσης ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐσεβεί-
[ας » · δεδόσθαι δὲ αὐ]τοῖς μεταλλάξασι καθάπερ τοῖς
[ἥρωσι τὰ τίμια πά]ντα ἐν τοῖς ἡρωιξεινίοις · εἰς δὲ τὰ
[δημόσια . . . . . . .]δόσεις ἐνγραφῆναι ὅπως αὐτοῖς ἐν-
[τέμνηι ὁ δῆμ ?]ος · βουθυτεῖσθαι δὲ αὐτῶν τοῖς ἀ-
[γῶσιν ἐν τῆι γε]νεθλίωι αὐτῶν ἡμέραι ταύρους μὴ
[νεωτέρους τρ]ιῶν ἐτῶν καὶ ἐνγραφῆναι εἰς τὴν δ[ι]-
[αγραφὴν τῆς . . . .]ι̣κῆς.

*N. C.* Les grandes lettres régulières, particulièrement l'*alpha* à barre brisée, le *sigma* à hastes supérieure et inférieure horizontales, les *apices* légèrement marqués, l'emploi régulier de l'*iota* adserit, tous ces caractères feraient attribuer le texte au Iᵉʳ s. av. ou au Iᵉʳ s. ap. J.-C. Une rencontre prosopographique permet de préciser davantage. Euphrillos, fils de Satyros, est déjà connu à Thasos par le texte *IG*, 380, où ce personnage, grand-prêtre des Augustes, et sa femme Hékataia font construire (ou réparer) τὸ μαρμάρινον στρῶμα τοῦ ναοῦ. Ce même couple apparaît comme possesseur d'une *familia* de gladiateurs (cf. ch. IV, p. 160) et leurs noms reparaissent dans des graffites inscrits sur le stylobate de la salle hypostyle (nᵒˢ **324**, **325**). Il s'agit de puissants personnages du Iᵉʳ s. ap. J.-C. (le texte *IG*, 433, 2-3 nomme un Μικᾶς Εὐφρίλλου qui appartient sans doute à la même famille) ; enfin, cf. des membres de la même famille, très vraisemblablement à une époque antérieure (80 av. J.-C.), texte **175**, l. 2.

*Établissement du texte*[1].

1° *Considérants.*

Les lacunes de cette première partie paraissent trop graves pour qu'on retrouve non seulement le libellé, mais même le sens exact. On peut néanmoins discerner la construction générale. Avec ἐπεὶ δέ... (l. 9) commence une nouvelle série de considérants ; les lignes 1-9 donnent apparemment la fin d'une autre série. L. 2, ἀρχόντων peut indiquer une notation chronologique (le plus souvent marquée, à Thasos, par l'énumération du collège des trois archontes, cf. *Recherches* I, p. 400) ; mais on doit aussi songer à la finale d'un participe tel que [ὑπ]αρχόντων, peut-être partitif par rapport à ὃν ἄν qui suit. L. 3, la lecture -οδον (elle-même conjecturale, car on peut lire aussi bien *lambda* que *delta*) conduit à des restitutions aussi diverses que [πρόσ]οδον ou [σύν]οδον (au sens de banquet, cf. J. et L. Robert, *REG*, 68, 1955, *Bulletin*, n° 163), toutes les deux, cependant, évoquant des idées convenant à la suite du texte. A la fin de la ligne les signes conservés s'accordent avec la restitution πάν[τα] aussi bien que παῖ[δας]. L. 4, la formule τὸν ἀγχιστικὸν νόμον indique les arrangements d'une succession en fonction de la loi de parenté, indice que confirme la présence de διαθέσθαι (l. 6). A la l. 5, Εὐρυμήδου est le patronymique d'un nom au génitif (τοῦ) que les lacunes des lignes suivantes ne permettent pas de retrouver (cf. l. 9 et 10). A la fin de la ligne la lecture τόδε τὸ εἶδο[ς] paraît assurée sans que l'on discerne le sens auquel elle conduit. L. 6, le génitif Σατύρου est sans doute le patronymique d'un nom (au datif?) auquel revient la possibilité définie par la suite (ἐξεῖναι διαθέσθαι περὶ ὑ[---]). Le texte de la l. 20 invite à restituer Εὐφρίλλωι καὶ Μικᾶι (ou l'un seulement des deux frères). L. 7, la mention δημοσίαι rappelle celle de la l. 3 : une dépense est faite aux frais de l'État. La finale -αι pourrait répondre ici à un infinitif aoriste tel que [ἀναγράψ]αι et l'on proposerait de lire à la ligne suivante, compte tenu de la largeur de la lacune (entre 10 et 14 lettres), [ἐπί τε τὴν εἰκόνα]αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τὸ μνῆμα, puisque les lignes 8 et 9 donnent le texte d'une formule. L. 9, le nom du personnage honoré (à l'accusatif) était suivi du patronymique, mais l'identité de ce personnage n'apparaît pas, faute de comprendre les lignes précédentes. La restitution de la l. 10 présente une difficulté particulière : la solution en est pourtant décisive pour déterminer les rapports de parenté entre les divers personnages. La largeur des lacunes impose d'abord les limites des restitutions : à supposer qu'il n'y ait pas eu de blanc à la fin de la ligne 9, on ne peut y rétablir plus de deux lettres, tandis qu'au début de la ligne 10 on ne peut restituer plus de 12 lettres à gauche de -ηδου. La présence de ἑαυτοῦ assure que θυγατριδοῦ renvoie au sujet de ἐπήγγελται, mais quel est ce sujet et à quel nom rapporter θυγατριδοῦ? Le nom (au nominatif) auquel se rattache le patronymique Εὐρυμήδου suffirait à combler la lacune de 7 lettres à gauche d'Εὐρυμήδου et fournirait le sujet attendu de ἐπήγγελται. Mais la syntaxe s'oppose apparemment à cette tournure : on serait en effet conduit à faire d'Εὐφρίλ-[λου] le génitif se rapportant à θυγατριδοῦ, génitif absolu que compléterait le participe auquel se rattache τὴν εὐεργεσίαν (l. 11). Mais la présence de καί serait en ce cas inexplicable pour relier ce génitif absolu au sujet de ἐπήγγελται et l'absence d'article devant θυγατριδοῦ ne se justifierait pas davantage. Dès lors la solution n'est-elle pas de rattacher θυγατριδοῦ, non pas au nom qui le suit, mais à celui qui le précède? Euphrillos serait alors le sujet de ἐπήγγελται, et le fils d'Eurymédès, son petit-fils au nom duquel il s'engage (ὑπερ + génitif)[2]. La restitution

(1) Dans l'étude de ce texte difficile les conseils et les suggestions de M. L. Robert nous ont été particulièrement précieux.

(2) Ce qui renverse exactement les rapports puisque dans le premier cas Euphrillos serait le petit-fils. Il n'y a pas davantage la place de restituer un nom suivi de ὑπέρ portant sur Εὐρυμήδου. Le texte des résolutions paraît favorable à la solution que nous proposons en définitive puisque les vrais bienfaiteurs et bénéficiaires du décret paraissent bien les deux frères Euphrillos et Micas (l. 15-16, l. 20). Le fils d'Eurymédès ne serait ainsi qu'un personnage épisodique — fils de la fille d'Euphrillos — au nom duquel son grand-père

de la l. 11 ressort de la suite des idées : non seulement Euphrillos (ou le personnage considéré, si l'on admet la première construction) a exécuté les mesures prévues, mais il y a ajouté. On attend ainsi un participe mentionnant cette libéralité supplémentaire ; αὔξειν ou plutôt συναύξειν apparaît fréquemment dans des expressions analogues[1]. L. 12 enfin, après la mention de χρόνον, complément nécessaire de εἰς τὸν ἅπαντα, la formule τοῖς παισὶ θήσειν entraîne la restitution ἔλαιον, constante dans ces libéralités relatives à l'éducation des jeunes gens[2].

*Résolutions.*

L'exposé des résolutions commence à la l. 12 et son formulaire δεδόχθαι τῆι βο[υ|λῆι καὶ τῶι δή]μωι est assuré par les lettres μωι à la ligne 13. Le datif pluriel ταῖς ἐπιούσαις βουλαῖς καὶ ἐκκλ[η|σίαις] qui ouvre l'énumération des considérants ne peut guère répondre qu'à un datif de temps marquant le moment précis où les décisions s'accompliront[3]. Le pluriel implique une répétition que le jeu des institutions explique sans doute, bien que la procédure n'en soit pas connue à Thasos jusqu'à maintenant : pour être valable un décret devait être soumis à plusieurs reprises aux assemblées du conseil et du peuple[4]. La restitution des lignes suivantes paraît sûre : les polémarques devront introduire devant le conseil et le peuple des propositions de récompenses honorifiques pour Euphrillos et Micas (la restitution du nom de Micas, l. 16, n'est pas seulement nécessaire pour combler la lacune, elle est imposée par le texte de la l. 20 où les deux noms sont associés dans l'inscription honorifique). L. 17, la présence de ἡρῶιον indique la construction (κατασκευάσαι) aux frais de l'État (δημοσίαι) d'un tombeau annexé au portique dû à la libéralité des deux frères. La mention de ce portique apporte une précision topographique pour déterminer l'emplacement de l'hérôon ; on doit par suite restituer une préposition telle que ἐν, πρὸς ou παρά. L'identification de l'hérôon avec la salle absidale située à l'arrière du portique Sud-Ouest invite à préférer l'une des deux dernières propositions. Enfin la terminaison -μένους, l. 20, répond, selon toute vraisemblance, à une terminaison de participe passif à l'accusatif, participe passif sur lequel porte le complément ὑπὸ τῆς πόλεως et accusatif nécessaire pour exprimer le sujet de κατασκευάσαι : il s'agit des commissaires chargés d'exécuter les décisions : [τοὺς αἱρεθησο]μένους au futur serait préférable à [τοὺς αἱρου]μένους au présent, si la longueur de la lacune ne doit pas faire préférer la restitution la plus courte. La restitution des l. 20-21 relève du formulaire courant : il s'agit de graver l'inscription sur le monument : ἐπιγραφὴν [ποιουμένους] ou [ποιησαμένους] ainsi que la mention ἡ [βουλὴ καὶ ὁ δῆμος]. A la l. 23 le mot nouveau ἡρωιξεινίοις, aisé à comprendre par référence à θεοξενίοις, et le participe μεταλλάξασι à la l. 22 indiquent le sens et la restitution du passage : il s'agit d'honneurs héroïques attribués aux deux frères après leur mort : [δεδόσθαι (ou διδόναι) δὲ αὐ]τοῖς μεταλλάξασι καθάπερ τοῖς | [ἥρωσι τὰ τίμια πά]ντα... Le libellé exact de la clause suivante est plus incertain (l. 23-25).

s'engage. Sur les libéralités — si fréquentes — faites au nom d'enfants encore en bas âge, cf. B. Laum, *Stiftungen*, I, p. 25, et surtout p. 128 ; cf. récemment le bel exemple qu'apporte le long décret d'Istros publié par D. M. Pippidi, signalé par J. et L. Robert *REG*, 78, 1955, *Bulletin*, n° 163.

(1) *Syll.*³, 559, 20 : συναύξειν τὰς τιμάς ; L. et J. Robert, *La Carie* II, 7, p. 106 : συναύξειν τὰ δίκαια. Nous ne pouvons citer d'exemples de la *junctura* συναύξειν τὴν εὐεργεσίαν ; mais elle est exactement parallèle à une formule telle que εὔνοιαν ἐμ παντὶ καιρῶι φανερὸς γίνεται συναύξων (*FD*, III, 3, 240, l. 2).

(2) Cf. sur ces distributions d'huile et l'expression τιθέναι ἔλαιον avec divers adverbes, A. Wilhelm, *Sitzungsb. Akad. Berlin*, 1933, p. 847-848 ; L. Robert, *BCH*, 59, 1935, p. 450 ; *Études anatoliennes*, p. 343 (repris dans *La Carie* II, p. 320 sq., n° 172) ; J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, p. 127-130 ; le grand décret publié par D. Detschev, *BIAB* 13, 1939, p. 191-194, est analysé par J. et L. Robert, *REG*, 61, 1948, *Bulletin*, n° 112 ; et le texte de Rhamnonte n° **17**, l. 8 (J. Pouilloux, *La forteresse de Rhamnonte*, p. 208).

(3) Valeur constante du datif de temps, cf. Kühner-Gerth, *Ausführliche Grammatik*, 3ᵉ éd. ; I, p. 445, § 426.

(4) Cf. à Lampsaque le cas du décret pour Dionysodôros, fils de Pempidès, n° **171**, et l'étude de J. Tréheux, *BCH*, 77, 1953, p. 437 et 438.

Néanmoins ἐνγραφῆναι indique un enregistrement officiel : εἰς τὰ δημόσια[1]. La finale -δόσεις est plus malaisée à compléter. On pense d'abord à [ἐπι]δόσεις, mais la présence de ces donations ne paraît pas convenir exactement au sens du paragraphe. En effet à la l. 24-25 il faut sans doute restituer une proposition finale avec ὅπως indiquant le but que l'on vise en faisant l'inscription aux archives. En outre l'expression βουθυτεῖσθαι (l. 25) paraît indiquer l'ordre des idées que renferme ce paragraphe : tout d'abord la mention d'un sacrifice héroïque auquel s'oppose ensuite le sacrifice des taureaux pour le jour anniversaire. Par suite on restituerait volontiers après ὅπως une formule telle que : αὐτοῖς ἐν[τέμνηι ὁ δῆμ]ος, à moins que l'on ne doive y chercher la mention d'une victime précise, comme on voit ensuite apparaître celle des taureaux ; on pourrait alors songer à une tournure passive telle que ἐν[τέμνηται - - -] suivie du nom d'un animal[2]. Le texte du paragraphe suivant est assuré : βουθυτεῖσθαι (l. 25) indique le sens général, et la lecture de l'*alpha* à la fin de la l. 25 impose de restituer τοῖς ἀγῶσιν, évoquant ainsi les concours traditionnels au jour anniversaire d'un personnage héroïsé[3]. Enfin de même qu'à la l. 24 on prévoyait l'enregistrement du sacrifice héroïque au registre officiel, de même pour la βουθυσία (l. 27). Aussi suggère-t-on de restituer εἰς τὴν δ[ιαγραφὴν τῆς - - -]ικῆς[4], programme de sacrifices particuliers.

Si incomplète que demeure cette restitution, elle permet d'entrevoir la situation qui a provoqué la rédaction du document : un bienfaiteur (est-ce le fils d'Eurymédès ? est-ce Euphrillos, fils de Satyros, est-ce un troisième personnage ?) avait rendu de tels services à la cité qu'on lui avait conféré le titre de πατὴρ τοῦ δήμου (l. 9). Avait-il fait lui-même une fondation testamentaire ? Le peuple avait, en tout cas, décidé de lui accorder certains honneurs aux frais de l'État (l. 3 et 7). Ajoutant aux bienfaits précédents, l'un des personnages, Euphrillos selon notre restitution, s'engagea à fournir constamment l'huile nécessaire aux exercices des παῖδες[5] (l. 9 à 13). Les polémarques furent alors chargés d'introduire devant le conseil et le peuple un décret honorifique en faveur des deux frères Euphrillos et Micas, leur octroyant une représentation figurée (εἰκών), une couronne (στέφανος) et des honneurs (τιμαί) ; enfin on fit construire aux frais de l'État un hérôon pour Euphrillos et Micas aux abords du portique que les deux frères avaient fait édifier (l. 16 à 22). Ils devaient jouir tous les deux après leur mort (μεταλλάξασι)[6] des honneurs accordés aux héros de la cité dans les banquets héroïques ; enfin au jour de leur anniversaire (la mention d'un seul jour

(1) Cf. *Sup.* 347, III, 3 ; A. Wilhelm, *Beiträge*, p. 259 ; L. Robert, *BCH*, 59, 1935, p. 499, et n. 2.

(2) Sur le verbe ἐντέμνω pour désigner un sacrifice héroïque, cf. *Recherches* 1, p. 373, et le texte **141**, l. 10. M. L. Robert nous suggère une victime de moindre importance que les taureaux que l'on sacrifiera ensuite pour les concours du jour anniversaire, le bélier par exemple.

(3) Cf. le cas, tout semblable, de Ménogénès de Sardes, L. Robert, *Hellenica*, VIII, p. 95-96 ; J. et L. Robert *Hellenica*, IX, p. 9 et n. 4 pour le Ménogénéion. Cf. également le texte de Cyrène pour Barcaios, fils de Theuchrestos : U. v. Wilamowitz et F. Hiller von Gärtringen, *Abhandlungen Berl. Akad.*, 1925, 5, p. 27 sq. ; repris en plusieurs passages par L. Robert, *Rev. Phil.*, 1927, p. 99-100 ; 1929, p. 155-158.

(4) Sur cette valeur de διαγραφή, cf. L. Robert, *BCH*, 52, 1928, p. 436, n. 1 ; Fr. Salviat a précisément découvert en septembre 1956 un texte énumérant à la fin du IVe siècle av. J.-C. la liste des fêtes religieuses qui sont fêtes chômées pour les tribunaux. La διαγραφή que l'on mentionne ici est sans doute une liste dans ce genre.

(5) Dans le sens que nous croyons pouvoir donner au texte, Euphrillos prend cet engagement au nom du fils de sa fille, le fils d'Eurymédès, qui appartient encore à la classe des παῖδες.

(6) Euphrillos et Micas sont-ils morts au moment du décret ? On pourrait le conclure du participe aoriste ? Mais rien dans le reste du texte ne permet de le décider assurément à moins que l'on ne voie dans le μνῆμα mentionné l. 8 le tombeau d'Euphrillos.

pour les deux frères implique apparemment qu'il s'agit de jumeaux) on sacrifierait en leur honneur des taureaux de moins de 3 ans (vraisemblablement un pour chacun d'eux) en même temps qu'on célébrerait des concours (l. 25-27).

Outre les renseignements particuliers à l'histoire de Thasos, ce texte renferme des nouveautés d'un ordre plus général. Le sens de l'expression ἀγχιστικὸς νόμος se déduit aisément de ce que l'on sait ailleurs sur l'ἀγχιστεία[1]. Et la définition des ἀγχιστικὰ δίκαια par Ammonios répond bien à la situation que suppose le texte thasien où le grand-père maternel (Euphrillos ?) s'engage pour son petit-fils (le fils d'Eurymédès ?). La mutilation du texte interdit d'abord de savoir si l'acte est accompli en conformité (κατά) ou en contradiction (παρά) avec cette loi, mais la mention de θυγατριδοῦς (l. 10) ne laisse guère de doute sur les raisons qui font agir Euphrillos[2].

Le rapprochement de l'inédit ἡρωιξείνια avec le terme de θεοξένια en rend la valeur facile à déterminer[3]. Il n'est pas douteux que les héroxénies thasiennes ressemblaient aux théoxénies connues ailleurs ; comme le sacrifice qu'attestent les inscriptions de Delphes aux théoxénies d'Apollon[4], on y trouvait assurément le banquet rituel, complément nécessaire du sacrifice et couronnement de la fête[5]. L'inédit de cette fête s'accorde avec les tendances que l'on a discernées dans la religion thasienne, et particulièrement avec l'importance des banquets dans une certaine forme du culte d'Héraklès et dans le culte des soldats morts à la guerre[6].

Dans le cadre des institutions thasiennes, il n'est pas davantage étonnant de voir intervenir les polémarques : les attributions qu'on leur connaît[7] les désignent pour s'occuper de cultes héroïques et des héroxénies. Leurs fonctions militaires les mettaient en rapport avec la jeunesse et les éducateurs. Dans un acte qui intéresse à la fois une fondation pour les enfants et un culte héroïque, leur présence n'est pas surprenante.

L'appellation du titre πατὴρ τοῦ δήμου, encore inattesté à Thasos, rejoint la liste

(1) L. Beauchet, *Histoire du droit privé de la République athénienne* I, p. 23-28 ; cf. M. Miller, *JHS*, 73, 1953, p. 46-52 : tableau de l'ἀγχιστεία, p. 46. L'adjectif ἀγχιστικός n'était jusqu'alors connu que par un texte d'Ammonios, περὶ ὁμοίων καὶ διαφόρων λέξεων, 5) : ἀγχιστεῖς μὲν γὰρ οἷς ἐπειδάν τις ἐκ τοῦ γένους ἀποθάνῃ, συγχωρεῖ ὁ νόμος ἀντιποιεῖσθαι τῶν τοιούτων δικαίων, συγγενεῖς δὲ οἱ ὄντες ἐκ τοῦ αὐτοῦ γένους, οὐ καλούμενοι δὲ οἱ ἀπὸ τῶν νόμων ἐπὶ τὰ ἀγχιστικὰ δίκαια.

(2) Les ἀγχιστεῖς comprenaient le θυγατριδῆς comme en témoigne un texte attribué à Démosthène, *Contre Makartatos* (XLIII), 51, 1067 a : loi sur les successions.

(3) Il faut sans doute tenir ἡρωιξείνια pour une faute du graveur inscrivant indûment un *iota* adscrit après *oméga*, dans un texte où l'*iota* adscrit est régulièrement employé, On a depuis longtemps étudié les théoxénies ; cf. Deneken, *De Theoxeniis*, diss. Berlin 1881 ; M. P. Nilsson, *Griechische Feste*, p. 160-162 (Apollon), p. 418-419 (Dioscures), p. 446 (Héraklès). Il est vraisemblable que ces héroxénies se rencontraient ailleurs qu'à Thasos : ainsi à Delphes, si l'on en croit le scholiaste de Pindare (*Néméennes*, VII, 68). Fr. Salviat a déchiffré sur l'agora un texte important (du IVe s. av. J.-C.) où figure une liste des fêtes thasiennes. La forme ἡροξείνια y apparaît (au datif) et cette graphie paraît bien indiquer que l'orthographe employée dans le décret est due sans doute à une faute du graveur. Leur place dans le calendrier religieux de Thasos fait de ces cérémonies des fêtes d'hiver.

(4) *F D*, III, 2, 78, l. 4.

(5) M. P. Nilsson, *Griechische Feste*, p. 160. On peut songer à joindre aux héroxénies les sacrifices aux Ἀγαθοί, morts pour la patrie, que fait connaître le texte n° **141**. Mais le caractère particulier de ces morts, héros et militaires, fait qu'on leur sacrifiait peut-être à plusieurs titres : aux héroxénies, et aux fêtes militaires proprement dites.

(6) Cf. *Recherches* I, p. 88, p. 368 sq.

(7) Cf. *Recherches* I, p. 410 ; H. Schaeffer, *RE*, Supplbd VIII, col. 1129-1130, refuse de reconnaître aux polémarques thasiens une compétence autre que religieuse.

déjà variée de ces titres honorifiques dont témoigne l'épigraphie thasienne[1]. Dès la première moitié du Ier s. av. J.-C. de telles dénominations prouvent l'ampleur qu'avait prise le culte des évergètes, l'importance aussi de certaines familles. Mais qui avait reçu ce titre ? La présence du fils d'Eurymédès deux fois nommé (aux l. 5 et 10) invite d'abord à croire que ce passage des considérants se rapporte tout entier à lui. Mais si nous avons justement restitué la l. 10 (et la dimension de la lacune aussi bien que la syntaxe paraissent s'accorder avec notre hypothèse) le fils d'Eurymédès est un enfant auquel ne convient pas le titre de « père du peuple ». Est-ce dès lors à Euphrillos, fils de Satyros, que l'on avait décerné ce titre honorifique ? Ce que l'on sait du personnage ne contredirait pas à cette hypothèse : grand-prêtre des Augustes il avait fait construire avec sa femme Hékataia le dallage de marbre du temple des Augustes ; avec celle-ci il entretenait une *familia* de gladiateurs[2] ; le nouveau document apprend qu'associé à son frère Micas il avait fait construire un portique. Autant de libéralités et fondations qui justifieraient l'octroi d'un titre exceptionnel. En ce cas l'inscription honorifique serait gravée sur le tombeau d'Euphrillos (ἐπὶ τὸ μνῆμα, l. 8), et cette indication rejoindrait la formule de la l. 22 où les deux frères sont peut-être désignés comme morts. Il faudrait alors restituer au début de la l. 9, Εὔφριλλον Σατύρ]ου. Cette identification néanmoins n'est pas certaine. L'engagement qu'a pris Euphrillos de fournir de l'huile aux παῖδες est une ἐπαγγελία, promesse verbale solennelle[3] qui n'émane nullement de dispositions testamentaires, qui, semble-t-il, s'ajoute, au contraire, aux dispositions précédentes. En outre, pour qu'Euphrillos intervienne au titre de l'ἀγχιστικὸς νόμος auprès du fils d'Eurymédès, son petit-fils, il est vraisemblable que le père de l'enfant a disparu. N'est-ce pas ce dernier précisément qui a chargé son beau-père Euphrillos, en vertu de la loi de parenté, d'administrer les biens de son fils et d'exécuter ses engagements[4] ? C'est en ce cas, sur le tombeau d'Eurymédès que l'on avait gravé l'inscription honorifique, Eurymédès, lui-même, qui avait reçu l'appellation de « père du peuple »[5].

Telles sont les hypothèses incertaines auxquelles réduit la mutilation du texte. Toutes, au moins, s'accordent pour montrer la puissance de ces familles capables de se substituer à la cité pour construire des monuments publics ou assurer des fondations permanentes. Ainsi grâce à la générosité des deux jumeaux, Euphrillos et Micas, fils de Satyros, la grande place de l'agora fut enfin close sur sa face Sud-Ouest au cours du Ier siècle ap. J.-C. (sans doute vers le milieu du siècle)[6]. Il n'y avait pas longtemps que l'on venait d'édifier sur le côté Sud-Est le long portique qui sert de façade à la

(1) Cf. ci-dessous p. 126.

(2) *IG*, 380 ; cf. L. Robert, *Gladiateurs*, p. 108, et ci-dessous n° **324**.

(3) Cf. en dernier lieu L. et J. Robert, *La Carie* II, p. 324, n° 173.

(4) Le paragraphe des l. 9 à 12 s'accorde bien avec cette hypothèse : Euphrillos prend sur ses biens personnels pour compléter la fondation faite par son gendre.

(5) On objectera sans doute à cette dernière hypothèse son apparente complication, le rapport assez lâche du personnage d'Eurymédès avec les décisions finales qui concernent seuls Euphrillos et Micas, l'établissement de leur culte héroïque. Mais l'illustration de son gendre rejaillissait sur Euphrillos, et sa mort avait été pour son beau-père une nouvelle occasion de manifester sa libéralité en ajoutant encore aux dispositions prévues par son gendre.

(6) Pour la chronologie de ces monuments, cf. en dernier lieu, en attendant la publication définitive, Fr. Salviat, *BCH*, 80, 1956, p. 413 (stoa IX, Sud-Ouest), p. 416 (stoa VIII, Sud-Est, et salle aux piliers).

salle aux piliers, l'un des monuments publics les plus vastes connus jusqu'à maintenant à Thasos. En édifiant en leur honneur le petit hérôon à abside que Fr. Salviat a reconnu (Pl. XII)[1], la cité ne faisait que témoigner sa juste gratitude ; en faisant disposer près du monument la stèle où l'on avait gravé le long exposé de leurs bienfaits et des honneurs qu'ils avaient reçus, elle consacrait la réussite éclatante de leur vie de bienfaiteurs, modèle pour les siècles à venir ; en les agrégeant par un culte héroïque aux héros protecteurs et traditionnels de la cité, elle accroissait encore la troupe déjà nombreuse des divinités tutélaires[2].

Une construction ou réparation, elle aussi due à un bienfaiteur, figurait encore, semble-t-il, sur une dédicace mutilée dont la restitution n'apparaît pas :

**193.** *Inv.* 378 ; petite base? de marbre blanc brisée des 2 côtés ; dimensions en mètres : 0,20×0,215×0,21 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1 (Pl. XIII, 2).

\- THEYXI

[- - Φ]λάβιος Π[αράμονος ? - -]

\- - - ἀγορᾶς *vac.*

*N. C.* Écriture du Ier siècle-début du IIe s. ap. J.-C. Cf. Φλάβιος Οὐαλέριος Παράμονος, *IG*, 557, et nº **204** ; la mention de l'agora paraît à cette place plus vraisemblable que la fin d'un nom au nominatif. Flavius P... avait-il dédié un nouveau monument sur la place publique ? L. 1, on attend un datif (les *iota* adscrits sont omis) ; la restitution n'apparaît pas.

Un temps cependant les grands travaux d'urbanisme recommencèrent. Le règne d'Hadrien marque, à Thasos aussi, un regain d'activité. Faut-il l'attribuer à l'influence personnelle de l'empereur, grand bâtisseur ? Le titre de κτίστης dont les Thasiens honorèrent Hadrien est-il dû à son rôle dans ces travaux ? On n'en possède actuellement aucune preuve, mais il n'en est pas moins certain que pendant un laps de temps assez court et sensiblement à l'époque d'Hadrien, les Thasiens élevèrent un nouvel ensemble monumental. Les travaux affectèrent essentiellement la région Sud de l'agora et les abords. La fouille de l'odéon et des édifices voisins a montré comment on édifia, non sans hâte, ni imperfections, un nouveau lieu de réunion dans cette partie de la ville proche de l'agora[3]. Enfin, au même moment peut-être, les Thasiens dallèrent, sur toute la moitié Sud-Est au moins, le grand quadrilatère enclos de portiques qu'était

(1) Fr. Salviat, *BCH*, 80, 1956, p. 413. La pl. XII montre la salle à abside lors de la fouille de reconnaissance en mai-juin 1923. A. Laumonier a donné un résumé descriptif de ses travaux (*BCH*, 48, 1924, p. 526). On voit sur les photographies la forme de l'abside, une plinthe de marbre en bas des murs, un parement fait pour recevoir un stuc portant sans doute un placage de marbre (comme à la stoa VIII, Sud-Est). A l'intérieur on a retrouvé deux bases qui, symétriques de part et d'autre de l'abside, pourraient avoir supporté les statues d'Euphrillos et de Micas, ou peut-être seulement bases de piliers formant parastades de chaque côté de l'abside. La fouille exhaustive devrait permettre de restituer cet intéressant monument précisément daté. Peut-être faut-il lui rapporter les éléments de décor ionique que l'on a découverts dans le voisinage aussi bien en 1923 qu'en 1951 (cf. *BCH*, 76, 1952, p. 266, n. 3, et fig. 61, p. 264).

(2) Un texte, lu jadis par G. Mendel, perdu depuis, fait peut-être allusion à un cas analogue à celui d'Euphrillos et de Micas (*IG*, 552). Il y est fait mention d'un hérôon, peut-être en liaison avec un portique : l. 4/5, [- - - τῆι στ]οᾶι πρὸ τοῦ ἡρώ[ιου ? - - -]. Sur cette catégorie de textes dits décrets de consolation, cf. L. et J. Robert, *La Carie* II, p. 176, et n. 2.

(3) P. Devambez a fouillé cet édifice et l'a publié dans le *BCH*, 56, 1932, p. 232-286 ; cf. p. 250, sur les conclusions relatives à l'inachèvement de l'odéon.

devenue leur agora. La technique du dallage et le matériau qu'ils employèrent pour ce travail rappellent trop exactement ceux de la rue fouillée au Sud-Est pour ne pas participer du même plan d'urbanisme et de la même exécution[1]. Ces grands travaux tendirent à déplacer le centre de la vie publique en donnant plus d'importance à l'axe Nord-Sud qui reliait l'agora à la région de la salle hypostyle. Faut-il en chercher la raison dans le rôle particulier que prendrait à cette époque ce dernier monument, édifié au IIIe siècle av. J.-C., où l'on proposa d'abord de reconnaître un bouleutérion, où l'on veut maintenant identifier un télestérion dionysiaque[2] ? La découverte près de cet édifice d'une architrave inscrite au nom des νομοφύλακες, d'un document relatif à un ἔκδικος, des graffites nommant des grands-prêtres du culte impérial doivent faire douter de la destination purement religieuse du monument[3] ; ils témoignent au moins de son rôle à l'époque impériale. De la sorte, la rue partant de l'angle Sud de l'agora et gagnant la salle hypostyle mettait en liaison les deux centres essentiels de l'activité publique. Tout naturellement, lorsque les Thasiens édifièrent un arc de triomphe qu'ils consacrèrent un jour à Caracalla, ils le placèrent sur cette voie d'honneur[4]. Le voisinage de l'Hérakléion fut peut-être l'une des raisons qui valurent à cette « porte » monumentale son emplacement au cœur de la cité[5] ; l'importance de cette rue dans la cité romaine constitue assurément l'un des motifs essentiels de cette construction nouvelle.

Le déplacement de la vie publique vers le Sud au IIe siècle ap. J.-C. correspond à un développement particulier de l'agglomération urbaine à cette époque. Certes, tous les points de la cité précédemment occupés continuaient d'être habités ; peut-être même des maisons furent-elles alors construites plus haut que précédemment sur les terrasses qui remontent vers le Pythion et l'acropole, notamment au-dessus de l'odéon[6]. Mais un véritable quartier hors les murs se construisit au Sud-Ouest de la cité, entre le rempart et la mer. Des bâtiments commerciaux, magasins sans doute, s'y élevaient dès la fin de l'époque hellénistique peut-être. Ils avaient disparu dans un grand incendie ; au IIe siècle ap. J.-C. on construisit à cette place des habitations privées, que devait un jour recouvrir la basilique chrétienne. C'est également plus près de la mer, fort loin parfois vers le Sud-Ouest au long du rivage, que dans la nécropole romaine on édifia des sarcophages monumentaux[7]. Autant de signes de la poussée urbaine dans cette direction, hors d'une enceinte trop étroite pour les grandes habitations, mieux adaptées aux goûts d'une aristocratie romanisée. Néanmoins

(1) Sur le dallage de la région Sud de l'agora, cf. *BCH*, 76, 1952, p. 253 ; pour la comparaison avec le dallage de la rue, cf. Y. Béquignon-P. Devambez, *BCH*, 56, 1932, p. 233-238, et fig. 2.

(2) Cf. M. Launey - Ch. Picard, *Études thasiennes*, *La salle hypostyle* (à paraître).

(3) Le texte des νομοφύλακες, *Sup.* 437 ; le document relatif à l'ἔκδικος, *Sup.* 446 ; les graffites, ci-après nos **324**, **325**, **326**. Sur l'ἔκδικος, cf. en dernier lieu P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe s. ap. J.-C.*, p. 78-82.

(4) Dédicace, *IG*, 382 ; la fouille de l'arc de Caracalla a été reprise par Ch. Picard, *CRAI*, 1912, p. 215-222 (recommencée en 1953 par R. Ginouvès, cf. *BCH*, 78, 1954, p. 205).

(5) Assimilation de Caracalla et d'Héraklès (?), *CRAI*, 1912, p. 220, n. 4.

(6) Maison fouillée par A. Bon, cf. *BCH*, 56, 1932, p. 283-284.

(7) La nécropole des temps classiques et hellénistiques paraît localisée plus au Sud et au Sud-Est (région des portes du Silène, d'Héraklès et de Zeus à Patargia, et site de Mourgina) ; la nécropole romaine se révèle plus particulièrement dense au bord de la mer (champ Sotreli) et se prolonge fort loin en direction du Pachys, où l'on observe encore les restes de grands sarcophages monumentaux.

l'ère des grands travaux qui se situe approximativement au temps d'Hadrien ne dura pas. P. Devambez a marqué en publiant l'odéon les étrangetés de cette construction inachevée, remployée tant bien que mal selon un plan différent, plus économique que celui de la conception première. Les auteurs du plan d'urbanisme au IIe siècle ap. J.-C. avaient vu trop grand, semble-t-il, pour les moyens dont disposait leur cité. Même si l'activité commerciale subsistait — et rien ne permet d'en douter — les ressources de la ville de moyenne importance que demeurait Thasos ne suffisaient pas aux constructions monumentales, « à la romaine », que le faste impérial d'Hadrien avait mises en honneur. Même lorsqu'elle tentait de suivre le goût des temps nouveaux, Thasos, ville de l'Empire romain, restait une cité grecque, avec ses insuffisances et ses limites.

*
* *

Les magistratures anciennes, toujours en vigueur, poursuivent leur exercice[1]. Ainsi l'agoranome continue à surveiller la régularité des marchés, comme en témoigne à la fin de l'époque hellénistique ou tout au début de l'époque romaine un groupe de *sékomata* qu'un agoranome consacre pour assurer la régularité des échanges. On en a déjà étudié un exemplaire en décrivant les institutions de la cité hellénique et hellénistique (no **153**, *Recherches* I, p. 405). Une heureuse découverte a mis au jour, parfaitement intacte, une seconde table de mesures, consécration du même magistrat :

**194.** *Inv.* 1238 ; grande table d'un *sékoma* de marbre intact portant à la partie supérieure deux cavités sensiblement hémisphériques, percées au fond pour vider le liquide. A la partie supérieure autour de chaque cavité un rebord empêche le liquide de se répandre, de même tout autour de la table ; devant chaque cavité une inscription donne le nom du vase correspondant à la mesure déterminée (cf. no **153**) ; à la face antérieure, la dédicace et la destination des vases étalonnés par le *sékoma* ; dimensions en mètres : 1,65 × 0,565 × 0,25 ; h. l. en centimètres : 3 ; 4,8 pour οἴνηρα ; int. 2,6 ; trouvé le 6 juillet 1954, légèrement au Sud de la dernière exèdre (Pl. XV).

Sur la face antérieure :

Ζώσιμος Ζωσίμης ἀγορανομήσας
ἐκ τῶν ἰδίων Ἑρμεῖ καὶ τῆι πόλει. οἴνηρα

Sur la face supérieure :

cavité de gauche : στάμνος (contenance : 7, 68 l.)
cavité de droite : ἡμιαμφόριν (contenance : 15, 36 l.)

*N. C.* Pour la date et la prosopographie, cf. no **153**, *Recherches* I, p. 405 sq. La restitution du no **153** rencontre exactement le texte nouveau ; sur le no **153** il faut sans doute supposer à droite de la dédicace un mot répondant ici à οἴνηρα. Le rapport du simple au double qui unit le *stamnos* et la *demi-amphore* corrobore celui que l'on supposait sur le premier *sékoma* connu

(1) Cf. *Recherches* I, ch. IX, sur les magistratures thasiennes, et ch. VI, sur les archives thasiennes groupant les catalogues de théores et d'archontes. Les noms du moins ne varient pas, si la réalité des charges subit de profondes modifications ; cf. l'étude minutieuse que P. Petit vient de consacrer à cette évolution pour Antioche au IVe siècle ap. J.-C. (P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe siècle après J.-C.*, p. 71-91).

(restitution du simple au double entre l'ἡμίεκτον et le τεταρτόνεκτον). Enfin l'alternance de l'*alpha* à barre droite (dans la dédicace) avec *l'alpha* à barre brisée (dans οἴνηρα), la présence de l'*iota* adscrit, de petits *apices* paraissent également répondre à la date indiquée pour le nº **153** : Iᵉʳ s. av. J.-C.-Iᵉʳ s. ap. J.-C.

Pour la prosopographie de Zôsimé, l'inscription funéraire signalée *Sup.* 495 a été retrouvée :

**195**. *Inv.* 1236 ; grande plaque de marbre, sans doute côté de sarcophage ; dimensions en mètres : 1,29×0,77×0,14 ; h. l. en centimètres, texte de gauche : 4-4,5 ; int. : 1 ; texte de droite : 3,5-4,5 ; int. 0,8 ; retrouvé à Molos, en 1954 (Pl. XVI, 1).

| | |
|---|---|
| Τύχη Ζωσίμης | Δάμαλις |
| πρωσφιλῆς | Ζωσίμης |
| χε͂ρε. | προσφιλῆς |
| | χαῖραι. |

*N. C.* Les variantes de l'écriture et de l'orthographe sur la tombe de ces deux sœurs sont intéressantes pour marquer l'évolution de la langue. Dans le texte relatif à Δάμαλις le *sigma* a une forme carrée alors que l'*oméga* est cursif ; dans le texte de Ζωσίμη le *sigma* est gravé selon la forme classique, mais l'*oméga* reste cursif. Enfin l'alternance χε͂ρε-χαῖραι est significative de la prononciation. Date difficile à déterminer. Peut-être cours du IIᵉ siècle ap. J.-C., peut-être plus tard.

Dans le texte **194**, la mention οἴνηρα, en montrant qu'il s'agit de vases à vin, apporte une précision capitale. Nous connaissons ainsi de manière très approchée la contenance de la demi-amphore, et par suite celle de l'amphore (l'imprécision peut tenir à deux éléments : 1º il est actuellement difficile de savoir comment l'orifice inférieur était bouché et le volume qu'occupait le bouchon ; 2º sur certains *sékomata*, cf. W. Deonna, *REA*, 15, 1913, p. 167 sq., on revêtait la cavité de marbre d'un élément de métal amovible). En outre le stamnos apparaît ainsi comme une unité de mesure définie dans le commerce du vin. Au Iᵉʳ siècle l'amphore thasienne contenait 30, 72 litres ±. A côté de l'amphore, la demi-amphore, le stamnos sont des unités commerciales liées par le rapport 1/2. Une loi commerciale du Vᵉ s. av. J.-C. (*Sup.* 347, I, 5) semble faire du *pithos* une unité de commerce : de même une loi du début du IVᵉ s. (*Sup.* 347, II, 13) mentionne la *pithakné* et le *pseudo-pithos* (sur la contenance des vases retrouvés, cf. A et A. M. Bon, *Catalogue des timbres amphoriques*, p. 46-47 ; pour la fonction de l'agoranome à Thasos, cf. *Recherches* I, p. 404-405).

Les archives soigneusement reconstituées au IVᵉ siècle et tenues à jour, sont toujours gravées dans les mêmes édifices. Dès le début de l'exploration, l'écriture et la forme des noms avaient indiqué que les inscriptions trouvées à l'extrémité du couloir Miller dataient de l'époque impériale. Certes, ces dernières listes de théores — rien ne permet en effet de les séparer des précédentes — n'ont plus la belle régularité des premiers catalogues. Seule est ravalée sur la pierre la place nécessaire pour graver les noms ; il paraît souvent malaisé et arbitraire de retrouver les triades constituant les collèges de l'époque classique et hellénistique (Pl. XIII, 3). On ne peut ainsi assurer que la collégialité et l'annalité de cette magistrature subsistent à cette époque, mais ce sont à n'en pas douter encore des théores que les personnages dont les noms figurent sur ces derniers blocs ; Ch. Picard et Ch. Avezou en retrouvèrent la mention dès qu'ils rouvrirent la fouille où cinquante ans plus tôt E. Miller avait exploité sa découverte. Le premier des marbres inscrits que l'on mit au jour en 1912 n'a pas été retrouvé ; il portait un seul nom, peut être au bas de la liste générale :

**196.** Pierre non revue ; bloc de marbre écorné à la partie supérieure gauche, conservé complet sur toutes ses dimensions ; dimensions en mètres : 0,81×0,455×0,54 ; h. l. en centimètres : 4 ; l'inscription est située à 3 cm. 5 du bord supérieur ; la pierre publiée par E. Miller d'après une copie fautive figure dans *IG*, 352 ; retrouvée le 13 juin 1912 et signalée à cette date dans le carnet de Ch. Picard avec description, mesures et croquis.

ΙϹΤΟΥΟΝΗΣΙΜΟΥ ▲
[nom+patronymique terminé en - - -]τ̣ος τοῦ 'Ονησίμου ▲

*N. C.* Le texte avait été copié par E. Miller sous la forme ΙΟΣΥΙΟΥ ΟΝΙΔΙΟΥ que F. Hiller v. Gärtringen proposait de corriger avec beaucoup de réserves en [Καίσα]ρος υἱοῦ 'Ο[λυμπί]ου (sur les impossibilités de cette correction, cf. ci-dessus p. 86). L'emploi de τοῦ montre que le nom précédent est un génitif ; il y avait donc, après le nom du théore, non seulement son patronymique, mais celui de son père, usage qui devient fréquent au cours du IIe s. ap. J.-C. D'autre part la place de l'inscription au bord supérieur de la pierre correspond à la fin d'un catalogue. La forme des lettres *omicron*, *hypsilon* reporte au plus tôt à la fin du IIe siècle ap. J.-C. et plutôt au IIIe siècle.

C'est encore une pierre déchiffrée par E. Miller qui reparut en 1912 quelques jours après le début des travaux, bloc inscrit où il convient assurément de reconnaître la fin d'une liste d'époque impériale :

**197.** Bloc perdu ; bloc de marbre brisé partout sauf à droite ; peut-être le lit d'attente est-il conservé en haut et à gauche ; dimensions en mètres : 0,385 (haut. à gauche) ; 0,26 (haut. à droite) ; 0,54 (larg. conservée en bas) ; 0,27 (épaisseur conservée) ; retaillé à l'arrière ; la première ligne du texte était gravée à 0 m. 105 du lit d'attente ; les deux lignes sont séparées par 0 m. 105 et la dernière est à 0 m. 125 du bord inférieur de la pierre ; h. l. en centimètres : 2,5 ; trouvé par E. Miller et reproduit sous le n° *IG*, 347 ; retrouvé par Ch. Picard le 18 juin 1912 et signalé à cette date dans son carnet par un croquis coté.

- - - ου
- - - ου Θυρ̣νήνου

*N. C.* E. Miller avait publié la copie exacte de la 2e ligne ; en la reproduisant dans *IG*, 347, C. Fredrich proposait de corriger, à tort apparemment, Οὐρσίνου. Bien que Ch. Picard marque d'incertitude la lettre ρ, la rencontre de sa copie et de celle d'E. Miller paraît assurer la lecture. L'étrangeté du nom peut faire douter pourtant si l'on n'est pas en présence d'un nom formé sur le radical Θυρσ-. Quoi qu'il en soit, la finale -ου qui précède impose de restituer [τ]οῦ et marque le redoublement du patronymique.

Enfin le carnet de fouilles de Ch. Picard permet encore de contrôler un texte publié par E. Miller et reproduit *IG*, 343, sans que la pierre eût pu être revue par C. Fredrich[1]. Cette fois aussi les noms étranges que l'on était tenté de corriger paraissent confirmés par la copie nouvelle :

**198.** Bloc de marbre intact ; dimensions en mètres : 0,695×0,38×0,42 ; la première ligne de l'inscription est gravée à 0 m. 105 du bord supérieur en lettres de 2,7 cm. ; les trois

(1) Cf. *Recherches* I, p. 239 et 258.

autres noms à 0 m. 125 au-dessous en lettres de 2,7 à 3,5 cm. ; int. : 2 ; retrouvé le 17 juin 1912 par Ch. Picard ; perdu.

Περίθυμος 'Ανταγοράδ[ου]
Εὔπορος Δυδιγγου
Ζώϊλος Θεοδότου
4 Θεόδοτος Θεοδ[ότου]

*N. C.* 1, 'Ερίθυμος copie de Miller ; 2, [Κ]υδί[ππου] Fredrich ; 4, Θεοδότ[ου] Miller. Le nom Δυδιγγου, attesté par les deux copies indépendantes, semble assuré. Cf. D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste*, p. 160 ; *Dydix* dans une inscription de Salonique (*CIL* 3, 7330).

Ces copies nouvelles ne permettent pas seulement de rectifier ou de préciser la publication première ; elles montrent que tous les textes de ce genre avaient bien été copiés par E. Miller dans le passage des théores, et que C. Fredrich avait tort d'exclure certains d'entre eux du catalogue général des théores[1]. Tout au plus peut-on penser qu'à basse époque les listes n'étaient plus aussi régulièrement tenues à jour, les collèges aussi régulièrement constitués de trois membres[2]. De la même manière les Thasiens continuèrent d'enregistrer les noms de leurs archontes ; ils en avaient mis la liste à jour au IVe siècle av. J.-C., continuant de l'inscrire vers 330 dans un nouvel édifice. C'est là sans doute qu'ils gravèrent les collèges de basse époque, puisque les blocs portant ces catalogues ont été trouvés également dans la basilique de l'agora, remployés dans le dallage. L'un de ceux où furent inscrits les collèges les plus tardifs que l'on connaisse apporte la preuve décisive qu'il faut bien retrouver des archontes dans ces magistrats, en même temps qu'il révèle un changement dans la composition du collège :

**199.** *Inv.* 756 ; bloc de marbre débité dans le sens de l'épaisseur et légèrement retaillé à gauche ; à droite anathyrose de 0 m. 055 ; à chaque extrémité scellement en ⊓ ; trou de pince au lit d'attente à 0 m. 405-0 m. 43 du bord gauche ; trou de goujon à 0 m. 56 ; dimensions en mètres : 0,975×0,507×0,125 ; h. l. en centimères : 2,8 ; 3,5 ; 4,6 (augmentant à mesure que l'on descend) ; int. : 1 ; espace entre les 3 premiers groupes : 3 ; trouvé dans le dallage de la basilique le 5 août 1949 (Pl. XVII, 1).

ΙΙ οὐδεμίαν ὑπερβολὴν εὐ-
νοίας καὶ φιλοτειμίας ἀπέλιπε
- - ην 'Αριστοφῶντα 'Αντιόχου.

4 Αὐρ. Σεραπάμμων Ἡρακλείδου ⋲·
Αὐρ. 'Απολινάριος Μουκιάνου

Παράμονος Ɔ τοῦ Πρέποντος
'Αθηναγόρας Φιλάνθους

8 - - - ς 'Ιούλιος Αὐρήλιος Βαλερειανὸς
καὶ Αὐρήλιος Μάξιμος Δίων
ἄρχοντες.

(1) Textes *IG*, 349 sq. *Lapides in quibus theori nominari non videntur;* le fait que *IG*, 352 appartient à l'ensemble du catalogue est un indice sérieux pour y rattacher aussi les autres documents.

(2) On a rejeté parmi les petits fragments insignifiants toute une série de très petits éclats qui, trouvés dans la basilique ou à proximité, se rattachent presque certainement aux listes d'archontes : *inv.* 431, 522, 595, 609, 611, 730, 734, 736, 739, 834, 835, 870, 964, 1003 ; cf. *Annexe* VI.

*N. C.* Quatre écritures différentes : en haut à gauche, commentaire formant un texte suivi après le nom d'un magistrat (à gauche deux hastes droites) ; ensuite 3 collèges de deux membres, chaque collège gravé à la même époque ; l'écriture évolue sensiblement du premier au dernier collège ; dans les trois on rencontre des ligatures. A gauche, face à la ligne 8, *sigma* final d'un patronymique d'une liste voisine.

*Prosopographie.*

La plupart de ces personnages sont inconnus dans la prosopographie thasienne. La famille d'Ἀθηναγόρας Φιλάνθους apparaît très tôt dans les archives de la cité, puisqu'on rencontre au IVe siècle av. J.-C. un personnage de ce nom (*Recherches I*, *Cat.* I, col. 6, 48). Enfin, à en juger par l'écriture, l'archonte Ἀπολινάριος Μουκιάνου reparaît sur une autre inscription (funéraire ?) récemment découverte :

**200.** *Inv.* 1055 ; petit bloc de marbre, cassé en bas à gauche et à droite ; complet en haut, dimensions en mètres : 0,98×0,17×0,14 ; h. l. en centimètres : 5 ; int. : 3,5 ; trouvé le 1er août 1952 dans un mur du village (Pl. XVII, 2).

Ἀπολινάριο[ς]
Μουκιάνου.

*N. C.* Lettres rectangulaires assez proches de celles du catalogue ; seules subsistent du second nom le sommet des lettres ; la lecture Μουκιάνου est assurée.

Les premières lignes du texte **199** paraissent étrangères à un catalogue. En fait, elles constituent vraisemblablement le commentaire honorifique dont on a fait suivre le nom d'un magistrat ; on a signalé de même par une représentation gravée, sur d'autres listes, que des personnages ont donné, pendant leur magistrature, des combats de gladiateurs ou des chasses ; de même empruntant une formule toute faite aux décrets honorifiques[1] on a mentionné que cet archonte n'avait laissé à personne la possibilité de le surpasser en dévouement et générosité. Au contraire la finale (l. 3) nous présente une difficulté insoluble. L'accusatif, étrange s'il s'agit du nom du magistrat, n'est pas cependant un cas isolé (cf. no **201**, l. 3-4), et dans ce deuxième cas il s'agit certainement d'un collège d'archontes. L'indication la plus précieuse de la liste **199** est certainement la mention ἄρχοντες, qui suit le dernier collège. Les noms des magistrats appartenant au premier groupe de cette pierre fournissent également un *terminus post quem* puisque le prénom d'Aurélios reporte au moins après 212. Enfin les trois couples de noms associés ici montrent qu'à partir du IIIe siècle au plus tôt le collège des archontes ne comprend plus que deux membres[2].

Aussi doit-on retrouver encore deux collèges d'archontes sur un fragment de marbre provenant du même édifice que la liste précédente, où les magistrats sont également réunis par groupes de deux :

**201.** *Inv.* 760 ; partie inférieure gauche d'un bloc de marbre retaillé en haut et à droite, mais où le lit de pose est conservé ainsi que l'anathyrose à gauche ; dimensions en mètres :

(1) M. L. Robert à qui nous devons d'avoir compris ce passage nous rappelle la tournure parallèle avec καταλείπω : cf. *Syll.*3, 545, l. 14-15 (= *FD*, III, 3, 220) et *BCH*, 12, 1888, p. 258, no 39, l. 6 sq. Mais nous n'avons trouvé aucun exemple de ἀπολείπω dans cette construction.

(2) Faut-il voir dans cette évolution du collège traditionnel des archontes une sorte d'adaptation et d'imitation des constitutions municipales d'Occident où figurent les *duumviri* (cf. P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe siècle après J.-C.*, p. 71)?

0,195×0,57×0,095 ; h. l. en centimètres : 3 et 3,5 ; int. : 1 et 0,5 ; le texte commence à 0,13 du bord gauche ; trouvé le 10 août 1949 dans le dallage de la basilique (Pl. XVI, 2).

Αὐρ. Τελέσφορο̣[ς - -]
2 Αὐρ. Γάϊος Κασκέ̣[λλιος]
Αὐρήλιον Μάξιμον
4 καὶ Φλαβ/ Ἰουλ/ Ἡρόδοτο̣[ν].

*N. C.* Les lettres *epsilon* et *sigma* ont des formes lunaires, d'autres sont assez irrégulières (Y et V) ; au milieu de la ligne après Αὐρ., le point, signe d'abréviation ; à droite de Φλαβ et Ἰουλ, trait incliné en apostrophe ; l'usage des abréviations alterne irrégulièrement avec les formes complètes.

*Prosopographie :* Αὐρ. Γάϊος Κασκέλλιος appartient certainement à la famille d'Αὐρήλιος Κασκέλλιος Γαΐου, s'il ne doit pas être confondu avec lui, personnage dont l'inscription funéraire rédigée en latin et en grec fut relevée par Cyriaque d'Ancône « *ad magnum et ornatissimum prope mare sepulcrum, unico ex marmore* » (*IG*, 556). Un membre de cette même famille figure dans une liste publiée par C. Fredrich (*IG*, 527, l. 3) où il faut reconnaître une liste d'archontes (cf. ci-après). Enfin on doit sans doute restituer Γάϊος de préférence à Μᾶρκος dans une inscription copiée par E. Miller et complétée par C. Fredrich (*IG*, 349) où le personnage — un théore ? — est prêtre de Poséidon(?) ; la correction Κασκέλλιος paraît au contraire plus douteuse dans *IG*, 350 où la lecture Μᾶρκος est certaine. Αὐρήλιος Μάξιμος est peut-être de la même famille qu'Αὐρήλιος Μάξιμος Δίων que mentionne le texte précédent. Et on doit sans doute rapprocher Φλάβιος Ἰούλιος Ἡρόδοτος de Φλάβιος Ἰουλιανός que nomme *IG*, 527.

L'emploi de l'accusatif pour les deux derniers personnages est étrange (cf. nº **199**, l. 3). Il paraît cependant inévitable de reconnaître dans ces deux noms des archontes : les deux collèges ont été gravés successivement et, par un rapprochement supplémentaire avec le texte **199**, l. 8-9, les deux noms les plus tardifs sont reliés par καί.

Si ces deux listes tardives montrent ainsi une évolution certaine dans la composition des magistratures traditionnelles, il ne faut pas se hâter de conclure des noms d'Aurelii que cette réforme intervint dès le début du IIIe siècle. Des collèges certainement postérieurs à 212, à en juger par les noms des magistrats, se composent encore de trois membres :

**202.** Sans numéro d'inventaire ; resté sur place dans la basilique de l'agora ; bloc de parastade intact ; en haut et en bas moulure en saillie de 0 m. 15 de haut ; dimensions en mètres : 1,986×0,29×0,58 ; l'inscription gravée sur le bandeau extérieur large de 0 m. 16, dans le sens de la hauteur, occupe sensiblement le milieu de la parastade ; h. l. en centimètres : de 3,5 à 6 (ligatures) ; int. : 1 ; trouvé le 12 août 1949 dans la basilique de l'agora (Pl. XVIII, 1).

Αὐρ. Ἡρα-
κλέων
Αὐρ. Λύ-
4 ητος
5 Α̣ἴλιο-
ς Καμ-
έριος Ε-
[ὔφ]ρυλ-
9 [λ]ος.

*N. C.* Écriture soignée ; *omicron* et *oméga* de forme anguleuse ; ligatures ; variations dans la forme de l'*hypsilon*.

*Prosopographie.*

Ailios Kamérios doit être identifié avec l'apodekte que mentionne une dédicace où ce magistrat rappelle ses libéralités à l'égard de la population de l'île ; on restituera par suite dans *Sup.* 438, l. 1 Εὔφρυλλος au lieu d'Εὔφρων suggéré avec réserve par M. Launey, qui avait aussi pensé à Εὔφριλλος (*BCH*, 58, 1934, p. 492). Il est enfin possible que l'inscription funéraire du premier magistrat soit celle que l'on lit sur un fragment de relief représentant un banquet :

**203.** *Inv.* 1376 ; partie gauche d'un relief représentant un banquet ; personnage couché devant une table ; à la partie supérieure, dans le champ, une serpette de vigneron ; dimensions en mètres : 0,18×0,335×0,66 ; h. l. en centimètres : 2,4 ; int. : 0,5 (Pl. XIX, 4).

Αὐρ. Ἡρα[κλέων ?]
χα[ῖρε].

La forme du nom reporte au plus tôt après 212 ; la technique de la représentation sculptée rattache ce fragment aux banquets tardifs : fin du IIIe-IVe siècle ap. J.-C. La restitution Αὐρήλιος Ἡρακλέων à cause de **202**, l. 1. Mais bien d'autres suppléments sont possibles.

L'emplacement que l'on choisit pour graver les noms des magistrats appartenant au collège du nº **202** montre que dès le cours du IIIe siècle les parois de l'édifice où les Thasiens enregistraient les archives de leurs archontes étaient presque totalement recouvertes par les catalogues antérieurs. Dès lors le graveur chargé de transcrire les noms profite un peu au hasard des espaces demeurés libres sur les murs. On ne peut désormais fixer la chronologie des listes d'après leur juxtaposition sur les pierres ; seules les indications tirées de l'écriture et de la forme des noms peuvent orienter vers une datation approximative. Tel est en particulier le cas pour deux éléments de ce catalogue, eux aussi retrouvés dans la basilique, et remployés dans le dallage.

**204.** *Inv.* 755+754 ; *inv.* 755 : bloc de marbre présentant une surface démaigrie pour recevoir un bloc placé perpendiculairement à sa face antérieure, comme l'indique un scellement en ⊓ au lit d'attente ; à droite scellement en ⊓ pour le relier au bloc 754 ; à gauche de l'inscription marge de 0 m. 28 ; dimensions en mètres : 1,45×0,465×0,145 ; l'inscription commence à 0 m. 12 de la surface démaigrie ; *inv.* 754 : bloc de marbre faisant suite dans l'assise au bloc précédent auquel il se raccorde à droite ; légèrement endommagé à la partie inférieure ; dimensions en mètres : 1,41×0, 465×0,145 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,8 ; trouvés le 6 août 1949 dans le dallage de la basilique (Pl. XVIII, 2, 3).

Κορν' Στρατοκλῆς
Τίτος Αὐρ' Λεωνᾶς
ἱερεὺς Διονύσου
4 Φλάβιος Οὐαλέ-
ριος Παράμονος
ἀρχι - - - *ca 9 l.* - - -

Φίλιππος Ἡρώδου
8 Περσαῖος Ἀπολλωνίου
Φίλιππος Νεικάνορος
Παρθένιος Παρθενίου
Ἀρχέλεως Ἡραγόρου
12 Παράμονος Παραμόνου

Σάμος Ἡρώδου
Εὔφριλλος Ἐπιγένους
Ἐπιγένης Ἀπολλωνίου
16 Σεύθης Θεογένους
Μουνάτιος Ἑρμογένους
Σάτυρος Σατύρου
Παράμονος Κτησ[ιφῶ]ντος.

*N. C.* Chaque triade gravée en une fois : la première est celle de Φίλιππος Ἡρώδου ; la dernière celle de Κορνήλιος Στρατοκλῆς. Au-dessous de la triade Κορνήλιος Στρατοκλῆς, des signes d'interprétation difficile et d'une écriture plus négligée : on pourrait songer à un titre accompagnant Φλάβιος Οὐαλέριος : ἄρχοντες ? Mais peut-être est-ce le début d'un nouveau collège. Le cadre que le graveur a marqué en face du collège de Κορνήλιος Στρατοκλῆς s'ar-

rête en effet en face de Παράμονος. Enfin le nom de Παράμονος Κτησιφῶντος répond à un nouveau collège, inscrit sur deux blocs et sur deux assises (les ligatures qui paraissent dans ce nom sont absentes dans le reste du texte).

*Prosopographie.*

Φίλιππος Νεικάνορος, cf. nº **30**, 2, 4 Νικήνωρ Φιλίππου ; Ἀρχέλεως Ἡραγόρου, cf. Ἡραγόρας Ἀρχελέου, apologue dans une inscription d'Aliki au Iᵉʳ s.-IIᵉ s. ap. J.-C. (*IG*, 589, 6) ; le nom de Παράμονος devient si fréquent à cette époque que l'on doit préciser le patronymique par le nom du grand-père : cf. Παράμονος Παραμόνου τοῦ Ἰλάρου (*IG*, 337, l. 4/5) dans une liste de théores copiée par E. Miller ; Παράμονος Παραμόνου τοῦ Πρέποντος (nº **199**, l. 6) ; Παράμονος Παραμόνου τοῦ Σωσίωνος (nº **221**, l. 3) ; on ne peut par suite identifier l'archonte de cette liste avec l'un de ses trois homonymes. Σάμος Ἡρώδου appartient à une famille de notables mentionnée dans une liste d'archontes *IG*, 471, l. 9 (cf. ci-après) : Ἡρώδης Σάμου ; dans une dédicace de fondation (le père et le fils) Σάμος Ἡρώδου et Ἡρώδης Σάμου (*IG*, 379) ; et dans une dédicace honorifique décernée par le peuple (*IG*, 386) : Σάμος Ἡρώδου. L'archonte de cette liste doit assurément être identifié avec l'un de ces personnages. La date de ces textes (pour la plupart disparus) est ainsi fixée au Iᵉʳ ou au IIᵉ s. ap. J.-C. Σεύθης Θεογένους est sans doute le même personnage que le théore de ce nom mentionné dans *IG*, 326, l. 6 (liste du Iᵉʳ-IIᵉ s. ap. J.-C.). Un Thasien nommé Σάτυρος Σατύρου figure dans la délégation de cette cité envoyée à Claros (Iᵉʳ s. ap. J.-C.), vraisemblablement le même personnage que l'archonte de cette liste. L'archonte Κορνήλιος Στρατοκλῆς suggère la possibilité d'une restitution différente de celle que l'on a adoptée dans *IG*, 342, 8, au lieu de Στρατο[κλῆς Κο]ίντου. Il faut peut-être rapprocher également Τίτος Αὐρ. Λεωνᾶς de Λεωνᾶς Λεωνᾶ, archonte dans la liste *IG*, 529, l. 2. Enfin Φλάβιος Οὐαλέριος Παράμονος était déjà connu par l'inscription funéraire *IG*, 557, relevée « *ad aliud marmoreum monumentum* » par Cyriaque d'Ancône. La forme des lettres et la composition des noms permettent de fixer approximativement la date de ces diverses listes : collège de Φίλιππος Ἡρώδου et suivant, Iᵉʳ s. av.-Iᵉʳ s. ap. J.-C. ; collège de Σάμος Ἡρώδου et suivant, fin du Iᵉʳ s.-début du IIᵉ s. ap. J.-C. ; collège de Παράμονος Κτησιφῶντος fin du IIᵉ s. ap. J.-C. ; collège de Κορνήλιος Στρατοκλῆς, IIIᵉ s. ap. J.-C.

La composition du collège de Κορνήλιος Στρατοκλῆς montre que pendant une partie au moins du IIIᵉ s. ap. J.-C., trois archontes continuèrent d'exercer la magistrature annuelle simultanément. Pour tous les temps antérieurs, ce sont en fait des collèges de trois membres que présentent de longues listes, les unes inédites, les autres méconnues dans les publications antérieures, mais toutes découvertes dans la basilique de l'agora, soit au cours des fouilles récentes, soit entre 1872 et 1875 lorsqu'on exploita les matériaux de l'édifice paléochrétien pour construire la résidence du gouverneur égyptien. La plus longue des listes actuellement retrouvées (la première aussi sans doute chronologiquement) est inscrite sur une grande plaque de marbre blanc composée de trois fragments qui se rejoignent ; mais remployée dans le dallage de la basilique en un lieu très passant, elle est très effacée, particulièrement au centre.

**205**. *Inv.* 789 α, β, γ ; grande plaque de marbre blanc brisée en 3 fragments qui se rejoignent et reconstituent la hauteur totale de la plaque ; remployée dans le dallage de la basilique, elle avait été entaillée et placée à l'arrière des stylobates des colonnes du *templum*, lieu de passage très fréquenté pour se rendre vers le chœur ; dimensions en mètres : 2,25 × 0,63 × 0,125 ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 1,2 ; chaque ligne est marquée d'un point et chaque nom est

séparé de son patronymique par un point ; en bas de la plaque, où la largeur de la colonne apparaît entièrement, chaque collège de trois noms est séparé du suivant par un trait formant un angle obtus ; en bas de la plaque une marge de 0 m. 14 était laissée en blanc (Pl. XIX, 1).

[..]ογένης. Ὀνησίμου ·
[..]ος. Ἀρτώριος. Τέρτιος.
[...]λιος. Εὐφρίλλου
[Φιλό]φρων. Λεωδάμαντος. 4
[Ἀντ]ίοχος. Ἐπικούρου.
[....]τος. Ἀϐλουπόρεως.
[Ἀφρ]οδείσιος. Ἀφροδεισί[ου].
[...]ιμος. Ἡρ[ακ]λείδ[ου]. 8
[Ἀντ]ίπατρος. [Σ]εύθου.
[...]κράτης. Δι[ονυ]σίου.
[Παρά]μονος. Π[αραμόν]ου.
[Πυθ]ίων. Ἱκε[σίου]. 12
[...]ώνιος. Πραξίου.
[....]ιμος. Αἰσχ[ύ]λ[ου].
[Ἀντ]ίγονος. Ἀντι[γόνου].
[...]ος. Σάμου τοῦ - - - - 16
[Αὖλ]ος. Σήϊος. Ἀντίγ[ονος].
[.....]ρας. Κτησίλ[λου].
[- - - Ἰ]ούλιος. Ν - - -
[- - - - Πολ]υκλῆτος ? 20
- - - - - φῶν - - - -
- - ου. / Ἀριστογ - - - - - - -
- - - - - - - - - -
- - ουϛ. 24
.
.
. 28

. .
. .
. .
32 . - - - - - - - - - -υ.
. .
. .
. .
36 . .
.
.
.
40 .
- - ος.
.
- - σίας. - - - - υ - - - - -
44 .
.
.
.
48 .
.
.
.
52 .
/
. Λύητος Μανδ[.....]ους.
. Νεικάνωρ Φι[λίππου]
. Ἀντίοχος Μελ[........]ατος.
56 /. Τάδιος [Φορτ]ουνάτου.
. ΙΙ
. ΗΛΙΖΕ\...ΜΛ...ου.
/. Π
60 . Θ.. \ΟΜ - - - - λος.
ς . - - - - - - μου.
/
. Α - - - - - ιονος.
. -Ι·Ι
64 /.
ιος - - - - - - - -ου
. - - - - - - - - - - ς
. - - - - - - - - ου

*vac.* 14 cm.

*N. C.* Écriture régulière et profonde qui se continue sur toute la colonne ; Ier s. av.-Ier s. ap. J.-C. ? Seul le haut de la colonne protégé par le voisinage du stylobate du *templum* demeure lisible. Sur tout le bas de la colonne et à droite, des lettres éparses ; seuls les points de séparation, plus profondément gravés restent visibles.

*Prosopographie. 1*, [Θε]ογένης ou [Δι]ογένης ; *4*, [Φιλό]φρων Λ., d'après une inscription trouvée par Ch. Picard en 1911 et disparue (cf. nº **230**) ; *5*, peut-être à restituer dans *IG*, 344, l. 2 (liste des théores) ; *11*, cf. nº **204**, l. 12 ; *12*, l'un des ambassadeurs thasiens auprès de Lucius Sestius Quirinalis se nomme Ἱκέσιος Πυθίωνος ; peut-être est-ce son fils que l'archonte ici mentionné (au début du Ier s. ap. J.-C.) ? *17*, cf. *IG*, 326, 1, Αὖλος Σήϊος Ἀντίγονος, liste de théores du Ier s. ap. J.-C. ; *54*, cf. nº **204** l. 9.

Les rencontres prosopographiques rejoignent les indications que fournit l'écriture pour placer ce long catalogue dans le cours du Ier siècle ap. J.-C. Ce sont à n'en pas douter des listes analogues qui furent trouvées sur l'emplacement de la basilique : l'une, *Sup.* 376, découverte par Ch. Picard en 1912, remonte sensiblement à la même époque que le catalogue précédent ; les autres, lues précédemment par Cyriaque d'Ancône, publiées par E. Miller, G. Mendel ou O. Kern, furent toutes revues par C. Fredrich, soit à l'école proche de l'agora,soit dans les environs du wakouf ou au wakouf même ; le plus souvent très endommagées, lorsque C. Fredrich les lut à nouveau ; elles ont aujourd'hui disparu. Toutes avaient été enlevées à la basilique lors des travaux de 1872-1875 ainsi que le montrent les copies transmises à E. Miller par le docteur Christidis. On ne peut désormais que les classer approximativement en se fiant aux données de la prosopographie et aux formes de lettres indiquées par C. Fredrich. La plus ancienne de ces listes serait ainsi *IG*, 470 (fin du Ier siècle ap. J.-C. ?) ; *IG*, 471 daterait au plus tôt de la seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C. (forme de *epsilon : sigma* renversé et barré, l. 10) ; *IG*, 527 est postérieur à 212 (l. 6 et 7), mais antérieur à la transformation qui ramène le collège des archontes à deux membres ; *IG*, 529 et 535 appartiennent au contraire à cette seconde période, s'il faut en croire la répartition des noms sur la pierre : fin IIIe-IVe siècle ap. J.-C.

Il est plus difficile encore de classer et de dater de nombreux fragments qui se rattachent à cette liste, eux aussi découverts par la fouille de la basilique soit en 1922, soit en 1949. Leur ensemble montre cependant l'étendue considérable de ces archives, ainsi que les lacunes de notre documentation, condamnant ainsi toute tentative pour reconstituer la liste dans sa continuité : on ne rattache pourtant qu'avec réserve à cet ensemble un fragment d'origine inconnue qui, s'il appartient aux catalogues des archontes, devrait se placer, en raison de son écriture même, parmi les premiers fragments de l'époque romaine ; peut-être s'agit-il là d'une liste de magistrats particuliers associés à leur sortie de charge en une dédicace :

**206**. *Inv.* 272 ; fragment de marbre blanc brisé partout sauf à gauche et en bas ; dimensions en mètres : 0,24×0,175×0,05 ; h. l. en centimètres : 1,4 ; int. : 1 ; trouvé par A. Bon en 1922 auprès du port (Pl. XIX, 2).

Γάϊος Α - - - -
Ἐπαφρόδ[ιτος - - -]
Κλεόνικο̣[ς - - -]
4 Ἀλεξίων - - -

5 Νικήφορο̣[ς - - -]
Τίτος Τι - - - -
Γάϊος Αὐ - - - -
8 Ἀθηνίων̣ - - -

*N. C.* Écriture régulière aux lettres profondément gravées ; légers débuts d'*apices*, *alpha* à barre brisée, peut-être Ier s. av.-Ier s. ap. J.-C. La prosopographie ne fournit pas d'indications suffisantes pour préciser cette chronologie.

Les fragments suivants proviennent au contraire certainement du catalogue général des archontes :

**207.** *Inv.* 555(=1120) ; fragmentb risé partout, sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,15×0,08×0,10 ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 1,5 (Pl. XIX, 3).

- - - νου
- - - ρίου
- - - ίδου

*N. C.* Écriture régulière, plutôt plus récente que celle du fragment précédent ; fin des patronymiques.

**208.** *Inv.* 744 ; petit fragment de marbre dont l'angle inférieur gauche et le lit de pose sont conservés ; dimensions en mètres : 0,22×0,13×0,07 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1 ; trouvé le 19 juillet 1949 dans la région Sud-Est de l'édifice en pôros (Pl. XIX, 6).

ΙΑιυι
Σωτᾶς Πα - - -
Ἡρακλείδη[ς - - -]

*N. C.* Grande écriture grêle et rapide ; *alpha* à barre brisée ; légers *apices* : Ier s. ap. J.-C. ? L. 1, peut-être Παρθέ̣[νιος] ?

**209.** *Inv.* 732 ; 4 petits fragments de marbre qui se rejoignent pour former le bord droit d'un bloc ; dimension en mètres : 0,295×0,065×0,125 ; h. l. en centimètres : 2,6 ; int. : 1 ; trouvé le 5 août 1949 dans le mur sud de la basilique de l'agora (Pl. XIX, 7).

| | | | |
|---|---|---|---|
| | - - - τίου | 4 | - - - ππου |
| | - - - ους | | - - - νος |
| 3 | - - - ου | 6 | - - - του |

*N. C.* Écriture profonde et assez régulière ; *apices* ; *sigma* à hastes horizontales ; haste horizontale du *pi* débordante ; hastes obliques de l'*hypsilon* légèrement incurvées : Ier s. ap. J.-C. Fin de patronymiques.

**210.** *Inv.* 242 ; fragment de marbre brisé partout sauf à droite ; dimensions en mètres : 0,28×0,18×0,10 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,7 (Pl. XIX, 8).

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | [- - Λ]υήτου | 5 | - - - φόρου |
| | - - - φῶντος | | - - - ωντος |
| | [- - Λ]ύσωνος | | - - - δου |
| 4 | - - - ωνος | 8 | - - - ωντος |

*N. C.* Grandes lettres dégingandées ; IIe s. ap. J.-C. ? Fin de patronymiques.

**211.** *Inv.* 731 αβγ ; trois petits fragments de marbre qui se rejoignent et appartiennent à la partie inférieure d'un bloc ; brisé partout ailleurs ; dimensions en mètres : 0,31×0,125×

0,05 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1 ; trouvé le 9 août 1949 dans le mur de la basilique (Pl. XIX, 5).

- - - ωσ - - - -
- ς Ζώσιμος Τ - -

*N. C. Sigma* lunaire ; *oméga* anguleux, fin du IIe-IIIe s. ap. J.-C. ; Peut-être [Πόπλιο]ς· Ζώσιμος· Τ[άδιος] d'après *IG*, 383, 10.

**212**. *Inv.* 758 ; inscription sur la face antérieure d'un bloc d'angle (placé en ante ?) ; au lit de pose 2 trous de pince pour un bloc venant à l'aplomb du décrochement ; deux autres orientés perpendiculairement ; la face inscrite est écornée à droite, en haut ; dimensions en mètres : 0,855×0,68×0,19 ; surface inscrite : 0,19×0,34 ; h. l. en centimètres : 2,8 à 3,9 (ligatures) ; int. irrégulier : entre les deux groupes : 1,5 ; à l'intérieur : 0,5 ; trouvée le 8 août 1949 dans le mur Sud de la basilique (Pl. XIX, 9).

Αὐρή[λιος - - - - - -]
Ἡραγόρ[ας - - - - -]
Αἴλιος Ἰουλια̣[νός -]
4 Μουλλάρου το[ῦ - -]

*N. C. apices, alpha* à barre brisée ; *sigma* anguleux ; IIIe s. ap. J.-C. ?

**213**. *Inv.* 542 ; fragment brisé partout ; dimensions en mètres : 0,255×0,20×0,08 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. croissant : 1,5-3 ; traces d'un cadre formant cartouche, la liste continuait au-dessous du cartouche (Pl. XX, 1).

[- - - Ἱ]ππίχου
- - - νδρος
- - - ου
τὸ Β̅
- - - εντος

*N. C.* Écriture irrégulière et de plusieurs époques ; O et ◇ ; C et Σ ; *apices* ; IIIe s. ap. J.-C. ? Fin de patronymiques.

**214**. *Inv.* 1319 ; petit fragment de marbre brisé partout ; dimensions en mètres : 0,10 0,37×0,14 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 0,8 ; trouvé le 18 août 1954 dans le passage des théores (Pl. XX, 2).

| | |
|---|---|
| 1 ΔΙΙ | 4 ΓΟΥ |
| \ΡΟ | ΚΛ |
| 3 ΙΟ` | 6 ∩Φ` |

*N. C.* Sans doute fins de patronymiques (cf. l. 4). L'intérêt de ce petit fragment vient de son lieu de trouvaille dans le passage des théores ; il apporte ainsi une nouvelle preuve de la persistance jusqu'à la fin de la cité de l'habitude de graver certaines listes de magistrats dans le passage. Barre horizontale de l'*hypsilon*, *sigma* à angle droit. Peut-être IIIe s. ap. J.-C. ?

**215**. *Inv.* 529 ; fragment brisé partout sauf en haut où le lit d'attente est conservé ; dimensions en mètres : 0,22×0,215×0,05 ; h. l. en centimètres : 3,2 ; int. : 0,8 ; au-dessous de la quatrième ligne cadre en saillie (Pl. XX, 3).

- - - μης Σω[σίμου]
- - - Ἀλεξά[νδρου]
- - - Σωσίμ[ου - -]
[- - - Ἄν]τανδρος - -

*N. C.* Hésitation sur la forme du *xi* gravé comme un sigma renversé ; écriture irrégulière : *sigma* renversé et lunaire ; *oméga* carré et lunaire ; ligatures ; date tardive : IIIe s. ap. J.-C. ?

**216**. *Inv.* 281 ; fragment de bloc mutilé en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,34 × 0,175 × 0,09 ; h. l. en centimètres : 3,3 ; int. : 1,5 ; ligatures nombreuses pour adapter les noms à l'étroitesse du bloc ; trouvée en 1922 par A. Laumonier sur l'emplacement de la basilique (Pl. XX, 4).

| | | |
|---|---|---|
| Γλαυκίας | Διονύσιος | Ἀρισταγόρας |
| 2 Φορτουνάτου | 4 Ἡροδότου | 6 Ἰσιδώρου |

*N. C.* Écriture maniérée et fleurie, *apices*, *hypsilon* barré ; lettres irrégulières O et X ; IIIe s. ap. J.-C., mais antérieur à la réforme du collège.

Collège d'archontes gravé sur une parastade ou un bloc de retour laissé libre par les listes antérieures.

**217**. *Inv.* 535 ; fragment brisé partout sauf au lit de pose ; dimensions en mètres : 0,08 × 0,20 × 0,185 ; h. l. en centimètres : 2,8 ; int. : 0,8 (Pl. XX, 7).

Καμέρ[ιος - - -]
Στρατ- - - -

*N. C.* Formes lunaires du *sigma* et de l'*epsilon* ; écriture grasse et profonds *apices*.

La continuité de la cité thasienne se marque dans la persistance de ces listes : faisant suite aux catalogues des temps classiques, les collèges de la première magistrature de la cité se continuent jusqu'au IVe s. ap. J.-C. Il est souvent impossible de fixer leur date avec une approximation suffisante, même lorsque, de trois, les archontes furent ramenés à deux. Malgré les lacunes considérables de ces catalogues quelques éléments architecturaux complets permettent même de reconnaître le monument où l'on avait gravé une partie au moins de ces listes ; en étudiant l'édifice à *paraskénia* de l'agora, R. Martin a pu en effet rattacher ces éléments, tant par leurs dimensions que par leur travail, à des séries appartenant à cette construction. Le long usage de cet édifice, depuis le IVe s. avant J.-C. jusqu'au Bas-Empire, justifie assez la continuité de ces listes ; la proximité enfin de la basilique paléochrétienne explique le remploi de ces éléments architecturaux dans le monument chrétien[1].

Toutes les listes de l'époque romaine et impériale furent-elles inscrites dans l'édifice majeur de l'agora ? On en devrait douter, s'il fallait reconnaître des collèges d'archontes dans les noms inscrits par triades sur les bandeaux d'une série d'architraves ioniques. Il paraît en effet difficile que ces éléments puissent entrer dans la composition architecturale de l'édifice à *paraskénia* (comme couronnement des

(1) Cf. R. Martin, *Études thasiennes, L'agora, L'édifice à paraskénia* (à paraître).

murs ?). Rien n'assure en fait que l'on doive identifier ces triades de noms avec des collèges d'archontes. La découverte de ces architraves dans la basilique, sur l'emplacement de l'édifice à paraskénia ou aux abords immédiats, constitue cependant un indice favorable à cette identification en même temps qu'elle s'oppose à ce qu'on y reconnaisse des groupes de théores par exemple. En tout cas, toutes celles que l'on connaît actuellement appartiennent au plus tôt au Iᵉʳ siècle ap. J.-C., et la majeure partie d'entre elles sont plus tardives :

**218**. *Inv.* 765 ; bloc d'architrave ionique à 3 bandeaux, hauts respectivement de 0,045 × 0,048 × 0,055 ; hauteur de la corniche : 0, 165 ; au lit d'attente vers l'avant, une zone polie large de 0 m. 115, un trou de goujon à 0 m. 495 du bord droit et 0 m. 04 de la face antérieure ; à l'arrière, zone plus grossièrement piquetée portant un trou de louve à 0 m. 765 du bord droit, 0 m. 13 de la face antérieure ; dimensions en mètres : 1,31 × 0,31 × 0,34 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 2 ; trouvée le 4 août 1949 dans le mur de séparation entre le narthex de la basilique et l'abside Sud (Pl. XX, 5).

Πακίλιος Πακιλίου à 31 cm. **AE**
Διονύσιος Σωστράτου
Ἡραγόρας Εὐφρίλλου.

*N. C.* Écriture régulière et profonde, *alpha* à barre brisée ; *apices* marqués, en particulier au *sigma* : Iᵉʳ s. ap. J.-C.

*Prosopographie* : Πακίλιος est sans doute à rapprocher du personnage nommé par une inscription funéraire (*IG*, 532 : Χρυσόθεμις Πακιλίου).

Le texte publié par G. Daux, *BCH*, 52, 1928, p. 62, nº 15 (*Sup*. 426) et disparu, appartient certainement à cette même série et, au lieu d'une dédicace à Isis, il faut y retrouver trois noms propres inscrits sur les bandeaux horizontaux de l'architrave, ainsi que l'éditeur l'avait suggéré (G. Daux, *ibid*., p. 62). Peut-être même est-ce l'extrémité droite de ce texte que porte un fragment d'architrave ionique retrouvé sur l'agora ; dimensions et formes des lettres correspondent avec le croquis publié par G. Daux :

**219**. A l'agora, fragment d'architrave ionique à 3 bandeaux, brisé à gauche et retaillé en bas ; hauteur respective des bandeaux : 0 m. 044 ; 0 m. 054 ; 0 m. 04 (brisé) ; hauteur de la corniche : 0 m. 335 ; au lit d'attente vers l'avant, zone polie large de 0 m. 06, à l'arrière zone plus grossièrement piquetée portant un trou de louve à 0 m. 32 du bord droit : dimensions en mètres : 0,90 × 0,33 × 0,14 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,8 (Pl. XX, 6).

- - - ρος *vac.* 7 cm. Σωτηρίχου
- - - ς *vac.* 7 cm. Γλύκωνος
[- - - - Ἱ]κεσίου.

*N. C.* Écriture régulière, mais fleurie et tardive : *apices*, lettres de la fin du IIᵉ-IIIᵉ siècle ap. J.-C. La forme des lettres se rapproche beaucoup de celle que l'on a indiquée sur le croquis publié par G. Daux, *BCH*, 52, 1928, p. 62, fig. 6.

**220**. Si les deux fragments doivent être rapprochés, comme il semble, on propose de lire et de restituer : *Sup*. 426+**219**.

Ἰσίδ[ω]ρος Σωτηρίχου
Μάκ[αρο]ς Γλύκωνος
Πυθ[ίων Ἱ]κεσίου.

*N. C.* La forme Μάκαρος est attestée dans *IG*, 353, l. 32, et *IG*, 355, l. 26. Bien que l'on puisse songer à d'autres restitutions : ainsi Μακεδονικός ou Μακηδόνιος, attestées dans la prosopographie thasienne, le premier nom répond exactement à la longueur de la lacune si l'on doit restituer Ἰσίδωρος à la l. 1. De même la place du patronymique [Ἱ]κεσίου impose la restitution courte Πυθ[ίων] pour répondre à la lacune. Pour Πυθίων Ἱκεσίου, cf. nos **176**, **189**, **205**, l. 12.

Que ces deux inscriptions doivent être séparées, ou jointes comme au no **220**, elles appartiennent toutes les deux à la même époque et au même groupe de documents. Il faut encore en rapprocher trois textes inédits, sensiblement contemporains du précédent :

**221**. Dans la basilique de l'agora ; bloc de marbre remployé dans la basilique byzantine où il a servi de seuil au *templum* ; il s'agit très vraisemblablement d'une architrave ionique semblable aux précédentes, dont les éléments architecturaux ont été ravalés pour le remploi. On a creusé à la surface deux trous de goujon avec des canaux de coulée pour sceller les colonnettes du *templum* ; dimensions en mètres : 1,70×0,32×0,26 ; h. l. en centimètres : 3 ; 2,5 (ligatures) ; int. : 2,5 ; trouvé le 24 août 1949 dans le dallage Nord de l'abside (Pl. XXI, 1, 2, 3).

Κτησιφῶν Ↄ τοῦ Κτησιφῶντος illisible
Αἴλιος
Παράμονος Ↄ τοῦ Σωσίωνος *vac.* 8 cm. Παράμονος Σωσίωνος

*N. C.* L. 3, on a gravé Κτησιφῶν Ↄ, puis par erreur Υ après Ↄ confondant Ο et Ↄ ; on a alors inscrit un Τ en ligature avec Ν et intercalé Ο entre Ν et Ↄ, d'où la forme Κτησιφῶν τοῦ. Aux l. 1 et 2, on ne distingue que la trace des lettres profondément gravées ; la majeure partie a disparu dans le travail de remploi. La partie droite du texte est d'une écriture plus ancienne que la partie gauche. Dans le collège de gauche figure sur la même ligne le fils du magistrat appartenant au collège de droite.

**222**. Dans l'agora ; fragment d'architrave ionique brisée aux deux extrémités et à la partie inférieure, où manque le 3e bandeau ; hauteur des bandeaux en mètres : 0,04 ; dimensions en mètres : 0,265×1,13×0,81 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,5 (Pl. XXI, 4).

ꝺ Φιλάνθης Γεροντίδου ꝺ
ꝺ Λαδώνιος Ἡρόδοτος ꝺ

*N. C.* Gravure soignée et profonde, mais *apices* prononcés ; la forme de l'*epsilon*, en *sigma* renversé et barré, la forme carrée de l'*oméga*, indiquent au moins la seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C.

**223**. *Inv.* 894 ; architrave ionique remployée comme base de chancel ; elle a été entaillée pour encastrer la barrière du chancel et le pilier de tête (scellé par un goujon carré avec canal de coulée) ; largeur de l'encastrement, 0 m. 11, et pilier carré de 0 m. 21 de côté ; dans le remploi le 1er bandeau inscrit ainsi que le bourrelet saillant ont disparu ; dimensions en mètres : 1,37×0,335×0,165 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; gravée sur les deux faces inférieures ; trouvée le 7 août 1950, comme couverture du *martyrion* de la basilique (Pl. XXI, 5).

[Φίλιππ?]ος ὁ᾽ Ἀστυκρέοντος
Μ. Α[ἴλ]ιος ὁ᾽ Ἀνδρόλαος ὁ᾽

*N. C.* Gravure soignée, très proche des textes précédents, forme de l'*epsilon* en *sigma* renversé et barré ; mais *oméga* à haste horizontale détachée ; date : IIe-IIIe s. ap. J.-C. La restitution Φίλιππος Ἀστυκρέοντος se fonde sur les parallèles de *IG*, 475, l. 9, et *Sup.* 457, l. 2.

Un dernier texte enfin se rattache peut-être aux listes précédentes, bien qu'il soit gravé sur un monument légèrement différent, lui aussi trouvé près de l'édifice à *paraskénia.* C'est en effet sur une corniche de couronnement, simplement moulurée, que figurent les noms de trois magistrats ; la ressemblance avec les textes précédents est-elle une raison suffisante pour identifier les trois personnages de *Sup.* 377, avec trois archontes ? Sans en être sûr, on le croirait d'autant plus volontiers qu'il s'agit là encore d'un collège tardif, du début du IIIe siècle ap. J.-C. plutôt que de la fin du IIe siècle[1]. S'il faut vraiment reconnaître des archontes dans cette liste, on y constate une évolution dans l'exercice de la magistrature suprême, puisque Κλαύδιος Αὐρήλιος Νέπως y est archonte pour la seconde fois. Cette même particularité se retrouve dans d'autres listes du IIIe siècle ap. J.-C. au plus tôt (no **213**, l. 4 ; *IG*, 527, l. 7 ; *IG*, 529, l. 3 et 5) : évolution intéressante, puisqu'elle montre qu'on donna la possibilité d'exercer deux fois cette magistrature avant de ramener le collège de trois à deux membres[2]. On y pourrait trouver un témoignage de l'effort que s'imposèrent les citoyens de l'époque impériale pour respecter les formes juridiques de leur constitution traditionnelle, en un temps où l'évolution économique et sociale rendait plus difficile le recrutement annuel des magistrats.

La persistance des formes juridiques se marque encore dans une autre série de documents. A partir du IVe siècle av. J.-C. sans doute, au moins depuis l'époque hellénistique, les Thasiens avaient pris l'habitude d'encastrer des stèles de bronze sur les parois d'un édifice public, et d'y relater les honneurs qu'ils avaient accordés à des étrangers : proxénie, droit de cité. L'ensemble de ces blocs à stèles fut remployé, comme les éléments architecturaux portant les listes d'archontes, dans la basilique de l'agora. Un très grand nombre demeure encastré dans l'abside de la basilique où ils sont réutilisés de préférence. Certains ont été signalés avec les textes de l'époque hellénistique. L'un d'entre eux datait déjà de l'extrême fin de cette période, du début de la présence romaine[3]. Deux autres attestent que les Thasiens continuèrent de conférer ces honneurs traditionnels, au moins sous le Haut-Empire. Le premier est déjà connu et concerne d'une part un Messénien : Γάϊος, fils d' Ἀρίστων ; d'autre part un personnage de nom purement romain : Πόπλιος Πάπιος, fils de Πόπλιος (Pl. XXII, 2, *Sup.* 449). L'autre sensiblement de même date (Ier s. ap. J.-C.), nomme aussi deux Italiens ou deux personnages romanisés :

(1) La présence d'Αὐρήλιος dans chacun des noms invite à proposer pour cette liste une date postérieure à 212.

(2) Aussi bien dans *Sup.* 377, que dans *IG*, 527, le collège comprend encore 3 membres ; dans les deux cas la date paraît postérieure à 212.

(3) Cf. *Recherches* I, nos **113** *bis*, p. 319 ; **114**, p. 319 ; **123** *bis*, p. 325.

**224**. *Inv*. 766 ; bloc de marbre dans lequel on avait ménagé 3 encastrements pour loger de petites stèles de bronze à fronton triangulaire ; dans les cavités de scellement subsistent des restes de métal. Sous les deux premières cavités à gauche, noms inscrits ; l'encastrement de droite situé plus bas affleure au lit de pose du bloc ; au lit d'attente, trous de pince à 0 m. 475 du bord droit ; hauteur des encastrements en mètres : 0,35 ; largeur (de gauche à droite) : 0,21 ; 0,19 ; 0,205 ; la partie gauche de la pierre est seulement dégrossie sur une largeur de 0 m. 485 ; dimensions du bloc en mètres : 1,41×0,465×0,24 ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 1,2 ; trouvé le 9 août 1949 dans le mur du *narthex*, face au collatéral Sud (Pl. XXII, 1).

Ποπλίου Σηΐου
Ποπλίου υἱοῦ Ῥούφου

Λευκίου Μο[ν]δικίου
Λευκίου υἱοῦ.

*N. C.* Écriture régulière et élégante du Ier s. ap. J.-C. Un théore, vraisemblablement, porte le nom de Πόπλιος Ῥούφου (*IG*, 330). D'autre part le nom de Σήϊος est porté au Ier-IIe s. ap. J.-C. par un théore (*IG*, 326). Enfin une inscription funéraire disparue nomme un Λούκιος Λουκίου (*IG*, 495).

Faut-il attribuer au seul hasard de la conservation des textes l'arrêt de tels documents avec le Ier siècle ap. J.-C. ? Peut-être doit-on y voir au contraire une marque du nouvel ordre politique qui s'instaura avec la création de la province de Thrace en 44 ? Côte à côte en effet avec le traditionalisme que révèlent les archives des théores, des archontes, les stèles honorifiques même jusqu'à la fin du Ier siècle au moins, une catégorie témoigne des nouveautés que l'influence impériale introduisit dans la cité. Ce sont les listes où des personnages sont dits φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτρ̣ιδες. Un certain nombre figurait déjà dans des inscriptions anciennement connues[1]. D'autres ont été découverts récemment :

**225**. *Inv*. 751 ; bloc de marbre conservé sur toutes ses dimensions, mais débité dans le sens de l'épaisseur pour le remploi dans le dallage de la basilique ; à chaque extrémité, anathyrose de 0 m. 07 de large ; trous de goujon au lit d'attente à 0 m. 43 et 0 m. 52 du bord gauche ; à droite, espace de 0 m. 27 entre la fin de l'inscription et le bord de la pierre ; dimensions en mètres : 1,57×0,575 ×0,235 ; h. l. en centimètres : 2,5 à droite ; 1,5 à 2,8 à gauche ; int. : 1-1,5 ; trouvé le 10 août 1949, dans le dallage du collatéral Sud de la basilique (Pl. XXII, 3).

φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις
Σᾶμος Ἀριστοφῶντος
Ἐρασίστρατος Φιλίππου
4 Ἀριστόδωρος Ἀνάξωνος
- - - - - - - - - - - - - - - - - -
φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις
Βάκχιος - - - - -
8 - - - - - - - -
Ἱκέσιος Ἀριστοκλέους
φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις

Γάϊος Ἰο[ύ]λιος Π̣α̣[γ]κρατί[δου υ]ἱὸς
12 Ἑκαταῖος τὸ δεύτερον φιλόκαισαρ
καὶ φιλόπατρ̣ις
Δημοφῶν Ποσειδίππου
φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις
16 Ἀσκληπιὸς Ἀπόλλωνος
Ἀντίγονος Φιλαργύρου
φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις.

l. 5 et 8 : illisibles.

(1) *IG*, 370 ; 380 ; 383 ; 384 ; *Sup*. 418.

*N. C.* L'écriture des deux colonnes ne révèle pas de différences appréciables dans la forme des lettres, toutes régulières et caractéristiques du Ier s. ap. J.-C. On ne peut davantage faire de distinction sur l'aspect actuel de la pierre : si certaines lignes sont plus difficiles à lire, indéchiffrables mêmes, elles le doivent non à la différence de gravure mais à l'usure plus ou moins grande que la surface de la pierre a subie, en particulier à gauche, où elle était plus exposée aux pas des fidèles. Il est par suite malaisé de distinguer si la colonne de gauche présentait les caractères que l'on relève à droite. Là en effet on distingue aisément une différence entre les l. 11 à 13 et les l. 14 à 18. Celles-ci ont été gravées en une seule fois, après les autres. Enfin à gauche comme à droite on avait la fin de la colonne. Ce bloc se trouvait vraisemblablement au bas du mur.

*Prosopographie* : l. 7, peut-être faut-il identifier Βάκχιος avec le dédicant de *IG*, 370 ; en ce cas on restituerait l. 8, φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις. Les autres personnages ne sont pas connus dans la prosopographie thasienne.

En gravant cette liste on ne se proposait pas cependant de recenser les Thasiens qui portaient le titre de φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες, puisque certains de ces personnages ne l'ont pas, ainsi Σάμος Ἀριστοφῶντος, Ἐρασίστρατος Φιλίππου et Ἀριστόδωρος Ἀνάξωνος. Ce sont donc encore des magistrats constitués en collèges de trois membres, comme le montre la gravure simultanée des lignes 13 à 18. La présence d'Asklépios parmi ces trois magistrats ne manque pas d'être significative ; si Asklépios fut associé à Démophôn et Antigonos pour constituer un collège de magistrats, il le dut assurément à la carence des hommes. On connait ailleurs de nombreux exemples de ces divinités assurant l'éponymie, lorsque les hommes sont incapables d'y faire face[1]. On y verrait un signe des difficultés que les Thasiens rencontraient pour maintenir le fonctionnement de leurs institutions — et ceci dès le Ier s. ap. J.-C. ; l'itération de la fonction que l'on mentionne avec le nom de Γάϊος Ἰούλιος Ἑκαταῖος corrobore cette indication. En outre la présence d'Asklépios montre qu'il s'agit d'une magistrature traditionnelle, quelque nouveau que soit le titre de φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις dont s'accompagne le nom de certains magistrats. Si l'on ajoute que la reconstitution architecturale permet d'assigner ce bloc et ceux qui lui ressemblent au même édifice à *paraskénia* d'où viennent les pierres inscrites portant les catalogues des archontes (nos **199**, **204**)[2], on est tenté de reconnaître dans cette inscription une nouvelle liste d'archontes à laquelle une particularité des institutions, au Ier s. ap. J.-C., valut cette forme particulière. Ce sont en tout cas des listes semblables que l'on retrouve sur des blocs intacts ou fragmentaires appartenant au même édifice que la pierre précédente.

**226**. *Inv.* 762 ; bloc de marbre complet en largeur et en hauteur débité dans le sens de l'épaisseur pour le remploi dans le dallage ; à gauche anathyrose de 6 cm. 5 ; à droite de 9 cm. 5 ; l'inscription sur l'extrême bord de la pierre à droite en haut ; dimensions en mètres : 0,94×0,57×0,17 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; trouvé le 10 août 1949, dans le dallage du collatéral Sud de la basilique.

(1) L. Robert a traité de ce problème à plusieurs reprises : *Istros* II, 1935-1936, p. 1 sq., reproduit et complété dans *Hellenica*, II, p. 51-65 ; *Hellenica*, IX, p. 91 ; cf. aussi sur les éponymes *Études épigraphiques et philologiques*, p. 143 sq. ; *Hellenica*, I, p. 15, n. 1 ; II, p. 51, n. 6 ; VIII, p. 75, et n. 6.

(2) Cf. R. Martin, *Études thasiennes*, *L'agora*, *L'édifice à paraskénia* (à paraître).

H - - - - - -
5 cm.
Ἀρισ - - - - - -
5 cm.
Σατ - - - - - -

*N. C.* Les 3 lignes se prolongeaient sur le bloc adjacent à droite ; lettres du Ier s. ap. J.-C. L'intervalle entre les lignes montre que dans les deux premiers cas il y avait place pour une ligne intermédiaire plus courte : sans doute φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις.

Un autre bloc remployé intact dans la basilique portait également une liste de ce genre ; on ne peut y déchiffrer que quelques vestiges de l'inscription :

**227.** Près de l'édifice à *paraskénia* ; bloc de marbre conservé intact, dimensions en mètres : 0,972 × 0,593 × 0,404 ; h. l. en centimètres : 3 ; il ne portait que l'extrémité droite d'un catalogue inscrit sur le bloc adjacent à gauche ; retrouvé en 1922 dans le mur Sud de la basilique.

[φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατ]ρις
- - - - - - - - - νους
[φιλόκαισαρ καὶ φιλό]πατρις
- - - - - - - - -
[φιλόκαισαρ καὶ φιλό]πατρις
- - - - - - - - -
[φιλόκαισαρ καὶ φιλό]πατρις
- - - - - - - - -
[φιλόκαισαρ καὶ φιλό]πατρις
- - - - - - σίου
[φιλόκαισαρ καὶ φιλό]πατρ[ις],

*N. C.* L'écriture reste très proche des textes précédents : Ier s. ap. J.-C. ?

Deux petits fragments, retrouvés sur l'édifice à *paraskénia*, proviennent de blocs semblables aux précédents :

**228.** *Inv.* 543 ; fragment de marbre brisé partout sauf au lit d'attente ; dimensions en mètres : 0,105 × 0,22 × 0,05 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1,5 ; trouvé en 1939 sur l'édifice à *paraskénia* (Pl. XXIII, 1).

- - - - - νους
[φιλόκαισαρ καὶ φι]λ̣όπατρι[ς]
- - - - - τος

*N. C.* Les *apices* sont plus marqués que dans les textes précédents ; mais la forme générale des lettres n'est pas très différente. Fin du Ier s.-IIe s. ap. J-C. ? La place de la première ligne montre que le début de l'inscription occupait le bloc placé au-dessus de celui auquel appartenait ce fragment.

**229.** *Inv.* 530 ; fragment d'un bloc de marbre brisé partout sauf au lit de pose ; l'inscription occupait la partie gauche ; à droite partie inférieure d'une petite scène en léger relief que L. Robert a identifiée ; à gauche gladiateur tourné vers la droite : on ne voit que la partie inférieure du corps, les jambes esquissant un mouvement vers la droite, la jambe gauche

fléchie, la jambe droite tendue ; partie inférieure d'un bouclier (pour la représentation d'un bouclier semblable, cf. par exemple L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, pl. I ou VI, etc...) ; il s'agit d'un bestiaire, car vers lui se dirige un animal dont on n'aperçoit plus que la partie inférieure des pattes ; dimensions en mètres : 0,21×0,60×0,065 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; trouvé dans l'édifice à *paraskénia* en 1939 par R. Martin ; le fragment a été identifié et reconnu par L. Robert, *Hellenica*, VIII, p. 39, n. 3 (pl. XXIII, 2).

- - - - - - - ς
- - - - - - -
- - - - - - - - ς
4 [φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπά]τριδες.

*N. C.* Même écriture et même date que dans les textes précédents : 1er s. ap. J.-C. ; l. 3, deux lettres sont possibles devant le *sigma*, soit *epsilon*, soit *oméga* ; on penserait plutôt à la deuxième : fin d'un génitif de patronymique.

Le texte *IG*, 384 donne un parallèle pour le pluriel φιλοπάτριδες les personnages mentionnés aux l. 2 et 3 étaient frères comme les deux fils de Mélésidémos, dans *IG*, 384 ; la mention honorifique φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις n'était exprimée qu'une fois, au pluriel, pour les deux. Il faut certainement, avec L. Robert mettre la représentation sculptée en rapport avec un personnage du catalogue : rappel d'un *munus* offert par lui, en l'occurrence une *venatio* (cf. ci-après p. 163).

Enfin une inscription lue jadis par Ch. Picard appartenait peut-être au même ensemble :

**230**. Fragment de marbre ; le rebord est lissé en creux, le reste en épannelé rustique ; dimensions en mètres : 0,62×0,42×0,21 ; « la gravure est très soignée ». La pierre a été vue par A. J.-Reinach et Ch. Picard en 1911, copie de Ch. Picard, description de A. J.-Reinach.

Φιλόφρων Λεωδάμαντος
φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις.

*N. C.* Peut-être un personnage du même nom, sinon le même personnage, figure-t-il dans la liste **205**, l. 4 ?

Cette provenance ne saurait néanmoins être tenue pour certaine ; à cette époque[1] le titre de φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις n'apparaît pas seulement dans les listes de l'édifice à *paraskénia* ; un fragment retrouvé à l'Hérakléion atteste, que dans ce sanctuaire aussi, certains notables thasiens tinrent à faire suivre leur nom de cette mention honorifique (*Sup.* 418 = Launey, *Sanctuaire*, p. 96-97, no 20). Néanmoins c'est bien, semble-t-il, de l'édifice de l'agora et des listes récemment trouvées qu'il convient de rapprocher la plupart des textes précédemment connus où figurent des φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες. Le plus long catalogue fut en effet copié par Cyriaque d'Ancône « *ante aulam principis* » (*IG*, 383), non loin de la tour génoise et de l'actuel wakouf, pour autant que l'on puisse se représenter la topographie du bourg lors du passage de Cyriaque[2]. Les textes, *IG*, 380, et *IG*, 384, furent commu-

(1) Rapprochement qu'impose la similitude de l'écriture.
(2) Cf. E. Jacobs, *AM*, 22, 1897, p. 130 sq.

niqués à E. Miller par le docteur Christidis en 1872-1874[1]. Ils furent trouvés lorsqu'on édifia la maison du gouverneur égyptien et proviennent de la basilique de l'agora. Enfin *IG*, 370 était encore visible au début du siècle près du puits du wakouf[2]. Il avait été lui aussi pris au même monument. Ainsi la majorité de ces textes se rattache-t-elle aux mêmes édifices de la région Nord-Est de l'agora, où l'on enregistrait les listes des archontes éponymes, où furent dédiés ensuite les ναοὶ τῶν Σεβαστῶν[3].

Il vaut enfin de signaler un dernier trait relatif à ces listes de φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες : toutes celles où l'on peut juger de l'écriture appartiennent à la même époque ; qu'elles proviennent des édifices de l'agora ou de l'Hérakléion, toutes datent sensiblement du Ier s. ap. J.-C. D'autre part, chaque fois que les rencontres prosopographiques permettent de préciser la chronologie des textes perdus, elles reportent au même moment : ainsi pour *IG*, 370, s'il faut bien identifier le dédicant Βάκχιος avec le personnage qui figure nº **225**, l. 7/8 ; ainsi encore pour *IG*, 380, puisque Euphrillos et Hékataia apparaissent dans des inscriptions du Ier siècle ; enfin si l'on peut rapprocher les deux fils de Mélésidémos, nommés dans *IG*, 384, de l'ambassadeur délégué auprès de l'empereur Claude (nº **179**, l. 14), c'est encore au premier siècle après J.-C. que l'on doit attribuer cette liste[4]. Une telle rencontre paraît d'autant moins accidentelle que l'on connait davantage de textes des IIe, IIIe et même IVe siècles ap. J.-C. La mention φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις paraît à Thasos réservée à une catégorie de personnages du Ier siècle ap. J.-C. Or les remarques de L. Robert relatives à l'emploi de φιλοσέβαστος dans un texte de Milet ou de φιλόκαισαρ dans les listes de Chios se révèlent exactement valables pour celui de φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις à Thasos[5] : c'est là « un titre honorifique que sont autorisés à porter certains personnages »[6]. Preuve en est que dans telle liste (d'archontes ?, nº **225**) certains magistrats ne le portent pas. Les notables qui ont reçu le droit de porter ce titre, le doivent assurément à leurs relations avec le culte impérial, comme les φιλοσέβαστοι de Milet le devaient à leur appartenance au φιλοσέβαστον σύστημα τῶν νεοποιῶν[7]. Si la mention de ce titre disparaît assez vite, au plus tard vraisemblablement à la fin du Ier siècle ap. J.-C., il faut sans doute en trouver la raison dans l'établissement définitif, à cette date, du culte impérial, religion non plus exceptionnelle, mais ordinaire de la cité. Ce n'était plus ainsi un trait d'aristocratie particulière que de participer à la fondation ou à la célébration de ce culte. Car telle est bien en définitive la signification de ces titres nouveaux : dans la société traditionnelle et restreinte de Thasos, ils sont, en ce premier siècle où s'instaure l'ordre impérial, non pas la marque unique de l'aristocratie, mais le signe d'une aristocratie nouvelle.

(1) Cf. *RA*, 25, 1873, p. 155 ; 27, 1879, p. 286.

(2) Cf. *IG*, 370 : C. Fredrich, *exscripsi in muro ad puteum* (il s'agit du puits du wakouf).

(3) Ci-dessus, p. 59, n. 4.

(4) Il ne subsiste ainsi qu'un texte indéterminé *IG*, 383, où aucune rencontre prosopographique n'est possible. Néanmoins la forme des noms indique assez que la romanisation n'a pas encore marqué l'onomastique de façon considérable. C. Fredrich notait pour ce texte : *Imperatorum primorum temporibus*.

(5) *Hellenica*, VII, p. 211 sq ; L. Robert annonce, *ibid.*, p. 212, n. 1, une étude sur le terme φιλοσέβαστος ; pour les textes de Chios, cf. L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, p. 135 ; 140. Sur le titre φιλόκαισαρ και φιλόπατρις, cf. aussi J. H. Oliver, *The Athenian Expounders of the Sacred and Ancestral Law*, p. 87-89.

(6) L. Robert, *ibid.*, p. 212.

(7) Id., *ibid.*

Dans l'évolution économique et sociale de l'Empire, à Thasos comme ailleurs, le maintien des institutions traditionnelles pèse de plus en plus gravement sur une classe de plus en plus restreinte. Aussi ne manque-t-on jamais de rappeler les largesses de ces notables, tel l'archonte qui fait suivre son nom dans la liste de son collège de la représentation d'un bestiaire et d'un animal pour rappeler la chasse dont sa magistrature a été l'occasion[1]. Ce sont, comme partout, les magistratures financières qui se font les plus pesantes, dont on se fait le plus de gloire : au IIIe siècle, Ailios Kamérios Euphryllos, qui apparaît dans une liste d'archontes[2], avait marqué sa charge d'apodekte par un banquet où il avait régalé tout le monde, citoyens et étrangers[3]. Dès lors apparemment l'apodekte assumait les frais du sacrifice et du festin lors du « pardon » annuel d'Aliki, comme l'a suggéré M. Launey en restituant un texte d'Aliki fort lacunaire[4]. Ce même office vaut à Païstratos, fils de Dionysios, le titre de μέγας εὐποσιάρχης (*IG*, 526). Les inscriptions funéraires rappellent avec ostentation l'exercice de ces liturgies[5].

Comme par le passé, les dédicaces sur l'agora témoignent de la reconnaissance de la cité :

**231**. *Inv.* 1326 ; bloc de marbre pyramidant, intact, sauf deux cassures à la partie supérieure arrière ; visible sur les deux côtés, il était accolé à l'arrière à un monument et supportait une pierre de socle ; dimensions en mètres : 0,55×0,585×0,415 ; h. l. en centimètres : 3,6 ; int. : 1,8 ; trouvé le 17 juillet 1954 dans l'angle Sud de l'agora (Pl. XXIII, 7).

ἡ πόλις
Ζώτιχον Ἡρακλέω-
νος εἰς αὑτὴν εὐ-
4 νοίας ἕνεκεν.

*N. C.* Écriture régulière et profonde ; *alpha* à barre brisée ; mais *apices* peu marqués, sauf au sommet d'un *alpha* (l. 3) ; *oméga* très fermé. Peut-être Ier s. av.-Ier s. ap. J.-C.

Le personnage n'est pas connu.

Bien souvent le personnage honoré ne peut guère se prévaloir que du mérite de ses ancêtres. Tel est le cas de Samos, fils d'Hérode[6], ou encore celui d'un personnage que mentionne un texte inédit :

**232**. Dans les fondations de l'abside de la basilique, à l'ante Nord ; bloc de marbre portant à l'arrière des scellements en ⊓ ; dimensions en mètres : 0,54×0,69×0,31 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1,8 ; trouvé le 22 août 1949 dans l'abside de la basilique (Pl. XXIII, 4).

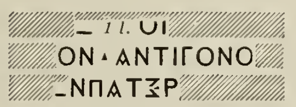
(1) Cf. n° **229**, description.
(2) Cf. n° **202**, l. 5 à 9.
(3) *Sup.* 438.
(4) *BCH*, 58, 1934, p. 493, n. 1, à propos de *IG*, 586.
(5) Cf. *IG*, 608 : Aurélios Hérodos Paramonos δὶς ἄρξας ἐν ἀποδέκταις, ἀγορανομήσας καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις ἀρχαῖς καὶ λειτουργίαις ἐπιφανῶς πολιτευσάμενος. De même *Sup.* 476. Si on les rappelle ainsi, c'est que de plus en plus les notables se dérobent devant ces liturgies ; cf. le décret d'Histria analysé par J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, n° 189 ; cf. également les analyses de P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe siècle ap. J.-C.*, p. 95 sq.
(6) *IG*, 386.

ἡ πόλις
Ἡγησίπολιν Θερσήνορος ἄνδρα τῶν τε προγό-
νων ἄξιον καὶ περὶ πᾶσαν ἀρετὴν τέλῃον.

*N. C.* Écriture soignée et régulière du Ier siècle ap. J.-C. Le père ou le fils de ce personnage figure sur le même bloc que la dédicace d'Euphrillos et d'Hékataia (*IG*, 380). Il appartient à l'ordre des φιλοκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες. La formule pour caractériser l'excellence de la valeur d'Hégésipolis semble exceptionnelle. L'adjectif τέλειος construit avec diverses prépositions (ἐν, εἰς, κατά, πρός) est assez fréquent dans les textes littéraires pour marquer la perfection d'un personnage (textes cités dans Liddell-Scott-Jones, s. v. τέλειος, 3°). Mais l'expression ne paraît pas dans les textes épigraphiques : à Samos on qualifie un historien de συγγραφέα τέλειον[1], à Iasos, le médecin Caios Cornelios Hékataios est dit τέλειος, mais l'épithète qualifie un art précis (cf. *IG*, XIV, 2032 : πάσῃ ἀρετῇ κεκοσμημένος).

Il faut encore retrouver une dédicace de ce genre, dans un texte très mutilé, où la restitution demeure hypothétique :

**233**. *Inv.* 924 ; stèle de marbre brisée partout sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,285×0,34×0,10 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 2,5 ; trouvé le 23 août 1950 dans le mur du wakouf (Pl. XXIII, 3).



*N. C.* La forme de l'*epsilon*, l. 3, indique une date postérieure à 130/140. La présence de πατέρα fait d'abord songer à une dédicace familiale, faite par un fils en l'honneur de son père[2] ; mais les traces qui subsistent, l. 1, suggèrent une autre solution. On pourrait en effet y restituer : [Θά]σ[ι]οι ; en outre un personnage connu comme théore (*IG*, 326, 1) et comme archonte (**205**, 17) fournit un complément à la l. 2 : [Αὖλον Σήι]ον Ἀντίγονο[ν]. On proposerait alors de lire à la l. 3 : τὸν ἑαυτῶν πατέρα, en rappelant la formule πατὴρ τῆς πόλεως ou πατὴρ τοῦ δήμου que font connaître des textes contemporains (cf. n° **192**, l. 9, et ci-après p. 126). L'inscription devrait se lire :

[οἱ Θά]σ[ι]οι
[Αὖλον · Σήϊ]ον · Ἀντίγονο[ν]
[τὸν ἑαυτ]ῶν πατέρα.

Néanmoins le caractère insolite de la formule ainsi rétablie, à la l. 3, ne permet de présenter cette restitution que comme une hypothèse incertaine.

L'une des conséquences les plus importantes — les plus caractéristiques aussi de l'évolution sociale — est le rôle que les femmes prennent dans la vie publique. De même en effet que certaines d'entre elles veillent à faire ériger la statue de leur

(1) *SEG*, I, 400, l. 5 : Ξενοφῶντα Ἀρίστου παῖδα, ἱστοριῶν συγγραφέα τέλειον ; *REG*, 6, 1893, p. 180, n° 19, 3 : ἰατρὸν τέλειον

(2) Comme partout, à cette époque, ces dédicaces sont très nombreuses à Thasos. Cf. *Sup.* 388 : Hérô, fille de Léodamas, faisant élever la statue de son petit-fils Archélaos (l'indication exacte de la trouvaille de ce texte dans A. J.-Reinach, *CRAI*, 1912, p. 234) ; *Sup.* 448 : Périgénis dédiant la statue de son neveu Zôtichos ; *Sup.* 444 b : Kômis commandant la statue de son mari pour l'exèdre voisine de l'odéon ; *Sup.* 386 : Ailia Briséis dédiant la statue de son fils à l'Artémision.

mari ou de leur fils, de même aussi la piété des membres de leur famille valut à d'autres d'être représentées dans les sanctuaires et les lieux publics de la cité aux côtés des citoyens illustres. Certaines le durent sans doute à leur fonction religieuse, par exemple Hermioné, fille d'Archélaos, que son mari, prêtre lui-même, qualifie dans sa dédicace de πρόμυστις, θεὰ ἐπιφανής[1]. Mais il n'est pas nécessaire de supposer que Kodis, Aré, Zôsimé, Chrysé étaient prêtresses d'Artémis pour expliquer la dédicace de leur statue dans le sanctuaire d'Artémis Pôlô[2]. On n'eût pas manqué, semble-t-il, de faire valoir leurs titres religieux si elles en avaient eu. Ces dédicaces constituent bien plutôt des parallèles aux consécrations pour les citoyens bienfaiteurs ou issus de familles illustres. Les femmes sont désormais à égalité avec les hommes sous ce rapport à telle enseigne que leurs statues ne sont pas seulement des monuments de piété privés ; elles sont dues au contraire à la reconnaissance publique, consécration du δῆμος ou de la πόλις. Coutume qui cette fois encore remonte à l'époque hellénistique, puisque dès le Iᵉʳ siècle av. J.-C. le peuple élevait la statue de Néikada, fille de Paramonos (*Sup.* 442) ou celle de Nikaia, fille de Démophôn (*Sup.* 443). Mais sous le Haut-Empire ces consécrations se multiplient, et il est malaisé d'attribuer au seul hasard que l'on ait conservé de cette époque la mention de tant de statues féminines, Kléopatra, fille d'Antianax (*Sup.* 384), Kômis, fille de Dionysios (*Sup.* 445), ou encore une autre Thasienne dont un texte mutilé conserve le témoignage :

**234.** *Inv.* 244 ; base de marbre brisée à gauche ; à la partie supérieure on a ravalé un bandeau en saillie ; dimensions en mètres : 0,16×0,34×0,19 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1,5 (Pl. XXIII, 5).

[ὁ δῆμ]ος
[nom patronymique terminé en] τος, γυναῖκα
[δὲ - - - - - -]ενίδου, ἀρετ-
[ῆς ἕνεκα καὶ ε]ὐσεβε[ί]ας.

*N. C.* Écriture de la basse époque hellénistique : IIᵉ-Iᵉʳ s. av. J.-C. ? On songerait à restituer [Εὐρυμ]ενίδου, l. 3, et peut-être ['Αντιφῶν]τος, l. 2 (cf. *Sup.* 383, et *IG*, 312, l. 11). Le nom féminin devait être très court, 3 ou 4 lettres au maximum. La mention εὐσέβεια se réfère-t-elle à l'activité religieuse de cette femme ?

Sans doute était-ce aussi des femmes que nommaient des textes plus fragmentaires encore :

**235.** *Inv.* 551 (=1117) ; petite base de marbre blanc brisée partout ; dimensions en mètres : 0,07×0,12×0,105 ; h. l. en centimètres 1,6 ; int. : 1 (Pl. XXIII, 6).

ὁ δῆμο[ς]
[nom 'Αν]τιγόνου ΑΙ - - - -
[σωφροσύ ?]νης κ[αί - - - -]
[ἕνεκα].

*N. C.* Écriture de la fin de l'époque hellénistique : IIᵉ-Iᵉʳ s. av. J.-C. Si la restitution

(1) *Sup.* 387.
(2) *Sup.* 382, 383, 385 a et b.

σωφροσύνης à la 3e ligne est valable, elle inviterait à rétablir un nom féminin[1] ; 'Αντιγόνου en est le patronymique ; les vestiges suivants paraissent répondre à un Μ : nom de son mari ? La place paraît manquer pour restituer ensuite... δὲ γυναῖκα ; pour le rejet de ἕνεκα, cf. *Sup.* 444, par exemple.

**236**. *Inv.* 1361 ; petit fragment de marbre thasien brisé partout ; il subsiste le bord gauche de l'inscription, gravée dans une sorte de cartouche ; dimensions en mètres : 0,255 × 0,355 × 0,13 ; h. l. en centimètres : 4,5 ; int. : 0,8 ; trouvé en septembre 1954, dans le village (Pl. XXV, 1).

ϽΔΜ Ι ΙΙΙ ΙΙ- - - - -
γυναῖκα - - - - - - -
Παραμόν[ου ? - - -]
4 \ΝΣΥ̶- - - - - - -

*N. C. Hypsilon* barré ; *alpha* à barre brisée ; *omicron* en losange ; gravure profonde. La restitution des lignes 1 et 4 ne nous apparaît pas ; sans doute faut-il rapporter ce fragment à une dédicace honorifique en faveur d'une femme (l. 2), épouse ou fille d'un Παράμονος (l. 3) ; date : fin du IIe s. ap. J.-C.

Bien souvent ces femmes n'ont, elles aussi, d'autres recommandations que les services rendus par leurs parents ou leur mari : ainsi Kômis, fille de Léodamas, διὰ προγόνων εὐεργέτις ; telle aussi Polyxéné qui figure dans un texte inédit :

**237**. *Inv.* 775 ; stèle de marbre légèrement pyramidante ; elle porte à la partie supérieure deux scellements en ⊓ destinés à la fixer à un monument ; dimensions en mètres : 0,45 × 0,785 × 0,15 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1,8 ; trouvée le 21 juillet 1949, remployée pour couvrir l'hydragogue à l'Ouest du péribole de Zeus Agoraios (Pl. XXV, 2).

ὁ δῆμος
Πολυξένην Θεοδέκτου,
γυναῖκα δὲ 'Αρχέλεω
4 τοῦ 'Ηρακλείδου,
διά τε τὰς τῶν προγό-
νων καὶ τὰς τοῦ ἀνδρὸς
πρὸς τὸν δῆμον
εὐεργεσίας. 8

*N. C.* Écriture soignée, débuts d'*apices*, mais *alpha* à barre droite ; cependant *sigma* et *my* à hastes extérieures horizontales et verticales ; Ier s. ap. J.-C. ? Un personnage nommé ['Ηρακλεί]δης 'Αρχέλεω figure dans une dédicace collective de magistrats (*Sup.* 402, l. 2), et un 'Αρχέλεως est maître d'une *familia* de gladiateurs au Ier s. (*Sup.* 478) ; est-ce le mari de Polyxéné ?

Une telle évolution allait s'achever au IIIe siècle avec l'entrée des femmes dans la carrière des honneurs. Elles ne semblent pas cependant avoir été admises à exercer régulièrement les magistratures traditionnelles[2] : aucune d'entre elles n'apparaît dans les listes d'archontes ou de théores. Mais apparemment par le biais des fonctions religieuses, à la fin du IIe siècle et au IIIe siècle ap. J.-C., elles purent appartenir au

(1) On pourrait aussi songer à δικαιοσύνης par exemple.

(2) Encore que dans *IG*; 526 on puisse interpréter ἀρχεῖτις comme le féminin correspondant à ἄρχων. Toutefois l'absence de tout nom féminin dans les listes conservées est un indice en sens contraire. Une telle éventualité dut, en tout cas, rester exceptionnelle.

corps aristocratique de la *gérousia*, y jouer même un rôle essentiel comme Memmia Alexandra ou Flavia Sabina (*IG*, 388, 389) qui portent l'une et l'autre le titre de μήτηρ τῆς γερουσίας[1]. Une inscription funéraire du IIe siècle en apporte l'exemple le plus caractéristique avec Ailia Makédonia, ἀνθοφόρος, δὶς ἀρχεῖτις, τειμοῦχος, διὰ βίου στεφανηφόρος - - - (*IG*, 526). Pour la plupart, ces fonctions sont assurément religieuses, celle d'ἀνθοφόρος en particulier. Si l'on ignore ce que représente la charge d'ἀρχεῖτις, on doit sans doute voir dans τειμοῦχος l'équivalent de la formule qu'emploie plus exactement l'inscription pour Flavia Vibia Sabina : μετασχοῦσα τῶν ἴσων τειμῶν τοῖς γερουσιάζουσιν. Celle-ci, au dire de sa dédicace, avait été la première femme du monde (thasien) à jouir de ces privilèges politiques. Avec Ailia Makédonia un tel honneur est devenu apparemment plus banal[2]. Dans Thasos, île commerçante et riche, les conditions économiques ou sociales avaient pu, aux époques précédentes, favoriser les tendances oligarchiques en face de l'esprit démocratique. Mais au IIIe s. ap. J.-C. une aristocratie et une société toutes différentes y reflètent l'évolution plus générale de l'Orient romain : la distance s'accentue encore, qui sépare le peuple d'une classe restreinte, seule capable d'assumer les honneurs, de faire face aux obligations qu'ils entraînent. Seule, elle accède aux organes nouveaux du gouvernement, essentiellement la gérousia. Pourvu qu'ils appartiennent à cette classe, hommes, femmes, enfants participent des distinctions honorifiques et les titres de πατὴρ τοῦ δήμου, πατὴρ τῆς πόλεως, πρῶτος τῆς πόλεως, μήτηρ τῆς γερουσίας, ὑὸς τῆς γερουσίας[3] leur sont réservés. Une inscription inédite en apporte un exemple jusqu'alors inconnu à Thasos, puisque dans une liste de magistrats, l'un d'eux porte le titre de υἱὸς τῆς βουλῆς :

**238**. *Inv.* 1149 ; bloc de marbre brisé à droite ; au lit d'attente (à gauche) scellement en ⊓, et trou de pince ; dimensions en mètres : 1,20 × 0,54 × 0,20 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 3,5, sauf entre les lignes 2 et 3 où il mesure 6 centimètres. *Êta* de Ἡρακλέους, l. 3, en saillie, mesure 6 centimètres ; trouvé le 8 juillet 1953 dans la mer, près du débarcadère (Pl. XXV, 3).

| | |
|---|---|
| διὰ βίου | διὰ βίου |
| Δημοφῶν Ἐλεφῶνος | Πίνδαρος Ἀριστοδήμου |
| Ἡρακλέους ἱερεύς | ὁ υἱὸς τῆς βουλῆς. |

*N. C.* Les lettres portent de grands *apices*, mais demeurent régulières : peut-être fin du

(1) Peut-être le doivent-elles, l'une et l'autre, à leurs fonctions de grande prêtresse du culte impérial. Cf. pour cette même époque l'étude du même phénomène à Héraklée de la Salbaké, L. et J. Robert, *La Carie* II, p. 174-175 ; à Chios un nouvel exemple du Ier s. ap. J.-C. publié d'après une publication locale dans J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, n° 213.

(2) D'où la mention simple τειμοῦχος au lieu de la périphrase *IG*, 389.

(3) πατὴρ τοῦ δήμου, n° **192**, 9 ; πατὴρ πόλεως, *IG*, 458, 533 (restitué) ; πρῶτος τῆς πόλεως, *Sup.* 447, 5-6 ; μήτηρ τῆς γερουσίας, *IG*, 388, 7-8 ; 389, 7-8 ; ὑὸς τῆς γερουσίας, *IG*, 525, 1. La signification de ces titres honorifiques est bien établie depuis l'étude de G. Hirschfeld, *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasium*, 33, 1882, p. 161 ; il s'agit de notables et de gens riches qui reçoivent ce titre en récompense de leurs libéralités pour rappeler qu'ils se sont conduits à l'égard du peuple, de la cité ou de leur association comme un père à l'égard de ses enfants, un fils à l'égard de ses parents. Cf. *OGI*, 470, n. 6 à propos de la l. 10 et de la mention Παρδαλᾶ καὶ τοῦ δήμου τοῦ Σαρδιανῶν υἱοῦ ; cf. F. Poland, *Geschichte d. gr. Vereinswesens*, p. 371-373 ; un exemple à Delphes, *FD*, III, 3, 181, l. 3-4 ; la remarque de L. Robert à propos du titre πατὴρ σπηλαίου, *Mélanges Bidez*, p. 798. Un exemple est signalé récemment dans les inscriptions d'Istros, J. et L. Robert, *REG*, 68, 1955, *Bulletin*, n° 163, 17, où un dignitaire de l'association est appelé ὁ πατήρ, et *ibid.*, 163 a, 6, où un dignitaire porte également le titre de πατήρ. Sur le sens et la valeur d'un titre tel que πρῶτος τῆς πόλεως, cf. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1943, p. 186.

I$^{er}$-II$^{e}$ siècle ap. J.-C. La prosopographie n'aide guère à dater le document, bien qu'il faille certainement établir une relation entre Πίνδαρος Ἀριστοδήμου (l. 5) et Ἀριστόδημος Πινδάρου, théore d'une liste disparue (*IG*, 319). Les titres qui accompagnent les noms de cette liste en font le principal intérêt : non seulement on n'avait pas encore d'exemple à Thasos du titre υἱὸς τῆς βουλῆς, mais la mention du prêtre d'Héraklès à vie vient utilement corroborer la correction que U. v. Wilamowitz avait proposée pour un texte mal déchiffré. Malgré la vraisemblance, il n'est pas sûr que le personnage nommé avant Démophon ait été prêtre d'Héraklès. On connaît à Thasos un prêtre de Poséidon à vie (*IG*, 349, 350). Le nom d'Ἑλεφῶν semble inconnu. Il est malaisé enfin de déterminer la nature des magistrats recensés dans cette liste : théores ou archontes ? Les pierres des archontes sont parmi les plus semblables.

De tels titres honorifiques, la différence de plus en plus marquée que les conditions économiques introduisent dans la société préparent le cloisonnement social que le Bas-Empire consacrera par l'établissement des classes.

*
* *

La romanisation progressive de la cité se lit dans les changements de l'onomastique. S'ils ne sont pas assez nombreux pour permettre de reconstituer la liste complète, les catalogues de théores et d'archontes suffisent pourtant à rendre sensible la montée des noms romains. Des listes comme celles du nº **204** font apparaître avec netteté le changement qui s'est imposé en présentant côte à côte des magistrats du I$^{er}$ siècle ap. J.-C. et de la fin du II$^{e}$-début du III$^{e}$ siècle ap. J.-C. Dans les deux collèges conservés du I$^{er}$ siècle aucun magistrat ne porte un nom romain, dans le collège du II$^{e}$-III$^{e}$ siècle tous ces notables conservent leur nom grec : Stratoklès, Léônas, Paramonos ; tous le font précéder de *nomina* et *praenomina* latins, signe de leur qualité de citoyens romains : Cornelius, Titus Aurelius, Flavius Valerius. L'état fragmentaire des archives ne permet guère de préciser davantage la chronologie de ces changements. Ils ne semblent pas cependant avoir été très rapides. Vers le début du II$^{e}$ siècle, un théore seulement sur quatre porte les *tria nomina* où son nom grec est devenu *cognomen* (*IG*, 326). La même proportion se retrouve sensiblement dans les listes d'archontes où apparaissent les titres de φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις que l'on a cru pouvoir dater de la fin du I$^{er}$ siècle ap. J.-C. : dans la deuxième colonne du nº **225** un seul personnage sur quatre porte un nom latin et dans la colonne précédente tous les noms sont purement grecs. Enfin au début du II$^{e}$ siècle ap. J.-C. la délégation thasienne à Claros présente le même rapport numérique entre les noms grecs et latins[1] : seuls les deux fils de Quintus, Firmus et Lucius, sur sept théores hymnodes ne portent pas un nom grec, et parmi les quatre ambassadeurs Quintus, fils de Quintus, a, seul, un nom latinisé.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. L. Robert la copie complète de ce texte trouvé en 1913 par M. Picard, et qui a été retrouvé et relu en 1950. Voici la liste de cette délégation, seule partie du texte qui intéresse la prosopographie thasienne : οἱ ἐλθόντες καὶ ὑμνήσαντες τὸν θεόν · θεωροί · Σωσίων Ἡρώδου, Πολιάδης Ἡροδότου, Φίρμος καὶ Λούκιος οἱ Κοΐντου, Ἡρόδωρος Ἀσιατικοῦ, Εἰσίδωρος Ἀντιφάνου, Ἀριστόνους ) καὶ οἱ σὺν αὐτοῖς πρέσβεις Ἡρόδοτος Πολιάδου, Κοΐντος Κοΐντου, Ἀσιατικὸς Σατύρου, Ἀριστόνους Ἔρωτος. Pour Εἰσίδωρος Ἀντιφάνου, cf. Thasos *IG*, 589 (inscription d'Aliki, mentionné comme archonte, le père ou le fils) ; Ἀσιατικὸς Σατύρου, théore à Thasos, *IG*, 322, l. 16 ; Κοΐντος Κοΐντου, théore à Thasos, *ibid*, 323, l. 1-2.

Le changement de l'onomastique se fait ainsi assez brusquement dans le cours du IIe s. ap. J.-C. Dans les listes postérieures à la réforme de l'archontat, deux magistrats seulement sur huit ont encore un nom purement grec (no **199**, l. 6-7).

Les variations de la politique impériale, les privilèges nouveaux eurent assurément leur rôle dans la contamination. Mais elle était inévitable par suite des contacts incessants, et de plus en plus étroits, avec l'administration romaine : dès la fin du IIe s. av. J.-C. les Thasiens conféraient des honneurs à des étrangers de nom purement latin : tel Poplius, fils de Poplius (*Sup.* 449), ou encore Poplius Seius Rufus, fils de Poplius (no **224**). Des noms romains reparaissent sur trois épitaphes inédites du Ier-IIe siècle ap. J.-C. :

**239**. *Inv.* 442 ; grande stèle de marbre autrefois terminée par un fronton à la partie supérieure, maintenant brisé ; brisée en bas, dimensions en mètres : 0,41×0,51×0,06 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 1,5 (Pl. XXVI, 1).

N. Σαώνιος Σατρό|νειλος προσφι|λὴς χαῖρε.

*N. C.* Débuts d'*apices*, *alpha* à barre brisée, lettres assez régulières : Ier-IIe s. ap. J.-C. ; point au milieu de la ligne pour marquer l'abréviation. Transcription grecque de Numerius Savonius Satroneilus. A Rome deux frères portent le nom de Savonius (Dessau, 9250 : L. et N. Savoni). Le nom de Satronilos fait difficulté. Inédit à notre connaissance, il peut s'expliquer par rapprochement avec la forme Σατόρνιλος sous laquelle a été transmis le nom de l'ami de Plutarque (*Moralia*, p. 1107). Il faudrait ainsi retrouver sous cette transcription la forme romaine Saturninus, si fréquemment attestée. On pourrait aussi songer à rapprocher ce nom de Satrenus, Satrinius, Satronius (cf. W. Schultze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 225).

Le texte suivant présente un nom plus étrange, s'il n'est pas seulement dû à une inadvertance de gravure :

**240**. *Inv.* 950 ; partie supérieure d'une stèle endommagée en haut ; marbre de Thasos ; dimensions en mètres : 0,32×0,32×0,05 ; h. l. en centimètres : 1,8 à 2,4 ; int. : 0,6 (Pl. XXVI, 3).

Λεύκιος | Μάρκου | Ὀλλέριος.

*N. C.* Gravure régulière et profonde ; légers *apices* ; l'*alpha* à barre courte, l'absence de tout maniérisme permettent peut-être de dater encore ce texte du Ier s. av. J.-C. Le nom Ὀλλέριος est surprenant (la lecture en est assurée) : formé sur les noms Ollius ou Olius (Dessau, 6005, 6353 ; cf. W. Schultze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 424 et 424a), Ollarius pourrait expliquer la transcription Ὀλλέριος. Ce nom paraît cependant inédit, et peut-être faut-il lire Ὀαλέριος (Valerius), en supposant que le graveur a omis la barre de l'*alpha*.

**240** *bis*. Stèle de marbre brisée en haut et en bas, légèrement pyramidante ; dimensions en mètres : 0,29×0,205×0,07 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,6 ; trouvée en septembre 1956 par F. Salviat.

Γάϊος | Σίμου | προσφιλ|ὴς χαῖρε.

*N. C.* Écriture grêle avec des apices assez marqués, *alpha* à barre brisée, *pi* avec une barre horizontale débordant largement ; la boucle du *phi* tend à prendre la forme de cœur ; forme originale du *rhô* dont la boucle, assez petite, est soulignée par une haste horizontale. Ce texte

peut remonter à une date assez haute, au plus tard le cours du Ier s. ap. J.-C., peut-être mieux le Ier s. av. J.-C. Le fils porte un nom latinisé, le père un nom traditionnel assez courant à Thasos (4 exemples) beaucoup plus fréquent encore sous ses formes composées Σιμαλίων ou Σίμαλος.

A partir de la fin du Ier siècle ap. J.-C. les exemples de ces noms romanisés se multiplient. L'épigraphie funéraire présentait déjà de nombreux exemples où les noms de forme latine alternaient avec l'onomastique grecque traditionnelle. Les textes inédits en apportent de nouveaux témoignages. Ainsi ce Pomponianus dont un membre de la même famille était déjà connu par une inscription funéraire d'Athènes (*IG* II², 8830).

**241.** *Inv.* 334 ; petite stèle brisée en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,33×0,162× 0,125 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1,5 (Pl. XXVI, 2).

- - -|σ̣ο̣ς̣ *vac.* | Πομπω̣|νιανὸς | Ζωπύ|ρου *vac.* | Διονύσ[ι]|ος Ν[ε]|μω̣[νίου].

*N. C.* Écriture profonde et régulière, mais le maniérisme se traduit dans la forme du *my* et de l'*oméga* : IIe s. ap. J.-C. Pour le premier personnage, cf. *IG* II², 8830 : Πομπωνιανὸς Ζωπύρου Θάσιος ; peut-être les traces de la l. 1 sont-elles les restes d'un *nomen* ou d'un *praenomen ;* Νεμώνιος répond aux lacunes et aux traces de lettres conservées : cf. *IG*, 326, l. 5 et *Sup.* 445, l. 3 (cf. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 164).

Tel était sans doute aussi le cas de ce personnage dont on a retrouvé le buste inscrit, et où l'on a songé à reconnaître le médecin Celse[1]. Peut-être s'agit-il seulement d'un Thasien.

**242.** *Inv.* 120 ; buste en marbre de Thasos ; la tête et le côté droit, sont brisés ; le buste est posé sur une base parallélépipédique reposant elle-même sur un socle cylindrique ; à l'arrière le relief a été complètement évidé ; seul subsiste un support qui s'évase vers le haut ; la même technique, imitée du bronze, reparaît dans deux autres bustes anépigraphes du musée (*inv.* 152, 153) ; pour donner la forme du corps il ne subsiste vers l'avant qu'une plaque assez mince, de 4 cm. 5 environ ; hauteur totale conservée : 0 m. 53 ; h. l. en centimètres : 2,3 ; trouvé à l'odéon en 1928 ; cf. *Chronique des fouilles*, *BCH*, 53, 1929, p. 514 (Pl. XXVI, 4).

Κέλσος.

*N. C.* La forme anguleuse du *sigma* et de l'*omicron* reporte assez tard, semble-t-il, dans le cours du IIe s. ap. J.-C., peut-être IIIe s. ap. J.-C.

Mais surtout, selon la pratique constante et générale de l'Orient hellénique sous l'Empire, les nouveaux citoyens romains ajoutent les *nomina*, marques de leur nouveau privilège, au nom traditionnel de l'onomastique ou de la mythologie thasiennes.

**243.** *Inv.* 427 ; petite stèle de marbre grossier ; brisée en bas, endommagée à gauche, dimensions en mètres : 0,205×0,20×0,04 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1,2 ; lue par Ch. Picard dans la collection Dimitriadis (Pl. XXVIII, 2).

[Μ]ᾶρκος | [Ο]ὔρπιος | [Ἀ]λέξαν|δρος χ̣αῖ|ρε.

(1) *BCH*, 53, 1929, p. 514.

*N. C.* Écriture profonde, *apices* assez marqués, mais lettres régulières et nettes du Ier-IIe s. ap. J.-C. La transcription Οὔρπιος pose un problème, bien qu'elle paraisse assurée. Urpius ne paraît pas attesté. Il faut y retrouver la transcription de Orbius fréquent en particulier à Délos (cf. Dessau, 9365, 9366), ou de Urbius (Dessau, 8714), avec le passage de *b* à *p*, plutôt qu'une transcription de Ulpius avec l'alternance *l-r* (sur Urbius, cf. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 261, n. 4 ; sur Ulpius, *ibid*,. p. 234).

**244.** *Inv.* 139 ; relief de marbre blanc brisé à la partie supérieure ; la scène est encadrée par une bordure lisse, large de 0 m. 22 en bas, de 0 m. 035 sur les côtés ; représentation d'un banquet[1] ; dimensions en mètres : 0,46×0,46×0,075 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1,5 ; lu par Ch. Picard en 1913 (Pl. XXVII, 1).

Διακονὶς Θάλλου | εὐσεϐὴς χαῖρε ·
3 Γ. Φοντήϊος Θάλλος | προσφιλὴς χαῖρε.

*N. C.* Grands caractères peu soignés, *alpha* à barre brisée ; lettres assez irrégulières : IIe s. ap. J.-C. ? L. 3, la lecture du *gamma* n'est pas certaine ; peut-être *pi*. Le *praenomen* serait Publius au lieu de Caius. La relation entre les deux personnages n'est pas évidente : s'agit-il du frère et de la sœur, de la fille et du père ? La mention εὐσεϐής rejoint d'une certaine manière le nom de Διακονίς, qui évoque διάκονος. Mais l'intérêt essentiel de cette épitaphe réside dans la constitution du nom romain Caius (ou Publius) Fonteius Thallos où le nom grec traditionnel et banal devient *cognomen* (sur Fonteius, cf. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 212, n. 4).

**245.** *Inv.* 138 ; relief funéraire en marbre thasien ; la représentation est sculptée dans un encadrement large de 0 m. 06 en bas, 0 m. 02 en haut ; brisé en haut à gauche ; écorné en bas à droite, scène de banquet à un seul personnage ; dimensions en mètres : 0,425×0,41×0,11 ; h. l. en centimètres : 1,8 ; int. : 1 (Pl. XXVII, 2).

Λούκιος Φαίνιος Χρῆσ[τος]
προσφιλὴς χαῖρε ❦

*N. C.* Grandes lettres assez négligées ; *hypsilon* est dessiné comme V latin ; mais on ne constate aucune ligature, ni déformation morphologique. Au plus tard IIe s. ap. J.-C. Cf. *IG*, 580 pour Χρῆστος, fils d'Ἀφφία ; Φαίνιος est apparemment la transcription du latin Faenius, fréquemment représenté dans l'épigraphie latine (cf. Dessau, 1921, 3399, 5200, 6073, 6121, 7611, 7615 ; cf. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 186) ; sur le symbole de la feuille de lierre dans ces monuments, cf. H. Seyrig, *BCH*, 51, 1927, p. 209, accepté par F. Cumont, *La stèle du danseur d'Antibes*, p. 29.

Même formation du nom sur un sarcophage où, conservant son nom grec, le personnage y a ajouté le nom d'Aurélios, comme tant d'autres après 212 :

**246.** *Inv.* 1276 ; plaque de marbre brisée de toute part, qui constituait le côté d'un sarcophage ; dimensions en mètres : 1,60×0,57×0,13 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 2,2 ; trouvée dans le jardin Sotreli (nécropole de Patargia) le 28 juillet 1954 (Pl. XXVIII, 1).

(1) Pour toutes les représentations figurées, on renvoie par avance aux descriptions qu'en donne P. Devambez dans son étude des sculptures thasiennes.

Αὐρ. Ποτάμων π/ [- - - - - κατεσκεύασα]
ἑαυτῷ καὶ τῇ συμβίῳ μου Ἐνπειθούσῃ
καὶ τοῖς τέκνοις μου · μηδένα δὲ ἕτερον
4 κατάθεσται *(sic)* πτῶμα · εἰ δέ τις τολμήσῃ, δώσι
τῇ πόλι δηνάρια ͵α΄.

*N. C.* Abréviation marquée par un point après Αὐρ. ; *oméga* anguleux qui facilite les ligatures ; de même l'*epsilon* et le *sigma* sont à angles droits quand les ligatures sont possibles ; ailleurs formes lunaires. L'*hypsilon* tend à la forme V. Il est difficile de décider si τολμήσῃ est un subjonctif incorrect après εἰ ou un futur où ει est remplacé par η sous l'effet de l'iotacisme (cf. les formes δώσι et πόλι). On a restitué plutôt κατεσκεύασα (cf. *IG*, 556, 557) que κατεσκεύασεν (*IG*, 561). Le nom de la femme Ἐνπείθουσα ne paraît pas attesté, mais sa signification (Confiante ou Fidèle) répond bien à la formation de nombreux noms féminins tirés de qualités morales. Date : cours du IIIe siècle ap. J.-C.

Il faut rattacher à une inscription du même genre un petit fragment, reste d'une inscription funéraire comportant défense et amende.

**247.** *Inv.* 674 ; petit fragment de marbre brisé partout ; dimensions en mètres : 0,35 × 0,205 × 0,175 ; h. l. en centimètres : l. 1 : 3,5 ; int. : 4 ; ensuite 2,5 ; int. : 1,5.

[- - - πρ]οσφ[ιλὴς χαῖρε] ·
- - - σθαι τάφο[ν - - - -]
3 - - - σαι δην - - - - - - -
4 - - - ἄλλο - - -
- - - τριφι - - -
- - - - υκ - - - - -
7 - - - - - α - - - - -

*N. C.* Il ne vaut de présenter ce petit fragment qu'à cause de sa date : son écriture le rattache en effet aux textes du Ier-IIe siècle ap. J.-C. Il apparaît ainsi comme l'un des premiers exemples de ces inscriptions funéraires, si fréquentes au IIIe et au IVe siècle.

Cette expansion de la romanisation se marque plus nettement encore peut-être à travers l'onomastique féminine. Plus banale et plus limitée que celle des hommes, était-elle par là même plus exposée à subir l'influence nouvelle, à se romaniser plus vite encore ? Les noms romains apparaissent en tout cas fréquemment sur les tombes de femmes à l'époque impériale. Les épitaphes inédites en apportent de nouveaux exemples ; l'un d'eux signalé dans une publication antérieure n'est pas assuré cependant :

**248.** *Inv.* 277 ; fragment de cippe circulaire, brisé à l'arrière en haut et en bas ; dimensions en mètres : hauteur : 0,35 ; diamètre : 0,25 ; h. l. en centimètres : de 2 à 3 ; int. : 0,6-2,5 ; signalé par Ch. Picard, *BCH* 45, 1921, p. 171, nº 35 (*Sup.* 494 ; Pl. XXVIII, 3, 4).

Φ - - - - - -
καία ? Τι. Ἄπρου ?
ἐτῶν κδ΄,
4 γυνὴ δὲ Ἡρο-
δότου τοῦ Ζωσίμο[υ]
προσφιλὴς
χαῖρε ·
8 Φίρμος Μο - - - -

*N. C.* Écriture irrégulière ; l. 2, le *rhô* a été gravé à l'intérieur du *pi* ; l. 5, τοῦ, omis, a été gravé dans l'interligne ; la l. 8 est plus tardive que les autres : *sigma* lunaire ; le *rhô* a la forme du R latin. Date : fin du IIe s. ap. J.-C.

L. 1/2, la lecture reproduite dans *Sup.* 494, est impossible : l. 2, on ne peut lire Ἀτιλλίου, comme on le proposait ; sans doute faut-il retrouver dans -καία la fin d'un nom féminin ; mais on ne présente qu'avec réserve la lecture du patronymique : Tibérios Aper ? Elle semble pourtant répondre de manière satisfaisante aux signes conservés. Enfin l. 1, la lecture Φίρμα proposée autrefois n'est qu'une restitution, si du moins la pierre n'a pas été endommagée depuis la publication première. Ce ne saurait être qu'un prénom suivi d'un nom terminé en -καία. Mais on pourrait songer aussi à Φ[ιλονι]καία. Cette Grecque romanisée, morte à 24 ans, avait épousé un Thasien dont la famille est connue : cf. *IG*, 531.

Si ce premier exemple n'est pas assuré, plusieurs autres montrent avec netteté le progrès de ces dénominations à travers toutes les couches de la population :

**249.** *Inv.* 453 ; stèle brisée à l'angle supérieur droit ; dimensions en mètres : 0,385×0,43×0,07 ; h. l. en centimètres ; 3,5 ; int. : 0,8 ; trouvée par Ch. Picard en 1913 près de l'arc de Caracalla (Pl. XXVIII, 5).

Οὐολουμνία. . . . . . . .
κου θυγάτηρ ἱέ̣ρ̣ε̣[ια]
προσφιλὴς ϕ́ χαῖρε.

*N. C.* Grandes lettres régulières, l'*epsilon* a la forme d'un *sigma* renversé avec haste médiane ; cours du IIe s. ap. J.-C. Le patronymique terminé en -κος avait sans doute une forme grecque.

**250.** *Inv.* 160+187 ; stèle de marbre terminée à la partie supérieure par un fronton triangulaire ; dans un cadre en creux, personnage drapé debout ; la pierre est brisée en deux fragments qui se rejoignent ; l'inscription est gravée, à la partie supérieure, sur le fronton et la fausse architrave, en bas, sur le cadre réservé ; dimensions en mètres : A : 0,31×0,29×0,09 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 4 ; B : 0,325×0,23×0,09 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1,2. A, trouvé par Ch. Avezou en 1912 ; B, copié par Ch. Picard en 1911 (Pl. XXIX, 1).

A. [Φ]ιλάν̣θιος
Πρίμας

B. Πρίμα Πρίμας
προσφιλὴς χε͂ρε.

*N. C.* Lettres assez irrégulières en particulier *my* ; ligatures ; IIe s. ap. J.-C. ? Graphie phonétique de χε͂ρε. Φιλάνθιος et Πρίμα sont frère et sœur, enfants naturels ou fils et fille d'une affranchie, Prima.

**251.** *Inv.* 236 ; stèle de marbre grossièrement travaillée ; à la partie supérieure un arrondi remplace le fronton entre deux acrotères stylisés ; brisée en bas ; dimensions en mètres : 0,76×0,30×0,06 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 2,5 (Pl. XXIX, 2).

Σεκοῦνδα
Ποπλίου
3 προσφιλῆς

4 χαῖρε ·
Αὖκτα προσφι-
6 λὴς χαίρειν .

*N. C.* Grandes lettres irrégulières, *sigma* et *epsilon* lunaires aux l. 5 et 6 : fin IIe-IIIe s. ap. J.-C. Les deux dernières lignes semblent avoir été inscrites postérieurement ; l'affranchie (ou l'esclave ?) Aucta a-t-elle été enterrée avec sa maîtresse : Secunda, fille de Publius ?

**252.** *Inv.* 296 ; petite stèle de marbre blanc irrégulièrement travaillée aux bords ; dimensions en mètres : 0,225×0,20×0,05 ; h. l. en centimètres ; 2,2 ; int. : 0,5 (Pl. XXIX, 3).

Καλιτύχη Ἡρα-
2 γόρου χαίρειν ·

Σαικόνδα Νο-
4 στίμου χαίρειν.

*N. C.* Gravure régulière où les lettres sont pourtant déformées, ainsi *hypsilon*, l. 1 ; deux jeunes filles ensevelies dans la même tombe ; elles appartiennent sans doute au même milieu social ; leurs noms expriment la même idée de bonne fortune ou de bon augure : la première, à l'aide du grec, la seconde, grâce au latin. Plus significatif encore de cette rencontre des deux onomastiques, le nom de la petite fille de douze ans appelée Briscis, surnommée Secunda (*IG*, 446).

A partir de la fin du IIe siècle ap. J.-C. il serait vain de chercher une signification particulière à l'adoption d'une forme latine plutôt que grecque dans le choix d'un nom, et plus trompeur encore d'en déduire des conclusions sur la catégorie sociale du personnage. C'est encore un nom latin que porte la femme d'un Thasien qui avait fait ériger pour lui et sa famille un sarcophage monumental.

**253.** *Inv.* 644 ; fragment d'un côté de sarcophage brisé partout sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,53×1,05×0,17 ; h. l. en centimètres : 4,2 ; int. : 2,5 ; trouvé le 19 juillet 1947 près de la *plaléia* du village, en allant vers l'Hérakléion (Pl. XXIX, 4).

[- - τῇ γλυκυτάτῃ] σ̣υ̣ν̣βίῳ Μαρκίᾳ̣ καὶ τοῖς τέκνο̣[ις]
- - - - - - - αὐτήν ❦ εἰ δέ τις ἕτερος ἀνοίξε̣[ι]
3 [- - - - - - δ]ώσει τῷ ταμείῳ ✱ ,δ ❦ καὶ τῇ πόλι ❦ ✱ ,[δ].

*N. C.* Écriture soignée, mais où la forme des lettres est incertaine ; *oméga* droit, mais *omicron* arrondi ; *sigma* lunaire, mais aussi à angles droits ; *epsilon* droit ; ligatures. Fin du IIe s.-début du IIIe s. ap. J.-C.

L'amende était de 4.000 ( ou de 10.000 ?) deniers pour le fisc impérial ; autant pour la cité vraisemblablement.

C'était encore un nom latinisé que portait le personnage mentionné sur un grand et coûteux tombeau de famille dont il ne subsiste qu'un petit fragment :

**254.** *Inv.* 362 ; fragment de marbre provenant d'une cuve de sarcophage ; brisé partout ; on possède cependant le bord gauche du texte ; dimensions en mètres : 0,115×0,91×0,16 ; h. l. en centimètres : 5 ; int. : 1,2 ; vu et copié par A. J.-Reinach en 1910 chez P. Klonaris (Pl. XXIX, 7).

- - - - - - - ανῳ Μον̣[. . .]-
ῳ ἐφηβεύσαντι ἐτῶν δ[έκα]
τεσσάρων καὶ τῇ γλυκυτ[άτῃ]
4 [σ̣υ̣μ̣βίῳ - - - - - - - - - - - - -]

*N. C.* Écriture profonde et soignée, mais tardive ; formes lunaires d'*epsilon*, *sigma*, arrondie d'*oméga*, *hypsilon* gravé comme le V latin, IIIe s. ap. J.-C. — au plus tard IVe s. ap. J.-C. ? A la l. 1 la lecture n'est pas assurée. On peut songer à Μον[τᾶν]ος (cf. à Éphèse, Titus Flavius Montanus, L. Robert, *Hellenica*, III, p. 124) ; auparavant, nom latin terminé en -anus. Le jeune garçon, mort à 14 ans, avait déjà été éphèbe, selon l'habitude qui s'est répandue généralement de faire entrer les enfants de plus en plus jeunes dans l'éphébie (cf. no **337**, et L. Robert, *Collection Froehner*, no 43, p. 51 ; J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, no 219).

Ce ne sont pas assurément de grands personnages que rappellent d'humbles stèles et les formes latines n'y voisinent pas moins avec les vieux noms grecs ou indigènes :

**255.** *Inv.* 297 ; partie inférieure d'une petite stèle sculptée, brisée en deux fragments qui se rejoignent ; on distingue encore sur chaque fragment une jambe du personnage — un enfant — représenté debout ; dimensions en mètres : 0,31×0,30×0,07 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,8 ; trouvée dans un mur récent au Pythion le 15 mai 1911 par Ch. Picard (Pl. XXIX, 6).

Μαρκιανὸς
Διογένους
ἐτῶν γ' χαῖρε.

*N. C.* Écriture tardive et ornée ; formes rondes de l'*epsilon* ; arrondies de l'*oméga*, de l'*hypsilon*, ou de la haste médiane du *my* : IIIe s. ap. J.-C. Petit relief funéraire pour un enfant de trois ans dont le nom, Marcianos, est l'unique exemple dans la prosopographie thasienne.

**256.** *Inv.* 171 ; relief tardif représentant un personnage debout ; brisé en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,30×0,29×0,06 ; h. l. en centimètres : de 0,5 à 2 ; int. : 0,3-0,5 ; l'inscription est gravée au fond du relief, de part et d'autre du sujet ; lue et photographiée en 1911 par Ch. Picard (Pl. XXIX, 5).

Αὐ|ρηλί-α Βάσσα ἐ|ποί-ησεν τ|ῷ ἰδί-ῳ πεδί|ῳ μ-νείας χ|ά-ρειν.

*N. C.* Écriture très tardive et presque cursive ; l'écriture négligée concorde avec les formes dégénérées qui attestent une très basse époque (πεδίῳ, χάρειν) ; le nom de Βάσσα que l'on rencontre dans un autre texte thasien (nº **386**) est le féminin de Bassus.

Désormais sur les stèles les plus tardives aucune différence entre les noms ; les maladresses de l'écriture jointes aux déformations de l'orthographe ne témoignent plus guère que de la décadence. Ainsi sur deux fragments inédits :

**257.** *Inv.* 539 ; fragment de marbre brisé partout sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,10×0,175×0,04 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 0,5-1 (Pl. XXX, 2).

[- - - Ἰο]υλιανὸς Νει-
[κάδη]ς Ἡρακλεί -
[δου ? - - - - -]

*N. C.* Écriture hâtive et tremblée, ligatures ; IIIe s. ap. J.-C.

**258.** *Inv.* 416 ; fragment de stèle brisé partout, sauf à droite ; dimensions en mètres : 0,135×0,17×0,05 ; h. l. en centimètres : 4,2 ; int. : 2-3 (Pl. XXX, 3).

[Ἰ]ουλία | Φιλιππί|[δου π]ροσ|[φιλής - - -]

*N. C.* Grandes lettres grêles avec *apices* : IIIe s. ap. J.-C.

Romain aussi le nom qu'un oisif a gravé sur un banc inscrit trouvé à l'agora :

**259.** *Inv.* 1289 ; fragment d'un banc mouluré à la partie antérieure ; brisé aux deux bouts ; dimensions conservées en mètres : 1,40×0,445×0,25 ; à la face antérieure début d'une dédicace

en lettres de 6 centimètres ; à la partie supérieure et inférieure, graffites, en lettres de 2 à 2,5 cm. ; le banc a dû être retourné et employé sur les deux faces ; trouvé le 27 juillet 1954 dans l'angle Sud de l'agora (Pl. XXXVI, 4 et 5).

A la face antérieure :

ἡ Ἀρχ - - -

A la face supérieure :
une oie qui tient un ver dans son bec ; à côté à gauche :

Φαουστινέ

A côté, deux dauphins nageant en sens inverse et l'inscription

Ζήσεις
ΒΕ⋈ΕΙϹΙ

A la face inférieure, deux jeux de marelle.

Au début de la dédicace, soit une date : Ἀρχ[όντων - - -] ; soit plutôt un nom propre. La date est difficile à définir, gravure soignée, *alpha* à barre droite.

Graffites : le vocatif Φαουστινέ (*Faustine*) est sans doute l'appellation que l'on a voulu donner à l'oie gravée auprès. Moquerie et jeu entre camarades : Faustinus, tu es une oie? Les deux autres mots sont apparemment liés. S'il faut donner à ζήσεις la valeur de la formule chrétienne, on peut chercher dans la suite une expression également symbolique. Les deux dauphins nageant en sens inverse seraient alors la représentation du cryptogramme ; au lieu de **ΒΕ**, peut-être **ΚΕ** ou même **Κ**ʼ = καὶ et ἔχεις? Mais le signe **⋈** reste énigmatique.

Enfin c'est encore un nom de forme romaine que porte une stèle où l'inscription est si négligée et les formes si dégénérées que C. Fredrich a cru y trouver un texte barbare :

**260.** *Inv.* 619 ; partie inférieure d'un relief où était représenté un personnage debout de face. Le sujet était entouré d'un encadrement de 0 m. 03 sur les côtés, de 0 m. 10 en bas ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 0,6 ; publié *IG*, 522.

Καπίτυλλα Κα[πίτω]-
νος αἰτῶν - - - - - - -

*N. C.* Lettres très négligées ; les deux *lambda* sont si mal gravés qu'on les prendrait pour *my*. C. Fredrich avait lu Καπιτύμα. De même l. 2, l'*iota* de αἰτῶν lui avait échappé, d'où sa remarque : *Graecum non videtur*. Il s'agit en réalité d'une orthographe phonétique de ἐτῶν. On indiquait l'âge de la défunte. On connaît à Thasos d'autres exemples de Καπίτων (*IG*, 506, 1, et nº **278**) ; ce nom répond aux lettres restantes, mais demeure hypothétique.

Les usages de l'onomastique montrent ainsi la variété et l'étendue de la romanisation ; toutes les classes en ont reçu l'empreinte : pénétration lente tout d'abord, peut-être même davantage retardée dans les classes dirigeantes qui, au Iᵉʳ siècle ap. J.-C., ne paraissent guère altérées par la nouveauté romaine. Mais le mouvement gagne au cours du IIᵉ siècle et l'aristocratie, cette fois, est la plus profondément touchée.

*
* *

Les listes de magistrats les plus tardives, les noms des riches Thasiens capables d'assumer les frais des sarcophages monumentaux dont la mode s'impose alors ne doivent pas cependant faire illusion : si dans sa grande majorité la classe dirigeante a subi l'influence romaine à la fin du IIe siècle, au IIIe et au IVe siècle ap. J.-C., si même cette influence s'est fait sentir profondément à travers les autres couches de la population, celle-ci n'en reste pas moins attachée à ses traditions helléniques. Une inscription récemment découverte en donne une nouvelle preuve ; elle mentionne en effet la charge d'éphébarque qui n'apparaissait pas encore à Thasos :

**261.** *Inv.* 1288 ; fragment d'une stèle de marbre brisée partout sauf à gauche où le bord est conservé ; dimensions en mètres : 0,21×0,305×0,095 ; h. l. en centimètres : 6,5-6,8 ; int. : 0,5-1,5 ; trouvé le 6 août 1954, remployé dans une réparation tardive sur le mur de fond du portique Sud-Est (Pl. XXX, 1).

| | |
|---|---|
| Ἡραγ[όραν] | ἐφηβα[ρχή]- |
| 2 Ἀριστ[είδου] | 4 σαντ[α - -] |

*N. C.* Grandes lettres profondes, mais assez maladroites ; *epsilon* et *sigma* renversés, mais l. 4, *sigma* ordinaire.

Le magistrat appartient à une famille connue dans les listes de théores, à une époque antérieure : *IG*, 302, 10 et *IG*, 293, 33. A l'époque classique les *phrouroi* occupaient la place des éphèbes (cf. *Recherches* I, p. 411 sq.). L'éphébarque à Thasos n'était pas encore connu, mais cette fonction peut remonter à l'époque classique ou hellénistique, puisque le gymnasiarque est attesté dès le IVe siècle par un texte, malheureusement disparu et dont on ne peut fixer le lieu où il fut déchiffré[1].

Ainsi, malgré les caractères nouveaux, impériaux pourrait-on dire, le fond du peuple reste grec. Cet attachement transparaît encore à travers les dénominations, et, s'ajoutant aux inscriptions déjà connues, tout un lot d'inscriptions funéraires montre que la gamme des noms anciens restait en usage, faisant appel à tous les aspects de l'onomastique traditionnelle.

Noms empruntés à la végétation et aux plantes, comme ceux de Daphnos et Krokos qui figurent sur deux épitaphes :

**262.** *Inv.* 436 ; fragment droit d'une stèle de marbre blanc ; dimensions en mètres : 0,26×0,27×0,04 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,5 ; signalé *Sup.* 512, d'après *BCH*, 45, 1921, p. 173, nº 55 (Pl. XXX, 4).

| | |
|---|---|
| [Σ]ύνφορος | [π]ροσφ[ιλὴς] |
| 2 [Δ]άφνου ή | 4 [χαῖρε]. |

*N. C.* Grandes lettres tremblées et assez irrégulières, *alpha* à barre brisée ; boucle du *phi* en forme de cœur : fin du IIe s. ap. J.-C. ? Premier exemple thasien de ce nom, courant en certains endroits, cf. à Samothrace (*IG*, 224, 3 ; *CIL*, suppl. 3774).

(1) *IG*, 377 ; nous n'avons pu retrouver ce texte, ni découvrir à qui renvoyait la mention de C. Fredrich : *exscripsi apud Hectorem*. L'éphébarque est adjoint au gymnasiarque (cf. à Iasos, par exemple, *REG*, 6, 1893, p. 161).

**263.** Petit bloc remployé à la barrière du κρατικὸν φυτώριον ; dimensions en mètres : 0,27×0,425×0,33 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 2.

Κρόκος Ἱερωνύμου
χαῖρε.

*N. C.* Même date approximativement que le texte précédent.
Le nom Krokos (Safran) est au contraire déjà attesté à Thasos : 2 exemples du Ier s. av. J.-C. (*IG*, 355, 20 et 39).

Noms dérivés des qualités physiques ou morales comme Alcibiadès, Antisthénès, Ménophilos ou Pankratès, qui, tous, évoquent une notion de force et se retrouvent tous dans des inscriptions funéraires de la même époque, à la fin du IIe siècle, au cours des siècles suivants.

**264.** *Inv.* 417 ; fragment de stèle de marbre blanc brisé partout ; dimensions en mètres : 0,13×0,20×0,04 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1,5 (Pl. XXX, 5).

- - - - - ιυ
[Ἀλ]κιβιάδο[υ]
χαῖρε.

*N. C.* Alcibiadès est le patronymique, puisqu'il y avait un nom gravé au-dessus.

**265.** *Inv.* 525 ; angle supérieur gauche d'un côté de sarcophage en marbre ; dimensions en mètres : 0,31×0,31×0,12 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,2 (Pl. XXX, 6).

Δίδυμα - - -
2 προσφιλὴ[ς χαῖρε]·

Ἀντισθέ̣[νης Διονυ]-
4 σ̣ί̣ο̣υ̣ - - - - - -

*N. C.* L. 1, nom de femme ou nom d'homme tel que Διδύμαρχος, Διδυμακλῆς? L. 3/4, cf. *IG*, 319, l. 1 : Διονύσιος Ἀντισθένους.

**266.** Dans le mur du jardin Sotreli (nécropole romaine de Patargia) ; petit fragment de marbre blanc brisé partout ; dimensions (mesurables) en mètres : 0,33×0,20 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 2.

- - - ος Μ - - -
2 - - - λης Ἀρ - - -

[- - - Μ]ηνοφίλ[ου]
4 - - - Παγκράτο[υ]

*N. C.* Liste des noms suivis de leurs patronymiques ; bien que retrouvé sur l'emplacement de la nécropole, ce petit fragment a peut-être été apporté de la région de l'agora où se trouvaient les archives de la cité.

Les vertus militaires et guerrières continuent également de fournir le répertoire onomastique :

**267.** *Inv.* 441+386 ; petite stèle de marbre pyramidante avec encadrement gravé constituée par deux fragments qui se rejoignent ; brisée à la partie supérieure ; dimensions en mètres: A : 0,195×0,25×0,05 ; B : 0,32×0,27×0,05 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 3-3,5 ; le fragment B a été lu par Ch. Picard en 1911 chez le docteur Christidis (Pl. XXX, 7).

.. ελε -
ναρέτως
καὶ
Στρατοκλῆς
Χάρητος.

*N. C.* La finale -κλῆς en lettres plus petites et dépassant sur le cadre. Il s'agit sans doute de deux frères, mais la restitution du premier nom n'apparaît pas.

**268.** *Inv.* 642 ; petite stèle grossièrement travaillée, les lettres marquées en pointillé plutôt que gravées ; dimensions en mètres : 0,475×0,16×0,03 ; h. l. en centimètres : 1 ; int. : 1,5 (Pl. XXX, 8).

Μάνης | Μενεμάχου.

*N. C.* Lettres presque informes.

Les dénominations évocatrices de la victoire sont toujours en faveur :

**269.** *Inv.* 957 ; base en marbre à 3 degrés ; dimensions maximum en mètres : 1,02×0,48×0,72 ; h. l. en centimètres : 2 à 2,5 ; int. : 0,5-1,8 ; les deux premiers noms sont gravés sur le degré médian, le troisième sur le degré inférieur ; trouvée à Patargia pendant l'hiver 1950/1951 (Pl. XXXI, 1).

Εὐφροσύνη Νικάδου
τοῦ Παραμόνου
Φιλάγαθος Νει- προσφιλὴς
κάδου χαῖρε.

'Επίκτητος Νεικά-
δου.

*N. C.* Lettres irrégulières avec *apices* ; sur le degré inférieur *epsilon* et *sigma* lunaires ; IIe-IIIe s. ap. J.-C. Les enfants de Nikadès réunis dans le même tombeau : Épictétos mort après les autres. La famille est connue *Sup.* 442 : Νεικάδα Παραμόνου. L'habitude de rappeler le nom du grand-père se répand assez tard dans le IIe siècle ap. J.-C.

**270.** *Inv.* 713 ; fragment de corniche en marbre blanc, seulement endommagé en haut, brisé partout ailleurs, et terminé par une triple moulure à la partie supérieure ; dimensions en mètres : 0,43×0,11×0,20 ; h. l. en centimètres : 4 ; trouvé en 1949 à Patargia (Pl. XXXI, 2).

- - - μις Νικηφόρου.

*N. C.* Forme maniérée du *phi* ; *apices* marqués.

**271.** *Inv.* 576 ; fragment brisé partout sauf en bas peut-être ; dimensions en mètres : 0,22×0,05×0,105 ; h. l. en centimètres : 3,2 ; int. : 1,2 ; trouvé par S. Rissom à la porte de Zeus en août 1913 (Pl. XXXI, 4).

[Κ]λεόνικο[ς].

*N. C.* Peut-être le patronymique au génitif.

Les caractères moraux fournissent encore eux aussi des noms à l'époque impériale, tels que Philistidès ou Eudikos.

**272.** *Inv.* 541+537 ; deux fragments brisés de toutes parts, provenant peut-être du même texte ; dimensions en mètres : A : 0,12×0,10×0,05 ; int. : 1,5 ; B : 0,085×0,01×0,05 ; h. l. en centimètres : 3,5.

Φιλ[ιστίδης]
Μικ[κά]λου.

*N. C.* Écriture tardive ; lettres mal gravées, la forme de l'*hypsilon* est celle du V latin. Les deux noms se retrouvent au VI^e s. av. J.-C. sur une liste de théores : *Cat.* I, col. 2, l. 25 (=*IG*, 277, 12).

**273.** *Inv.* 457 ; angle supérieur gauche d'une stèle terminée au sommet par une corniche horizontale ; dimensions en mètres : 0,23×0,17×0,08 ; h. l. en centimètres : 1,4 ; int. : 1,5 (Pl. XXXI, 3).

ἀνδρὶ μ[νείας χάριν ?]
Εὐδίκῳ

*N. C.* Peut-être le nom de la femme était-il inscrit sur la corniche supérieure ?

Les noms féminins demeurent particulièrement nombreux qui évoquent les qualités d'âme ou de cœur ; ainsi déjà Euphrosyné (**269**), Empeithousa (**246**) ; de même encore Agathé et Eudoxé qui figurent sur une grande inscription funéraire aujourd'hui disparue :

**274.** Vraisemblablement fragment d'un sarcophage ; dimensions en mètres : 0,60×0,59×0,12 ; h. l. en centimètres : 2 ; 3,5 ; 3,5 ; diverses époques ; déchiffré par Ch. Avezou en 1911 chez Kyriakos Pilos (? non identifié).

| | | |
|---|---|---|
| [προ]σφιλὴς | καὶ - - - | Ἀγαθὴ Μο - - - |
| χαῖρε · | προσφιλὴς | ἥρως προσφι- |
| | χαῖρε · | λὴς χαῖρε · |
| - - τη - - νες | Δημοφῶντος | Εὐδόξη ἥρως |
| προσφιλὴς χαῖρε · | | προσφιλ[ὴ]ς χαῖρε . |

*N. C.* L'emploi de ἥρως si fréquent dans l'épigraphie funéraire de certaines régions, en Thessalie par exemple, est relativement rare à Thasos (cf. *Annexe* III, sur le formulaire des inscriptions funéraires thasiennes) ; l. 8, finale en -νης ? avant Δημοφῶντος. Sur la réunion de plusieurs personnages dans un même sarcophage, cf. ci-après p. 148.

D'autres noms rappellent aussi les liens avec les parents ou les maîtres : *Trophimos*, par exemple, qui se rencontre à plusieurs reprises dans l'épigraphie du II^e et du III^e siècle ap. J.-C. (*IG*, 581, l. 13 et 598) et paraît encore sur un fragment inédit.

**275.** *Inv.* 418 ; fragment de stèle ? en marbre, intact à gauche ; peut-être bandeau inférieur d'un relief ; dimensions en mètres : 0,08×0,23×0,07 ; h. l. en centimètres : 2,5 (Pl. XXXI, 5).

Τρόφιμο[ς - - -]

*N. C. Apices* marqués ; *my* tardif avec une haste médiane courbe ; on restitue un nominatif plutôt que le génitif d'un patronymique parce que le nom paraît le premier à gauche du texte.

A cette même catégorie se rattache Ἐπίγονος que porte une petite stèle récemment trouvée :

**276.** *Inv.* 1223 ; petite stèle de marbre moulurée en haut, cassée en bas ; dimensions en mètres : 0,37×0,23×0,065 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 1,5 ; trouvée dans la nécropole de Patargia le 16 août 1953, par Mme L. Ghali.

Ἐπίγονος | Κλάδος.

*N. C.* Écriture tardive : IIe-IIIe s. ap. J.-C. La signification de la deuxième ligne ne nous apparaît pas : nominatif d'un second nom?

Enfin les noms de Zôsimos (ou Zôsimé), de Paramonos, de Zôïlos sont particulièrement fréquents à basse époque.

**277.** *Inv.* 420 ; fragment d'une stèle de marbre blanc brisée à droite ; dimensions en mètres : 0,29×0,21×0,08 ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 3,7 (Pl. XXXI, 6).

Ζώσιμος - - -
Παράμονο[ς - - -]
προσ[φιλὴς χαῖρε].

*N. C.* Formes arrondies du *sigma* et de l'*oméga* ; écriture maladroite. La place de προσφιλής impose de laisser à droite un espace important ; aussi y avait-il place pour deux patronymiques à droite des deux noms qui seraient ainsi au nominatif.

**278.** *Inv.* 355 ; angle supérieur gauche d'un côté de sarcophage ; à gauche en haut, scellement ; dimensions en mètres : 0,35×0,56×0,09 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 0,7 ; trouvé le 7 août par S. Rissom près de la porte de Zeus (Pl. XXXI, 7).

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Καπίτων | Π - - - | | προσφιλὴς | Δε - - - |
| | Ζωσίμου | Α - - - - - | | χαῖρε. | πρ[οσφιλής ?] |
| 3 | νεώτερος | Α - - - - - | 6 | | Ηλ - - - - |

*N. C.* A droite une autre inscription funéraire.

**279.** *Inv.* 398 ; sur une corniche de marbre brisé à droite et à l'arrière dimensions en mètres : 0,34×0,16×0,13 ; h. l. en centimètres : 2,3 (Pl. XXXI, 8).

Ζωσίμη Ἱκεσ[ίου]
Μέλις.

*N. C.* Cf. *IG*, 442 : Ζωσίμη, mère d'Ἱκέσιος mort prématurément. Peut-être est-ce le même personnage? Le fils de Zôsimé eût porté le nom de son grand-père maternel.

**280.** Moulure supérieure d'une base brisée à droite ; en haut et à gauche encastrement pour une statue de marbre ; il devait y avoir une autre statue à droite ; dimensions max. en mètres : 0,97×0,19×0,50 ; à la face antérieure à 0 m. 50 de l'angle gauche, l'inscription en lettres

de 4 centimètres, int. : 1 ; vue et copiée par Ch. Avezou le 7 juillet 1913 près de la « tour de l'arbre » (Patargia).

Ἀνάξων - - - - -
Ζωσίμην ▼ Φιλ - - - - -

*N. C. alpha* à barre brisée, *apices*.

**281.** Sur un marbre à l'entrée du κρατικὸν φυτώριον ; dimensions en mètres : 0,285×0,45×0,36 ; h. l. en centimètres : 2,5.

Ζωΐλου π[ροσφιλὴς χαῖρε].

*N. C.* Le patronymique est seul conservé.

L'affection et la tendresse s'expriment dans une autre série d'appellations traditionnelles que des textes inédits rappellent encore.

**282.** *Inv.* 141 ; fragment sculpté brisé partout sauf à droite (*imago clipeata*) ; représentation d'une femme tenant un enfant sur son sein ; l'inscription est gravée sur une sorte de cartouche en relief ; dimensions en mètres : 0,405×0,31×0,115 ; h. l. en centimètres : 1,3 ; int. : 0,5 (Pl. XXXII, 1).

Ἔλπιστος Ἐπιθυ-
μήτῃ τῇ ἰδίᾳ συνδεί[ῳ]
μνείας χάρειν.

*N. C.* L'iotacisme de συνδείῳ et de χάρειν s'accorde avec l'écriture : fin du Ier-IIe s. ap. J.-C.

**283.** *Inv.* 353 ; petite stèle de marbre endommagée à droite où il ne manque que quelques lettres ; dimensions en mètres : 0,18×0,26×0,07 ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 1 ; trouvée le 17 juin 1913 par Ch. Avezou (Pl. XXXII, 2).

Ἐλπὶς ἐμή, χα[ί]-
ροις, τέκνον
3 γλυκύ, Διαδου-
μένου θυγάτηρ,
ἐτῶν γʹ, μηνῶν
6 ηʹ, χαῖρε.

*N. C.* Lettres aux formes arrondies : *epsilon*, *sigma* lunaires, *oméga* arrondi ; ligature. Inscription funéraire d'une enfant de trois ans et 8 mois, Elpis, fille de Diadouménès ; début d'un hexamètre dactylique (4 premiers pieds).

**284.** *Inv.* 131 ; partie gauche d'un relief funéraire ; dans un cadre qui subsiste en haut, à gauche et en bas, un personnage debout tient un oiseau dans ses mains jointes devant sa poitrine ; dimensions en mètres : 0,58×0,21×0,12 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,8.

Ἐλπὶς Τ - - - - -
χα[ῖρε].

*N. C.* Écriture profonde et lettres ornées, fin du Ier-IIe s. ap. J.-C. ? Au bord de la cassure à la première ligne, peut-être le départ de la haste oblique gauche d'un *lambda* ou d'un *alpha* ; début du patronymique.

Même permanence de l'onomastique traditionnelle mêlée aux noms romains sur le côté d'un grand sarcophage, encore à demi-enseveli dans le torrent qui traverse la nécropole de Patargia :

**285.** Vaste cuve de marbre brisée à l'arrière, ensevelie vers l'avant ; dimensions (mesurables) en mètres : 0,85×2,35×1,22 ; h. l. en centimètres : 2,5 à 3,5 (Pl. XXXII, 3).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ἡρακλείδης Διονυσίου<br>κηπουρὸς προσφιλὴς<br>χαῖρε · | | Στρατηγὶς Κάλῆδος<br>προσφιλὴς χαῖρε · | Μαρκίων Ῥουφείνας<br>προσφιλὴς χαῖρε · |
| | ΘΙ | | |
| | | Ὀνήσιμος Σε-<br>κούνδας προσ-<br>φιλὴς χαῖρε·<br>Ἰουλία Ὀλυνπίας<br>❦ χαῖρε ❦ | Διονύσις<br>Σεκούνδας<br>χαῖρε. |

*N. C.* Les formes de lettres et la disposition varient d'un nom à l'autre, bien que l'ensemble des noms n'ait pas sans doute été gravé à de longues années d'intervalle. Quel que soit le mode d'écriture, chaque nom est gravé soigneusement ; de gauche à droite 1re rangée : 1er nom, *sigma* et *epsilon* lunaires, ligatures ; à droite : lettres ou dessin ? ; 2e nom en lettres plus grandes, sans ligatures ; forme maniérée du *sigma* ; et parfois d'*epsilon* dans χαῖρε ; petit *omicron* entre *delta* et *sigma* ; 3e nom, sans ligature, forme du *my* avec les hastes médianes en arc de cercle, la boucle du *phi* en cœur ; 2e rangée : 1er nom, *sigma* à angles droits ; 2e nom, forme de l'*epsilon* tendant vers le *sigma* ; 3e rangée, *sigma* lunaire mais *epsilon* droit. Onésimos et Dionysis sont frères, tous les deux fils d'une affranchie Secunda (ou enfants naturels?), de même que Julia, fille d'Olympia ou Markiôn, fils de Rufina.

En grande majorité les noms qui figurent sur cette série d'épitaphes à la fin du Haut-Empire et au IIIe s. ap. J.-C. étaient déjà attestés dans la prosopographie thasienne. Les exemples nouveaux n'en prouvent que mieux le maintien à travers les siècles du fond hellénique. Certes, les modes ont changé depuis les temps classiques, celles particulièrement de l'onomastique masculine[1]. Les composés sonores et évocateurs, tels que Κρατιστῶναξ ou Ἀναξίλεως, ont disparu du répertoire à l'époque impériale. Peut-être même est-ce un signe de l'évolution que le changement affecte précisément les noms traditionnels de l'aristocratie, ceux qui évoquaient de préférence l'excellence politique ou sociale. Mais la persistance des dénominations comme Stratoklès, Eudikos ou Agathé montre assez la permanence d'une civilisation et de ses modes de pensée.

* * *

A vrai dire, le jeu complexe des influences romanisantes et de la continuité hellénique, leur progrès divers dans les différentes classes de la population ne constituent pas l'originalité de la société thasienne sous l'empire. Ils reparaîtraient sensiblement identiques dans toute autre région de la Grèce, sinon dans tout l'Orient hellénique. Thasos n'est ici qu'un cas particulier dans une évolution sociale qui la

(1) Cf. *Recherches* I, p. 307, pour l'onomastique classique.

dépasse infiniment. La position de l'île, les conditions de son commerce ou de sa domination politique la plaçaient au contraire dans un réseau de relations particulières: le monde thrace a lui aussi marqué de son empreinte la société thasienne de l'Empire. Influence certes qui n'était pas nouvelle, puisqu'elle avait imposé ses traits originaux à la cité naissante, déterminé profondément l'évolution politique au IVe siècle. Peut-être est-ce le hasard de la conservation des textes si, pour ces époques anciennes, l'influence thrace demeure particulièrement sensible parmi les grandes familles de la cité. Au IVe, au Ve et même au VIe siècle av. J.-C., les archives des magistrats thasiens apportent une collection de noms beaucoup plus considérable que l'épigraphie funéraire[1]. Il n'en reste pas moins que depuis longtemps on a remarqué l'abondance des noms thraces dans l'épigraphie funéraire de l'Empire. En un temps où l'histoire de Thasos était plus mal connue encore qu'aujourd'hui, P. Perdrizet et ensuite H. Seyrig[2] avaient songé à expliquer une telle recrudescence par une mode archaïsante. En fait la force même de ce courant « thrace » faisait déjà pressentir l'insuffisance d'une telle explication : une mode archaïsante eût-elle manifesté son influence avec autant de force pendant tout l'Empire ? L'ampleur de la dispersion des monnaies thasiennes dans le bassin du Danube et dans les Balkans tout entiers, la domination continuée de Thasos sur des territoires continentaux jusqu'au IIe s. ap. J.-C., au moins, expliquent mieux maintenant le grand nombre de noms thraces à l'époque romaine. Cette fois encore la prosopographie reflète la réalité des contacts humains. Il serait également trompeur de limiter cette influence à une seule classe de la société. Certes, on ne rencontre plus parmi les dirigeants thasiens les noms parlants de Νεστῶναξ ou de Νεστόπυρις, mais les listes d'archontes énumèrent encore dans leurs collèges des Μεστούζελμις ou des Ἀβλούπορις (*IG*, 471, 1 ; no **205**, l. 6). Néanmoins grâce à l'abondance funéraire on saisit davantage la présence de l'élément thrace à travers toutes les classes de la population, parmi les plus humbles, s'il faut en croire la modestie de certains monuments funéraires, jusqu'aux confins de l'ère byzantine à en juger par les déformations de l'écriture et de l'orthographe. Un ensemble important de textes inédits datant tous au plus tôt du IIe siècle ap. J.-C. complète et précise sur ce point encore les données de la documentation antérieure :

*Bithys* (cf. D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste*, p. 65).

**286.** Marbre brisé de toute part sauf à gauche, haut. max. : 0,14 ; larg. max. : 0,255 ; h. l. en centimètres : 3,2 ; int. : 1,5 ; vu dans le mur Sud-Ouest du bâtiment de la *métoché* de Vatopédi, près de la mer par Ch. Avezou en juin 1913 (non retrouvé).

Βῖθυς Φιλ[οδή]|μου *vac.*

*N. C. Apices.*

(1) P. Devambez, *Journal des Savants*, 1955, p. 74, a marqué les limites étroites qui, selon lui, définissaient l'influence thrace originelle. Il faut avouer que dans l'état actuel de nos connaissances nous ne saisissons cette présence thrace primitive qu'à travers l'onomastique. Mais est-il possible qu'une poignée de Pariens, même pacifiquement associés aux occupants premiers de l'île, n'ait pas subi l'influence de leurs croyances et de leurs cultes ?

(2) P. Perdrizet, *BCH*, 46, 1922, p. 51 ; H. Seyrig, *BCH*, 51, 1927, p. 217.

**287.** Bloc de marbre tombé du rempart ; dimensions en mètres : 0,66×0,32×0,23 ; h. l. en centimètres : 7,5 à 8,5 ; l'inscription est piquetée plus que gravée ; trouvée en 1951 près de la porte du Silène (Pl. XXXI, 4).

Β῟θει[ς]

*N. C.* Orthographe marquée par le *iotacisme* ; lettres maladroites d'un graffite ; dans la même région du rempart d'autres textes analogues ont été inscrits à haute époque (cf. nos **89**, **90**, **91**).

**288.** Base brisée à droite et en haut ; moulure et socle hauts de 0 m. 07 ; dimensions en mètres : 0,66×0,54 ; h. l. en centimètres : 3 ; copiée par Ch. Picard en 1911, et perdue depuis.

Βεῖθυς Διοσκο[ρίδου]
προσφιλὴς χ[αῖρε].

*N. C.* Restitution de Ch. Picard.

**289.** *Inv.* 640 ; relief en marbre local, brisé en deux fragments qui se rejoignent ; l'angle supérieur gauche a disparu, écorné à droite. Dans un encadrement la représentation d'un banquet, l'inscription est gravée sur la bordure inférieure ; dimensions en mètres : 0,50×0,60×0,07 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 1,7 ; trouvé à Liménaria par P. Klonaris (Pl. XXXIII, 1).

Κλεοπάτρα Βειθάκου
χαῖρε.

*N. C.* *Epsilon* et *sigma* lunaires, *apices* ; la maladresse de la représentation sculptée et de l'inscription indiquent la basse époque impériale.

Neuf exemples de Βῖθυς et de ses composés ; le plus ancien date du Ier s. ap. J.-C.

*Diszariôn* (cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 132, 133).

**290.** *Inv.* 167 ; relief en marbre local ; partie gauche d'un relief représentant un banquet ; dimensions en mètres : 0,55×0,29×0,08 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 0,3-0,5 (Pl. XXXIII, 4).

Δισζαρίων | χαῖρε.

*N. C.* Ce nom est à rapprocher de Δίζας (*IG*, 479 et 539, 1 et 3).

*Dolas* (cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 145).

**291.** *Inv.* 62 ; relief, écorné aux angles, en marbre de Thasos qui se délite superficiellement ; la scène du banquet est placée dans un cadre de 0 m. 07 en haut, 0 m. 11 sur les côtés, 0 m. 15 en bas ; dimensions en mètres : 0,72×1,05×0,175 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1.

῾Ηραγόρας Δ̣ολ̣ᾶ κατεσκεύασεν ἑαυτ[ῷ]
ζῶν καὶ τῇ γυναικὶ Κλεοπάτρᾳ Λυσανίο[υ].

*N. C.* La surface inscrite très usée est à peine lisible ; la lecture Δολᾶ due à L. Robert. Fin du IIe s. ap. J.-C. ? Pour Dolas, cf. *IG*, 611.

*Zeipas* et ses dérivés (Ζειπύρων - - -) (cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 179, 189).

**292.** *Inv.* 89 ; relief en marbre local, brisé en deux fragments qui se rejoignent ; dans

un encadrement la représentation d'un banquet ; dimensions en mètres : 0,575×0,585×0,085 ; h. l. en centimètres : 3 ; signalé dans le carnet de fouilles de Ch. Picard en 1912 (Pl. XXXIII, 2).

Ζειπᾶς ▼ Μονοστος ▼ χαῖρε.

*N. C.* Ligatures ; *sigma* lunaire mais *epsilon* droit. La gravure et le style du relief dénoncent une période très tardive. Le sens de Μονοστος n'apparaît pas. Faut-il y voir l'inverse de Πολυστος (Πολύστεος)? Ce serait un sobriquet. Est-ce au contraire un nom barbare?

**293.** Fragment de relief représentant un banquet, vu par A. Bon à Mariés en 1926 ; signalé par lui *BCH*, 54, 1930, p. 170 ; copie communiquée par A. Bon.

Ζειππᾶς ❦ Κοδρά[του]
προσφιλὴς χαῖρε.

*N. C. Sigma* lunaire ; Κόδρατος, adaptation de Quadratus? La copie de A. Bon porte le double *pi* de Ζειππᾶς.

**294.** *Inv.* 528 ; fragment sculpté, brisé partout sauf en bas à droite (*imago clipeata*) ; deux figures représentées l'une à côté de l'autre ; l'inscription sur le bandeau inférieur ; dimensions en mètres : 0,26×0,20×0,15 ; h. l. en centimètres : 2,3 ; int. : 1 (Pl. XXXIII, 5).

[- - - - Ζ]ειπᾶδος
[προσφιλὴ]ς χαῖρε.

*N. C.* Lettres irrégulières avec *apices* très marqués.

**295.** *Inv.* 446 ; petite stèle de marbre, brisée partout sauf en haut à droite ; gauchement découpée à la partie supérieure pour rappeler la forme d'un fronton flanqué d'acrotères ; dimensions en mètres : 0,22×0,16×0,095 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,5 ; trouvée à Haghia Marina par A. Bon en 1930 (Pl. XXXIII, 3).

[Ζω]σίμη | Ζειπᾶ προσ|φιλὴς χαῖρε.

**296.** *Inv.* 547 (=1115) ; *imago clipeata* brisée à gauche et en bas, portant deux têtes en relief, de face, à côté l'une de l'autre ; une seule, mutilée, subsiste ; l'inscription est gravée de chaque côté et entre les deux têtes ; dimensions en mètres : 0,36×0,36×0,05 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; vue par A. Bon en 1926 (Pl. XXXIII, 6).

[Ζει]πᾶ tête en relief Ζωσί-
μη

*N. C.* Ζειπᾶ patronymique répondant au nom gravé à gauche de la tête de gauche, disparue, cf. nº **295** pour le couple de noms.

**297.** Stèle funéraire formée d'une grande plaque de marbre encastrée dans le quai du port en face du *konak* (non revue) ; dimensions en mètres : 0,94×0,10×0,22 ; h. l. en centimètres : 3,7 ; int. : 4 ; en bas 2 ; copiée par Ch. Picard en 1911.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Σωτηρίων | χαῖρε · | 4 |
| | Κάρπου | Ζειπύρων Ζειπύρον[ος] | |
| 3 | προσφιλὴς | χαῖρε ❦ | 6 |

*N. C.* Copie de Ch. Picard. On a restitué Ζείπυρ[ος] dans *IG*, 443, l. 6. Peut-être faudrait-il y lire aussi Ζειπύρ[ων]?

Neuf exemples de Ζειπᾶς, tous postérieurs au Ier s. ap. J.-C.

*Manla* (cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 286).

**298.** *Inv.* 367 ; stèle de marbre endommagée à droite en bas ; dimensions en mètres : 0,31×0,175×0,03 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1,5 ; trouvée le 19 juillet 1913 par S. Rissom (Pl. XXXIV, 3).

Σοῦδις Μάν|τα̣ θυγατρὶ | μνείας χά|ριν.

*N. C.* *Sigma* à angles droits ; *omicron* et *thêta* en losange ; ligatures ; pour Σοῦδις, cf. *IG*, 489, 2 et 7 ; Μάντα, également nom thrace, cf. Μάντα Δολᾶδος, *IG*, 611.

**299.** En bas d'un relief de banquet brisé à la partie supérieure, à droite, personnage étendu devant une table garnie, à gauche femme assise ; copié et dessiné par Ch. Picard en 1910 à Kasaviti, près de la fontaine du haut.

Μάντα Μεστιζέλμου
χαῖρε.

*N. C.* Μεστίζελμος, nom thrace ; cf. *IG*, 471, Μεστιζέλμου et les noms Μεστῖς ou Μεστεῖς (*IG*, 616, et *Sup.*, 377, l. 1) ; sur les noms composés en -ζελμις, cf. ci-après.

**300.** *Inv.* 383, stèle? brisée à droite et en bas ; gravure irrégulière et les deux dernières lignes sont d'une écriture différente ; dimensions en mètres : 0,43×0,30×0,08 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 2,5-1,5-3,5-1,2 (Pl. XXXIV, 1).

| | |
|---|---|
| 1 Φανόλε̣ω[ς - - - -] | 4 φῶντος |
| τοῦ - - - - | Μάντα Καλλ̣[ιφῶντος γυ]- |
| 3 Φανόλε̣[ως Καλλι ?]- | 6 νὴ δὲ Ζωσ̣[ίμου] |

*N. C.* L. 1, patronymique après Φανόλεως, et l. 2, nom du grand-père paternel ; la l. 3, restituée d'après la l. 5 : tombeau de famille.

**300** *bis. Inv.* 1443 ; fragment d'une petite base portant une inscription funéraire, cassée à droite et à la partie inférieure ; à la face supérieure, une cavité d'encastrement ; dimensions en mètres : 0,16×0,125×0,135 ; h. l. en centimètres : 2,2 ; int. : 1 ; trouvée dans le pavement de la rue principale, vers la *scala*, en 1956 (Pl. XXXIV, 9).

Μαντ̣α̣[ροῦς] | Πενθ[. .ca. 5. .] | προσ[φιλής]

*N. C.* Gravure profonde ; gros *apices* ; fin Ier-IIe s. ap. J.-C. ; un seul exemple de Μανταροῦς (*IG*, 682, 1) nom rattaché à Μάντα, dont on a 6 exemples à Thasos, tous tardifs : IIe-IIIe s. ap. J.-C.

*Diazelmis* (cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 129).

**301.** *Inv.* 534 ; stèle avec fronton et acrotères très gauchement représentés, dimensions en mètres : 0,285×0,285×0,095 ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 0,7 (Pl. XXXIV, 4).

Διάζελμις Σατύρο[υ]
φιλότεκνε προσφιλὴς
χαῖρε.

*N. C.* Sur les noms composés en -ζελμις, cf. Ion. I. Russu, *Annales du Musée Plovdiv*, 2, 1950, p. 57-59 : *Thracica, Notes d'épigraphie et d'onomastique thrace* ; pour l'emploi de l'adjectif φιλότεκνος, cf. nº **332**.

*Noms thraces incertains.*

**302.** *Inv.* 600 ; partie inférieure d'un relief de marbre blanc ; il subsiste le bas de la robe d'une femme ; le relief était dans un encadrement de 0 m. 025 sur le côté et de 0 m. 115 en bas ; dimensions en mètres : 0,29×0,22×0,06 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1 (Pl. XXXIV, 5).

Ọσ̣τις ? Ἀγαθὴ
Ἄστιδος χαῖρε

*N. C.* L. 1, la deuxième lettre est peut-être un *epsilon* gravé comme un *sigma* ; lirait-on alors Θέτις ? La lecture Ἄστις paraît exclue à la l. 1 ; elle semble certaine à la l. 2. Les noms thraces composés sur Ἀστι- sont nombreux : W. Tomaschek, *Silz. Wien*, 131, 1894, p. 7 ; D. Detschew, *l. c.*, p. 33. Faut-il rattacher Ἄστις à ce groupe ?

**303.** *Inv.* 409 ; fragment d'un bandeau de stèle brisée à droite et en bas ; dimensions en mètres : 0,085×0,23×0,08 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 1,2 (Pl. XXXIV, 6).

Κετριζη[ς ? - - -]
προσ[φιλὴς χαῖρε].

*N. C.* Faut-il rapprocher ce nom barbare du nom thrace Κετρηζεις signalé par W. Tomaschek, *Silz. Wien*, 131, 1894, p. 48 ? cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 243.

**304.** *Inv.* 385 ; petite base de marbre blanc intacte ; dimensions en mètres : 0,12×0,17×0,13 ; h. l. en centimètres : 1 à 2,5 ; int. : 0,5-2 (Pl. XXXIV, 7).

ΜΝΩΝ ΨΗ
ΤΩ
ΔΙΟCCΚΟΥΔ
ΟC

*N. C.* Écriture irrégulière et désordonnée. Διοσσκουδος, nom thrace (cf. D. Detschew, *l. c.*, p. 142 : Διοσκους).

Variété et durée de cette onomastique témoignent de la présence continue des Thraces dans l'île. Des associations de noms comme Soudis, père de Manta, Manta, fille de Mestizelmos, montrent assurément que la tradition « barbare » restait vivante à l'intérieur de certaines familles. Mais le plus souvent le nom thrace s'allie avec un nom grec comme pour Héragoras, fils de Dolas, ou Manta, fille de Kalliphôn. Depuis longtemps — sinon depuis toujours — le rameau thrace n'est plus un élément étranger dans la société thasienne ; il entre au contraire comme une composante fondamentale dans l'amalgame qui constitue alors la population de l'île. Rien ne symbolise mieux peut-être les influences diverses qui se manifestent à l'époque impériale que les noms associés sur les tombeaux collectifs de la nécropole. Une inscription inédite offre un nouvel exemple de cette complexité dans la société thasienne.

**305.** Fragment de marbre brisé partout, côté d'un sarcophage? dimensions en mètres : 0,59×0,32×0,18 ; h. l. en centimètres : 2,8-3,2 ; lu par Ch. Picard en 1911 chez P. Klonaris et donné comme venant de l'Artémision, non retrouvé.

[προσφιλ]ὴς χ̣αῖρε ·
- - - οικη Ζι̣ - -
[προσφ]ιλὴς χ̣αῖρε ·
4 [᾿Ε]πάγαθος

5 [προσφι]λὴς χ̣αῖρε · ᾿Ε - - -
- - - Πρεῖσκος̣
[᾿Ε]λπὶς Σεύθ[ου]

*N. C.* Nom grec traditionnel : ᾿Επάγαθος, cf. *Sup.* 507 ; ᾿Ελπίς, cf. *Sup.* 464 ; nos **283** ; **284** ; **331**, 7 ; **332** (?) ; nom romain : Priscus ; nom thrace : Seuthès.

Sans lien de parenté visible, les personnages ensevelis dans ce tombeau se sont associés pour subvenir aux frais de leur sépulture[1]. Et pourtant, si l'on s'en tenait à leurs noms, on y retrouverait le souvenir des courants les plus divers : grec avec ᾿Επάγαθος et ᾿Ελπίς, latin avec Πρεῖσκος ; thrace enfin avec Seuthès, et peut-être le patronymique Ζι - - -. En apportant un clair témoignage sur la société moyenne, les noms inscrits sur cette tombe donnent sans doute, par la proportion même de leurs éléments, une image assez fidèle de ce qu'était la population au IIe siècle finissant. En dépit des changements politiques, les conditions géographiques imposaient encore leurs nécessités. Elles avaient jadis valu à Thasos sa physionomie de cité coloniale[2]. Dans la Grèce romanisée, et enfin unifiée, de l'Empire, elles donnent à la ville ses traits particuliers ; parce qu'elle reste un point de rencontre entre les mondes thrace et gréco-romain, Thasos conserve son originalité : une société mixte où s'unissent les courants méditerranéens et continentaux ; partant, une civilisation de contact où la diversité des influences demeure plus apparente, peut-être, qu'ailleurs.

(1) Sur ces associations, cf. ch. IV, p. 180-181.
(2) *Recherches* I, p. 34.

## ANNEXE AU CHAPITRE III

I. Une graphie phonétique a été méconnue à deux reprises dans une inscription funéraire où les noms ont été également déformés. C'est le texte *Inv.* 445 reproduit Pl. XXXIV, 8 ; cf. G. P. Oikonomos, Δέλτιον, 2, 1916, παρ. 11 ; Ch. Picard, *BCH*, 45, 1921, p. 172, nº 42 (d'où *Sup.* 500). Il faut lire :

Πρίσκα ῥ Λικινία
Λικιννίου θυγάτηρ
μητρὸς δαὶ Ξ̣εβήρας̣

*N. C.* Ligatures de *pi* et *rhô*, l. 1, d'*êta* et *rhô*, l. 3 ; δαί = δέ ; les *sigma* sont assez indistincts l. 3 où l'on peut lire *sigma* au lieu de *xi* au début du nom de la mère, et à la fin *epsilon* au lieu de *sigma* ; peut-être en ce dernier cas le graveur avait-il gravé d'abord *epsilon*, ensuite corrigé (souvenir de la déclinaison latine ?).

O., l. 1, a lu Λικιννία, et l. 3, μητρὸς δὲ Ξαιβήρας ; P. a signalé le texte ainsi : Πρίσκα ἡ (καὶ) Λικιννία Λικιννίου θυγάτηρ, 3 l. Dans *Sup.*, Hiller proposait de lire Πανθήρας, mais Nesselhauf, justement, Σαιβήρας (i. e. Σεβήρας).

II. Nous devons à l'obligeance de M. H. Seyrig de connaître une inscription inédite de Thasos qu'il a vue à Londres en octobre 1957 :

**305** *bis*. A Londres, dans le commerce, où elle avait été acquise dans une collection de Vienne ; sous un relief du cavalier thrace chassant[1], l'inscription :

Αὐφωνία Εὐπορία | (2) ἡ μήτηρ καὶ Γ. Αὐφούστιος | (3) Μαννεῖος ὁ ἀδελφὸς Γ. Αὐ|(4)φουστίῳ Πριμιγένει, μνήμης | (5) χάριν.

Trois exemples d'Αὐφωνία (*IG*, 487, 2 ; nºs **256** ; **386**, 2) ; un seul d'Εὐπορία (nº **315**, 1) ; mais Αὐφούστιος, Μαννεῖος et Πριμιγένης sont nouveaux dans la prosographie de Thasos. La mère et le fils cadet ont fait élever la tombe du fils aîné Πριμιγένης de la famille Αὐφουστία. Nombreuses ligatures. Date : fin du IIe siècle ap. J.-C.

(1) Le relief sera étudié avec les autres fragments sculptés de Thasos. Nous nous plaisons à remercier ici la maison Spink and son de la courtoisie avec laquelle elle a autorisé la publication de ce document.

CHAPITRE IV

# RELIGION ET CULTURE A L'ÉPOQUE ROMAINE

Listes de magistrats, actes officiels, prosopographie laissent entrevoir, au moins qualitativement[1], les éléments qui constituaient la société thasienne sous l'Empire. Il est assurément plus difficile de saisir les aspects originaux de sa civilisation, de déterminer les nouveautés qu'entraînèrent les changements politiques. Seule une connaissance exacte du droit, de l'art, de la religion permettrait de préciser les variations qui s'introduisent alors dans les modes de vie et de pensée. Les documents sont loin d'autoriser une telle détermination : les formes juridiques demeurent presque totalement inconnues : seul un règlement relatif aux mnémons subsiste de tout le code thasien impérial (*Sup.* 347, III). On y découvre au moins un effort pour assurer à tous, même aux plus pauvres, la garantie des enregistrements officiels[2]. Mais une telle donnée ne suffit guère pour découvrir un reflet des transformations morales ou sociales. Plus abondantes, les œuvres d'art n'apportent cependant pas beaucoup d'éléments originaux pour cette recherche. Le plus grand ensemble de sculptures hellénistico-romaines, aujourd'hui conservé au musée d'Istanbul, provient du sanctuaire d'Artémis Pôlô[3]. D'autres documents ont paru ici et là : telle la statue de Fl. Vibia Sabina[4], elle aussi au musée d'Istanbul, heureusement datée par l'épigraphie de la fin du IIe siècle ou du premier quart du IIIe siècle ; de même un trapézophore sculpté de Cybèle peut être assigné au IIe siècle ap. J.-C.[5] ; et l'on a reconnu dans un fragment sculpté de Thasos une copie de l'époque antonine reproduisant le groupe de Marsyas supplicié[6]. C'est encore de l'époque d'Hadrien que les inventeurs ont pu dater les trouvailles de sculptures qu'ils avaient faites dans la région

(1) Toutes les données quantitatives continuent à faire défaut pour évaluer la population de Thasos. Comme nous le fait observer M. P. Devambez, le nombre de spectateurs que pouvait accueillir le théâtre fournirait une indication relative, mais ce nombre est difficile à déterminer tant que l'étude du théâtre n'aura pas été achevée.

(2) Cf. le commentaire de G. Daux, *BCH*, 50, 1926, p. 226 sq.

(3) Cf. G. Mendel, *Catalogue des sculptures des musées de l'empire Ottoman*, I, p. 336 à 346 ; l'étude de la statue exécutée par Philiscos de Rhodes est reprise au t. III, p. 557 sq., n° 1352. L'ensemble a été publié par Macridy Bey, *Jarhbuch*, 27, 1912, p. 1-19.

(4) G. Mendel, *Catalogue*, I, p. 347-8, n° 137 ; cf. aussi *id.*, *ibid.*, II, p. 337 (n° 602) Apollon Lycien.

(5) Ch. Picard, *Monuments Piot*, 40, 1944, p. 107 sq.

(6) P. Guillon, *BCH*, 60, 1936, p. 344-349.

de l'odéon, en particulier la Némésis ailée que P. Devambez a publiée[1]. Enfin une longue et intéressante série de portraits commence avec les effigies de Jules et de Lucius César[2], et se continue jusqu'au IVe siècle ap. J.-C. L'ensemble de ces trouvailles, aujourd'hui dispersées, sera prochainement réuni dans la publication générale des sculptures thasiennes[3]. D'ores et déjà le nombre de ces créations artistiques prouve au moins la permanence de la prospérité à travers les siècles[4]. Il appartient à l'étude stylistique de montrer — ce qui assurément serait capital pour l'étude de la civilisation — s'il existe une « école » de sculpture thasienne sous l'Empire[5]. En tout cas, le nombre d'œuvres ébauchées ou inachevées[6] ne permet guère de douter qu'il existait alors à Thasos des ateliers de sculpteurs ; ce sont apparemment des artistes locaux que Xénophantès, fils de Charès, qui avait sculpté le portrait d'Hadrien consacré à l'Olympiéion d'Athènes par les Thasiens, ou encore Limendas, fils de Charopinos, qui avait décoré l'exèdre voisine de l'agora avec les effigies de Kômis, fille de Léodamas, et de son mari Tibérios Claudios Kadmos[7]. Il faut aussi sans aucun doute attribuer à sa profession le surnom de ὁ καὶ 'Αγαλμάτις, que porte un archonte du IIIe siècle : Aurélios Zôïlos, fils de Paulos (*IG*, 535, 2). Quand ces créations ne révéleraient pas l'existence d'un « style » thasien, leur traditionalisme même serait significatif des tendances du goût sous l'Empire. Peut-on encore parler de créations artistiques en considérant la longue série des reliefs funéraires : cavaliers thraces ou banquets que l'on continua de dresser sur les tombes thasiennes jusque fort avant dans le IVe s., s'il faut, du moins, se fier à l'écriture des inscriptions qui y furent gravées ? Ces produits d'une technique artisanale auraient déjà l'intérêt de montrer comment peu à peu la maladresse déforma les motifs anciens ; ils sont également précieux pour mieux comprendre le fonds de croyances qui anime alors la piété populaire ; ils constituent ainsi une voie d'approche pour l'intelligence de la religion sous l'Empire. Peut-être même en définitive ce dernier aspect de la civilisation a-t-il laissé plus de traces que les autres : à travers l'onomastique et les dédicaces, dans les fêtes ou les cérémonies religieuses, subsiste le témoignage d'une vie particulière. Certes, on ne l'y retrouve encore que par reflet et indirectement. C'est néanmoins en faisant appel à ces seules données qu'on peut tenter de retrouver ce que fut alors « l'âme thasienne ».

* * *

La continuité avec la cité hellénique et hellénistique apparaît déjà dans le traditionalisme des institutions ; il s'exprime également à travers les aspects officiels de

(1) P. Devambez, *BCH*, 66-67, 1942/1943, p. 216 sq.

(2) F. Chamoux, *Monuments Piot*, 1950, p. 83 sq. (Lucius César), et *Monuments Piot*, 1954, p. 131 sq. (Jules César).

(3) P. Devambez, *Études thasiennes* (à paraître).

(4) Les portraits continuent au IVe siècle ap. J.-C. et on a retrouvé dans la basilique, près de l'Artémision, des plaques sculptées qui montrent la continuation de ces œuvres à l'époque byzantine : cf. G. Mendel, *Catalogue*, II, p. 55 (nº 294), p. 480 (nº 683) et p. 482 (nº 682).

(5) École au sens de style original.

(6) Cf. *BCH*, 76, 1952, p. 269 : « les œuvres inachevées ne sont pas rares à Thasos ; elles prouvent la présence d'ateliers locaux, sinon d'une école de sculpture locale » (sur cette question, cf. P. Devambez, *BCH*, 66-67, 1942/1943, p. 225 ; *BCH*, 75, 1951, p. 166-8).

(7) *IG* II², 3295 ; *Sup.* 444.

la religion. Au Ier siècle av. J.-C. encore, les magistrats sortant de charge adressent leurs dédicaces à Hestié, Hermès et Aphrodite (*Sup.* 403) et les φρουροί leurs actions de grâce à Pan (*Sup.* 430). S'il se produit alors un changement, ce n'est pas dans le sens d'un oubli ou d'une défaveur, mais au contraire d'un élargissement. Plus qu'à des dieux particuliers, c'est de préférence, semble-t-il, au *Panthéon* que vont désormais les consécrations officielles. Aussi bien les collèges des agoranomes, épistates et mnémons s'associent-ils non plus pour honorer Hestié et ses associés, mais les πάντες θεοί, dans la dernière en date de leurs dédicaces qui nous est parvenue (*Sup.* 434) ; de même Zôsimé et son mari consacrent-ils leur donation publique à « tous les dieux » (*IG*, 374) ; de même encore le donateur inconnu qui fit réparer le théâtre à la fin du IIe ou au début du IIIe siècle ap. J.-C. (*IG*, 393 et 394 *c*, corrigés no **190** ; Pl. XXXV, 1, 2). Religion officielle assurément, mais on se tromperait en n'y voulant trouver qu'un effet de l'habitude et de la tradition. La piété populaire ne s'est pas détournée des dieux anciens.

Certes, on aurait tort de chercher dans chaque nom théophore le rappel immédiat d'une protection divine. L'habitude et les modes entrent assurément pour une large part dans de telles dénominations. Mais précisément parce qu'elles résultent de modes changeantes, celles-ci sont révélatrices. Les noms théophores continuent d'être nombreux ; bien plus, à la fin de l'époque hellénistique, on rencontre les composés en -δωρος qui présentent le personnage comme le don d'une divinité particulière[1]. S'ajoutant à la longue liste de ces composés, deux exemples inédits en apportent une nouvelle attestation à basse époque :

**306.** *Inv.* 376 ; angle inférieur droit d'une grande stèle ou peut-être d'un sarcophage ; dimensions en mètres : 0,14×0,25×0,08 ; h. l. en centimètres : 3,5 (Pl. XXXVI, 1).

- - - όδωρος

*N. C.* Écriture tardive et négligée (forme du *delta* et de l'*oméga*) ; peut-être fin du IIe ou IIIe s. ap. J.-C. La restitution demeure incertaine : Θεόδωρος, Διόδωρος....

**307.** *Inv.* 575 ; fragment de relief en marbre brisé partout sauf à gauche ; l'inscription était gravée de chaque côté des figures sculptées ; il subsiste le haut du corps d'un personnage drapé qui tient la main droite dans le pli de son vêtement ; dimensions en mètres : 0,18×0,555×0,03 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,5 (Pl. XXXVI, 2).

Δωρ[όθεος ou θέα] | Φι[λο]|μή[δου] | προ[σφι]|λῆς [χαῖρε].

*N. C.* Écriture grêle et tremblée, assez irrégulière ; date tardive.

De même le vieux nom traditionnel de Θεόπομπος[2] reste en usage.

**308.** *Inv.* 430 ; stèle de marbre blanc brisée en bas ; dimensions en mètres : 0,14×0,24×0,085 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 0,8 ; lue par Ch. Picard en 1913 (Pl. XXXVI, 3).

(1) Sauf pour Ἀπολλόδωρος, qui est attesté à plusieurs reprises aux ve et ive siècles av. J.-C., la majorité de ces composés apparaît au IIe et au Ier siècle av. J.-C.

(2) 9 exemples de Θεόπομπος dans la prosopographie thasienne : le Ier au IVe siècle av. J.-C., le dernier est sans doute celui du no **308**.

'Αγαθὴ Θεο|πόμπου | χαῖρε.

*N. C.* Grands *apices*, lettres anguleuses et maniérées, de la fin du IIe ou du IIIe s. ap. J.-C.

Tous les dieux anciens restent présents dans l'onomastique impériale ; seul le hasard des documents vaut à certains d'apparaître dans les inscriptions alors que d'autres n'y sont pas représentés. Ainsi 'Αθηνόδωρος ou 'Αθηνόδοτος sont attestés alors à plusieurs reprises, de même aussi Ἡρόδωρος ou Ἡρόδοτος bien qu'il n'en apparaisse pas d'exemples sur les stèles inédites.

*Apollon :*

**309.** *Inv.* 357 ; base de marbre portant une moulure en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,59×0,40×0,60 ; h. l. en centimètres : 3,3 ; int. : 1.

'Επαφρᾶς Ἡρακλείδου
προσφιλὴς χαῖρε·
3 'Απολλωνία Ἄρηδος
'Ονησίφορος 'Αρχελά-
5 ου προσφιλὴς χαῖρε.

*N. C.* Écriture : IIe-IIIe s. ap. J.-C.

**310.** *Inv.* 432 ; fragment de stèle brisé des deux côtés ; dimensions en mètres : 0,15×0,09×0,0045 ; h. l. en centimètres : 2,5 (Pl. XXXVI, 6).

['Α]πολλ̣ - - -
[Φι]λίσκο[υ - -]

*N. C.* *Sigma* lunaire ; l. 1 : restitution indéterminée.

*Aphrodite :*

**311.** *Inv.* 407 ; stèle de marbre blanc endommagée à droite ; terminée par un fronton à la partie supérieure ; dimensions en mètres : 0,26×0,085×0,08 ; h. l. en centimètres : 2,4 ; int. : 1 (Pl. XXXVII, 1).

'Αφροδεισία Νεικα[δ]-
[ο]υ προσφιλὴς
[χ]αῖρε· Ζώσιμος

*N. C.* Écriture du IIIe s. ap. J.-C.

**312.** *Inv.* 459 ; fragment de base brisée à droite ; à l'arrière encastrement pour une stèle à 0 m. 16 de la face antérieure ; dimensions en mètres : 0,125×0,345×0,31 ; h. l. en centimètres : 2,7 ; int. : 2,5 (Pl. XXXVI, 7).

'Αφροδισία Μ - - -
ριας προσφιλῆ̣[ς χαῖρε].

*N. C.* Écriture maniérée avec grands *apices* ; la forme du *phi* est particulièrement recherchée ; 'Αφροδισία est-elle fille d'une affranchie ?

**313.** *Inv.* 620 ; angle supérieur gauche d'un relief (sans doute banquet) ; la scène est placée dans un cadre de 0 m. 035 sur le côté et de 0 m. 065 en haut. Le marbre n'a pas même

été ravalé sur l'encadrement du relief ; dimensions en mètres : 0,315×0,21×0,07 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 0,5 ; vu et décrit par Ch. Picard en 1911 dans la collection du docteur Christidis (Pl. XXXVII, 2).

Ἀφροδεἰσις Εὐφρ[ίλλου]
χαῖρε.

*N. C.* Il ne manque guère plus de la moitié du relief ; comme celui-ci portait deux personnages couchés sur le lit, il y avait vraisemblablement deux noms gravés sur le bandeau supérieur. L'écriture semble plus soignée que le travail : peut-être Iᵉʳ-IIᵉ s. ap. J.-C.

**314**. *Inv.* 455 ; fragment de marbre brisé partout sauf à gauche en haut ; l'inscription était gravée dans une sorte de cartouche ; dimensions en mètres : 0,10×0,225×0,17 ; h. l. en centimètres : 4,4 (Pl. XXXVI, 8).

Ἐπαφρό[διτος - - -]

*N. C.* L'écriture est tardive et maniérée : *epsilon* lunaire ; la haste centrale du *phi* sinueuse à dessein.

*Déméter :*

**315**. *Inv.* 123 ; relief brisé à la partie supérieure : à droite buste féminin de face ; à gauche un enfant debout, vu de face, tient dans la main gauche un oiseau (coq ?), dans la droite une hydrie ; dimensions en mètres : 0,48×0,395×0,26 ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 0,6 (Pl. XXXVII, 3) ; cf. P. Devambez, *Studia antiqua Antonino Salač oblata*, p. 169, et pl. XVI, 1.

Εὐπορία Καρποφόρου
χαῖρε.

*N. C. Omicron* anguleux, *apices* prononcés ; écriture assez irrégulière. Καρποφόρος est dérivé de l'épithète rituelle de Déméter (sur le lien de la représentation et du nom Καρποφόρος, cf. P. Devambez, *l. c.*). Si c'est l'unique exemple de ce nom à Thasos, on connaît par ailleurs non seulement Δημητρία (à la basse époque impériale, *IG*, 600, l. 2) mais encore 23 exemples de Δημήτριος depuis la fin du IVᵉ s. av. J.-C. jusqu'à la fin de l'époque impériale.

*Dionysos :*

**316**. *Inv.* 1159 ; partie supérieure d'une stèle funéraire en marbre terminée par un fronton orné d'acrotères ; dimensions en mètres : 0,26×0,33×0,09 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,8 ; trouvée le 22 juillet 1953 à Patargia (Pl. XXXVII, 4).

Διωνύσιος *(sic)*
Ἀμύντου.

*N. C.* Écriture profonde avec des *apices* bien marqués, *alpha* à barre brisée ; Iᵉʳ s. av.-Iᵉʳ s. ap. J.-C. ? L'orthographe Διωνύσιος est assurée. Peut-être le même personnage que le théore de *IG*, 326, 8.

*Héraklès :*

**317**. *Inv.* 170 ; relief en marbre blanc ; scène de banquet située dans un encadrement de 0 m. 015 de côté, et de 0 m, 045 en bas ; brisé à la partie supérieure droite dont le fragment de

droite a été retrouvé ; dimensions en mètres : 0,395×0,405×0,03 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; vu incomplet par Ch. Picard en 1911 dans la collection Christidis ; nouveau fragment retrouvé au musée en 1947 (Pl. XXXVII, 5).

Ζωσίμη Ἡρακλείδου.

*N. C.* Formes lunaires du *sigma*, de l'*epsilon* et de l'*oméga* ; IIIe-IVe s. ap. J.-C. ; pour la fréquence de Ἡρακλείδης, cf. M. Launey, *Sanctuaire*, p. 237 sq.

**318**. *Inv.* 448 ; fragment de stèle brisé en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,13× 0,20×0,05 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1,5 (Pl. XXXVII, 6).

- - - | [Ἡρ]α̣κ̣|λ̣είδου | χαῖρε.

*N. C.* Grands *apices* ; formes lunaires de l'*epsilon*.

*Hermès :*

**319**. *Inv.* 1253 ; petit éclat de marbre où le lit d'attente est conservé et porte un graffite ; dimensions en mètres : 0,31×0,17×0,006 ; h. l. en centimètres : 2,5 (Pl. XXXVII, 7).

Ἑ̣ρμίας

*N. C.* Lettres en pointillé ; *epsilon* et *sigma* lunaires ; marque d'ouvrier ou d'entrepreneur.

Une telle permanence des noms théophores risquerait d'être significative, si tous les dieux étaient également traités dans ces emprunts de l'onomastique. De fait, si les modes onomastiques portent plus généralement sur les préfixes ou suffixes de composition, déterminant par exemple sensiblement aux mêmes époques l'apparition de composés en -δωρος ou de terminaisons en -ᾶς, certaines divinités connaissent plus particulièrement la faveur des emprunts. Signe que la mode n'en est pas livrée au hasard : des dieux auparavant peu mis à contribution se rencontrent alors de préférence, Asklépios entre autres dont le culte connaît une telle faveur à travers tout l'Orient hellénique au début de l'Empire. L'onomastique thasienne traduit fidèlement le succès du dieu médecin. Alors qu'aucun exemple sûrement daté ne remonte au delà du IIe s. av. J.-C., dix cas[1], au contraire, de noms théophores dérivés d'Asklépios figurent dans l'onomastique de l'époque impériale, deux d'entre eux sur des stèles inédites :

**320**. *Inv.* 452 ; stèle de marbre blanc autrefois terminée par un fronton à la partie supérieure ; aujourd'hui brisée en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,34×0,44×0,07 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,8 (Pl. XXXVIII, 1).

| | |
|---|---|
| Μοσχίων Μενάνδ̣ρ[ου] | Ἀσκληπειάδης Πυ- |
| 2 προσφιλὴς χαῖρε · | 4 θοκλέους χαῖρε. |

*N. C.* L'écriture reste régulière et assez simple, sans doute le cours du Ier s. ap. J.-C.

(1) 7 exemples d'Ἀσκληπιάδης (dont 6 avec le iotacisme Ἀσκληπειάδης) deux d'Ἀσκληπιᾶς, l'un d'Ἀσκληπιακός, enfin Αὐρηλία Ἀσκληπιοδώρα (*IG*, 555, 1), sans doute le dernier exemple de cette série (IIIe siècle ap. J.-C. ?).

**321**. *Inv.* 293 ; fragment de stèle en marbre brisée en bas et à droite, mais le texte est complet à droite ; dimensions en mètres : 0,30×0,25×0,06 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 1-2 (Pl. XXXVIII, 3).

| | |
|---|---|
| 1 Ἡμέρα Ζευ- | 4 Ἀσκληπιάδα |
| ξέως τὴν ἑαυ- | Τρυφαίνης προσ- |
| 3 τῆς μητέρα | 6 φιλὴς [χαῖρε]. |

*N. C. Apices* marqués ; la forme du *my* et du *xi* témoigne de maniérisme, mais les autres lettres conservent le dessin habituel : début du IIe s. ap. J.-C. ?

Parallèlement aux usages de l'onomastique, les dédicaces particulières témoignent, elles aussi, de la faveur continuée des anciens dieux. Presque tous, encore cette fois, apparaissent dans le catalogue que l'on peut dresser des consécrations individuelles à l'époque impériale ; et l'on doit sans doute rendre le hasard seul responsable de l'absence de certains d'entre eux : si *Apollon Pythien* ne figure pas dans cette liste, on n'en continue pas moins sans doute à lui rendre un culte, puisque son associée de toujours, jadis venue avec lui dans le sillage des colons pariens, *Athéna Poliouchos*, reçoit toujours les consécrations des fidèles (*Sup.* 381). De même le héros tutélaire *Héraklès Kallinikos* est toujours honoré, et non pas seulement des familles aristocratiques ou militaires : ce devait être au contraire un humble personnage — à en juger du moins par ses consécrations — que l'Antigonos qui au IIe s. ap. J.-C. dédie les ustensiles d'un banquet nocturne pour assurer son salut et celui des siens (*Sup.* 413). De même, faveur persistante de *Théogénès :* le récit de Pausanias attestait la vogue du héros guérisseur au début du IIe s. ap. J.-C., une dédicace lue jadis à Liménas en apportait déjà la confirmation (*Sup.* 425) ; une nouvelle inscription, si fragmentaire qu'elle soit, montre la fidélité des dévots jusque fort avant dans le IIe siècle ap. J.-C. et peut-être au IIIe siècle.

**322**. *Inv.* 1267 ; fragment d'une plaque de marbre blanc brisée en haut et en bas ; à la partie gauche, un sillon creusé parallèlement au bord de la plaque endommage la surface sans gêner la lecture ; dimensions en mètres : 0,13×0,18×0,035 ; h. l. en centimètres : 1,8 à 2,2 ; int. : 0,3 ; trouvé le 23 juin 1951 dans l'hydragogue du moulin, près des propylées de l'agora (Pl. XXXVIII, 2).

| | | |
|---|---|---|
| 1 [- - - τ]ῷ [θε]- | 4 ριστήσας | 7 [θ]ηκε με- |
| ῷ Θεα[γέ]- | τὴν εὐ- | - - - πτυ - - |
| 3 νει εὐχ[α]- | 6 χὴν ἀνέ - | 9 - - - - ọ - - |

*N. C.* Écriture régulière, bien que le trait de la gravure soit assez indécis. Formes lunaires de *sigma*, *epsilon* ; *oméga* maniéré (l. 2). Les hastes obliques du *my* sont remplacées par une courbe. Date : IIe-IIIe s. ap. J.-C.

Sur cette petite plaque de revêtement le texte était gravé tout en hauteur. En tête venait sans doute le nom du dédicant : un homme (εὐχαριστήσας, l. 3/4). L'*oméga* au début de la ligne 2 garantit la restitution θεῷ. Les textes antérieurs (cf. *Annexe* V, nos **379**, **380**, et *Sup.* 425) ne faisaient pas apparaître cette précision pour Théogénès (sur le héros, cf. *Recherches* I, p. 62 à 105). Au contraire cette dénomination rejoint la notation de Pausanias selon laquelle les Thasiens honorent Théogénès ἅτε θεῷ (texte cité *Recherches* I, p. 67, n. 5). En outre ce texte tardif apporte le premier exemple épigraphique de la forme Θεαγένης,

forme attestée par tous les textes littéraires alors que l'épigraphie classique et hellénistique nomme constamment le héros Théogénès (la forme delphique Theugénès ne fait que confirmer la prononciation Théogénès). L'accord de l'inscription nouvelle avec les textes de Dion Chrysostome et de Pausanias peut faire supposer que le nom du dieu s'était modifié au cours des siècles. Si l'on devait retrouver dans le nom Théogénès, comme on l'a supposé, le souvenir de la conception du héros au cours d'un ἱερὸς γάμος d'Héraklès (*Recherches* I, p. 99, n. 4), le passage à Théagénès prouverait au moins que cette tradition était oubliée sous l'Empire.

L. Robert a commenté l'emploi et la valeur de εὐχαριστεῖν dans les dédicaces, et ses observations chronologiques s'appliquent exactement au monument thasien[1].

La nouveauté la plus importante de ce texte concerne assurément l'évolution du culte de Théogénès, honoré comme dieu, non plus comme héros, évolution qui remonte peut-être déjà au IIIe siècle, comme Fr. Salviat l'a justement noté[2].

Une dédicace adressée à *Asklépios* ἐπήκοος (*IG*, 366) et la mode des appellations formées sur le nom de ce dieu montrent la faveur qui entoure toujours cette divinité. De son côté, Lausia Rufilla adresse ses prières à *Aphrodite Pandéa*, et le grand nombre de noms dérivés de celui de la déesse atteste que, sous l'Empire encore, on gardait confiance dans sa protection. Deux autres textes prouvent que l'on continuait de respecter les lieux que Zeus avait frappés de la foudre, car tel est assurément le sens de la base inscrite au nom de *Zeus Kataibatès*, trouvée sur l'agora (*Sup.* 406) ; tel sans doute aussi celui de l'inscription Διὸς Κεραυνίου (*IG*, 362) surmontant le foudre. Il n'est pas jusqu'aux entités mises en honneur par les temps hellénistiques qui ne reçoivent toujours les prières des fidèles. Au IIe s. ap. J.-C. d'humbles personnages sans doute, si l'on en croit le libellé de leur dédicace et l'absence de patronymique, Posidonios et Stratégis, s'adressent à la *Tyché* de Thasos (*IG*, 363). La rencontre de ce catalogue avec les indications que fournit l'examen des noms, suffit à prouver combien la religion traditionnelle conservait d'attraits pour les fidèles, même fort avant dans les siècles de l'Empire, et non pas seulement religion officielle, vaine coutume dénuée de signification profonde, mais la mention εὐχήν ou κατ' εὐχήν, une formule comme celle d'Antigonos dédiant ὑπὲρ τῆς ἑαυτοῦ σωτηρίας καὶ τῶν συνβίων, révèlent autour des anciens cultes la vivante piété du peuple et la persistance des croyances[3]. Malgré son indétermination, il est vraisemblable qu'il faut reconnaître

(1) L. Robert, *Hellenica*, X, p. 55 sq. ; il faut noter que dans presque tous les exemples où cette formule apparaît, on emploie le présent ; un seul exemple d'aoriste (cf. *Parola del Passato*, 6, 1951, p. 70, n° 4, cité par L. Robert, *ibid.*, p. 56, n. 2). Au contraire la liaison de εὐχαριστῶν (ou -στήσας) et de ἀνέθηκε est constante (cf. L. Robert, *ibid.*, p. 56, n. 2 ; cf. encore J. et L. Robert, *REG*, 79, 1956, *Bulletin*, n° 253). La restitution des dernières lignes n'apparaît pas. On pense à Ἀγαθῇ τύχῃ, mais sans voir la valeur de cette formule dans une dédicace. Plutôt que le pronom personnel με, sans doute le début d'un mot, peut-être simplement la préposition μετά ?

(2) Fr. Salviat, *BCH*, 80, 1956, p. 160, n. 1. Il se peut que l'épigramme de Posidippos de Pella fasse allusion à une évolution du rite, transformation de l'ἐναγισμός en θυσία. Mais A. D. Nock a bien montré que le sacrifice héroïque n'était pas nécessairement holocaustique, *Harvard Theological Review*, 37, 1944, p. 141. Ce qui a pu changer essentiellement, ce sont les modalités du sacrifice.

(3) M. P. Nilsson, *Gesch. d. g. Religion*, II, a insisté justement sur cette persistance des cultes traditionnels et sur la faveur qu'ils rencontrent auprès du peuple ; de même aussi A. J. Festugière, *REG*, 64, 1951, p. 472-473, où il rend compte du livre de M. P. Nilsson sur cette question et où sont mises en valeur les raisons de cette faveur. Les remarques de M. P. Nilsson et de A. J. Festugière trouvent, semble-t-il, à Thasos une application particulière très précise, comme on essaiera de le montrer ci-après.

encore une consécration à une divinité traditionnelle dans une dédicace retrouvée récemment où l'absence de patronymique paraît bien indiquer l'humble origine de la dédicante :

**323**. *Inv.* 1224 ; graffite sur une pierre arrondie en forme d'omphalos, en marbre, avec un petit trou rectangulaire au sommet et au-dessous, gravé sur la surface plane, le graffite en lettres de 1,5 à 1 centimètres ; int. : 1,5 à 1 ; dimensions en mètres : diam. 0,215 ; h. 0,14 ; trouvé le 17 août 1953, dans un sondage sur la place devant l'école.

δῶρον
Σεκοῦνδα.

*N. C.* Écriture négligée et tardive, difficile à dater ; *Sup.* 397 présente le même emploi de δῶρον dans une consécration ; il s'agit là aussi d'un esclave. On attendrait un génitif complément de δῶρον, mais la formule de la dédicace *Sup.* 397 explique le nominatif Σεκοῦνδα : Secunda a consacré cette offrande *en don.*

Davantage : l'époque impériale paraît apporter une renaissance des coutumes anciennes, à tout le moins marquer une persistance particulière de certaines d'entre elles. Il existait depuis longtemps un lien entre les cultes de la côte Est de l'île et ceux de la cité thasienne : un texte du IVe siècle av. J.-C. atteste la présence d'un héros d'Ainyra auprès de Dionysos thasien (cf. nº **129**). Le culte de Poséidon à Aliki n'était pas davantage une innovation, puisqu'on a trouvé dans cette région des offrandes archaïques[1]. Peut-être l'exploitation des carrières de marbre, particulièrement intense sous l'Empire, contribua-t-elle à développer grandement le culte ancien[2]. En tout cas, les inscriptions attestent le nombre et la variété des visiteurs à l'époque romaine (Pl. XXXVIII, 4)[3]. Mieux encore : on a justement conclu de divers textes à l'existence d'une fête qui chaque année ramenait alors à l'extrémité Sud-Est de l'île les populations thasiennes[4]. Véritable panégyrie, analogue sur beaucoup de points aux panégyries modernes, et qui, apparemment, se terminait de la même manière : après ce long voyage, soit par mer, soit par terre[5], les fidèles banquetaient à l'issue du sacrifice, banquet d'autant mieux aimé du populaire que les notables ce jour-là régalaient à

(1) Trouvaille d'un kouros archaïque à Aliki ; au musée d'Istanbul, G. Mendel, *Catalogue des sculptures des musées de l'Empire Ottoman*, II, p. 214, nº 517 ; sur le temple d'Aliki, cf. A. Bon, *BCH*, 54, 1930, p. 163 : « Sur le côté Est, tout près de la mer, se dressait un temple de 16 m. 10 sur 15, sur une terrasse où l'on accède par deux marches : il date de la fin du Ve siècle au moins » (cf. *BCH*, 49, 1925, p. 465).

(2) Sur les carrières d'Aliki, cf. A. Bon, *BCH*, 54, 1930, p. 163 ; sur la vogue du marbre thasien sous l'Empire, cf. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 86 ; Pline, *H. N.*, XXXVI, 6, 44.

(3) Il n'est pas sûr que les graffites gravés à Aliki entre les colonnes soient tous aussi anciens que l'ont dit les éditeurs. L'emploi du *sigma* lunaire dans un nom comme Ἀριστογείτων invite à descendre la date de ce graffite. D'autre part, le plus grand nombre des inscriptions trouvées à Aliki, en particulier les textes d'εὔπλοια (*IG*, 580 à *IG*, 587) ou la dédicace à Men (*IG*, 587) sont de l'époque impériale. Pour la signification exacte des textes d'εὔπλοια, cf. L. Robert, *Collection Frœhner*, p. 2, n. 1 ; J. et L. Robert, *REG*, 79, 1956, *Bulletin*, nº 3.

(4) M. Launey, *BCH*, 58, 1934, p. 493, n. 1, a le premier réuni les textes relatifs à ces banquets d'Aliki et montré leur importance à l'époque impériale. La généralité de termes tels que οἱ περὶ τὴν νῆσσον οἰκοῦντες σὺν τοῖς ἐπιδημήσασι ξένοις, *Sup.* 438, montre que tous les assistants prenaient part à ces banquets.

(5) Il faut encore 3 heures pour se rendre par mer de Liménas à Aliki avec un petit caïque, et, par terre, en suivant les sentiers de la côte, une journée de marche.

leurs frais[1]. Plus d'un s'en est fait un titre de gloire jusque dans l'inscription gravée sur son tombeau. Les cérémonies d'Aliki font apparaître l'une des raisons — sinon la raison majeure — qui valut aux dieux anciens une aussi longue faveur auprès du peuple. Les effets de cette religion se faisaient immédiatement sentir, puisqu'ils se traduisaient en fêtes, processions et banquets où, sans bourse délier les Thasiens mangeaient et buvaient[2]. Comment n'eussent-ils pas été reconnaissants en quelque manière aux dieux qui servaient de prétextes à de si agréables cérémonies ? Comment surtout n'eussent-ils pas désiré maintenir des traditions religieuses où ils trouvaient si commodément leur avantage ?

Cet aspect extérieur, et, pourrait-on dire, tout profane des cultes traditionnels explique sans doute le bon accueil que reçut l'élargissement de la religion officielle à l'époque romaine. Car tel fut assurément le caractère essentiel du culte impérial. Non seulement les Thasiens adoptèrent les dieux nouveaux, mais ils les établirent sur l'agora de leur cité, faisant sans doute de leurs plus anciens édifices administratifs les temples des divinités nouvelles[3]. Ils allèrent plus loin encore, puisqu'ils introduisirent jusque dans la titulature rituelle le signe de la puissance nouvelle : depuis le temps, où, au IVe siècle, la cité s'était reconstruite sous l'égide de *Zeus Agoraios Thasios*[4], ce dieu restait le maître de l'agora et de la vie publique ; au IIe s., il était encore vénéré, comme *Hyperdexios* en compagnie d'Athéna[5] ; le culte de Zeus *Sébastos* marque l'altération profonde qu'a entraînée la présence romaine[6]. La docilité à l'égard des maîtres du monde ne suffit pas à expliquer l'ampleur que prit aussitôt la religion nouvelle : en fait, classes populaires et dirigeantes y découvrirent une occasion, les unes, de réjouissances, les autres, d'ostentation et de gloire, qui les conduisit à réserver le meilleur accueil à ces innovations. Les dignitaires du nouveau culte : ἱερεῖς et ἀρχιερεῖς τῶν Σεβαστῶν prirent à leur charge les spectacles d'un genre nouveau qu'on voit s'établir alors. Peut-être même fut-ce un moyen pour faire bien accepter de la population une nouveauté où les magistrats et les dirigeants trouvaient une occasion de montrer leur dévouement aux pouvoirs romains ? Prêtres et grands-prêtres du culte impérial se chargèrent en tout cas d'entretenir des *familiae* de gladiateurs ; ils donnèrent aux Thasiens de contempler eux aussi ces spectacles d'un genre nouveau auxquels tout l'Orient grec parut se complaire[7]. Une série d'inscriptions en apporte la preuve dès le Ier siècle ap. J.-C., car c'est à cette époque que l'on doit attribuer les textes relatifs à la *familia* du couple de grands-prêtres Euphrillos et Hékataia, comme l'indique l'écriture des inscriptions sur les blocs conservés[8]. Deux graffites

(1) Cf. *Sup.* 438 ; *IG*, 586 et 595.

(2) Comme l'indique l'emploi de εὐφραίνειν, *Sup.* 438, l. 3 ; *IG*, 586, l. 8. Ce sont ces fêtes de Poséidon qui expliquent à Aliki la dédicace des magistrats, *IG*, 589.

(3) Cf. M. P. Nilsson, *Gesch. d. g. Rel.*, II, p. 167 sq., 366 sq. Les cultes attestés à Thasos sont ceux de Rome et d'Auguste (*IG*. 380) et celui de Claude (no **183**). Sur la possibilité de la transformation de l'édifice à *paraskénia* en un temple de Claude au Ier siècle ap. J.-C., cf. no **181**.

(4) *Recherches* I, p. 230.

(5) Cf. *Recherches* I, no **124** ; sur Zeus Hyperdexios, cf. L. Robert, *Hellenica*, X, p. 62-66.

(6) *Sup.* 387 : ἱερεὺς Διὸς Σεβαστοῦ.

(7) Cf. L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 107 à 115.

(8) Les fragments de ce monument sont dispersés entre le British Museum (*IG*, 547), Samothrace (*IG*, 551) et Thasos.

inédits se rapportent à ce même couple de personnages, sans qu'il soit possible de déterminer les raisons qui firent inscrire ces mentions sur le stylobate de la salle hypostyle :

**324**. Sur la face antérieure du stylobate, graffite chevauchant sur le 2e et le 3e bloc à partir de l'Est ; dimensions des lettres en centimètres : les deux premières : 15 ; la troisième : 14 ; la quatrième : 13 ; les suivantes : 4,5 ; vu par Ch. Avezou-Ch. Picard le 18 juin 1912.

Εὐφρίλλου ὁ τόπος.

**325**. Dans le quatrième entre-colonnement en partant de l'Est ; graffite sur le stylobate, dimensions en centimètres : première lettre : 8 ; deuxième : 7 ; suivantes : 3,5 ; lu par Ch. Avezou-Ch. Picard le 18 juin 1912.

Ἑκαταίας τῆς
Ματιχας τόπος.

**326**. Dans le 3e entre-colonnement, h. l. en centimètre : 6,5-7 ; lu par Ch. Avezou-Ch. Picard le 18 juin 1912 ; ces textes sont signalés par Ch. Picard, *CRAI*, 1913, p. 368, n. 3.

Ε - - - ΔΟΣ
Ε - - - ΕΚ

*N. C.* Sur le carnet de Ch. Picard en date du 9 juin 1913 ; « sous le pont de la route entre la maison Charreyron et l'église, gravure grêle, petits *apices* : Ματιχαι Κεσ[- - -] χαριστήριον. En 1923 M. G. Daux a revu et estampé ce texte qui a disparu. Faut-il établir une relation entre le père (?) d'Hékataia, Matichas et le personnage de ce texte ? Le nom de Matichas n'est pas grec, autant qu'il semble.

La mention ὁ τόπος, « emplacement réservé », est fréquente. Pourquoi Euphrillos et Hékataia avaient-ils leur place réservée devant la salle hypostyle ? Y siégeaient-ils de préférence ? A Magnésie, sur le stylobate de la stoa au Sud du temple d'Artémis, se trouvait le *triclinium* des joueuses de flûte et des acrobates sacrés (F. Hiller v. Gärtringen, *Inschriften v. Magnesia*, nos 237 à 250) ; à Magnésie encore, sur le pilier au Sud de l'agora, on avait marqué l'emplacement des ὑπηρετῶν οἰκοδόμων (F. Hiller v. Gärtringen, *ibid*, no 239, p. 147). La signification de ces graffites reste obscure. Elle apparaîtrait sans doute mieux si la destination de la salle hypostyle était définie exactement.

Ces coûteux spectacles devaient conserver longtemps la faveur populaire : les monuments consacrés par Euphrillos et Hékataia disent assez l'importance de leur action ; de même s'il faut bien reconnaître en Polyxéné, fille de Théodektès, la femme d'Archéléôs qui possédait une *familia* de gladiateurs (no **237**, et *Sup.* 478) au Ier siècle ap. J.-C., les spectacles donnés par son époux furent assurément au nombre des εὐεργεσίαι qui valurent à Polyxéné les éloges du peuple. A la fin du IIe ou au IIIe s. ap. J.-C., le gladiateur Ajax se vante « d'avoir plu dans les combats d'Arès » (L. Robert, *Gladiateurs*, no 55 ; *Sup.* 479 ; Pl. XXXIX, 1). Les transformations que subit alors la scène du théâtre répondent au changement des spectacles. Une haute rangée de dalles verticales fit de l'ancienne orchestra une véritable fosse, une arène où non seulement purent combattre des gladiateurs, mais où l'on célébra les *venationes* qui faisaient

alors la joie du public[1]. Le monde de l'arène ne restait pas confiné à la société des esclaves et des affranchis ; des hommes libres se mêlaient à ces épreuves sanglantes, tels A. Naevius Severus ou A. Annius Restitutus que mentionne une inscription (*IG*, 549). Les dieux accoutumés de ces corporations avaient enfin reçu droit de cité ; près du théâtre sans doute s'était établi un sanctuaire de *Némésis* ou des *Néméseis*, et bien que certaines représentations des déesses, leur redoublement même, rappellent d'assez près le culte traditionnel de Smyrne, on doit sans doute attribuer à la venue des gladiateurs l'établissement de ce culte à Thasos[2]. Tous les monuments en tout cas relatifs à la déesse ou aux déesses de la jalousie datent de l'époque impériale. Ainsi en était-il encore d'une dédicace — la quatrième — inscrite sur un relief aujourd'hui disparu :

**327**. Relief provenant vraisemblablement de la région du théâtre ; personnage drapé dont la tête manque ; la main droite est appuyée sur un autel à pilastre rectangulaire : « style grossier » ; dimensions en mètres : 0,55 × 0,43 × 0,05 ; vu, décrit, copié, restitué par Ch. Picard en 1911 dans la collection du docteur Christidis.

Νεμέσ[ει] ou Νεμέσ[εσιν]

Cette religion particulière rencontra-t-elle une large audience auprès de la population de la cité ? Resta-t-elle au contraire confinée au monde du théâtre, des chasses et des gladiateurs ? On pencherait plutôt pour cette seconde hypothèse en se fondant sur les dédicaces conservées, car c'était sans doute un gladiateur que le Kerdôn, surnommé Sisyphos, qui avait dédié à Némésis (*IG*, 372)[3] ; de petites gens aussi que Églektos et Pinyté, à en juger du moins par l'absence de patronymique (*IG*, 373). Des œuvres comme la Némésis ailée trouvée près de l'odéon[4] témoignent peut-être d'une faveur plus large de cette divinité. Mais même en ce cas, la proximité de l'odéon justifie un rapprochement avec le monde du théâtre et des jeux. Qu'ils aient ou non adopté les cultes particuliers aux gens de l'arène, les Thasiens n'en goûtaient pas moins les spectacles ; les honneurs décernés à des gladiateurs[5], le soin avec lequel grands-prêtres et notables commémoraient leurs munificences révèlent l'accueil favorable que le peuple leur réservait.

Car, et ce fut sans doute une autre raison de succès pour la religion nouvelle, les dirigeants de la cité y trouvaient, eux aussi, une occasion de satisfaire les exigences de leur orgueil. De même que les banquets et sacrifices traditionnels leur permettaient

(1) Sur les transformations du théâtre à l'époque romaine, cf. *BCH*, 45, 1921, p. 110 ; 47, 1923, p. 336 ; et P. Collart, *Philippes*, p. 377. Mais l'exemple d'un ἀρχικύνηγος où l'on eût pu chercher un signe des *venationes* célébrées à Thasos (*IG*, 509), ne peut être retenu, puisque le texte n'est pas thasien : cf. P. Roussel, *REG*, 43, 1930, p. 370-371, et L. Robert, *Les gladiateurs*, p. 226 ; *id.*, *Hellenica*, III, p. 117 et 147 (avec photographie de l'inscription).

(2) Sur le culte de Némésis, cf. *IG*, 371 ; 372 ; 373 (pluriel) ; et P. Devambez, *BCH*, 66-67, 1942/1943, p. 219 sq. Au musée plusieurs fragments de reliefs conservent sans doute le souvenir de représentations où figuraient les deux déesses. Ils seront étudiés par P. Devambez dans son étude générale sur la sculpture thasienne.

(3) Sur le succès des noms mythologiques auprès des gladiateurs, cf. L. Robert, *Les gladiateurs*, p. 299.

(4) P. Devambez, *BCH*, 66-67, 1942/1943, p. 216-223.

(5) Le *summa rudis* de Pergame P. Aulius, gladiateur de grande classe, avait reçu le droit de cité à Thasos (cf. L. Robert, *Les gladiateurs*, p. 115, nº 55 a, et p. 138, nº 90 ; *Hellenica*, VIII, p. 64, et pl. XXIV, 2).

de se faire valoir auprès de leurs concitoyens, de même aussi la célébration des spectacles nouveaux. Plus ceux-ci se révélaient coûteux, plus la libéralité des aristocrates était grande. On conçoit que l'on ait forgé un titre spécial : celui d'ἀρχιερεὺς δι' ὅπλων pour rappeler les dépenses particulières de certains grands-prêtres[1] (Pl. XXXIX, 3) ; que, d'autre part, dans des listes de magistrats où apparemment la mention de ces jeux n'était pas nécessaire, les personnages intéressés aient tenu à évoquer par un petit relief la *venatio* qu'ils avaient offerte au peuple[2]. L'éclat même que les notables donnaient à la religion impériale constituait enfin à leurs yeux un argument pour vanter leurs services auprès du gouvernement central et proclamer leur fidélité à son égard. Les dirigeants de la cité restèrent constamment attentifs à cet aspect de leurs relations : peut-être dès le temps de César puisqu'ils avaient élevé une statue-portrait du dictateur[3] ; au temps d'Auguste certainement, où ils construisirent sur leur agora un hérôon de Lucius César qu'ornait un portrait commandé à un maître sculpteur[4] ; l'avènement de Claude leur fut aussi une occasion d'accroître les manifestations du culte impérial, et il est vraisemblable que l'étendue des destructions nous dérobe l'essentiel de cette constante croissance du culte nouveau au cours des premiers siècles de l'Empire[5]. Mais s'ils n'y avaient trouvé prétexte qu'à de coûteuses libéralités ou à de vaines flatteries, les riches Thasiens auraient sans doute montré moins d'ardeur à favoriser le culte nouveau. Ils y découvraient en fait un moyen de se distinguer socialement du peuple qu'ils consentaient à amuser à si grands frais : c'est là sans doute le sens profond de cette distinction purement honorifique de φιλόκαισαρ καὶ φιλόπατρις que portent certains notables au Iᵉʳ siècle[6]. La religion impériale fournit dès lors le moyen de traduire par la hiérarchie sociale des distinctions dues à la fortune. Si, comme on l'a dit, le culte des empereurs prit à Thasos même l'allure de « mystères », il ne faudrait pas sans doute entendre par là que les maîtres de Rome divinisés devinrent guides dans l'au-delà, assurant la félicité éternelle à leurs anciens sujets ; peut-être, comme M. P. Nilsson et, à sa suite, A. J. Festugière l'ont souligné, s'agissait-il sans doute de représentations sacrées et le nom de mystères n'était-il dû qu'aux conditions réglementant l'accès de ces cérémonies : une collectivité restreinte y aurait seule eu ses entrées[7].

(1) Ce titre qui figure sur le texte *Sup.* 447, a été expliqué par H. Seyrig, *BCH*, 52, 1928, p. 388 : « Tous les archiprêtres n'étaient pas δι' ὅπλων. Les combats de gladiateurs coûtaient cher, et l'on croirait volontiers que leur célébration à Thasos, comme en d'autres villes, était *pentétérique* ».

(2) Cf. ch. III, n° **229** : bestiaire près d'un catalogue d'archontes.

(3) Portrait trouvé par E. Will en 1939 (*BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 129 sq.), étudié par F. Chamoux, *Monuments Piot*, 47, 1954, p. 131-147.

(4) F. Chamoux, *Monuments Piot*, 1950, p. 82, a fait valoir la qualité technique du portrait de Lucius César retrouvé sur l'agora.

(5) Cf. ch. II, p. 66 sqq. (lettre de Claude à Thasos), n° **180**, et portraits de Claude ; était-ce un document relatif au culte que la lettre de Néron n° **184** ?

(6) Cf. ch. III, p. 121.

(7) M. P. Nilsson, *Gesch. d. g. Rel.*, II, p. 352 sq. ; A. J. Festugière, *REG*, 64, 1951, p. 478, et n. 2. M. P. Nilsson a également abordé cette question dans son article *Kleinasiatische Pseudo-Mysterien*, *Serta... Kazarow*, p. 17 à 20. On doit hésiter à adopter les conclusions de M. P. Nilsson sur l'évolution du culte impérial à Thasos. Le seul document sur lequel s'appuie cette assertion est en effet le texte *Sup.* 387, où le prêtre de *Zeus Sébastos* honore sa femme πρόμυστιν, θεὰν ἐπιφανῆ. Il faut noter en effet que la qualité du mari peut être indifférente aux raisons qui ont motivé cette dédicace dans le sanctuaire d'Artémis Pôlô. Les titres particuliers d'Hermioné indiquent seulement le caractère qu'avait pris le culte d'Artémis à cette époque. Il est prématuré d'en conclure que ce caractère de mystère s'était étendu à celui des Σεβαστοί.

Nouvel aspect d'une religion officielle florissante, le culte impérial ne fait ainsi qu'apporter une occasion supplémentaire de se distinguer à une aristocratie que la vie politique ne peut plus satisfaire. Cette soif de titres se marque désormais dans l'accumulation des honneurs ; de même que l'on peut exercer à plusieurs reprises les magistratures traditionnelles, de même on accumule les charges religieuses. Des titres nouveaux apparaissent, tout à la fois destinés à rappeler les largesses des riches familles et à les inciter à les renouveler : ainsi l'appellation de μέγας εὐποσιάρχης que porte un notable au IIIe siècle (*IG*, 526) ; ainsi aussi sans doute le titre (ou le sacerdoce?) ἀνθοφόρος : réservé aux femmes, il n'apparaît guère avant le IIe siècle ap. J.-C.[1], et semble particulièrement important puisqu'on le mentionne avec une égale diligence sur la tombe d'une femme morte à 80 ans (*IG*, 553) et sur celui d'une fillette de 13 ans (*IG*, 609, l. 2). Sans qu'il soit possible de discerner à quel culte se rattache cette fonction[2], elle est assez considérable pour figurer sur la tombe d'une noble dame, au IIIe siècle[3], auprès des plus hautes dignités (*IG*, 526). La même évolution explique l'apparition du titre de στεφανηφόρος que porte aussi Ailia Makédonia, mais la précision διὰ βίου est en outre significative des tendances qui s'affirment, du caractère de plus en plus restreint et fermé de la classe sociale où se recrutent les dignitaires (*IG*, 526). Comme les charges publiques, les fonctions religieuses sont devenues le coûteux apanage d'un petit nombre.

* * *

L'attachement aux formes religieuses anciennes n'est qu'un aspect d'une fidélité plus générale aux traditions de la pensée grecque. La « culture » classique, qui marque si fortement au IIe siècle ap. J.-C. le monde gréco-romain, fait sentir ses effets à Thasos comme ailleurs. Outre les monuments de sculpture, trop souvent mutilés, où classicisme et académisme déterminent le style[4], les inscriptions funéraires font apparaître certains traits de cette culture par les noms qu'elles révèlent, par les épigrammes aussi (Pl. XL) qu'elles font connaître en assez grand nombre.

L'onomastique traduit en effet ce retour aux légendes anciennes, goût de la mythologie traditionnelle qui se reflète dans les noms de Briséis (*IG*, 446) ou de Chrysis (*IG*, 600) que portent les jeunes filles de la classe riche. Les mêmes tendances

(1) Cf. *IG*, 526 ; 553 ; 609 ; *Sup.* 410 ; 411. C'est à tort sans doute que M. Launey attribuait *Sup.* 410 au Ier siècle av.-Ier siècle ap. J.-C. L'écriture paraît plus tardive et F. Hiller v. Gärtringen a eu raison, croit-on, de proposer une chronologie plus basse (*Sup.* 410, *lemme*). Il ne semble pas que l'on puisse tenir compte du titre διφροφόρος, restitué *IG*, 554 ; outre les incertitudes de la lecture (2 lettres douteuses sur 5 : ΔΙΦΡΟ), rien n'indique qu'il faille retrouver un titre en ce passage.

(2) Cf. la discussion de G. Daux, *BCH*, 52, 1928, p. 63.

(3) *Sup.* 411. Ce serait une raison pour penser que la prêtrise d'Héraklès à vie, sûrement attestée maintenant par le n° **238**, est une innovation de l'époque romaine. Mais on ne peut cependant tenir ce fait pour acquis (cf. *Recherches* I, p. 63, n. 5). Les inscriptions de Chios apportent un nouvel exemple de cette même concentration des charges et des titres avec le monument de Claudia Métrodôra (J. et L. Robert, *REG*, 79, 1956, *Bulletin*, n° 213).

(4) Cf. la tête de l'Apollon lycien, trouvée à Thasos et conservée au musée d'Istanbul, G. Mendel, *Catalogue*, II, p. 337, n° 602 : « Bon travail romain qui cherche à rendre le style large et calme de l'original ». Pour le Marsyas supplicié, P. Guillon, *BCH*, 60, 1936, p. 348 : « Il faut au moins reconnaître là un sens singulièrement avisé de l'art classique... cette œuvre a la saveur d'une œuvre de la Renaissance » ; cf. également P. Devambez, *BCH*, 56, 1932, p. 285-286.

expliquent le nom de Zéthos, qui figure encore sur une stèle funéraire de très basse époque.

**328.** *Inv.* 668 ; fragment de stèle brisée partout sauf à gauche où subsiste un cadre en relief de 0 m. 04 de large, terminé en arrondi à la partie supérieure ; dimensions en mètres : 0,21×0,23×0,085 ; h. l. en centimètres : 2,5 et 3,5 ; int. très irrégulier : les lignes empiètent l'une sur l'autre, puis : 0,8 ; trouvé au bord de la mer près du port le 3 août 1948 (Pl. XLI, 2).

M - - - - - - -
Φου̣[- - - προσφιλὴ]-
ς χαῖρε.
4 Ζῆθο̣[ς - - - - -]
\ΟΣ - - - - - - -

*N. C.* Gravure incertaine et grêle ; lettres irrégulières de basse époque.

Retour aussi à la mythologie purement thasienne[1] : le nom Kadmos connaît au IIe siècle ap. J.-C. une faveur qui ne s'explique guère que par une volonté archaïsante, aboutissant parfois à de curieuses alliances, comme dans le nom de Tiberios Claudios Kadmos (*Sup.* 444) ; cet exemple n'est pas isolé. Le même nom reparaît sur une inscription funéraire sensiblement à la même époque :

**329.** *Inv.* 444 ; stèle de marbre brisée en haut et en bas, endommagée à gauche ; dimensions en mètres : 0,30×0,48×0,054 ; h. l. en centimètres : 2,9 ; int. : 2 (Pl. XLII, 1).

[Ἴπ]π̣ιχος ὁ̣ Κά̣
δμου προσφι-
3 λῆς χαῖρε·

Αὐτομένης Εὐφρίλλου
προσφιλῆς χε͂ρε.

*N. C.* Écriture irrégulière et maniérée ; *alpha* à barre brisée ; boucle du *phi* en forme de cœur ; à la fin d'Εὐφρίλλου, *hypsilon* gravé à l'intérieur de l'*omicron* ; le *rhô* de προσφιλῆς gravé dans le *pi* : IIe-IIIe siècle ap. J.-C.

Est-ce un hasard si le nom de Φιλόσοφος apparaît alors pour la première fois dans l'onomastique thasienne ?

**330.** *Inv.* 1064 ; fragment de sarcophage brisé partout sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,41×0,34×0,145 ; h. l. en centimètres : 3,8 ; int. : 0,6 ; trouvé à Patargia au cours de l'hiver 1951/1952.

[Κ]τησιφῶν
Φιλοσό[φου]
\ΤΛ‾

*N. C.* Écriture de la fin du IIe-IIIe siècle ap. J.-C. ; l. 3 : restes d'un autre nom.

(1) On rencontre assurément le nom de *Kadmos* bien ailleurs qu'à Thasos à cette époque — et ce n'est qu'un cas particulier de la mode archaïsante empruntant les noms à la mythologie traditionnelle (cf. K. Latte, *RE*, s. v., *Kadmos*, col. 1466-1468). Mais il paraît vraisemblable qu'à Thasos même l'emploi de ces noms témoigne de la volonté de remonter aux origines locales ; cf. les remarques de L. Robert, *Hellenica*, IV, p. 92 : « le goût de se reporter aux origines de la ville, ancien chez les Grecs, et développé à toute époque, devient une véritable manie des poètes, comme des rhéteurs, du Bas-Empire et de l'époque byzantine ».

De même la vogue d'une appellation comme celle de Φιλόμουσος n'est certes pas particulière à Thasos, mais elle apparaît dans cette île, comme ailleurs à la même époque, et la représentation sculptée qui accompagne sur une stèle la liste des membres appartenant à la famille d'un personnage de ce nom montre assez que l'on demeurait sensible à sa signification originelle :

**331.** *Inv.* 125 (=239) ; stèle sculptée brisée à la partie supérieure ; dans un cadre de 0 m. 075 de large, sur les bords, subsiste la partie inférieure d'un personnage debout, drapé dans un lourd vêtement et tenant à la main droite un *volumen* ; dimensions en mètres : 0,765×0,41×0,14 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1 (Pl. XLII, 2).

| | | |
|---|---|---|
| Ἄρητος Φιλο- | Φιλόμουσος | Ἐλπὶς Φιλομού- |
| μούσου | Ἀρήτου προσ- | σου |
| 3 πρυσφιλὴς χε͂ρε· | 6 φιλὴς χαῖρε· | 9 προσφιλὴς χε͂ρε. |

*N. C.* Les 3 noms gravés à des époques différentes, mais au plus tôt fin IIe-IIIe s. ap. J-C. La forme du *sigma* varie dans les trois : successivement à angles droits, puis orné et maniéré ; la forme πρυσφιλής est étrange, *hypsilon* évoluant à *i* par iotacisme et non vers *o*.

Le sens du *volumen*, que tient à la main le personnage, n'est ici guère douteux : il ne fait que commenter par l'image le nom de Φιλόμουσος ; « symbolisme immédiat » comme on a dit, « ce *volumen* funéraire est analogue à celui des Muses et, comme le leur, relatif au travail de l'esprit »[1], témoignage de la vie intellectuelle, de la qualité du μουσικὸς ἀνήρ. Cette stèle exprime sous une nouvelle forme et dans le cas particulier de Thasos l'attrait général des études et de la μουσική sur la société gréco-romaine. Les autres preuves n'en manquent pas dans l'île même. Aussi bien Hikésios, mort de maladie, était-il de son côté ἐν Μούσαισι πανέξοχος (*IG*, 442) et le médecin Antiochos, mort d'empoisonnement, se comparait-il à Ulysse, ὃς πολλῶν ἀνδρῶν εἶδον ἄστεα καὶ νόον ἔγνων (*IG*, 450, l. 3 à 5)[2]. Recherche littéraire et souvenirs d'école ? Ainsi se maintenait, en tout cas, une « croyance » en la culture et la mythologie susceptible à l'occasion de marquer profondément l'idéal de la vie et de la mort[3].

Les épigrammes funéraires traduisent à leur manière les tendances de ce public lettré. Certes, il convient de faire la part à ce que de tels poèmes comportent d'obligatoire et de conventionnel[4] ; de se souvenir aussi que ces tendances dépassent

(1) Cf. H. I. Marrou, Μουσικὸς ἀνήρ, p. 188 et 192 sq. ; F. Cumont, *Le symbolisme...*, p. 290. En 1950 on a trouvé sur l'agora les fragments d'une statue honorifique tenant de la même manière un *volumen* enroulé, *BCH*, 75, 1951, p. 168, n° 10.

(2) L. Robert a donné une photographie de cette inscription dans *Collection Froehner*, Pl. XL, 77 *bis*.

(3) H. I. Marrou a étudié la formation de cet idéal dans son Μουσικὸς ἀνήρ. Depuis lors F. Cumont en a traité de nouveau, en dernier lieu, *Lux perpetua*, p. 275 sq.

(4) R. Lattimore, *Themes in Greek and Latin Epitaphs* a fait l'inventaire de ces thèmes. W. Peek, *Griechische Vers-Inschriften*, I, *Grab-Epigramme* (1955) a groupé les inscriptions selon leur type formel. En attendant

infiniment le cas de Thasos : elles caractérisent bien plutôt l'ensemble du monde gréco-romain, et les recherches de L. Robert ont récemment montré à nouveau combien ces modes de pensée se continuaient sous le Bas-Empire[1]. Mais que l'on ait ainsi répété les mêmes thèmes à satiété ne s'explique vraiment que si cette littérature trouvait un écho dans l'âme de ceux qui la composaient. Plusieurs épigrammes funéraires inédites s'ajoutent ainsi à cette catégorie d'inscriptions déjà nombreuse à Thasos[2], le plus souvent poèmes consacrés à dire l'infortune des morts prématurées. Tel est le cas des deux premières épigrammes que porte une grande plaque de sarcophage tandis que la troisième célèbre les mérites d'une femme :

**332.** *Inv.* 310 ; grande plaque de marbre blanc brisée en trois fragments qui se rejoignent. Les deux fragments de droite sont complets en haut et en bas ; celui de gauche est conservé sur une partie du côté gauche ; dimensions en mètres : 0,82×1,53×0,06 ; h. l. en centimètres : 1,8 à 3,3 ; int. : 1,2 (l. 1-2), 1 (l. 2-11), 2,3 (l. 11-12), 8,7 (l. 12-17) ; vue et copiée en 1912 par Ch. Avezou-Ch. Picard qui ont rapproché les 3 fragments trouvés dans le champ Sotreli (Patargia) (Pl. XLIII).

La gravure et la présentation permettent de distinguer assez précisément deux groupes d'inscriptions : l'un consacré à un certain Philoxénos, l'autre à une femme, Artémisia.

[Φιλόξενε Σιμα]λίωνος φιλότεκνε
— ◡ εσ̄.ν τέκνου χάρισιν μεμελημένε τ — ⏓
— οις ἡ̣δ̣ίστης ὄστεα μητρὸς ἔχων
4 — πίδος [ἐ]ν γήραι τε καὶ ἐν δόξηι προτελ̣ούσης
— ◡ οσων ἔζησε ἀξία καὶ φθιμένης ·
— ⏓⏓ πᾶν τὸ καλὸν καὶ ἐπίφθονον ὄλλυσο, Μοῖρα,

la publication des *indices* de W. Peek, voici la table de concordance de sa publication avec les publications antérieures pour les épigrammes de Thasos (archaïques et impériales).

| Peek | *IG* | Peek | *IG* | Peek | *IG*; sup. | Peek | *IG* ; *Recherches* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 142 | 395 | 705 | 446 | 1228 | 396 | 2026 | 600 |
| 164 | 398 | 761 | 442 | 1517 | Sup. 455 | 51 a | **403** |
| 248 | 561 | 790 | 602 | 1636 | 397 | 1073 a | **130** |
| 314 | 601 | 923 | 445 | 1776 | 609 | 1227 a | **5** |
| 627 | 450 | 1050 | 449 | 2024 | 444 | | |

Sauf erreur, les textes *IG*, 441, 443, 448, 451 et *Sup.* 477 ne figurent pas au recueil de Peek.

| *IG* | Peek | *IG* | Peek | *IG* | Peek | *IG; Sup.* ; *Recherches* | Peek |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 395 | 142 | 443 | | 450 | 627 | 609 | 1776 |
| 396 | 1228 | 444 | 2024 | 451 | | *Sup.* 455 | 1517 |
| 397 | 1636 | 445 | 923 | 561 | 248 | *Sup.* 477 | |
| 398 | 164 | 446 | 705 | 600 | 2026 | **5** | 1227 a |
| 441 | | 448 | | 601 | 314 | **130** | 1073 a |
| 442 | 761 | 449 | 1050 | 602 | 790 | **403** | 51 a |

(1) L. Robert, *Hellenica*, IV, *Épigrammes du Bas-Empire*.

(2) Les textes sont groupés *IG*, 441-451, 600-602, 609 ; *Sup.* 455, 477. Peut-être est-ce à l'époque impériale qu'il faut rattacher le poète Zôsimos de Thasos (*Anthologie* VI, 183-185)? Le nom de Zôsimos, si fréquent à Thasos (26 exemples) ne paraît pas, semble-t-il, avant la fin du Ier siècle av. J.-C.

[τ]ὰς τοῦ ζῆν [ἀ]κμὰς πρόχρον' ἐπερχομένη ·
εἰς 'Αΐδην ἔθρεψε Φιλόξενος ἄνθος ἰούλων
πάτρης παμμείκτοις δάκρυσι κειράμενος,
ὀρφανὸς ἐκ προγόνων, ἄγονος, 'θανεν, ὦ τὸν ἄκαρπον
βλαστὸν, ὃς ἐκ ῥιζῶν εἰς 'Αχέροντ' ἔπεσεν.

— ⏗⏗ — ημαισι, Φιλόξενε, τοῦτ' ἐχάραξα
— ⏗⏗ κην φθιμέ[ν]ῳ ζῶσαν ἔχον δύναμιν
— ⏗⏗ — ⏗⏗ — α λόγων ἀσκήματα τέχνην
— ⏗⏗ — ⏗⏗ η μοῖρ' [ἔ]κλωσε μίτους
- - - - - - ονε. . . . ω τόπος εἰς Δεσεδαιμο - - -
- - - - - - - - - - - - - τε βίου

*Écriture et texte* : fin du Iᵉʳ-début du IIᵉ siècle ap. J.-C. L. 1, la restitution Φιλόξενος se fonde sur le texte des l. 2, 8, 12 mais celle du patronymique Σιμαλίων que ne confirme aucune rencontre prosopographique ne peut être tenue pour assurée. La présence de φιλότεκνε assure la forme du vocatif Φιλόξενε ; ce nom n'est pas répété au début de la première épigramme et cette première ligne entre, comme une apostrophe, dans le sens de l'épigramme qui suit ; l. 2, on propose de lire *epsilon*, car on croit voir au bord inférieur gauche la haste horizontale inférieure de cette lettre, mais lors de la découverte Ch. Picard et Ch. Avezou avaient lu un *omicron*. La lecture doit être considérée comme incertaine. L. 4, la lecture du *lambda* de προτελούσης semble assurée par une haste oblique au bord de la cassure du fragment de droite : *alpha*, *lambda* ou *chi*. Au début de cette ligne une haste verticale peut correspondre au bord droit d'un *pi* : [ἐλ]πίδος satisfait aux nécessités métriques, mais n'est qu'une possibilité.

*Interprétation*. L'épigramme comprend deux développements distincts de deux distiques chacun, séparés par un distique indépendant, apostrophe à la destinée. Le sens des deux premiers distiques est voilé par la lacune, restreinte pourtant, qui contenait les premiers pieds des vers 1 à 5. Le mouvement est cependant indiqué par le vocatif μεμελημένε du vers 1 (rappel du nom du personnage au vocatif qui précède ?) Le poète s'adresse directement au disparu, selon une formule classique (cf. W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, 1413 sq.). Mais le participe μεμελημένε suscite un problème, selon qu'on lui donne la valeur passive ou moyenne (« toi qui t'es occupé ou toi qui fus l'objet des soins »). La présence d'ὄστεα (v. 2) fait penser aux formules que W. Peek a réunies dans ce qu'il a nommé le « type contrasté », mais ce n'est pas ici le cas. On ne songe à rétablir ['Ελ]πίδος, au début du deuxième distique, que pour répondre au participe προτελούσης, mais sans être assuré de la construction qui ferait ainsi d''Ελπίδος une apposition à μητρός. La lecture ἔζησε — assurée — introduit une légère irrégularité. Le premier membre du pentamètre ne se scande en effet qu'en considérant *epsilon* initial de ἔζησε comme entravé par *zêta*[1], et en élidant l'*epsilon* final[2]. Or les élisions sont normalement faites aux 3ᵉ et 5ᵉ pentamètres (πρόχρον' et 'Αχέροντ') de même que l'aphérèse au 5ᵉ hexamètre ('θανεν). Au 3ᵉ pentamètre il paraît nécessaire de comprendre πρόχρον(α) pluriel neutre adverbial plutôt que πρὸ χρόνου. L'expression ἄνθος ἰούλων est un rappel traditionnel de l'*Odyssée*[3]. La première strophe paraît ainsi consacrée à évoquer les mérites de la mère de Philoxénos, tandis qu'après l'apostrophe à la destinée la seconde plaint le destin de Philoxénos.

(1) Ce qui est conforme aux règles de la prosodie attique classique (cf. M. Lejeune, *Traité de phonétique*, p. 97, n. 6).

(2) Élision admise par la prosodie classique : cf. P. Masqueray, *Traité de métrique grecque*, p. 59, § 51.

(3) *Odyssée*, XI, 319-320 : - - - πρίν σφωϊν ὑπὸ κροτάφοισιν ἰούλους | ἀνθῆσαι πυκάσαι τε γένυς εὐάνθεϊ λάχνῃ. Cf. Antipater de Thessalonique (*Anth.* VI, 198) : Ὥριον ἀνθήσαντας ὑπὸ κροτάφοισιν ἰούλους | κειράμενος, γενύων ἄρσενας ἀγγελίας | Φοίβῳ θῆκε Λύκων πρῶτον γέρας. Cf. W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, nᵒ 1047.

Beaucoup plus mutilée que la première, la seconde épigramme consacrée à Philoxénos est de sens beaucoup plus incertain. Conçue, elle aussi, sous forme d'une apostrophe à Philoxénos (vers 1, Φιλόξενε), elle est rédigée comme une conversation directe et personnelle avec le mort. Les expressions λόγων ἀσκήματα et τέχνην rappellent l'art du poète, de même peut-être aussi la δύναμις vivante (ζῶσαν) dont il est question au premier pentamètre.

L'épithète de φιλότεκνος n'est ni nouvelle, ni surprenante à Thasos même[1] ; mais elle paraît en contradiction avec le sens de l'épigramme, si elle qualifie bien Φιλόξενος comme on l'a restitué[2]. On plaint en effet ce dernier d'être mort jeune, privé de ses parents et sans descendance.

## II. *Épigramme d'Artémisia*

**333.** Sur la même pierre que les textes précédents, à droite ; h. l. en centimètres : 3,5-4,5 (l. 1-4), 2,6 (l. 5-8) ; int. : 2 (l. 1-4), 1 (l. 5-8) (Pl. XLIII).

Ἀρτεμεισία | Φήλεικος | προσφιλὴς | χαῖρε·
Τὴν ἔν τε Μούσαις καὶ γυναιξὶ κοσ[μίαν]
υἱοῦ τάφους κλαύσασαν Ἀρτεμε[ισίαν]
θυγατριδῆς τὰ σπέρματά τε ἰδοῦ[σαν φίλα]
ὁ πικρὸς Ἅδης ἐλπίδος παρείλ[κυσεν].

*N. C.* L'écriture est très différente de celle des deux épigrammes précédentes ; l'*epsilon* en forme de *sigma* renversé et barré ; ligatures nombreuses, irrégularités dans la forme de l'*alpha*, à barre tantôt droite, tantôt brisée, dans la forme de l'*hypsilon*, tantôt barré, au-dessus de la haste verticale, tantôt inclus dans une ligature ; maniérisme de l'ensemble qui se traduit plus particulièrement dans la forme du *rhô* et du *phi*. Ces traits paraissent imposer une date plus tardive que pour les textes précédents, sans que celle-ci soit très basse : dans le cours de la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C.

*Interprétation.*

Composée de trimètres iambiques, l'épigramme est presque intégralement conservée. Seul le texte du troisième vers fait difficulté ; à la fin de la ligne on lit un *omicron* à l'intérieur duquel est gravée une lettre (*hypsilon* ou *sigma*) ; sans doute faut-il lire ἰδου- - ; l'irrégularité de la scansion que suppose la restitution τὰ σπέρματά τε ἰδου- - - n'est pas sans exemple[3] (présence du tribraque au quatrième pied, suivi d'un spondée). Si l'on devait restituer *Elpis* comme nom propre dans le premier texte et mettre les deux épigrammes en rapport entre elles, on pourrait songer à un jeu de mots sur *Elpis* et écrire Ἐλπίδος, apposition à θυγατριδῆς.

### *Traduction :*

« Elle dont la décence se distinguait parmi les Muses et les femmes, Artémise, qui avait pleuré la mort de son fils, qui avait vu les chers enfants de sa petite-fille, le dur Hadès en a ruiné l'espoir ».

(1) Sur ces épithètes, cf. M. N. Tod, *BSA*, 46, 1951, p. 182-190 : *Laudatory Epithets in Greek Epitaphs*, avec les remarques de J. et L. Robert, *REG*, 65, 1952, *Bulletin*, n° 31. Un autre exemple de φιλότεκνος à Thasos n° **301**, 2 ; un exemple de φιλότροφος, *IG*, 472, 3 ; un autre de φιλοπάτωρ, n° **106**, 2.

(2) Cf. L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, p. 162 : τῇ φιλοτέκνῳ μητρί, où la valeur de l'épithète se comprend au contraire parfaitement.

(3) P. Masqueray, *Traité de métrique grecque*, p. 157, § 144, δ.

Une telle épigramme se rattache au grand nombre de celles que W. Peek a rangées sous le titre : *Einfache Information über den Todesfall*[1]. Bien que très fréquente[2], la mention des Muses n'est pas cependant indifférente pour restituer le climat moral où vivait cette société[3]. Si l'on ne s'est pas mépris sur l'interprétation de la première épigramme consacrée à Philoxénos, le rapport entre le texte relatif à Artémisia et les deux autres poèmes, antérieurement gravés, n'apparaît pas.

C'est encore une mort prématurée que déplore l'épigramme consacrée à Bithys sur la paroi d'un sarcophage de marbre :

**334**. *Inv.* 299 ; grande plaque de marbre blanc qui constituait le côté d'un sarcophage ; brisée en deux, elle est intacte en haut et en bas, mais incomplète de chaque côté ; à la partie supérieure droite on a ravalé l'inscription première et, dans le cartouche ainsi dessiné, on a inscrit un nouveau nom ; dimensions en mètres : 0,82×1,05×0,14 ; h. l. en centimètres : 1-3 ; dans le texte de l'inscription métrique on a laissé un intervalle plus grand entre les distiques ; int. : 0,3-9 ; épigramme : 1 ; vue et copiée par Ch. Avezou-Ch. Picard en 1912 dans une maison à côté de la porte d'Hèraklès et de Dionysos (Pl. XLI, 1).

[Ὑ]περόχη Εὐφρίλλου
προσφιλὴς χαῖρε ·
[Ἀ]ρέτη Ἡδύος
4 προσφιλὴς χαῖρε ·
Μυρήα Εὐφρίλλου
[π]ροσφιλὴς χαῖρε ·
Σωτηρὶς Θεοδώ-
8 ρου προσφιλὴς
χαῖρε ·
[Μη]νᾶς Εὐφρίλου
11 χαῖρε ·

12 Ἐπικλ ο̣
Πόπλις ❦ Τερτίου οδ .
❦ χαῖρε · ❦
16 Βῖθυς Εὐφρίλλου ωδ
προσφιλὴς χαῖρε ·
Ἄρτι με (τ)ὴν ἀπόλαυσιν ἐφελ-
κόμενον νεότητος | καὶ τέ-
20 κνου φιλίου πρόσφατ' ἔχοντα
πόθον || ἥρπασεν εἰς Ἀχέροντά
μ' ὁ Βάσκανος εἰς ἀνονήτους |
ἐλπίδας · ὁ τλήμων, πάντ' ἐμό-
24 γησα μάτην, || Βῖθυς, μητρὶ λιπὼν
[π]ένθος μέγα τὴν ἔπι τέκνου |
[μ]οῖραν θρηνούσῃ πρόχρονον εἰς
Ἀΐδην .
28 [Βῖ]θυς.

Κίσσ̣[ος - - - -]
30 προ[σφιλὴς χαῖρε] ·

*N. C.* L. 10, un *lambda* a été omis dans Εὔφριλλος, patronymique de Μηνᾶς ; de même, l. 18, un *tau* a été sauté par le graveur à la première ligne de l'épigramme consacrée à Bithys. La gravure est irrégulière et sans grâce ; on ne rencontre pas cependant de traces de maniérisme qui sont la marque du IIe siècle finissant ou du IIIe siècle ap. J.-C. La gravure même de Πόπλις, l. 13, plus tardive, conserve les formes classiques des lettres. L. 28, Βῖθυς est un graffite, comme gravé par un passant qui eût déchiffré l'épigramme. Un fragment de marbre provient du même sarcophage :

(1) W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, p. 225 sq. Le n° 847, également rédigé en trimètres iambiques, fournit un parallèle assez proche de l'épigramme d'Artémisia.

(2) Cf. W. Peek, *l. c.*, 842, 846, 950, 963, 967, 1001, 1025, 1049, 1121, par exemple. A Thasos même, cf. *IG*, 442 : ἐν Μούσαισι πανέξοχον.

(3) Sur ce climat, cf. ci-dessus, et les remarques de L. Robert, *Hellenica*, II, p. 114-119 ; IV, p. 29, où a été notée la manière dont cette culture se traduit dans la réalité.

**335**. *Inv.* 363 ; fragment de marbre brisé partout ; dimensions en mètres : 0,20 × 0,71 × 0,13 ; h. l. en centimètres : 6 ; int. : 3.

[Φί]λη Εὐφρίλλου
- - - - ορα - - - - -

Le sarcophage construit essentiellement pour la famille d'Euphrillos a servi postérieurement de sépulture à Poplis, fils de Tertios. Au-dessus du cartouche le nom érasé peut correspondre à Ἐπικλ[ῆς Εὐφρίλλ]ου.

L'épigramme en l'honneur de Bithys répond à un type bien défini[1] : le défunt racontant les circonstances de sa vie, expose les derniers événements auxquels il a été mêlé et montre la brutalité de la mort qui l'a emporté. L'épigramme est complète avec trois distiques, mais la situation de Bithys n'est pas parfaitement claire à cause de la signification de ἔχοντα πόθον. Néanmoins l'emploi ordinaire de ποθεῖν dans ces épigrammes[2], ainsi que les exemples de πόθον ἔχειν dans la littérature[3] paraissent imposer le sens de regretter. On comprendrait par suite que Bithys, homme jeune, juste parvenu aux joies de la jeunesse, venait de perdre un enfant quand la mort l'a saisi, et l'on proposerait de traduire :

« Je ne faisais que d'attirer à moi les joies de la jeunesse, je venais juste de regretter un enfant chéri, quand le Malin m'a entraîné aux bords de l'Achéron vers des espoirs fous ; dans mon malheur j'ai tout souffert en vain, moi, Bithys, qui laisse à une mère un long deuil, une mère qui se lamente sur le sort échu à son enfant parti avant l'heure chez Hadès ».

Le sarcophage primitivement réservé à la famille d'Euphrillos a été remployé par Poplis, mais à une époque qui n'est pas beaucoup postérieure au temps où fut gravée l'épigramme de Bithys. Le groupe des noms que portaient les personnes ensevelies dans ce tombeau montre assez la complexité des influences qui se manifestent alors à Thasos. A côté d'Euphrillos, si fréquent à Thasos à partir du Ier siècle[4], les plus remarquables sont assurément Bithys, qui se rattache à l'onomastique thrace[5], Kissos dont on connaissait déjà un exemple, et qui rejoint des appellations telles que Krokos ou Daphnos[6] ; Hédys enfin, nom grec répandu un peu partout, mais dont on a constaté la mode particulière en Bithynie[7], et qui n'apparaît à Thasos que dans cet exemple.

L'épigramme consacrée à Métrô, fille de Lysanias, morte à 18 ans, se rattache au même type formel, mais plus simple et sans obscurité, image d'une vie que rien de caractéristique n'avait encore marquée.

**336**. *Inv.* 661 ; côté de sarcophage conservé intact ; à la partie supérieure deux trous de scellement dus au remploi de la pierre ; dimensions en mètres : 0,80 × 1,285 × 0,22 ; h. l. en centimètres : 2,8 ; int. : 7,5 (l. 1-2), 1,5 (l. sq.) ; 8,5 (l. 8-9), 1 (l. sq.) ; trouvé en 1946 dans le jardin Triandaphyllou, près du musée (Pl. XLIV, 2).

(1) Cf. W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, p. 258 sq. : *Der Tote berichtet, entwickeltere Formen*, et particulièrement des nos 969 à 978 : ἄρτι με - - -

(2) Cf. W. Peek, *l. c.*, nos 1124, 1125 par exemple, pour l'emploi de ποθεῖν.

(3) Cf. Hérodote, III, 67 : ἀποθανόντος αὐτοῦ πόθον ἔχειν πάντας ; Sophocle, *Philoctète*, 464 : ὅτου σε χρεία καὶ πόθος μάλιστ' ἔχει ; Aristophane, *Grenouilles*, 66 sq. : Τοιουτοσὶ τοίνυν με δαρδάπτει πόθος | Εὐριπίδου- - -

(4) 27 exemples, tous postérieurs au IIe siècle av. J.-C.

(5) Cf. à la fin de ce chapitre le § relatif aux noms thraces.

(6) Cf. nos **262**, **263** ; *Sup.* 470, 1.

(7) Cf. L. Robert, *Hellenica*, X, p. 52, et notes 4, 5, 6, 7.

Μητρὼ Λυσανίου ·
Ὀκτωκαιδεκέτιν με βίου νοσφίσσατο Μοῖρα
Μήτρὼ Λυσανίαι Νικοπόλει τ' ὀδύνη,
4 θρεψαμένοις ἀτέλεστα καὶ ἐμ φθιμένοις δέ με τ[ή]κει
ἀντὶ πόσων ἀπέδωκα οὐδ' ὀλίγην χάριτα.

| | |
|---|---|
| Λυσανίας Λυσανίου | Νικόπολις |
| προσφιλὴς χαῖρε · | Ξενοφάντου |
| 8 | προσφιλὴς χαῖρε · |

Σαβεῖνα Κοιτωνίδος
προσφιλὴς χαῖρε ·
Κοιτωνὶς Διονυσίου
12 προσφιλὴς χαῖρε.

*N. C.* L'écriture soignée des premières lignes, l'emploi de l'*iota* adscrit autorisent à dater ce texte assez haut : Ier s. ap. J.-C. Au contraire les deux derniers noms ont été gravés longtemps après les autres : dans ces dernières lignes le *sigma* est toujours renversé : IIe s. ap. J.-C. ?

« Le destin m'a écartée de la vie à 18 ans, Métrô, objet de douleur pour Lysanias et Nicopolis, qui m'ont élevée en vain et chez les morts aussi il me désole de penser à tous les biens dont je ne leur ai même pas donné la moindre récompense[1]. »

De même que le sarcophage de la famille d'Euphrillos avait été remployé, celui de Métrô et de ses parents a également servi à Koitônis et à sa fille Sabina[2], un siècle plus tard environ.

Si elle n'était pas aussi incomplète, l'épigramme gravée sur la tombe d'un jeune garçon de 7 ans eût présenté une forme beaucoup plus originale :

**337**. *Inv.* 533 ; fragment de marbre blanc brisé en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,23×0,45×0,10 ; h. l. en centimètres : 1,8 ; int. : 2 (Pl. XLIV, 1).

| | |
|---|---|
| - - - - - - - - | 4 πατὴρ ἀπεγράψατο παῖδα \| |
| ̣νος προσφιλὴς | τύμβου ἐπὶ στήλης ʼΑθλον |
| χαῖρε · | ἔχοντ' ὄνομα \|\| · ὃν τάχ'ἐφηβε[ύ]- |
| 3 ἑπταετῆι με θανόντα | 7 [σοντα....]ΥΙΙΛΟΣΗΛΤ |

*N. C.* L. 1, le graveur avait écrit νοσφιλης χα- - ; il a inscrit προσφιλὴς χα- - après avoir effacé -φιλης χα-, mais il subsiste des traces de l'ancienne gravure. Le premier distique est séparé du second, l. 6, par un point et un intervalle ; l. 3, *iota* adscrit par erreur à l'accusatif ; date : cours du Ier siècle av.-Ier siècle ap. J.-C.

Du même type que les précédentes, cette épigramme est rédigée sous la forme d'un récit où le défunt raconte sa vie[3]. La fin du patronymique subsiste seule de l'inscription funéraire proprement dite, mais si l'on ne se méprend pas sur le sens du texte, et malgré l'inédit du nom[4], le jeune garçon s'appelait Athlos. Aussi n'est-ce pas seulement la coutume d'inscrire

(1) Le poète a pris des libertés avec la syntaxe καί - - - δέ au deuxième hexamètre ; de même l'emploi impersonnel de τήκει est une gaucherie.

(2) Si Koitônis est bien un nom féminin (tiré de κοιτών, la chambre à coucher), Sabina serait une fille naturelle. Sur les enfants naturels, cf. L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, p. 168 ; *Hellenica*, I, p. 71 ; J. et L. Robert, *REG*, 64, 1951, *Bulletin*, n° 34

(3) W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, p. 259 sq. ; pour une comparaison plus précise, cf. les nos 942 à 952.

(4) Nous ne connaissons aucun exemple du nom Athlos ; au contraire Εὔαθλος apparaît à Thasos même (cf. anses), et Πένταθλος est attesté très tôt (cf. Diodore, V, 9, 2).

les enfants de plus en plus jeunes dans les rangs des éphèbes, l'importance de plus en plus grande qu'a prise la vie du gymnase depuis l'époque hellénistique, qui a fait mentionner cette circonstance dans l'épigramme[1], mais le nom d'Athlos lui-même par les idées qu'entraînait ce nom rare[2] : jeu de mots sur παῖς et ἐφηβεύω qui évoquent les catégories des παῖδες et des ἔφηβοι, sur στήλη qui rappelle la stèle où sont enregistrés les éphèbes de l'année (d'où l'emploi du verbe ἀπογράφεσθαι).

« Je suis mort à 7 ans ; mon père m'a inscrit comme enfant sur la stèle du tombeau, moi qui avais pour nom Athlos ; j'allais bientôt être éphèbe... »

Les restes d'un dernier texte sont trop mutilés pour que l'on puisse songer à retrouver le sens du poème ; seul son type formel le rattache avec certitude aux inscriptions précédentes[3].

**338.** *Inv.* 1152 ; partie supérieure gauche d'une stèle, écornée à l'angle gauche, en haut ; dimensions en mètres : 0,215×0,18×0,175 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,8 (les deux premières lignes) ; 1,5 et 0,6 (la fin) ; trouvée au cours de l'hiver 1952/1953 à Patargia (Pl. XXXIX, 2).

[Παγ]κράτεια- - - -
προσφιλὴς χ[αῖρε] ·
3 Δωσιθέου με θυγατ[έρα ⏓ ⏕ ⏓ ⏓]
4 τεκοῦσα- | Θαὶς ἐρήμ[⏕ – – ⏕ – ⏓]
– ⏑ αν · || ἑπταετῆ δέ μ[ε ⏓ ⏕ ⏓]
6 [⏕ – ⏕ μ]ητρός | – – – – –

*N. C. Alpha* à barre brisée ; gravure soignée, mais apices marquées : Ier s. ap. J.-C. Le premier distique est séparé du second par un point ; à l'intérieur de ce distique un trait sépare le pentamètre de l'hexamètre ; μητρός marquait sans doute la fin du deuxième hexamètre.

Aucun trait original ne distingue ces poèmes gravés à Thasos de ceux que l'on rencontre alors en si grand nombre à travers le monde gréco-romain. Néanmoins, à cette époque encore, et malgré son goût des antiquités classiques, de la mythologie, de l'art, de la pensée traditionnels, Thasos ne ressemble pas autant aux cités de la vieille Grèce, si souvent déchues et appauvries, quand elles ne sont pas transformées en villes-musées[4], qu'aux villes florissantes de l'Asie Mineure[5]. Alors, comme jadis[6], en dépit d'une volonté d'être et de rester grecque, la civilisation thasienne demeure soumise à d'autres influences, « barbares » pourrait-on dire, en reprenant le vocabulaire d'autrefois. Elle leur dut au moins de garder son originalité.

(1) Cf. pour ces enfants qui meurent jeunes L. et J. Robert, *La Carie* II, p. 111, n. 14 ; mention du jeune garçon mort avant l'éphébie dans L. Robert, *Collection Froehner*, p. 51, n° 43 (cf. J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, n° 219).

(2) Pour un exemple de ce jeu de mots qu'entraîne le nom du défunt, cf. W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, n° 948 : φωτινόν et φῶς ; pour un exemple du jeu sur les idées qu'entraîne la comparaison de la carrière athlétique et la carrière de la vie, cf. *ibid.*, n° 945.

(3) W. Peek, *Vers-Inschriften* I, p. 256 sq. : *Der Tote berichtet.*

(4) L'expression est de A. J. Festugière, *REG*, 64, 1951, p. 473 ; sur l'opposition de la Grèce et de l'Asie Mineure, cf. encore M. P. Nilsson, *Gesch. d. g. Religion*, II, p. 295 sq. (Grèce), 324 sq. (Asie Mineure).

(5) D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, p. 630-658.

(6) *Recherches* I, p. 14 sq.

* * *

En établissant dans l'Orient hellénique un nouvel équilibre, l'Empire romain ne mit pas Thasos à l'écart. Il ne serait guère significatif assurément de relever parmi les inscriptions de ce temps l'épitaphe d'un vétéran fier de ses 18 ans de service (*IG*, 520) ; guère davantage de rencontrer parmi les notables du IIIe siècle un procurateur ducénaire (*Sup.* 447). Hasards d'existences particulières, plus que signes d'échanges importants ! La tombe à Rhénée de la Thasienne Niké, fille de Dosithéos, ou à Athènes, celle de Pomponianos, fils de Zôpyros, ne témoignent pas, dans leur isolement, de relations particulières. Tout autre est le caractère des délégations que les Thasiens dépêchent alors auprès de certains sanctuaires : à Samothrace tout d'abord, où le culte des Cabires connaît alors tant d'éclat (*IG*, 220, et *AJA*, 44, 1940, p. 346, nº 4), mais la proximité géographique suffit à expliquer leur présence, sans qu'on doive y chercher la marque d'une orientation particulière. La théorie de Thasos auprès de l'Apollon Clarien montre bien les affinités de la cité, et plus encore depuis que l'exploration exhaustive de Claros a permis d'établir la répartition géographique de ces délégations. En s'associant au culte de Claros, les Thasiens entrent dans un groupe bien défini de villes, toutes venues de Thrace et d'Asie Mineure[1]. Leurs relations essentielles demeurent ainsi orientées vers le Nord et l'Est, vers ce monde thraco-anatolien qui avait si fortement marqué les débuts de la cité[2].

Les étrangers, dont on retrouve alors la trace à Thasos, conduisent à la même conclusion : si l'on met à part en effet un Messénien isolé (*Sup.* 449), tous les autres viennent du Nord et de l'Orient. Certes, beaucoup d'entre eux sont de proches voisins ou des marins, habitués de la mer thrace ; tel l'Abdéritain dont on a retrouvé le tombeau sur la pente Nord de l'acropole[3], face précisément à sa patrie (*IG*, 561) ; tels encore les capitaines de navires qui gravaient à Aliki leurs inscriptions d'εὔπλοια, venus de Thessalonique (*IG*, 581), de Mytilène (*IG*, 585), ou d'Alexandrie de Troade (*IG*, 586). Les mêmes relations de voisinage, le cabotage entre l'île et les ports de la côte, avaient valu le droit de cité à Vettianus Vettius de Cyzique (*IG*, p. 86, *saec.* II) ; faut-il encore retrouver l'ethnique de Périnthe dans une épitaphe métrique, fort mutilée et aujourd'hui perdue (*IG*, 448) ? Ce cercle de relations ne s'écarte pas de celui que les Thasiens fréquentaient traditionnellement[4] ; il montre en tout cas une attention particulière portée vers le Nord et l'Est. Cette orientation se précise avec les étrangers venus de plus loin comme l'Épirote dont on a retrouvé l'ethnique gravé à Aliki (*IG*, 594) ; c'est aussi en Péonie qu'était né le personnage dont une épigramme inédite raconte l'infortune :

**339**. *Inv.* 344 ; stèle funéraire de marbre gris à gros grain ; la pierre est partout intacte, mais elle a été fortement usée sur la partie droite ; la lecture est souvent difficile et incertaine ;

(1) J. et L. Robert, *Anadolu*, I, p. 10 sq. ; L. Robert, *Actes du deuxième congrès international d'épigraphie*, p. 223-224 ; et surtout L. Robert, *Les fouilles de Claros*, conférence donnée à l'Université d'Ankara le 26 octobre 1953, p. 24 sq.

(2) Cf. *Recherches* I, p. 49.

(3) Sur le versant Nord-Est de l'acropole, entre le rempart et la mer.

(4) Cf. *Recherches* I, p. 320 sq.

dimensions en mètres : 0,475×0,55×0,13 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 1,5 ; les lettres sont souvent très serrées ; ligatures ; un blanc entre chaque distique, et parfois entre deux vers (Pl. XLV, 1).

Παιονίη [μέν μοι πατρίς], ξένε, —
τε δὲ Μοῖρα] κλώσματα μοι ⏑⏑
ὤπασε γηραλέῳ · || κίκλησκον δέ με
4 Σάνκτον · ἐθρηνήθην δ' ὑπ' ἀδελφοῦ |
Ποντικοῦ ἠδὲ λυπρᾶς μητρὸς Ὀλυμπιά-
δος · || χθὼν δέ μ' ἔχει Θασίη ξείνη καὶ πτῶ-
μα Σεκούνδου | πατρὸς ἐμεῖο ⏑ — — ⏑
8 τος ἐξέθορεν || · ἀλλὰ θεοὶ μάκαρες λοι-
ποὺς ἔτι σώσατ' ἀδελφούς |, σώσατε
καὶ πολιὴν ἄχρι τάφων ἄδακρυν.

*N. C.* Date : fin du Ier-IIe s. ap. J.-C. Il est très difficile d'évaluer le nombre de lettres correspondant aux lacunes, car les lettres sont diversement serrées ; on ne peut guère se fonder que sur l'ordonnance métrique. Ainsi, l. 2, si la lecture κλώσματα est exacte, le *sigma* est très serré entre *oméga* et *my* ; de même, l. 6, la lecture χθὼν δέ μ' ἔχει, assurée, ne se justifie que par une ligature de *chi* et *epsilon*. L. 7, la lecture ἐμεῖο est très incertaine. Enfin un blanc marque la fin des distiques et la séparation des vers. L'épigramme de Sanctus se rattache au type dont Peek a réuni les exemples sous la rubrique : *der Tote berichtet, Sondergruppe : Typus* πατρὶς μέν μοι- - -[1]. Le δέ, au début de la l. 2, correspond au mouvement de ces textes, mais le libellé de la l. 1 pouvait présenter une variante (la répétition (?) de μοι dans l'hexamètre et le pentamètre constituerait une gaucherie). L. 7-8, on penserait à l'opposition entre le corps et l'âme : [σώμα]τος ἐξέθορεν (?).

« La Péonie était ma patrie, Étranger, mais la Destinée ne m'a pas accordé le fil qui m'eût conduit à la vieillesse ; on m'appelait Sanctus, je fus pleuré par mon frère Ponticus et ma pauvre mère Olympias ; la terre étrangère de Thasos garde mon corps et le cadavre de mon père Secundus, ... s'est élancé ; allons ! dieux bienheureux, assurez la sauvegarde de mes frères qui vivent encore, celle aussi de ma vieille mère et qu'elle n'ait plus de larmes à verser avant sa mort. »

L'Asie Mineure, la Syrie, la Phénicie sont bien représentées encore parmi les étrangers mentionnés à Thasos sous l'Empire : la jeune Ménothéa dont une fiction poétique fait la compagne de la plus jeune des Muses était de Bithynie (*Sup.* 455) ; un texte mentionne Sarapiôn, fils d'Antipatros, venu de Mallos en Cilicie (*IG*, 440) ; si l'on peut se fier à la copie en majuscules qu'en a donnée le premier éditeur, une telle inscription date plutôt de l'époque impériale[2]. C'était de même un Samaritain que Rhodoklès, fils de Ménippos, dont l'épitaphe a été rapportée au Louvre (*IG*, 439). L'influence de l'Orient se manifeste encore dans la représentation du sistre qui décore une inscription funéraire où les noms ne révèlent pourtant aucun exotisme :

**339** *bis. Inv.* 1444 ; bloc remployé, inscrit sur la tranche ; dimensions en mètres : 0,895×0,135×0,625 ; l. 1 à 7 : h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 0,8 ; l. 8 à 14 : h. l. : 3 ; int. : de

(1) W. Peek, *Vers-Inschriften*, I, p. 300 sq. ; cf. en particulier depuis le nº 1074-1104.

(2) Mais sans doute assez tôt, car on n'a pas marque d'*apices*, ou de traces de maniérisme. L'*alpha* est à barre brisée.

0,5 à 2,8 ; trouvé dans le pavement de la rue principale, près du débarcadère, au printemps 1956 (Pl. XLV, 6).

l. 1 à 7 : Πολύ|κλειτο|ς 'Απολ|ωνείο|υ προ(σ)φε[ι]|λὴς χε͂ρ|ε.
représentation du sistre gravé
l. 8 à 11 : Διοσ[κουρί]|δης Π[ολυκλεί]|του π[ροσφι]|λής.
l. 12 à 14 : 'Αρτε[μιδώρ]|α Πολ[υκλεί]|του.

*N. C.* Le bloc devait être plus large. Il a été retaillé entre le temps où l'on a gravé les deuxième et troisième noms (les premiers gravés) et le premier. L. 3-4 : 'Απολωνείου (*sic*) ; l. 5, le *sigma* est omis. Les *sigma* sont à angle droit dans les deux derniers noms, l'*alpha* à barre brisée ; dans le premier nom, *epsilon*, *sigma*, *oméga* lunaires.

La présence d'un dernier étranger est plus significative encore : Rufinus Germanus de Canotha était un Arabe spécialisé dans l'art augural (*IG*, 528). Cet οἰωνοσκόπος, ainsi que l'a montré L. Robert[1], avait tenu à mentionner à la fois sa qualité d'Arabe et d'augure dans une intention publicitaire, son « origine ethnique qui assurait à Rufinus l'empressement déférent de ses clients »[2]. Mais, on l'a également remarqué, au moment où il faisait ériger la stèle funéraire de son fils, ce devin oriental y faisait sculpter la représentation qu'il y eût fait figurer en son pays ; l'aigle de face, les ailes ouvertes, la tête vers le ciel, qui domine l'inscription funéraire est celui-là même qui apparaît en Syrie à la même époque « sur les stèles ou sur les murs des hypogées, oiseau qui emporte le défunt au ciel. L'Arabe de Canotha établi à Thasos n'avait pas seulement été fidèle aux traditions nationales de divination augurale dont il vivait ; il conservait en pays étranger les croyances eschatologiques et les traditions d'art funéraire de son pays »[3]. Remarque particulièrement importante pour saisir les influences que de tels étrangers pouvaient alors exercer à Thasos ! Non seulement ils y trouvaient une population prête à se fier à leurs prédictions, mais ils apportaient avec eux des religions nouvelles.

On ne s'étonne guère dès lors de rencontrer les divinités dites orientales parmi les dieux thasiens de cette époque. Non seulement Thasos, cité maritime, avait toujours été ouverte aux cultes étrangers ; mais le phénomène est alors général : les cultes venus d'Orient s'imposent au monde méditerranéen. *Cybèle* s'était installée à la fin de l'époque hellénistique ; elle reste une des grandes figures du panthéon thasien, ainsi que Ch. Picard l'a montré en étudiant le trapézophore sculpté qu'il avait découvert[4]. De même aussi le dieu *Men* s'est établi dans l'île et l'on a retrouvé à Aliki un autel qu'on lui avait dédié (*IG*, 587). Le culte d'*Hélios* était connu dès le Ier siècle av. J.-C. (no **70**), mais c'est sous la forme d'*Hélios Sarapis* qu'il est attesté au IIe siècle ap. J.-C. (*Sup.* 408). On aurait tort sans doute de déduire l'importance de son culte de la présence de noms théophores formés sur celui de ce dieu ; c'est plutôt l'effet d'une mode généralisée, dont deux épitaphes apportent de nouveaux exemples :

(1) *Hellenica*, II, p. 12 à 51 : *L'épitaphe d'un Arabe à Thasos.*
(2) *Ibid.*, p. 48.
(3) *Ibid.*, p. 50.
(4) Ch. Picard, *Monuments Piot*, 40, 1944, p. 107 sq. ; cf. *Recherches* I, p. 384. Le relief inscrit, aperçu en 1946, publié, *Recherches* I, no **148**, est entré au musée en septembre 1954, *inv.* 1371, (cf. Pl. XLI, 3). Le texte doit être corrigé en Μητέρα θεῶ[ν]|κατ' ὄναρ. Cf. déjà *BCH*, 80, 1956, p. 424.

**340**. *Inv.* 412 ; partie gauche d'une stèle de marbre blanc avec fronton et acrotères ; l'inscription est entourée d'un cadre gravé à 2 centimètres du bord gauche ; dimensions en mètres : 0,325×0,23×0,04 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,5 (Pl. XLV, 2).

Ἡλιοδώρα //// | καης πρ[οσφι]|λῆς χαῖ[ρε].

*N. C.* Ligatures ; forme angulaire et cursive de l'*oméga* : fin IIe s.-IIIe s. ap. J.-C. Le patronymique d'Héliodôra terminé en --καης au génitif ne semble pas grec.

**341**. *Inv.* 1372 ; petite base de marbre blanc à encastrement rectangulaire sur la face supérieure (0,30×0,155) ; la surface inscrite est légèrement brisée à gauche et à l'angle supérieur droit ; dimensions en mètres : 0,385×0,22×0,385 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 2 ; trouvée le 1er juillet 1955 en avant du portique Sud-Ouest (Pl. XLVI, 3).

[Ἡ]λιοδώρα · Μέσ-
[τ]ου · θυ(γάτηρ) · γυ(νὴ) · Εὐημέ-
[ρο]υ · χαῖρε.

*N. C.* Écriture tardive avec ligatures, *sigma* droit. Les abréviations de θυγάτηρ et de γυνή sont très rares dans les inscriptions funéraires si nombreuses du Bas-Empire ; sans doute faut-il y voir une influence de l'épigraphie latine ? Un seul exemple d'Ἡλιοδώρα, no **340** ; un seul d'Εὐήμερος (Εὐ. Διονυσίου, *IG*, 371, 1/2 : dédicace à Némésis), peut-être de la même époque ; Μέστος apparaît au contraire fréquemment à époque tardive : IIe-IIIe siècle.

Plus caractéristique encore des influences orientales, la présence à Thasos d'*Hosion* et *Dikaion*, culte anatolien, comme on l'a montré[1] ! Les liens étroits qui rattachent ce culte à Héraklès expliquent peut-être qu'il se soit implanté dans l'île[2]. De tels témoignages montrent néanmoins combien Thasos était prête à accueillir les cultes venus d'Orient au moment où une véritable vague de « mysticisme » oriental allait s'abattre sur le monde romain. Par une nouvelle rencontre l'extension de ces cultes se marque dans l'onomastique. C'est au IIe siècle ap. J.-C., au plus tôt, que pour la première fois le nom Μυστικός apparaît à Thasos sur une stèle inédite :

**342**. *Inv.* 1012 ; haut d'une stèle de marbre à fronton avec acrotères ; dimensions en mètres : 0,18×0,175×0,065 ; h. l. en centimètres : 1,8 ; int. : 0,6 ; trouvé en 1952 à Patargia (Pl. XLV, 3).

Μυστικός,
Περιγενίς̣

*N. C.* La lecture du nominatif Περιγενίς n'est pas sûre puisque la finale n'est pas déchiffrée avec certitude ; il paraît vraisemblable pourtant que Μυστικός est ici sans patronymique ; les deux personnages sont-ils frère et sœur ? L'écriture révèle une époque tardive : lettres irrégulières et dessin à angles droits du *sigma*.

Le nom de *Périgénis* se retrouve dans un graffite :

(1) Cf. L. Robert, *Hellenica*, X, p. 5, n. 1, qui annonce une monographie sur ce culte ; *ibid.*, p. 106-107. Le texte de Thasos est publié *IG*, 613.

(2) L. Robert, *Hellenica*, X, p. 107 : « Hosion Dikaion est l'enfant nouveau-né d'Héraklès ».

**343**. Sur le bloc central du dallage de la troisième exèdre à partir du Sud, graffite en lettres pointillées de 6 cm. 5.

Περιγεν[ίς- - -]

La faveur de ces religions nouvelles ne peut surprendre dans une cité qui de tout temps avait eu le goût des religions extatiques et mystiques[1]. Mais la proximité du continent thrace, une fois encore, allait imposer à la religion thasienne des caractères particuliers. Faut-il chercher une allusion à un culte oriental ou continental dans la représentation d'un petit relief retrouvé dans le village actuel de Liménas ? Dans un petit *naiskos* un personnage[2] drapé est étendu dans la position habituelle aux convives sur les « banquets funéraires ». Il tient même de la main gauche la lourde tasse coutumière. Mais cette fois il est seul et occupe tout le travers du relief. En outre dans le champ libre à gauche une sorte de grande serpe recourbée est comme accrochée au fond du tableau, à la place où figuraient les armes du guerrier sur des reliefs helléniques ou hellénistiques[3]. C'est bien plutôt seulement la serpette du vigneron. La présence thrace est plus assurée dans une autre série de documents : non seulement l'onomastique est garante de l'importance des éléments continentaux au sein de la population thasienne sous l'Empire, mais elle montre leur fidélité à leurs croyances traditionnelles. On connaissait déjà cinq exemples du nom théophore Bendis dans la prosopographie de ce temps (Pl. XLV, 7) ; il faut sans doute en ajouter un sixième qui figure sur un fragment du musée (à moins qu'il ne faille l'identifier avec le texte signalé *Sup*. 504)[4].

**344**. *Inv*. 379 ; angle supérieur gauche d'un côté de sarcophage ; l'inscription commence à 0 m. 205 du bord gauche ; dimensions en mètres : 0,42×0,20×0,09 ; h. l. en centimètres : 3,5 ; int. : 1,2 ; signalé *Sup*. 504 ( ?) (Pl. XLV, 4).

Βένδις - - - - - - - -
τος ❦ πρ[οσφιλὴς]
χε[ρε].

*N. C.* Écriture maniérée, avec grands *apices* et *epsilon* renversé ; IIIe siècle ap. J.-C. ? La fin du patronymique terminée par -τος au génitif.

Ce n'est pas cependant sous la forme de Bendis que la grande déesse thrace apparaît jusqu'alors à Thasos, mais sous celle d'Artémis Pôlô[5]. Le culte d'Artémis, ancien dans la cité, paraît avoir connu à l'époque impériale non seulement une faveur particulière, mais une forme nouvelle : peut-être est-ce seulement alors que l'épithète de Pôlô fut rituellement jointe au nom de la déesse[6] ? le nombre et la qualité des

(1) Cf. *Recherches* I, ch. VIII, p. 383.

(2) Le sexe est incertain ; la corpulence et l'attitude sont d'un homme ; la chevelure conviendrait mieux à une femme.

(3) Cf. par exemple no **154** ; sur les formes de la serpette de vigneron, cf. E. de Saint Denis, *RA*, 1953/I, p. 163.

(4) Le texte *IG*, 478, a été retrouvé en 1952 (*inv*. 1061). Il date certainement de l'époque impériale.

(5) L'Artémision a été fouillé par Th. Macridy-Bey, publié *Jahrbuch*, 27, 1912, p. 1 sq. ; la fouille a été complétée par A. J.-Reinach, *CRAI*, 1912, p. 222-234. Sur Artémis Pôlô, cf. *RE*, s. v. Pôlô.

(6) Cf. *Recherches* I, ch. VIII, p. 329 ; no **124** *bis*.

dédicaces que l'on a retrouvées montrent combien cette divinité était alors vénérée par les femmes de l'aristocratie thasienne. La quantité des noms dérivés de celui d'Artémis répond bien à l'ampleur de son culte, et, par une correspondance étroite, la mode ne s'en répand guère qu'à partir du Ier siècle ap. J.-C., pour durer jusqu'au Bas-Empire. Un fragment d'épitaphe tardive doit être ajouté à cette collection :

**345.** *Inv.* 429 ; angle supérieur droit d'une stèle ; l'inscription gravée dans un champ déterminé en creux déborde à droite ; dimensions en mètres : 0,18×0,18×0,07 ; h. l. en centimètres : 2,8 ; int. : 0,8-1,2 (Pl. XLV, 5).

Ἀρτεμι|δώρα Θε|οφίλου | [χ]αῖρ[ε].

*N. C.* Écriture maniérée, *epsilon* en forme de *sigma* renversé et barré, *phi* avec une boucle ovale et une haste verticale dépassant beaucoup en haut et en bas ; *apices.* Date : fin du IIe siècle - début du IIIe siècle ap. J.-C.

La forme que prit ce culte paraît plus intéressante encore que sa faveur dans les rangs de la haute société féminine. On a depuis longtemps conclu d'une dédicace retrouvée à l'Artémision que les Thasiennes célébraient de véritables « mystères » d'Artémis. En consacrant la statue de sa femme le prêtre de *Zeus Auguste* fit suivre son nom de la mention πρόμυστιν, θεὰν ἐπιφανῆ (*Sup.* 387)[1]. En dépit de l'argumentation de P. Roussel, il paraît vraisemblable d'identifier la noble Hermioné[2], fille d'Archélaos, avec cette « déesse visible » ; c'est à n'en pas douter, à son rôle de πρόμυστις dans la religion artémisiaque qu'Hermioné dut d'avoir sa statue dans le sanctuaire[3]. Prêtresse, « initiatrice », elle fut confondue avec la déesse dont elle célébrait le culte. Le roman des *Éphésiaques* laisse apercevoir combien une telle assimilation était facile[4]. Malgré les affinités thraces de ce culte, on peut hésiter sur le caractère mystique de ces « mystères ». La faveur de cette religion parmi les grandes familles n'est-elle pas plutôt le signe qu'elle leur était en quelque sorte réservée[5] ? Les « mystères » d'Artémis eurent peut-être comme dessein premier d'exclure une partie de la société de cérémonies particulières. Cependant le culte d'Artémis put sans doute prendre une telle forme d'autant plus aisément qu'il avait à Thasos un caractère étranger, « non-hellénique », qu'il se rattachait à la religion thrace[6].

(1) Ch. Picard, Ξένια *de l'Académie d'Athènes*, p. 68.

(2) Cf. ci-dessus p. 164, sur la mode des noms mythologiques en particulier pour les femmes de la haute société impériale. Cf. P. Roussel, *REA*, 1912, p. 377.

(3) Est-ce seulement sur ce texte que M. P. Nilsson se fonde pour parler de mystères du culte impérial à Thasos (ci-dessus p. 163, n. 7) ? Mais bien que le prêtre de *Zeus Sébastos* fasse la dédicace, il s'agit ici du culte d'Artémis, cf. M. P. Nilsson, *Gesch. d. g. Rel.*, II, p. 352, n. 6.

(4) Xénophon, *Éphésiaques*, I, 6 : Πολλάκις αὐτὴν ἐπὶ τοῦ τεμένους ἰδόντες Ἐφέσιοι προσεκύνησαν ὡς Ἄρτεμιν. A. J. Festugière suggère justement à propos de ce texte (*REG*, 64, 1951, p. 476, n. 1) que cette assimilation était d'autant plus facile que la prêtresse au cours du δρώμενον représentait la déesse.

(5) Ce sont toujours des femmes qui font la dédicace ou qui en sont l'objet. Les familles de certaines sont connues dans l'aristocratie de ce temps : ainsi Antiphôn, fils d'Euryménidès, consacrant sa mère Arè (*Sup.* 383) ; une autre est la femme du prêtre de Zeus Sébastos (*Sup.* 387) ; une autre est honorée par le peuple (*Sup.* 384). A partir du IIe siècle et du Ier siècle av. J.-C. Artémis est représentée sur les pièces de monnaies thasiennes. [Les découvertes de 1957 montrent l'importance du sanctuaire d'Artémis à l'époque archaïque.]

(6) Le culte d'Artémis Pôlô est ancien à Néapolis, cf. G. Bakalakis, *AE*, 1938, p. 106-151 ; à Thasos, à l'époque classique il ne semble pas que l'épithète de Pôlô ait été régulièrement jointe au nom de la déesse (cf. *Recherches* I, ch. VIII, n° **124** *bis*) ; à l'époque impériale le culte est connu à Paros (*IG* XII, 5, 202).

La même complexité marque à cette époque le culte de l'autre grande divinité thrace, elle aussi depuis toujours établie à Thasos : Dionysos avait été de tout temps dans le panthéon thasien un dieu important, malaisé à définir par la diversité des influences qui se manifestaient dans sa religion[1]. Il continue d'être une figure maîtresse de l'assemblée divine ; la faveur dont on l'entoure se marque encore dans les dénominations que l'on fait dériver de son nom. Depuis le IIIe siècle av. J.-C. où paraissent en grand nombre les premiers exemples, les appellations formées sur Dionysos dépassent en quantité celles que l'on emprunte à tout autre dieu. Les exemples des stèles inédites ne font qu'augmenter encore cette disproportion :

**346**. *Inv*. 527 ; fragment d'un relief en marbre blanc représentant le cavalier thrace ; il ne subsiste que la partie centrale du bandeau inférieur inscrit, et le chien lancé vers la droite ; dimensions en mètres : 0,165×0,17×0,065 ; h. l. en centimètres : 1,8 ; trouvé par Ch. Picard en 1912 (Pl. XLVI, 1).

[Διο]νύσις Διονυσ[ίου χαῖρε].

*N. C.* La lecture de *ny* à gauche n'est pas assurée : peut-être *lambda* ou *my* : *sigma* lunaire ; mais écriture soignée : Ier-IIe siècle ap. J.-C.

Enfin ce même nom reparaît sur une stèle tardive, si maladroitement gravée que C. Fredrich en a publié une copie fautive.

**347**. *Inv*. 369 ; haut d'une stèle avec fronton et acrotères gauchement figurés ; dimensions en mètres : 0,255×0,36×0,06 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 2 ; publiée, *IG*, 530 (Pl. XLVI, 2).

Μαρκῶ Διον|υσίου χε̃ρε.

*N. C.* L. 1, C. Fredrich lisait Μάρκιε ; la première copie de E. Miller donnait le texte exact. L. 2, C. Fredrich a reconnu un *sigma* renversé.

Le succès de ce culte est loin de constituer son originalité essentielle. Les associations qui se créent autour de lui sont assurément plus significatives des tendances nouvelles : sortes de cercles fermés, restaient-elles indifférentes aux distinctions sociales, seulement préoccupées de cérémonies religieuses ? On ne le croirait guère à voir l'ostentation des titres que l'on inscrit sur les dédicaces : que ce soit Titus Ailius Magnus, « procurateur ducénaire, premier de la cité, deux fois archiprêtre à gladiateurs » (*Sup*. 447 ; Pl. XXXIX, 3), ou Junius Laberius Macedo que l'on déclare plus simplement : ἀξιολογώτατος (*IG*, 387). L'humble esclave qui, au IIIe siècle ap. J.-C., dédiait un périrrhantérion à Dionysos ainsi qu'à ses compagnons initiés (*Sup*. 397) côtoyait-il d'aussi grands personnages ? On a quelque peine à le croire, et plus encore quand on devine entre ces cercles religieux un esprit de concurrence ou de rivalité. En face du Bacchéion πρὸ πόλεως qui avait élevé la statue de Titus Ailius Magnus (*Sup*. 447), son hiérophante, le ἱερώτατον νέον Βακχῖον célèbre son hiérophante Junius Laberius Macedo (*IG*, 387), et ses titres mêmes paraissent marquer une opposition avec des associations antérieures. Il se dit non seulement nouveau,

(1) Cf. *Recherches* I, p. 345-352.

mais encore « tout à fait sacré », comme par un désir de réclame ou pour une revendication. Le culte de Dionysos semble ainsi l'apanage de « chapelles » voisines et rivales. Que conclure en outre du titre de hiérophante que portent de part et d'autre les dignitaires de cette religion ? Le terme évoque assurément la révélation des mystères, et l'on sait les affinités de Dionysos avec les cultes à initiation. En étudiant récemment la grande extension de ces mystères dionysiaques sous l'Empire, en Asie Mineure particulièrement, M. P. Nilsson a cherché à montrer qu'ils ne devaient guère ce nom qu'aux figurations divines parmi les représentations sacrées, le plus souvent danses ou pantomimes[1]. Faut-il croire pourtant que de telles cérémonies ne comportaient pas une doctrine ? La qualité de ἱερώτατον que s'attribue par exemple à Thasos le νέον Βακχῖον paraît bien indiquer une attention particulière portée à l'aspect mystique de son activité.

Un dernier trait empêche de penser que le culte dionysiaque, à Thasos au moins, s'était alors réduit purement à une suite de représentations réservées au cercle des σύμμυσται, sans autre souci religieux. De tout temps, a-t-il semblé, le culte du « cavalier thrace » avait voisiné à Thasos avec celui de Dionysos, préparant lentement l'assimilation entre eux[2]. Sous l'Empire la vénération pour le dieu cavalier se répand encore : influence des contacts nombreux avec le continent, souvenirs de traditions anciennes, celui-ci fait vraiment figure de maître dans la cité des morts. Les nécropoles thasiennes ont connu tout particulièrement la silhouette du cavalier bondissant en face de l'arbre, repaire des puissances souterraines que symbolisent le serpent enroulé autour du tronc et le sanglier retranché dans sa bauge ; pour toute défense, ou pour toute reconnaissance, il lève rituellement la main droite, « ouverte à l'exception des deux derniers doigts ». De telles représentations se continuent pendant tout l'Empire, parfois selon une figuration originale, comme sur la stèle d'Auphônios et d'Auphônia publiée par H. Seyrig (cf. *infra*, p. 224, nº **386**), le plus souvent répétant le thème du cavalier bondissant, vers la droite, chasseur accompagné de son chien et opposé aux mêmes animaux hostiles : serpent et sanglier, que doit apaiser le signe de reconnaissance[3]. Trois fragments inédits doivent être ajoutés à cette série, déjà nombreuse :

**348**. *Inv.* 186 ; angle supérieur droit d'un petit relief de marbre blanc (cavalier thrace) ; dimensions en mètres : 0,23 × 0,26 × 0,01 ; h. l. en centimètres : 1,5 ; vu et dessiné par Ch. Picard en 1911 chez P. Klonaris (Pl. XLVI, 4).

υἱὸς ἐτῶν κϐʹ

*N. C.* Le travail du relief et la gravure de l'inscription sont soignés ; l'*oméga* affecte la forme cursive et angulaire ; la date demeure sans doute assez haute : fin Iᵉʳ-IIᵉ s. ap. J.-C. Tombe d'un jeune homme de 22 ans.

**349.** *Inv.* 142 ; relief brisé à la partie supérieure et en bas à droite ; dans un cadre de 0 m. 195 en bas et de 0 m. 015 sur les côtés, représentation du cavalier thrace ; dimensions en

(1) M. P. Nilsson, *Gesch. d. g. Rel.*, II, p. 341 sq. ; cf. le résumé critique que A. J. Festugière a donné de tout ce passage, *REG*, 64, 1951, p. 475 sq.
(2) Cf. *Recherches* I, p. 343.
(3) Cf. sur l'évolution de ce thème iconographique, E. Will, *Le relief cultuel gréco-romain*, p. 56-88 ; aussi les réflexions de Ch. Picard, *RHR*, 150, 1956, p. 1-26.

mètres : 0,54 × 0,375 × 0,08 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1-1,8 ; publié Beševliev-Mihaïlov, *Belomorski Pregled*, 1, 1942, p. 339-343, n° 60, signalé *REG*, 1948, *Bulletin épigraphique*, n° 193 (Pl. XLVII, 1).

Ὑγεινος Ῥ- - - -
ιοσ- - - - - - - - - -
αχιν- - - - - - - - -

*N. C.* La gravure maladroite répond mal à l'exécution relativement soignée du relief ; *epsilon* et *sigma* lunaires, *omicron* en losange irrégulier. Hygin apparaît à Thasos pour la première fois ; la suite du texte ne nous est pas intelligible : suite de noms et patronymiques ?

Un dernier fragment (*inv.* 1023) ne porte plus d'inscription sous sa forme actuelle[1] ; il n'en reste pas moins intéressant, puisque la figure du cavalier thrace n'occupait que la partie supérieure d'une stèle tandis que la partie centrale était réservée à la représentation d'un gladiateur debout, tenant de la main droite une palme, de la gauche un trident et un couteau. La juxtaposition des deux scènes montre au moins comment la religion du cavalier thrace pénétrait jusque dans les classes les plus humbles, dans le monde à part des gladiateurs. C'était apparemment une croyance bien établie parmi les Thasiens de l'Empire : l'initié qui avait appris le sens et la valeur du signe de reconnaissance, qui, en quelque mesure, s'était identifié au Héros, avait moins à redouter des puissances infernales au moment de se confronter avec elles.

La proximité géographique et les relations humaines expliquent d'elles-mêmes le culte du Héros thrace à Thasos et sa faveur. Sa vogue sous l'Empire témoigne seulement de la fidélité de l'île à ses caractères originaux. Mais la multiplicité des dieux vénérés à Thasos y valut au dieu thrace des alliances particulières : une inscription[2] nomme le Κύριος Ἥρων δεσπότης à côté de la Μεγάλη Γαλλία ἀθανάτη, de la Μεγάλη Σύρων ἁγνὴ δέσποινα. Bien que l'on doive s'en tenir actuellement aux données de cette dédicace, et que l'exploration du sanctuaire réservé à ces divinités étrangères n'ait pu être poursuivie[3], l'alliance du dieu thrace avec une forme de la Grande Mère de Pessinonte et avec l'Aphrodite Syrienne réunit presque symboliquement les courants mystiques qui se rencontraient alors dans la cité. Les dieux, cette fois encore, répondent aux hommes : la société thasienne comptait alors une forte population thrace ; on y trouvait des Asiatiques et des Orientaux. Les uns et les autres continuaient de vénérer leurs dieux traditionnels. Peut-être avaient-ils découvert entre eux d'autres similitudes pour les associer de la sorte en un sanctuaire commun ? Des ressemblances rituelles ou plutôt des préoccupations religieuses identiques avaient-elles conduit à cette association ? Elle marque, en tout cas, par sa rencontre singulière l'originalité des cultes thasiens sous l'Empire.

(1) Il sera étudié par M. L. Robert avec une nouvelle série de reliefs représentant les gladiateurs.
(2) E. Will, *BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 201-211, et pl. XI ; cf. n° **374**.
(3) Cf. *BCH*, 71-72, 1947/1948, p. 458.

*
* *

Après plus de dix siècles d'histoire, et certes bien des altérations, le caractère premier de la religion thasienne, et plus profondément de l'esprit thasien, se révèle identique. Comme jadis, la cité se veut grecque ; elle demeure fidèle à ses origines classiques, à ses institutions, à ses dieux helléniques. Mais en même temps, elle continue de subir profondément l'influence du continent en face duquel elle se trouve, du monde oriental sur le chemin duquel elle constitue encore une étape : point de relâche entre le Sud méditerranéen et le continent balkanique. Ce rôle avait jadis assuré la fortune de la cité ; il continue d'être sa chance. A l'heure où la civilisation gréco-romaine tend à imposer une unité quelque peu contraire aux tendances particulières, où beaucoup de cités, jadis prospères, telle Délos, se sont ensevelies dans une léthargie de mort, Thasos continue d'être vivante et sa physionomie, originale. L'importance de la *Via Egnatia* n'a pas détourné d'elle le trafic ; au contraire, la ligne Néapolis-Alexandrie de Troade est encore fréquentée et c'est par elle que l'apôtre Paul gagna l'Europe[1]. Cette survivance de la route commerciale permit à la cité de rester elle-même : un point de rencontre, où dans un équilibre particulier, les influences gréco-romaines, continentales et orientales, se rejoignent et se fondent pour donner à la civilisation thasienne sa tonalité et son accent propres.

(1) *Actes des Apôtres*, 16, 8. 12 ; 20, 5-7.

ANNEXE AU CHAPITRE IV

## FRAGMENTS D'ÉPIGRAMMES

---

Cette annexe réunit un certain nombre d'inscriptions funéraires, datant toutes de l'époque impériale, qui par leur nature ou leur contenu auraient trouvé place dans le précédent chapitre, si leur mutilation n'avait pas compromis aussi gravement leur signification.

**350.** *Inv.* 677 ; fragment de marbre thasien provenant du côté d'un sarcophage ; brisé partout sauf en bas où il se termine par une sorte de talon mouluré ; dimensions en mètres : 0,42×0,95×0,145 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 1,2 ; trouvé le 21 août 1948 par R. Martin au Pythion (Pl. XLVI, 5).

- - - - -εολε - - - - - - - -
- - - -ὑμετέροις λ- - - - - - - - - -
[- - - - ἐν]θυμιστὸν ἔχοι πῆμα κατ[α- - - -]
- - - -ρ ἀπὸ προγόνων εὐδαιμο̣[νία ?- - -]
- - - -ος καὶ κλῆρος μοῦνος ο- - - -

*N. C.* Écriture régulière et profonde ; la forme de l'*epsilon* en *sigma* renversé et barré reporte au cours du IIe siècle ap. J.-C. ; et sans doute vers la seconde moitié.

**351.** *Inv.* 404 ; fragment de marbre brisé partout, sauf en bas ; dimensions en mètres : 0,15×0,40×0,17 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 1,2 (Pl. XLVI, 6).

- - - - ιν - - - - -
- - - -λο̣ τὸ ι- - - -
- - -ς οὐ κελ̣- - - -
- - - τέθνηκε- - - - -
- - -ως ὁποῖα κα- - - -

*N. C.* Lettres angulaires, *epsilon* en forme de *sigma* renversé ; *omicron* losangé ; *sigma* renversé ; IIIe siècle ap. J.-C. ?

La forme τέθνηκε assure l'identification de ce fragment d'inscription funéraire.

**352.** *Inv.* 665 ; fragment de calcaire tendre, brisé à gauche ; dimensions en mètres : 0,27×0,42×0,055 ; h. l. en centimètres : 1,5 à 2 ; int. : 3 ; trouvé le 19 août 1948 par D. Lazaridis qui nous l'a communiqué.

[- - - -γα]ῖα σοφὸν κρύπτει
- - - - -ν χθωνὶ πάτρης
3 - - - - -ηνων τέκτονα

*N. C.* L'écriture, très irrégulière et tremblée, ne laisse guère discerner une époque précise : IIe-IIIe siècle ap. J.-C. ?

---

Les trois fragments suivants ne se rattachent pas sûrement au groupe de ces inscriptions funéraires métriques.

**353.** *Inv.* 419 ; fragment brisé partout sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,27 × 0,17 × 0,125 ; h. l. en centimètres : 2,3 ; int. : 1,5 (Pl. XLVII, 2).

- - - ΙΝΓΕΥΜΑΑΔΙΛ - - -
- - - ΟΝΟΥΜΟΝΟΝ - - -
- - - - ΤΙΧΟΣΥΠΟ - - - -
- - - - ΣΕΥΓ - - - -
- - - - - - - ΛΛ - - - - - - -

*N. C.* Écriture : Ier siècle ap. J.-C. ? Le mot γεῦμα, s'il doit être isolé, ferait penser au vocabulaire des inscriptions funéraires métriques.

**354.** *Inv.* 544 ; fragment brisé partout ; dimensions en mètres : 0,16 × 0,14 × 0,06 ; h. l. en centimètres : 1,5 ; int. : 1,4 (Pl. XLVII, 3).

- - - - ΦΙΛΟΤΙ - - - -
- - - ΘΥΓΑΤΞΡΑ - - -
- - - - ΝΤΟΥΜΑ - - - -
- - - ΤΟΥΑΡΧΓ - - -
- - - - - ΟΥΚΛ - - - - -

*N. C.* *Epsilon* en forme de *sigma* renversé ; gravure profonde et soignée de la fin du IIe-IIIe siècle ap. J.-C. L. 1 : sans doute Φ̣ι̣λ̣ο̣τ̣ε̣[ιμία], nom propre comme dans *IG*, 220, 6, par exemple ou nom commun ? La nature du document reste incertaine. Si l'on n'a pas affaire à une épigramme, on pourrait penser à une dédicace où le nom du personnage honoré se trouve aussi normalement à l'accusatif.

**355.** *Inv.* 122 ; partie inférieure d'un pilier ou d'un hermès sculpté brisé en haut ; il ne reste que quelques lettres au bord de la cassure supérieure ; dimensions en mètres : 0,99 × 0,25 × 0,255 ; h. l. en centimètres : 1,7.

ΚΛ|[- - κε]ῖμαι|- - - ἄστει κλει|νή

*N. C.* *Sigma* et *epsilon* lunaires, écriture assez négligée ; au plus tôt de la fin du IIe siècle ? Peut-être la tombe d'une femme ?

---

CHAPITRE V

# LE III[E] SIÈCLE ET LE BAS-EMPIRE

L'absence de textes littéraires, pendant longtemps le manque de documents officiels, la comparaison enfin avec d'autres régions où le IIIe siècle et le Bas-Empire apportent une suite de troubles et la décadence, ne doivent pas faire illusion. La fin du IIe siècle ne marque pas le terme de la prospérité thasienne. L'épigraphie funéraire montre assez l'importance de la population à cette époque et la diversité des courants qui s'y rencontrent[1]. Les monuments eux-mêmes attestent les différences sociales : cippes modestes, ou grands sarcophages collectifs qu'élèvent des associations de petites gens à côté des tombeaux somptueux que les grandes familles font construire, où l'on inscrit soigneusement la liste de leurs magistratures et liturgies[2]. La marque des temps nouveaux apparaît tout au plus dans la concentration des fortunes que l'on devine plus grave encore qu'autrefois, que traduit l'apparition des titres nouveaux où s'exprime une sorte de sclérose sociale[3], reflet dans une petite cité provinciale de la hiérarchie que les règlements impériaux enferment à cette époque dans un cadre rigide. Mais rien ne laisse supposer que la vie thasienne en soit altérée. Le jeu des institutions se poursuit ; la vie religieuse se continue, plus riche même des contacts nouveaux qu'expriment les monuments figurés[4]. Si ces productions artisanales ne font souvent que reproduire avec une maladresse croissante les dessins antérieurs[5], il serait prématuré de conclure à une déchéance. La grande sculpture continue de fournir des productions de valeur : une riche série de portraits montre au IIIe et au IVe siècle la vigueur des ateliers thasiens ; même en sacrifiant au goût du jour pour le colossal, des œuvres comme la tête du « grand-prêtre » (?) diadémé conservent, au IVe siècle, une expression saisissante[6].

Enfin si nécessairement la technique architecturale a depuis longtemps perdu la perfection classique, les constructions thasiennes attestent par leur « gigantisme »

(1) Cf. ch. III, p. 142 sq., et ch. IV, p. 174 sq.

(2) Cf. *e. g. IG*, 608.

(3) Ch. III, p. 113 sq.

(4) Ch. IV, p. 178 sq.

(5) Cf. les remarques sur les banquets funéraires et les cavaliers thraces présentées au ch. IV, p. 181 ; M. P. Devambez étudiera toute la série de ces représentations dans son catalogue des sculptures thasiennes.

(6) Cf. *BCH*, 75, 1951, p. 168, n° 11 (*inv.* 937). Les bases monumentales, telles que *Sup.* 447, permettent de se représenter la dimension des statues qui les surmontaient. [M. P. Lévêque a consacré une étude particulière à la tête dite ci-dessus du « grand prêtre ». Il y reconnait un portrait de Julien et publiera prochainement son mémoire sur ce document.]

que les entrepreneurs de ce temps avaient conservé l'habitude de tailler et de manier le marbre : ainsi à l'arc construit sans doute pour Caracalla les éléments architecturaux surprennent par leurs dimensions[1]. Peut-être faut-il également attribuer à cette époque les aménagements monumentaux de l'agora qui firent de la région Sud une place dallée[2] ? Rien ne montre en tout cas que les édifices officiels furent abandonnés. Partout des réparations tardives prouvent au contraire leur usage continué[3]. Enfin si l'on jugeait de la prospérité économique par l'abondance des monnaies que l'on découvre, le Bas-Empire pourrait passer pour l'une des époques les plus prospères que Thasos ait connues[4]. A l'Hérakléion comme à l'agora les monnaies du IIIe siècle et du Bas-Empire constituent de beaucoup les séries les plus nombreuses[5]. On ne peut pas cependant en tirer de conclusions sur les relations qu'entretenait alors la cité puisque le monnayage impérial avait imposé son unité au commerce du monde[6].

Si prospère qu'ait été la cité à cette époque, ses rapports avec le gouvernement central demeurent presque complètement obscurs. La dédicace d'un arc de triomphe en l'honneur de Caracalla entre 213 et 217 a longtemps constitué le dernier document officiel retrouvé à Thasos[7]. Peut-être même les Thasiens ne firent-ils que graver sur l'architrave d'un monument antérieurement construit l'inscription honorifique en faveur de Caracalla et de sa famille[8] ? En tout cas, ils durent profiter du passage de l'empereur en Thrace en 214, pour inscrire ainsi le témoignage de leur respect à l'égard de la famille impériale : on ne saurait en conclure assurément que l'empereur visita la cité.

Trois fragments d'une inscription retrouvée dans le voisinage de la salle hypostyle permettent également d'entrevoir l'intervention d'un ἔκδικος, sans doute au cours du IIIe ou au début du IVe siècle ap. J.-C.[9] La mutilation du document ne permet guère d'en discerner les motifs ou les circonstances. On avait eu apparemment à se louer des services de l'ἔκδικος qualifié de δικαιότατος (l. 5) et d'εὐεργέτης (l. 6/7). A part les listes de magistrats et les inscriptions funéraires, les documents contemporains, pour la plupart retrouvés autour de l'arc de Caracalla ou au voisinage de la salle

(1) L'étude de l'arc de Caracalla autrefois fouillé par Bent (*JHS*, 8, 1887, p. 437-438), redécouvert par Ch. Picard (*CRAI*, 1912, p. 216 sq.) a été reprise en 1953 par R. Ginouvès dont les remarques peuvent conduire à réviser la chronologie du monument.

(2) Cf. ch. III, p. 99.

(3) Tous les monuments de l'agora portent les traces de ces remaniements tardifs depuis les magasins de l'Est jusqu'au grand portique Nord-Ouest (cf. R. Martin, *Études thasiennes*, *L'agora*, *Le portique Nord-Ouest*, à paraître). A l'Hérakléion, cf. M. Launey, *Sanctuaire*, p. 227.

(4) Cf. à l'Hérakléion M. Launey, *l. c.*, p. 226 ; de même à l'agora *BCH*, 74, 1950, p. 363 ; 76, 1952, p. 170 ; 77, 1953, p. 279.

(5) Telle était l'abondance des monnaies du IVe siècle sur l'aire du portique oblique qu'on les eût dites jetées toutes ensemble à l'occasion de quelque dévaluation ou changement monétaire.

(6) Cf. le catalogue des monnaies et des trouvailles monétaires, *Annexe* IV.

(7) *IG*, 382, avec le commentaire de C. Friedrich.

(8) Au cours de ses recherches de 1953 R. Ginouvès a en effet remarqué que les faces antérieures de l'architrave avaient été ravalées grossièrement et rapidement pour y graver l'inscription honorifique. Tout se passe comme si l'on n'avait pas prévu la nécessité de graver cette longue dédicace au moment où l'on construisit le monument. Faut-il en déduire pour autant que l'édifice est antérieur à Caracalla ? La question demeure posée ; l'étude architecturale en cours précisera peut-être les premières données.

(9) *Sup.* 446 ; L. Robert, *BCH*, 52, 1928, p. 407, n. 2 pour la nature du document ; *id.*, *Hellenica*, X, p. 59, n. 3, avec la suggestion du supplément nouveau [γέρον]τες au lieu de [ἄρχον]τες (c, 2).

hypostyle (Pl. XLIX, 2, 3), émanent de collectivités particulières, gérousie, Bacchéion[1], et ne renseignent que sur la vie intérieure de la cité[2]. Il convient de restituer sur leur modèle une inscription fragmentaire récemment retrouvée à l'arc de Caracalla :

**356.** Partie supérieure d'une base monumentale surmontée de larges moulures (analogues à celles que l'on avait déjà retrouvées près de l'arc de Caracalla : *IG*, 388 et 389) ; dimensions en mètres : 0,53×0,74×0,365 ; h. l. en centimètres : 3 ; int. : 1 ; retrouvée en août 1953 par R. Ginouvès à l'arc de Caracalla (partie supérieure de *IG*, 387 ; Pl. XLIX, 1).

'Αγαθῆι τύχ̣ηι
[τὸ ἱε]ρ̣ώτατον ν[έον]
[Βακχῖον- - - - - - - - -]

*N. C.* Cf. Ch. Picard, *CRAI*, 1912, p. 221, n. 2.

Mieux replacée dans son contexte archéologique, une série de bases remployées dans la fortification médiévale de l'agora eût davantage renseigné sur le rôle de Thasos au Bas-Empire. Telles quelles, celles-ci montrent seulement par leurs inscriptions comme par leurs martelages l'attention des Thasiens à se plier aux variations de la politique générale.

**357.** *Inv.* 978 ; grande base de marbre brisée à la partie inférieure ; l'inscription est gravée dans un cadre mouluré et la base était surmontée d'une haute corniche moulurée et décorée ; accolée à un édifice la base n'était visible que sur trois faces ; dimensions en mètres : 1,03×0,56×0,53 ; h. l. en centimètres : 4-4,5 ; int. : 1,5-2,3 (Pl. L, 1).

| | | |
|---|---|---|
| 'Αγαθῇ τύχῃ | πότην ἡμῶν | ον Οὐαλέριον |
| τὸν μέγιστον | καὶ ἐπιφανέστα- | Κονστάντιον |
| 3 καὶ θιότατον δεσ- | 6 τον Καίσαρα Φλάβι- | 9 - - - - - - - - |

*N. C.* Écriture presque cursive, *epsilon*, *sigma*, *oméga* lunaires ; ligature, cf. l. 5 ; iotacisme ; à la l. 9, peut-être ἡ̣ Θ̣α̣σ̣[ί]ω̣ν̣ π̣ό̣λ̣ι̣ς̣.

Cette statue de Constance Chlore érigée entre 293 et 305 était-elle isolée à Thasos ? L'activité du César *Fl. Valerius Constantius* a été tout entière tournée vers l'Occident[3] ; il ne paraît guère en Orient que pour accompagner les autres souverains de la tétrarchie, ou avec le César *Galère*, précisément chargé de cette région (cf. sur un miliaire à Lébédos, *IGRR*, IV, 1583) ; il est mentionné seul pourtant à Synnada (*IGRR*, IV, 700). On peut douter que la consécration thasienne soit due à une attention particulière de ces Césars pour la cité. On penserait bien plutôt à une consécration de deux ou quatre statues pour les associés à l'empire. Seule celle de Constance Chlore aurait ainsi subsisté.

Si le nom de *Flavius Valerius Constantius* se lit sans ambiguïté sur cette base,

(1) *IG*, 387 ; 388 ; 389 ; *Sup.* 447.
(2) Cf. ch. IV, p. 180.
(3) Sur la carrière de Fl. Valerius Constantius, cf. W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie*, p. 89-93. Sans doute César le 1er mars 293, il prend le titre d'Auguste en 305 à l'abdication de Dioclétien. Pour les représentations de Constance Chlore, cf. L. Curtius, *Porträt der Tetrarchenzeit*, *JHS*, 71, 1951, p. 48-57.

certains documents sont trop fragmentaires pour que l'on puisse avoir d'autre certitude que celle de leur appartenance. Il faut en effet rattacher à un piédestal analogue un mince éclat retrouvé près des grandes bases monumentales :

**358.** *Inv.* 988 ; petit fragment de marbre thasien dont le bord droit est conservé, brisé partout ailleurs ; dimensions en mètres : 0,285×0,185×0,05 ; h. l. en centimètres : 4 ; int. : 0,5 ; trouvé le 8 août 1951 devant le portique Sud-Est.

------ ◇NKAI
------- ⁝/TO◇

*N. C.* L. 1 : [τὸν μέγιστ]ον καί- - - ; la restitution de la l. 2 où il faut vraisemblablement un *hypsilon* avant το évoque un formulaire différent des textes relatifs aux empereurs. Mais l'écriture est d'une période toute voisine. Peut-être faut-il lire, l. 2 : [α]ὐτο|[κράτορα] ?

Parfois aussi les vicissitudes politiques ont imposé des mutilations et des martelages qui dérobent maintenant l'identité des personnages honorés jadis : ainsi sur une haute base monumentale où l'on ne réussit plus qu'à déchiffrer de-ci de-là des lettres éparses :

**359.** *Inv.* 989 ; grande base de marbre gris, conservée intégralement, mais endommagée à droite aux angles supérieur et inférieur de la face antérieure ; moulurée soigneusement en haut et en bas ; dimensions en mètres : 1,78×0,89×0,72 ; h. l. en centimètres : 2,7 ; int. : 2 ; surface inscrite de 0 m. 61×0 m. 55 martelée ; trouvée le 30 juillet 1951 dans le rempart médiéval de l'agora (Pl. L, 2).

τ̣ὸ̣ν̣ μ̣έ̣γ̣ι̣σ̣τ̣ο̣ν̣ [καὶ]
[θ]ε̣ι̣ό̣τ̣α̣τ̣ο̣ν̣
*5 lignes illisibles*
8 Καί[σαρα . . ]? Λ[. . Οὐα]-
λέριον- - - - - -
ἡ πόλις.

*N. C.* La forme des lettres et le formulaire sont tout à fait semblables à ceux du no **357** ; la formule était cependant plus complexe. Si l'on doit restituer Οὐαλέριον aux l. 8 et 9, avait-on nommé plusieurs personnages ? La présence de cette inscription sur le socle d'une seule statue rend cette hypothèse peu vraisemblable. Une recherche parmi les personnages soumis à la *damnatio memoriae* ne serait guère plus décisive à cause des faibles indices que l'on peut trouver sur la pierre, à cause de l'incertitude même qui frappe la lecture de la l. 9.

Bien que moins complet, le martelage rend également incertain le nom du César que représentait une quatrième statue dont la base monumentale est aussi conservée :

**360.** *Inv.* 976 ; grande base de marbre thasien conservée intégralement, écornée aux angles et portant une haute moulure en haut et en bas ; travaillée seulement sur trois faces, elle devait être adossée à un édifice ; dimensions en mètres : 1,82×0,55×0,55 ; h. l. en centimètres : 4,5 ; int. : 1,5 ; trouvée le 21 juillet 1951 dans le rempart médiéval de l'agora (Pl. L, 3).

τὸν μέγισ-
τον καὶ θειότα-
τον δεσπό-
4 την ἡμῶν

καὶ ἐπιφανέσ-
τατον Καίσαρα
Φλάβιον Ἰουλι-
8 *martelage*

. . . . ⦙N . . IKON
. . . . . . ON
11 ἡ πόλις.

*N. C.* L'écriture de ce texte est fort semblable à celle du n° **357**, et dénote une époque voisine. Le martelage a soigneusement fait disparaître les mots caractéristiques qui eussent laissé identifier le personnage honoré. On hésite même sur la disposition primitive du texte : il est difficile de déterminer si le martelage porte sur deux lignes ou sur trois.

Les restes de l'inscription permettent-ils néanmoins de préciser le nom du personnage dont il s'agissait[1] ? Φλάϐιος ne constitue pas à cette époque, une caractéristique personnelle — sans doute est-ce là pourquoi on ne l'a pas effacé. Le deuxième nom est déjà plus incertain puisqu'on peut songer également à 'Ιούλιος et à 'Ιουλιανός. Faudrait-il restituer le second terme, on devrait penser à l'empereur Julien. Mais ce dernier porte ordinairement le titre de *Flavius Claudius Julianus* et *Claudius* serait ici omis ; si même on ajoutait à la suite de 'Ιουλιανόν le titre de Σεϐαστόν, par une exacte imitation du formulaire latin, ces restitutions suffiraient mal à remplir la lacune, même réduite à une seule ligne[2]. La restitution 'Ιούλιος semble ainsi préférable. Mais elle n'apporte aucune précision décisive (et sans doute est-ce la raison pour laquelle le martelage ne l'a pas atteinte). Plusieurs empereurs ou Césars ont en effet porté les noms de Flavius Julius : les deux frères Constance II et Constant s'intitulent normalement le premier *Imp. Caesar Flavius Constantius Aug.*, le second *Imp. Caesar Flavius Julius Constans Aug.* Si l'on était réduit à choisir entre ces deux noms, le martelage rendrait, semble-t-il, nécessaire d'écarter Constance II dont on a respecté le nom sur les monuments ; de reconnaître au contraire Constant qui a subi la *damnatio memoriae*[3]. Les titres du troisième fils de Constantin répondent cependant assez mal aux traces du martelage. Il faudrait non seulement supposer une ligne entièrement disparue, mais encore restituer les titres Σαρματικός à la ligne suivante et Σεϐαστός à la fin de la titulature, selon la disposition suivante : l. 7-10 : Φλάϐιον 'Ιούλι|[ον Κόνσταντα]|[Σαρματ]ι̣κ̣ὸν|[Σεϐαστ]ό̣ν.

Sans qu'on puisse absolument écarter une telle restitution qui placerait cette dédicace entre la fin de 338, date où Constant prend le titre de *Sarmaticus* et le 18 janvier 350, année de sa mort, il paraît difficile de concilier la restitution Σαρματικόν avec les vestiges qui ont échappé au martelage ; celle-ci impose en outre de restituer nécessairement une ligne supplémentaire — ce qui demeure hypothétique.

Aussi vaut-il de noter que le frère aîné de Constant et de Constance II, Constantin II, ordinairement appelé *Flavius Claudius Constantinus* peut porter à l'occasion les noms de *Flavius Julius Constantinus*[4]. En outre le fils aîné de Constantin est souvent qualifié de *Junior*[5], même quand il n'est que César[6]. On pourrait ainsi songer à retrouver sous le martelage la restitution : l. 7-9 : Φλάϐιον 'Ιούλι|[ον Κονστα]ν̣[τ]εῖ̣νον|[νεώτερ]ον. Ainsi libellée la dédicace se placerait entre le 1er mars 317 et le 9 septembre 337 où Constantin II prit le titre d'Auguste.

Si Julien et Constance II doivent être exclus, comme on l'a pensé, en raison des martelages et des lacunes, on ne peut ainsi guère hésiter qu'entre Constant et Constantin II ; la titulature même de ce dernier répondrait davantage aux lacunes et aux lettres subsistantes, une fois admise la possibilité de remplacer Κλαύδιος par 'Ιούλιος comme les monnaies en témoignent. Si cette dédicace s'adressait à Constantin II, le martelage s'expliquerait aisément après la

(1) Pour toute cette étude nous avons bénéficié des avis de M. W. Seston et de l'aide amicale de M. J. Guey qui nous a fait sans cesse profiter de sa science et de sa familiarité avec ces textes. Nous lui sommes plus particulièrement redevables de la suggestion relative à Constantin II qui semble le mieux répondre aux nécessités des formulaires et des lacunes.

(2) Cf. M. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, p. 333 : « Partout on se mit à marteler les inscriptions qui glorifiaient le nom du disparu ».

(3) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 4e éd., p. 173.

(4) Cf. Ruggiero, *Diz. epigr.*, II, 1, p. 656 B.

(5) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 4e éd., p. 242.

(6) Cf. Dessau, *ILS*, 5518.

victoire de Constant à Aquilée en avril 340, qui donna à ce dernier le gouvernement de l'Occident[1].

De tels témoignages ne sont guère moins mutilés que les fragments des statues colossales qu'il faut peut-être attribuer aux mêmes monuments et que l'on a retrouvés en grand nombre depuis 1913[2]. Ni les uns, ni les autres ne permettent assurément de définir les rapports que Thasos entretenait avec le pouvoir central. A tout le moins, laissent-ils apercevoir l'application de la cité à plaire aux maîtres du moment, les ressources aussi d'une ville capable d'élever de tels monuments honorifiques.

*
* *

Au sein de la vieille cité se révèle alors un nouvel élément dont les documents laissent à peine entrevoir l'importance : désormais édifices et inscriptions attestent la présence du christianisme dans l'île[3]. L'on a pu attribuer au VIe siècle la construction du grand édifice cultuel hors-les-murs, aujourd'hui sur la *platéia* du village[4]. Mais en publiant un rapport provisoire sur la basilique de l'agora, on a rappelé le texte de Grégoire de Nazianze dénonçant la fraude d'un prêtre thasien[5] : chargé d'acheter à Constantinople du marbre de Proconèse pour construire une basilique, celui-ci détourna l'argent qu'on lui avait confié. Si, comme on l'a justement noté,

(1) Si cette dédicace concernait Constant, on y pourrait trouver un élément nouveau pour une question controversée : se plaçant en effet entre 338 et 350, cette dédicace serait contemporaine du partage de l'empire entre Constant et Constance II. Or les rapports entre les pouvoirs des deux frères en Thrace ne sont pas nettement établis. Selon Zosime, Constance n'exerçait pas son autorité sur la Thrace. Les historiens modernes ont souvent contesté la valeur de cette affirmation (cf. J. R. Palanque, *REA*, 46, 1944, p. 47 sq. ; N. H. Baynes, *CMH*, 1, p. 58). Dans une étude récente A. Piganiol n'a pas cependant cru possible de la repousser absolument (*Histoire Romaine* — coll. Glotz — IV, 2, p. 75, n. 9) : « Le fait que Constance passant à Constantinople en 338 a déposé l'évêque Paul ne prouve pas absolument que Zosime a tort de refuser la Thrace à Constance. Il me paraît probable que Constant, sans jouir de l'autorité législative, jouissait pourtant d'une autorité administrative dans la préfecture centrale ». Si l'on pouvait être assuré que la dédicace thasienne, postérieure à 338, est relative à Constant, on y pourrait chercher un argument pour justifier son autorité sur cette région après 338. Argument qui serait loin d'être décisif ! car on eût pu élever *simultanément* les statues des co-régents. Le martelage, marquant un changement politique, répondrait au temps où Constance II étendit son autorité sur tout l'Empire (après 350). On pourrait songer aussi à Constance Galle, César de 351 à 353 et lui aussi soumis à la *damnatio memoriae?* Mais sur aucun texte, ce personnage ne paraît porter les titres de Flavius Julius, mais ceux de Flavius Claudius. L'exemple de Constantin II, tantôt Claudius, tantôt Julius, montre qu'une telle alternance est possible. On lirait alors, l. 7 : Φλάβιον Ἰούλι|[ον Κονστα]ν̣[τ]ε̣ῖον | [Γαλλ]όν. Néanmoins l'absence de preuves parallèles pour les termes Julius et Claudius, l'accord difficile de la lecture Κονσταντεῖον avec les traces de la pierre rendent cette hypothèse malaisée. En revanche la lecture Γαλλόν conviendrait bien à la lacune de la dernière ligne.

(2) Ces fragments de sculpture ont été trouvés pour la plupart dans la région de l'angle Sud de l'agora ; certains ont été signalés particulièrement par P. Devambez, *BCH*, 54, 1930, *Chronique des fouilles*, p. 508.

(3) Il ne nous appartient pas de traiter ce problème dont l'étude excède notre compétence. M. Ch. Delvoye a consacré ou y consacrera les développements nécessaires, soit en traitant de la Thasos byzantine dans le fascicule des *Remparts* qu'il a rédigé en collaboration avec R. Martin et Ch. Picard, soit dans la publication qu'il donnera de la basilique byzantine de l'agora. Nous nous bornons à étudier les inscriptions chrétiennes. Nous avons pu lire en manuscrit l'étude de M. Ch. Delvoye que nous sommes heureux de remercier ici très sincèrement. D'autre part A. Orlandos a publié une importante étude sur la basilique dite de la *platéia* en même temps qu'il faisait connaître des fragments d'architecture paléochrétiens trouvés à Thasos, cf. Ἀρχεῖον τῶν Βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος, 7, 1951, p. 1 à 72.

(4) A. Orlandos, *l. c.*, p. 61.

(5) Ch. Delvoye, *BCH*, 75, 1951, p. 164. Le texte est signalé par C. Fredrich, *IG*, p. 81.

il n'est pas sûr que ce texte concerne la basilique élevée en bordure de l'agora, il nous « apprend du moins que l'on construisit dès le IVe siècle à Thasos des églises importantes »[1]. Dès lors en tout cas les monuments chrétiens se multiplient. Presque partout où l'on a fouillé des édifices cultuels antiques, des restes chrétiens ont paru : outre les basiliques de l'agora et de la *plateia*, à l'Hérakléion[2], à l'Artémision[3], dans la nécropole de Patargia[4], au rocher d'Hévraio-Kastro[5], subsistaient des traces de chapelles ou de basiliques. Une telle profusion de monuments ne se comprend vraiment qu'en rapport avec une collectivité chrétienne importante. Le voisinage de Philippes suffit-il à expliquer un tel développement de la religion nouvelle ? Certes, les relations étaient aisées de l'une à l'autre cité. Mais Thasos même était traditionnellement une escale sur la ligne maritime d'Alexandrie de Troade à Néapolis ; et l'apôtre Paul avait emprunté cette voie. Le récit des *Actes* exclut que l'apôtre y ait fait escale pendant son premier voyage : parti d'Alexandrie il se rendit à Samothrace et de là, le lendemain (τῇ δὲ ἐπιούσῃ), à Néapolis[6]. Mais au retour la marche du courrier fut beaucoup plus lente : partis de Philippes le lendemain des Azymes, les passagers n'atteignirent Alexandrie que cinq jours plus tard (ἄχρι ἡμερῶν πέντε)[7]. Si Paul s'est arrêté dans l'île, ce ne peut être que pendant ce voyage. Un détail corroborerait-il cette hypothèse ? On a observé au cours de la fouille que des tuiles appartenant à la basilique de l'agora portaient l'estampille Παύλου. Était-ce le vocable sous lequel la basilique était placée ? il serait hasardeux d'en décider trop vite, d'autant que d'autres tuiles retrouvées sur l'emplacement d'autres édifices chrétiens de Thasos ont, semble-t-il, porté la même marque[8]. Les autres inscriptions chrétiennes n'apportent en tout cas aucun argument en faveur d'un séjour de l'apôtre. Sans doute le nom de Paul reparaît-il sur une mosaïque retrouvée dans la basilique de l'agora, mais il s'agit cette fois de l'un des personnages qui avaient fait exécuter les travaux :

**361.** *Inv.* 905 ; inscription sur mosaïque dessinée avec de petits cailloux rouges, en lettres de 4 cm. 5 ; le motif ainsi que l'inscription ont été relevés et transportés au musée ; le texte a été publié par Ch. Delvoye, *BCH*, 75, 1951, p. 160-161.

[ὑ]πὲρ ε[ὐχῆς *nom au génitif*]
κ(αὶ) Παύλου Θεοῦ [δούλων].

*N. C.* καί écrit κ͵.

(1) Ch. Delvoye, *ibid.*

(2) M. Launey, *Sanctuaire*, p. 229 sq.

(3) Fouille de A. J.-Reinach (*CRAI*, 1912, p. 30-43). De cette fouille vient la plaque représentant Daniel dans la fosse aux lions, au musée d'Istanbul ; cf. G. Mendel, *Catalogue des sculptures des musées de l'Empire Ottoman*, II, p. 482, n° 684.

(4) Basilique non fouillée dans la nécropole de Patargia ; de même P. Guillon a repéré un édifice paléo-chrétien ou byzantin dans la région de la salle hypostyle, entre ce monument et le rempart.

(5) Cf. la publication des remparts (à paraître).

(6) *Actes*, 16, 11 ; P. Lemerle, *Philippes et la Macédoine orientale*, p. 1-68, a commenté très précisément tout ce passage.

(7) *Actes*, 20, 6 : ἡμεῖς δὲ ἐξεπλεύσαμεν μετὰ τὰς ἡμέρας τῶν ἀζύμων ἀπὸ Φιλίππων καὶ ἤλθομεν πρὸς αὐτοὺς εἰς τὴν Τρῳάδα ἄχρι ἡμερῶν πέντε.

(8) Ch. Delvoye, *BCH*, 75, 1951, p. 163.

C'est le nom d'un personnage contemporain d'une réfection que porte une autre mosaïque, retrouvée elle aussi dans la basilique de l'agora :

**362.** Inscription sur mosaïque laissée en place dans la porte du *narthex* menant au collatéral Nord ; dans une bande réservée au sommet de la mosaïque, lettres marquées dans le stuc rougeâtre par de petits cailloux blancs ; h. l. en centimètres : 0,10 ; à chaque extrémité un ornement (feuille stylisée) ; trouvée le 17 juillet 1950 ; publiée par Ch. Delvoye, *BCH*, 75, 1951, p. 158, avec fac-similé et photo, p. 157, fig. 61 (Pl. LI, 1).

ὑπὲρ εὐχῆς Ἀκακίου.

*N. C.* Sur la forme des lettres, les ligatures et la date, cf. *BCH*, *l. c.*

Enfin on avait peint au chevet des tombeaux (cénotaphes ?) annexés à la basilique de l'agora, le nom de saints personnages que les chrétiens de Thasos vénéraient particulièrement :

**363.** Trois inscriptions peintes en couleur noire sur fond brun au chevet Est de chacun des trois tombeaux constituant le *martyrion* annexé à la basilique de l'agora (trouvées le 21 juillet 1950 ; publiées par Ch. Delvoye, *BCH*, 75, 1951, p. 158-160, et fig. 64 à 68).

A. Au tombeau central, en lettres de 4 cm. de haut, de part et d'autre de la croix médiane (Pl. LI, 2).

Ἀκακίου || μάρτυρος.

B. Au tombeau Nord en lettres de 4 cm. 4, de part et d'autre de la croix.

*ca. 10 cm.* ANH. . ιC || διακονίσ[σης]

C. Au tombeau Sud, en lettres de 5 centimètres environ, de part et d'autre de la croix.

*effacé* || *9 cm. 5* ΡΑΚΩ *11 cm. 5*

*N. C.* Pour l'interprétation et la discussion du nom d'Akakios, cf. Ch. Delvoye, *l. c.*, p. 161-162 ; le nom de la diaconesse est trop effacé pour que l'on puisse le restituer ; dans le tombeau Sud les traces sont plus évanides encore. Aucune lettre n'est sûre.

De tels monuments montrent la ferveur du christianisme thasien, son importance aussi, puisque la cité pouvait construire des édifices religieux aussi considérables que les basiliques de l'agora ou de la *platéia*, aussi particuliers que le *martyrion* d'Akakios.

Les autres inscriptions chrétiennes connues à Thasos sont loin de présenter le même intérêt que celles de la basilique de l'agora. Quelques-unes, très fragmentaires, ont paru lors de la fouille de l'agora :

**364.** *Inv.* 899 ; fragment d'une plaque de chancel brisée des deux côtés, mais très près du bord gauche ; dimensions en mètres : 0,39 × 0,38 × 0,08 ; h. l. en centimètres : 4,5 ; le premier *alpha* : 5 centimètres ; trouvé dans le « couloir précédant le tombeau d'Akakios », le 23 juillet 1950 ; publié par Ch. Delvoye, *BCH*, 75, 1951, p. 163, no 4, fig. 70 (Pl. LI, 3).

† Ἁγία Ι

*N. C.* A droite, départ d'une haste verticale.

**365.** *Inv.* 900 ; fragment d'une plaque de chancel brisée partout sauf en haut ; dimensions en mètres : 0,46×0,24×0,09 ; h. l. en centimètres : 3,5-4 ; trouvé dans le collatéral Nord le 21 juillet 1950 ; publié par Ch. Delvoye, *l. c.*, p. 163, nº 3 ; fig. 69 (Pl. LI, 4).

- - - θυρ- - -

**366.** *Inv.* 676 ; plaque de marbre trouvée dans l'agora et portant des graffites byzantins ; dimensions en mètres : 0,72×0,44×0,075 ; h. l. en centimètres : 3 ; trouvée en 1923, retrouvée en 1948 ; signalée *BCH*, 47, 1923, p. 537.

ΙΩ Ο ΑΠ CΚΟ

*N. C.* Sans doute Ἰωάννης ὁ Ἀπόστολος.

D'autres textes, parfois très tardifs, ont été retrouvés, ici ou là, dans le village moderne :

**367.** Inscription gravée sur l'abaque d'un chapiteau byzantin remployé dans la maison Nikoléris, près du débarcadère moderne ; publiée par A. Orlandos, Ἀρχεῖον τῶν Βυζαντινῶν μνημείων, 7, 1951, p. 62, et fig. 1, p. 63.

Κύριε βοί(θει) ὂν ὖδεν ὠ θεὼς [τὸ ὄνομα].

*N. C.* Sur la formule *Cujus nomen deus scit*, cf. G. Pugliese-Caratelli, *Studi mediolatini e volgari*, I, 1955, p. 193-196, signalé par J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, nº 23.

Peut-être est-ce un monogramme chrétien que porte un petit dé de marbre trouvé dans la basilique de l'agora :

**368.** *Inv.* 860 ; petit bloc de marbre thasien ; dimensions en mètres : 0,295×0,205×0,14 ; hauteur du monogramme en centimètres : 7,5 ; trouvé le 1er juillet 1950 dans la basilique de l'agora (Pl. LII, 1).



*N. C.* Il s'agit sans doute d'un chrisme ☧, d'autant plus que l'on retrouverait aisément, dans les lignes annexes, Α et Ш (= ω) stylisés[1].

Un dernier texte, enfin, rappelle le formulaire des invocations répétées à l'infini :

**369.** *Inv.* 714 ; fragment de marbre de Thasos brisé en haut et des deux côtés ; dimensions en mètres : 0,44×0,16×0,11 ; h. l. en centimètres : 5 ; trouvé en 1948 en contre-bas du théâtre (Pl. LI, 5).

[Χριστ]ὲ βοήθησον.

*N. C.* Peut-être très tardif ; le *bêta*, le *ny* presque en cursive ; le *sigma* lunaire.

(1) La forme et l'évolution du chrisme ont été étudiées par M. R. Sulzberger, *Byzantion*, 2, 1925, p. 337 sq., *Le symbole de la croix*.

Un seul texte évoque mieux les effets de la religion nouvelle : longue inscription funéraire où se traduisent les sentiments nouveaux qu'apporte le message chrétien :

**370.** *Inv.* 463 ; grande plaque de marbre légèrement écornée en haut à gauche, brisée en bas ; l'inscription est complète, mais la gravure très rapide ; à mesure que l'on avance dans le texte, les lignes montent davantage vers la droite et les lettres deviennent plus irrégulières ; dimensions en mètres : 0,52×0,93×0,04 ; h. l. en centimètres : 2,5 ; int. : 0,5-2 ; signalée dans le carnet de H. Seyrig en 1927 avec une transcription[1] (Pl. LII, 2).

(Les traits verticaux marquent la coupe des lignes sur la pierre ; pour la disposition réelle, la forme des lettres et la place des chrismes, cf. pl. LII, 2).

☩ [Δ]αλματ[ί]η, θυγάτηρ με|[γ]αλήτορος Εὐγενείοιο|
4 γευσαμένη βιότοιο γλυ|κερὸν φῶς ἐνθάδε κῖται,
τὴν τρίτῳ λυκάβαντι νό|σος δαμάσσατο λυγρή,
8 παύσασ' ἅμα γλώσσην τε |λιγίην πραπίδων τε νόημα ·| IV
ἄνθεος αἰαρινοῖο δίκην |λα[б]οῦσα θύελλα
12 ἢ ῥόδον ἢ| κρίνον σπεύδουσ' ὡς ἥρπασεν |ὥρη,
ὡς αἰεὶ καὶ καλοῖσιν μι|νυνθάδιον πέλει ἦμαρ ·|
ὤ, πόνος ὡς ἄπιρος τυτθὴν |δ[ι]ὰ παῖδα λέλειπτο, VIII
16 εἰ μὴ | Χριστὸς ἔδωκεν ἑοῖς ἀνά|παυμα τοκεῦσιν,
ὃς πόρεν | ἀφθάρτοιο πηγῆς βίον οὐ|ρανιώνων ·
20 ζώει γὰρ | θανάτοιο τέλος λαχοῦσα | κέλευθον ·
ταῦτα δὲ δά|κρυ χέων γενέτης θέτο ῥή|ματα τύμбῳ. XII
☧

*Traduction* :

« Ci-gît Dalmatié, fille du généreux Eugénéios ; elle venait de goûter à la douce lumière de la vie et n'avait que trois ans quand un mal funeste l'a maîtrisée, arrêtant à la fois sa langue diserte et les pensées de son cœur ; telle une fleur de printemps qu'emporte la tempête, rose ou lys, comme dans sa hâte l'Heure l'a ravie, car, toujours, même pour les bons le jour passe, éphémère. Oh ! quel infini de douleur aurait laissé la perte d'une petite enfant si Christ n'avait donné le répit à ses parents, en apportant de la source incorruptible la vie des Bienheureux. Elle vit, elle a trouvé une voie qui est le terme de la mort. Mais ces mots en pleurant un père les a gravés sur sa tombe ».

*N. C.* Les irrégularités métriques sont nombreuses : le vers II serait régulier en remplaçant βιότοιο par βιότου ; H. Seyrig proposait d'attribuer la forme en -οιο à une erreur du lapicide à cause de la présence à la ligne précédente de Εὐγενείοιο placé immédiatement au-dessus ; vers III on doit compter comme longue la première syllabe de τρίτῳ et de δαμάσσατο ; vers IV, comme nous l'avons transcrit, le vers est hypermètre d'une syllabe ; on peut penser à lire λιγίην avec synizèse ; on pourrait songer aussi à lire ἁγίην, mais outre le hiatus qui ferait difficulté, le sens est, semble-t-il, plus satisfaisant avec λίγιος ; vers V, l'orthographe phonétique de αἰαρινοῖο permet de considérer la première syllabe comme longue ; on doit de même admettre comme longue la première syllabe de λαбοῦσα ; vers VI, la première syllabe de κρίνον comptée comme longue ; vers VII, les lectures ὡς αἰεί et καλοῖσιν ne s'imposent pas d'abord tant la gravure est confuse ; pour αἰεί on lirait aussi bien Π à la place du groupe IЄ, de même à la fin de καλοῖσιν le *sigma* ne diffère guère d'un *iota* et le *ny* a presque disparu dans une

(1) Notre ami A. Dessenne nous a beaucoup aidés pour établir le texte de cette inscription souvent trè. confusément gravée.

irrégularité de la pierre ; mais le groupe ΑΠΙ ne semble conduire à aucun sens ; l'impossibilité métrique que présente le rapprochement καλοῖσιν μινυνθάδιον n'est pas plus grave que les précédentes. La lecture ne peut cependant être tenue pour certaine ; vers VIII, l'*iota* d'ἄπιρος traité comme bref ; vers IX, régulier si l'on scande ἀφθάρτοιο comme ἀφθάρτου ; vers XI, la première syllabe de λαχοῦσα considérée comme longue.

Certes, il n'y a pas de rupture entre la « littérature » de ce texte chrétien du IVe ou du Ve siècle et les épigrammes que l'on avait accoutumé de graver sur les tombes du IIe ou du IIIe siècle. Plus nombreuses, les irrégularités métriques témoignent surtout des incertitudes auxquelles avait abouti le maintien artificiel d'une langue demi-savante. Le versificateur s'est strictement limité aux formules coutumières : il a tant bien que mal cousu ensemble les clausules homériques, sans parvenir toujours à les faire entrer dans un système prosodique. Il a gardé les faux brillants habituels à ce langage : le λυκάβας et le μινυνθάδιον ἦμαρ. La forme du deuxième vers modifie à peine un schéma conventionnel sur les tombes d'enfants[1] ; la comparaison avec les fleurs trop tôt cueillies n'est pas plus originale[2]. Mais la foi chrétienne se manifeste avec assez d'éclat pour renouveler, dans les derniers vers, un genre littéraire conventionnel. L'ἀνάπαυμα, le repos, que le Christ a donné aux parents est la requête de toutes les prières chrétiennes, de même que la parole du Seigneur est toujours source incorruptible de vie[3]. Plus curieusement à travers le vieux mot d'οὐρανίωνες s'exprime la croyance au salut immédiat réservé aux âmes pures des enfants[4]. Les inscriptions païennes proclamaient déjà une telle foi ; mais le croyant n'a eu qu'à reprendre le verset des Évangiles pour dire sa certitude dans la vie éternelle. Ζώει γάρ- - - en tête du vers, donne plus d'éclat encore à cette affirmation. L'opposition de θανάτοιο et de τέλος traduit enfin la croyance chrétienne : « La mort est un commencement... ».

Mieux peut-être que les documents officiels cette épitaphe traduit la continuité et les changements que tant de textes évoquaient déjà au IIIe siècle : continuité qui n'est pas seulement dans les traditions d'un langage où s'exprime plus l'inexpérience que la culture ; permanence des sentiments qui rapproche l'épigramme chrétienne des plaintes, gravées jadis sur les tombeaux d'enfants injustement disparus ; mais changement aussi : la religion du Christ éclaire le pessimisme traditionnel d'une foi nouvelle, donne aux mots anciens une valeur symbolique.

* * *

Si diverse et longue qu'ait été son histoire, la cité n'est pas épuisée, qui entre ainsi dans le monde de Byzance et du Moyen-Age. Certes, il n'est plus guère question de Thasos dans les événements que l'on connaît désormais. On retrouve seulement l'évêque Onôratos au concile de Chalcédoine pour représenter la ville[5]. Mais la

(1) Cf. Kaibel, *Epigrammata*, n° 421.
(2) Kaibel, *ibid.*, n° 544.
(3) Cf. *e. g.* G. Lefebvre, *Corpus des inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, nos 519, 636, 641, 645 ; et au n° 237, l. 15.
(4) F. Cumont, *Lux perpetua*, p. 309-311.
(5) Cf. les références *apud* C. Fredrich, *IG*, p. 81, année 451.

multiplicité, l'ampleur des édifices chrétiens témoignent de la richesse locale, de la sécurité aussi de la vie intérieure. Autrefois grande cité commerçante, escale sur une ligne fréquentée, Thasos ne joue sans doute plus un rôle aussi important. Mais à l'heure où les invasions rendent plus précaire la vie du continent, sa position insulaire fait encore de la cité un lieu d'asile. Onze siècles plus tôt les Pariens de Télésiklès avaient choisi ce site parce qu'ils y trouvaient une guette et un refuge ; les mêmes conditions géographiques lui assurent toujours la même indépendance à l'égard des vicissitudes continentales. Dans un monde incertain qui se défait et se morcelle, l'isolement de Thasos n'est pas encore une raison de faiblesse. Les invasions barbares mirent au contraire plus longtemps à l'atteindre pour ruiner à jamais sa richesse.

ANNEXE I

# L'ÉCRITURE

---

Pour suivre l'évolution de l'écriture à l'époque romaine, on dispose désormais de textes bien datés, échelonnés de l'époque de L. Sylla (80 av. J.-C., nº **174**) jusqu'au Bas-Empire (dédicaces de Constance Chlore, nº **357**, et sans doute de Constantin II, nº **361**), en passant par les lettres de Claude (nº **179**), les dédicaces à Hadrien (*Sup.* 441) ou à Caracalla (*IG*, 382).

*Tableau des inscriptions datées assez précisément*

| Date | Référence | Planche | Contenu |
|---|---|---|---|
| 80 av. J.-C. | **174** | VI | sén.-cons. de L. Sylla |
| 80-78 av. J.-C. | **175** | VII, 1 | lettre de Dolabella |
| 44-42 av. J.-C. | **176** | VII, 1 | lettre de L. Sestius |
| | **177** | VII, 2 | dédicace à Auguste |
| 2-4 ap. J.-C. | **178** | VII, 4 | dédicace à L. César |
| 42 ap. J.-C. | **179** | VIII, 1 | lettre de Claude |
| *ca* 48-50 ? ap. J.-C. | **182** | VIII, 1 | lettre de M. Vettius |
| *ca* 68 ap. J.-C. | **184** | VIII, 1 | lettre de Néron |
| Ier s. ap. J.-C. | **180** | IX, 1 | inscr. pour Paramonos |
| » » » | **185** | X, 2 | testament de Rébilus |
| Vespasien | **186** | X, 1 | lettre de Vinuléius Pataicius |
| 129-137 ap. J.-C. | **187** | XI, 1 | dédicace pour Hadrien |
| 214 ap. J.-C. | *IG*, 382 | XLVIII | dédicace pour Caracalla |
| 293-305 ap. J.-C. | **357** | L, 1 | dédicace pour Constance Chlore |
| 317-337 ou 338-350 ap. J.-C. | **360** | L, 3 | dédicace pour Constantin II ou Constant I |

Au cours des six siècles qui séparent ainsi le temps de Flaminius des successeurs de Constantin, on voit l'écriture se plier à des modes et, tout en marquant parfois de brusques retours au classicisme, évoluer lentement vers une déformation dans les formes à laquelle répond la déformation morphologique : le dernier long texte que

nous possédions (nº **370**) apporte de cette déformation une image saisissante ; l'écriture cursive est près de remplacer la gravure en capitales.

Comme à l'époque précédente, davantage même, il faut distinguer entre les textes : plus l'évolution s'accélère, plus l'écart s'accentue entre les textes inscrits seulement pour être lus (documents administratifs par exemple) et ceux que l'on grave pour être vus (dédicaces, inscriptions funéraires monumentales). Pourtant, au terme de l'évolution, cette différence s'atténue de nouveau, tant les formes ont dégénéré : toutes les lettres prennent un caractère cursif que l'*epsilon*, le *sigma* « lunaires » annonçaient depuis lontemps. Les dédicaces aux empereurs du Bas-Empire montrent la même gravure que les inscriptions funéraires tardives.

Seule la rapidité de l'évolution dépend de la nature des textes ; les tendances restent les mêmes, les modes aussi. Elles se manifestent en particulier par un maniérisme toujours plus prononcé, qui accentue le caractère ornemental des lettres. Les *apices* se développent toujours plus, les branches prennent des extrémités fourchues ou se terminent en volutes ; des formes géométriques nouvelles apparaissent : les lettres rondes, *omicron*, *thêta*, *phi*, se transforment en losanges, l'*oméga* lunaire devient anguleux et l'*epsilon* prend parfois l'aspect d'un *sigma* renversé, forme rare et, semble-t-il, caractéristique de l'épigraphie thasienne. Sous l'influence des inscriptions latines, les ligatures se multiplient et se compliquent.

Certaines abréviations apparaissent, mais elles restent peu nombreuses. On emploie ainsi le sigma lunaire inversé pour indiquer la répétition d'un même nom en patronymique (nº **199**, 6 ; **221**, 1, 3), l'apostrophe pour marquer l'élision d'une finale (nºs **201**, 4 ; **204**, 1, 2), ou encore une barre horizontale surmontant la partie gravée du mot abrégé (nº **202**, 1). Ces procédés restent pourtant exceptionnels.

*Évolution des lettres*

N. B. Pour les textes antérieurs au nº **165**, les références renvoient aux planches de *Recherches* I.

*Alpha.* La barre brisée prédomine au Iᵉʳ siècle av. J.-C. : les premiers exemples datés que l'on possède se trouvent dans le sénatus-consulte de 80 av. J.-C., nº **174** (Pl. VI), et la lettre de Dolabella, nº **175** (Pl. VII, 1) ; ailleurs aussi : nºs **169**, **170**, **171**, **172**, **173** (Pl. III, 1, 2 ; IV ; V, 1, 2). La barre droite, qui caractérisait encore l'inscription nº **167** (Pl. I, 1 : IIIᵉ-IIᵉ siècle av. J.-C.), reparaît au Iᵉʳ siècle ap. J.-C., mais moins fréquemment que l'*alpha* à barre brisée, bien daté dans la dédicace à Lucius César, nº **178** (Pl. VII, 4), les lettres de Claude et de Néron, nºs **179** et **182** (Pl. VIII, 1). On trouve aussi parfois dans la même inscription les deux formes : nºs **186** (Pl. X, 1), **194** (Pl. XV). Dès le IIᵉ siècle ap. J.-C., barre droite et barre brisée sont employées de façon égale. Les *apices* se développent et deviennent ornement, soit que les deux branches obliques dépassent leur point de jonction et se croisent au sommet : nºs **165** (Pl. I, 2), **183** (Pl. IX, 2), **189** (Pl. XI, 4-7), **312** (Pl. XXXVI, 7), **321** (Pl. XXXVIII, 3), **345** (Pl. XLV, 5), soit que celui-ci se trouve souligné par un trait horizontal : nºs **187** (Pl. XI, 1), **199** (Pl. XVII, 1), **201** (Pl. XVI, 2), **204** (Pl. XVIII, 3), **217** (Pl. XX, 7), **246** (Pl. XXVIII, 1), **262** (Pl. XXX, 4), **285** (Pl. XXXII, 3), **294** (Pl. XXXIII, 5), **296** (Pl. XXXIII, 6). Parfois aussi, seule une des branches

obliques dépasse l'autre au sommet : n^os **223** (Pl. XXI, 5), **257** (Pl. XXX, 2), **262** (Pl. XXX, 4), **267** (Pl. XXX, 7), **298** (Pl. XXXIV, 3), **308** (Pl. XXXVI, 3), **318** (Pl. XXXVII, 6), **336** (Pl. XLIV, 2), *Sup.* 438 (Pl. XXXV, 3), n^os **360** (Pl. L, 3), **370** (Pl. LII, 2). La barre médiane peut aussi s'orner d'une boucle en son milieu : n^o **261** (Pl. XXX, 1). La tendance à écrire en caractères cursifs s'accentuant, on voit enfin quelques exemples où cette barre médiane elle-même est oblique : n^os **199** (Pl. XVII, 1), **362** (Pl. LI, 1), **363** (Pl. LI, 2), **370** (Pl. LII, 2).

*Bêta.* La forme n'en évolue guère. On remarque cependant, à partir du II^e siècle ap. J.-C., une certaine tendance à un relâchement dans les contours des boucles : celles-ci ne rejoignent plus la barre verticale : *IG*, 327 (Pl. XIII, 3, l. 4), n^o **282** (Pl. XXXII, 1), *IG*, 478 (Pl. XLV, 7) ; ou ne se touchent plus en la rejoignant : n^os **213** (Pl. XX, 1), **369** (Pl. LI, 5), *IG*, 327 (Pl. XIII, 3, l. 5).

*Delta.* Les *apices* se développent dès le I^er siècle ap. J.-C. : n^os **183** (Pl. IX, 2), *IG*, 327 (Pl. XIII, 3), **318** (Pl. XXXVII, 6). Au IV^e siècle ap. J.-C., on trouve des exemples de *delta* plus cursifs, avec une des branches obliques dépassant l'autre au sommet : n^os **306** (Pl. XXXVI, 1), **307** (Pl. XXXVI, 2), **357** (Pl. L, 1), **370** (Pl. LII, 2).

*Epsilon.* Si la forme habituelle se maintient à toutes les époques, on voit apparaître à partir du II^e siècle ap. J.-C. d'une part l'*epsilon* lunaire, d'autre part l'*epsilon* en forme de *sigma* inversé avec une barre horizontale médiane, qui paraît être une spécialité de l'épigraphie thasienne pendant un laps de temps assez limité (fin II^e-début III^e siècle ap. J.-C.) : *IG*, 327 (Pl. XIII, 3), n^os **199** (Pl. XVII, 1), **204** (Pl. XVIII, 2), **213** (Pl. XX, 1), **222** (Pl. XXI, 4), **223** (Pl. XXI, 5), **285** (Pl. XXXII, 3), **333** (Pl. XLIII), **345** (Pl. XLV, 5), **351** (Pl. XLVI, 6), **354** (Pl. XLVII, 3), *IG*, 382 (Pl. XLVIII), *IG*, 388-389 (Pl. XLIX, 2, 3). L'*epsilon* lunaire est très fréquemment attesté : n^os **168** (Pl. I, 3), **201** (Pl. XVI, 2), **215** (Pl. XX, 3), *Sup.* 377 (Pl. XX, 8), n^os **246** (Pl. XXVIII, 1), **254** (Pl. XXIX, 7), **255** (Pl. XXIX, 6), **256** (Pl. XXIX, 5) **283** (Pl. XXXII, 2), **285** (Pl. XXXII, 3), **289** (Pl. XXXIII, 1), **314** (Pl. XXXVI, 8), **317** (Pl. XXXVII, 5), **318** (Pl. XXXVII, 6), **322** (Pl. XXXVIII, 2), *Sup.* 479 (Pl. XXXIX, 1), *Sup.* 447 (Pl. XXXIX, 3), n^os **357** (Pl. L, 1), **360** (Pl. L, 3), **370** (Pl. LII, 2).

*Zêta.* Dès le II^e siècle av. J.-C., on ne trouve plus de *zêta* à haste médiane verticale, I ; la forme Z est générale.

*Êta.* La barre médiane horizontale ne rejoint parfois pas les hastes verticales : n^os **252** (Pl. XXIX, 3), **261** (Pl. XXX, 1), **270** (Pl. XXXI, 2), **278** (Pl. XXXI, 7), **295** (Pl. XXXIII, 3), **308** (Pl. XXXVI, 3), *IG*, 382 (Pl. XLVIII). Parfois aussi, cette barre est brisée : n^os **222** (Pl. XXI, 4), **285** (Pl. XXXII, 3).

*Thêta.* On trouve quelques exemples de *thêta* portant un point central : n^os **167** (Pl. I, 1), **168** (Pl. I, 3), **169** (Pl. III, 1), **206** (Pl. XIX, 2). Mais, à partir du I^er siècle av. J.-C., on rencontre plus généralement la barre médiane ; celle-ci traverse parfois d'un bord à l'autre, dès la fin du I^er siècle ap. J.-C. : n^os **148** (Pl. XLI, 3), **282** (Pl. XXXII, 1), **289** (Pl. XXXIII, 1), **322** (Pl. XXXVIII, 2), **334** (Pl. XLI, 1), *IG*, 445 (Pl. XLII, 3), n^o **345** (Pl. XLV, 5) ; sur une inscription, la barre est brisée : n^o **222** (Pl. XXI, 4). La forme même du *thêta* suit les variations des lettres rondes : tendance à devenir ovale ;

forme en losange au IIIe siècle ap. J.-C. : nos **199** (Pl. XVII, 1), **298** (Pl. XXXIV, 3), **356** (Pl. XLIX, 1), *IG*, 389 (Pl. XLIX, 3).

*Lambda.* Au IIIe siècle ap. J.-C., comme l'*alpha* et le *delta*, le *lambda* a parfois une des hastes obliques qui dépasse l'autre au sommet : nos **216** (Pl. XX, 4), **242** (Pl. XXVI, 4), **257** (Pl. XXX, 2), **334** (Pl. XLI, 1), **329** (Pl. XLII, 1), *IG*, 445 (Pl. XLII, 3).

*My.* Après s'être redressées au cours du IIIe et du IIe siècle av. J.-C., les hastes latérales ont de nouveau tendance à s'écarter dès le Ier siècle ap. J.-C. : nos **180** (Pl. IX, 1), **186** (Pl. X, 1), **189** (Pl. XI, 4-7), **225** (Pl. XXII, 3), **269** (Pl. XXXI, 1), **278** (Pl. XXXI, 7), **285** (Pl. XXXII, 3), **296** (Pl. XXXIII, 6), **301** (Pl. XXXIV, 4), *Sup.* 438 (Pl. XXXV, 3), *IG*, 591 (Pl. XXXVIII, 4), nos **337** (Pl. XLIV, 1), **332-333** (Pl. XLIII), **339** (Pl. XLV, 1), **353** (Pl. XLVII, 2) ; au IIIe siècle ap. J.-C., elles seront de nouveau verticales : *IG*, 382 (Pl. XLVIII). Il arrive aussi que les barres obliques intérieures s'arrondissent en un arc reliant à mi-hauteur les deux hastes extérieures. On remarque cette tendance déjà dans l'inscription pour le médecin Paramonos, Ier siècle ap. J.-C., no **180** (Pl. IX, 1). Exemples plus tardifs : no **148** (Pl. XLI, 3), *Sup.* 377 (Pl. XX, 8), nos **255** (Pl. XXIX, 6), **265** (Pl. XXX, 6), **277** (Pl. XXXI, 6), **295** (Pl. XXXIII, 3), **298** (Pl. XXXIV, 3), **322** (Pl. XXXVIII, 2).

*Ny.* La forme en est constante. Quelques exemples montrent la haste oblique médiane légèrement ondulée (IIe-IIIe siècle ap. J.-C.) : nos **231** (Pl. XXIII, 7), **329** (Pl. XLII, 1).

*Xi.* Il est formé le plus souvent de trois barres horizontales sans haste médiane. La barre du milieu est tantôt de longueur égale aux autres : nos **170** (Pl. III, 2), **174** (Pl. VI, 3), tantôt plus courte : no **332** (Pl. XLIII, 2). Au IIe et au IIIe siècle ap. J.-C., la lettre présente quelques variantes ; elle prend la forme d'un *zêta* coupé d'une barre médiane : no **321** (Pl. XXXVIII, 3) ; ou encore elle est constituée par une haste verticale ondulée ou en zigzag entre deux barres horizontales : no **243** (Pl. XXVIII, 2), *IG*, 389 (Pl. XLIX, 3), nos **199** (Pl. XVII, 1), **333** (Pl. XLIII).

*Omicron.* Cette lettre suit la même évolution que le *thêta*. La forme en losange apparaît vers la fin du IIe siècle ap. J.-C. : nos **199** (Pl. XVII, 1), **200** (Pl. XVII, 2), **202** (Pl. XVIII, 1), **204** (Pl. XVIII, 2, 3), **214** (Pl. XX, 2), **236** (Pl. XXV, 1), **298** (Pl. XXXIV, 3), **349** (Pl. XLVII, 1), **351** (Pl. XLVI, 6), *IG*, 388-389 (Pl. XLIX, 2, 3), nos **356** (Pl. XLIX, 1), **362** (Pl. LI, 1) ; les *apices* sont parfois très marqués aux angles (extrémités croisées) : *IG*, 327 (Pl. XIII, 3), no **216** (Pl. XX, 4) ; ou une barre horizontale souligne les angles inférieur et supérieur : *Sup.* 438 (Pl. XXXV, 3). Un exemple d'*omicron* en hexagone : no **242** (Pl. XXVI, 4).

*Pi.* Le *pi* à branches inégales subsiste encore au IIe siècle et jusqu'au début du Ier siècle av. J.-C. : nos **165** (Pl. I, 2), **169**, **170** (Pl. III, 1, 2), **171** (Pl. IV), **172** (Pl. V, 1), **174** (Pl. VI), mais la branche droite a tendance à s'allonger et, à partir du milieu du Ier siècle, elle est aussi longue que celle de gauche : no **176** (Pl. VII, 1). La forme de la lettre reste ensuite constante. Une inscription du IIIe siècle ap. J.-C. montre un *pi* avec la branche de droite plus longue et dépassant la ligne, affectation ou maladresse du lapicide, qui traite de la même façon le *lambda :* no **258** (Pl. XXX, 3).

*Rhô*. Cette lettre varie peu, bien que les dimensions de la boucle tendent à diminuer, sans pourtant qu'on puisse le constater systématiquement. A partir du IIe siècle ap. J.-C. elle devient plus ornée : nos **199** (Pl. XVII, 1), **333** (Pl. XLIII) ; on voit même reparaître l'ancienne petite haste oblique à la jonction de la boucle et de la haste verticale : nos **248** (Pl. XXVIII, 3), **307** (Pl. XXXVI, 2), **313** (Pl. XXXVII, 2) ; dans un exemple, no **240** *bis*, elle est horizontale, soulignant la boucle.

*Sigma*. A côté de la forme usuelle qui persiste à travers les siècles, le *sigma* lunaire apparaît dès la fin du Ier siècle ap. J.-C., en même temps que l'*epsilon* lunaire : nos **201** (Pl. XVI, 2), **211** (Pl. XIX, 5), **213** (Pl. XX, 1), **217** (Pl. XX, 7), *Sup*. 377 (Pl. XX, 8), nos **246** (Pl. XXVIII, 1), **248** (Pl. XXVIII, 3, 4), **253** (Pl. XXIX, 4), **254** (Pl. XXIX, 7), **255** (Pl. XXIX, 6), **277** (Pl. XXXI, 6), **283** (Pl. XXXII, 2), **285** (Pl. XXXII, 3), **292** (Pl. XXXIII, 2), **304** (Pl. XXXIV, 7), **317** (Pl. XXXVII, 5), **322** (Pl. XXXVIII, 2), **349** (Pl. XLVII, 1), **369** (Pl. LI, 5), **370** (Pl. LII, 2). Il alterne parfois dans la même inscription avec le *sigma* carré : no **285** (Pl. XXXII, 3), et anguleux, normal ou inversé : no **204** (Pl. XVIII, 2), *IG*, 591 (Pl. XXXVIII, 4). Le *sigma* carré se trouve aussi seul dans certaines inscriptions : nos **148** (Pl. XLI, 3), **212** (Pl. XIX, 9), **242** (Pl. XXVI, 4), **298** (Pl. XXXIV, 3), *Sup*. 438 (Pl. XXXV, 3), nos **342** (Pl. XLV, 3), **357** (Pl. L, 1), **360** (Pl. L, 3). Enfin, le *sigma* anguleux inversé, parallèle à l'*epsilon* inversé, est caractéristique de l'épigraphie thasienne de la fin du IIe siècle et du début du IIIe siècle ap. J.-C., bien daté dans l'inscription de l'arc de Caracalla, *IG*, 382 (Pl. XLVIII) ; autres exemples : nos **215** (Pl. XX, 3), **261** (Pl. XXX, 1), **336** (Pl. XLIV, 2), **347** (Pl. XLVI, 2), **351** (Pl. XLVI, 6), *IG*, 388-389 (Pl. XLIX, 2, 3). Le *sigma* normal suit aussi la mode des lettres ornementées ; dans une inscription, la jonction aux angles se fait par des boucles : no **216** (Pl. XX, 4) ; dans une autre, les points de jonction portent des *apices* : no **236** (Pl. XXV, 1).

*Hypsilon*. Quelques variantes se manifestent dans la forme des hastes obliques. Elles sont tantôt droites, tantôt légèrement courbes, convexes ou concaves. Elles deviennent très ornées au IIIe siècle ap. J.-C., se terminant en volutes enroulées vers l'extérieur : *IG*, 327 (Pl. XIII, 3), no **255** (Pl. XXIX, 6) ; leur jonction avec le pied vertical est parfois soulignée d'un trait horizontal : nos **214** (Pl. XX, 2), **216** (Pl. XX, 4), **223** (Pl. XXI, 5), **333** (Pl. XLIII) ; ce trait se trouve aussi dans des *hypsilon* à barres obliques droites : *IG*, 327 (Pl. XIII, 3), nos **199** (Pl. XVII, 1), **236** (Pl. XXV, 1), *IG*, 389 (Pl. XLIX). On connaît quelques exemples d'*hypsilon* en forme de V latin, dont un du Ier siècle ap. J.-C. : no **245** (Pl. XXVII, 2) ; les autres plus tardifs : nos **246** (Pl. XXVIII, 1), **254** (Pl. XXIX, 7), **369** (Pl. LI, 5).

*Phi*. La boucle présente diverses formes : tantôt ovale (ce qui se trouve à toutes les époques), tantôt ronde (dès le Ier siècle ap. J.-C.) ; elle s'étrangle parfois à sa jonction avec la haste verticale (à partir du Ier siècle ap. J.-C.) : nos **225** (Pl. XXII, 3), **239** (Pl. XXVI, 1), **244** (Pl. XXVII, 1), **250** (Pl. XXIX, 1), **269** (Pl. XXXI, 1), **270** (Pl. XXXI, 2), **278** (Pl. XXXI, 7) ; elle prend la forme d'un cœur (IIe siècle ap. J.-C.) : *Sup*. 384 (Pl. XXIV, 1), nos **262** (Pl. XXX, 4), **334** (Pl. XLI, 1), **329** (Pl. XLII, 1), **395** (Pl. LIII, 1) ; d'un losange (IIIe siècle ap. J.-C.) : nos **199** (Pl. XVII, 1), **204** (Pl. XVIII, 2), *Sup*. 438 (Pl. XXXV, 3) ; ou d'un polygone : no **258** (Pl. XXX, 3). On

trouve une fois un *phi* avec une boucle non fermée en bas : n° **312** (Pl. XXXVI, 7), et un autre avec la haste médiane inclinée : n° **300** (Pl. XXXIV, 1). Cette haste médiane porte parfois de forts *apices* au sommet : n° **345** (Pl. XLV, 5) ; elle peut aussi être ondulée : n° **314** (Pl. XXXVI, 8).

*Oméga*. Cette lettre tend, comme les autres, à devenir toujours plus ornée, surtout à partir du IIe siècle ap. J.-C. La boucle se termine à l'intérieur par deux volutes : nos **204** (Pl. XVIII, 2), **216** (Pl. XX, 4) ; ou ce sont les branches latérales qui pénètrent à l'intérieur de la boucle : *IG*, 327 (Pl. XIII, 3), *Sup*. 384 (Pl. XXIV, 1), nos **300** (Pl. XXXIV, 1), **345** (Pl. XLV, 5), *IG*, 388 (Pl. XLIX, 2). L'*oméga* cursif (ou lunaire) apparaît en même temps que l'*epsilon* et le *sigma* lunaires ; nos **168** (Pl. I, 3), **215** (Pl. XX, 3), **254** (Pl. XXIX, 7), **255** (Pl. XXIX, 6), **277** (Pl. XXXI, 6), **283** (Pl. XXXII, 2), **304** (Pl. XXXIV, 7), **306** (Pl. XXXVI, 1), **317** (Pl. XXXVII, 5), **347** (Pl. XLVI, 2), *IG*, 382 (Pl. XLVIII). Cet *oméga* devient parfois anguleux, ce qui facilite les ligatures : nos **199** (Pl. XVII, 1), **211** (Pl. XIX, 5), **246** (Pl. XXVIII, 1), **253** (Pl. XXIX, 4), **256** (Pl. XXIX, 5), **340** (Pl. XLV, 2), **348** (Pl. XLVI, 4), *IG*, 389 (Pl. XLIX, 3).

*(Tableau des ligatures, cf. page suivante)*

*Tableau des ligatures.*

| Lettres | Ligatures | Références |
|---|---|---|
| Ζ+Ε | ΖΕ | **292**, Pl. XXXIII, 2 |
| Η+Ν | ΗΝ | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Η+Π | ΗΠ | **285**, Pl. XXXII, 3 |
| Η+Ρ | ΗΡ | **212**, Pl. XIX, 9 |
| Η+Σ | ΗϹ | **204**, Pl. XVIII, 2 ; **285**, Pl. XXXII, 3 ; **333**, Pl. XLIII ; **362**, Pl. LI, 1 |
| Λ+Η | ΛΗ | **250**, Pl. XXIX, 1 ; **340**, Pl. XLV, 2 ; *IG*, 591, Pl. XXXVIII, 4 |
| Μ+Α | ΜΑ | **253**, Pl. XXXIX, 4 |
| Μ+Η | ΜΗ | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Μ+Η+Σ | ΜΗϹ | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Μ+Ω+Ν | ΜωΝ | **246**, Pl. XXVIII, 1 ; *IG*, 389, Pl. XLIX, 3 |
| Ν+Ε | ΝΕ | **257**, Pl. XXX, 2 ; **298**, Pl. XXXIV, 3 ; **357**, Pl. L, 1 |
| Ν+Π+Ε | ΝΠΕ | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Ν+Τ | ΝΤ | **333**, Pl. XLIII |
| ◇+Σ | ◇Ϲ | *IG*, 327, Pl. XIII, 3 ; **199**, Pl. XVII, 1 ; **204**, Pl. XVIII, 2, 3 ; **215**, Pl. XX, 3 ; **257**, Pl. XXX, 2 |
| Ο+Σ | ΟϹ | *Sup.* 384, Pl. XXIV, 1 ; **333**, Pl. XLIII |
| Ο+Υ | ΟΥ | **329**, Pl. XLII, 1 ; **333**, Pl. XLIII |
| Π+Ε | ΠΕ | **362**, Pl. LI, 1 |
| Π+Ρ | ΠΡ | **250**, Pl. XXIX, 1 ; **285**, Pl. XXXII, 3 ; **333**, Pl. XLIII ; **340**, Pl. XLV, 2 |
| Π+Ρ | ΠΡΠ | **329**, Pl. XLII, 1 |
| Τ+Ε | ΤΕ | **246**, Pl. XXVIII, 1 ; **253**, Pl. XXIX, 4 |
| Τ+Η | ΤΗ | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Τ+Η+Ν | ΤΗΝ | **333**, Pl. XLIII |
| Τ+Ω | Τω | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Τ+Ω+Μ | ΤωΜ | **246**, Pl. XXVIII, 1 |
| Υ+Ν | ΥΝ | **216**, Pl. XX, 4 ; **333**, Pl. XLIII |
| Χ+Ε | ΧΕ | **339**, Pl. XLV, 1 |
| Ω+Ν | ωΝ | *IG*, 389, Pl. XLIX, 3 |
| Ω+Ν+Η | ωΝΗ | **199**, Pl. XVII, 1 |
| Ω+Τ | ωΤ | **253**, Pl. XXIX, 4 |

ANNEXE II

# MORPHOLOGIE ET VOCABULAIRE DES INSCRIPTIONS THASIENNES DEPUIS 196 AVANT J.-C.

---

A partir du IIe siècle avant J.-C. les inscriptions thasiennes ne présentent plus guère d'originalité dialectale ; elles participent à l'évolution générale de la *koiné* helléno-orientale. On peut seulement chercher à y dater plus précisément l'apparition de phénomènes généraux tels que l'élimination de l'*iota* adscrit, et les modifications orthographiques dues à la prononciation (iotacisme, αι = ε et inversement). A côté des déformations que provoque l'influence du langage parlé sur la langue écrite, l'emploi d'une langue savante « littéraire » détermine une autre source de confusions par l'usage ou l'imitation de mots et de tournures anachroniques, parfois véritables créations. Phénomène général encore une fois, mais que l'on peut étudier précisément à travers la série des épigrammes funéraires de Thasos. Autre source de nouveautés : l'influence du latin. Il ne fallait pas seulement transcrire des noms, des titres, traduire même ces derniers, mais adapter aussi au grec des documents d'archives tels que sénatus-consulte, lettres impériales. La collection des inscriptions thasiennes permet ainsi de saisir certains aspects d'un problème qui intéresse tous les rapports de Rome avec le monde oriental.

*Iota adscrit.*

En 80-79 av. J.-C. le texte du sénatus-consulte provoqué par L. Sylla (nº **174**), la lettre de C. Cornelius Dolabella (nº **175**) font encore régulièrement usage de l'*iota* adscrit. Apparemment très proches de ces monuments par leur gravure, les quatre décrets honorifiques en l'honneur des fils de Pempidès montrent plus de variété : le texte d'Assos pour Dionysodôros use régulièrement de l'*iota* adscrit (nº **170**) ; dans celui de Samothrace pour Hestiaios (nº **169**) on ne relève que deux omissions, toutes les deux à la fin d'un verbe au subjonctif (ἐπιψηφισθῇ, l. 20 ; ὑπάρχῃ, l. 29). Le décret de Lampsaque en faveur de Dionysodôros fait preuve de moins de rigueur. L'*iota* adscrit manque une fois après α, l. 22 : ἐκκλησίᾳ ; une fois après πολίτῃ (l. 5), une fois après βουλῇ (l. 21), une fois après τῇ (l. 23) ; ces omissions restent pourtant la minorité : en face de ces quatre exemples, on compte 36 emplois d'*iota* adscrit dans ce même texte. Enfin si la remarque de E. Nachmanson paraît fondée, selon laquelle l'*iota* semble disparaître plus vite après η qu'après α ou ω, il ne faut pas conclure du texte

de Lampsaque, où l'*iota* adscrit est tombé seulement à la fin de substantifs, que cette disparition affecte les noms avant les verbes. En réalité le texte de Samothrace sensiblement contemporain n'offre que deux cas où manque l'*iota* adscrit, tous les deux dans un verbe au subjonctif. L'exemple de la « graphie inverse » que l'on constate dans γνώιμῃ (nº **171**, l. 31) montre que la signification de l'*iota* adscrit est perdue (graphie inverse également dans ἑπταετῆι, nº **337**, 3, au Iᵉʳ s. ap. J.-C.). Les dédicaces à Auguste (nº **177** et *IG*, 380), à Lucius César (nº **178**) font toutes un usage régulier de l'*iota* adscrit. Il en est de même du texte **192**, fondation de la famille d'Euphrillos dans la première moitié du Iᵉʳ siècle ap. J.-C. Au contraire la lettre de Claude aux Thasiens (nº **179**) l'omet régulièrement, ainsi que le passage conservé de la lettre du procurateur Marcus Vettius Marcellus (nº **182**). Peut-être est-il significatif que la dédicace du médecin Paramonos (nº **180**) fasse, elle, à la même époque, un usage régulier de l'*iota* adscrit. Il serait cependant prématuré de conclure que l'*iota* adscrit a disparu désormais des textes d'archives. Quelques années plus tard, la lettre de L. Vinuléius Pataicius (nº **186**) montre au contraire que l'on écrit encore δήμωι à côté de βουλῇ (l. 3). Et le décret **185** (*Sup.* 364 complété), certainement du Iᵉʳ siècle ap. J.-C. (l. 17 : τοῖς τῶν Σεβαστῶν ναοῖς) et sans doute de l'époque de Vespasien, fait encore un fréquent emploi de l'*iota* adscrit : cf. l. 2, τῆι πόλει ; l. 4, τῶι δήμωι ; l. 5, [Ῥεβ]ίλωι ; l. 19, τῆι ; l. 22, δόξηι ; l. 24, τῆι ; l. 38, [Σ]ολπικίωι Γάλβαι ; mais γράψῃ, l. 12 ; ἀναγράψῃ, l. 12. Il faut attendre les dédicaces à Hadrien (*Sup.* 440, 441) pour que l'*iota* soit régulièrement omis ; de même dans une dédicace à Hélios Sarapis au IIᵉ-IIIᵉ s. ap. J.-C. (*Sup.* 408), dans *Sup.* 381, Πολιούχῳ et *Sup.* 393, Ἀφροδίτῃ. Néanmoins cette omission n'est pas encore définitive. En tête de la dédicace de Titus Ailius Magnus (*Sup.* 447) on inscrit encore Ἀγαθῇ τύχηι à la fin du IIᵉ s. ap. J.-C. ; et dans les dédicaces qui entourent l'arc de Caracalla (sans doute après 214) on écrit toujours Ἀγαθῆι τύχηι (*IG*, 387 ; 389). Dans le même temps sensiblement, l'en-tête d'un décret du IIIᵉ s. porte Ἀγαθῇ τύχῃ. Sur l'un des derniers textes datés enfin (nº **357**), entre 293 et 305, on écrit Ἀγαθῇ τύχῃ (dédicace de Constance Chlore).

La succession de ces textes fait apercevoir combien il serait trompeur de se fonder seulement sur la présence ou l'absence de l'*iota* adscrit pour dater une inscription. En vérité entre les textes du Iᵉʳ s. av. J.-C. et du Iᵉʳ s. ap. J.-C. règne la plus grande confusion. Un texte de la période 80-40 av. J.-C. (nº **171**) peut montrer plus d'irrégularités dans cet emploi qu'un autre de la période 50-70 ap. J.-C. (nº **185**). Enfin l'*iota* adscrit subsiste plus longtemps dans les dédicaces que dans les documents d'archives : non seulement une dédicace du temps de Claude (nº **180**) emploie régulièrement l'*iota* adscrit tandis qu'une lettre de cet empereur (nº **179**) n'en montre aucun exemple, mais des dédicaces du IIIᵉ siècle ap. J.-C. en conservent des vestiges, à vrai dire dans l'invocation initiale — stéréotypée — (*IG*, 387, 389), alors que décrets (*Sup.* 446) ou inscriptions funéraires de la même époque (*IG*, 450, 516, 553, 555, 556, 557, nᵒˢ **253**, **254**) ne connaissent plus l'existence de cette orthographe. Enfin s'il reste vrai, selon la constatation de E. Nachmanson, que l'*iota* disparaît plus vite après η, qu'après α ou ω, on constate indifféremment cette disparition dans les formes verbales ou nominales, et on ne doit même pas tenir cette règle pour absolue (cf. ἐκκλησίαι, nº **171**, l. 22).

*Note additionnelle*

Alors que les dédicaces paraissent conserver plus longtemps l'emploi de l'*iota* adscrit, deux textes font apparemment exception : le premier est une dédicace à Hestié et à une autre divinité qui, dès le IIe siècle av. J.-C., le début du Ier s. au plus tard, apporte un exemple de dédicace sans *iota* adscrit (*Sup.* 374, complété *Recherches* I, p. 398, n. 1 : l. 2, Ἑστίῃ). Le second, plus difficile à dater, n'est pas moins surprenant. Il s'agit de la loi religieuse trouvée au Posidonion et relative à Héré Épiliménié. A. Bon et H. Seyrig y ont justement reconnu un texte archaïsant (*Sup.* 409, l. 1 ; Ἥρῃ Ἐπιλιμενίῃ). Si difficile que ce texte soit à dater à cause de l'archaïsme feint de sa gravure, il paraît malaisé de le descendre plus bas que le IIe siècle av. J.-C. Peut-être s'agit-il là plutôt d'une inadvertance d'un graveur occupé à donner aux lettres une forme qu'il n'était pas accoutumé à graver.

*Iotacisme*

La lettre de Claude (no **179**), datée de 42 ap. J.-C., paraît fournir les premiers exemples thasiens de ει = *iota*. Dans ce texte le remplacement d'*iota* par ει n'affecte jamais la voyelle qu'en position intérieure : 4 exemples de ὑμεῖν, l. 4, 7, 9, 11 ; κρείνων, l. 6 ; προσειέμενος, l. 6 ; τειμάς, l. 6 ; τείμια, l. 8 ; σείτου, l. 9 ; dans la lettre de Vinuléius Pataicius (*ca.* 70 ap. J.-C., no **186**), on transcrit Vinuléius sous la forme Οὐεινούλειος, l. 1, et on emploie ὑμειν, l. 8. Le décret relatif à la donation de Rébilus (no **181**) présente indifféremment les graphies Οὐαρίνιος et Οὐαρείνιος, *Idiis* sous la forme Εἰδοῖς, l. 37 ; et l'on écrit inversement γραμματοφυλακῖον (l. 13, restitution assurée, et l. 16). Dans un texte du Ier siècle ap. J.-C. relatif à une donation testamentaire (no **199**) paraît la graphie φιλοτειμίαις, l. 2.

Les exemples précis et limités du Ier siècle se multiplient au IIe et surtout au IIIe siècle : ils se marquent tout particulièrement dans la transcription des noms propres et dans l'épigraphie funéraire.

*Originalités dans le vocabulaire des épigrammes impériales à Thasos*

Comme partout à la même époque, les épigrammes que l'on grave sur les tombes obéissent aux lois d'un genre désormais fixé (cf. ch. IV, p. 166 sq, pour les thèmes). Langue conventionnelle puisée dans un répertoire, ou plutôt un bric-à-brac qui rassemble ses éléments à travers toute la poésie grecque d'Homère aux Alexandrins, citations qui témoignent d'une « culture ». Sans doute peut-on apercevoir entre les épigrammes du Haut-Empire comme *IG*, 441 et la dernière qui soit conservée (no **370**) une véritable déformation de la langue. Mais il s'agit d'un genre tellement littéraire que l'évolution en est difficile à suivre. Toutefois, dans un vocabulaire aussi conventionnel, certains mots paraissent inédits, ou assez rares pour qu'on les relève.

ἀερίη (νῆσος), *IG*, 586, 4, nom mythologique de l'île, employé comme souvenir littéraire ou citation au IIIe siècle ap. J.-C. à Aliki.

ἁλιστεφής, *IG*, 441, 16, reparaît comme une variante de ἁλιστέφανος, dans *Orphica*, *Argonautiques*, 145, 186 (fin du Ier siècle ap. J.-C.).

διεξαμείβομαι, *IG*, 441, 11, *hapax* (fin du Ier siècle ap. J.-C.).

ἑβδομίσιν, *Sup.* 455, 5 (est-ce une faute de gravure pour ἑβδομάσιν ?).

ἐπιλησμοσύνη, *IG*, 561, 4, doublet rare de ἐπιλησμονή (IIIe siècle ap. J.-C.) ingratitude ou oubli.

θρηνόλαλοι, *IG*, 445, 5, *hapax* (IIe siècle ap. J.-C.), cf. Pl. XLII, 3.

ἦα, *IG*, 449, 1, *hapax* 1re pers. du singulier de l'imparfait refait sur ἦεν.

ματρῶνα, *IG*, 449, 3, emprunt au latin, la mère de famille.

πλουτῖον (πλουτεῖον = πλουτέον), mais faute de copie possible, *IG*, 442, 8 (forme non contracte du participe présent de πλουτέω au neutre).

πολυθρήνητος, *IG*, 445, 6 ; cf. *AP*, 7, 334, 15 ; glose à Sophocle, *Trachiniennes*, 848 (IIe siècle ap. J.-C.).

στεναχέω, *IG*, 441, 20 (= στοναχέω) fin Ier siècle ap. J.-C.

σύμφθογγος, *IG*, 445, 2, rare : cf. Eschyle, *Agamemnon*, 1187.

συναίμων, *IG*, 441, 15, doublet rare de σύναιμος.

χηλός, *IG*, 600, 6, au sens de *cercueil* (hapax).

*Influence du latin*

Il faut distinguer entre les documents émanant des autorités romaines et reçus tels quels à Thasos pour y être conservés dans les archives et affichés : sénatus-consulte, lettres de magistrats ou d'empereurs, et les inscriptions rédigées sur place.

En effet, les premiers sont écrits dans un grec de chancellerie typique de tous les documents de ce genre, œuvre de traducteurs officiels travaillant d'habitude à Rome et ayant adopté des formules toutes faites, calquées sur le latin, et parfois maladroites en grec. C'est ce vocabulaire stéréotypé, commun à tous les textes de cette catégorie, qu'on retrouve dans les inscriptions thasiennes **174**, **175**, **176**, **179**, **182**, **184**, **186**. Nous ne relèverons donc pas ces mots dont les équivalences latines sont déjà connues depuis longtemps, et qui apparaissent dans nombre d'inscriptions du même genre. Il suffira de se reporter aux études essentielles de P. Viereck, *Sermo graecus*, 1888, et de D. Magie, *De Romanorum juris publici sacrique vocabulis sollemnibus in graecum sermonem conversis*, 1905, ainsi qu'au recueil d'inscriptions grecques relatives à l'administration romaine réunies par F. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal Administration in the Roman Empire*, 1926.

L'influence du latin sur le formulaire des inscriptions courantes semble réduite. Hors des textes officiels et des dédicaces impériales, on ne trouve que deux fois l'emploi de υἱός pour marquer la filiation, dans le testament de Rébilus, no **185**, 40, 42, et sur une épitaphe, *IG*, 526. L'onomastique enfin montre de nombreux emprunts faits à Rome (cf. ch. III, p. 127 sq.), où le problème de la transcription phonétique a été résolu de façon plus ou moins satisfaisante.

## ANNEXE III

# LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES : MODES ET FORMULAIRES

Cette annexe ne constitue en aucune manière une étude exhaustive des monuments funéraires de Thasos. Elle se propose seulement de rendre plus commodément accessible le matériel que renferment les textes. Nous nous sommes efforcés de classer les diverses formules en apportant la plus grande attention aux données chronologiques que nos recherches nous permettaient de préciser davantage. Il ne nous a pas été possible, dans l'état actuel de l'exploration archéologique, de poursuivre pour Thasos l'étude qui eût répondu à celle que H. Stemler a donnée depuis longtemps pour les inscriptions funéraires d'Asie Mineure[1]. Les pillages longtemps continués ont compromis les résultats d'une fouille dans la nécropole. Seules deux campagnes fructueuses en 1952 et 1953 ont apporté des renseignements précis sur cette nécropole[2]. De même l'étude générale de la sculpture fera mieux apparaître les variations, à partir des stèles archaïques[3], en passant par les belles œuvres classiques, telles que la stèle de Philis[4], ou hellénistiques[5], pour aboutir aux innombrables reliefs du cavalier thrace ou du banquet funéraire d'époque tardive. Il est actuellement impossible, non seulement de fixer avec précision la répartition des nécropoles et leur succession chronologique, mais même de suivre l'évolution des modes d'inhumation. Des tombes du IVe siècle, renfermant des *kadoi* de bronze et répondant à des rites d'incinération, ont été pillées et le matériel en a disparu[6]. Seule la construction des sarcophages monumentaux peut être datée assez sûrement de la fin du IIe siècle ap. J.-C. Elle s'est poursuivie, semble-t-il, pendant tout le IIIe siècle, mais les pillages modernes n'ont laissé subsister que quelques exemplaires d'une monumentale allée de tombeaux que les voyageurs avaient admirée et décrite jusqu'au milieu du XIXe siècle[7]. Il n'est pas davantage possible de préciser actuellement la forme des associations funéraires que revèle la

(1) H. Stemler, *Die griechischen Grabinschriften Kleinasiens*, Diss. Strasbourg, 1909.

(2) Cf. L. B. Ghali-Kahil, *BCH*, 78, 1954, p. 225-251 : *Nécropoles thasiennes*.

(3) Cf. Ch. Picard, *Monuments Piot*, 32, 1932, p. 21-32 : *Stèle archaïque thasienne*.

(4) P. Devambez, *BCH*, 55, 1931, p. 314-422.

(5) P. Devambez, *BCH*, 79, 1955, p. 121-134.

(6) Cf. *BCH*, 78, 1954, p. 230, n. 2.

(7) Cf. *BCH*, 78, 1954, p. 226, fig. 2 et 3 ; un autre sarcophage monumental, intact, se trouve au Sud-Ouest du village actuel, non loin de la route qui mène au cap Pachys.

multiplicité des noms inscrits sur les flancs de certains sarcophages[1]. Aussi s'est-on limité à l'étude du formulaire de cette catégorie d'inscriptions.

On a remarqué déjà que l'adjectif προσφιλής, qui apparaît à la fin du Ier siècle av. J.-C., semble caractéristique du formulaire thasien[2].

Enfin, et surtout, la rédaction des inscriptions funéraires a varié : on peut fixer approximativement le temps de ces variations à Thasos ainsi que les modes du formulaire :

*Au VIe et au début du Ve siècle av. J.-C.*, les épitaphes métriques présentent généralement la forme d'un distique (*IG*, 396 ; 397 ; 398 ; no **5** ; *IG*, 395 ; 683). Il est rare qu'un simple nom, au nominatif ou au génitif, marque la tombe (no **6**, et, peut-être, nos **1** ; **2**).

*Dans le dernier quart du Ve siècle av. J.-C.*, on désigne le plus souvent le défunt par son nom au nominatif suivi du patronymique (*IG*, 401 ; 402 ; nos **16**, **17**). L'emploi du génitif paraît alors comme une survivance (*IG*, 399 ; 421 ? ; no **82** *bis*).

*A la fin du IVe siècle av. J.-C.*, on ajoute parfois au nom un qualificatif évoquant une qualité du disparu, ainsi Μετρίη dite χρηστή (no **84**) ; cf. *Sup.* 453, épitaphe du berger Μάνης, χρηστὸς τοῖς δεσπόταις ; dans ces deux cas l'adjectif rappelle apparemment l'activité de bons serviteurs, comme l'a montré L. Robert[3].

*Au cours du IIIe siècle et au IIe siècle av. J.-C.*, on fait suivre l'énoncé du nom et du patronymique de la formule d'adieu χαῖρε (cf. no **86**, tombe d'Ἐπικράτη, qui paraît être l'un des premiers exemples). — A basse époque, IIIe siècle ap. J.-C., on paraît avoir employé parfois l'infinitif χαίρειν (cf. *IG*, 540 ; no **252**, deux fois).

*A la fin du Ier siècle av. J.-C.*, l'adjectif προσφιλής, désormais caractéristique de l'épigraphie funéraire thasienne, précède souvent la formule d'adieu χαῖρε. Un composé de φίλος rappelle parfois les mérites particuliers du défunt : φιλοπάτωρ (no **106**, accordé à un nom au vocatif ; sur ce terme relativement rare, cf. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1943, p. 174, n. 3) ; φιλότεκνος (au vocatif, nos **301**, **332**) ; φιλότροφος (au vocatif, *IG*, 472).

*A partir du Ier et du IIe siècle ap. J.-C.*, la périphrase μνήμης χάριν ou μνείας χάριν (cf. *Sup.* 457) remplace assez souvent la simple formule d'adieu ; dès le IIIe siècle av. J.-C. apparaît une formule comme celle du no **105** : Γῆρυς - - - ἐπέθηκεν τῶι αὐτῆς ἀνδρὶ μνῆμα. Enfin, sur une tombe féminine (no **244**), l'épithète εὐσεβής rappelle la piété particulière de la défunte (sur l'emploi d'εὐσεβής, cf. L. Robert, *Hellenica*, II, p. 81).

*A partir du Ier siècle ap. J.-C.* reparaît l'habitude de célébrer certains disparus par une inscription métrique. Fort différentes des inscriptions archaïques, ces longues épigrammes sont nourries de réminiscences littéraires où l'on suit jusqu'à l'époque byzantine la permanence de la culture à travers la dégénérescence formelle qui s'introduit insensiblement[4].

(1) Cf. *supra*, ch. III, p. 142.
(2) Cf. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1944, p. 171.
(3) *Études anatoliennes*, p. 369 ; *Hellenica*, VII, p. 152 sq. ; X, p. 28-33.
(4) Cf. *supra*, ch. IV, p. 167.

Liste des funéraires métriques d'époque romaine : *IG*, 441 à 451 inclus ; 609 ; 680 ; 685 ; *Sup.* 455 ; 477 ; 479 ; 481 ? ; nos **332** ; **333** ; **334** ; **336** ; **337** ; **338** ; **339** ; **340** ; **342** ; **352** ; **353** ; **354** ; **370**.

A peu près à la même époque, un peu plus tard peut-être, on commence à marquer l'âge du disparu : ἐτῶν suivi d'un nombre, le plus souvent en chiffres et non en toutes lettres (cf. *IG*, 446 ; 517 ; 518 ; 519 ; 521 ; 522 ; 528 ; 536 ; 553 ; 554 ; 606 ; 612 ; 619 ; 629 ; nos **248** ; **255** ; **283** ; **348**).

A partir du IIe siècle ap. J.-C., « méfiants de l'ingratitude de leurs héritiers » (*IG*, 561, 4), les vivants font construire (ζῶν ἔτι, cf. *IG*, 561, 2) une sépulture monumentale qui pourra accueillir leur corps et ceux de leur famille (*IG*, 514 ; 515 ; 526 ; 555 ; 556 ; 557 ; 561 ; 562 ; 564 ; 568 ; 579 ; 623 ; nos **253** ; **254** ; **291** ; **393**)[1].

En corrélation avec cette coutume apparaissent les inscriptions imprécatoires contre ceux qui violeraient la sépulture et y introduiraient des morts étrangers à la famille : toutes datent au plus tôt de la fin du IIe siècle, et plutôt du IIIe siècle ap. J.-C. : un tarif d'amendes versées tantôt à la cité, tantôt au fisc impérial, tantôt à l'un et à l'autre, punit le viol des sépultures :

| liste des amendes | à la cité | au fisc | indéterminé |
|---|---|---|---|
| **246** | 1000 deniers | · | |
| *IG*, 516 | | | 2500 deniers |
| » 553 | 2500 deniers | 2500 deniers | |
| » 555 | | 5000 deniers | |
| » 556 | 5000 deniers | | |
| » 557 | 2550 deniers | | |
| » 558 | ? | ? | |
| » 561 | 2000 deniers | 2000 deniers | |
| » 564 | 200 deniers | | |
| » 568 | 100 | | |
| » 578 | 2500? deniers | | |
| » 579 | | 500 ? deniers | |
| **393** | 2500 deniers | | |
| **253** | 4000 deniers (ou 10.000 ?) | 4000 deniers (ou 10.000 ?) | |
| Inédit (Πυθίων) | 12.000 (deniers?) | | |

Avec le temps, les mots pour désigner le tombeau varient eux aussi : à l'époque archaïque σῆμα, cf. *IG*, 397 et 442 (restitué), et μνῆμα, cf. *IG*, 396 et 398, paraissent seuls employés ; μνῆμα, pour un cénotaphe sans doute, dans no **403** ; au IVe ou au IIIe siècle av. J.-C., μνῆμα désigne encore la tombe que Γῆρυς a fait élever pour son mari (no **105**). Sans doute n'est-ce encore qu'un tombeau que désigne le terme ἡρῷον dans

(1) Sur le thème de l'ingratitude des héritiers et de la défiance à leur égard, cf. *REG*, 65, 1953, *Bulletin*, no 193 (à Prousias de l'Hypios) ; *REG*, 66, 1954, *Bulletin*, no 235 (Akmonia).

un texte disparu (*IG*, 552, 5 et 10) et même dans le décret du Ier siècle ap. J.-C., no **192**, l. 17, en l'honneur des jumeaux Euphrillos et Micas ? Mais à partir du Ier siècle ap. J.-C., il paraît difficile de distinguer dans l'emploi des termes suivants[1] : ἀνγεῖον (*IG*, 555, 2 ; 557, 3 ; no **393**) ; θηκίον (*IG*, 565, 3 ; 623, 8 à 10, forme θηκέον) ; σορεῖον (*IG*, 553, 3 ; 556, 2 ; 559, 1 ?) ; σορός (*IG*, 448, 7, restitué ; 566, 1 ; 568, 1 ; 602, 5 ?) ; τάφος (*IG*, 441, A 6, C 22, 26 ; 444, 1 ; 448, 7, restitué ; 449, 9, restitué ; 602, 10 ; no **333**, 6) ; τύμβος (*IG*, 600, 17 ; 602, 6 ; 609, 2 ; nos **332**, 1 ? ; **337**, 5 ; **370**, 23) ; χηλός (*IG*, 600, 6, poétique). Peut-être cependant les termes ἀνγεῖον et θηκίον apparaissent-ils plus tardivement que les autres dans cet usage (au IIIe siècle ap. J.-C. seulement, si l'on en croit les exemples conservés).

(1) Sur les différents termes désignant le tombeau, souvent caractéristiques d'une région et, comme on le voit à Thasos, d'une époque plutôt que d'une forme particulière de monument, cf. déjà H. Stemler, *Die griechischen Grabinschriften Kleinasiens*, p. 16-20, 22-27 ; cf. aussi L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, p. 220-223 ; *Hellenica*, X, p. 176-177. Pour l'emploi particulier de λέων ou de ἀετός comme symbole (et synonyme) de tombeau, cf. L. Robert, *Études anatoliennes*, p. 394-395 ; il convient de signaler qu'un lion funéraire a été retrouvé à Thasos, aux abords de la tour de Sôtas (aujourd'hui dans la cour du musée de Thasos).

ANNEXE IV

# LES MONNAIES

A. **Monnaies étrangères trouvées à Thasos**

B. **Monnaies thasiennes trouvées à l'étranger**

## A. *Monnaies étrangères trouvées à Thasos*

Grâce à l'obligeance de Mme A.-M. Bon, qui a bien voulu nous communiquer le texte de sa thèse soutenue à l'Université de Montpellier le 16 juin 1947 : *Contribution à l'histoire économique de Thasos dans l'antiquité*, nous avons pu compléter, par l'utilisation de son catalogue des monnaies étrangères trouvées à Thasos entre 1913 et 1933, nos propres relevés portant sur les années 1948 à 1955 (cf. déjà les Chroniques des fouilles du *BCH* 1949-1956). Nous l'en remercions ici très vivement. Les trouvailles entre 1933 et 1937 ont été analysées par M. Launey, *Sanctuaire*, p. 208, n. 7.

Notre liste comprend donc l'énumération de toutes les cités dont les monnaies ont été trouvées à Thasos pendant ces quarante dernières années. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pièces de chaque cité lorsqu'il dépasse l'unité. Les monnaies sont en bronze lorsque rien d'autre n'est spécifié. Cf. la carte des lieux de provenance des monnaies étrangères, p. 10.

*Région à l'Ouest et au Nord-Ouest du Nestos*

Néapolis (3), Philippes (17, dont 14 d'époque impériale), Galepsos, Amphipolis (30, dont 4 de l'époque d'Alexandre, 10 d'époque impériale : Tibère, Claude), Tragilos (2), Acanthos, Ouranopolis, Cassandria (Salonine), Olynthe, Thessalonique (14, dont 5 d'époque impériale : Tibère, Gordien, Philippe I), Lété (?) (2 AR)[1], Pella (12), Dion (Salonine), Macédoine (préteur Silanus), rois de Macédoine : Amyntas III, Philippe II (10), Alexandre III (4, dont 1 AR, fourrée), Cassandre (2), Alexandre IV (3), Antigone Gonatas (5), Antigone Doson (2), Philippe V (7), Persée,

(1) Il s'agit de deux petites monnaies d'argent portant au droit un silène agenouillé à droite, au revers, un carré incus. Comme M. H. Seyrig nous l'a fait remarquer, ce type n'est attribué que très hypothétiquement à la ville de Lété. Sa présence à Thasos et le sujet représenté donneraient plutôt à penser que nous pourrions avoir affaire à une monnaie thasienne non encore identifiée comme telle.

indéterminées (4), Pautalia (2 d'époque impériale : Septime-Sévère), Viminacium (Gordien), Dyrrhachium (Nikandros), Phalanna, Larissa (2), confédération thessalienne.

*Région à l'Est et au Nord-Est du Nestos*

Samothrace (9), Topiros (4, dont 2 d'époque impériale : Antonin), Abdère (50, dont 6 d'époque impériale : Tibère, Néron, Vespasien, Trajan), Orthagoria, Maronée (34, dont 4 d'époque impériale : Volusien, Julia Domna), Trajanopolis (Faustine I), Ainos (5), Lysimachie (3), Cardia (4), Hadrianopolis (2 d'époque impériale : Gordien), Philippopolis (impériale), rois de Thrace : Lysimaque (2), Rhoimétalcas I et II (7), Cotys IV et Rhescouporis, Odessos (Marc-Aurèle), Olbia.

*Région des Détroits*

Cœla (impériale), Sestos, Périnthe, Byzance (40, parmi lesquelles 39 AR, dont 38 trouvées dans un même trésor, cf. *BCH*, 80, 1956, p. 2-4), Chalcédoine (19 AR dans un même trésor, cf. *BCH*, *ibid.*, p. 4-6), Nicomédie (impériale), Nicée (Sévère Alexandre), Pruse, Cyzique (2, dont 1 d'époque impériale : Auguste), Parion (5, dont 4 d'époque impériale : Auguste et coloniales), Lampsaque (impériale), Abydos (6), Dardanos.

*Iles et Asie Mineure*

Lemnos : Myrina, Héphaistia (3), Ténédos (5), Sigée, Ilion (3, dont 1 d'époque impériale : Caracalla), Alexandrie de Troade (25, dont 23 d'époque impériale : Caracalla, Gallien, Sévère Alexandre, Julia Mamaea), Assos (2), Lesbos : Méthymna, Mytilène (2 d'époque impériale : Antonin, Caracalla et Géta), Érésos, Adramyttion (3) Perpérène, Pergame (5), Nacrassa (Hadrien), Atarnée, Élée (impériale), Myrina d'Éolide, Cymè (impériale), Smyrne (Marc-Aurèle), Clazomènes, Érythrées (Sévère Alexandre), Chios (4), Téos, Éphèse, Magnésie du Méandre (impériale), Milet, Cos (4), Rhodes (3, dont 1 AR), Sardes, Blaundos, Apamée, Tarse.

*Sporades, Grèce continentale, Cyclades*

Péparéthos (2), Chalcis d'Eubée (4), Athènes (2, dont 1 AR), Éleusis, Phocide (archonte Onymachos), Locride (?), Ténos, Naxos.

*Rois hellénistiques*

Ptolémée I Sôter, Ptolémée II Philadelphe, Séleucos I.

## B. *Monnaies thasiennes trouvées à l'étranger*

Liste des lieux de trouvailles établie par secteurs géographiques à partir de Thasos, dans la mesure du possible, suivant les voies de pénétration commerciale. On a indiqué par des italiques les sites où les trésors ne renfermaient que des imitations thasiennes, par des

caractères gras les villes antiques où l'on a retrouvé des pièces thasiennes surfrappées. Les abréviations suivantes ont été employées dans les références : Noe = S. P. Noe, *A Bibliography of Greek Coin Hoards*, 2d. ed., 1937 (*N. N. M.*, 78) ; *BIAB* = *Bulletin de l'Institut archéologique bulgare* ; B. Mitrea = *Ephemeris Dacoramana*, 10, 1943, Bucur Mitrea, *Penetrazione commerciale nella Dacia*, particulièrement ch. VIII, p. 65-69 ; *AA* = *Archäologischer Anzeiger*. Cf. la carte de la dispersion des monnaies thasiennes, p. 8.

## MONNAIES TROUVÉES SUR LE CONTINENT

### I. *Au Sud du Danube*

A. Antérieures au début du IV^e siècle :

1. Nevrokop : statères et drachmes de Thasos, de style archaïque, avec des statères des Oreskoi, de Macédoine (*BIAB*, 13, 1939, p. 344, col. 1).

2. Vaksevo (Kustendil) : 200 pièces d'argent archaïques de Thasos, portant au droit le satyre et la nymphe (*BIAB*, 8, 1934, p. 471 = Noe, 1013, s. v. *Struma River*).

3. Dubnitza : plus de 200 pièces archaïques de Thasos (*AA*, 1913, p. 363 = Noe, 341, s. v. *Dubritza*).

B. Postérieures au début du IV^e siècle :

4. Usküb (Skoplje) : tétradrachmes de Thasos et imitations (Noe, 1151).

5. Région de Janjevo : trouvailles fréquentes de monnaies d'argent de Thasos, ainsi que de pièces de Péonie, de tétradrachmes de Philippe III et d'Alexandre, d'imitations celtiques s'étendant de la Pannonie au Danube inférieur (*Archaeologia*, 49, 1885, A. J. Evans, *Antiquarian Researches in Illyricum*, p. 62).

6. District de Métochia, région de Prizren, Djakova, Ipek : abondance de monnaies antiques de Thasos, de Péonie, de Macédoine, des cités minières de Damastion et Pélaria, avec de nombreuses monnaies d'argent de Dyrrhachium et d'Apollonie et des imitations celtiques de pièces de Philippe II (*Archaeologia*, *ibid.*, p. 67).

7. Narona : 1 monnaie de bronze de Thasos (C. Patsch, *Zur Geschichte und Topographie von Narona*, *Schriften der Balkankomission*, V, 1907, cité par L. Robert, *Études de numismatique grecque*, 1951, p. 196, n. 1).

8. Thrace : environ 400 tétradrachmes de Thasos (*BIAB*, 4, 1926/1927, p. 323, col. 1 = Noe, 1126, s. v. *Trakietch*).

9. *Ibid.*, provenance douteuse : 1 tétradrachme, 27 didrachmes, 7 drachmes, 1 hémidrachme de Thasos, avec 4 tétradrachmes d'Abdère et 1 de Byzance (Noe, 1107, IV^e siècle av. J.-C.).

10. **Thrace :** monnaie du roi Mostis surfrappée sur un tétradrachme de Thasos (P. Gardner, *Num. Chron.*, Série II, 16, 1876, p. 299-306).

11. Didymoteichon : 1000 pièces d'argent de Thasos, Maronée, Chersonesos, Parion, Abdère, Abydos (Noe, 327).

12. Andrinople : 45 tétradrachmes de Thasos, avec 1 monnaie de Maronée,

1 de Prusias II, 13 de Nicomède II-IV, 3 d'Alexandrie de Troade, 1 d'Abydos, 11 de Lysimaque (Byzance) (Noe, 17).

13. Meritchleri : 1 monnaie de Thasos, avec 1 pièce de Lysimaque et 2 tétradrachmes de la Macédoine Première (Noe, 675).

14. *Tchernokolevo* (Tchirpan) : imitations de tétradrachmes thasiens (*BIAB*, 17, 1950, p. 322, col. 2).

15. Morzian (Plovdiv) : 106 tétradrachmes de Thasos et d'Athènes (période II) (Noe, 709).

16. Blanitsa (Pazardjik) : 8 tétradrachmes de Thasos, avec 43 monnaies d'Histiée en Eubée (*BIAB*, 15, 1946, p. 241, col. 2).

17. Kepeli : 231 pièces d'argent de Thasos et d'Abydos (Noe, 546).

18. Benkovski (Stara-Zagora) : tétradrachmes de Thasos, avec tétradrachmes d'Athènes (période II, nouveau style) et de Maronée, 270 pièces en tout (Noe, 145)

19. *Gipsovo* (Triern, Stara-Zagora) : 30 imitations de tétradrachmes thasiens (*BIAB*, 18, 1952, p. 404, col. 1).

20. Popnitsa : 100 tétradrachmes de Thasos (Noe, 828).

21. Tchourek : tétradrachmes de Thasos et de Maronée, principalement des *imitations* (Noe, 1134).

22. Sabrano : 800 tétradrachmes de Thasos (Noe, 877).

23. Nova-Zagora : 3 tétradrachmes de Thasos et 12 *imitations*, avec 7 tétradrachmes de Maronée et 2 d'Athènes (période II) (*BIAB*, 15, 1946, p. 242, col. 1).

24. *Nova-Zagora* : 120 imitations de tétradrachmes thasiens, de type celtique (Noe, 747).

25. Matsa (Nova-Zagora) : 5 tétradrachmes de Thasos (*BIAB*, 12, 1938, p. 456, col. 2).

26. Korten (Nova-Zagora) : 40 tétradrachmes de Thasos (*BIAB*, 12, 1938, p. 456, col. 1).

27. Maglis (Kazanlik) : 44 tétradrachmes de Thasos, avec 27 de Lysimaque (Noe, 638).

28. Kazanlik : 55 tétradrachmes de Thasos (Noe, 542).

29. *Karnobal* : 27 imitations de tétradrachmes thasiens, avec 1 tétradrachme de Maronée (*BIAB*, 15, 1946, p. 243).

30. Gradets (Nova-Zagora) : 8 tétradrachmes de Thasos (*BIAB*, 17, 1950, p. 316, col. 2).

31. **Apollonie du Pont** : 3 monnaies de bronze de Thasos (*BIAB*, 15, 1946, p. 65-67, fig. 29, 7-9) ; 2 *imitations* de tétradrachmes thasiens, contremarqués par Apollonie (*ibid.*, p. 64, n$^{os}$ 4, 5, fig. 26, 1, 2).

32. *Troianovo* (Bourgas) : 5 imitations de tétradrachmes thasiens, avec 2 imitations de tétradrachmes de Philippe (*BIAB*, 14, 1940/1941, p. 285, col. 2).

33. Aytoska Banja : 12 bronzes de Thasos, avec monnaies de Callatis, Dionysopolis, Istros, Odessos, Tomis, Abdère, Ainos, etc. (Noe, 111).

34. **Odessos :** tétradrachmes d'Odessos surfrappés sur des tétradrachmes de Thasos (Imhoof-Blumer, *Münz. Nordgriechenlands*, II, 1, p. 589, nº 2170 ; autre exemplaire signalé par M. H. Seyrig, cf. *supra*, p. 8, n. 4).

35. Choumen : 1 tétradrachme de Thasos, avec 31 tétradrachmes d'Alexandre (*BIAB*, 15, 1946, p. 238, col. 1).

36. *Staroselo* (Troian) : 36 imitations de tétradrachmes thasiens (*BIAB*, 14, 1940/1941, p. 285, col. 2).

37. Varbovka (Sevlievo) : 47 tétradrachmes de Thasos (*BIAB*, 11, 1937, p. 317, col. 2).

38. Samovodin : 14 tétradrachmes de Thasos, de Maronée et de la Macédoine Première, avec 4 tétradrachmes d'Alexandre (Mesembria), 5 imitations de drachmes de Philippe III, 14 bronzes d'Odessos (Noe, 905).

39. Vidrare (Teteven) : 40 tétradrachmes de Thasos, avec monnaies d'Alexandre (*BIAB*, 18, 1952, p. 400, col. 2).

40. Vlachitsa : 48 monnaies d'argent de Thasos et de Maronée (Noe, 1165).

41. Kruchovitsa : 85 tétradrachmes de Thasos (Noe, 579).

42. Nikolaevo (Pleven) : 40 tétradrachmes de Thasos (Noe, 742).

43. *Ibid.* : 8 tétradrachmes de Thasos, avec 10 de la Macédoine Première (*BIAB*, 17, 1950, p. 324-325).

44. Valci-Tran (Pleven) : 64 tétradrachmes de Thasos, avec 50 drachmes de Dyrrhachium et 17 d'Apollonie d'Illyrie (Noe, 1153).

45. Gortalovo (Pleven) : 7 tétradrachmes de Thasos et 7 de la Macédoine Première (*BIAB*, 18, 1952, p. 404, col. 1).

46. Bojouritsa (Pleven) : 6 tétradrachmes de Thasos, avec 10 tétradrachmes de la Macédoine Première (*BIAB*, 18, 1952, p. 403, col. 2).

47. Sadovets (Loukovit) : 40 tétradrachmes de Thasos, avec 421 drachmes de Dyrrhachium et d'Apollonie d'Illyrie (*BIAB*, 17, 1950, p. 321, col. 2).

48. Biéla Slatina : 74 tétradrachmes de Thasos (Noe, 151).

49. *Ibid.* : 35 imitations de tétradrachmes thasiens (*BIAB*, 16, 1940/1941, p. 282, col. 1).

50. Koilovtsi (Nikopol) : 2 tétradrachmes de Thasos, avec 4 de la Macédoine Première (*BIAB*, 18, 1952, p. 404, col. 1).

51. Ledjane (Svichtchov) : 150 tétradrachmes de Thasos (*BIAB*, 12, 1938, p. 450, col. 2).

52. Cagalia (Rousse) : tétradrachmes de Thasos et de Maronée (*BIAB*, 18, 1952, p. 403, col. 2).

53. Lipnik (Rousse) : 35 tétradrachmes de Thasos et 7 *imitations*, avec 2 tétradrachmes de Maronée (*BIAB*, 18, 1952, p. 402, col. 2).

54. Ostrov (district de Constantza) : 89 tétradrachmes de Thasos, avec 89 deniers républicains (B. Mitrea, nº 36).

55. Dikili Kairiak (Kochoukavachko) : 1 tétradrachme de Thasos, trouvé sur un site antique, avec un lot de monnaies provenant de Bizyé (Caracalla), Plotinopolis (Caracalla), Maronée, Abdère, et des monnaies impériales romaines de Philippe l'Arabe, Trajan Dèce, Aurélien, Probus, Dioclétien, Constance Chlore (*BIAB*, 8, 1934, p. 472, col. 2).

56. District de Karbanat : tétradrachmes de Thasos en grande quantité (Noe, 532).

57. Polsky-Trambech : 4 tétradrachmes de Thasos (Noe, 824).

58. *Madania* (Smolensko) : 10 imitations de tétradrachmes thasiens, avec 1 tétradrachme d'Alexandre (Noe, 636 = *BIAB*, 11, 1937, p. 317, col. 2).

## II. *Au Nord du Danube*

59. « *Roumanie* » : imitations de monnaies thasiennes (B. Mitrea, nº 37 : coll. du Comte Dessewffy).

60. District de Ialomitsa, entre Pribegi et Amara : 4 tétradrachmes de Thasos, avec 4 tétradrachmes d'Alexandre (B. Mitrea, p. 50, nº 39).

61. Popesti-Leordeni (district d'Ilfov) : 20 tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 33).

62. Environs de Bucarest : tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 31).

63. Plumbuita (près de Bucarest) : tétradrachmes de Thasos (Noe, 823).

64. *Colenlina* (près de Bucarest) : 500-600 imitations de monnaies de Thasos (B. Mitrea, nº 39).

65. Herastrau (district d'Ilfov) : 55 tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 32).

66. *Cojasca* (district de Dâmbovitza) : 150 imitations de tétradrachmes thasiens (B. Mitrea, nº 40).

67. Coada Malului (district de Prahova) : tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 41).

68. Tartasesti (district d'Ilfov) : tétradrachmes de Thasos et de la Macédoine Première (B. Mitrea, nº 30).

69. Bogatsi (district de Dâmbovitza) : divers tétradrachmes de Thasos et de la Macédoine Première (B. Mitrea, nº 29).

70. Giurgiu : « divers exemplaires » (B. Mitrea, nº 35).

71. Zimnicea : monnaies de Thasos signalées (B. Mitrea, nº 34).

72. Hotarani (district de Romanati) : 3 tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 28).

73. *Province d'Oltenia* : imitations de monnaies thasiennes (B. Mitrea, nº 38).

74. Petrosani (district de Hunedoara) : environ 200 tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 6).

75. Ghelintsa (district de Trei Scaune) : environ 200 tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 12 = Noe, 422, s. v. *Gelencze*).

76. Transylvanie : nombre considérable de monnaies de Thasos (B. Mitrea, nº 25).

77. *Ibid.* : 117 tétradrachmes de Thasos et *imitations* (B. Mitrea, nº 27 = Noe, 874, s. v. *Rumania*).

78. *Ibid.* : imitations de tétradrachmes de Thasos et de la Macédoine Première, (B. Mitrea, nº 26).

79. Brasov : 20 tétradrachmes de Thasos (Noe, 164).

80. Environs de Brasov : 2 tétradrachmes de Thasos et 2 *imitations*, avec 7 imitations de drachmes de Philippe II, 3 imitations de tétradrachmes et 2 imitations de drachmes d'Alexandre (B. Mitrea, nº 11).

81. Martinis (district d'Odorhei) : 1 monnaie de Thasos et grand dépôt de monnaies républicaines romaines (B. Mitrea, nº 20).

82. Casolt (Mont Uselberg) : plus de 100 tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 10 = Noe, 539, s. v. *Kastenholz*).

83. Environs de Nocrich (district de Sibiu) : 1 tétradrachme de Thasos (B. Mitrea, nº 9).

84. *Rahau* (district d'Alba) : 1 imitation de monnaie thasienne (B. Mitrea, nº 19).

85. Sebes (district d'Alba) : monnaies de Thasos, d'Apollonie d'Illyrie, de Dyrrhachium (Noe, 934 = B. Mitrea, nº 18 ?).

86. *Ibid.* : 395 « monnaies daces » (B. Mitrea, nº 18).

87. *Cugir* (district de Hunedoara) : imitations de monnaies thasiennes, avec des monnaies daces (B. Mitrea, nº 8).

88. Pianul de Jos (district d'Alba) : 1 tétradrachme de Thasos, avec drachmes d'Apollonie d'Illyrie et de Dyrrhachium (B. Mitrea, nº 5).

89. Varmaga (district de Hunedoara) : 3 tétradrachmes de Thasos, avec 1 monnaie de la Macédoine Première et 1 monnaie romaine républicaine (B. Mitrea, nº 7).

90. Tissa (district de Hunedoara) : 50 tétradrachmes de Thasos, avec 19 drachmes d'Apollonie d'Illyrie, 37 drachmes de Dyrrhachium et environ 900 deniers romains (dont 837 républicains et 11 impériaux) et 2 *imitations* (Noe, 1112 = B. Mitrea, nº 4).

91. Banat : tétradrachmes de Thasos et *imitations* (B. Mitrea, nº 3).

92. Criciova (district de Severin) : 1 tétradrachme de Thasos (B. Mitrea, nº 2).

93. Remetea (district de Timis-Torontal) : 6-8 tétradrachmes de Thasos, avec 169 deniers romains (B. Mitrea, nº 1).

94. Vukovar : 1 monnaie de Thasos, avec 1 statère d'or d'Alexandre (B. Mitrea, p. 70).

95. Cetea (district d'Alba) : quelques tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, nº 17).

96. Mura Micà (district de Mures) : 128 tétradrachmes de Thasos, avec 39 tétradrachmes de la Macédoine Première (B. Mitrea, nº 13 = Noe, 983, s. v. *Sindriesul Mic*).

97. Bogata Muresului (district de Turda) : 800 tétradrachmes de Thasos, originaux et *imitations* (B. Mitrea, n° 21).

98. Sovata (district de Mures) : 10 tétradrachmes de Thasos, avec 2 tétradrachmes de la Macédoine Première (B. Mitrea, n° 14).

99. Environs de Cluj : 12 tétradrachmes de Thasos et monnaies macédoniennes (B. Mitrea, n° 23).

100. Catalina (district de Cluj) : tétradrachmes de Thasos et deniers consulaires romains (B. Mitrea, n° 22).

101. Feleacul Sasesc (district de Somes) : quelques tétradrachmes de Thasos et imitations de tétradrachmes de Philippe (B. Mitrea, n° 24).

102. Sângeorzul Nou (district de Nasaud) : fréquentes trouvailles de tétradrachmes de Thasos et d'*imitations* (B. Mitrea, n° 16).

103. Sieu (district de Nasaud) : quelques tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, n° 15).

104. Eìla Caraianopol : 4 tétradrachmes de Thasos, avec 4 drachmes d'Alexandre (Noe, 382).

105. Konyha : 1 tétradrachme de Thasos (B. Mitrea, p. 69).

106. Gude, près de Sevlus (Russie subcarpathique) : monnaies de Thasos, avec deniers républicains et drachmes d'Apollonie d'Illyrie et de Dyrrhachium (B. Mitrea, p. 69).

107. Environs de Bratislava (district de Pozsony) : quelques découvertes importantes de tétradrachmes de Thasos (B. Mitrea, p. 69).

108. District de Pozsony, à Stomfa, Szered, Pozsony : autres exemplaires de monnaies de Thasos (B. Mitrea, p. 70).

109. Réte : 2 tétradrachmes de Thasos, avec monnaies celtiques (B. Mitrea, p. 69).

110. *Gorodok* (région de Lwow) : 1 imitation de tétradrachme thasien (*Vestnik Drevnei Istorii = Messager d'histoire ancienne*, 4, 1951, p. 262, n° 157).

111. Garapovka (près de Jitomir) : 1 tétradrachme de Thasos (*ibid.*, p. 257, n° 65).

## Monnaies trouvées sur les côtes de l'Égée et dans les îles

Postérieures au début du IV$^{e}$ siècle :

112. Olynthe : 13 monnaies de bronze de Thasos et 4 pièces de la Pérée thasienne (D. M. Robinson, *Excavations at Olynthus*, p. 339).

113. Oropos, Amphiaraion : 1 monnaie de bronze de Thasos (L. Robert, *Études de numismatique grecque*, p. 192, n. 6).

114. Athènes : 1 monnaie de Thasos, signalée dans l'inventaire des fouilles de l'agora (*Hesperia*, 5, 1936, p. 130).

115. **Ténédos :** tétradrachme de Ténédos surfrappé sur une pièce de Thasos (L. Robert, *l. c.*, p. 5, n. 3, qui renvoie à Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 269).

116. Ilion : 1 monnaie de Thasos (L. Robert, *l. c.*, p. 78, n. 3).

117. **Alexandrie de Troade :** tétradrachme d'Alexandrie surfrappé sur une pièce de Thasos (L. Robert, *l. c.*, p. 5, n. 3, qui renvoie à Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 261).

118. Kébren (Troade) : 1 monnaie de Thasos (L. Robert, *l. c.*, p. 83 et 91, n. 2).

119. Pergame : 1 tétradrachme de Thasos (*Altertümer von Pergamon*, I, 2, p. 356).

120. Crète : 3 tétradrachmes de Thasos, conservés actuellement l'un dans la collection du Dr Giamalakis (nº 720), les autres au musée de Réthymno[1].

## Monnaies trouvées hors de la Méditerranée orientale et des Balkans

A. Antérieures au début du ivᵉ siècle :

121. Kaboul (Afghanistan) : 1 tétradrachme archaïque de Thasos, dans un trésor (D. Schlumberger, *L'argent grec dans l'empire achéménide*, p. 33, nº 9).

122. Benhra el-Asl (Égypte) : 3 monnaies de Thasos, dans un trésor varié de 71 pièces d'argent (Noe, 143).

123. Delta (Égypte) : monnaies de Thasos, dans un trésor varié de 24 pièces d'argent (Noe, 362).

124. Demanhur (Égypte) : 12 monnaies de Thasos, dans un trésor varié de 165 pièces d'argent (Noe, 323).

125. Sakha (Égypte) : 1 monnaie de Thasos, dans un trésor de 72 pièces (Noe, 888).

126. Zagazig (Égypte) : 1 monnaie de Thasos, dans un trésor varié de 84 pièces (Noe, 1178).

127. Tarente (Italie) : monnaies de Thasos, dans un trésor varié de 600 pièces d'argent (Noe, 1052).

128. **Métaponte** (Italie) : monnaies locales surfrappées, entre autres, sur des pièces de Thasos du vᵉ siècle av. J.-C. (S. P. Noe, *The Coinage of Metapontum*, I, II, *N. N. M.* 32 et 47 ; C. V. H. Sutherland, *Num. Chron.*, 1942, p. 1 sqq. : *Overstrikes and Hoards*).

B. Postérieures au début du ivᵉ siècle :

129. Buccheri (Sicile) : 3 tétradrachmes de Thasos, avec 4 monnaies d'Alexandre, 2 statères d'or et quelques tétradrachmes de Philippe II et 30 « Pégases » de Corinthe ; date de l'enfouissement : vers 134 av. J.-C. (Noe, 170).

130. *Vizzini* (Sicile) : imitations de monnaies thasiennes, avec des « Pégases » de Corinthe et des colonies (Noe, 1164).

(1) Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. G. Le Rider, à qui nous adressons nos vifs remerciements. Bien que le lieu de provenance de ces pièces ne soit pas connu, M. Le Rider estime probable qu'elles ont été trouvées en Crète même, les deux collections qui les renferment étant essentiellement d'origine locale. Il nous a signalé en outre l'existence dans la collection du musée d'Héracléion, formée souvent d'apports étrangers, d'un statère thasien du vᵉ siècle av. J.-C., dont il serait imprudent, en revanche, de tenir compte au point de vue géographique.

## ANNEXE V

**Textes omis ou publiés entre *IG* XII, supplément et *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos***

---

Pour unifier et simplifier les références à la prosopographie qui termine ce volume, tous les textes qui échappaient aux recueils *IG* XII, 8, *IG* XII, sup. et aux fascicules des *Études thasiennes* ont été repris dans cette annexe et ont reçu un n° d'ordre à la suite des textes inédits publiés dans les deux volumes des *Recherches*.

**371.** R. Martin, *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 161-162, n° 6 : fragment de catalogue d'archontes du Ier siècle ap. J.-C. où ne subsistent sur sept lignes que les finales du titre.

**372.** *Inv.* 307 ; R. Martin, *BCH*, *ibid.*, p. 158, n° 3 (Phot.) :

Γυναικονόμοι 'Αφροδίτηι ·
Κλεύστρατος Πολυκλεῦς,
Εὐξενίδης Διοφάντου,
Νοσσικᾶς Δημοτέλευς.

**373.** R. Martin, *BCH*, *ibid.*, p. 159, n° 4 :

Γυναικονόμο̣[ι 'Αφροδίτηι] ·
'Εράτων Θεορ[ρήτου]
'Αριστόδημ[ος - - -]
'Ερατοκράτ̣η[ς - - -]

**374.** *Inv.* 339 ; E. Will, *BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 201 (Phot.) :

Κυρίου "Ηρωνος δεσπότου ἱερόν,
Μεγάλης Γαλλίας ἀθανάτης ἱερόν,
Μεγάλης Σύρων ἁγνῆς δεσποίνης ἱερόν.

**375.** M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*, p. 95, n° 10 :

Λύη[τος] | ἀνέθηκ[εν] | ['Ηρα]κλεῖ.

**376.** *Inv.* 587 ; J. Pouilloux, *BCH*, 71-72, 1947/1948, p. 262 (Phot.) :

Ἡρακλεόδωρος Ἀριστονίκου Ὀλύνθιος
ὁ πρόξενος τὸν πύργον καὶ τὴν ἐξέδραν κ[αὶ]
τὸν ἀνδριάντα Θεοῖς Πᾶσιν ἐκ τῆς παραθήκ[ης]
ἧς κατέλιπε παρὰ Ἀρχεδήμωι τῶι Ἱστιαίο[υ].

**377.** R. Martin, *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 161, nº 5 :

Αὐτο[κράτορα Καίσαρα - - -] | Τρα[ιανόν - - - -]

**378.** R. Martin, *BCH*, *ibid.*, p. 154, nº 1 (Phot.) :

[Π]ολέμαρχο[ι Σωτείρηι ?]
[Ξε]νοκλῆς Ἀν[τικλεῦς ?]
3 [Πυ]θίων Ἡρα[κλείδου]
[Ν]αύφαντος Ἀσ[τυδόκου]
[Π]υθίων Ἐπικ[ράτευς]
6 [Π]υθίων Προμ[- - -]

**379.** *Inv.* 1033 ; R. Martin, *BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 175, nº 1 (Phot.) ; cf. P. Roussel, *ibid.*, p. 289 ; *Recherches* I, p. 75 :

τοὺς θύοντας τῶι Θεογένηι
- - rasura - - ἀπάρχεσθαι εἰς τὸν θη-
σαυρὸν μὴ ἔλασσον ὀδολοῦ · τῶι δὲ
4 μὴ ἀπαρξαμένωι καθότι προγέ-
γραπται ἐνθυμιστὸν εἶναι · τὸ δὲ
πεσούμενον χρῆμα ἑκάστου ἐνι-
7 αυτοῦ δοθῆναι τῶι ἱερομνήμονι ·
8 τόνδε φυλάσσειν ἕως ἂν συνα-
χθῶσιν δραχμαὶ χίλιαι · ὅταν δὲ
τὸ προγεγραμμένον πλῆθος
συναχθῆι, βουλεύσασθαι τὴν βου-
12 λὴν καὶ τὸν δῆμον εἰς τί ἀνάθημα
ἢ κατασκεύασμα ἀναλωθή -
σεται τῶι Θεογένηι - - rasura - -

**380.** *Inv.* 1033 ; R. Martin, *BCH*, *ibid.*, p. 194, nº 2 (Phot.) ; cf. *alii*, *ibid.* : Ἀγαθῆι τύχηι · τὸν | βουλ[ό]μενον ἐπὶ ὀ|νήσει [αὐτοῦ] καὶ τέκνων | καὶ γυναικὸς ἐπάρ|[χε]σθαι Θεογένει.

**381.** *Inv.* 1235 ; R. Martin, *RA*, 1948, p. 705 sq. ; cf. texte reproduit *Recherches* I, p. 227, n. 7 et Pl. XX, 10.

**382.** L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 111 et Pl. XXIII, publie un fragment qui se rapporte à droite à *IG*, 551 :

Μορμίλ|λων
Λαῦτος | ἐνίκα
Εὐφρίλλ|ου.

**383.** *Inv.* 352 ; R. Martin, *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 162, nº 8 ; G. Daux, *RA*, 1948, p. 251 (Phot.) : Ἄντις | Αἰάκεος.

**384.** A. J.-Reinach, *CRAI*, 1912, p. 224, n. 1 : Ζώσ|ιμος Ζω|σίμου | ἥρως.

**385.** *Inv.* 388 ; A. J.-Reinach, *Revue des Études juives*, 1913/I, p. 165 ; texte publié sans numéro, *Recherches* I, p. 316, n. 2 et Pl. XXXI, 4.

**386.** *Inv.* 169 ; H. Seyrig, *BCH*, 51, 1927, p. 202, n. 1 : Αὐφώνιος Θερ|σίλοχος — Αὐφωνία Ἑλί|κιν Βάσης.

**387.** A. Bon, *BCH*, 54, 1930, p. 172 : - - - - φυλων | - - - ἀδελ[φῶι] Γλαυκιαν|ὸς ἐπ(ο)ίησα| μνήμης χά|ριν.

**388.** A. Bon, *ibid.*, p. 147 : Ποσιδώνι|ος.

**389.** A. Bon, *ibid.*, p. 175-176 : Ἀρτεμεισία Ἡρακ[λ - - -] | Ἡρακλείδους.

**390.** A. Bon, *ibid.*, p. 170 : Ζειπᾶς Κοδρ[άτου] | προσφιλὴς χαῖρ[ε].

**391.** L. Robert, *RA*, 1933/II, p. 125, n° 26 : Παπᾶς Ἑστιαίου, Ἡρῴ χαίρετε.

**392.** L. Robert, *Rev. Phil.*, 1944, p. 171 (publié *Sup.* 687, en Eubée, à Oréos) : Συντύχη | Ζειπᾶδος | προσφιλὴς | χαῖραι.

**393.** B. Kallipolitis et D. Lazaridis, Ἀρχαῖαι ἐπιγραφαὶ Θεσσαλονίκης, p. 8, n° 3 ; cf. J. et L. Robert, *REG*, 61, 1948, *Bulletin*, n° 102 :

Αὐρήλιος Εὐτυχιανὸς Εὐφροσύνου κατασκευάσας
ἑαυτῷ καὶ τῇ συμβίῳ Αὐρηλίᾳ Ζμύρνῃ τὸ ἀνγεῖον ἀπεθέμην
καὶ τῷ φιλτάτῳ μου Αὐρ(ηλίῳ) Εὐφήμῳ Διονυσο-
δώρου καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ *martelage*
νῃ · μεθ' οὓς οὐδένα ἕτερον ἀποθήσετέ <τε> τ-
ις ἐπὶ ἀποδώσι τῇ Θασίων πόλι ✱ βφ'.

**394.** Au Musée d'Histria, *inv.* 284 ; base de statue de marbre publiée *Studi si cercetări de istorie veche*, 5, 1-2, 1954, p. 95, n° 9 ; signalée *REG*, 68, 1955, *Bulletin*, n° 163 a, p. 60 ; *RA*, 1956/I, p. 105-106 : Ἡροφῶν Σωστράτου Θάσιος.

**394** *bis*. *Inv.* 22 ; publiée par F. Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse*, p. 29 : Πόλα Ἡρακλείδου εὐχήν.

On a omis les fragments insignifiants signalés par A. Dain, *Inscriptions grecques du Musée du Louvre : les textes inédits*, nos 29, 31 ; M. Launey, *Sanctuaire*, nos 1, 6, 9, 12, 14, 15, 16, 17 ; R. Martin, *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 162, n° 7.

ANNEXE VI

# PETITS FRAGMENTS

---

Cette annexe groupe quelques fragments très mutilés, dont le seul intérêt est de présenter des restes de noms propres identifiables pour la prosopographie, ainsi qu'une liste, par numéro d'inventaire, des fragments, qui se réduisent à quelques lettres ou syllabes insignifiantes ; la plupart proviennent d'inscriptions funéraires.

**395.** *Inv.* 225; plaque de marbre brisée à gauche et en bas; dimensions en mètres : 0,60 × 0,32 × 0,055 ; h. l. en centimètres : 3-4,5 ; int. : 0,4-1,8 ; trouvée à la Porte de Zeus le 6 août 1913 par S. Rissom (Pl. LIII, 1) : [- - - - Δ]ηλίωνος | [προσφιλ]ὴς χαῖρε · | [- - - - Φι]λόφρονος | [προσφιλὴ]ς χαῖρε · | [- - - 'Ε]παφρᾶ | [προσφιλὴ]ς χαῖρε · | - - - α Κωμαίου | [προσφιλὴ]ς χαῖρε · | - - - ίου.

*N. C.* Lettres assez irrégulières : *apices* marqués ; *alpha* à barre brisée ; boucles du *phi* en forme de cœur ; à partir de la l. 7, la gravure est beaucoup plus superficielle.

**396.** *Inv.* 377 ; fragment d'inscription funéraire : [- - - Αἰσ]χύλου προσ|[φιλὴς χαῖρε].

**397.** *Inv.* 433 ; fragment d'inscription funéraire : Ποσ - - - | Εὐφρ̣ - - - | χρ̣[ηστὲ] | χ[αῖρε].

**398.** *Inv.* 748 ; fragment d'inscription funéraire ou de catalogue : Δημο̣ - - - | Σμικιω - - -

**399.** *Inv.* 946 ; fragment d'inscription funéraire ou de dédicace : Ἱκ - - - | Ἡσθ - - - | Διονυ - - -

**400.** *Inv.* 1237 ; fragment d'inscription funéraire : τοῦ Νεκαο̣ - - - | προστασ - - - | ιος Εὐλ - - -

**401.** *Inv.* 1244 ; fragment de liste? [Οὐ]α̣λέριος | - - - 2 hastes verticales.

**402.** Fragment d'inscription funéraire vue par Ch. Picard en 1913 : — σίων 'Εφηδικοῦ π[ροσφιλὴς] | χαῖρε.

Fragments insignifiants :

*Inv.* 366, 371, 382, 390, 396, 406, 408, 410, 424, 426, 428, 431, 434, 447, 449, 522, 536, 538, 540, 545, 570, 571, 573, 578, 589, 595, 601, 602, 604, 605, 609, 610, 611, 612, 614, 623, 664, 669, 673, 675, 706, 721, 723, 724, 726, 727, 728, 730, 734, 736, 739, 743, 749, 750, 752, 805, 806, 833, 834, 835, 846, 858, 859, 867, 870, 964, 990, 1007, 1051, 1052, 1053, 1054, 1076 (fragment de loi ?), 1116, 1118, 1119, 1121, 1122, 1124, 1126, 1127, 1128, 1129, 1132, 1133, 1154, 1155, 1156, 1158, 1160, 1252 (graffite), 1258, 1271 (graffite), 1290, 1360 (deux lettres d'une dédicace). Sur l'agora, 4 fragments sans n°, réduits à quelques lettres, sur des blocs architecturaux.

---

## ANNEXE VII

## TEXTES ANTÉRIEURS A 196 AV. J.-C. (TROUVÉS EN 1954-1955)

---

### Dédicace archaique

**403.** *Inv.* 1355 ; cénotaphe de Glaukos, fils de Leptine, cf. *BCH*, 79, 1955, p. 75-86 (Pl. LIV). Γλαύϙο εἰμὶ μνῆ|μα τõ Λεπτίνεω · ἔ|θεσαν δέ με οἱ Βρέντ|εω παῖδες.

### Dédicace a Athéna Propylaia.

**404.** *Inv.* 1327 ; base de marbre à deux degrés portant au lit d'attente un encastrement circulaire à mortaise (d. 0,215-0,385 ; h. 3,5 et 4,5) ; dimensions en mètres, degré inférieur : 0,56×0,465×0,13 ; degré supérieur : 0,495×0,395×0,09 ; h. l. en centimètres : 2 ; int. : 1 ; trouvée le 20 août 1954 *in situ* exactement à l'Est de l'autel accolé à l'extrémité orientale du mur Sud dans le passage des théores (Pl. LV, 1, 2).

| | |
|---|---|
| degré supérieur | Ἀθηναίηι Προπυλαίηι ἀνέθηκα<br>Φιλίσκος Ἀριστολείδεος. |
| degré inférieur | Ἰσαγόρης Πρηξιπόλιος,<br>[Λεώφα]ντος [Δ]ημάλκ[εος], 4<br>[Φιλίσκος Ἀριστολείδεος]. |

*N. C.* L'état de la pierre est tel qu'on ne peut affirmer l'existence de la l. 5 ; il ne subsiste aucune trace de lettre. Mais l'emplacement convient et l'usure particulière de la pierre paraît indiquer qu'on y avait gravé un nom, apparemment le troisième du collège, bien que déjà exprimé sur le degré supérieur, plutôt qu'une signature.

Les trois membres de ce collège avaient fait une dédicace en commun, dont la base a déjà été retrouvée dans le passage des théores (*Sup.* 369) ; ils sont en outre connus par la liste générale des théores (*Recherches* I, *Cat.* I, col. 6, l. 26, 27, 28 : ca. 380 av. J.-C.).

Le lieu où l'on a découvert les deux bases conduit naturellement à penser que les trois personnages forment un collège de théores. Il faut pourtant observer que sur les dédicaces, l'ordre du collège n'est pas le même que dans la liste générale des théores[1].

(1) Il convient de noter que si le nom de Φιλίσκος Ἀριστολείδεος n'était pas répété, l. 5, les trois exemples présenteraient tous les trois un ordre différent où chaque personnage est successivement nommé en tête. Mais

Différence où l'on ne peut chercher un argument décisif, puisqu'on ne peut encore déterminer à quoi répondait l'ordre officiel des théores, ni s'il variait au cours d'une même magistrature (cf. *Recherches* I, p. 401, et n. 1). En outre la mutilation de la première dédicace prive d'un élément de comparaison précieux : on ne peut connaître la divinité à laquelle était destiné ce monument[1]. Il est au moins vraisemblable que la première dédicace émanait de l'ensemble du collège. Non seulement il n'y avait sans doute qu'une ligne gravée avant le collège des théores sur *Sup*. 369, mais la rédaction insolite ἀνέθηκα, la répétition (très vraisemblable) du nom de Φιλίσκος dans la dédicace nouvelle s'expliqueraient bien par le désir de s'opposer à un autre monument. De toute façon, cette dédicace redoublée semble indiquer une époque importante pour le « passage des théores ». Se plaçant aux environs de 380 indique-t-elle la date où fut commencée la remise en ordre des archives, terminée sans doute autour de 360 (cf. *Recherches* I, p. 263) ?

Enfin la dédicace nouvelle permet d'identifier avec certitude la divinité que l'on honorait sur l'autel qui prolongeait à l'Est le mur Sud du passage. Bien qu'indépendant du mur, comme l'a montré l'examen des fondations, cet autel ne fut sans doute pas construit longtemps après le passage : les scellements en queue d'aronde à *embolon*, qui assemblent les blocs de l'*euthyntéria* ne peuvent guère être postérieurs à la première moitié du v[e] siècle. C'est également aux environs de 470 que l'on peut songer à placer les reliefs sculptés qui décoraient les murs Nord et Sud du passage. Concomitance qui relève difficilement du hasard. Néanmoins les trous de goujons carrés où étaient scellés les antes et les montants de la table d'autel présentent des canaux de coulée difficiles à justifier dans la première moitié du v[e] siècle. S'agirait-il d'une réfection que l'on pourrait dater de l'époque de *Philiscos?* Moins étrange en 380, la technique des canaux de coulée reste encore exceptionnelle. Peut-être ne faut-il établir aucun rapport entre la dédicace nouvelle et une réfection de l'autel ? La liaison de l'autel et de la dédicace n'en demeure pas moins certaine : lors de la découverte sa base retrouvée immédiatement à l'Est du monument avait glissé vers l'avant de quelques centimètres, mais la fondation de gneiss sur laquelle elle reposait demeure *in situ*. C'est ainsi un autel d'Athéna Propylaia qui s'élevait à l'Est du mur Sud.

Premier exemple de cette épithète à Thasos, l'appellation de *Propylaia* ne paraît pas fréquemment attribuée à Athéna. Non que cette fonction protectrice des entrées ne soit ailleurs confiée à la déesse : à Delphes, elle occupait le sanctuaire de la vallée à titre de *Pronaia* ; à Délos, elle jouait le même rôle et portait le même nom, s'il faut en croire Macrobe (*Saturnales*, I, 17, 55) ; à Thèbes enfin une Athéna *Pronaia* figurait en compagnie d'Hermès à l'entrée de l'Isménion d'après Pausanias (IX, 10, 2). Deux textes aussi font connaître une épithète de cette déesse qui évoque sa fonction de gardienne aux portes. Un fragment de Callimaque (fgt. 638 Pfeiffer) l'invoque ainsi : ἵλαθί μοι φαλαρῖτι, Πυλαιμάχε, et si un passage d'Aristophane qualifie de la même façon la déesse de Πυλαιμάχος (*Cavaliers*, 1172), c'est assurément

il faut remarquer que dans la dédicace nouvelle le texte du degré supérieur est vraisemblablement indépendant de l'énoncé du collège, et que de toute manière, dans le texte *Sup*. 369, l'ordre est différent de celui du catalogue général (exception omise dans *Recherches* I, p. 401, n. 1).

(1) Nous n'avons pu retrouver pour la l. 1. les vestiges signalés par G. Daux, *BCH*, 52, 1928, p. 52, n° 4, et reproduits *Sup*. 369. Notre lecture se borne à Ŀ *1 l.* IIII

par jeu de mots avec Pylos ; ce n'en est pas moins une preuve que le public était accoutumé à entendre ainsi qualifier la déesse de « combattant aux portes ». Pour être légèrement différent le nom de πυλᾶτις (ou πυλάϊτις) que Lycophron lui donne répond à ce même rôle (*Alexandra*, 354 : τῆς μισονύμφου Λαφρίας Πυλάτιδος), et le scoliaste ne s'y est pas trompé, qui commente : Πυλαίτιδος · καὶ τοῦτο συμβολικὸν ἐπίθετον Ἀθηνᾶς · ἐν ταῖς πύλαις γὰρ αὐτὴν ἔγγραφον τῶν πόλεων καὶ οἰκιῶν ... Il n'est pas étrange de voir ainsi l'Athéna thasienne se ranger parmi les dieux *Propylaioi*. Elle accomplissait ailleurs ce même office.

Quelles raisons lui valurent de prendre ce titre en cet endroit ? Malgré l'arrêt de la fouille immédiatement à l'Est de l'autel d'Athéna, il ne faut pas apparemment chercher vers l'Est la *pylé* sur laquelle aurait veillé la déesse. On doit au contraire, semble-t-il, l'identifier avec le passage où l'on avait réuni tout à la fois l'autel intérieur au mur Sud, les plaques sculptées du Louvre, et les listes de théores. Une autre rencontre corrobore peut-être cette présomption. A Delphes, à Délos, à Thèbes c'est auprès d'Apollon qu'Athéna joue son rôle de protectrice, de *Pronaia*. A Thasos aussi, devant le passage sacré, Athéna *Propylaia* précéderait Apollon *Nymphégète* (*IG*, 358). Comme à l'acropole la *Poliouchos* siégeait à côté du *Pythien*, de même près de l'Apollon *Nymphégète*, Athéna *Propylaia*, dans cette région proche de l'agora classique où les fouilles successives ne permettent pas encore d'apercevoir la vraie raison qui y avait fait assembler tant de cultes divers.

## Graffite en l'honneur de Philippe V de Macédoine

**405.** *Inv.* 1375 ; petit dé de marbre blanc, cassé à l'angle inférieur droit ; dimensions en mètres : 0,137×0,19×0,165 ; deux des faces latérales contiguës sont inscrites, mais l'inscription sur l'une d'elles est presque totalement effacée ;

A) h. l. en centimètres : ± 1,8 ; int. : 1-1,5 (Pl. LIII, 2).

Βασιλεῖ
Φιλίππω[ι]
Σωτῆρ[ι].

B) Sur le côté droit, h. l. : ± 2 :

ΙΙ
ΜΑΞΙ
Ι ΙΑΙ

*N. C.* A) l. 2 : l'auteur de l'inscription avait commencé à écrire ΦΙΛΙΛ, puis tenté de corriger le second *lambda* en *pi* en l'encadrant de deux hastes, sans toutefois terminer la lettre par une barre horizontale ; la correction n'est cependant pas claire, et on a l'impression, au premier abord, que la pierre porte ΦΙΛΙΛΙΠΩ. Lettres très irrégulières et gravées peu profondément : il s'agit plutôt d'un graffite inexpérimenté que d'une vraie inscription. Si l'on ne peut guère tirer de conclusions chronologiques de l'écriture d'un tel graffite, il faut cependant remarquer la forme du *pi* à deux branches égales, le *phi* triangulaire, l'*oméga* ouvert.

Le roi en question est sans aucun doute Philippe V de Macédoine. Sur l'épithète Σωτήρ appliqué aux rois de Macédoine, cf. *RE*, s. v. Σωτήρ, col. 1293.

## Liste de théores

**406.** *Inv.* 1313 ; bloc de marbre conservé intact ; la partie inférieure seule a été légèrement endommagée ; la face inscrite porte au sommet à gauche, à 2 cm. 5 de l'arête supérieure un *ny* qui répond à la fin d'une ligne de titre ; au-dessous deux colonnes de noms, la première à 9 centimètres du bord supérieur, la seconde à 9 cm. 5 ; dimensions en mètres : 0,29×0,38×0,523 ; h. l. en centimètres : *a*, ligne de titre : 2,8 ; *b*, colonnes : 1,3 ; int. : 1,1 ; trouvé le 18 août 1954 dans le passage des théores, remployé dans le mur tardif qui fermait le passage vers l'Est (Pl. LVI, 1).

| Col. 1 | Col. 2 |
|---|---|
| - - - - - ν | |
| - - - - - - ης 'Ακίλεω | Βιτίων Τεισικρά[τεος] |
| - - - - - Σιμαλίωνος | 'Αγόρατος Ἱππί[χου] |
| - - - - - Ὑπερφέρεος | Λεοντῖνος Δορ[ίλλου] |
| - - - - - - ος Σιμάλου | Θράσιππος 'Ασπ - - - - - |
| [- - - - - Μ]ύλλου | Τηλέμαχος Πι[θήκου] |
| - - - - ης 'Αμφάνδρου | 'Αμφήριτος 'Αλκ - - - - - |
| - - - - - - ς Πινδάρου | Κλεόστρατος 'Α[μφίεω] |
| - - - - - - - - - - οτε - - | Χαιτίδης 'Αρι[στάρχου] |

*N. C.* Écriture régulière et profonde qui rappelle exactement celle des « catalogues Miller » : cf. *Recherches* I, pl. XXV, 1 ; XXVI, 1, 2 ; XXVII, 1. La gravure date ainsi le texte du IVe siècle, mais les catalogues peuvent être antérieurs (cf. *Recherches* I, p. 283 sq.).

*Prosopographie :*

*Col.* 1. Les restitutions de la col. 1 varient en fonction de la lacune que l'on suppose à gauche, sans doute 10 lettres : l. 6, Ξενοφάνης Μύλλου, *Cat.* I, 6, 56, mais Αἰνησίης Μύλλου reste possible, cf. *Sup.* 390, 3 ; l. 7, 'Αριστοκλῆς 'Αμφάνδρου, d'après *IG*, 287, 4, donne une restitution apparemment trop courte ; mais on ne connaît alors que le couple de noms Πολυαίνετος 'Αμφάνδρου (*IG*, 280, 9 ; no **29**, 2, 13). Faut-il songer à un doublet Πολυαινέτης ? l. 8, 'Ἀρισταγόρης Πινδάρου, cf. **24**, 2 ; *IG*, 289, 14, donne 10 lettres à gauche ; si la restitution est plus courte, peut-être Καλλιφύης Π., cf. no **66**, 2.

*Col.* 2 : l. 10, Βιτίων Τεισικράτεος, cf. Τεισικράτης Βιτίωνος, *IG*, 267, 1, corrigé et no **34**, 51 (archonte ca. 290-280) ; l. 11, peut-être 'Αγόρατος Ἱππίχου ; l. 12, peut-être Λεοντῖνος Δορίλλου mais aucun autre exemple de ces deux couples de noms à Thasos ; l. 14, Τηλέμαχος Πιθήκου cf. no **28**, 22 (archonte ca. 460-430) ; l. 16, Κλεόστρατος 'Αμφίεω, cf. 'Αμφίας Κλεοστράτου, théore en 418 (*Cat.* I, col. 5, 4) ; l. 17, Χαιτίδης 'Αριστάρχου, cf. *IG*, 274, 21 (théore ca 510-480).

Ce catalogue appartient à la série des listes trouvées par E. Miller en 1863-1864. Ses dimensions le rapprochent de plusieurs pierres rapportées au Louvre, sa gravure enfin le range parmi les listes gravées en une seule fois au IVe siècle (*IG*, 273, 275, 276, 277). Il est intéressant qu'on l'ait retrouvé remployé dans le mur tardif qui fermait le passage à l'Est. Il se confirme ainsi que les assises supérieures du mur des théores avaient été démontées et que les pierres trouvées en place par E. Miller

appartenaient bien aux assises inférieures (*IG*, 319, 320, 321, 322). Une particularité essentielle permet d'attribuer ce bloc à l'assise supérieure du mur : en effet à 2 cm. 5 du bord supérieur, dans l'angle supérieur gauche de la face inscrite, subsiste un *ny* gravé d'un caractère plus grand que les noms des listes ; ce *ny* apparaît ainsi comme la dernière lettre d'une ligne de titre. Or la pierre publiée *IG*, 273 ne correspond pas seulement exactement au bloc nouveau comme hauteur d'assise ( 0 m. 29) ; elle porte également à 2 cm. 5 du bord supérieur et en lettres de 2 cm. 8-3 centimètres un titre précédant les listes : 'Αγαθῆι τύχη[ι...] (cf. *Recherches* I, pl. XXVI, 1). Le fait que l'on devait déjà restituer l'*iota* adscrit de τύχη[ι...] sur le bloc adjacent, montrait que ce titre pouvait se continuer sur les blocs voisins, à la première assise. Le *ny* final prouve qu'il en était bien ainsi et qu'une formule de titre succédait à 'Αγαθῆι τύχη[ι...]. La place de ce *ny* atteste en outre que cette formule s'arrêtait avant l'extrémité du catalogue à droite ; qu'elle se limitait même à la largeur d'un certain nombre des colonnes gravées en une seule fois au IVe siècle av. J.-C. (cf. *Recherches* I, p. 257). Les conséquences de cette observation sont de plusieurs ordres :

1° le bloc *IG*, 273 appartient bien à l'angle supérieur gauche du mur des théores selon le schéma présenté *Recherches* I, face à la p. 286 (début du titre : 'Αγαθῆι τύχη[ι...]) ;

2° nous n'avons conservé aucune liste de la première assise qui puisse s'intercaler entre *IG*, 273 et le nouveau catalogue, puisque ces deux éléments sont les seuls à présenter la ligne du titre. Les rencontres prosopographiques permettent-elles de fixer plus précisément les colonnes auxquelles appartenaient ces listes ? Βιτίων Τεισικρά[τευς] (l. 10) rappelle Τεισικράτης Βιτίωνος, archonte vers 290-280 (*IG*, 267, 1 — corrigé — et n° **34**, 51). Mais les autres correspondances reportent à une période antérieure. Τηλέμαχος Πι[θήκου] (l. 14) rappelle l'archonte du même nom, n° **28**, 22, sans doute vers 460-430. Κλεόστρατος 'Α[μφιέω] (l. 16) évoque 'Αμφίας Κλεοστράτου (*Cat.* I, 5, 4) théore en 418. Il peut en être le père ou le fils, appartenir à la génération de 460-430 ou à celle de 400-370. Χαιτίδης 'Αρι[στάρχου] (l. 17) rappelle enfin le théore du même nom dans *IG*, 274, 21, qui se place dans la colonne 2 du *Catalogue* II, période 510-480. Il peut en être le petit-fils, ce qui reporte encore une fois à la période 450-420. Dans ces conditions, la deuxième colonne de cette liste répondrait selon toute vraisemblance à la colonne 4 du *Catalogue* II. Les restitutions de la colonne I sont trop incertaines pour vérifier si les correspondances prosopographiques permettent de contrôler la convenance de cette première colonne avec la colonne 3 du *Catalogue* II. Tout au plus peut-on songer à proposer l. 2 ['Αμφηρίδης] Σιμαλίωνος en rapprochant l'archonte du même nom dans n° **28**, 9 (archonte *ca.* 490-460). Peut-être faut-il songer également à ['Αριστοκλ]ῆς 'Αμφάνδρου pour le nom de la l. 7 (cf. *IG*, 280, 11 [inversé] ; *IG*, 287, 4 ; n° **34**, 11) ; à ['Ατισταγόρη]ς Πινδάρου pour la l. 8 (cf. n° **24**, 2, et *IG*, 289, 14 [inversé]).

L'intérêt de cette détermination est de fixer la longueur du titre placé en tête du catalogue général. Il s'arrêtait ainsi au milieu de la colonne 3. Compte tenu de la largeur régulière de ces premières colonnes, il faut rétablir quinze lettres environ entre 'Αγαθῆι τύχη[ι] au sommet de la colonne 1 et le ν final de la colonne 3. La restitution 'Αγαθῆι τύχη[ι · οἵδε ἐθεόρεο]ν (cf. *IG*, 274, 2), à laquelle on pourrait songer, paraît la plus vraisemblable et la formule ἐπὶ τῆς πρώτης ἀπαρχῆς compléterait ce titre. La

manière dont elle est répétée dans *IG*, 274, col. 1, *IG*, 275, col. 1, dans *IG*, 276, après chaque mention de régime exceptionnel, semble imposer sa présence avant la première ἀπαρχή (Fr. Salviat a repris l'étude architecturale du passage des théores, et une reconstitution épigraphique, complétant et rectifiant celle que l'on a proposée *Recherches* I, *Cat.* II, face à la p. 287, sera jointe à sa publication).

## Fragments de listes d'archontes

**407.** *Inv.* 1284 ; fragment d'un bloc de marbre brisé de tous côtés ; dimensions en mètres : 0,16 × 0,143 × 0,067 ; h. l. en centimètres : 1,7 ; int. : 1,5 ; trouvé le 13 août 1954, sur une crête de mur, au *diakonikon* de la basilique de l'agora (Pl. LIII, 4).

[Δε]ι̣νοκράτης - - - - - - -
Κί̣μων Κ - - - - - - -
*sommets des lettres d'une troisième ligne.*

*N. C.* L'écriture est celle des listes du ɪᴠ^e siècle, et ce fragment entre dans la série des fragments de listes sur marbre gris trouvées dans la basilique (cf. *Recherches* I, p. 290-297), vraisemblablement fragment d'une liste d'archontes gravée dans l'édifice aux orthostates (cf. *Recherches* I, p. 256-257 et n° **34**, p. 272).

La lecture de Κίμων est incertaine, et ce serait le premier exemple de ce nom à Thasos. On pourrait également songer à [Λ]είμων dont on connaît plusieurs exemples (*IG*, 293, 19 ; 291, 6 ; *Cat.* I, 5, 1 ; 9, 11). La restitution [Δε]ι̣νοκράτης convient à la restitution Κί̣μων pour l'alignement de la colonne à gauche.

Fragment de liste d'archontes postérieurs à 345 (cf. *Recherches* I, p. 276).

**408.** *Inv.* 1374 ; fragment d'un bloc de marbre cassé de tous côtés ; dimensions maximum en mètres : 0,353 × 0,22 × 0,16 ; h. l. en centimètres : 1,8 ; int. : 0,7 ; trouvé le 6 juillet 1955 au Sud-Est de la galerie hypostyle de l'agora.

- - - - - - νείου
- - - - - - φῶντο[ς]
[- - - Ε]ὐαλκίδεω
4 - - - - Ν̣εομάνδρου
- - - ος Εὐβοίου
- - - - ς Εὐρυμενίδου Τ̣ - - -
- - - Θαρσυμένου —
8 - - - ς Ἡρακλείδου Σ - - -

Aucune rencontre prosopographique ne permet de dater avec précision ce fragment de catalogue ; il se rattache pourtant à la série nombreuse des fragments de listes gravées sur marbre gris (cf. *Recherches* I, p. 272-276, 290-297), listes d'archontes postérieures à la seconde moitié du ɪᴠ^e siècle.

Subsiste seule la fin des patronymiques sur la colonne de gauche, tandis qu'à droite ne paraissent que quelques signes marquant la place d'une seconde colonne. Faute de rencontres précises on ne peut restituer les noms de la première colonne. L. 3, Εὐαλκίδης semble assuré. Mais l. 4 on songe à Νεομάνδρου plutôt qu'à Κλεομάνδρου

en raison de l'extrémité inférieure d'une haste verticale qu'on croit discerner à gauche de l'*epsilon*. Peut-être faut-il proposer de lire l. 5 [Τηλέμαχ]ος Εὐβοίου, noms que l'on retrouve associés dans *Sup.* 430, 2 et *IG*, 293, 3 ; 353, 22. On voit de même Εὐρυμενίδης en liaison avec Σοφοκλῆς (*IG*, 441, 10) qui pourrait convenir au *sigma* final du nominatif dont Εὐρυμενίδου est le patronymique. Si Ἡρακλείδης est l'un des noms les plus fréquents de la prosopographie classique et hellénistique, Θαρσυμένης au contraire n'y était pas encore connu.

L'écriture seule apporte une indication relative pour la chronologie. La forme des lettres, leur dimension et la profondeur de leur gravure rattachent ce fragment aux listes de la fin du IVe siècle, début du IIIe siècle plutôt. La vogue des noms comme Εὔβοιος ou les composés dérivés de μανδρος répond bien à cette même époque (cf. *Recherches* I, p. 322, 383).

Notre camarade Fr. Salviat nous signale obligeamment que le fragment de liste publié *Recherches* I, nº **58**, p. 291, appartient au même bloc que *IG*, 281, auquel il se juxtapose exactement à gauche, de telle sorte que le *sigma* isolé de la première colonne visible à gauche sur *IG*, 281 est la finale du patronymique -ατίδεο (l. 2 de **58**). L'intérêt de ce rapprochement est de montrer que *IG*, 281 appartient aux listes d'archontes et non de théores, fragment lui aussi recueilli par le docteur Christidis lors de la construction du wakouf et de l'exploitation comme carrière de la basilique de l'agora.

## Fragments de dédicaces

**409.** *Inv.* 1266 ; angle supérieur droit du couronnement d'une petite base en marbre blanc, retaillée à la partie supérieure ; au-dessous de l'inscription une petite moulure ; le lit de pose est conservé ; dimensions en mètres : 0,20×0,21×0,08 ; h. l. en centimètres : 1,5 ; trouvée le 17 juillet 1954 dans la région située au Sud-Ouest du passage des théores (Pl. LVI, 2).

[- - - Φ]αναγόρεω

*N. C.* Belle écriture du IVe siècle av. J.-C. *Phanagorès* est sans doute le patronymique, puisqu'il terminait l'inscription (une dédicace?). Les rencontres prosopographiques au IVe s. av. J.-C. sont trop nombreuses pour autoriser une détermination : cf. Μεγακρέων Φ. (*IG*, 270, 13), Φίλων Φ. (nº **26**, 2) et Φ. Φίλωνος (*Cat.* I, 6, 21), Φ. Πυθίωνος (*IG*, 294, 19).

**410.** *Inv.* 1272 ; base de marbre porte-stèle avec une mouluration simple à la partie inférieure, brisée à la partie supérieure ; la gravure très légère est à peine visible ; dimensions en mètres : 0,27×0,46×0,50 ; h. l. en centimètres : 2,4 ; trouvée le 15 juillet 1954, dans l'angle Sud de l'agora ; Pl. LIII, 3.

Ἀντιφάνευ[ς]

Il y avait certainement place pour un nom au-dessus de celui-ci ; *Antiphanès* est ainsi le patronymique. L'écriture est celle du IVe siècle ou du début du IIIe siècle ; la désinence du génitif répond également à cette datation (*Recherches* I, p. 455).

Trouvée sur l'agora, s'agit-il plutôt d'une stèle votive que d'un monument funéraire? d'autres monuments semblables ont été découverts dans la même région (cf. nº **147** *bis*, *Recherches* I, p. 382).

**411.** *Inv.* 1391 ; base en marbre blanc à encastrement grossièrement ovale sur la face supérieure ; moulure de 0 m. 06 en haut et en bas ; dimensions en mètres : 0,705×0,335×0,495 ; h. l. en centimètres : 3,2 ; int. : 1,7 ; trouvée le 3 août 1955 devant le portique IX maçonnée dans le fond d'une citerne tardive (Pl. LIII, 5).

Ἑρμόθεστος
Ἀναξάρχου
Ἀβδηρίτης.

*N. C.* Le *sigma* et le *my* ont encore les barres extérieures nettement obliques ; on observe aussi la légère courbure des hastes droites, et la forme ouverte de l'*hypsilon :* seconde moitié du IVe siècle.

Deux autres citoyens d'Abdère sont mentionnés à Thasos, cf. *Recherches* I, p. 317. Hermothestos est sensiblement contemporain de Tharsynôn (no **110**). Comme son compatriote, Hermothestos avait-il été honoré par les Thasiens ? Est-ce au contraire une base funéraire, comme on en connaît beaucoup à Thasos au IVe siècle ? Nouveau témoignage, en tout cas, des rapports qui unissaient naturellement l'île et la grande cité du continent : monnaies et anses d'amphore plus encore que l'épigraphie attestent la fréquence de ces relations.

## Tessère de juge

**412.** *Inv.* 1310 ; petite plaque de bronze, portant à l'extrémité supérieure gauche une mince languette en saillie longue de 1 cm. 2, pour fixer cette plaquette sur un vêtement ; brisée à droite ; légèrement détériorée à la partie inférieure ; deux lignes gravées en pointillé ; dimensions en centimètres : 10,6×3,3×0,2 ; h. l. : 1,2 ; int. : 0,6 ; trouvée le 11 août 1954 dans la région Est de la salle aux piliers de l'agora (Pl. LVI, 3).

Ἀρισταγόρας | Ἡρακλείδευς.

*Date :* Bien que la datation des lettres puisse être très différente sur un tel document gravé au poinçon en pointillé, la forme de l'*alpha*, du *sigma*, l'allure générale indiquent le IVe ou le IIIe siècle av. J.-C. L'*omicron* est notablement plus petit que les autres lettres ; la forme en -ευς pour le génitif de Ἡρακλείδης correspond, elle aussi, à la seconde moitié du IVe siècle ou au début du IIIe siècle av. J.-C. (cf. *Recherches* I, p. 455).

*Destination :* Il s'agit très vraisemblablement d'une tessère de juge, analogue à celle que H. Seyrig a trouvée à Thasos et publiée *BCH*, 52, 1928, p. 392-394 (= *Sup.* 515) ; cf. *Recherches* I, p. 393-394. Remarquons seulement que la nouvelle plaque est sensiblement plus grande (longueur conservée : 10 cm. 6 contre 4 cm. 5).

La lettre marquant la section du tribunal, s'il en était besoin, pouvait être gravée sur la partie brisée, à droite du nom (cf. *Recherches* I, p. 393, n. 2, sur les tessères de juges athéniennes).

## Funéraire

**413.** *Inv.* 1440 ; stèle funéraire en marbre blanc, brisée à l'angle supérieur gauche et sur une grande partie du côté gauche, dont le bord n'est conservé que sur une petite distance ; dimensions en mètres : 0,20×0,51×0,062-0,07 ; h. l. en centimètres : 1,8-1,5 ; int. : 0,7 ; provenant de Mourgina, trouvée dans la démolition d'une maison au printemps 1956 (Pl. LVI, 4).

Δᾶος | 'Εράτωνος | ἐξελεύθερος · | Βιθυνίη | [Δ]άου γυνὴ | [χ]ρηστή.

*N. C.* Belle gravure régulière et profonde de la fin du ive siècle, début du iiie siècle av. J.-C.

Le nom de cet affranchi évoque son origine thraco-phrygienne, et le nom de sa femme, esclave pour laquelle l'ethnique a fourni le nom, s'accorde avec cette provenance. 'Εράτων est le patron de Δᾶος, et ἐξελεύθερος doit lui être rattaché.

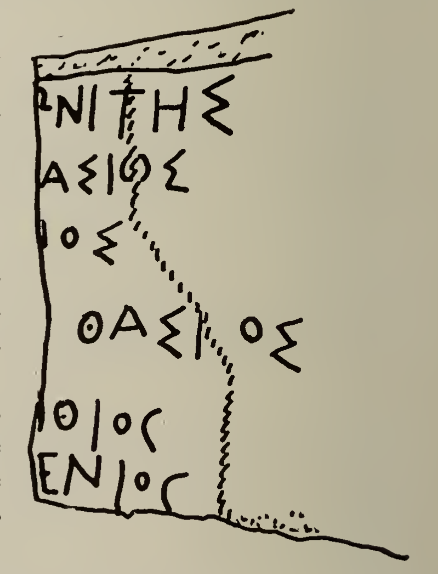
Sur les rapports de Thasos avec l'Asie Mineure au ive siècle, cf. *Recherches* I, p. 316 ; sur la pratique de l'affranchissement et son enregistrement, cf. *ibid.*, p. 413, et n. 2 ; sur la valeur de l'adjectif χρηστός, employé seul, sur des tombes d'esclaves, *ibid.*, p. 303 ; sur des affranchissements collectifs avec le même emploi d'ἐξελεύθερος, cf. *supra*, n° **173**.

## Graffites de Thasiens en Égypte

**414.** Au Ramesseum de Thèbes (Égypte), sur une dalle *in situ* au centre de la 2e cour, graffite en grandes lettres ; le début de l'inscription se trouvait sur la dalle adjacente à gauche, disparue[1].

[- - - Μαρ?]ωνίτης | [- - - Θ]άσιος | [- - - Θάσ]ιος | - - - Θάσιος | [- - - Περίν?]θιος | - - - ενιος

*N. C.* L. 1-4 : *sigma* anguleux ; l. 5-6 : *sigma* lunaire. Les quatre premières lignes paraissent antérieures aux deux dernières, dont elles sont d'ailleurs séparées par un interligne plus large. Il semble ainsi qu'on peut distinguer deux séries de graffites. Date : au plus tard époque ptolémaïque ; les premières lignes, peut-être déjà ive siècle-début du iiie siècle av. J.-C. ?




Ces ethniques montrent que, parmi les visiteurs antiques du temple funéraire de Ramsès II à Thèbes se trouvaient aussi des Thasiens, en compagnie sans doute d'un habitant de Maronée. Voyageurs ou soldats ? Il est impossible de le préciser. Même si les noms ont disparu, il est intéressant de posséder cette preuve tangible de la présence de Thasiens en Égypte, présence dont on ne trouvait la trace, jusqu'ici, que dans les trésors monétaires et sur les timbres amphoriques.

(1) Remarquée, copiée et photographiée par nous en janvier 1958, cette inscription semble être encore inédite. Nous n'en avons du moins pas trouvé trace dans les divers relevés de graffites grecs en Égypte.

## ANNEXE VIII

# BIBLIOGRAPHIE THASIENNE (A PARTIR DE 1909)

*N. B.* On s'est borné à renvoyer à la chronique des fouilles du *BCH* pour le rapport annuel sur les fouilles ; on a seulement mentionné le bulletin épigraphique de la *REG* quand il apportait des corrections aux textes qu'il mentionnait. Chaque année, les publications sont classées dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Les références aux articles de numismatique n'ont été portées que lorsqu'ils traitaient d'histoire thasienne, à l'exclusion de ceux qui se bornaient à signaler des monnaies.

### 1909

J. ff. Baker-Penoyre and Marcus N. Tod, *Thasos. Part I. — Inscriptions*, *JHS*, 29, 1909, p. 92-103 : 30 inscriptions, dont une latine.

J. ff. Baker-Penoyre, *Thasos (Pl. XIII-XXIII). Part. II. — Topography*, *JHS*, 29, 1909, p. 202-251 : étude du rempart alors visible, de l'acropole, du temple, de la grotte de Pan, de l'île (Potamia, Kinara, Aliki, Astris, Théologo). Annexe sur les monnaies turques.

W. Deonna, *Notes sur Thasos*, *RA*, 1901/I, p. 1-15 : notes sur le rempart et la nécropole de Thasos.

W. Deonna, Θασιακά, *AE*, 1909, col. 26 : le rempart, le cap Phanari et Vathy ; les mines d'or d'Ainyra et Kinyra ; les inscriptions (44 textes).

C. Fredrich, *Vom thrakischen Meer*, *Thasos*, *Grenzboten II (non vidimus).*

S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, I, p. 424-426

### 1910

Macridy-Bey, *Jahrbuch*, 25, 1910, *AA*, col. 144, nº 3 : signale les 7 statues féminines de l'Artémision, la signature de Philiskos de Rhodes, et deux reliefs byzantins trouvés près du passage des théores (maison N. Valma).

G. Mendel, *La stèle funéraire de Thasos au musée impérial ottoman*, *Revue de l'art ancien et moderne*, 27, 1910, p. 401-410 : banquet thasien au musée d'Istanbul, pl. face à la p. 404.

P. Perdrizet, *Skapté-Hylé*, *Klio*, 10, 1910, p. 1-27 : étude historique sur les mines d'or et leur relation avec Thasos ; critique d'Hérodote.

S. Reinach, *Courrier de l'art antique*, *Gazette des Beaux-Arts*, 1910, p. 82 : tête de femme de la collection Wix, venant d'une stèle funéraire de Thasos (fig. 83) ; statue funéraire complète passée de Thasos à Constantinople (cf. *Oesterreichische Jahreshefte*, 11, 1910, pl. 3 et p. 155).

1911

F. Pfister, *Wochenschrift f. kl. Philologie*, 27, 1911, p. 249-250 : remarques sur l'épithète πωλός après la publication de Macridy-Bey.

Ch. Picard, *Note sur une inscription de Thasos*, *Revue de Philologie*, 1911, p. 254 : correction aux l. 8-9 de *IG* XII, 8, 269, où l'on doit lire [ἕκασ]τον au lieu de [αὐ]τόν.

S. Reinach, *Georges M. Christidès*, *RA*, 1911/II, p. 361, biographie.

St. Merzidis, Ἱστορία τῆς Θάσου (en grec) : compilation sans critique qui comporte des faux.

1912

Fr. Artner, *Zur Geschichte der Insel Thasos*, *Jahresberichte des Gymnasium der k. k. Akademie in Wien*, 1, 1912, p. 3-34 ; 2, p. 11-42 : étude critique des textes littéraires.

A. Körte, *R. E.*, s. v. *Hegemon* 3 : étude sur le parode thasien.

Macridy-Bey, *Un hiéron d'Artémis* Πωλῷ *à Thasos*, *Jahrbuch*, 27, 1912, p. 1-19 (avec 4 planches) : fouilles de l'Artémision ; inscriptions, sculptures ; en annexe, inscription de Sôtas.

G. Mendel, *Musées impériaux ottomans*, *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, I, n^os 130-137.

E. Oberhummer, *R. E.*, s. v. *Galepsos* 3 : notice sur la colonie thasienne ; références littéraires.

Ch. Picard, *Fouilles de Thasos (1^re partie)*, *CRAI*, 1912, p. 193-222 : l'enceinte hellénique, le temple de l'acropole identifié comme celui d'Apollon, la porte romaine de Caracalla.

*Id.*, ΑΓΟΣ ou ΑΓΓΟΣ, *Note sur une inscription thasienne*, *BCH*, 36, 1912, p. 240-247 : sur le texte *IG* XII, 8, 365, où la copie ἄγγος devrait être corrigée en ἄγος.

*Id.*, Θεοὶ ἐπιφανεῖς, *Note sur les apparitions de dieux*, Ξένια *de l'Université d'Athènes*, p. 67-84 : commentaire aux textes reproduits *IG* XII, sup. 425 et 387 ; mais cf. ci-dessous P. Roussel.

*Id.*, *La porte de Zeus à Thasos*, *RA*, 1912/II, p. 43-76 : plan de la porte (p. 44) et étude du relief.

*Id.*, *Encore la porte de Zeus à Thasos*, *RA*, 1912/II, p. 385-393 : compléments.

*Id.*, *Le décret sur la constitution de l'oligarchie à Thasos*, *Revue de Philologie*, 1912, p. 30-34 : nouvelles lectures sur *IG* XII, 8, 262.

A. J.-Reinach, *Fouilles de Thasos (2^e partie)*, *CRAI*, 1912, p. 222-235 : l'Artémision.

S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, III, p. 529, 5, 6.

P. Roussel, *Note sur deux inscriptions de Thasos*, *REA*, 14, 1912, p. 377-381 : corrige et restitue les deux textes publiés par Ch. Picard (Ξένια...) ; cf. *IG* XII, sup. 425 et 387.

K. Tümpel, *R. E.*, s. v. *Galepsos* 1 : notice sur l'éponyme de la cité.

O. Weinreich, Θεοὶ ἐπήκοοι, *AM*, 37, 1912, p. 10, nº 36 : cite le texte *IG* XII, 8, 366.

A. Wilhelm, *Inschrift aus Thasos*, *Neue Beiträge*, II, *Sitzungsberichte... Wien*, 166, 3, p. 40-43 : restitution de *IG* XII, 8, 264.

1913

Ch. Avezou-Ch. Picard, *Fouilles de Thasos*, *CRAI*, 1913, p. 360-378 : porte du silène au canthare, porte de Caracalla, maisons, téménos de Machalla, téménos de la plaine (Archouda), salle hypostyle, pseudo-théorion.

E. Bulander, *Bogen und Pfeil*, p. 90 : étude du relief de la porte d'Héraklès.

Ch. Bechtel, *Zeitschrift f. vergl. Sprachforschung*, 45, 1913, p. 58-59 : remarque sur Καμόλης, *IG* XII, 8, 307, 6 (= προσφιλής), Λάλλης, *IG* XII, 8, 277, A 14 ; origine thrace de ces noms.

Funaioli, *R. E.*, s. v. *Hippias* 15 : ce sophiste de Thasos n'aurait jamais existé ; Θάσιος faute de lecture pour Ἠλεῖος.

Ch. Picard (cf. Ch. Avezou).

*Id.*, *Les fouilles françaises de Thasos*, *CRAI*, 1913, p. 198 : annonce du rapport précédent.

*Id.*, *Bas-relief ionien archaïque de Thasos*, *Monuments Piot*, 20, 1913, p. 39-69 : étude du bas-relief trouvé à l'acropole représentant une théorie de 3 personnages se dirigeant au centre vers une divinité représentée dans une niche ; relief passé à la collection Wix et, de là, à Londres.

A. J.-Reinach, *Noé Sangariou*, *Étude sur le déluge en Phrygie et le syncrétisme judéo-phrygien*, *Revue des Études Juives*, 65, 1913, p. 161-180 ; 66, 1913, p. 1-43, 213-245 : la petite stèle funéraire de Thasos nº **385** sert de point de départ à une longue étude d'histoire religieuse.

J. Sundwall, *R. E.*, s. v. *Hippias* 9 : Hippias tué par les Trente Tyrans (Lysias, XIII, 54).

1914

Ch. Avezou (cf. Ch. Picard).

C. Fredrich, *Baedeker Konstantinopel*, p. 117 sq. (*non vidimus*).

G. Mendel, *Musées impériaux de l'empire ottoman*, *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, II, nºs 294, 332, 517, 518, 578, 609, 683, 684 ; III, nºs 857, 862, 863, 877, 915, 953, 978, 1078, 1352, 1353.

Ch. Picard-Ch. Avezou, *Les fouilles de Thasos*, *CRAI*, 1914, p. 276-305 : les portes de l'enceinte, salle hypostyle (plan), fouilles de l'église, prytanée (plan), mention des découvertes épigraphiques (p. 302-305).

*Revue épigraphique*, 1914, p. 251.
*REG*, 27, 1914, p. 456.
*AA*, 29, 1914, col. 163-167.
*AJA*, 18, 1914, p. 97.

1915

C. Fredrich, *Vor den Dardanellen auf den altgriechischen Inseln und auf dem Athos*, p. 107-128, ch. VI : exposé historique et description de l'île, ruines et villages.

R. Herzog, *Zu den thasischen Theorenlisten*, *Hermes*, 50, 1915, p. 319-320 : reconnaît le fils de Théogénès, l'athlète, dans le théore Disolympios de la liste *IG* XII, 8, 278, C. 31 = *Cat.* I, 5, 49.

*REG*, 28, 1915, p. 466.

1916

G. Oikonomos, Ἀρχαιολογικὸν Δέλτιον, 2, 1916, παράρτημα, p. 11 : signale le texte repris ensuite *IG* XII, sup. 349.

*REG*, 29, 1916, p. 181-182 : sur *IG* XII, 8, 378.

1917

*REG*, 30, 1917, p. 417.

1919

Höfer, *Roscher*, *Lexikon*, s. v. *Thasios*, col. 530-531 : cite le texte Διὸς Ἀγοραίο Θασίο, étudie l'Héraklès Thasios chez Hérodote.

*Id.*, *Ibid.*, s. v. *Thasos*, col. 531-533 : légende de l'éponyme de l'île.

*Id.*, *Ibid.*, s. v. *Theogenes*, col. 542-543 : rassemble les textes littéraires.

Ch. Picard, *La sculpture grecque de Thasos jusqu'à la fin du Ve siècle av. J.-C.*, *Revue de l'art ancien et moderne*, 36, 1919, p. 225-236 : étude de la sculpture archaïque alors connue.

1920

Ch. Picard, *La sculpture grecque de Thasos jusqu'à la fin du Ve siècle av. J.-C.*, *Revue de l'art ancien et moderne*, 37, 1920, p. 17-26 : l'étude s'arrête au relief dit de la porte de Zeus.

E. Pottier (d'après Ch. Picard), *Un colosse criophore archaïque de Thasos*, *CRAI*, 1920, p. 130-136 : une photographie de la sculpture couchée et 2 photographies de détail.

M. Schede, *Zu Philiskos, Archelaos und den Musen*, *RM*, 35, 1920, p. 65-69 : sur la signature du sculpteur rhodien Philiskos trouvée à l'Artémision.

*BCH*, 44, 1920, p. 407-409.

*CRAI*, 1920, p. 213 : annonce des travaux en cours.

1921

Ch. Picard, *Fouilles de Thasos* (1914 et 1920), *BCH*, 45, 1921, p. 86-173 : I. *Topographie et architecture* : A. L'acropole et l'enceinte. B. La ville basse, région de l'agora : I. Prytanée. II. Petit temple au Nord du prytanée. III. Portique Sud-Est de l'agora. IV. Portique du Sud. V. Dispositif général de l'agora. VI. Les édifices voisins de l'agora. C. Le théâtre. I. Le proskénion. II. La scène. III. L'orchestra. D. Sondages sur l'aire de l'ancienne ville. II. *Sculpture et arts mineurs*. I. Sculpture :

kouros archaïque ; torse archaïque ; têtes de statues du IVe siècle ; tête détachée d'un haut-relief. II. Arts mineurs. III. *Inscriptions* : 55 textes.

*BCH*, 45, 1921, p. 549-553.
*REG*, 34, 1921, p. 443.

1922

H. de Coincy, *L'île de Thasos*, *La Géographie*, 38, 1922, p. 405-426 : étude de géographie physique et humaine.

*BCH*, 46, 1922, p. 533-539.
*REG*, 35, 1922, p. 434.

1923

B. Haussoullier, *BCH*, 47, 1923, p. 546 (correspondance) : reconnaît dans le texte publié par Ch. Picard (= *IG* XII, sup. 349) la formule d'un serment.

G. Daux et A. Laumonier, *Fouilles de Thasos* (1921-1922), *BCH*, 47, 1923, p. 315-352 :

G. Daux, p. 332-342 : le Dionysion et le théâtre.

A. Laumonier, p. 315-332 : l'agora ; p. 341-352 : monuments figurés.

K. Lehman-Hartleben, *Die antiken Hafenanlagen des Mittelmeeres*, *Klio*, *Beihefte* 14, 1923, p. 284 : références sur le port antique et Plan XIV.

Ch. Picard, *Un rituel archaïque de l'Héraklès Thasien trouvé à Thasos*, *BCH*, 47, 1923, p. 241-274 : sur le texte *IG* XII, sup. 414, commentaire et étude sur l'Héraklès Thasien.

*BCH*, 47, 1923, p. 536-540.

1924

Y. Joannidès, *Notes sur l'île de Thasos*, *RA*, 1924/II, p. 240-241 : note sur l'administration et la situation minière de l'île au début du XXe siècle.

S. Reinach, *Monuments nouveaux de l'art antique*, 2, p. 18, 27-30, 70-72, 105.

L. Robert, *Décrets de Smyrne en l'honneur de juges thasiens et astypalaiens*, *BCH*, 48, 1924, p. 331-336 : sur *IG* XII, 8, 269.

*BCH*, 48, 1924, p. 502-504.
*REG*, 38, 1924, p. 349.

1925

L. Robert, *BCH*, 49, 1925, p. 219, n. 1 : sur *IG* XII, 8, 268.

H. Seyrig, *Deux questions relatives aux remparts de Thasos et de Samothrace*, *CRAI*, 1925, p. 93-96 : sur la porte dite de l'anodos de Sémélé à Thasos.

*SEG*, II, 1924/1925, nos 505-508.
*BCH*, 49, 1925, p. 462-465.

1926

G. Daux, *Nouvelles inscriptions de Thasos*, *BCH*, 50, 1926, p. 213-249 : publication de 31 textes trouvés dans les fouilles antérieures (reproduits avec référence dans *IG* XII, sup.).

E. Pfuhl, *Attische und ionische Kunst des fünften Jahrhunderts*, *Jahrbuch*, 41, 1926, p. 129-135 : développement sur les monuments figurés de Thasos à propos de Polygnote.

Ch. Picard, *RA*, 1926/I, p. 135 (correspondance : Nouvelles de Grèce) : découverte de la stèle de la dame à la fleur.

*Id.*, *Correspondance de Grèce*, *Revue de l'Art ancien et moderne*, 49, 1926, p. 240-241 : stèle archaïque de la dame à la fleur, de la nécropole de Thasos ; p. 244 : monument chorégique et sculptures, têtes de Zeus archaïsantes.

*Id.*, *La spéculation sur les vins à Thasos, vers la fin du Ve siècle av. J.-C.*, *L'Acropole*, I, 1926, p. 336-337 ; sur les lois relatives au commerce du vin reproduites *IG* XII, sup. 347.

L. Robert, *Inscription trouvée à Thasos*, *BCH*, 50, 1926, p. 250-269 : publie le texte de Lampsaque reproduit *IG* XII, sup. 354.

*BCH*, 50, 1926, p. 566-567.
*CRAI*, 1926, p. 103-104 ; 106.
*REG*, 39, 1926, p. 275.

1927

H. Seyrig, *Quatre cultes de Thasos*, *BCH*, 51, 1927, p. 178-233 : I. Apollon. II. Héraklès. III. Dionysos et le cavalier thrace. IV. Les dieux égyptiens.

*Id.*, *Quatre cultes de Thasos (Note additionnelle)*, *BCH*, 51, 1927, p. 369-373 : I. L'épithète d'Héraklès Thasien. II. L'ex-voto de Lysistratos à Dionysos.

E. Ziebarth, *Bursian Jahresbericht*, 213, 1927, p. 31-37 : revue critique des inscriptions publiées depuis 1921 avec de nombreuses corrections insérées dans *IG* XII, sup.

*BCH*, 51, 1927, p. 486-490.
*CRAI*, 1927, p. 158-160 ; 163-164.

1928

G. Daux, *Inscriptions de Thasos*, *BCH*, 52, 1928, p. 45-65 : publie 18 textes nouveaux et en *addendum* des corrections aux textes publiés *BCH*, 45, 1921, p. 144-173.

L. Robert, *Études épigraphiques*, *BCH*, 52, 1928, p. 407, n. 2 : sur le texte *BCH*, 52, 1928, p. 64 ; p. 442, n. 1 : sur *IG* XII, 8, 269.

H. Seyrig, *Notes thasiennes*, *BCH*, 52, 1928, p. 388-394 : I. Les combats de gladiateurs à Thasos ; explique le texte publié *BCH*, 45, 1921, p. 165, nº 18. II. Tessère d'un juge thasien.

E. Weiss, *Neue Urkunde aus Thasos über die Mnemones*, *Zeitschrift der Savigny-stiftung für Rechtsgeschichte (Romanistische Abteilung)*, 48, 1928, p. 567-570 : étude sur la 3e loi publiée *IG* XII, sup. 347.

*BCH*, 52, 1928, p. 493-496.
*REG*, 41, 1928, p. 374.

1929

A. Bon-H. Seyrig, *Le sanctuaire de Poséidon à Thasos*, *BCH*, 53, 1929, p. 317-337 : situation générale du sanctuaire, péribole, monuments à l'intérieur du sanctuaire, autel d'Héra, inscriptions (6 textes), trouvailles diverses, Poséidon à Thasos.

A. B. West, *Fifth and Fourth Century Gold Coins from the Thracian Coast* (*Numismatic Notes and Monographs*, 40) : étude sur la crise de 411 à Thasos et le monnayage de l'or.

E. Ziebarth, *Beiträge zur Geschichte des Seeraubs und Seehandels im alten Griechenland* : reproduit p. 124 les textes *IG* XII, sup. 347.

*BCH*, 51, 1929, p. 512-514.
*CRAI*, 1929, p. 136-137 ; 284-285.
*REG*, 42, 1929, p. 195.
*SEG*, III, 1927/1929, nos 756-757.

1930

A. Bon, *Les ruines antiques de l'île de Thasos et en particulier les tours helléniques*, *BCH*, 54, 1930, p. 146-194 : étude géographique et archéologique de l'île.

H. Cary, *An Inscription from Lampsacus*, *JHS*, 50, 1930, p. 253-254 : sur *IG* XII, sup. 354 ; la guerre dont il s'agit aurait été celle de Démétrios Poliorcète et de Lysimaque.

*BCH*, 54, 1930, p. 506-510.
*CRAI*, 1930, p. 82, 365.
*REG*, 43, 1930, p. 202.

1931

A. Bon, *L'île de Thasos*, *Annales de Géographie*, 1931, p. 269-286 : étude de géographie physique et humaine.

P. Collart-P. Devambez, *Voyage dans la région du Strymon*, *BCH*, 55, 1931, p. 171-206 : étude de la Pérée occidentale, § 1 : région d'Amphipolis ; § 2 : rive droite du Strymon ; § 3 : région côtière à l'Est du Strymon ; § 4 : Philippes et Cavalla.

W. Deonna, *Dédale*, II, p. 66-69 : sur le colosse criophore de Thasos.

P. Devambez, *La stèle de Philis et les tendances archaïsantes à Thasos*, *BCH*, 55, 1931, p. 413-422 : recherches sur les tendances de la sculpture thasienne vers 430.

*BCH*, 55, 1931, p. 502-504.
*REG*, 44, 1931, p. 32 (architecture), 70-71 (sculpture), 221 (épigraphie).

1932

E. Babelon, *Traité des monnaies...*, IIe partie, t. IV, p. 701-730.

Y. Béquignon-P. Devambez, *Fouilles de Thasos* (1925-1931), *BCH*, 56, 1932, p. 232-286 :

Y. Béquignon, p. 238-246 : l'exèdre.

P. Devambez, p. 231-238, 242-286 : fouille de l'odéon, de la rue voisine et de l'exèdre.

E. Haspels, *Illustrated London News*, 3 septembre 1932 : découverte de fragments archaïques, trépieds publiés *BCH*, 70, 1946, p. 233-237.

Ch. Picard, *Stèle archaïque thasienne*, *Monuments Piot*, 32, 1932, p. 21-32 : étude de la stèle de la dame à la fleur.

A. Wilhelm, Σιτομετρία, *Mélanges Glotz*, p. 899.

*CRAI*, 1939, p. 5, 161-162.

1933

A. Dain, *Inscriptions grecques du musée du Louvre : les textes inédits :* nos 29-31.

P. Devambez, *Un torse pythagoréen à Thasos*, *BCH*, 57, 1933, p. 422-437.

M. Launey, *Inscriptions de Thasos*, *BCH*, 57, 1933, p. 394-415 : 6 textes nouveaux dont le règlement sur le port (= *IG* XII, sup. 348).

*BCH*, 57, 1933, p. 285-287.
*CRAI*, 1933, p. 98-100.
*REG*, 46, 1933, p. 90 (architecture), 211 (épigraphie).

1934

F. Hiller von Gärtringen, *R. E.*, s. v. *Thasos*, col. 1310-1317 : notice complète sur l'île, ses antiquités et son histoire.

Göber, *R. E.*, s. v. *Theogenes* 7, col. 1970 : notice insuffisante où les références essentielles ne sont pas indiquées.

M. Launey, *Une dédicace thasienne à Héraklès*, *BCH*, 58, 1934, p. 173-183 : dédicace archaïque de l'Hérakléion (= *IG* XII, sup. 412).

*Id.*, *Inscriptions de Thasos*, *ibid.* p. 484-500 : 6 textes inédits ; note sur *IG* XII, 8, 528.

E. S. G. Robinson, *A Find of Coins of Thasos*, *Numismatic Chronicle*, 1934, p. 244-254.

*BCH*, 38, 1934, p. 261-263.
*CRAI*, 1934, p. 123-128.
*REG*, 47, 1934, p. 58 (architecture), 232 (épigraphie).

## 1935

M. Launey, *Un pégase archaïque de Thasos*, *Monuments Piot*, 35, 1935, p. 25-48.
Ch. Picard, *Manuel de sculpture*, I, p. 362, 378, 557-564 : l'art archaïque thasien.

*BCH*, 59, 1935, p. 292-297.
*CRAI*, 1935, p. 182-183, 186-187.
*REG*, 48, 1935, p. 95-96 (sculpture).

## 1936

G. Bakalakis, Νεάπολις-Χριστούπολις-Καβάλα, *AE*, 1936, p. 1-48 : p. 42-46, étude des rapports historiques entre Néapolis et Thasos.

A. A. Blakeway, *The date of Archilochus* (Greek Poetry and Life), p. 49.

A.-M. Bon, *Monnaie inédite de Galepsos*, *BCH*, 60, 1936, p. 172-174, pl. XXIV : Dionysos couronné de lierre, protomé de bouc, avec Γαληψίων.

P. Guillon, *Fragment sculpté de Thasos*, *BCH*, 60, 1936, p. 344-349, pl. XLIII : Marsyas supplicié.

H. Lamer, *R. E.*, s. v. *Theugenes* 2 : La meilleure notice sur Théogénès avec étude des sources littéraires et de l'inscription delphique.

L. Robert, *Inscriptions de Thasos*, *Revue de Philologie*, 1936, p. 127-137 : sur *IG* XII, sup. 354, 355, 360, 364.

*Id.*, *Collection Froehner*, I, *Inscriptions*, p. 2, n. 1 : sur les textes relatifs aux εὔπλοια *IG* XII, 8, 581 sqq. ; p. 122 : sur *IG* XII, 8, 450, avec pl. XL, photographie de l'estampage.

*Id.*, *Études anatoliennes*, p. 369-370 : texte repris *IG* XII, sup. 453, avec reproduction photographique de l'estampage, pl. XXII, 1.

*Id.*, *REG*, 49, 1936, p. 252 : sur Hégémon de Thasos et la création d'un nouveau genre littéraire.

*BCH*, 60, 1936, p. 182.
*REG*, 49, 1936, p. 155-156 (architecture), 371-372 (épigraphie).

## 1937

P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine*, p. 72-101 : étude historique et topographique de la Pérée.

P. Guillon, *Borne thasienne d'un lieu de culte de Zeus*, *RA*, 1937/I, p. 196-200 : sur le texte *IG* XII, sup. 407.

M. Launey, *Le verger d'Héraklès à Thasos*, *BCH*, 61, 1937, p. 380-409 : texte repris *IG* XII, sup. 353.

S. P. Noe, *A bibliography of Greek Coin Hoards*, 2d ed., *index*, s. v. *Thasos*.

*REG*, 50, 1937, p. 107 (sculpture).

1938

G. Bakalakis-E. Mylonas, Γαληψός, Θασίων ἐμπόριον, *AE*, 1938, p. 53-59 : étude du site, d'une inscription funéraire, d'une monnaie, des rapports avec Thasos.

L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, p. 186 : onomastique thrace à Thasos ; p. 192 : établit le texte repris *IG* XII, sup. 702 c ; p. 202 : établit le texte *IG* XII, sup. 486.

*BCH*, 62, 1938, p. 477.

*CRAI*, 1938, p. 176.

*RA*, 1938/II, p. 102 (sur l'édifice à *paraskénia*, Ch. Picard) ; p. 245-247 (hypothèses sur le jardin sacré d'Héraklès, Ch. Picard).

*REG*, 51, 1938, p. 452, nos 304, 305, 306.

1939

F. Hiller von Gärtringen, *IG* XII, Supplément, p. 150-171, nos 347-515 ; *addenda*, p. 218, nos 358, 477, 702.

Ch. Picard, *Au palais de Nestor*, *RA*, 1939/II, p. 66-67 : sur *IG* XII, sup. 353 ; tentative de restitution pour le nombre des chambres dans la construction du verger en fonction des poèmes d'Ougarit.

*Id.*, *Manuel de sculpture*, II, p. 87-97, 838, 847 : sculptures du ve siècle.

L. Robert, *Revue de Philologie*, 1939, p. 135 : à propos de *CIG*, 2007 l = *IG* XII, sup. 457, rapportée à Thasos.

A. Wilhelm, *Attische Urkunden*, IV, *Sitzungsberichte... Wien*, 217, 5, p. 91-96 : sur *IG* I², 108.

*BCH*, 63, 1939, p. 317-320.

*REG*, 52, 1939, p. 287 (architecture), 491-492, nos 291, 292, 293, 294 (épigraphie).

1940

K. von Fritz, *R. E.*, Supplbd VII, s. v. *Leodamas* : le mathématicien de Thasos.

Ch. Picard, *RA*, 1940/I, p. 136-139 : sur le héros cavalier de Thasos, p. 138.

L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 107-115 : inventaire, réédition, explication des textes thasiens relatifs aux gladiateurs.

*Id.*, *Hellenica*, I, p. 39-42 : la vente du droit de cité.

F. Saxl, *The Classical Inscriptions in Renaissance Art and Politics*, *Journal of the Warburg Institute*, 4, 1940/1941, p. 19-46 : étude sur le manuscrit de Cyriaque d'Ancône et reproduction de ses dessins.

*CRAI*, 1940, p. 273.

*REG*, 53, 1940, p. 219-220, nos 100, 101, 102, 103.

1941

P. Devambez, *Sculptures d'un monument chorégique à Thasos*, *Monuments Piot*, 38, 1941, p. 93-116 : étude des sculptures trouvées dans la fouille du Dionysion.

M. Launey, *L'athlète Théogénès et le ἱερὸς γάμος d'Hêraklès Thasien*, *RA*, 1941/II, p. 22-49 : Théogénès aurait été conçu au cours d'un *hiéros gamos* et pouvait se prétendre le fils d'Héraklès.

R. Martin, *Un nouveau règlement de culte thasien*, *BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 162-200 : étude des textes nos **379-380** et des diverses sortes de θησαυροί.

Ch. Picard, *Les hérôa de l'agora thasienne*, *RA*, 1941/I, p. 100-101 : signale l'hérôon de Théogénès et celui de Lucius César.

*Id.*, *Une cimaise thasienne archaïque*, *Monuments Piot*, 38, 1941, p. 55-92 : terre cuite architectonique trouvée dans la fouille de 1913 près du passage des théores.

M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Hellenistic World*, *passim*, cf. *index* s. v. *Thasos*.

P. Roussel, *Note sur deux inscriptions de Thasos*, *BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 289-290 : suggère de lire Θασίωι dans le texte no **379**, et restitue plus complètement le texte no **380**.

E. Will, *Nouvelle dédicace thasienne*, *BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 201-210 : texte no **374** et étude sur les cultes orientaux à Thasos.

*BCH*, 64-65, 1940/1941, p. 277.
*REG*, 54, 1941, p. 255, no 112.

1942

V. Beševliev et G. Mihailov, *Bemolorski Pregled* I, p. 339-343, nos 54-67 : publication de textes tardifs et de fragments de reliefs vus au musée pendant l'occupation bulgare.

P. Devambez, *Sculptures thasiennes*, *BCH*, 66-67, 1942/1943, p. 200-217 : divers fragments de sculpture trouvés entre 1928 et 1933.

A. Wilhelm, *Attische Urkunden*, V, *Sitzungsberichte... Wien*, 220, 5, XLI (*IG* II², 33 et *IG* II², 6), p. 1-11 ; XLIII (IG II², 17), p. 87-96 ; XLV (*IG* II², 336), p. 103-108 ; p. 177-179 (sur *IG* XII, sup. 354).

*REG*, 55, 1942, p. 353-354, nos 136, 137, 138.

1943

B. Mitrea, *Penetrazione commerciale nella Dacia*, *Ephemeris Dacoromana*, 10, 1943, p. 64-73, ch. VIII : *Le monete della città di Thasos*.

*REG*, 56, 1943, p. 342, no 55.

1944

Fr. Eichler, *Griechische Grabmäler in Wien*, *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen in Wien*, N. F., 13, 1944, p. 17-27 : sur une stèle thasienne du musée de Vienne, cf. *BCH*, 78, 1954, p. 258-281.

M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*, *Études thasiennes*, I.

Ch. Picard, *Trapézophore sculpté d'un sanctuaire thasien*, *Monuments Piot*, 40,

1944, p. 107-134 : sur le relief trouvé à l'emplacement présumé du Métrôon, texte *IG* XII, sup. 427.

*Id.*, *Un type méconnu de lieu-saint dionysiaque*, *CRAI*, 1944, p. 137-157 : le monument chorégique de Thasos serait un *stibadéion*.

L. Robert, *Revue de Philologie*, 1944, p. 27-28 : *IG* XII, sup. 687 doit être rapporté à Thasos.

1945

M. Feyel, *Sur quelques inscriptions attiques et ioniennes de la première moitié du IVe siècle*, *Revue de Philologie*, 1945, p. 133-152 : sur *IG* XII, sup. 264; sur *IG* XII, 5, 109.

R. Martin et E. Will, *Fouilles de Thasos*, *Campagne de 1939*, *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 129-162 :

R. Martin, p. 147-162 : édifice consacré à Sôtéira, sanctuaire des divinités étrangères, inscriptions.

Ch. Picard, *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 243, 267 : reprise des hypothèses de *CRAI*, 1944, p. 137-157.

*Id.*, *CRAI*, 1945, p. 299-301 : sur le culte des prytanées en Grèce.

*Id.*, *Le relief de Lower Castle et les cultes du prytanée en Grèce*, *RHR*, 132, 1945, p. 31-46 : traite des cultes du prytanée thasien.

E. Will, *BCH*, *l. c.*, p. 129-147 : le prytanée ; le nouveau sanctuaire.

*BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 441-443.

*JHS*, 65, 1945, p. 121 (S. Benton, c. r. de M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*).

1946

P. Devambez, *Relief thasien à double registre*, *BCH*, 70, 1946, p. 164-171.

Th. Gerassimov, *Les monnaies antiques contremarquées de la Mésie inférieure et de la Thrace*, *BIAB*, 15, 1946, p. 51-81 (en bulgare, résumé en allemand).

E. Haspels, *Trépieds archaïques de Thasos*, *BCH*, 70, 1946, p. 233-237 : étude des documents signalés en 1933.

L. Robert, *L'épitaphe d'un Arabe à Thasos*, *Hellenica*, II, p. 42-50 : sur *IG* XII, 8, 528.

*Id.*, *Divinités éponymes*, *ibid.*, p. 55 : utilise les données du texte no **171**.

*Id.*, *Épigramme de Thasos*, *ibid.*, p. 114-118 : sur *IG* XII, sup. 455.

*BCH*, 70 (supplément), 1946, p. 248-249.

*CRAI*, 1946, p. 231.

*REG*, 59-60, 1946/1947, p. 340 et 342, nos 165, 168, 169, 170.

1947

B. Schmid, *Zur Gründungssage von Thasos*, *Studien zu dengriechischen Ktisissagen*, p. 132-133 : étude des textes, mais se borne à un catalogue et à une critique littérale.

*CRAI*, 1947, p. 413, 606-607.

1948

G. Daux, ΘΑΣΙΑΚΑ, *RA*, 1948, p. 241-251 : sur *IG* XII, sup. 347 et 414 ; *IG* XII, 8, 358 ; notes sur *IG* XII, 8, 265 et *BCH*, 68-69, 1944/1945, p. 162, n° 8.

C. H. E. Haspels, *Note sur le colosse archaïque de Thasos*, *RA*, 1948, p. 422-425 : datation du colosse à la fin du VIIe siècle et rapport chronologique avec les trépieds publiés *BCH*, 70, 1946, p. 233-237.

R. Martin, *Une signature de Praxias à Thasos*, *RA*, 1948, p. 705-715 ; texte n° **381**.

A. D. Nock, *AJA*, 52, 1948, p. 298-301 : c. r. critique de M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*.

Ch. Picard, *Manuel de sculpture*, III, p. 251-253.

J. Pouilloux, *Lampadédromies thasiennes*, *RA*, 1948, p. 847-857.

*Id.*, *Inscriptions de Thasos*, *BCH*, 71-72, 1947/1948, p. 262-272 : nos **376** et **157**.

*BCH*, 71-72, 1947/1948, p. 456-457.

*CRAI*, 1948, p. 286.

*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 26, 1948, p. 277-279 : Ch. Delvoye, c. r. de M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*.

*REG*, 61, 1948, p. 190, n° 102, 191-193.

1949

G. Bakalakis, *An Anthemion from Thasos*, *AJA*, 53, 1949, p. 359-362 : étude stylistique et chronologique.

Ch. Picard, *L'Héraklès Thasios, son sanctuaire, son culte*, *Journal des Savants*, 1949, p. 111-134 : critique de M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos*, et vues personnelles de l'auteur.

L. Robert, *Épitaphe d'un berger à Thasos*, *Hellenica*, VII, p. 152-160 : sur *IG* XII, sup. 453.

*Id.*, *Décrets de Smyrne pour des juges étrangers*, *ibid.*, p. 181-184 : restitution intégrale de *IG* XII, 8, 269.

*BCH*, 73, 1949, p. 538-560.

*CRAI*, 1949, p. 248-249, 252.

*REG*, 62, 1949, p. 134, nos 136-137.

*REL*, 27, 1949, p. 82.

1950

S. Accame, *Trasibulo e i nuovi frammenti delle « Elleniche di Ossirinco »*, *Rivista di Filologia*, 1950, p. 30-49 : le passage des *Helléniques* d'Oxyrhinchos se rapporterait à un siège de Thasos par Thrasybule.

F. Chamoux, *Un portrait de Thasos : Lucius César*, *Monuments Piot*, 44, 1950, p. 83-96 : étude stylistique de la tête trouvée en 1939 à l'agora et reprise générale du problème relatif à L. César.

Ch. Delvoye, *La basilique de l'agora de Thasos et le martyrium d'Akakios*, *La nouvelle Clio*, 2, 1950, p. 412-413 : rapport de fouilles et conclusions chronologiques.

F. Lasserre, *Les épodes d'Archiloque* : rapports d'Archiloque et de Thasos ; la colonisation parienne.

Ch. Picard, *La tentative sacrilège de Miltiade au sanctuaire parien de Déméter*, *RA*, 1950/II, p. 124-125 : sur la localisation du sanctuaire thasien de Déméter.

*BCH*, 74, 1950, p. 333-364.
*CRAI*, 1950, p. 222-223.
*REG*, 63, 1950, p. 181, nos 164, 165, 166.

1951

R. Martin, *Recherches sur l'agora grecque. Études d'histoire et d'architecture urbaines*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 174, cf. *index*, p. 563, s. v. *Thasos*.

A. K. Orlandos, Ἡ σταυρικὴ βασιλικὴ τῆς Θάσου, Ἀρχεῖον τῶν Βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος, Ζ', 1951, p. 3-61.

*Id.*, Παλαιοχριστιανικὰ Γλυπτὰ τοῦ Λιμένος Θάσου, *ibid.*, p. 62-71.

J. Pouilloux, *Trois notes thasiennes*, *BCH*, 75, 1951, p. 90-100 : I. Le sanctuaire de Déméter ; II. Hasard ou rencontre prosopographique ; III. A propos d'un relief thasien.

L. Robert, *Études de numismatique grecque*, cf. p. 235, *index* s. v. *Thasos*.

*BCH*, 75, 1951, p. 142-187.
*CRAI*, 1951, p. 227-228.

1952

M. Lang, *A new Inscription from Thasos*, *BCH*, 76, 1952, p. 18-31 : hypothèses sur la signification métrique des mesures indiquées no **19**.

*BCH*, 76, 1952, p. 251-278.
*CRAI*, 1952, p. 335, 346-348.
*REG*, 65, 1952, p. 140, 168, nos 43, 130, 131.

1953

P. I. Axiotis, Ἡ Θάσος : enthousiaste, mais grevé de lourdes erreurs.

A. E. Bakalopoulos, *Thasos, son histoire, son administration de 1453 à 1912*, *Études thasiennes*, II : histoire des villages de l'île depuis la chute de Constantinople.

R. Flacelière, *REA*, 55, 1953, p. 5 sq. : Thémistocle serait passé par Thasos dans sa fuite vers la Perse.

P. Lemerle, *A propos d'une basilique de Thasos et de Saint-Jean d'Éphèse. Note sur le plan cruciforme dans l'architecture paléochrétienne*, *Byzantion*, 23, 1953, p. 531-543 : commentaire sur l'architecture de la basilique de la *platéia*.

J. Pouilloux, *Inscriptions de Thasos, Actes du deuxième congrès international d'épigraphie grecque et latine*, p. 254-263 : plan de la publication des textes inédits.

J. Tréheux, *Décret de Lampsaque trouvé à Thasos*, *BCH*, 77, 1953, p. 426-443 : publie le texte n° **171**.

*BCH*, 77, 1953, p. 272-288.
*CRAI*, 1953, p. 294-296.
*REG*, 66, 1953, p. 162, n° 163.

1954

H. Bengtson, *Thasos und Themistokles*, *Historia*, 2, 1954, p. 485-486.

F. Chamoux, *Un portrait de Thasos : Jules César*, *Monuments Piot*, 47, 1954, p. 130-147 : identification et étude stylistique de la tête trouvée au cours de la fouille de 1939 dans le passage des théores.

G. Daux, *CRAI*, 1954, p. 469-479 : les fouilles de l'École française d'Athènes à Thasos en 1954 ; exposé critique relatif à la fouille et particulièrement au passage des théores.

L. B. Ghali-Kahil, *Nécropoles thasiennes*, *BCH*, 78, 1954, p. 225-251 : étude topographique et inventaire du matériel découvert en 1952-1953.

Ch. Picard, *Manuel de sculpture*, IV, p. 148-149.

*Id.*, *Sur trois grandes stèles hellénistiques de Délos et Thasos*, *BCH*, 78, 1954, p. 258-281 : étude d'une stèle du musée de Vienne publiée par Eichler en 1944, et d'une stèle du musée d'Istanbul, n° 877 du Catalogue de Mendel.

J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, I. De la fondation de la cité à 196 av. J.-C., *Études thasiennes*, III.

N. Sandberg, Εὔπλοια, *Études épigraphiques* (*Göteborgs Univ. Arsskrift*, 60, 8), n^os^ 39-44 : reprend *IG* XII, 8, 581-586.

*BCH*, 78, 1954, p. 189-213.
*REG*, 67, 1954, p. 159-162, n^os^ 208, 209.

1955

G. Daux, *BCH*, 79, 1955, p. 552, *addenda et corrigenda* au rapport publié *CRAI*, 1954, p. 469-479.

P. Devambez, *Questions thasiennes*, *Journal des Savants*, 1955, p. 28-40, 73-91 : c. r. critique de J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, I.

*Id.*, *Le motif de Phèdre sur une stèle thasienne*, *BCH*, 79, 1955, p. 121-134, et pl. IV : étude de la stèle découverte dans la nécropole et reconstituée.

Ch. Picard, *BCH*, 79, 1955, p. 377 : *corrigendum* apporté à l'article *BCH*, 78, 1954, p. 270, 272, 278, 279.

*Id.*, *Les statues ptolémaïques du Sérapiéion de Memphis* (avec B. Lauer), p. 39-42 : à propos du *stibadéion* de Thasos.

J. Pouilloux, *Glaucos, fils de Leptine, Parien*, *BCH*, 79, 1955, p. 75-87 et pl. II : texte n° **403**,

L. Robert, *Hellenica*, X, p. 59, n. 2 : sur *IG* XII, sup. 446.

J. Tréheux, *Une nouvelle voie thasienne*, *BCH*, 79, 1955, p. 427-441 : I. Circonstances de la découverte ; II. La voie dallée ; III. Le nouveau péribole ; IV. Chronologie.

*BCH*, 79, 1955, p. 344-374.
*REG*, 68, 1955, p. 254, nos 183-184.

1956

P. Devambez, *La stèle d'Eunous et d'Héméros au musée du Louvre*, *Studia antica A. Salač oblata*, p. 166-169 : p. 169, description de la stèle no **315**.

G. Le Rider, *Trésor de monnaies trouvé à Thasos*, *BCH*, 80, 1956, p. 1-19 : monnaies d'argent de Byzance et de Chalcédoine, monnaies d'argent et de bronze thasiennes (ive siècle av. J.-C.).

Fr. Salviat, *Le monument de Théogénès sur l'agora de Thasos*, *BCH*, 80, 1956, p. 147-160 : le monument circulaire retrouvé sur l'agora en 1948 est la base du *thésauros* trouvé en 1939 et supportait une statue de l'athlète.

*BCH*, 80, 1956, p. 406-430.
*REG*, 69, 1956, p. 154-156, nos 220-224.

1957

A.-M. et A. Bon, *Catalogue des timbres amphoriques de Thasos*, *Études thasiennes*, IV (avec la collaboration de V. Grace).

F. Chamoux, *Un portrait grec de l'empereur Claude*, *La Revue des Arts*, 1957, p. 147-150 : publie la tête de Claude trouvée à Thasos et rapportée au musée du Louvre.

M.-Th. Lenger, *Anses d'amphores et tuiles timbrées de Thasos*, *BCH*, 81, 1957, p. 302-321 : trouvailles de 1955 et de 1956.

*BCH*, 81, 1957, p. 711-713.
*SEG*, XIV, 1957, 565-571.

## ANNEXE IX

# PROSOPOGRAPHIE THASIENNE

---

*Note annexe*

La prosopographie de D. Kanatsoulis (Μακεδονικὴ προσωπογραφία, ἀπὸ τοῦ 148 π. Χ. μέχρι τῶν χρόνων τοῦ Μ. Κονσταντίνου, Thessalonique, 1955) a inclus certains personnages de Thasos, considérés par l'auteur comme notables (sur l'inclusion des Thasiens, cf. J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, nº 67 ; quant au choix, il reste nécessairement arbitraire : théores et archontes des listes de cette époque ont été exclus).

**295.** Βαιβία Φρό[ντωνος] n'est pas une Thasienne ; Θασία de la l. 5 porte sur le nom qui suit : Φιλοτειμία Παραμόνου (cf. *IG*, 220 a).

**418.** Διοσκουρίδης, ἱεροκήρυξ, corriger *IG*, 587 en *IG*, 589, 5.

**499.** Ce n'est pas Ἑκαταῖος, mais Ἑκαταία qu'il convient de restituer, ainsi que l'a montré H. Seyrig, *BCH*, 52, 1928, p. 390, 3 ; cf. aussi L. Robert, *Gladiateurs*, p. 108 ; restitutions indiquées dans *Sup.*, p. 166 (D. Kanatsoulis ignore *IG* XII, Supplément, paru en 1939).

**509.** Ζώϊλος est de Thessalonique et son patronymique n'est pas connu ; il est erroné d'écrire Ζώϊλος Ζωΐλου, qui ne peut provenir que d'une coupe fautive dans *IG*, 581, A, l. 6-7.

**542.** Θαρσήνωρ Ἡγησιπόλεως (*IG*, 380) est mis à tort en relation avec la fondation d'Euphrillos et d'Hékataia (cf. p. 90, n. 1).

**891.** Μᾶρκος παῖς Ἑλλη - - -, avec comme seule référence Dimitsas nº 1233, est en réalité *IG*, 350, corrigé avec beaucoup de vraisemblance par U. v. Wilamowitz en Μᾶρκος Κασκέλλιος.

**1002.** Le texte mentionnant Ξενόφαντος Χάρητος est *IG* II², 3295, 6.

**1068.** La restitution [Οὐαρεί]νιος Ῥέβιλος est peu probable (cf. p. 81).

**1167.** Écrire Πολιάδης (*IG*, 525, 1).

**1420.** L'inscription *IG*, 509 n'est pas de Thasos (cf. en dernier lieu, L. Robert, *Hellenica*, III, p. 147 ; et J. et L. Robert, *REG*, 69, 1956, *Bulletin*, nº 67).

*Abréviations usuelles de la prosopographie :*

*IG* renvoie à *IG* XII, 8 ; *Sup.* à *IG* XII, Supplément ; les nᵒˢ en caractères gras aux deux volumes : *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, I et II ; *Cat.* I, au *Catalogue* I, *Recherches* I, face à la page 262 ; *Recherches* I et *Recherches* II, aux deux volumes précédents ; anses, au *Catalogue des timbres amphoriques*, *Études thasiennes*, IV (lorsque le nom n'était pas attesté ailleurs que sur les anses) ; Claros, au texte de Claros signalé *Recherches* II, p. 127, n. 1 ; *Inv.*, aux textes qui seront publiés par Fr. Salviat et G. Daux (trouvailles 1956 et 1957).

# PROSOPOGRAPHIE

Αβλουπορις roi de Thrace, **174**, **G**, 12, 14 ; **175**, 24.
— père de ...τος, **205**, 6.
Ἁβρῶναξ Παγκρατίδεω, **31**, 2, 6.
— Σοκράτευς, **108**, 1.
— père de Παγκρατίδης, *Cal.* I, col. 6, 18.
Ἀγάθαρχος, *IG*, 368, 2.
Ἀγαθὴ Ἄστιδος, **302**.
— Θεοπόμπου, **308**, 1.
Ἀγαθοκλῆς Ἀγαθοκλείους, *Sup.* 366, 2.
— père d'Ἀριστοφῶν, *Sup.* 490.
— — Δόριλλος, **29**, 2, 7.
— — Στρόνδιχος, *IG* VII, 348.
Ἀγα[θοκ]ύδης ?, anse tardive *inv.* 2299 (M.-Th. Lenger).
Ἀγαθ[- - - père de Περιγένης, **76**, 6.
Ἀγάλματις surnom, *IG*, 535, 2.
Ἀγασικλῆς Λάβρου, *IG*, 274, 6.
— Πολυφάντου, *IG*, 291, 11.
— père d'Ἡγίων, *IG*, 275, 2.
— — Πολύφαντος, *IG*, 291, 20.
— — Χαριδαντίδης, *IG*, 280, 20.
Ἀγασιφῶν, *Sup.* 366, 7.
— Ὀλυμπιοδώρου, *IG*, 308, 5.
Ἀγγροκλῆς Ἀθηναγόρεος, *Sup.* 486 (corrigé).
Ἀγελλήϊος (Γάϊος), **114**.
Ἀγέτας (fausse lecture Λαγέτας), anses.
Ἀγε[- - -, *IG*, 390 *b*.
Ἁγησίπολις Ἡρακλείτου, **34**, 14.
Ἁγικλ[- - - (Rhodien), **172**, 25.
Ἀγλαία (lecture exacte d'Ἀγχαία), *Sup.* 455, 2.
Ἀγλαΐδης, *IG*, 291, 28.
— , Hippocrate, II, 664 L.
— père de Πεισίστρατος, *Cal.* I, 5, 50.
— — Πυθίων, *IG*, 288, 25.
Ἀγλαίων Ξανθίππου, *IG*, 276, 2.
[Ἀγλ]αοκρέων ?, *IG*, 333, 8.
Ἀγλαοκύδης Δημητρίου, *IG*, 298, 8 ; 354, 35.
— père d'Ἀριστοφῶν, *IG*, 355, 34.
Ἀγλαοκ[- - -, **34**, 58.
Ἀγλαοφῶν, cf. Ἀγλωφῶν.
Ἄγλων Φίλωνος, *IG*, 376, 15.
Ἀγλωφάνης, *IG* II², 33, 29.
Ἀγλωφῶν, peintre, père et frère de Polygnote, *Recueil Milliet*, p. 80, 82.
— père d'Ἀριστοφῶν, *IG*, p. 77, ad *annum* 464.
— — Πολύγνωτος, *Cal.* I, 4, 16.
— — Πολύδωρος ?, *Cal.* I, 4, 27.
— — *x*, *Cal.* I, 3, 44.
— — - - -]ης, *IG* II², 33, 21.
Ἁ[γ]νίας ? père d'Ἀστύδικος, *IG*, 311, 5.
Ἄγνων Τιμύλλου, *IG*, 288, 12.
— père de Τίμυλλος, *Cal.* I, 8, 3 ; **34**, 6.
Ἀγόρατος Ἱππί[χου ?], **406**, 11.
— père d'Ἀκαρνάν, *IG*, 287, 6 ; **34**, 24.
— — Λυσίστρατος, *Cal.* I, 9, 9.
Ἀγορα[- - - - père d'Ἐλπίς, *Sup.* 464, 1.
Ἀγροΐτης père de Φιλωνίδης, *IG*, 298, 33.
Ἀγροτέριος (Κλ. Αἴλ.) Νέπωτος, *IG*, 535, 4.
Ἄγρων, **14**.
— père de Κοροιβίδης, *Cal.* I, 5, 53.
Ἀγχαία (fausse lecture d'Ἀγλαία), *Sup.* 455, 2.
Ἀδείμαντος Ποσειδίππου, *IG*, 376, 11.
— Τηλ[- - -, **29**, 2, 1 (*Corrigenda*).

Αἴσχρων père Λυσίστρατος, *IG*, 265, 1.
— — Πλοῦτις, *Sup.* 429, 5.
— — *x*, **61**, 3 ; **151**, 7.
Αἰσχύλος Ἀνδρο[κλέους], *IG*, 337, 2.
— Θεοδώρου, *IG*, 293, 34 ; 313, 9.
— père de - - -]ιμος, **205**, 14.
[Αἰσ]χύλος ? père de *x*, **396**.
Αἰχμόκριτος Πυθίωνος, **36**, 3, 8.
— Φρασιηρίδευς, *IG*, 288, 6.
— père de Παμφαίης, *Sup.* 355, 1.
— — Πυθίων, *Cal.* I, 9, 3 ; **34**, 42.
Αι[- - -, *Sup.* 371, 1.
Ἀκάκιος, **362** ; **363**, A.
Ἀκαρνὰν Ἀγοράτου, *IG*, 287, 6 ; **34**, 24.
[Ἀκαρν]ὰν Ἀθ[- - -, *IG*, 333, 10.
— Κύκνου, *IG*, 306, 27 ; 354, 28 ; **76**, 1.
— Λεωδίκου, *Cal.* I, 7, 46.
[Ἀκαρν]ὰν [- - -]δήμου, *IG*, 311, 6.
Ἀκεστ[- - -, anses.
Ἀκήρατος, *Sup.* 412, 1.
— Φρασιηρίδεω, *IG*, 683, 1 ; **31**, 1, 14.
Ἀκίδας (ou Ἀκίδης) père d'Εὐαλκίδης, **28**, 7.
Ἀκίλης (ou Ἀκίλεως) père de - -]ης, **406**, 1.
Ἄκρυπτος, **18**, 6.
Ἀλαῖος (ou Ἰδαῖος) Ἀμύντου, *IG*, 355, 32.
Ἀλεξάνδρα (Μεμμία Βελλῆία), *IG*, 388, 5.
Ἀλεξανδρίδης père de Μῦς, *IG*, 306, 4.
— — Χρύση, *Sup.* 385, *b*, 1.
Ἀλέξανδρος Λαάνδρου, *IG*, 306, 16.
— (M. Οὔρπιος), **243**, 1 à 4.
— père de Παρθενόδωρος, *IG*, 355, 21.
— *x*, **215**, 2.
Ἀλέξαρχος père d'Ἡροφῶν, *IG*, 292, 14.
— — Παυσανίης, *Cal.* I, 4, 46.
Ἀλεξῆς, **68**, 2.
Ἀλεξίδης père de Σπιθαμαῖος, *IG*, 276, 12.
Ἀλεξίμαχος, **18**, 6.
Ἀλέξιππος Λεο[- - -, **29**, 2, 20.
Ἀλεξίων, **206**, 4.
— Μαρίωνος, **106**, 3.
Ἀλε[- - -, *IG*, 390, *b*.
Ἀλθημένης Πολυθροῦ, *Sup.* 357, 1 (complété *Recherches* I, p. 459).
— père de Μύσπων, *Sup.* 429, 21.
— — Πολυθροῦς, *IG*, 280, 18.
Ἀλκαῖος Αἴσχρωνος, **35**, 2, 5.
— Ἀντιπάππου, *IG*, 280, 27.
Ἀλκείδης, ambassadeur à Paros, *IG* XII, 5, 109 (cf. *Recherches* I, p. 189).
— père d'Ἄρχων, **37**, 2, 4.
Ἀλκέτας, anses.
Ἀλκήνωρ Ναυτίλο, **24**, 5.
Ἀλκιάδης Τηλεφάνεω, *IG*, 273, 4.
— Φανοπόλιος, *Cal.* I, 5, 25.
— père d'Ἀμφικλείδης, *Cal.* I, 6, 7.
— — Στίλπων, *IG*, 305, 16.
— — *x*, *IG*, 296, 9.
Ἀλκιβιάδης père de *x*, **264**, 2.
Ἀλκίδημος Κλεομέδοντος, *Cal.* I, 5, 19.
Ἀλκίδης père de *x*, **37**, 1, 9.
Ἀλκίμαχος Ἱστιαίου, *IG*, 287, 17.
— Καλλιγείτου, *IG*, 291, 15 ; 334, 3.
— père de Καλλίγειτος, *IG* 298, 20 ; 354, 32.
Ἄλκιμος, **34**, 48.
— Ἀπημάντου, *IG* II$^{2}$, 33, 3.
— Δημάλκου, *IG*, 292, 5.
— Ναυπλίου, *IG*, 309, 10.
— père d'Αἴσχρων, *IG*, 288, 20.
— — Ἑκαταῖος, *IG*, 305, 22.
Ἄλκιππος père de Κλέοχος, *Cal.* I, 5, 28 ; *IG*, 263, 4.
Ἀλκμέων Ἡρᾶ, **37**, 2, 10.
Ἀλκ[- - - père d'Ἀμφήριτος, **406**, 15.
— — Ἀριστείδης, *Sup.* 405, 4.
Ἀμάδοκος Ἀρχέλεω, *Sup.* 478, 2.
Ἀμάζονις, *Sup.* 439.
Ἀμαντινὸς Φιλοξένου, *IG*, 172, 20.
Ἀμμώνιος père de - - -]ατος, *IG*, 305, 9.
Ἀ[μυ]ν[ό]μαχος père de Δημέας, *IG*, 161, 11.
Ἀμύντας Ἀμύντου, *IG*, 306, 13.
— Δαταδος, *Cal.* I, 4, 48.
— Λαμ[- - -, *IG*, 317, 1.
— père d'Ἀλαῖος ou Ἰδαῖος, *IG*, 355, 32.
— — Διονύσιος, *IG*, 326, 8.
— — Διωνύσιος (sic), **316**.
Ἀμύντωρ Ἀπημάντου, *IG* II$^{2}$, 6, 2 ; 33, 26.
[Ἄμφα]νδρος, *IG*, 394, *f*.
— Ἀριστοκλέος, *IG*, 280, 11.
— Ἀρχέλεω, *IG*, 292, 9.
— Πολυαινέτου, *IG*, 279, 7 ; 280, 9.

Ἀριστόκριτος père d'Ἐπήρατος, *Cal.* I, 5, 17.
— — Παγκρατίδης, *IG*, 292, 23.
Ἀριστοκύδης, Hippocrate, II, 644 L.
Ἀριστόλεως, Démosthène, XVIII, 197.
— Μελίσσου, **36**, 3, 10.
— père de Κριτόβουλος, *IG*, 291, 2.
Ἀριστοληΐδης, *IG*, 407.
— père de Φιλίσκος, *Cal.* I, 6, 28 ; *Sup.* 369, 4 ; **404**, 2.
Ἀριστόμαχος Νύμφιος, *Cal.* I, 4, 19.
— Πολυαρήτου, *IG*, II$^{2}$, 33, 23.
— père de - - -]ος, **167**, 4, 21.
Ἀριστομένης, *IG*, p. 77, *ad annum* 464.
— Ἀθηναγόρου, *IG*, 293, 21.
— Ἀμωμήτου, *IG*, 267, 1 ; **34**, 50.
— Ἀπημάντου, *Cal.* I, 6, 17.
— Πυθίωνος, *IG*, 286, 20.
— Χαιρίωνος, *IG*, 355, 24.
— - - -]του, *IG*, 355, 15.
— père d'Ἀνταγοράδης, *IG*, 299, 18.
— — Δημοφῶν, *IG*, 302, 9.
— — Κρατιστόλεως, *IG*, 354, 36.
— — Χαιρίων, *IG*, 298, 2.
Ἀριστομήδης Ἀρισ[- - -, *IG*, 300, 16.
— Νόσσου, *IG*, 293, 2 ; 353, 20.
— Φανόλεω, *IG*, 312, 6.
— père de Γόργος, *IG*, 274, 14 ; 298, 27.
— — Εὐκλείδης, *IG*, 336, 10.
Ἀριστομ[- - - père d'Ἀπολλόδωρος, *IG*, 354, 31.
Ἀριστονείκη, *IG*, 463, 3.
Ἀριστόνικος père d'Ἡρακλεόδωρος (d'Olynthe), **376**, 1.
— — Στράβων, *IG*, 294, 5.
Ἀριστόνους Ἀριστόνου, Claros.
— Ἀρχέλεω, *IG*, 355, 5.
— Ἐξαινέτου, *IG*, 308, 4 ; 354, 4.
— Ἔρωτος, Claros.
— Θεοδότου, **25**, 6.
— Ποπλίου, *IG*, 320, 2.
— Φρασιηρίδου, *IG*, 287, 19.
Ἀριστόνους père d'Ἐξαίνετος, *IG* II$^{2}$, 33, 28 ; *IG*, 295, 9 ; **87**, 2.
Ἀριστόπαππος père d'Ἡδίστη, **102**, 2.
Ἀριστόπολις Δημοσθένους, **31**, 2, 12.
— Κράτιδος, *IG*, 275, 16 ; **31**, 2, 14.
Ἀριστοτέλης, **90**.
— Βίωνος (ou Δίωνος), *IG*, II$^{2}$, 33, 13.
— Κριτοβούλου, **34**, 3.
— Μενεδήμου, *IG*, 279, 11 ; *Cal.* I, 5, 56.
— père de Πυθαγόρας, *Sup.* 379, 7.
Ἀριστοφάνης, **91**.
— Ἄνδρωνος, **31**, 1, 2.
— Ἀρκεσίλα, *IG*, 293, 39 ; théarodoque à Delphes, *BCH*, 45, 1921, p. 18, col. III, 87.
— Βίωνος, *Sup.* 429, 6.
— Ἐρατοκράτευς, **34**, 47 ; **35**, 2, 9.
— Ἱππίχου, **29**, 2, 15 ; **34**, 18.
— Κλεολόχου, *Cal.* I, 5, 21.
— Λε[- - -, *Cal.* I, 6, 33.
— Μικᾶδος, *IG*, 270, 4.
— Παγχάρευς, **36**, 3, 2.
— Σχησιπόλιος, *IG*, 288, 4.
— père d'Ἀρκεσίλας, *Sup.* 375, 4.
— — Ἥγησις, *Sup.* 429, 20.
— — Ἡρόδοτος, *IG*, 280, 8.
— — Κάδμος, *IG*, 298, 4.
Ἀριστοφῶν, *IG*, 385, 1.
— Ἀγαθοκλεῦς, *Sup.* 490.
— Ἀγλαοκύδου, *IG*, 355, 34.
— Ἀγλαοφῶντος, *IG*, p. 77, *ad annum* 464.
— Ἀναξιπόλιος, *IG*, 297, 9.
— Ἀντιόχου, **199**, 3.
— Ἀρχέλεω, *IG*, 378, 2.
— Ἡροβούλου, *Sup*, 375, 5.
— Ἱππάρχου, *IG*, 288, 10 ; *Cal.* I, 6, 37.
— Καλλιστράτου, *IG*, 292, 8.
— Πολυδάμαντος, *IG*, 287, 26.
— Ὑψοκλέος, *Cal.* I, 2, 21.
— Φίλωνος, *IG*, 339, 1.

Ἀρχέλεως Ἀριστοφῶντος, *IG*, 298, 10 ; **34**, 56.
— Ἡραγόρου, **204**, 11.
— Ἡρακλείδου, **237**, 3.
— père d'Ἀμάδοκος et de Λεοντᾶς, *Sup*. 478, 2.
— — Ἄμφανδρος, *IG*, 292, 9.
— — Ἀριστόνους, *IG*, 355, 5.
— — Ἀριστοφῶν, *IG*, 378, 2.
— — Ἡραγόρας, *IG*, 589, 6.
— — - - -]δης, *Sup*. 402, 2.
— — - - -]ηλος, **36**, 1, 4.
Ἀρχέπολις Πυθόλεω, *Cat*. I, 2, 26 ; **28**, 4.
— père de Πανταίνετος, **32**, 15.
— — Σκύμνος, *IG*, 293, 41.
Ἀρχέστρατος Ἡρᾶδος, *IG*, 298, 21 ; 354, 16.
— Κλεομένεος, **24**, 4.
— Πεδιέως, *IG*, 291, 22 ; 293, 8.
— père d'Ἄδωνις, *IG*, 309, 2.
— Θεοδότης, *IG*, 299, 22 ; 354, 8.
Ἀρχέτιμος Στρατίου, *Recherches* I, p. 106, n. 3.
Ἀρχε[- - - Εὐμάχου, *Cat*. I, 4, 57.
— père d'Ἡρόδηλος, *Cat*. I, 5, 63.
Ἀρχηγελ[- - - père d'Ἀρότης, *Cat*. I, 6, 46.
Ἀρχῆναξ Τιμοπείθεος, *IG*, 280, 17.
— père d'Ἑκατήνωρ, *Sup*. 429, 4.
Ἄρχης Δηΐλλεω, *IG*, 331, 6.
Ἀρχησίλας père de Λίχης, **29**, 2, 17.
Ἀρχη[- - -, *IG*, 331, 9.
Ἀρχίας Ἀριστωνύμου, Denys de Byzance, *FHG* Müller, II, 37.
— père d'Ἀσπασία, **101**, 1.
— — Δημήτριος, *IG*, 269, 6 ; **76**, 8.
Ἀρχικλῆς, graffite de la porte de Zeus, mais cf. Ἀρχεκλῆς,
Ἄρχιππος Ἀρχίππου, *IG* II², 24, 1 ; 25, 1.
— Ἡγησίππου, *IG*, 279, 20.
— père d'Ἄρχιππος et Ἵππαρχος, *IG*, II², 24, 1 ; 336, 6.
— — Ἡγήσιππος, *IG*, 280, 19 ; 282, 9.
Ἀρχιτέλης père d'Ἑκαταίη, *IG*, 411, 2.
Ἄρχων, **5**, 2.
— Ἀλκείδου, **37**, 2, 4.
— Διο[- - -, *IG*, 353, 16.
— Ἡροφάντου, *Sup*. 391, 13.

Ἄρχων père de Λύκος, **31**, 1, 3.
Ἀρχ[- - -, *IG*, 331, 10.
— père de Μεγακλῆς, *IG*, 287, 25.
— — - - -]μώ, *Sup*. 411, 2.
Ἀρ[- - -, *IG*, 310, 15.
Ἀσιατικὸς Σατύρου, *IG*, 322, 16 ; Claros.
— père d'Ἡρόδωρος, Claros.
Ἀσίνη Ἀντιγένεος, **82** *bis*, 1.
Ἀσικράτης père d'Ἀντίστασις, *Cat*. I, 4, 45.
Ἀσκληπιάδης Ἀφφιάδος, *IG*, 580, 1.
— Κλέωνος, *IG*, 306, 14.
— Μηνοδώρου, *IG*, 307, 8.
— Πυθοκλέους, **320**, 3.
— père de Μηνᾶς, *IG*, 322, 9.
— — Προτόγονος, *Sup*. 496, 5.
Ἀσκληπιακὸς Μητροδώρου, *IG*, 536, 1.
Ἀσκληπιᾶς Τρυφαίνης, **321**, 4.
— père de Πόπλιος, *IG*, 323, 6.
Ἀσκληπιοδώρα (Αὐρ.), *IG*, 555, 1.
Ἀσκληπιόδωρος Ἑλλανιώνος, *IG*, 414, 1.
Ἀσκυτάλης Πετάλο, *IG*, II², 33, 27.
Ἄσκυτος père de Μέροψ, *IG*, 314, 4.
— — Πέταλος, *IG*, 275, 15.
Ἀσπασία Ἀρχίου, **101**, 1.
Ἀσπ[- - - père de Θράσιππος, **406**, 13.
Ἀστερίων Παμφίλου, *IG*, 298, 38.
Ἄστις père ? d'Ἀγαθή, **302**.
Ἀστύ[δι]κος Ἀ[ρ]νίου ou / Ἀστύ[δο]κος Ἀ[γ]νίου, *IG*, 311, 5.
Ἀστύδοκος père de Ναυφάντης, **36**, 3, 9 ; **378**, 4.
Ἀστυκρέων, *IG*, 475, 1 ; *Sup*. 457, 4.
— Ναύσωνος, *IG*, 298, 23.
— Φιλίππου, *Sup*. 457, 2.
— père de Λείμων, *IG*, 293, 19.
— — Φίλιππος, *IG*, 475, 9 ; **223**, 1.
Ἀστύμαχος père de Παμφᾶς, *Cat*. I, 5, 29.
Ἀστυ[- - - père de Φιλοκρέων, *IG*, 333, 8.
Ἀσωνίδης Ἀριστ[- - -, *IG*, 300, 15.
Ἀσω[- - - (Κλ.), *IG*, 465, 2.
Ἀταλάντη, *IG*, 685, 1.
Ἀτίλλιος, père de Φῖρμα (sans doute fausse lecture), *Sup*. 494, cf. **248**, 2.
Ἀττάλης père de [Δεινό]στρατος, *IG*, 280, 15.
Ἄτταλος .λλ[- - -, *IG*, 280, 16.
— Ἀττάλου, *Sup*. 513.

Δειν[- - -, *IG*, 316, 1.
Δέκμος Βασίλειος, *IG*, 597, 1.
— père d'Εὔνους Ἰούνιος, *IG*, 496, 1.
Δελεάρκης, Hippocrate, III, 38, 142 L.
Δελφὸς Ἐπιγένους, *Sup.* 456 (corrigé).
Δεξιάδης, **18**, 6.
Δέξιππος Δεξίππου, *IG*, 306, 25.
Δεονῦς père de Κριναγόρης, *IG*, 270, 2.
Δερζείλας (surnom), *IG*, 529, 4.
Δευτέρα, *IG*, 546, 4.
Δηΐαλκος, **59**, 3.
— Δημοκρίτου, *IG*, 279, 4.
— père de Δημόκριτος, *IG*, 279, 15.
— — Ἶλις, *IG*, 276, 9.
— — Πυθῶναξ, *Cal.* I, 5, 37.
Δηϊθράσης Ἡραγόρεω, *IG*, 279, 8.
Δηΐλλεος Βραττίδεω, *IG*, 274, 22.
— père de Βραττίδης, **31**, 1, 8.
Δηΐλλεως père d'Ἄρχης, *IG*, 331, 6.
— — *x*, **54**, 1.
Δηλίας, Hippocrate, III, 46 L.
Δηλίων Ἀντιφῶντος, *IG*, 383, 4.
— Φιλίππου, *IG*, 383, 2.
— père d'Ἡρακλείδης, *IG*, 309, 18 ; 355, 41.
— — Κωμαῖος, *IG*, 355, 22 ; 429, 2.
Δημάλκης ou Δήμαλκος.
— Ἀρισταγόρευς, **34**, 9.
— père d'Ἄλκιμος, *IG*, 292, 5.
— — Ἀρισταγόρας, *IG*, 288, 5 ; *Cal.* I, 6, 50 ; **34**, 45.
— — Κάδμος, *IG*, 294, 7 ; *Sup.* 390, 6.
— — Λεώφαντος, *Cal.* I, 6, 26 ; *Sup.* 369, 3 ; **404**, 4.
Δήμαρχος Ἰσχομάχου, *IG*, 435, 1.
Δημέας Ἀμυνομάχου ?, *IG*, 161, 11.
— Ἡρᾶδος, *Sup.* 429, 9.
— père de Φίλων, **29**, 2, 16.
Δημῆς, *IG*, 429, 3 ; **3**, 3.
— Βίωνος, *IG*, 417, 1.
— Μνησιστράτου, *Cal.* I, 5, 58 ; *IG*, 270, 6.
— Πυλάδευς, *IG*, 287, 11 ; **34**, 27.
— Τηλεφάνεος, *Sup.* 452, 1.
— père de Πυλάδης, *Cal.* I, 7, 5.
— — Φίλων, **29**, 2, 16.
Δημητρία, *IG*, 600, 2.
Δημήτριος, *IG*, 322, 10.
— Ἀθηναγόρου, *IG*, 298, 43.
— Ἀρτέμωνος, **37**, 2, 2.
— Ἀρχία, *IG*, 269, 6 ; **76**, 8.
— Ζωσίμου, *IG*, 335, 16.
— Ἡρακλείτου, *Cal.* I, 5, 42.
— Λεωσθένους, *Sup.* 376, 2 (?).
— Σα[- - -, **74**, 6.
— Σατύρου, *Cal.* I, 7, 19.
— Σωτηρίχου, *AE*, 1936, p. 29.
— Τιμοκράτου, *IG*, 308, 6.
— père d'Ἀγλαοκύδης, *IG*, 298, 8 ; 354, 35.
— — Ἄδμητος, *IG*, 298, 29 ; 354, 29.
— — Ἀθηναγόρας, *IG*, 354, 42.
— — Ἀπολλᾶς, *IG*, 298, 28.
— — Ἀπολλώνιος, **154**, B, 1.
— — Δημοφῶν, *IG*, 309, 7.
— — Λεωσθένης, *IG*, 306, 3.
— — Λεώφιλος, *Sup.* 370, 2.
— — Νικόδημος, *IG*, 353, 33.
— — Νύμφων, *IG*, 335, 10.
Δημόδουλος père de Νοσσικᾶς, *IG*, 334, 4.
Δημόδοτος Ἀπολλοδώρου, *IG*, 295, 7.
Δημοκράτης Κυδήνορος, **31**, 2, 8.
— Νικοδήμου, *IG*, 295, 8.
— Νύμφιος, *IG*, 274, 20.
Δημόκρινις père de *x*, **30**, 1, 1.
Δημόκριτος Δηϊάλκου, *IG*, 279, 15.
— père de Δηΐαλκος, *IG*, 279, 4.
— — Κλεόμβροτος, *IG*, 295, 4.
— — Νικήνωρ, *Sup.* 379, 8.
Δημοσθένης père d'Ἀντίπατρος, *IG*, 383, 9.
— — Ἀριστόπολις, **31**, 2, 12.
— — Διογένης (Αἴλ.), *IG*, 526, 3.
— — Σάτυρος, *IG*, 318, 1.
Δημόστρατος Δημοστράτου, *IG*, 299, 21.
— père d'Ἡρακλείδης, *IG*, 334, 5.
Δημοσῶν Πυθαγόρευς, *IG*, 287, 9 ; *Cal.* I, 6, 24.
— père de Πυθαγόρης, *Cal.* I, 7, 51.
Δημοτέλης père de Νοσσικᾶς, **372**, 4.
Δημοφάνης (n'est pas assuré sur les anses).
Δημοφῶν, *IG*, 310, 13.
— Ἀντικράτου, *IG*, 293, 11.

Διονύσιος père de Ζώσιμος, *IG*, 628.
— — Ζώτιχος, *IG*, 307, 4.
— — Ἡρακλείδης, **285**, 1.
— — Κοιτωνίς, **336**, 11.
— — Κωμεῖς, *Sup.* 445, 2.
— — Λούκιος, *IG*, 470, 5.
— — Μάρκιος, *IG*, 530.
— — Μαρκώ, **347**, 1.
— — Μέλανχρος, *IG*, 298, 26.
— — Μητρόδωρος, *IG*, 320, 1 ; 353, 31.
— — Νίκη, *IG*, 531, 6.
— — Παίστρατος, *IG*, 459, 3 ; 526, 1.
— — Πάμφιλος, *IG*, 303, 15 ; 329, 1 ; 424, *a*.
— — - - -]κος, *IG*, 303, 10.
— — - - -]κράτης, **205**, 10.
— — - - -]ύφρων, *IG*, 322, 5.
Διονύσις Διονυσίου, *IG*, 620 ; **346**, 1.
— Σεκούνδας, **285**, 5.
Διονυσιφάνης père de Νικώ (d'Olynthe), *IG*, 434, 2.
Διονυσόδωρος Ἀρτεμιδώρου, *IG*, 161, 4.
— Ε[- - -, *IG*, 316, 3.
— Λυήτου, *IG*, 430, 4.
— Πεμπίδου, **170**, 2, 10, 26, 27, 37 ; **171**, 6, 13, 25, 33, 38 ; **172**, 4, 27.
— père d'Αὐρ. Εὐφήμιος, **393**, 3, 4.
— — Κόδις, *Sup.* 382, 3.
— — Φείδιππος, *IG*, 430, 4 ; **179**, 13.
Διοπείθης, *IG*, 302, 14.
Δῖος père de Θυμαῖος (mauvaise lecture), *IG*, 403, 2 (corrigé **33**, 2).
Διοσκορᾶς père de Κάρπος, *Sup.* 501.
Διόσκορος Διοσκόρου, *IG*, 322, 18.
— Ζωσίμου, *IG*, 322, 14 ; 471, 8 ; 534, 1.
— père de Ζώσιμος, *IG*, 534, 4.
Διοσκορί<α>δης (de Néapolis), *IG*, 263, 12.
Διοσκουρίδης, *IG*, 301, 13 ; 589, 5.
— νέος, *IG*, 344, 1.
— Μενίσκου, *IG*, 355, 27.
— Πολυκλείτου, **339** *bis*, 8-10.
— père de Βεῖθυς, **288**, 1.
Διοσκουρίδης père d'Ἡρακλέων, *IG*, 383, 1.
— — Μενίσκος, *IG*, 298, 18 ; 312, 13.
— — Πυθίων, *Cat.* I, 9, 12 ; *Sup.* 374 (corrigé *Recherches* I, p. 398, n. 1) ; **34**, 44.
Διοσσκουδος, **304**, 2.
Διότιμος Εὐφρίλλου, *Cat.* I, 2, 20.
Διοφάνης Διοφάνους, *IG*, 309, 19.
Διόφαντος père d'Ἀνδρόσιος, **143**, 2.
— — Εὐξενίδης, **372**, 3.
Διο[- - - père d'Ἄρχων, *IG*, 353, 16.
Διπ[- - - père de - - -]οπείνης, *IG*, 302, 14.
Δισζαρίων, **290**.
Δισολύμπιος Θεογένευς, *Cat.* I, 5, 49.
Δίφιλος Διφίλου, *IG*, 392, 1.
Δίων (Αὐρ. Μάξιμος), **199**, 9.
— Ἡγησάνδρου, **75**, 5.
— Κλεοκύδευς, *Cat.* I, 6, 54.
— ? père d'Ἀριστοτέλης, *IG* II², 33, 13.
Διωνύσιος Ἀμύντου, **316**.
Διως père de Θύμαιθος, **33**, 2.
Δολαβέλλας (Γν. Κορνήλιος), **175**, I, 1 ; II, 4.
Δολᾶς père d'Ἡραγόρας, **291**, 1.
— — Μάντα, *IG*, 611, 1.
Δολίνας (Αὐρ.), *IG*, 527, 6.
— père d'Ἀρέτη, *IG*, 499, 1.
Δόριλλος Ἀγαθο[κλέος], **29**, 2, 7.
— Βοετᾶδος, *IG* II², 33, 18.
— Οἰκοσθένευς, *Cat.* I, 7, 25.
— (?) père de Λεοντῖνος, **406**, 12.
Δράκων père de Πίνδαρος, *IG*, 311, 3.
Δρομεάδης, Hippocrate, II, 708 L.
— Φιλωνίδευς, *Sup.* 379 ; 433, 3.
Δύδιγγος père d'Εὔπορος, *IG*, 343, 3.
Δύνατος père de Φάλακρος, *Cat.* I, 6, 19.
Δωρόθεος ? Φιλομήδου, **307**, 1.
— père de Τιμησίλεως, *Cat.* I, 4, 56.
Δῶρος ? père d'Ἀπολλώνιος, *IG*, 306, 32 ; 317, 7.
Δωσίθεος père de Παγκρατεία, **338**, 3.
Δω[- - -, *IG*, 350, 1.
Δ[- - - - - -]σανίας, *IG*, 572, 2.

Ἔγλεκτος, *IG*, 373, 1.
— (Λούκιος), *IG*, 394, *b*.

Εὐρώπα (Αὐρ.) Εὐτύχους, *IG*, 608, 7.
Εὔστρατος fausse lecture pour Τεισικράτης, cf. *Recherches* I, p. 258.
Εὐτρόπειος ὁ καὶ Δερζείλας père de Διογένης, *IG*, 529, 4.
Εὐτυχεία Φιλοκυρίου, *IG*, 506, 19.
Εὐτύχης, *IG*, 491, 2.
— (de Mytilène), *IG*, 585, 2.
— père d'Αὐρ. Εὐρώπα, *IG*, 608, 7.
Εὐτυχιανὸς (Αὐρ.) Εὐφροσύνου, **393**, 1.
Εὐτυχίς, *IG*, 467, 1 ; 491, 1.
Εὔτυχος (Αὐρ.), *IG*, 622.
— Εὐτύχου, *IG*, 315, 2.
— Θεοδάμαντος, *IG*, 315, 2, 3.
Εὔφημος (Αὐρ.) Διονυσοδώρου, **393**, 3.
Εὐφραίνουσα Προυνίκου, *IG*, 484, 1.
Εὐφραντίδης père de Χέρσις, *Cal.* I, 5, 35.
Εὐφράνωρ père de Πυθίων, *IG*, 305, 17.
Εὐφρασικ[- - -, *Sup.* 368, 3, cf. *Recherches* I, p. 413, n. 2.
Εὐφρήνωρ Φιλάνθου, **81**, 1.
— père de Πυθόκριτος, **28**, 35.
— — Φιλάνθης, **123**, 2.
Εὔφριλλος, *IG*, 551, 3 ; **324** ; **382**, 3.
— Ἀπο[- - -, *IG*, 595, 4.
— Ἐπιγένους, **204**, 14.
— Εὐθυκλείους, *IG*, 316, 5.
— Εὐφρίλλου, **335**.
— Θρασωνίδου, *IG*, 293, 31.
— Παγχάρευς, *IG*, 267, 2 ; **35**, 2, 2.
— Πανκρατίδου ὁ καὶ Θεόδωρος, *IG*, 471, 16.
— Σατύρου, *IG*, 380, 3 ; **192**, 10, 15, 17, 20.
— père d'Ἄργων *Cal.* I, 3, 24.
— — Αὐτομένης, **329**, 4.
— — Ἀφροδεῖσις, **313**, 1.
— — Βῖθυς, **334**, 16.
— — Διότιμος, *Cal.* I, 2, 20.
— — Ἐπικλῆς?, **334**, 12.
— — Ἡραγόρας, **218**, 3.
— — Ἡρακλείδης, *Sup.* 391, 12.
— — Μηνᾶς, **334**, 10.
— — Μικᾶς, *IG*, 433, 3 ; **192**, 10, 15, 21.
— — Μυρήα, **334**, 5.
— — Νόμιος, *Sup.* 391, 6.
— — Παγχάρης, *IG* II², 33, 19.
Εὔφιλλος père de Πυρρίης, *Cal.* I, 2, 14.
— — Ὑπερόχη, **334**, 1.
— — Φίλη, **335**, 1.
— — - - -]λιος, **205**, 3.
— — *x*, *IG*, 280, 3.
Εὐφροσύνη Γλαυκίου, *IG*, 518, 5.
— Νικάδου τοῦ Παραμόνου, **269**, 1.
Εὐφρόσυνος père d'Αὐρ. Εὐτυχιανός, **393**, 1.
— — Ζώσιμος, *IG*, 589, 5.
Εὔφρυλλος, *IG*, 544, 4.
— (Αἴλιος Καμμέριος), **202**, 8 (*Sup.* 438, 1, corrigé).
Εὔφρ[ων] à corriger en Εὔφρυλλος, *Sup.* 438, 1.
Εὐφρ[- - père de Ποσ[- - -, **397**.
Εὖχρις Λύδου, *IG*, 280, 23.
— Μεταγόνου, *IG*, 288, 8.
— père de Λύδος, *IG*, 281, 4.
— — Μετάγονος, *IG*, 289, 8.
Εὐ[- - père de Λυσίστρατος, *Inv.* 1466.
Ἐφηβικός père de - - -]σίων, **402**.
Ἐφιάλτης, **104**, 2.
Ἐχέδημος Ἀπολλωνίδου, *Cal.* I, 4, 53.
— ? père d'Εὔιππος, *IG*, 420, 1.
Ἐχεκράτης père de Γόργος, *IG*, 275, 22 ; *Sup.* 272, 2 ; **67**, 3.
— ? — Εὔιππος, *IG*, 420, 1.
Ἐχεκρατίδης père de Φιλτύρη, **100**, 2.
Ἐχεκύδης père de Ἕρμιππος, **13**, 2.
Ἔχφαντος, *IG* II², 33, 9.
Ε[- - -, *IG*, 584, 4.
— père de Διονυσόδωρος, *IG*, 316, 3.

Ζειπᾶς Μόνοστος, **292**, 1.
— Κοδράτου, **390**, 1.
— père de Βένδις, *Sup.* 493.
— — Ζωσίμη, **295**, 2.
— — Ἡρόδοτος, *IG*, 577, 1 ; *Sup.* 497.
— — Συντύχη, **392**, 2.
— — Τερτία, *IG*, 497, 1.
— — *x*, **294**, 1 ; **296**, 1.
Ζειππᾶς Κοδράτου, **293**, 1.
Ζείπυρ[ος ou ων] ὁ καὶ Λούκιος, *IG*, 443, 6.
Ζειπύρων Ζειπύρονος, **297**, 5.
Ζεῦξις mère d'Ἡμέρα, **321**, 1.
Ζεφυρίδης père de Φανοφῶν, *IG*, 376, 4.
Ζῆθος, **328**, 4.
Ζηνοδοτ[- - -, *Sup.* 361, 3.

Λεωδάμας Φείδωνος, *IG*, 293, 23 ; 303, 13.
— père d'Ἑρμα[- - -, *IG*, 423, 2.
— — Ἡρώ, *Sup.* 388, 1.
— — Κωμεῖς, *Sup.* 444, *a*, 2, *b*, 1.
— — Σάτυρος, *IG*, 302, 11 ; 354, 15.
— — Φείδιππος, *IG*, 422, 4.
— — Φείδων, *IG*, 302, 5.
— — Φιλόφρων, **205**, 4 ; **231**, 1.
Λεώδης fausse lecture pour Λεώδικος, *IG*, 278, 60.
Λεώδικος, archonte, **173**, 1.
— Μέγωνος, *IG*, 280, 7 (?) ; 287, 16.
— Σατύρου, *IG*, 286, 3 ; 292, 3.
— Χαρίδα, *Sup*, 370, 9.
— père d''Ακαρνάν, *Cal.* I, 7, 46.
— — Κάλαμις, **33**, 4.
— — Μενέδημος, *IG*, 295, 6.
— — Σάτυρος, *IG*, 286, 26.
Λεωκράτης 'Αθηνάδεος, **31**, 1, 11.
— 'Αριστίππου, *Cal.* I, 4, 50.
— Πεισιστράτου, *IG*, 276, 1.
Λεώμβροτος Βίωνος, **93**, 1.
Λεωμέδων Κόνωνος, **31**, 1, 12.
— père d'Ἡγησιτέλης, *IG*, 288, 11.
Λεωμένης père de Μελίννα, **95**, 2.
Λεωμήδης 'Αντιόχου, *IG*, 293, 4.
— 'Αριστάρχου, **94**, 1.
— père de Πρηξίπολις, *Cal.* I, 8, 5.
Λέωμις père de Κύλων, *IG*, 273, 9.
Λέων, *IG*, 394, *d*.
— Καλλίνου (fausse lecture : Ῥέων), *IG*, 403, 1, cf. **33**, 1.
— Λέωνος, *IG*, 355, 1.
— Σκύμνου, *Cal.* I, 8, 7 ; *Sup.* 429, 19.
Λεωνᾶς Λεωνᾶ, *IG*, 529, 2.
— (Τ. Αὐρ.), **204**, 2.
Λεωνίδης, *Sup.* 365, 23, 25.
— père d''Απφία, *IG*, 625, 1.
— — Φίλων, *Cal.* I, 5, 57.
Λεωσθένης, **168**, 1.
— Δημητρίου, *IG*, 306, 3.
— père de Δημήτριος, *Sup.* 376, 2.
— — *x*, *Cal.* I, 3, 52.
Λεωφάνης Νικήνορος, *Sup.* 429, 7.
— Τιμοκράτεος, **31**, 2, 13.
— père d'Ἡροφῶν, *IG*, 292, 10.
— — Ἰφικλῆς, *IG*, 275, 20.
Λεωφάνης père de Πυθῶναξ, *Cal.* I, 3, 19.
— — Τιμησικράτης, *IG*, 270, 11 ; 399, 1.
— — - - -]αχος, *IG*, 280, 12.
Λεώφαντος 'Αντιφῶντος, *IG*, 291, 9 ; 353, 13.
— Δημάλκευς, *Cal.* I, 6, 26 ; *Sup.* 369, 3 ; **404**, 4.
Λεώφιλος Δημητρίου, *Sup.* 370, 1.
Λεώφρων père de Φανόκριτος, *Inv.* 1452.
Λεωφῶν, anses.
Λεω[- - -, *Inv.* 1467.
Λε[- - - père d''Αριστοφάνης, *Cal.* I, 6, 33.
Ληλαντίδης Νεστώνακτος, *Cal.* I, 6, 45.
— 'Ονομάστου, *IG*, 282, 23.
— père de Νεστῶναξ, *Cal.* I, 5, 45.
Ληναῖος père de Διονύσιος (de Lampsaque), **171**, 12.
Λι[- - - père de - - -]λιας, *IG*, 564, 1.
Λικινία (Πρίσκα) Λικιννίου, *Sup.* 500 (corrigé *Recherches* II, p. 149).
Λικίνιος (Α.) Ποπ[λίου], *Sup.* 425, 4.
Λικίννιος père de Πρίσκα Λικινία, *Sup.* 500.
Λιμένδας Χαροπίνου, *Sup.* 444, *c*.
Λίχης 'Αρκεσίλεω, **29**, 2, 17.
Λοκρίων (de Corinthe), *IG*, 402, 1.
Λόκρος 'Απημάντου, *IG* II², 6, 3.
Λούκιος, *IG*, 443, 8 ; 589, 7.
— 'Αντώνιος, **186**, 6.
— Βετουήδιος 'Απολλινάρις, *IG*, 319, 4 ; 471, 4.
— Διονυσίου, *IG*, 470, 4.
— ? Ἔγλεκτος, *IG*, 394, *b*.
— surnom de Ζείπυρος, *IG*, 443, 7.
— Κοίντου, Claros.
— Λείβιος - - -]ιος, *IG*, 324, 4.
— Λουκίου, *IG*, 495, 1.
— Μενεμάχου, *IG*, 321, 3.
— Οὐαλερείου, *IG*, 444, 3.
— Οὐαλέριος Μαξίμου, *IG*, 527, 1.
— Οὐεινουλεῖος Παταίκιος, **186**, 1.
— Πολυτίμου, *IG*, 340.
— Φαίνιος Χρῆστος, **245**, 1.
— père de - - -]ανος, *IG*, 517, 8.
— — - - -]ος, *IG*, 517, 5.
Λύδιος père de Σωτήριχος, *IG*, 595, 2.
Λύδος Εὔχριος, *IG*, 281, 4.
— Ἰάσονος, *IG*, 335, 15.
— Κύχριος, **109**, 1.

Μηνόφιλος, *IG*, 490, 4.
— Μηνοφίλου, *IG*, 321, 2.
— père de *x*, **266**, 3.
Μηνοφῶν Ἀθηναίου, *IG*, 306, 9 ; 354, 17.
Μήτοκος Μέστου ὁ καὶ Καπίτων, *Sup.* 471, 1.
Μητρόδωρος Διονυσίου, *IG*, 320, 1 ; 353, 31.
— Ἑστιαίου, *IG*, 309, 20.
— Ποπλίου Μουνατίου, *IG*, 342, 4.
— *x*, τοῦ Ἀπολλοδότου, *Sup.* 376, 9.
— père d'Ἀριστόδημος, *Sup.* 434, 3.
— — Ἀσκληπιακός, *IG*, 536, 2.
— — Διάκονις, *Sup.* 503.
— — Διονύσιος, *IG*, 306, 30.
— — Ἑστιαῖος, *IG*, 300, 20.
— — Ἡρώδης, *IG*, 355, 2.
— — Νεικόμαχος, *IG*, 536, 5.
— — Πρωτόγονος, *IG*, 536, 7.
— — *x*, **61**, 2.
Μητροφάνης Μακεδόνος, *IG*, 354, 10.
— Μηνοφάνου, *IG*, 308, 10.
Μητρὼ Λυσανίου, **336**, 1, 3.
Μήτρων père de Σατυρίων et Σύμμαχος, *Sup.* 355, 2.
Μητρ[- - -, *IG*, 291, 27.
Μίδας Ἀνταγό[ρου ou ράδου], *IG*, 300, 13.
Μικάλλης Φιλιστίδεω, *Cal.* I, 2, 25.
— père de Φιλιστίδης, **272**, 2.
Μικᾶς Ἀριστοκράτευς, *IG*, 286, 7.
— Εὐφρίλλου, *IG*, 433, 2.
— Μικᾶδος et Μικᾶ, *IG*, 301, 3 ; **175**, I, 2.
— Σατύρου, **192**, 21.
— père d'Ἀριστοφάνης, *IG*, 270, 4.
— — *x*, *IG*, 184, 11.
Μίκη Μελίσσου, **77**.
Μικίων Ἡροδίκου, *IG*, 409, 1.
— père de - - -]ς, **30**, 1, 2.
Μίκκος (Γ. Τιτίννιος), *IG*, 471 5.
Μῖκος Κρατιστόλεω, **36**, 1, 8.
— père de Κρατιστόλεως, *IG*, 279, 22.
— — Φάλων, *IG*, 275, 18.
Μίκυθος père adoptif d'Ἀριστόβουλος (de Rhodes), **172**, 24.
Μιλτιάδης Μιλτιάδου, *IG*, 327, 3.
Μιμναγόρης Θάσωνος, *Cal.* I, 5, 55.
Μιμνόμαχος père de Λυσίμαχος, *IG* II², 33, 16.
Μινίων Ἡροδότου (d'Amphipolis), *IG*, 438, 1.
Μνησαγόρης Ἀθη[- - -, *Cal.* I, 6, 35.
Μνησίης Φανοπόλιος, *IG*, 282, 24.
Μνησίθεος Ἐρταίου, *IG*, 309, 9.
— Κλεοφῶντος, *IG*, 279, 16.
— Φρυνίχου, *IG*, 354, 39.
— père d'Ἵππων (de Lampsaque), **171**, 11.
Μνησίλοχος père de Φίλων, *IG*, 308, 8.
Μνησίστρατος, Hippocrate, II, 650 L.
— Ἡγητορίδευς, *Cal.* I, 6, 58.
— père de Δημῆς, *IG*, 270, 6 ; *Cal.* I, 5, 58.
— — Ἡγητορίδης, Polyen, *Stratagèmes*, II, 33 ; *Cal.* I, 3, 20.
Μοιρηγένης Στησαγόρου, *IG*, 303, 3.
— père de Στησαγόρας, *IG*, 292, 16 ; 298, 9.
Μο[ν]δίκιος Λεύκιος Λευκίου, **224**, 1.
Μονοστος (Ζειπᾶς), **292**, 1.
Μον[τᾶν]ος ?, **254**, 1.
Μοσχεία, *IG*, 467, 1.
Μοσχίων Μενάνδρου, **320**, 1.
— Τιμαινέτου, *IG*, 298, 7 ; 354, 18.
— père de Τιμαίνετος, *IG*, 299, 19.
Μουκιανός père d'Ἀπολινάριος, **199**, 5 ; **200**, 2.
Μούλλαρος père d'Αἴλιος Ἰουλιανός, **212**, 4.
Μουνάτιος Ἑρμογένους, **204**, 17.
— (Πόπλιος) père de Μητρόδωρος, *IG*, 342, 5.
Μουσικὸς (Φλ.) Τάρσα, *IG*, 535, 3.
Μο[- - - (Φῖρμος), *Sup.* 494 (= **248**, 8).
Μυΐσκος père d'Ἀπολλοφάνης, *IG*, 335, 7.
Μύλλος, Hippocrate, II, 644 L.
— Αἰνησίου, *Sup.* 390, 3.
— Λευκαθίδεω, **25**, 4.
— ?, **54**, 2.
— père de Ξενοφάνης, *Cal.* I, 6, 56 ; *Sup.* 432, 1.
— — *x*, **161**, 3 ; **406**, 6.
Μύμαρχος, anses.
Μυρήα Εὐφρίλλου, **334**, 5.
Μυρπ[- - - père d'Ἱπποκράτης, *IG*, 275, 13.
Μυρσίνη, *IG*, 594, 4.

Πολυφάντης ou Πολύφαντος.
— Ἀγασικλείους, *IG*, 291, 20.
— Ἡγησάρχου, *Cat.* I, 6, 22.
— père d'Ἀγασικλῆς, *IG*, 291, 11.
— — Ἀριστόδημος, *IG*, 293, 36.
— — Ἡγήσαρχος, *IG*, 280, 26.
— — Κρέων, *Sup.* 351, 3.
— — Μέγων, *IG*, 279, 1.
— — Ναυφάντης, **28**, 24.
— — Σωσίων, *Sup.* 515, 1.
— — *x*, *IG*, 310, 7.
Πολυφείδης père d'Αὐτοκράτης, *IG*, 294, 2.
— — Φιλωνίδης, *IG*, 306, 10 ; 354, 37.
Πολύων père de Θράσων, **31**, 1, 15.
Πολυ[- - -, à corriger, *IG*, 285, 12.
Πολ[- - - père de Θρασωνίδης, *Cat.* I, 6, 42.
Πομπωνιανὸς Ζωπύρου, *IG* II², 8830 ; **241**, 1.
Ποντικός, **339**, 5.
Ποπίλλιος (Αὖλος) Θρασέας, *Sup.* 387, 2.
Πόπλιος Ἀσκληπιοῦ, *IG*, 323, 6.
— (Φαβρίκιος) ὁ κὲ Κόνιτος, *Sup.* 386, 5.
— Κορνήλιος Ἔρως, *IG*, 473, 1.
— — Ἰοῦστος, *IG*, 529, 1.
— Παπίας Ποπλίου, *Sup.* 442, 2.
— Αἴλιος Περγαμηνός, *SEG*, VI, 60.
— Ῥούφριος Πάρδαλις, *IG*, 469, 3.
— Σήϊος Ποπλίου υἱὸς Ῥοῦφος, **224**, 1.
— Τάδιος Ζώσιμος, *IG*, 383, 10.
— — Προβιανοῦ, *IG*, 323, 3.
— — Πρόβος, *IG*, 321, 1.
— Ῥούφου, *IG*, 330, 2.
— père d'Ἀριστόνους, *IG*, 320, 2.
— — Α. Λικίνιος, *Sup.* 425, 5.
— — Γν. Κορνήλιος Δολαβέλλας, **175**, I, 1, II, 4.
— — Π. Παπιάς, *Sup.* 449, 2.
— — Π. Σήϊος Ῥοῦφος, **224**, 1.
— — Σεκοῦνδα, **251**, 2.
— Μουνάτιος père de Μητρόδωρος, *IG*, 342, 4.
Πόπλις Τερτίου, **334**, 13.
Πόρις père de Θεόπομπος, *Cat.* I, 5, 23.
Ποσείδειος Πρόκεω, *Cat.* I, 2, 23.
Ποσείδιππος, *IG*, 430, 6.
— Λάβρου, **30**, 2, 6.
Ποσείδιππος père d'Ἀδείμαντος, *IG*, 376, 12.
— — Δημοφῶν, **225**, 14.
Ποσίδιππος (Béotien), **117**, 1.
Ποσειδώνιος père de Διονύσιος, *IG*, 303, 18 ; 354, 40.
— — *x*, *IG*, 305, 11.
Ποσιδώνιος, *IG*, 369, 1 ; **388**, 1.
— Ἀριστοκράτους, *IG*, 326, 4.
— père de Βακχύλος, **135**, 2.
Ποσίδειος, anses.
Πόσις Καλλιστράτου, *IG*, 404, 1.
Ποσ[- - - Εὐφρ[- - -, **397**.
Ποτάμων (Αὐρ.), **246**, 1.
Πουλυάδης, anses.
Πουλυάναξ Θρασ[- - -, *IG*, 275, 12.
Ποῦλυς père de Φίλων, *Cat.* I, 4, 49.
Πο[- - - (à corriger), *Cat.* I, 7, 12.
Πραξίας Πραξίου, **381**, 3.
— père de - - -]ώνιος, **205**, 13.
Πραξωνίδης Ἀριστ[- - -, *IG*, 300, 15.
Πρείμιλλος père de Λυσίστρατος, *Sup.* 469, 1.
Πρεῖμος, *IG*, 554, 2.
Πρεῖσκος, **305**, 7.
Πρέπων père de Παράμονος, **199**, 6.
Πρηξαγόρας ou Πρηξαγόρης.
— Ἰσαγόρεος, **28**, 32.
— Τετρίχου, *Cat.* I, 2, 15.
— Φειδίππου, *Sup.* 403, 7.
— père d'Ἀριστοκλῆς, *Cat.* I, 2, 19.
Πρηξίας père de - - -]της, **66** *bis*, 4.
Πρηξίλεως Κλέ[ωνο]ς, **28**, 5.
— Τηλεμάχου, *IG*, 279, 19.
— père de Τηλέμαχος, *IG*, 282, 8 ; **28**, 17.
Πρηξίπολις, **35**, 4.
— Λεωμήδευς, *Cat.* I, 8, 5.
— Μεταγόνου, *Sup.* 403, 5.
— Πρηυλίου, *Cat.* I, 2, 17.
— Φανόλεω, *IG*, 275, 17.
— père d'Αἰάκης, *IG*, 299, 14.
— — Ἀνδροκλῆς, *IG*, 293, 14.
— — Διαγόρης, *IG*, 287, 12.
— — Ἰσαγόρης, *Cat.* I, 6, 27 ; *Sup.* 369, 2 ; **404**, 3.
Πρηύλιος père de Πρηξίπολις, *Cat.* I, 2, 17.
Πρηύλιος? père de Φανόλεως, *IG*, 314, 5.

Ὑγεῖνος, **349**, 1.
Ὑπερόχη Εὐφρίλλου, **334**, 1.
Ὑπερφέρης père de *x*, **406**, 4.
Ὑψικλῆς Στασιμένου, *Sup.* 365, 39.
Ὕψιτος Φανόλεω, *IG*, 275, 23.
Ὑψοκλῆς père d'Ἀριστοφῶν, *Cat.* I, 2, 21.
— — - - -]ς, *IG*, 282, 4.

Φαβρίκιος Πόπλιος ὁ κὲ Κόνιτος, *Sup.* 386, 4.
Φαιέννης père de Ζώϊλος, *IG*, 293, 32.
Φαίηλος Γόργου, *IG*, 274, 19.
— père de Γόργος, *IG*, 282, 6.
Φαίνιος (Λ.) Χρῆστος, **245**, 1.
Φακύλλος, *IG*, 273, 8.
Φάλακρος Δυνάτου, *Cat.* I, 6, 19.
Φάλαρχος titre plutôt que nom, *Sup.* 430, 10 (cf. *Recherches* I, p. 412).
Φάλων, **69**, 2.
— Μίκου, *IG*, 275, 18.
Φαναγόρας ou Φαναγόρης, Hippocrate, II, 644 L ; **73**, 4 ; **409**.
— Πυθίωνος, *IG*, 294, 9.
— Φίλωνος, *Cat.* I, 6, 21.
— père de Μεγακρέων, *IG*, 270, 13.
— ? — Φίλων, **26**, 2, 3.
[Φ]ανήστρα[τος], **62**.
Φάνιππος Ἀναξίλα, *IG*, 298, 15 ; 354, 23.
— Βραττίδεω, *Cat.* I, 2, 18.
— Δημώνακτος, *IG*, 280, 25.
— Νικήνορος, *IG*, 297, 1.
— Πρόκεω, **28**, 8.
— Φείδωνος, *IG*, 288, 21 ; *Sup.* 379, 5.
— père de Διαγόρας, *IG*, 312, 3.
— — Ἡγησικλῆς, **28**, 26.
— — Ἡγήσιππος, *Cat.* I, 4, 25.
— — Κριτίας, *IG*, 288, 7.
Φανόδικος, **18**, 13.
— Γλαύκου, *IG*, 292, 26.
— père de Θέμιστος (d'Assos), **170**, 39.
Φανοκλῆς, anses (douteux).
Φανοκράτης, anses (douteux).
Φανόκριτος, Hippocrate, II, 666 L.
— Αἰσχρίωνος, *IG*, 297, 10 ; **34**, 7.
— Ἀνταγοράδεω, *IG*, 279, 17.
— Ἡραγόρεω, *Sup.* 396.
— Ἰδνάδου, *IG*, 295, 2.
— Λεώφρονος, *Inv.* 1452.
Φανόκριτος Ναυπλίου, *IG*, 291, 4 ; 353, 4.
— père d'Ἑρμοφάνης, *IG*, 282, 25.
— — Ἰδνάδης, *IG* II$^2$, 33, 17 ; **75**, 4.
— — Μενέστρατος, *IG*, 297, 8.
— — Πλησικράτης, *Sup.* 429, 18.
— — *x*, **75**, 6.
Φανόλεως, **300**, 1.
— Γόργου, *IG*, 355, 3.
— Θεοξενίδεω, *Cat.* I, 6, 20.
— Καλλιφῶντος, **300**, 3,
— Πρηυλίου ?, *IG*, 314, 5.
— Σφοδραγόρεω, *IG*, 280, 22.
— Σωσιπόλιδος, *IG*, 161, 11.
— Σωσιστράτου, *IG*, 354, 14.
— père d'Ἀριστομήδης, *IG*, 312, 6.
— — Πρηξίπολις, *IG*, 275, 17.
— — Πυθᾶς, *IG*, 270, 8.
— — Σφοδραγόρης, *IG*, 280, 5 ; 281, 3.
— — Σωσίστρατος, *IG*, 292, 22.
— — Ὕψιτος, *IG*, 275, 23.
— — Φίλων, *Sup.* 382, 1.
— — *x*, *IG*, 282, 5 ; 296, 4.
Φανόπολις, *Cat.* I, 5, 61 ; **67**, 2 ; **119**.
— père d'Ἀλκιάδης, *Cat.* I, 5, 25.
— — Μνησίης, *IG*, 282, 24.
[Φ]άνος ou [Ν]άνος Δαμονίκου, *IG*, 355, 31.
Φανοσθένης Πυθ[ίωνος], *IG* II$^2$, 33, 20.
— ? père de [Π]υθί[ων], **12**, 2.
Φανοφῶν Ζεφυρίδεος, *IG*, 376, 3.
Φανο[- - -, *Sup.* 371, 11 ; 372, 1.
Φαν[- - - père d'Ἔρατος, **73**, 4.
Φαουστῖνος, **259**, 1.
Φαρνάκης Τιμοκλείδου, *IG*, 472, 1.
— père d'Ἑρμαΐς, *IG*, 472, 2.
Φαυστεῖνος père de - - -]νος, *IG*, 394, *d*.
Φαῦστος Μεστεῖδος, *IG*, 616.
Φέδιππος, anses.
Φείδιππος, *IG*, 459.
— Διονυσοδώρου, *IG*, 430, 3 ; **179**, 13.
— Λεωδάμαντος, *IG*, 422, 3.
— Χρυσώρου, *IG*, 287, 5 ; *Sup.* 351, 2 ; 357, 7.
— père d'Ἡραγόρας, *IG*, 300, 14 ; 303, 9.
— — Ἡραΐς, *IG*, 430, 5.
— — Πρηξαγόρας, *Sup.* 403, 7.

Φιλοκλῆς 'Αντιφῶντος, *IG*, 306, 5.
— père de Φίλιππος (de Délos), *IG*, 437.
Φιλοκράτης? Θρασωνίδου, *IG* IX, 2, 1214 ; *Sup.* 376, 4.
— Φιλοκράτου, *IG*, 354, 6.
— père de Πολυκράτης, *Sup.* 365, 43.
Φιλοκρέων 'Αστυ[- - -, *IG*, 333, 8.
Φιλοκύριος père d'Εὐτυχεία, *IG*, 506, 19.
Φιλομήδης père de Δωρόθεος, **307**, 1.
Φιλόμουσος 'Αρήτου, **331**, 4.
— père d' "Αρητος, **331**, 1.
— — 'Ελπίς, **331**, 7.
— — 'Ηρακλείδης, *IG*, 629, 3.
Φιλόνικος 'Απολλωνίδου, *IG*, 354, 19.
Φιλόξενος, Κ[- - -, *Cat.* I, 3, 14.
— Σιμαλίωνος, **332**, 1, 8, 12.
— père d' 'Αμαντινός, *IG*, 172, 20.
Φιλόσοφος père de Κτησιφῶν, **330**, 2.
Φιλοτειμία Παραμόνου, *IG*, 220, 6.
Φιλουμαίνη Κωμεῖδος, *IG*, 493, 1.
Φιλόφρων 'Εκαταίου, *IG*, 383, 14.
— Λεωδάμαντος, **205**, 4 ; **231**, 1.
— Παιστράτου, *IG*, 288, 1 ; 489, 1 (?).
— Παννίκου, *IG*, 296, 2.
— Πρ[- - -, *IG*, 489, 2.
— Σατύρου, *Sup.* 385, *b*, 1.
— Φιλαίθου, *Sup.* 390, 2.
— Φιλίππου, *IG*, 471, 14.
— Φιλόφρονος, *IG*, 449, 1.
— père d' 'Αφροδειτώ, *IG*, 489, 7.
— — Σάτυρος, *Sup.* 473.
Φιλο[- - -, *IG*, 594, 2.
Φιλτείη ou Φιλτέρη Πυθᾶδος, **142** *bis*, 1.
Φίλτης 'Ιπποσθένεος, *IG*, 270, 14.
Φιλτύρη 'Εχεκρατίδεω, **100**, 1.
Φίλων, Hippocrate, II, 658 L ; *IG*, 594, 1 ; *Sup.* 430, 3.
— 'Αναξαγόρεω, *IG*, 282, 22.
— 'Αριστοφῶντος, *IG*, 355, 42 ; 376, 6.
— Δήμεω, **29**, 2, 16.
— Δικηκράτευς, *IG*, 282, 10.
— Εὐαγόρεος, *Sup.* 429, 12.
— 'Ηγησαγόρου, *IG*, 313, 7.
— 'Ηγητορίδευς, **35**, 2, 4.
— Θεογείτονος, *IG*, 263, 9 (corrigé).
— 'Ιπποσθένευς, *Cat.* I, 6, 3.
— Κρατίνου, *IG*, 291, 10.
Φίλων Λεωνίδεω, *Cat.* I, 5, 57.
— Μνησιλόχου, *IG*, 308, 8.
— Νικοδρόμου, *IG*, 298, 35.
— Ν̓ύμφιος, **28**, 23.
— Νύμφωνος, **30**, 2, 7.
— Πούλυος, *Cat.* I, 4, 49.
— [Φανα]γόρεος ?, **26**, 2, 2.
— Φανόλεω, *Sup.* 382, 1.
— père d' "Αγλων, *IG*, 376, 15.
— — 'Απήμαντος, *IG*, 263, 8 ; 264, 5 ; *IG* $II^2$, 6, 1 ; 33, 26.
— — 'Αριστοφῶν, *IG*, 339, 2.
— — Διαγόρας, *IG*, 317, 4.
— — Δικηκράτης, *Cat.* I, 9, 4 ; *IG*, 270, 9 ; 365, 1.
— — 'Ηπίη, **83**, 2.
— — 'Ηρᾶς, *IG*, 270, 10.
— — Θεοδώτης, *Cat.* I, 6, 52.
— — 'Ισίγονος, *Cat.* I, 7, 18.
— — Κλεόμβροτος, *Cat.* I, 7, 54.
— — Ναυσικύδης, *IG*, 313, 11.
— — Φαναγόρης, *Cat.* I, 6, 21.
— — - - -]ς, **30**, 1, 7.
Φιλωνίδης 'Αγροΐτου, *IG*, 298, 33.
— Πολυφείδου, *IG*, 306, 10 ; 354, 37.
— Φιλωνίδεω, *Cat.* I, 1, 58.
— père d' 'Αδείμαντος, *IG*, 292, 11.
— — Δρομεάδης, *Sup.* 379, 2 ; 433, 3.
— — 'Ηρακλείδης, *Sup.* 403, 6.
— — Κρατησικλῆς, *IG*, 291, 8.
— — Λυσίστρατος, *IG*, 295, 3 ; 298, 42.
— — Σκύμνος, *Cat.* I, 6, 49.
— — Σφαῖρος, *Cat.* I, 6, 43.
— — *x*, *IG*, 331, 2.
Φιλώτας père de Διονύσιος, *IG*, 335, 5.
— — Νικόμαχος, *IG*, 335, 17.
— — *x*, *Sup.* 402.
Φιλ[- - -, *IG*, 489, 1.
— père de Τυχ[- - -, *IG*, 466.
Φίρμα 'Ατιλλίου, *Sup.* 494.
Φῖρμος Κοΐντου, Claros.
— Μο[- - -, *Sup.* 494 (= **248**, 8).
— Πετρωνίου, *IG*, 589, 6.
Φλαβία Οὐειβία Σαβεῖνα, *IG*, 389, 3.
Φλαβιανὸς 'Ενηδύνων, n'est pas de Thasos, L. Robert, *Hellenica* III, p. 147, et p. 117, fig. 3.

# TABLE DES INSCRIPTIONS INÉDITES PAR NUMÉROS D'ORDRE

| Nº | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| **Chapitre I** | | | |
| 165 | 1241 | 11 | I, 2 |
| 166 | 1451+1452 | 11 | II |
| 167 | 945 | 15 | I, 1 |
| 168 | 1146 | 18 | I, 3 |
| 169 | 1074 | 18 | III, 1 |
| 170 | 1049 | 21 | III, 2 |
| 171 | 524 | 23 | IV |
| 172 | 1392 | 26 | V, 1 |
| 173 | 1373 | 35 | V, 2 |
| 174 | 715+507 +520 | 37 | VI |
| 175 | 893 | 45 | VII, 1 |
| 176 | 893 | 55 | VII, 1 |
| **Chapitre II** | | | |
| 177 | 259 | 61 | VII, 2 |
| 178 | 582 | 62 | VII, 4 |
| 179 | 892 | 66 | VIII, 1 |
| 180 | basilique | 69 | IX, 1 |
| 181 | agora | 70 | VIII, 2 |
| 182 | 892 | 72 | VIII, 1 |
| 183 | | 73 | IX, 2 |
| 184 | 892 | 75 | VIII, 1 |
| 185 | 347 et *Sup.* 364 | 76 | X, 2 |
| 186 | 757 | 82 | X, 1 |
| 187 | 526 | 87 | XI, 1 |
| 188 | 375 | 87 | XI, 3 |
| **Chapitre III** | | | |
| 189 | 603 ABC, 393, 613 | 89 | XI, 4-7 |
| 190 | Louvre | 91 | XXXV, 1, 2 |
| 191 | agora | 92 | XIII, 1 |
| 192 | 1273 | 93 | XIV |
| 193 | 378 | 99 | XIII, 2 |
| 194 | 1238 | 101 | XV |
| 195 | 1236 | 102 | XVI, 1 |
| 196 | perdue | 103 | |
| 197 | perdue | 103 | |
| 198 | perdue | 103 | |
| 199 | 756 | 104 | XVII, 1 |
| 200 | 1055 | 105 | XVII, 2 |
| 201 | 760 | 105 | XVI, 2 |
| 202 | basilique | 106 | XVIII, 1 |
| 203 | 1376 | 107 | XIX, 4 |
| 204 | 755+754 | 107 | XVIII, 2, 3 |
| 205 | 789 | 108 | XIX, 1 |
| 206 | 272 | 110 | XIX, 2 |
| 207 | 555 = 1120 | 111 | XIX, 3 |
| 208 | 744 | 111 | XIX, 6 |
| 209 | 732 | 111 | XIX, 7 |
| 210 | 242 | 111 | XIX, 8 |
| 211 | 731 | 111 | XIX, 5 |
| 212 | 758 | 112 | XIX, 9 |
| 213 | 542 | 112 | XX, 1 |
| 214 | 1319 | 112 | XX, 2 |
| 215 | 529 | 112 | XX, 3 |
| 216 | 281 | 113 | XX, 4 |
| 217 | 535 | 113 | XX, 7 |
| 218 | 765 | 114 | XX, 5 |
| 219 | agora | 114 | XX, 6 |
| 220 | agora | 114 | |
| 221 | basilique | 115 | XXI, 1, 2, 3 |
| 222 | basilique | 115 | XXI, 4 |
| 223 | 894 | 115 | XXI, 5 |
| 224 | 766 | 117 | XXII, 1 |
| 225 | 751 | 117 | XXII, 3 |
| 226 | 762 | 118 | |
| 227 | agora | 119 | |
| 228 | 543 | 119 | XXIII 1 |
| 229 | 530 | 119 | XXIII 2 |
| 230 | perdue | 120 | |
| 231 | 1326 | 122 | XXIII 7 |
| 232 | basilique | 122 | XXIII 4 |
| 233 | 924 | 123 | XXIII 3 |
| 234 | 244 | 124 | XXIII 5 |
| 235 | 551 = 1117 | 124 | XXIII 6 |
| 236 | 1361 | 125 | XXV, |
| 237 | 775 | 125 | XXV, |
| 238 | 1149 | 126 | XXV, |
| 239 | 442 | 128 | XXVI |
| 240 | 950 | 128 | XXVI 3 |
| 240 *bis* | | 128 | |
| 241 | 334 | 129 | XXVI 2 |
| 242 | 120 | 129 | XXVI 1 |
| 243 | 427 | 129 | XXVI 2 |
| 244 | 139 | 130 | XXVI 1 |
| 245 | 138 | 130 | XXVI 2 |
| 246 | 1276 | 130 | XXVI ,1 |
| 247 | 674 | 131 | |
| 248 | 277 | 131 | XXVI . 3, 4 |
| 249 | 453 | 132 | XXVI , 5 |
| 250 | 160+187 | 132 | XXIX 1 |
| 251 | 236 | 132 | XXIX 2 |
| 252 | 296 | 132 | XXIX 3 |
| 253 | 644 | 133 | XXIX 4 |
| 254 | 362 | 133 | XXIX 7 |
| 255 | 297 | 134 | XXIX 5 |
| 256 | 171 | 134 | XXIX 5 |
| 257 | 539 | 134 | XXX, |
| 258 | 416 | 134 | XXX, |
| 259 | 1289 | 134 | XXXV, 4, 5 |
| 260 | 619 | 135 | |
| 261 | 1288 | 136 | XXX, |

| Nº | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| 262 | 436 | 136 | XXX, 4 |
| 263 | | 137 | |
| 264 | 417 | 137 | XXX, 5 |
| 265 | 525 | 137 | XXX, 6 |
| 266 | nécropole | 137 | |
| 267 | 441+386 | 137 | XXX, 7 |
| 268 | 642 | 138 | XXX, 8 |
| 269 | 957 | 138 | XXXI, 1 |
| 270 | 713 | 138 | XXXI, 2 |
| 271 | 576 | 138 | XXXI, 4 |
| 272 | 541+537 | 139 | |
| 273 | 457 | 139 | XXXI, 3 |
| 274 | perdue | 139 | |
| 275 | 418 | 139 | XXXI, 5 |
| 276 | 1223 | 140 | |
| 277 | 420 | 140 | XXXI, 6 |
| 278 | 355 | 140 | XXXI, 7 |
| 279 | 398 | 140 | XXXI, 8 |
| 280 | perdue | 140 | |
| 281 | | 141 | |
| 282 | 141 | 141 | XXXII, 1 |
| 283 | 353 | 141 | XXXII, 2 |
| 284 | 131 | 141 | |
| 285 | Patargia | 142 | XXXII, 3 |
| 286 | perdue | 143 | |
| 287 | Porte du Silène | 144 | XXXII, 4 |
| 288 | perdue | 144 | |
| 289 | 640 | 144 | XXXIII, 1 |
| 290 | 167 | 144 | XXXIII, 4 |
| 291 | 62 | 144 | |
| 292 | 89 | 144 | XXXIII, 2 |
| 293 | Mariés | 145 | |
| 294 | 528 | 145 | XXXIII, 5 |
| 295 | 446 | 145 | XXXIII, 3 |
| 296 | 547=1115 | 145 | XXXIII, 6 |
| 297 | perdue | 145 | |
| 298 | 367 | 146 | XXXIV, 3 |
| 299 | Kasaviti | 146 | |
| 300 | 383 | 146 | XXXIV, 1 |
| 300 *bis* | 1443 | 146 | XXXIV, 9 |
| 301 | 534 | 146 | XXXIV, 4 |
| 302 | 600 | 147 | XXXIV, 5 |
| 303 | 409 | 147 | XXXIV, 6 |
| 304 | 385 | 147 | XXXIV, 7 |
| 305 | perdue | 148 | |
| 305 *bis* | Londres | 149 | |

Chapitre IV

| Nº | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| 306 | 376 | 153 | XXXVI, 1 |
| 307 | 575 | 153 | XXXVI, 2 |
| 308 | 430 | 153 | XXXVI, 3 |
| 309 | 357 | 154 | |
| 310 | 432 | 154 | XXXVI, 6 |
| 311 | 407 | 154 | XXXVII, 1 |
| 312 | 459 | 154 | XXXVI, 7 |
| 313 | 620 | 154 | XXXVII, 2 |
| 314 | 455 | 155 | XXXVI, 8 |
| 315 | 123 | 155 | XXXVII, 3 |
| 316 | 1159 | 155 | XXXVII, 4 |
| 317 | 170 | 155 | XXXVII, 5 |
| 318 | 448 | 156 | XXXVII, 6 |
| 319 | 1253 | 156 | XXXVII, 7 |
| 320 | 452 | 156 | XXXVIII, 1 |
| 321 | 293 | 157 | XXXVIII, 3 |
| 322 | 1267 | 157 | XXXVIII, 2 |
| 323 | 1224 | 159 | |
| 324 | salle | 161 | |
| 325 | hypo- | 161 | |
| 326 | style | 161 | |
| 327 | perdue | 162 | |
| 328 | 668 | 165 | XLI, 2 |
| 329 | 444 | 165 | XLII, 1 |
| 330 | 1064 | 165 | |
| 331 | 125=239 | 166 | XLII, 2 |
| 332 | 310 | 167 | XLIII |
| 333 | 310 | 169 | XLIII |
| 334 | 299 | 170 | XLI, 1 |
| 335 | 363 | 171 | |
| 336 | 661 | 171 | XLIV, 2 |
| 337 | 533 | 172 | XLIV, 1 |
| 338 | 1152 | 173 | XXXIX, 1 |
| 339 | 344 | 174 | XLV, 1 |
| 339 *bis* | 1444 | 175 | XLV, 6 |
| 340 | 412 | 177 | XLV, 2 |
| 341 | 1372 | 177 | XLVI, 3 |
| 342 | 1012 | 177 | XLV, 3 |
| 343 | agora | 178 | |
| 344 | 379 | 178 | XLV, 4 |
| 345 | 429 | 179 | XLV, 5 |
| 346 | 527 | 180 | XLVI, 1 |
| 347 | 369 | 180 | XLVI, 2 |
| 348 | 186 | 181 | XLVI, 4 |
| 349 | 142 | 181 | XLVII, 1 |
| 350 | 677 | 184 | XLVI, 5 |
| 351 | 404 | 184 | XLVI, 6 |
| 352 | 665 | 184 | |
| 353 | 419 | 185 | XLVII, 2 |
| 354 | 544 | 185 | XLVII, 3 |
| 355 | 122 | 185 | |

Chapitre V

| Nº | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| 356 | Caracalla | 189 | XLIX, 1 |
| 357 | 978 | 189 | L, 1 |
| 358 | 988 | 190 | |
| 359 | 989 | 190 | L, 2 |
| 360 | 976 | 190 | L, 3 |
| 361 | 905 | 193 | |
| 362 | basilique | 194 | LI, 1 |
| 363 | martyrion | 194 | LI, 2 |
| 364 | 899 | 194 | LI, 3 |
| 365 | 900 | 195 | LI, 4 |
| 366 | 676 | 195 | |
| 367 | maison Nicoléris | 195 | |
| 368 | 860 | 195 | LII, 1 |
| 369 | 714 | 195 | LI, 5 |
| 370 | 463 | 196 | LII, 2 |

Annexe V

| Nº | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| 371 | agora | 223 | |
| 372 | 307 | 223 | |
| 373 | Porte de Zeus | 223 | |
| 374 | 339 | 223 | |
| 375 | Hérakléion | 223 | |
| 376 | 587 | 223 | |
| 377 | perdue | 224 | |
| 378 | 399 | 224 | |
| 379 | 1033 | 224 | |
| 380 | 1033 | 224 | |
| 381 | 1235 | 224 | |

| N° | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| 382 | | 224 | |
| 383 | 352 | 224 | |
| 384 | perdue | 224 | |
| 385 | 388 | 224 | |
| 386 | 169 | 224 | |
| 387 | Kakirachi | 225 | |
| 388 | Phiali | 225 | |
| 389 | Hévraio | 225 | |
| 390 | Mariés | 225 | |
| 391 | Louvre | 225 | |
| 392 | Eubée | 225 | |
| 393 | Salonique | 225 | |
| 394 *bis* | 22 | 225 | |

| N° | *Inv.* | p. | Pl. |
|---|---|---|---|
| Annexe VI | | | |
| 395 | 225=1035 | 226 | LIII, 1 |
| 396 | 377 | 226 | |
| 397 | 433 | 226 | |
| 398 | 748 | 226 | |
| 399 | 946 | 226 | |
| 400 | 1237 | 226 | |
| 401 | 1244 | 226 | |
| 402 | maison près de l'embarcadère | 226 | |

| N° | *Inv.* | p | Pl. |
|---|---|---|---|
| Annexe VII | | | |
| 403 | 1355 | 228 | LIV |
| 404 | 1327 | 228 | LV, 1, 2 |
| 405 | 1375 | 230 | LIII, 2 |
| 406 | 1313 | 231 | LVI, 1 |
| 407 | 1284 | 233 | LIII, 4 |
| 408 | 1374 | 233 | |
| 409 | 1266 | 234 | LVI, 2 |
| 410 | 1272 | 234 | LIII, 3 |
| 411 | 1391 | 235 | LIII, 5 |
| 412 | 1310 | 235 | LVI, 3 |
| 413 | 1440 | 236 | LVI, 4 |
| 414 | Ramesseum | 236 | |

## TABLE DES INSCRIPTIONS PAR NUMÉROS D'INVENTAIRE

| *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. |
|---|---|---|---|---|---|
| 18 | *Sup.* 427 | 231 | **139** | 269 | **108** |
| 22 | **394** *bis* | 232 | *Sup.* 509 | 270 | *Sup.* 375 |
| 29 | **154** | 233 | *Sup.* 510 | 271 | *IG*, 277 D |
| 61 | *IG*, 488 | 234 | *Sup.* 467 | 272 | **206** |
| 62 | **291** | 235 | *Sup.* 505 | 273 | *Sup.* 438 |
| 63 | *Sup.* 596 | 236 | **251** | 274 | *IG*, 527 |
| 65 | *Sup.* 462 | 237 | *Sup.* 353 | 275 | *Sup.* 408 |
| 68 | *Sup.* 399 | 238 | *Sup.* 394 | 276 | *Sup.* 448 |
| 87 | *IG*, 686 | 239 = 125 | **331** | 277 | *Sup.* 494 ; **248** |
| 89 | **292** | 240 | *Sup.* 389 | 278 | **126** |
| 119 | *Sup.* 396 | 241 | *Sup.* 376 | 279 | *Sup.* 448 |
| 120 | **242** | 242 | **210** | 280 | **78** |
| 122 | **355** | 243 | **127** | 281 | **216** |
| 123 | **315** | 244 | **234** | 282 | *Sup.* 356 |
| 124 | *IG*, 453 | 245 | *Sup.* 437 | 283 | *Sup.* 402 |
| 125 = 239 | **331** | 246 | **123** | 284 | *Sup.* 347 |
| 126 | **106** | 247 | **119** | 285 | *Sup.* 433 |
| 127 | *IG*, 528 | 248 | *Sup.* 403 | 286 | **97** |
| 131 | **284** | 249 | **35** | 287 | *Sup.* 371 |
| 138 | **245** | 250 | *IG*, 405 | 288 | *Sup.* 479 |
| 139 | **244** | 251 | **80** | 289 | *Sup.* 436 |
| 141 | **282** | 252 | *Sup.* 358 | 290 | **96** |
| 142 | **349** | 253 | *Sup.* 393 | 291 | *IG*, 454 |
| 160+187 | **250** | 254 | *Sup.* 405 | 291 a | **109** |
| 167 | **290** | 255 | **147** | 292 | **104** |
| 168 | *Sup.* 468 | 256 | *Sup.* 440 | 293 | **321** |
| 169 | **386** | 257 | *Sup.* 431 | 294 | **6** |
| 170 | **317** | 258 | *Sup.* 500 | 295 | **118** |
| 171 | **256** | 259 | **17** | 296 | **252** |
| 184 | *IG*, 455 | 260 | **103** | 297 | **255** |
| 186 | **348** | 261 | *Sup.* 357 | 298 | **110** |
| 187+160 | **250** | 262 | **37** | 299 | **334** |
| 225 = 1035 | **395** | 263 = 505 | **87** | 300 | *Sup.* 354 |
| 226 | *IG*, 516 | 264 | *Sup.* 441 | 301 | *Sup.* 354 |
| 227 | **95** | 265 | **100** | 302 | **156** |
| 228 | **2** | 266 | **81** | 303 | *Sup.* 414 |
| 229 | *IG*, 413 | 267 | *Sup.* 388 | 304 | *Sup.* 430 |
| 230 | **16** | 268 | *Sup.* 429 | 305 | *Sup.* 350 |

| *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. |
|---|---|---|---|---|---|
| 306 | *IG*, 391 | 352 | **383** | 398 | **279** |
| 307 | **372** | 353 | **283** | 399 | **378** |
| 308 | *Sup.* 360 | 354 | *IG*, 387 | 400 | *Sup.* 397 |
| 309 | *Sup.* 348 | 355 | **278** | 401 | **101** |
| 310 | **332**, **333** | 356 | *Sup.* 407 | 403 | **135** |
| 311=1037 | **120** | 357 | **309** | 404 | **351** |
| 311 A | **111** | 358 | *Sup.* 412 | 405 | *Sup.* 482 |
| 312 | *Sup.* 370 | 359 | *Sup.* 361 | 406 | fragment |
| 313 | *Sup.* 428 | 360 | **32** | 407 | **311** |
| 314 | *Sup.* 387 | 361 | *Sup.* 413 | 408 | fragment |
| 316 | *Sup.* 365 | 362 | **254** | 409 | **303** |
| 317 | *Sup.* 506 | 363 | **335** | 410 | fragment |
| 318 | **5** | 364 | *Sup.* 391 | 411 | *IG*, 538 |
| 319 | *IG*, 366 | 365=1034 | **137** | 412 | **340** |
| 320 | *IG*, 395 | 366 | fragment | 413 | *Sup.* 418 |
| 321 | *Sup.* 434 | 367 | **298** | 414 | *Sup.* 493 |
| 322 | *Sup.* 352 | 368 | *Sup.* 489 | 415 | *IG*, 491 |
| 323 | **38** | 369 | **347** | 416 | **258** |
| 324 | *Sup.* 374 | 370 | *Sup.* 492 | 417 | **264** |
| 325 | **102** | 371 | fragment | 418 | **275** |
| 326 | **83** | 372 | *Sup.* 507 | 419 | **353** |
| 327 | *Sup.* 390 | 373 | *IG*, 503 | 420 | **277** |
| 328 | *Sup.* 366 | 374 | *Sup.* 466 | 421 | *Sup.* 446 |
| 329 | **144** | 375 | **188** | 422 | **88** |
| 330 | **15** | 376 | **306** | 423 | *Sup.* 446 |
| 331 | **29** | 377 | **396** | 424 | fragment |
| 332 | **93** | 378 | **193** | 425+438+ | |
| 333 | **143** | 379 | **344** | 1134 | **153** |
| 334 | **241** | 380 | *Sup.* 419 | 426 | fragment |
| 335 | *IG*, 426 | 381 | **92** | 427 | **243** |
| 336 | *Sup.* 398 | 382 | fragment | 428 | fragment |
| 337 | **31** | 383 | **300** | 429 | **345** |
| 338=1033 | **379**, **380** | 384 | *Sup.* 453 | 430 | **308** |
| 339 | **374** | 385 | **304** | 431 | fragment |
| 340 | *Sup.* 380 | 386+441 | **267** | 432 | **310** |
| 341 | *Sup.* 349 A | 387 | *Sup.* 471 | 433 | **397** |
| 342 | *Sup.* 404 | 388 | **385** | 434 | fragment |
| 343 | *Sup.* 349 B | 389 | *Sup.* 508 | 435 | **26** |
| 344 | **339** | 390 | fragment | 436 | **262** |
| 345 | *IG*, 445 | 391 | *Sup.* 474 | 437 | *Sup.* 411 |
| 346 | *IG*, 450 | 392 | **164** | 438+425+ | |
| 347 | *Sup.* 364 ; **185** | 393 | **189** | 1134 | **153** |
| 348 | *Sup.* 367 | 394 | *IG*, 486 | 439 | **138** |
| 349 | **105** | 395 | *IG*, 464 | 440 | **142** |
| 350 | **122** | 396 | fragment | 441+386 | **267** |
| 351 | **17** | 397 | *Sup.* 359 | 442 | **239** |

| *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. |
|---|---|---|---|---|---|
| 443+532 | **116** | 522 | fragment | 587 | **376** |
| 444 | **329** | 524 | **171** | 588+583 | **36** |
| 445 | *Sup.* 503 | 525 | **265** | 589 | fragment |
| 446 | **295** | 526 | **187** | 591 | **39** |
| 447 | fragment | 527 | **346** | 592 | *Hérakléion* |
| 448 | **318** | 528 | **294** | 593 | **121** |
| 449 | fragment | 529 | **215** | 594 | *Sup.* 381 |
| | | 530 | **229** | 595 | fragment |
| 450 | *IG*, 607 | 531 | *IG*, 508 | 596 | *Sup.* 418 |
| 451 | *IG*, 503 | 532+443 | **116** | 597 | **69** |
| 452 | **320** | 533 | **337** | 598 | *Sup.* 415 |
| 453 | **249** | 534 | **301** | 600 | **302** |
| 454 | *Sup.* 464 | 535 | **217** | 601 | fragment |
| 455 | **314** | 536 | fragment | 602 | fragment |
| 456 | **136** | 537+541 | **272** | 603 | **189** |
| 457 | **273** | 538 | fragment | 604 | fragment |
| 458 | *IG*, 576 *c* | 539 | **257** | 605 | fragment |
| 459 | **312** | 540 | fragment | 606 | **72** |
| 460 | *IG*, 575 *d* | 541+537 | **272** | 607 | *Sup.* 420 |
| 461 | **150** | 542 | **213** | 608+588 | |
| 462 | **131** | 543 | **228** | =1123 | **82** |
| 463 | **370** | 544 | **354** | 609 | fragment |
| 500 | *Sup.* 446 | 545 | fragment | 610 | fragment |
| 501 | **79** | 547=1115 | **296** | 611 | fragment |
| 502 | **152** | 551=1117 | **235** | 612 | fragment |
| 503 | *IG*, 400 | 555=1120 | **207** | 613 | **189** |
| 504 | *Sup.* 368 | 558+608 | | 614 | fragment |
| 505=263 | **87** | =1123 | **82** | 615 | **22** |
| 506 | *Sup.* 402 | 561=1126 | fragment | 616 | **98** |
| 507+520 | | 570 | fragment | 619 | **260** |
| +715 | **174** | 571 | fragment | 620 | **313** |
| 508 | *IG*, 281 | 572 | *IG*, 502 | 621 | **151** |
| 509 | **66** | 573 | fragment | 623 | fragment |
| 510 | **67** | 574+577 | **77** | 624 | *Sup.* 435 |
| 511 | *Hérakléion* | 575 | **307** | 625 | *IG*, 264 |
| 512 | *Sup.* 416 | 576 | **271** | 636 | *Sup.* 402 |
| 513 | **68** | 577+574 | **77** | 640 | **289** |
| 514 | *Sup.* 454 | 578 | fragment | 642 | **268** |
| 515 | *Sup.* 420 *b* | 579 | **161** | 643 | *IG*, 263 |
| 516 | **130** | 580 | *IG*, 361 | 644 | **253** |
| 517 | **54** | 581 | *Sup.* 410 | 645+722 | |
| 518+716 | **158** | 582 | **178** | +718 | **10** |
| 519 | **71** | 583+588 | **36** | 646 | **146** |
| 520+507 | | 584 | *IG*, 371 | 649 | *Sup.* 374 |
| +715 | **174** | 585 | *IG*, 435 | 652 | *Sup.* 400 |
| 521 | *IG*, 577 | 586 | **157** | 654 | *IG*, 368 |

| *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. |
|---|---|---|---|---|---|
| 655 | *Sup.* 355 | 732 | **209** | 812 | *Sup.* 447 |
| 656 | *IG*, 268 | 733 | **76** | 815 | **25** |
| 657 | **19** | 734 | fragment | 830 | **112** |
| 659 | **14** | 735 | **58** | 831 | **11** |
| 660 | **94** | 735 α | **60** | 832 | **53** |
| 661 | **336** | 736 | fragment | 833 | fragment |
| 662 | **159** | 737 | **46** | 834 | fragment |
| 663 | **1** | 738 | **117** | 835 | fragment |
| 664 | fragment | 739 | fragment | 836 | **56** |
| 665 | **352** | 740 | **61** | 837 | **57** |
| 666 | **9** | 741 | **64** | 838 | **73** |
| 667 | **155** | 742 | **51** | 839 | **48** |
| 668 | **328** | 743 | fragment | 840 | **62** |
| 669 | fragment | 744 | **208** | 845 | **115** |
| 670 | **70** | 745 | **50** | 846 | fragment |
| 671 | **140** | 746 et α | **63** | 858 | fragment |
| 672 | **149** | 747 | **65** | 859 | fragment |
| 673 | fragment | 748 | **398** | 860 | **368** |
| 674 | **247** | 749 | fragment | 861 | **59** |
| 675 | fragment | 750 | fragment | 862 | **40** |
| 676 | **366** | 751 | **225** | 863 | **41** |
| 677 | **350** | 752 | fragment | 867 | fragment |
| 706 | fragment | 753 | **18** | 868 | **23** |
| 713 | **270** | 754 | **204** | 870 | fragment |
| 714 | **369** | 755 | **204** | 884 | **145** |
| 715+507 | | 756 | **199** | 885 | **49** |
| +520 | **174** | 757 | **186** | 888 | **129** |
| 716+518 | **158** | 758 | **212** | 892 | **179, 182, 184** |
| 717 | **55** | 759 | **163** | 893 | **175, 176** |
| 718+645 | | 760 | **201** | 894 | **223** |
| +722 | **10** | 761 | **75** | 895 | **7** |
| 719 | **45** | 762 | **226** | 896 | **34** |
| 720 | **43** | 763 | **30** | 897 | **13** |
| 720 α | **44** | 764 | **28** | 899 | **364** |
| 721 | fragment | 765 | **218** | 900 | **365** |
| 722+718 | | 766 | **224** | 902 | **103** |
| +645 | **10** | 773 | *Sup.* 449 | 905 | **361** |
| 723 | fragment | 774 | **209** | 916 | **47** |
| 724 | fragment | 775 | **237** | 924 | **233** |
| 725 | **113** | 776 | **33** | 934 | **24** |
| 726 | fragment | 789, α, β, γ | **205** | 935 | **27** |
| 727 | fragment | 794 | **160** | 936 | **86** |
| 728 | fragment | 795 | **3** | 945 | **167** |
| 729 | **42** | 797 | **84** | 946 | **399** |
| 730 | fragment | 805 | fragment | 950 | **240** |
| 731 | **211** | 806 | fragment | 957 | **269** |

| *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. |
|---|---|---|---|---|---|
| 964 | fragment | 1115=547 | **296** | 1237 | **400** |
| 967 | **9** | 1116 | fragment | 1238 | **194** |
| 972 | **20** | 1117=551 | **235** | 1241 | **165** |
| 973 | **125** | 1118 | fragment | 1244 | **401** |
| 976 | **360** | 1119 | fragment | 1252 | fragment |
| 978 | **357** | 1120=555 | **207** | 1253 | **319** |
| 982 | **27** | 1121 | fragment | 1258 | fragment |
| 988 | **358** | 1122 | fragment | 1266 | **409** |
| 989 | **359** | 1123= | | 1267 | **322** |
| 990 | fragment | 558+608 | **82** | 1271 | fragment |
| 992 | **74** | 1124 | fragment | 1272 | **410** |
| 996 | **162** | 1125 | *Hérakléion* | 1273 | **192** |
| 1003 | graffite | 1126=561 | fragment | 1276 | **246** |
| 1007 | fragment | 1127 | fragment | 1284 | **407** |
| 1009 | **85** | 1128 | fragment | 1288 | **261** |
| 1010 | **132** | 1129 | fragment | 1289 | **259** |
| 1012 | **342** | 1130 | *Sup.* 417 | 1290 | fragment |
| 1032 | **141** | 1131 | *IG*, 465 | 1310 | **412** |
| 1033=338 | **379, 380** | 1132 | fragment | 1313 | **406** |
| 1034=365 | **137** | 1133 | fragment | 1319 | **214** |
| 1035=225 | **395** | 1134+ | | 1326 | **231** |
| 1036 | *Sup.* 377 | 425+438 | **153** | 1327 | **404** |
| 1037=311 | **120** | 1138 | **124** | 1355 | **403** |
| 1038 | **128** | 1145 | **147** *bis* | 1360 | fragment |
| 1049 | **170** | 1146 | **168** | 1361 | **236** |
| 1050 | **113** *bis* | 1149 | **238** | 1372 | **341** |
| 1051 | fragment | 1152 | **338** | 1373 | **173** |
| 1052 | fragment | 1154 | fragment | 1374 | **408** |
| 1053 | fragment | 1155 | fragment | 1375 | **405** |
| 1054 | fragment | 1156 | fragment | 1376 | **203** |
| 1055 | **200** | 1158 | fragment | 1391 | **411** |
| 1060 | **134** *bis* | 1159 | **316** | 1392 | **172** |
| 1061 | *IG*, 478 | 1160 | fragment | 1440 | **413** |
| 1062 | **93** *bis* | 1169 | **157** | 1441+1442 | **166** |
| 1063 | **22** *bis* | 1177 | **66** *bis* | 1443 | **300** *bis* |
| 1064 | **330** | 1218 | **82** *bis* | 1444 | **339** *bis* |
| 1074 | **169** | 1223 | **276** | 1445 | *IG*, 419 |
| 1075 | **153** *bis* | 1224 | **323** | 1446 | *IG*, 506 |
| 1076 | fragment | 1235 | **381** | | |
| 1114 | **12** | 1236 | **195** | | |

## INSCRIPTIONS THASIENNES CONSERVÉES AU MUSÉE DU LOUVRE

| *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. | *Inv.* | Publ. |
|---|---|---|---|---|---|
| 870 | *IG*, 273 | 882 | *IG*, 294 | 903 | *IG*, 291 |
| 871 | *IG*, 274 | 892 | *IG*, 376 | 904 | *IG*, 439 |
| 872 | *IG*, 275 | 893 | *IG*, 369 | 905 | *IG*, 441 |
| 873 | *IG*, 276 | 894 | *IG*, 295 | 906 | *IG*, 545 |
| 874 | *IG*, 326 | 895 | *IG*, 298 | 907 | *IG*, 533 |
| 875 | *IG*, 279 | 896 | *IG*, 299 | 908 | *IG*, 539 |
| 876 | *IG*, 280 | 897 | *IG*, 306 | 909 | *IG*, 473 |
| 877 | *IG*, 286 | 898 | *IG*, 307 | 910 | *IG*, 328 |
| 878 | *IG*, 287 | 899 | *IG*, 308 | 2689 | |
| 879 | *IG*, 327 *b* | 900 | *IG*, 309 | 2706 | *IG*, 402 |
| 880 | *IG*, 292 | 901 | *IG*, 364 | MNB 3024 | *Sup.* 477 |
| 881 | *IG*, 293 | 902 | *IG*, 277 | | |

## INSCRIPTIONS DES *IG* XII, 8 ET *IG* XII, SUP. REPRODUITES DANS LES PLANCHES

| *IG* XII, 8 | Pl. | IG XII, sup. | Pl. |
|---|---|---|---|
| 327 | XIII, 3 | 364 (complété) | X, 2 |
| 369 | XXXV, 4 | 377 | XX, 8 |
| 382 | XLVIII | 383 | XXIV, 2 |
| 388 | XLIX, 2 | 384 | XXIV, 1 |
| 389 | XLIX, 3 | 387 | VII, 3 |
| 393 | XXXV, 1 | 438 | XXXV, 3 |
| 394 *c* | XXXV, 2 | 443 | XXIV, 3 |
| 441 | XL | 447 | XXXIX, 3 |
| 445 | XLII, 3 | 449 | XXII, 2 |
| 455 | XXXIV, 2 | 479 | XXXIX, 1 |
| 478 | XLV, 7 | 500 | XXXIV, 8 |
| 591 | XXXVIII, 4 | | |

## TABLE DE CLASSEMENT DANS L'ORDRE DES *IG* DES TEXTES INÉDITS CONTENUS DANS *RECHERCHES* I ET II

A. *Lois et Décrets :*

**7** (loi sur le vin), **15** (devis), **18** (loi sur la dénonciation), **19-20** (affiches sur les contenances), **140** (fragment de décret de polémarques), **141** (règlement sur les *agathoi*), **150** (règlement sur les *apologoi*), **155** (règlement sur les gynéconomes), **158-163** (fragments de décrets), **166** (décret honorifique), **167** (décret pour un secrétaire de juges), **169** (décret de Samothrace), **170** (décret d'Assos), **171** (décret de Lampsaque), **172** (décret de Rhodes), **173** (décret d'affranchissement collectif), **174** (sénatus-consulte de 80 av. J.-C.), **175** (lettre de Dolabella), **176** (lettre de L. Sestius), **179** (lettre de Claude), **182** (lettre de M. Vettius), **184** (lettre de Néron), **185** (décret sur le testament de Rébilus), **186** (lettre de L.Vinuléius), **192** (décret de fondation d'Euphrillos).

B. *Catalogues :*

**27** (théores), **28-34** (archontes), **35-39** (théores), **40-55** (fragments archontes), **56-76** (archontes ou théores), **196** (fragment théores *IG*, 352), **197** (fragment théores *IG*, 347), **198**, **199**, **201**, **202**, **204-212** (archontes), **213**, **214** (théores), **215**, **216**, **218-223**, **225-230** (*philopatrides*), **238**, **371** (archontes), **406** (théores), **407-408** (archontes).

C. *Dédicaces et inscriptions honorifiques :*

Aphrodite : **24**, **25**, **151**, **372-373** ; Artémis : **124** *bis* ; Asklépios : **126** ; Athéna : **124** (Hyperdexia), **8** (Poliouchos), **404** (Propylaia) ; Déméter : **125** (Éleusinienne) ; Dionysos : **129** (loi sacrée), **137** ; Dioscures : **394** *bis* ; Héraklès : **375** ; Hermès : **151**, **153**, **194** ; Héron : **128** (loi sacrée), **374** ; héros : **14** (anonyme), **136** (Sauveur) ; Hestia : **23**, **151**, *Sup.* 374 complété *Recherches* I, p. 398 ; Mère des dieux : **148** ; Némésis : **327** ; Panthéon : **190**, **376** ; Sotéira : **378** ; Sotion : **127** (archégète) ; Théogénès : **9** (catalogue), **10** (chronique sacrée), **322**, **379-380** (loi sacrée) ; Zeus : **13**, **124** (Hyperdexios) ; Philippe V : **405** (Sôter) ; Auguste : **177** ; L. César : **178** ; Claude : **181** ; Hadrien : **187**, **377** ; au peuple : **164**, **191** ; à la *polis* : **153**, **194** ; anonymes : **21**, **22**, **22** *bis*, **26**, **149**, **152**, **154**, **156**, **157**, **165**, **323**, **356**, **381**, **409-411** ; honorifiques : **110**, **112-115**, **117**, **123** *bis*, **168**, **180**, **183**, **187**, **188**, **189**, **196**, **224**, **231-237**, **242**, **259**, **261**, **357-360**, **382**.

D. *Funéraires :*

**1**, **2**, **6**, **12**, **16**, **17**, **77-88**, **91** *bis*-**109**, **111**, **116**, **118-123**, **123** *ter*, **131-135**, **138**, **139**, **142-147**, **200**,**203**, **239-241**, **243-245**, **248-252**, **254-258**, **260** (*IG*, 522), **262** (*Sup.* 512), **263-321**, **328-331**, **335**, **339** *bis*-**349**, **383-392**, **394-397**, **402**, **403**, **413** ; métriques : **5**, **130**, **332-334**, **336-339**, **350-355** ; avec défense : **246**, **247**, **253**, **393**.

E. *Graffites :*

**3**, **4**, **89**, **91**, **259**, **324**, **326**, **412** (tessère), **414**.

F. *Inscriptions chrétiennes :*

Dédicaces : **361**, **362**, **364**, **365** ; invocations : **367**, **369** ; funéraires : **363**, **370** (métrique) ; graffites : **366**, **368** (monogramme).

G. *Indéterminées :*

**11**, **217**, **398-401**.

## INDEX I

# TEXTES CORRIGÉS OU CONFIRMÉS

INDEX II

# MOTS GRECS

---

## A

Δ

E

Ρ

Φ



Χ

Ψ



Ω



---

INDEX III

# MOTS NOTABLES

Abdère, nom géographique. *Aphrodite*, nom de divinité.
**Ablouporis**, nom propre de personne. abréviations, nom commun.

A

B



C

D

E

F



G

I



J



K

## L



## M

N

## O



## P

T

V

W



X



Z

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

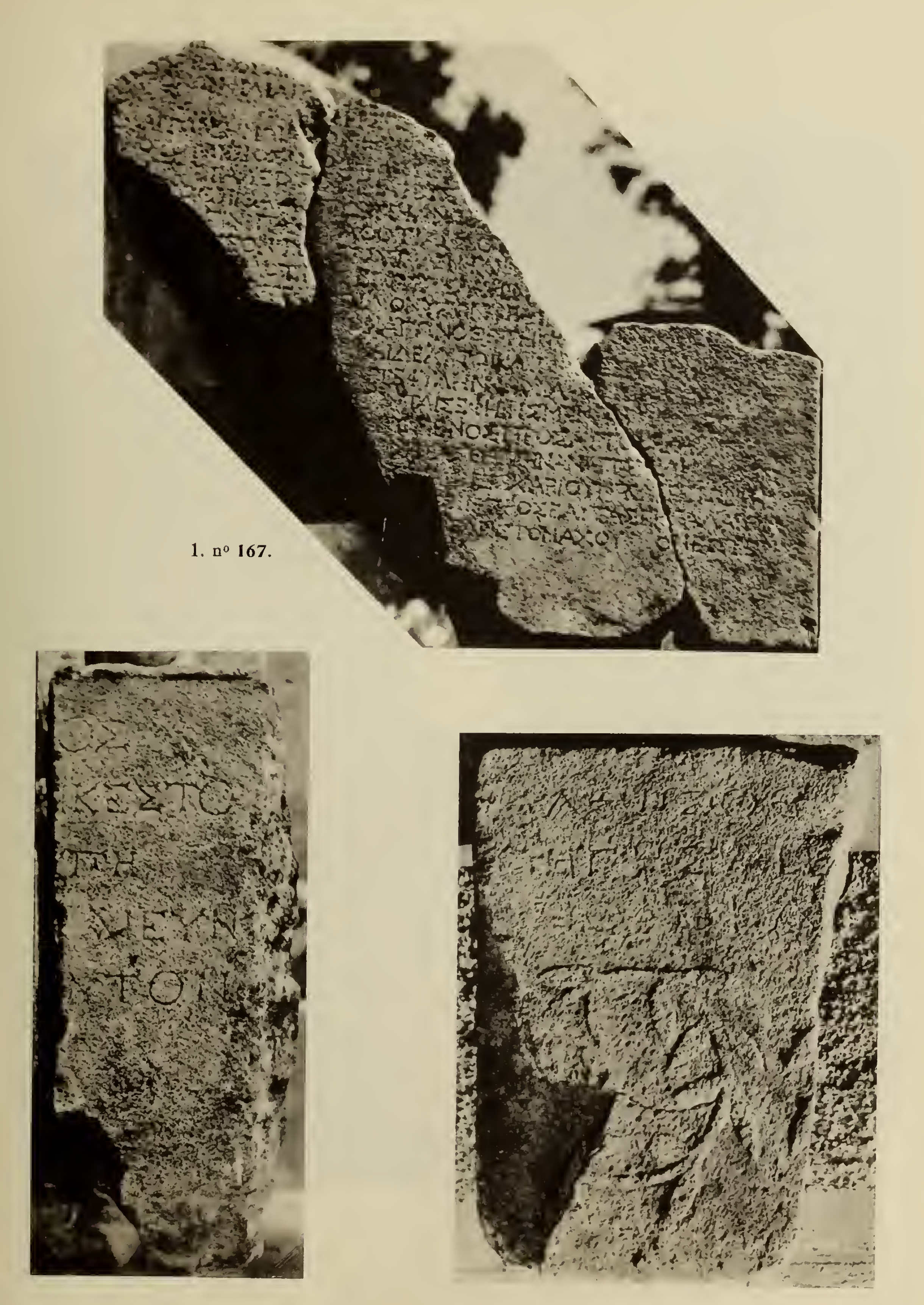
## CARTES



## PLANCHES

---

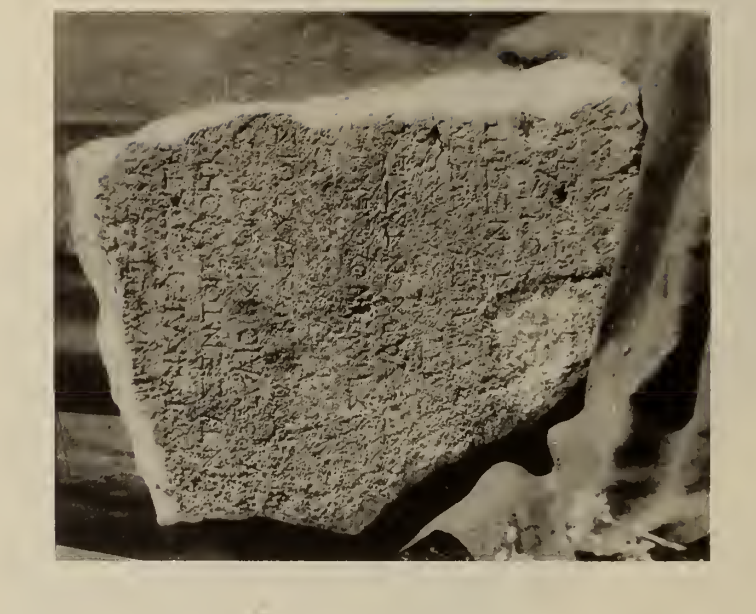
# TABLE DES MATIÈRES

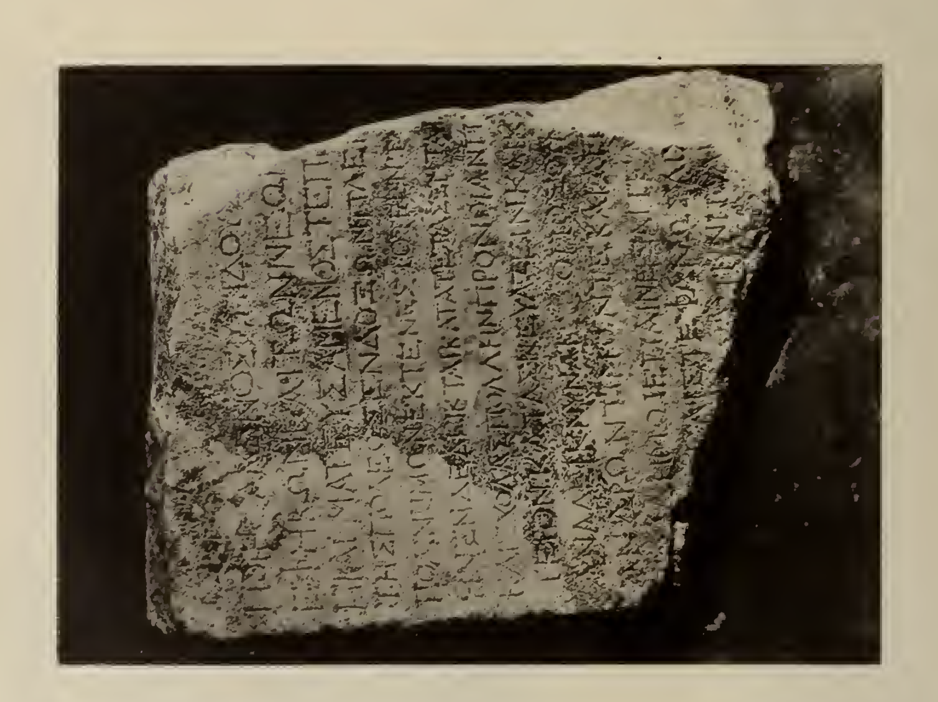


1. n° **167**.

2. n° **165**.

3. n° **168**.

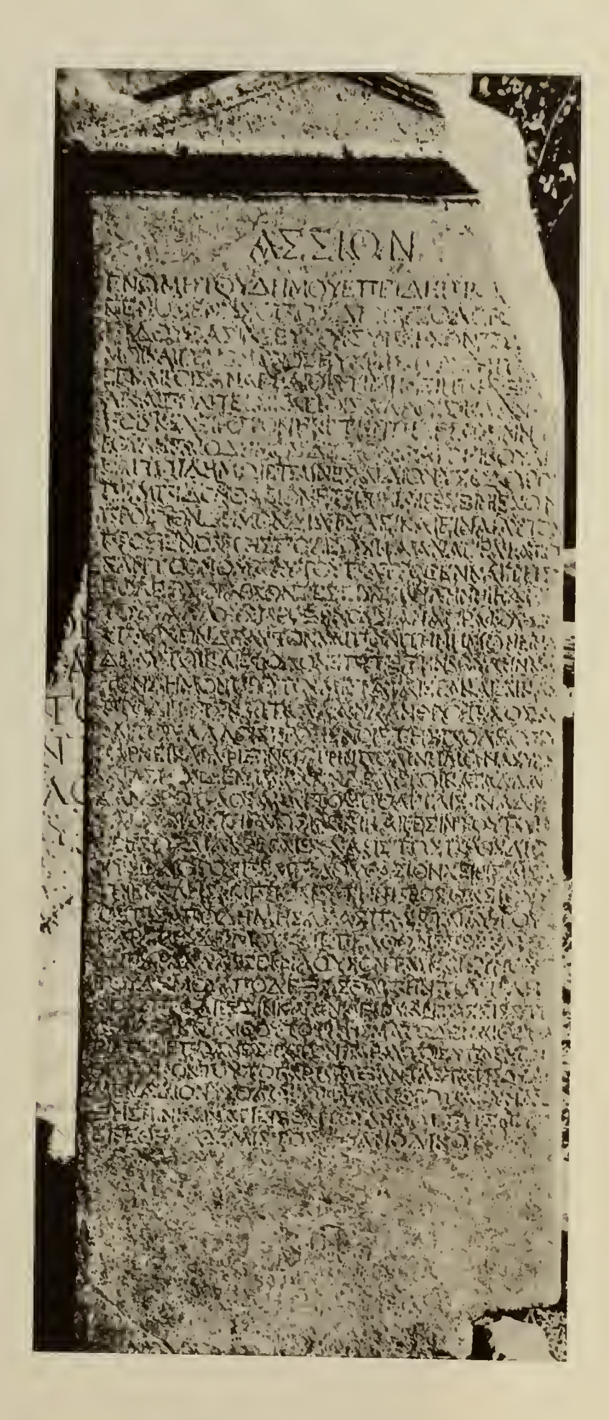




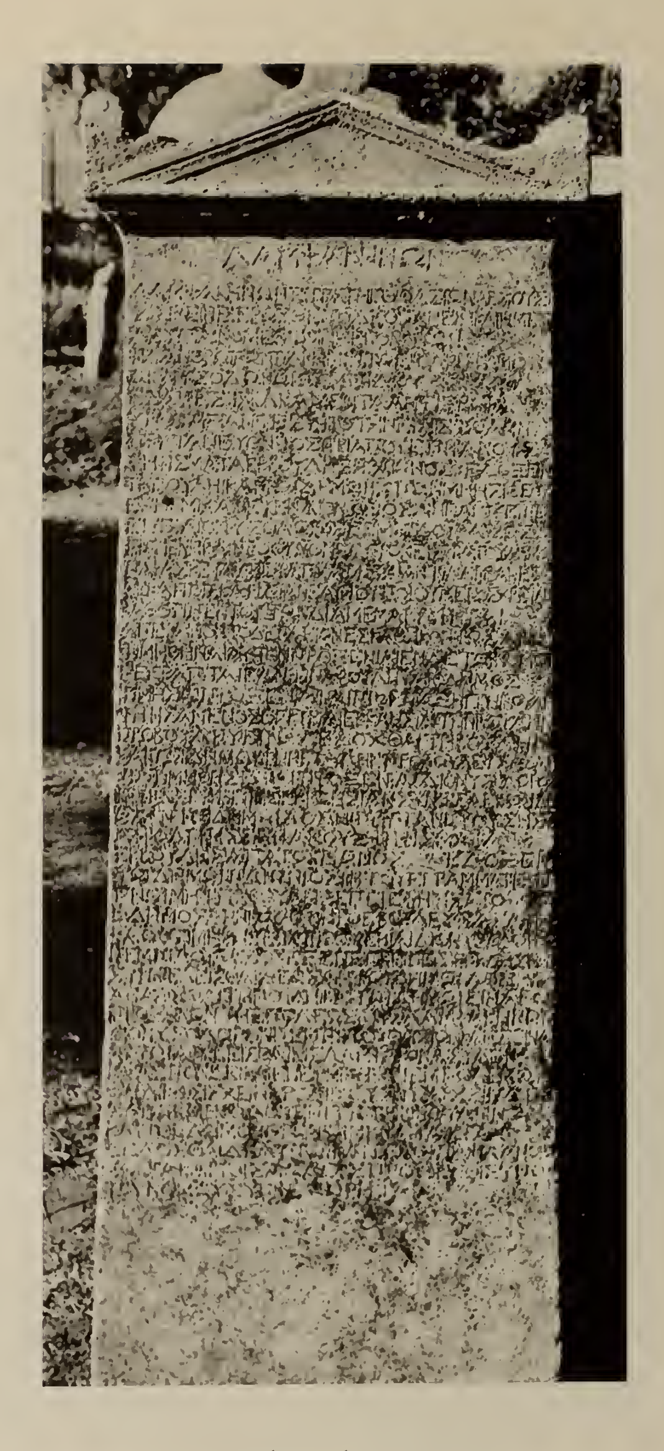
N° **166**, décret honorifique.



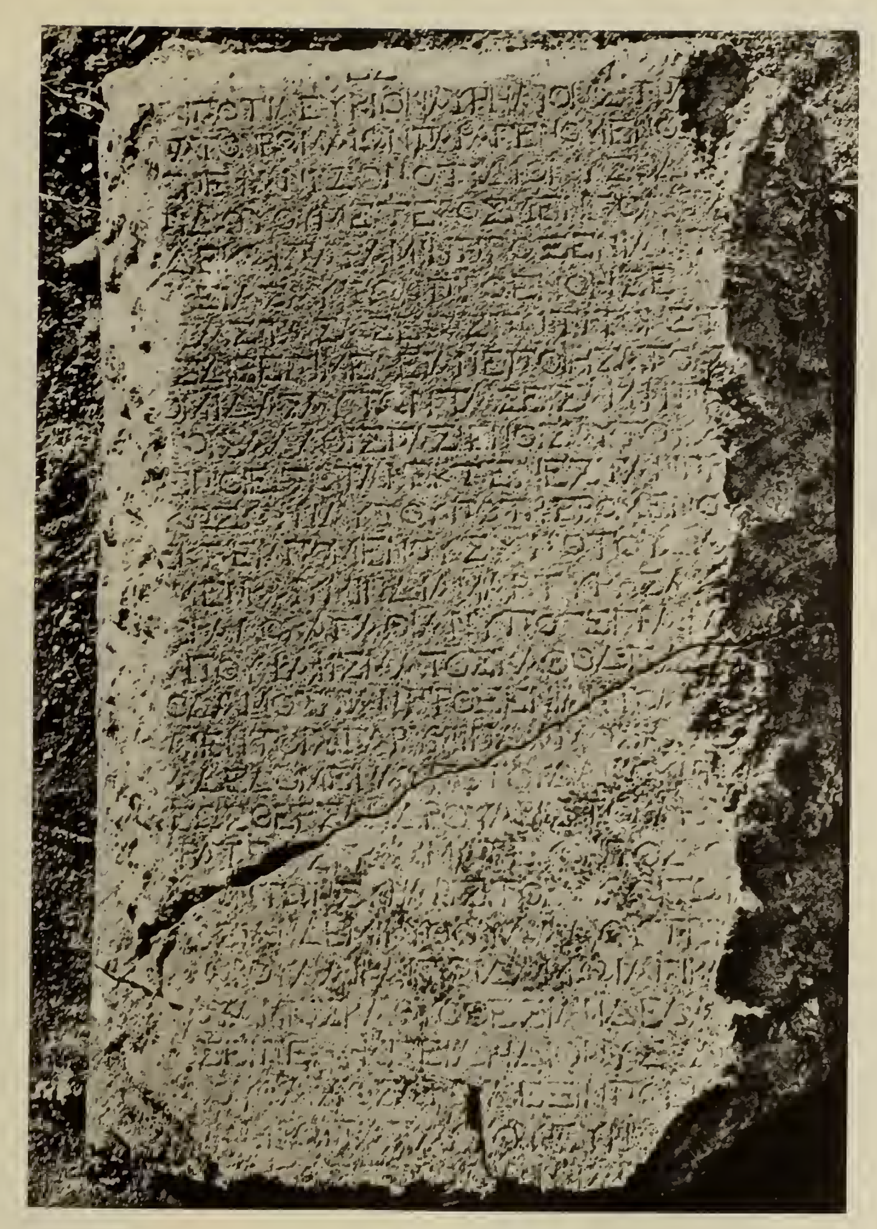
1. n° **169**, décret de Samothrace.



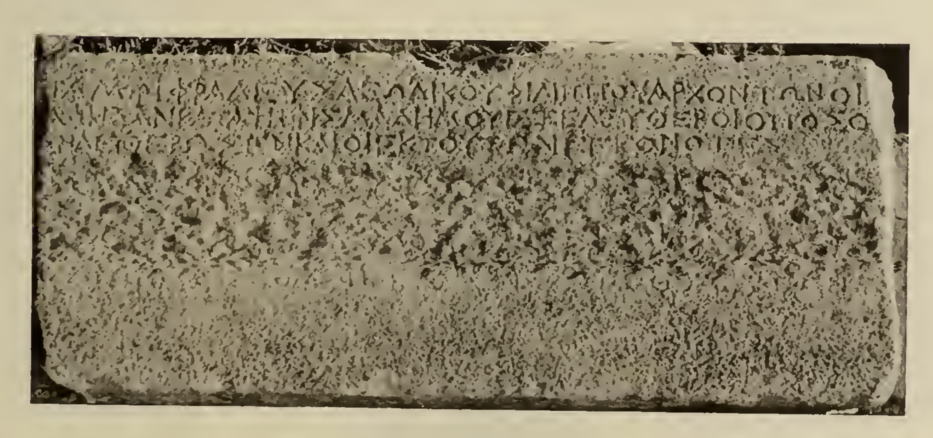

2. n° **170**, décret d'Assos.



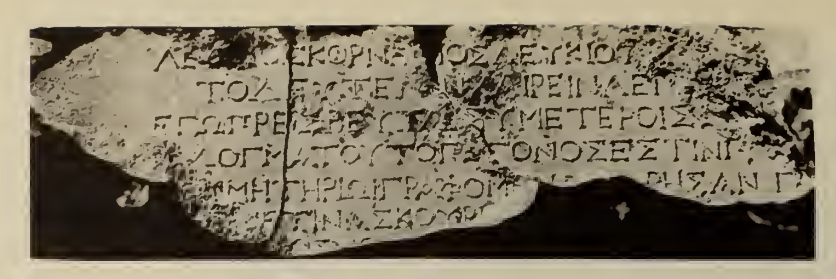
N° **171**, décret de Lampsaque.



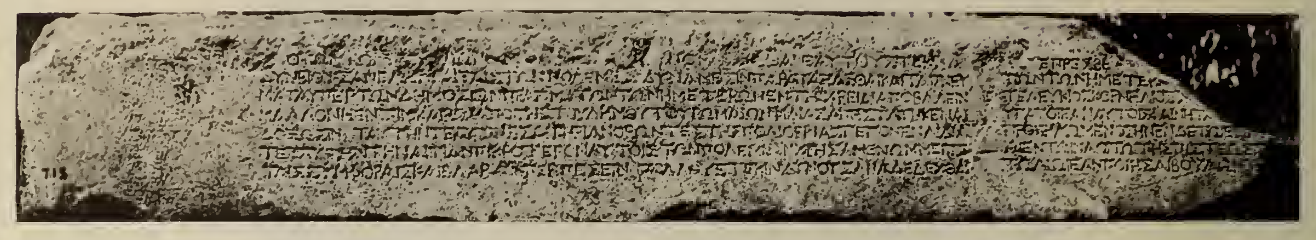
1. nº **172**, lettre de Rhodes.



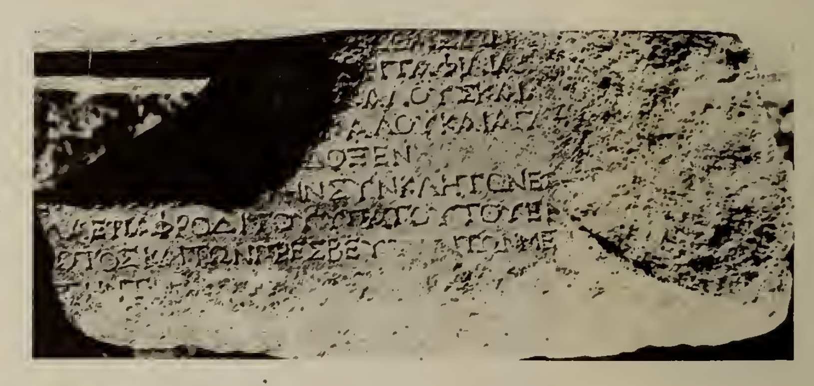
2. nº **173**.



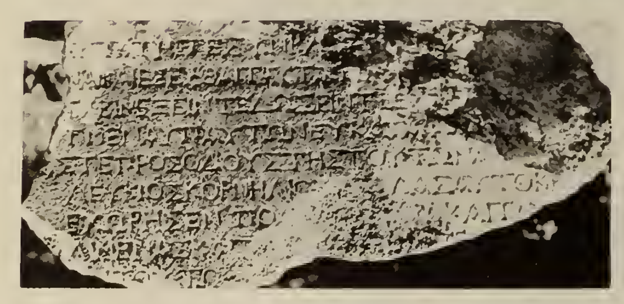
1. *Inv.* 715 α, β, στ.



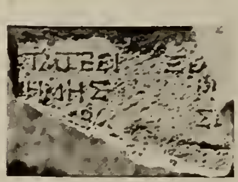
2. *Inv.* 715.



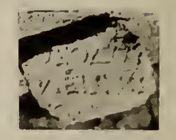
3. *Inv.* 715 ε.



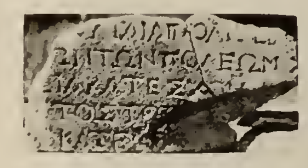
4. *Inv.* 715 γ.



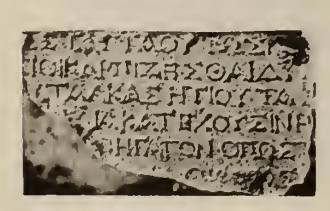
5. *Inv.* 715 λ.



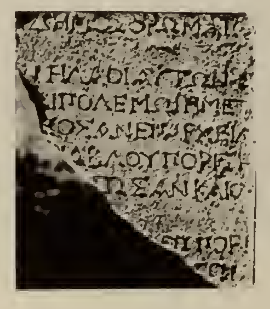
9. *Inv.* 715 θ.



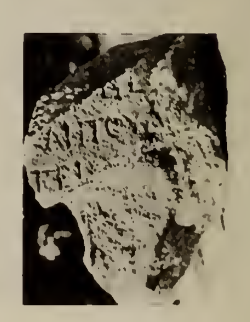
6. *Inv.* 507+520.



7. *Inv.* 715 δ.



8. *Inv.* 715 η.

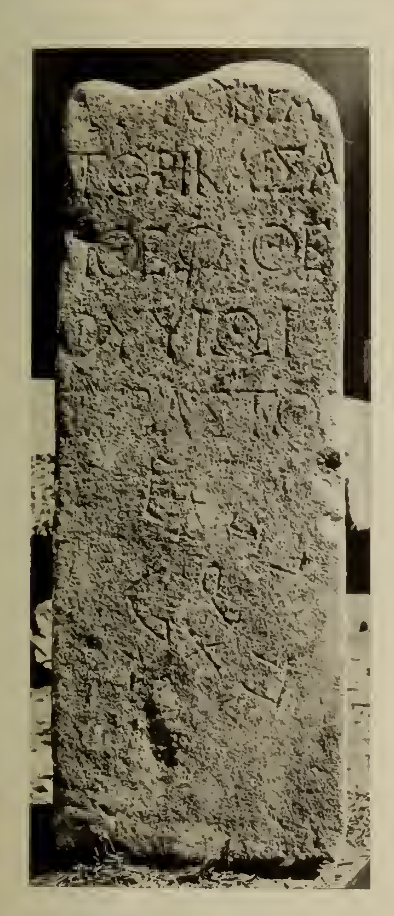


10. *Inv.* 715 ζ.

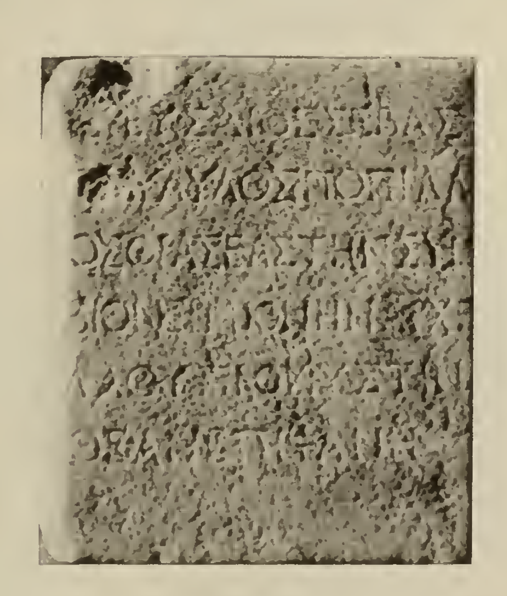
N° **174**, sénatus-consulte de 80 av. J.-C.



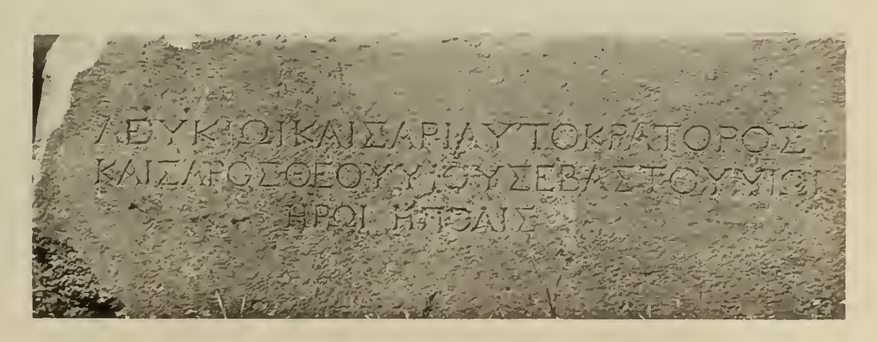
1. n° **175**, lettre de Cn. Dolabella, et n° **176**, lettre de L. Sestius.



2. n° **177**, dédicace à Auguste.



3. *Sup.* 387.



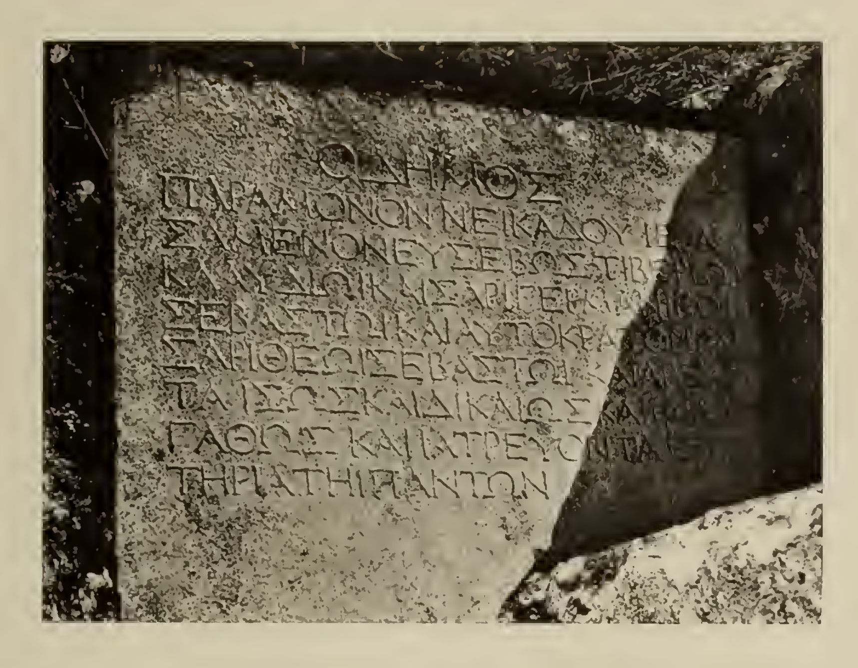
4. n° **178**, dédicace à L. César.



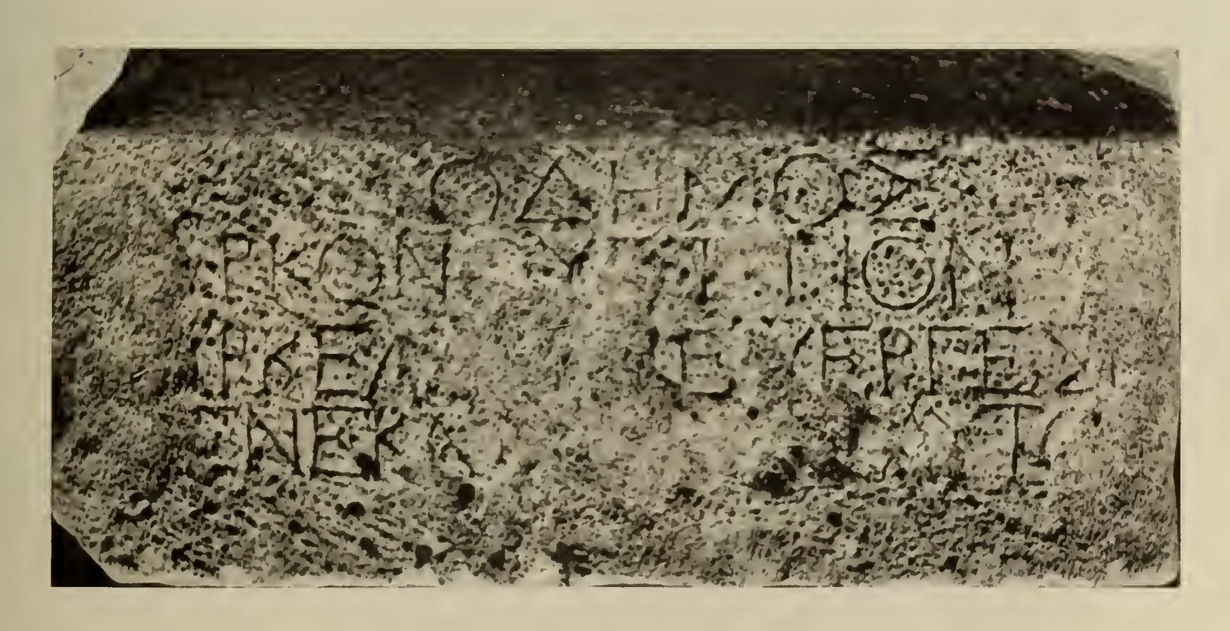
1. n° **179**, lettre de Claude, n° **182**, lettre de M. Vettius, n° **184**, lettre de Néron.



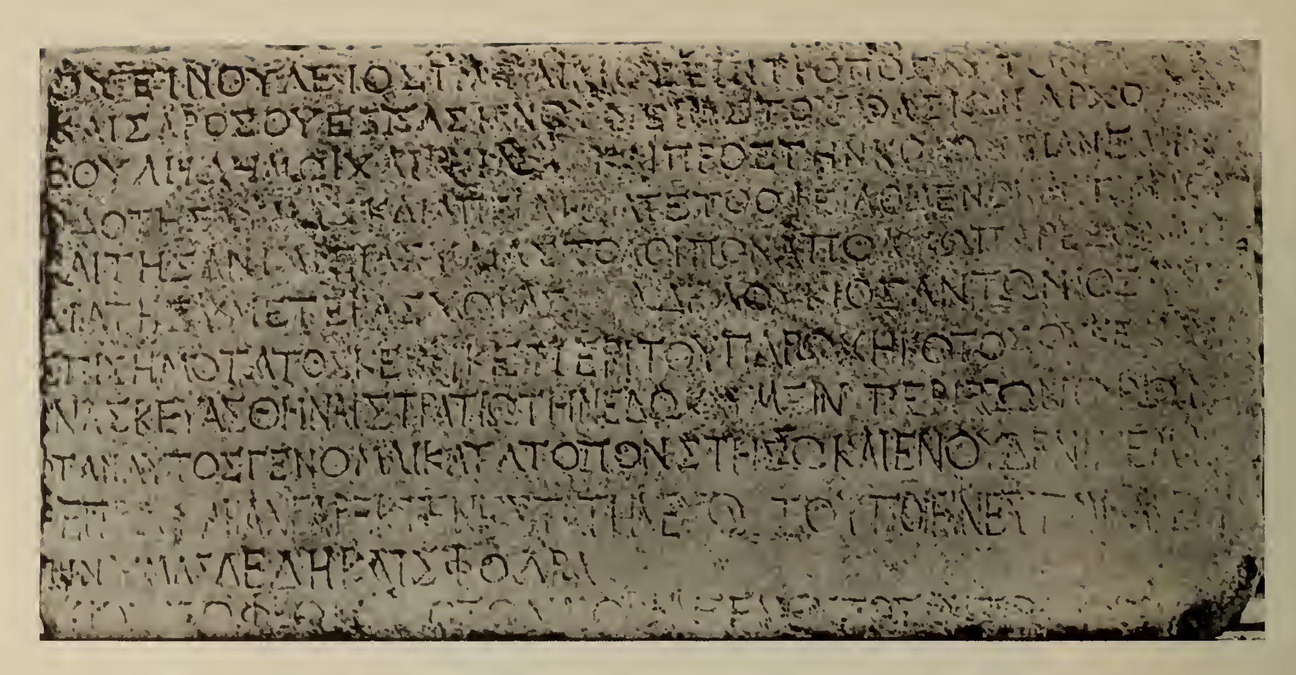
2. n° **181**, architrave inscrite.



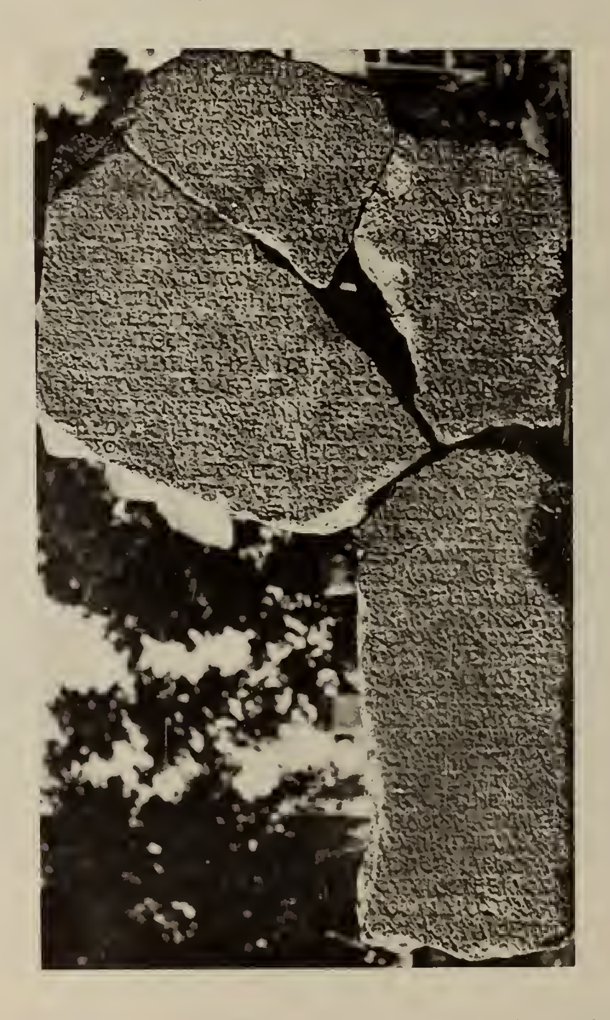

1. nº **180**.



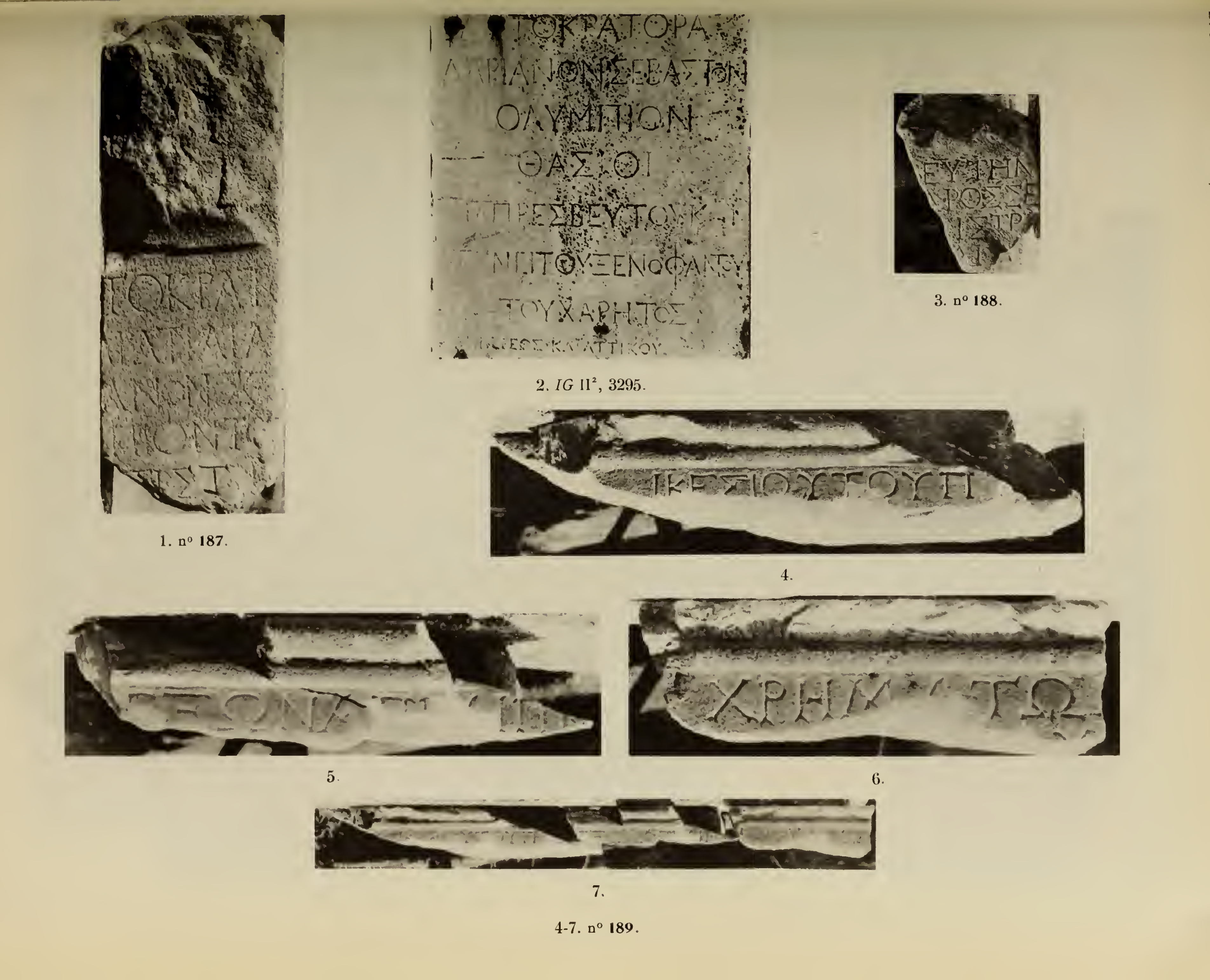

2. nº **183**.



1. n° **186**, lettre de Vinuléius Pataicius.



2. n° **185** (= *Sup.* 364, complété), testament de Rébilus.



1. n° 187.

2. *IG* II², 3295.

3. n° 188.

4.

5.

6.

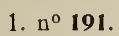
7.

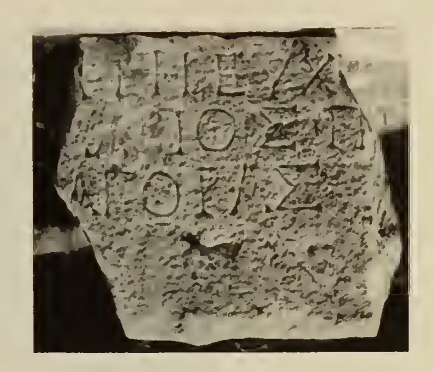
4-7. n° 189.



La niche du portique Sud-Ouest : *hérôon* d'Euphrillos (?) (fouilles 1923).

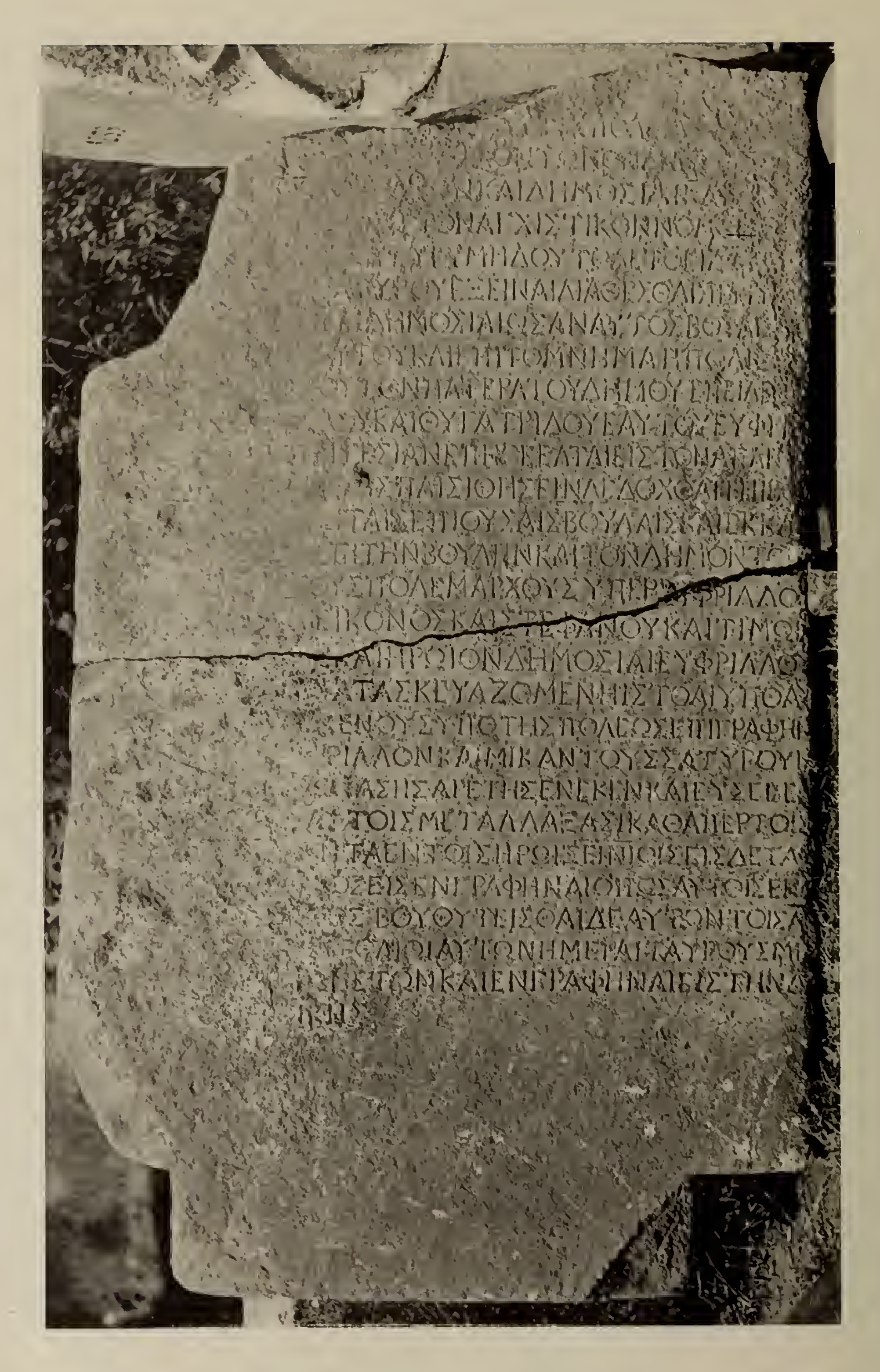



1. n° **191**.



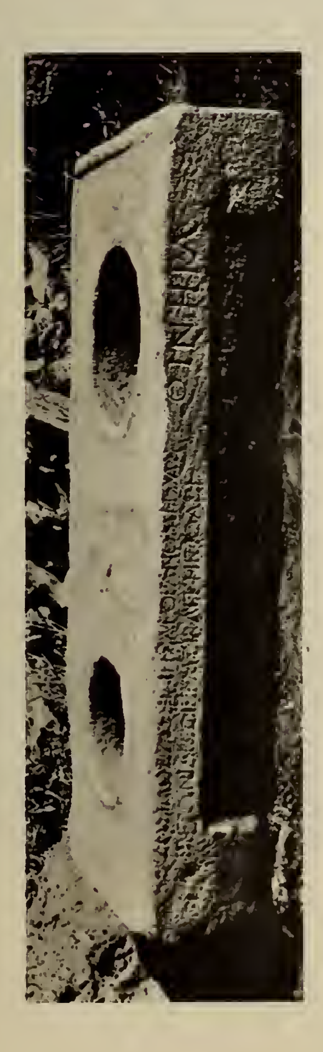
2. n° **193**.

3. *IG*, 327.



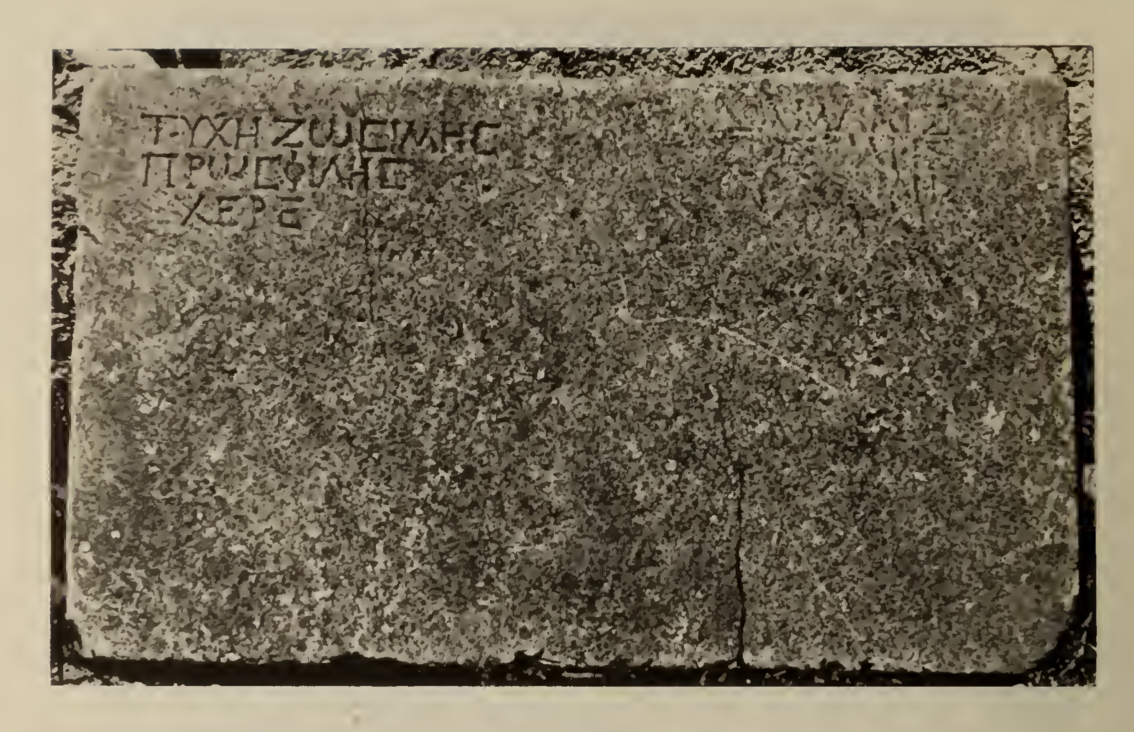
N° **192**, fondation testamentaire.







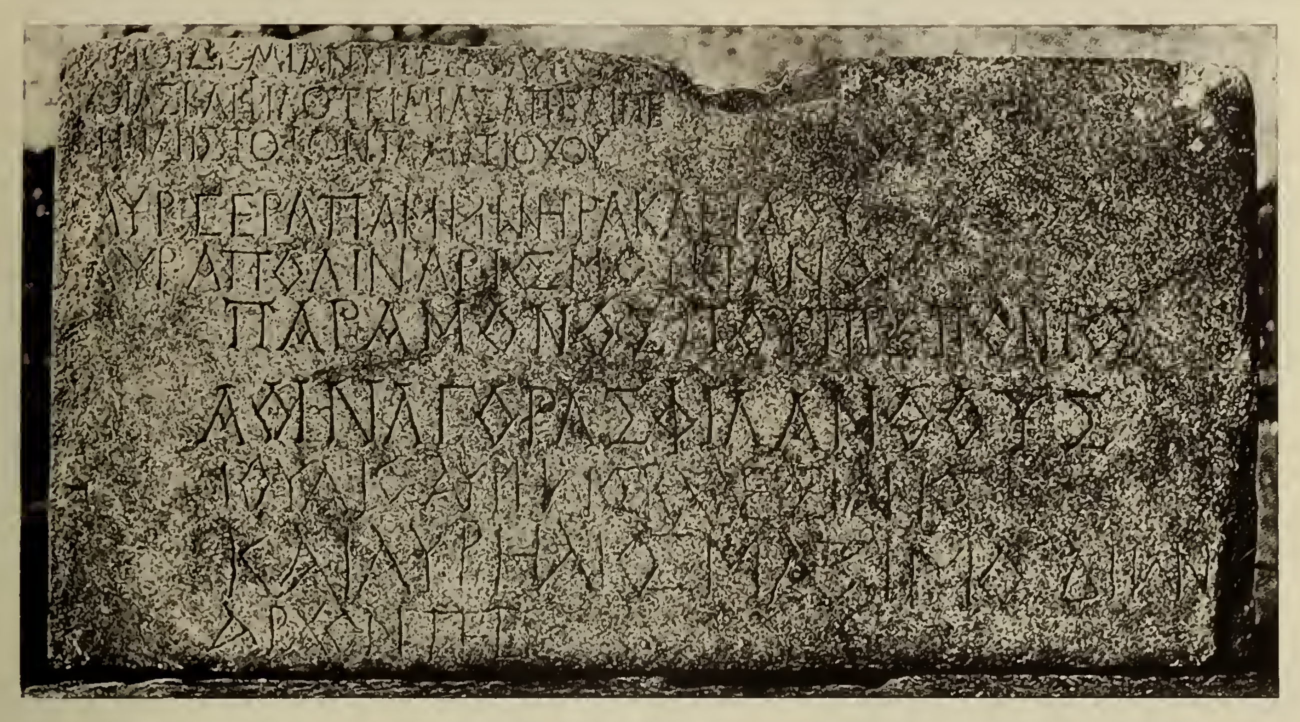
N° **194**, table de mesure.



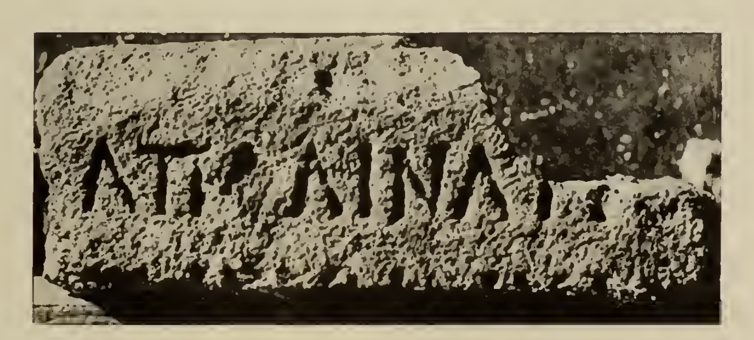

1. nº **195**.



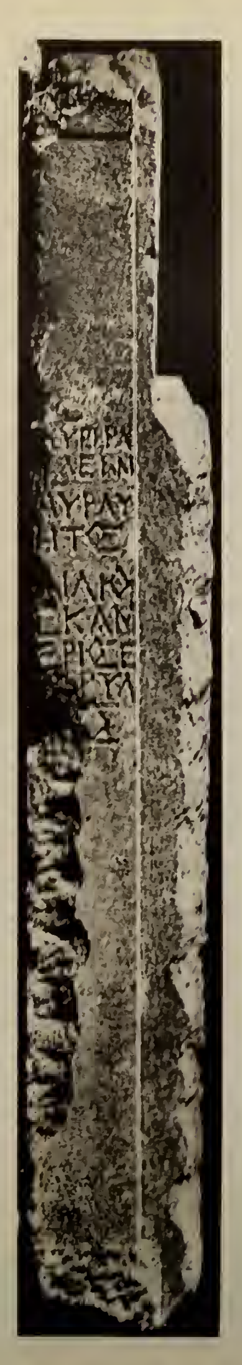

2. nº **201**.



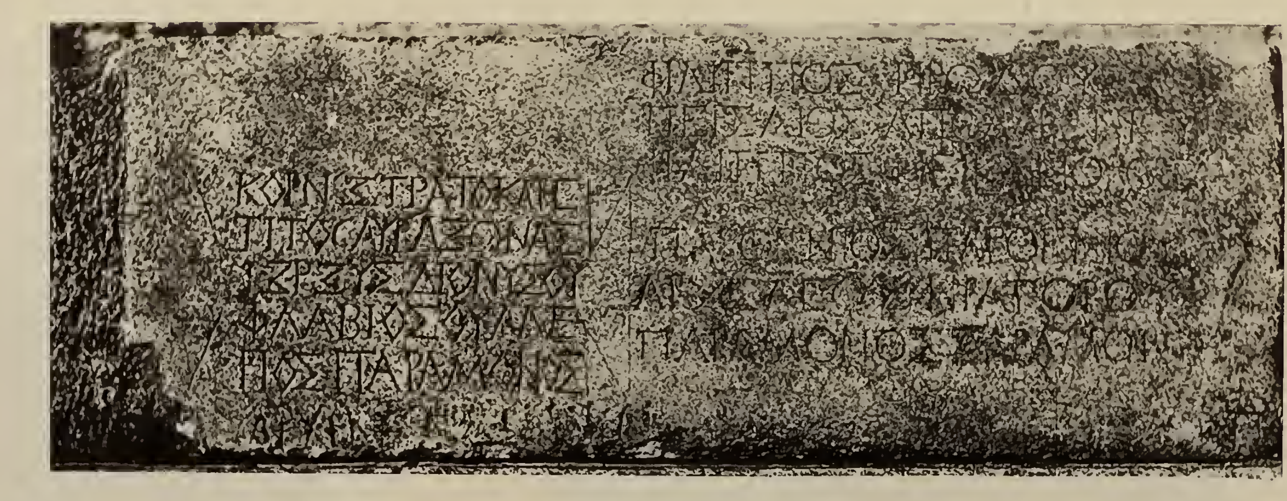
1. n° 199.

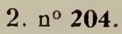


2. n° 200.

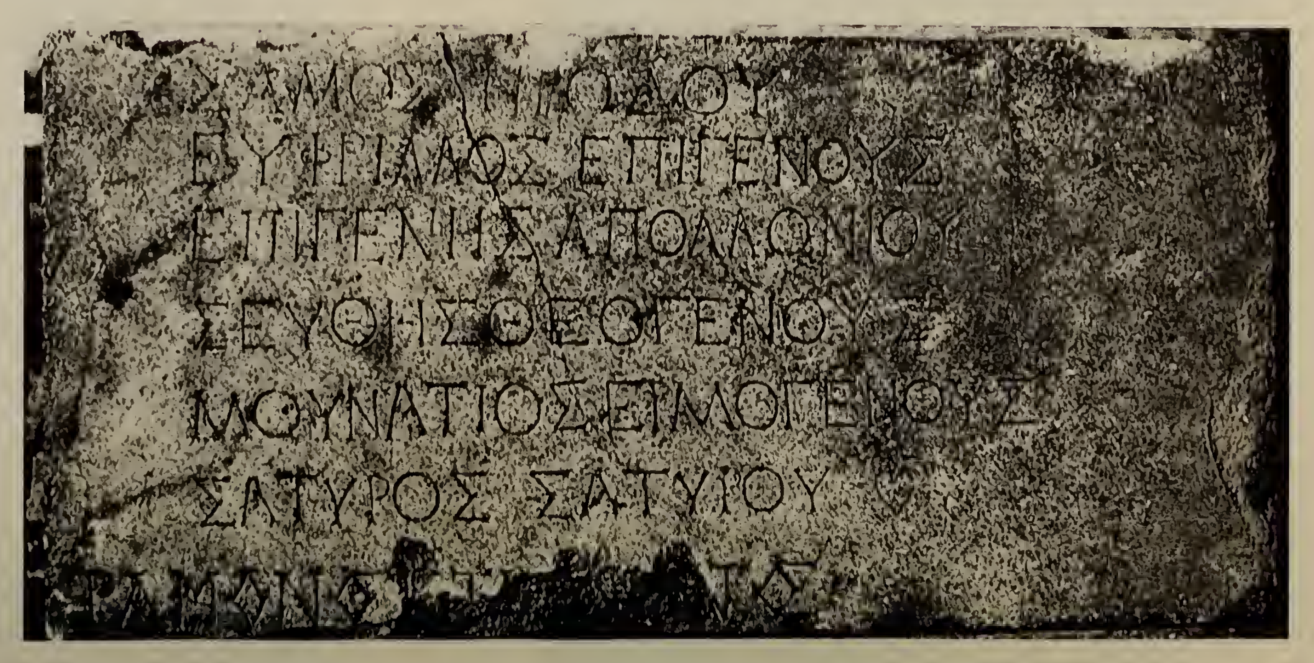


1. n° 202.

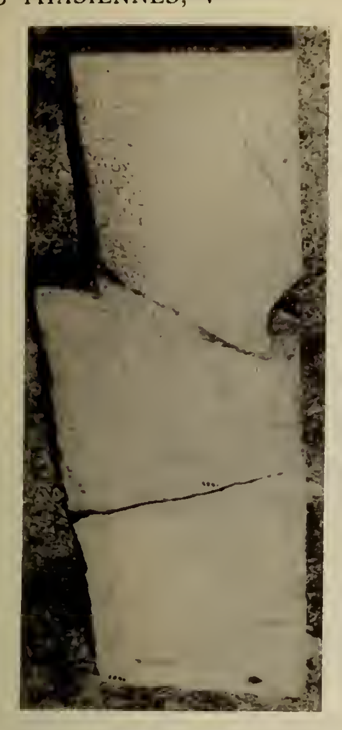




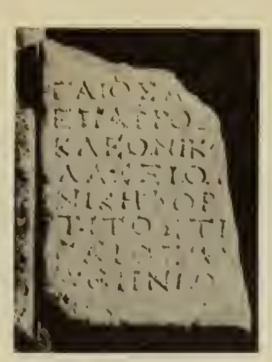
2. n° 204.



3. n° 204.



1. nº **205**.



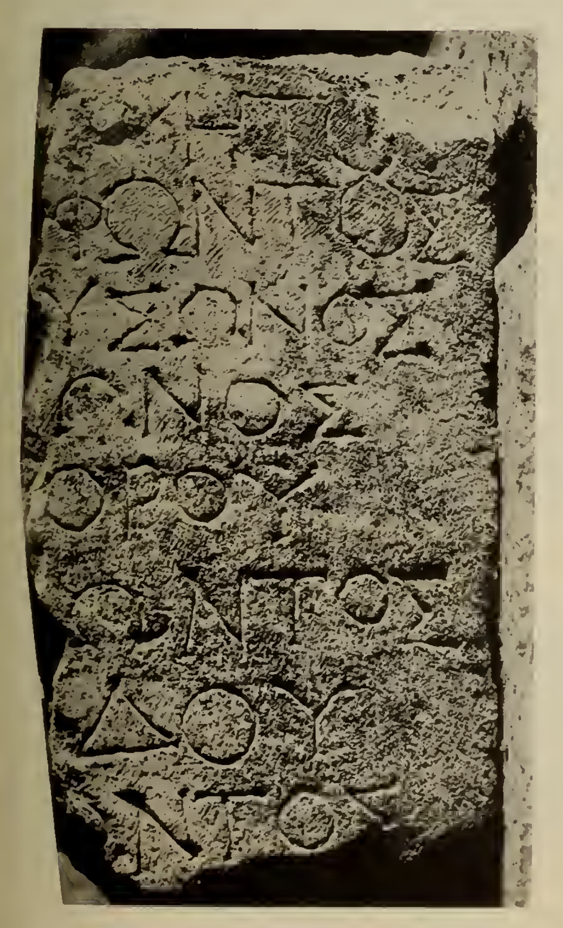
2. nº **206**.



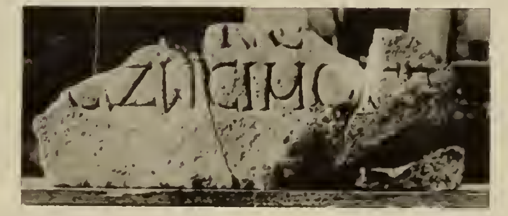
3. nº **207**.



4. nº **203**.



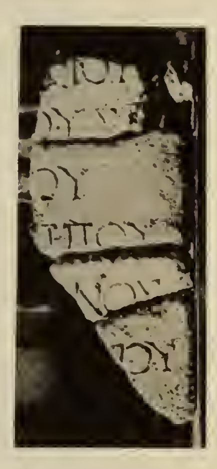
8. nº **210**.



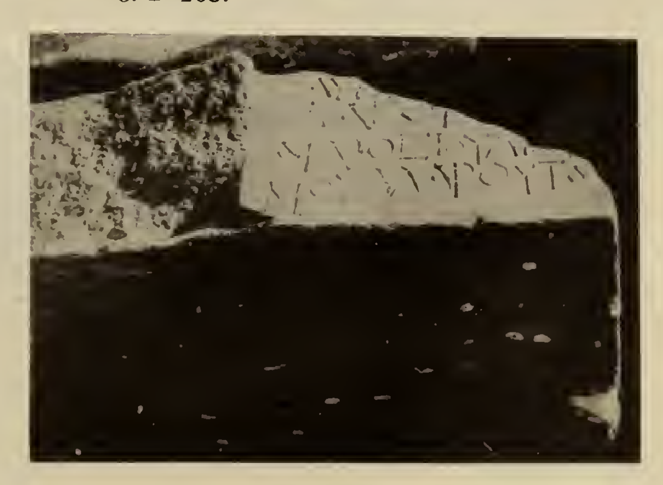
5. nº **211**.



6. nº **208**.



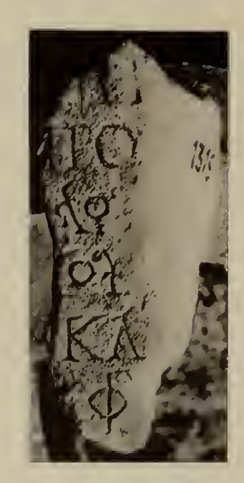
7. nº **209**.



9. nº **212**.



1. n° **213**.



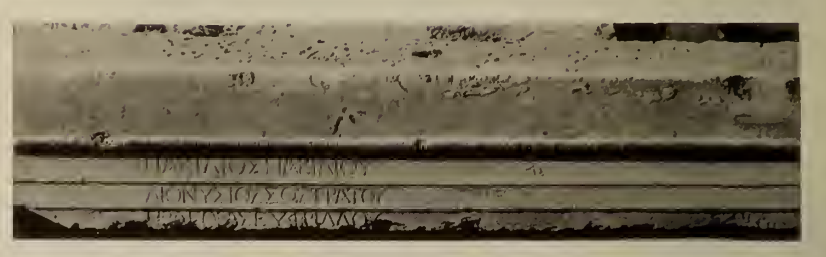
2. n° **214**.



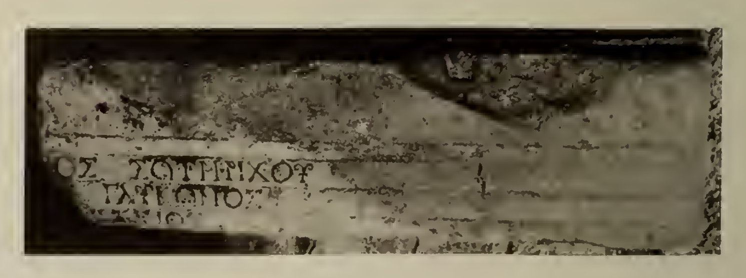
3. n° **215**.



4. n° **216**.



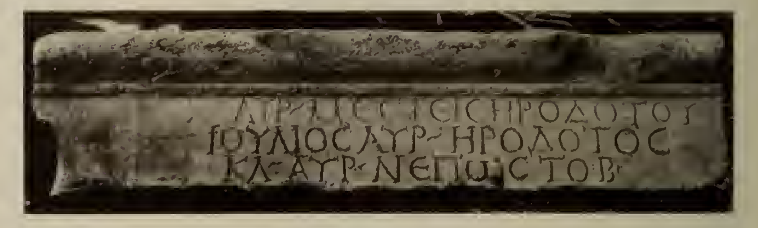
5. n° **218**.



6. n° **219**.




7. n° **217**.



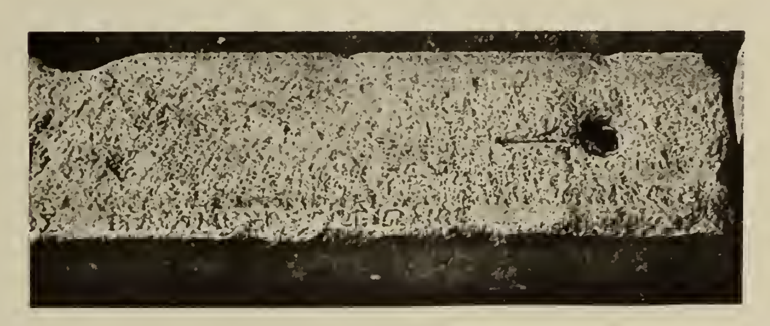

8. *Sup*. 377.



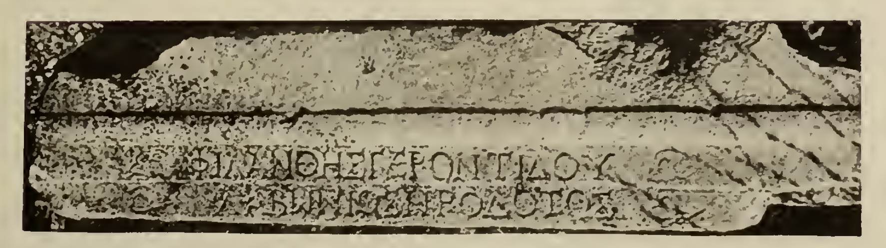
1. n° **221** (en entier).



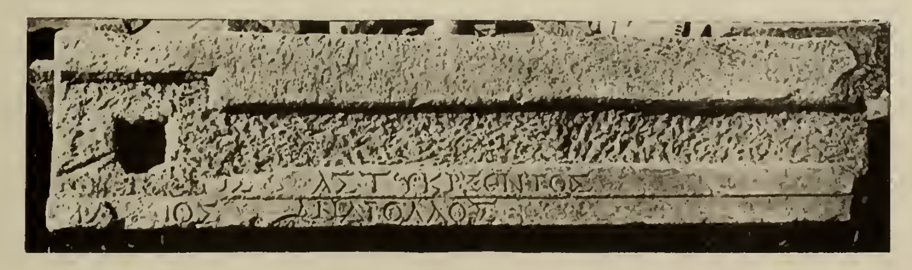
2. n° **221** (partie gauche).



3. n° **221** (partie droite).



4. n° **222**.



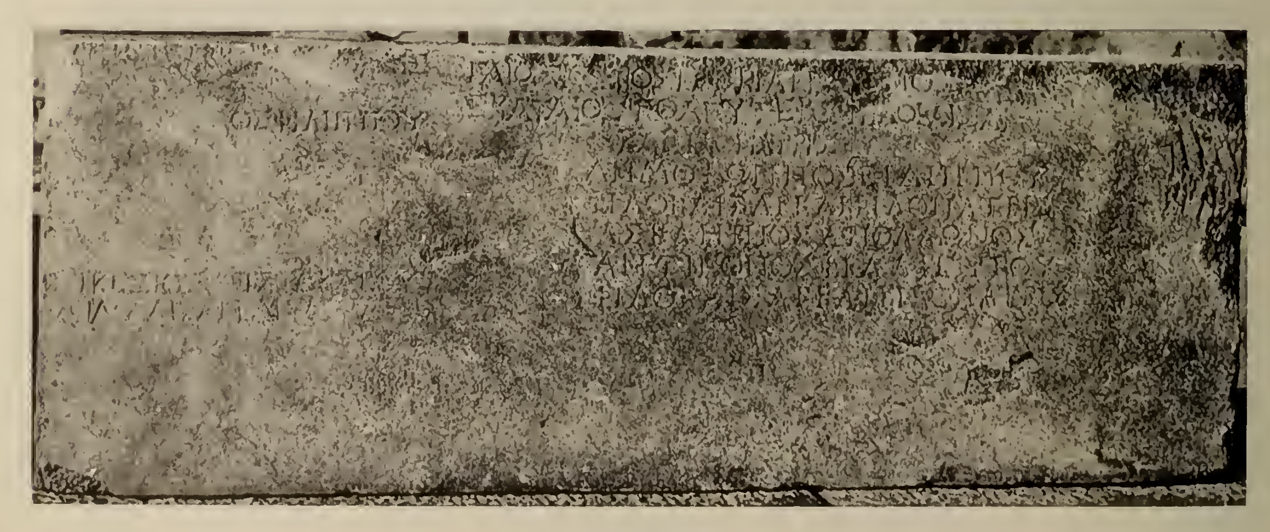
5. n° **223**.



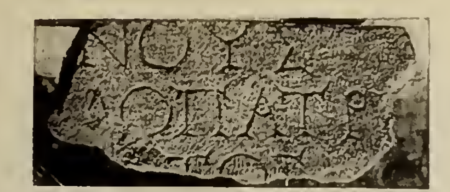
1. n° **224**.



2. *Sup.* 449.



3. n° **225**.



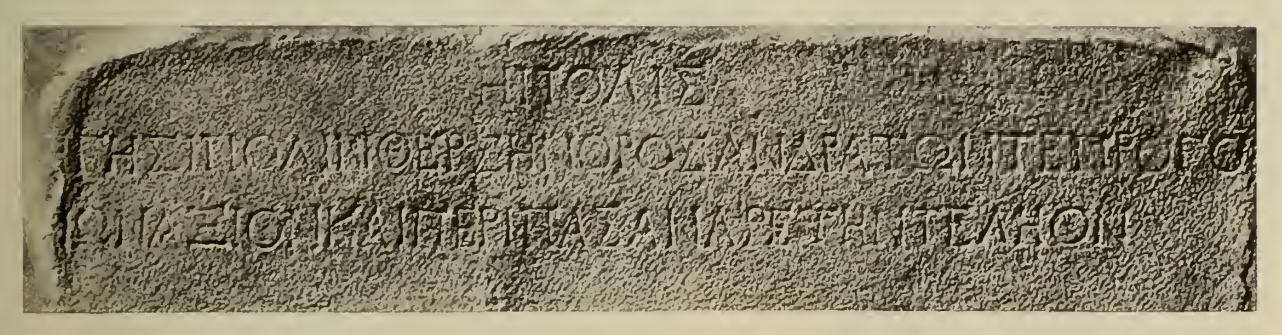
1. n° **228**.



2. n° **229**.



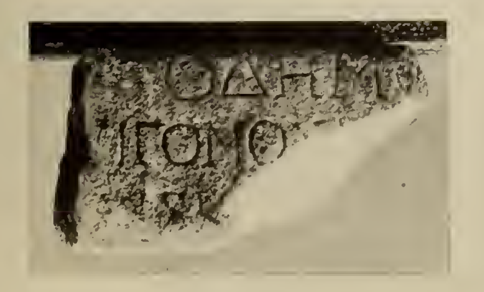

3. n° **233**.




4. n° **232**.



5. n° **234**.



6. n° **235**.




7. n° **231**.



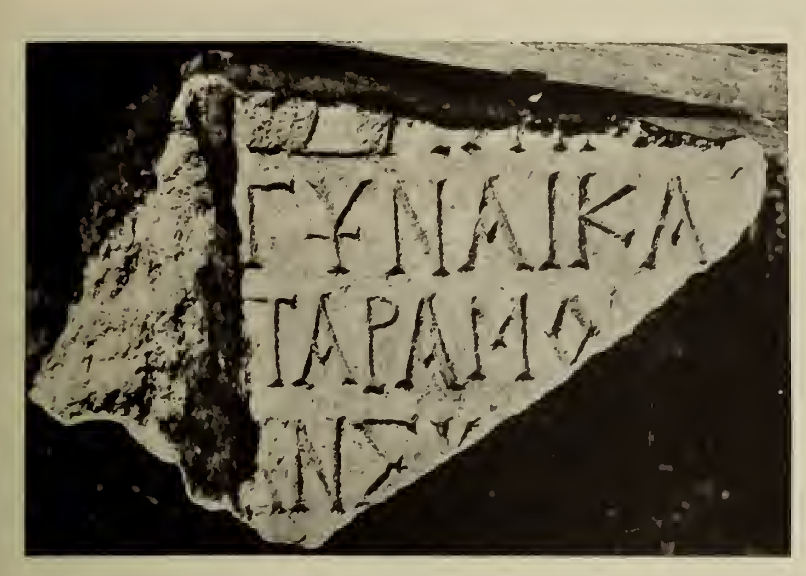
1. *Sup.* 384.



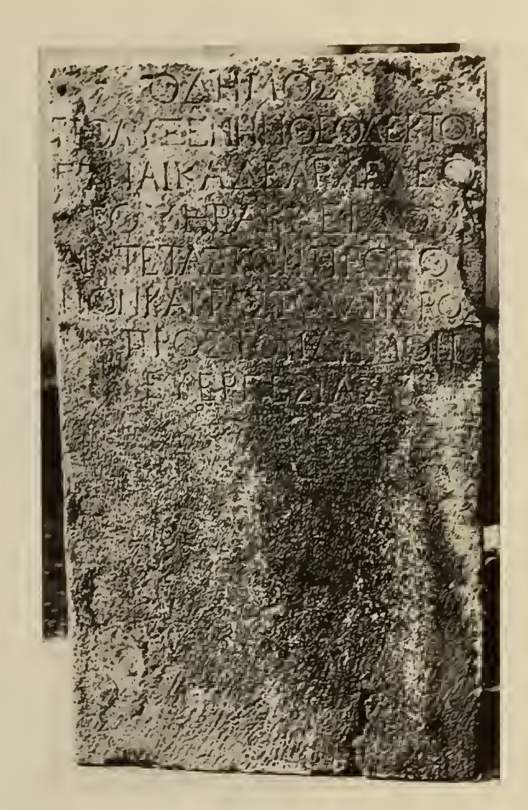
2. *Sup.* 383.



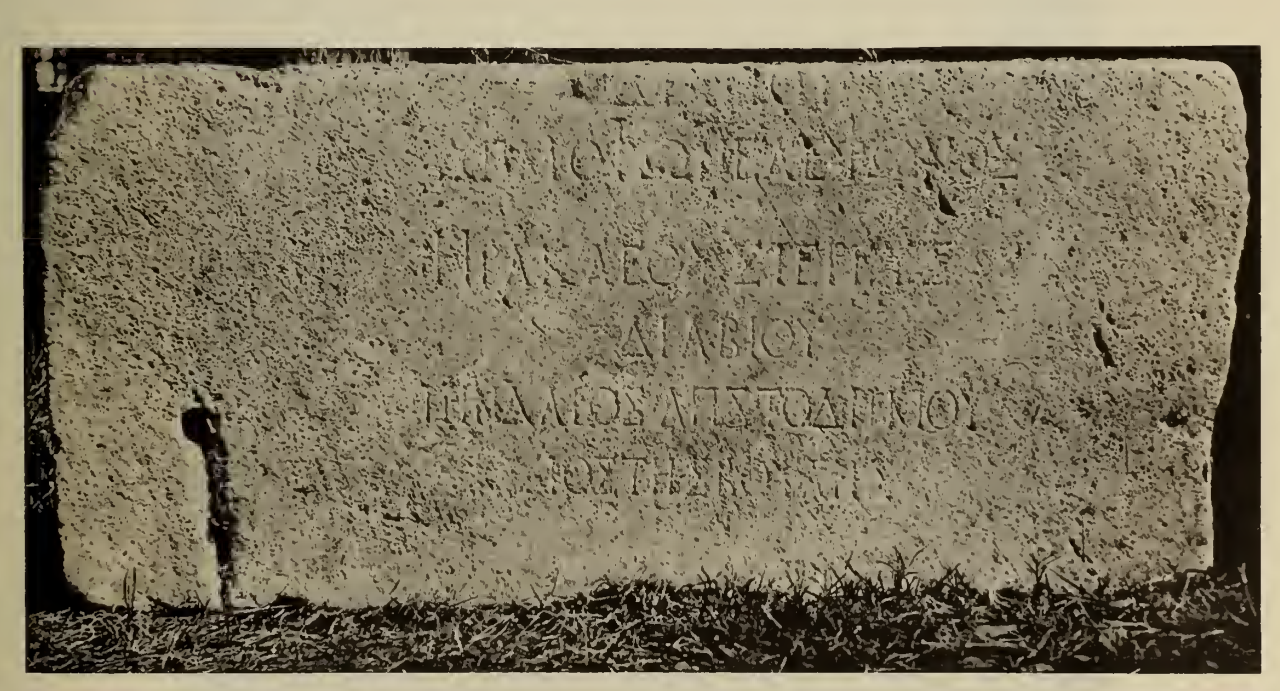
3. *Sup.* 443.



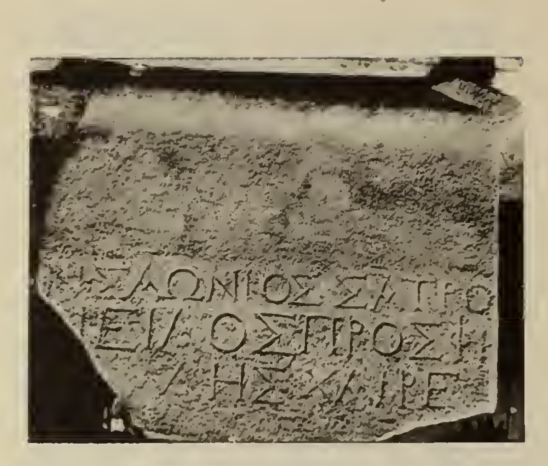

1. n° **236**.



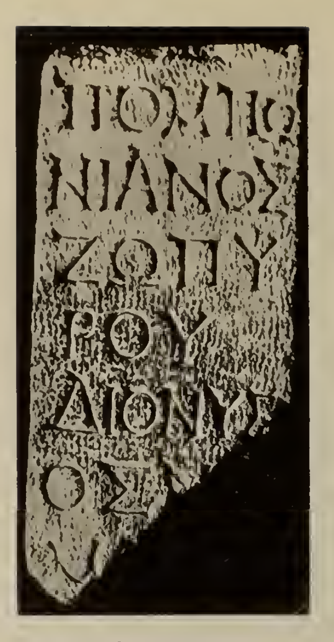
2. n° **237**.



3. n° **238**.



1. n° 239.




2. n° 241.




3. n° 240.



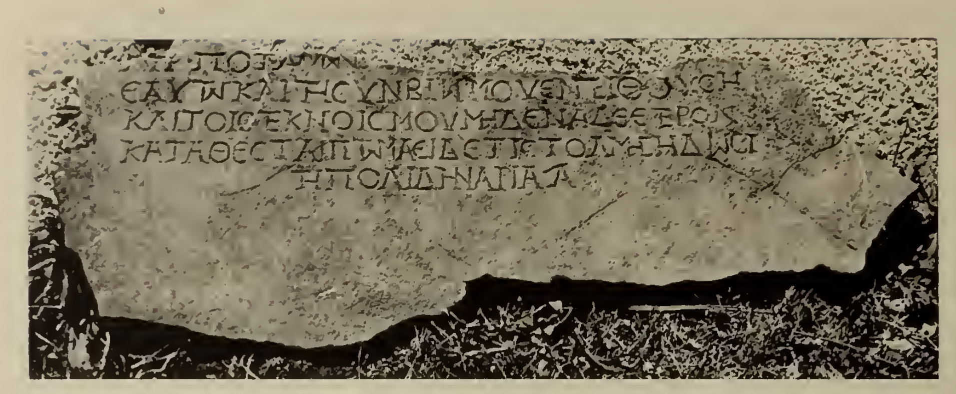
4. n° 242.



1. n° 244.



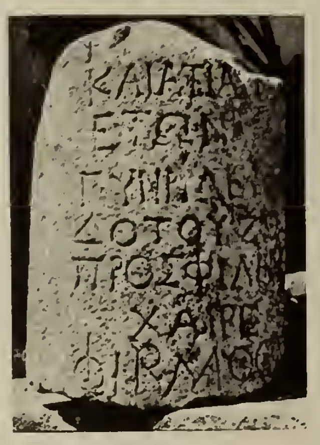

2. n° 245.



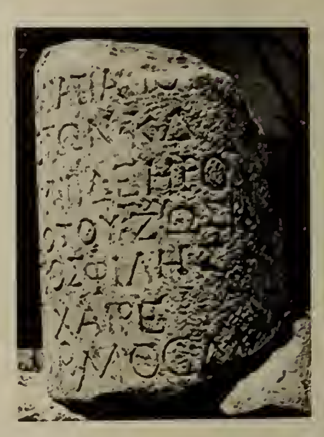
1. n° 246.



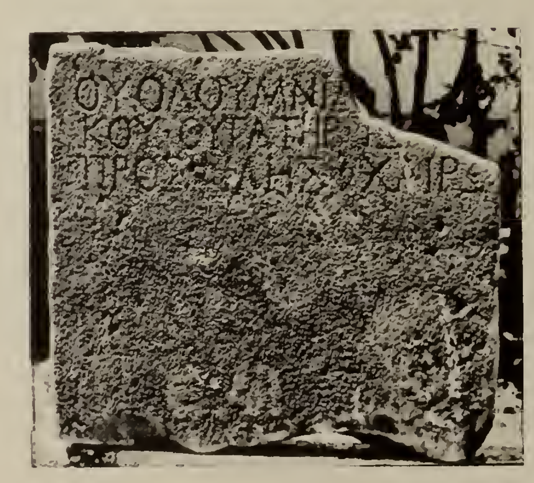
2. n° 243.



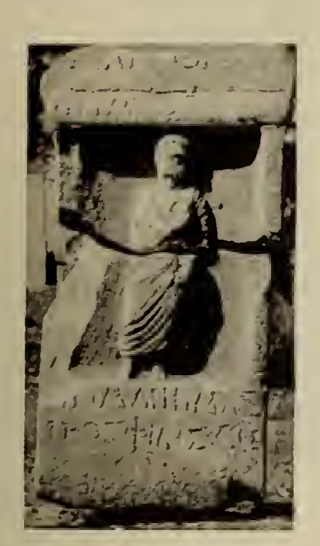
3. n° 248.



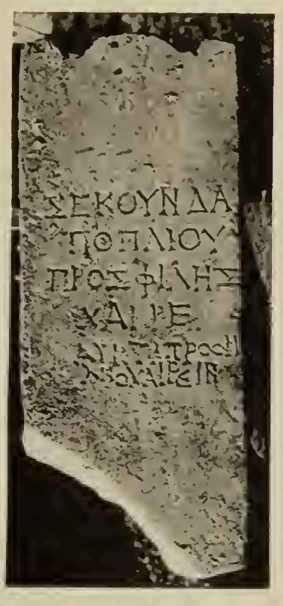
4. n° 248.



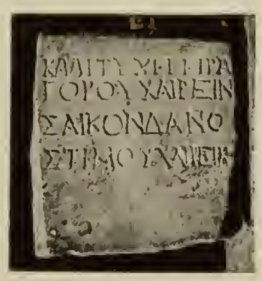
5. n° 249.



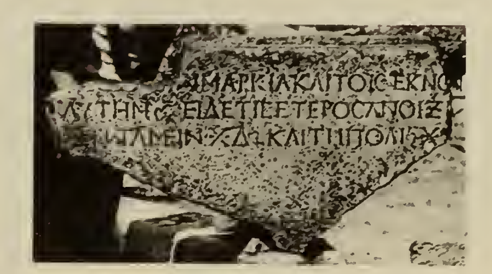
1. n° 250.




2. n° 251.



3. n° 252.



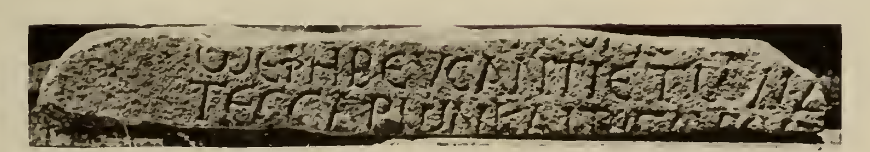
4. n° 253.



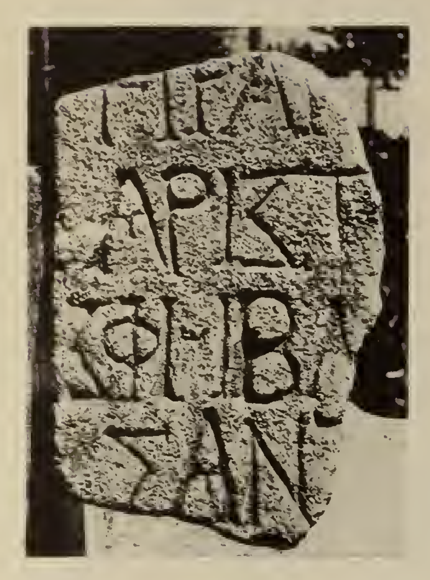
5. n° 256.




6. n° 255.



7. n° 254.



1. n° **261**.



2. n° **257**.



3. n° **258**.




4. n° **262**.



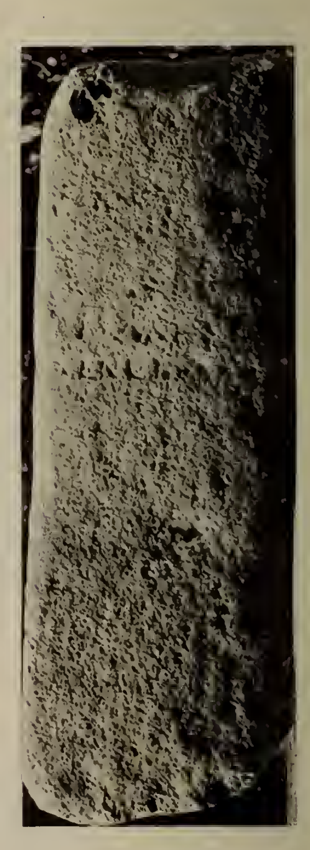
5. n° **264**.




6. n° **265**.




7. n° **267**.



8 n° **268**.



1. n° **269**.

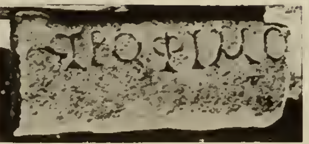


2. n° **270**.

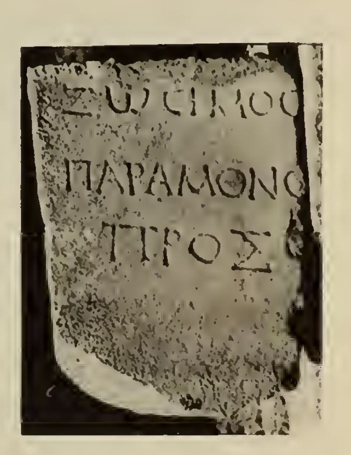
3. n° **273**.

4. n° **271**.

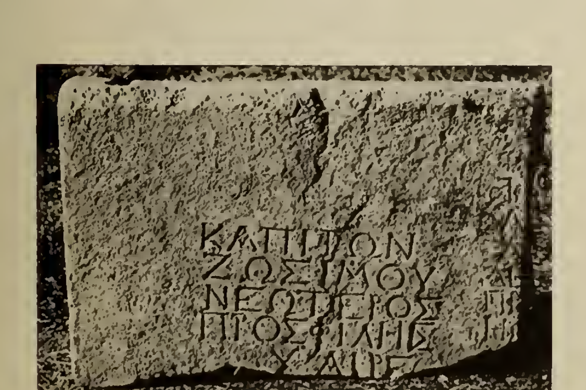




5. n° **275**.



6. n° **277**.



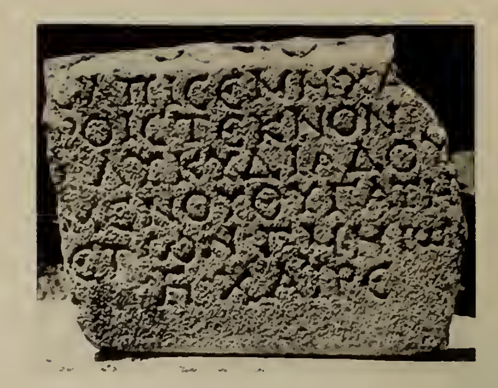
7. n° **278**.



8. n° **279**.



1. n° **282**.



2. n° **283**.



3. n° **285**.



4. n° **287**.



1. nº 289.



2. nº 292.



3. nº 295.

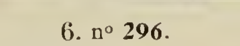


4. nº 290.



5. nº 294.

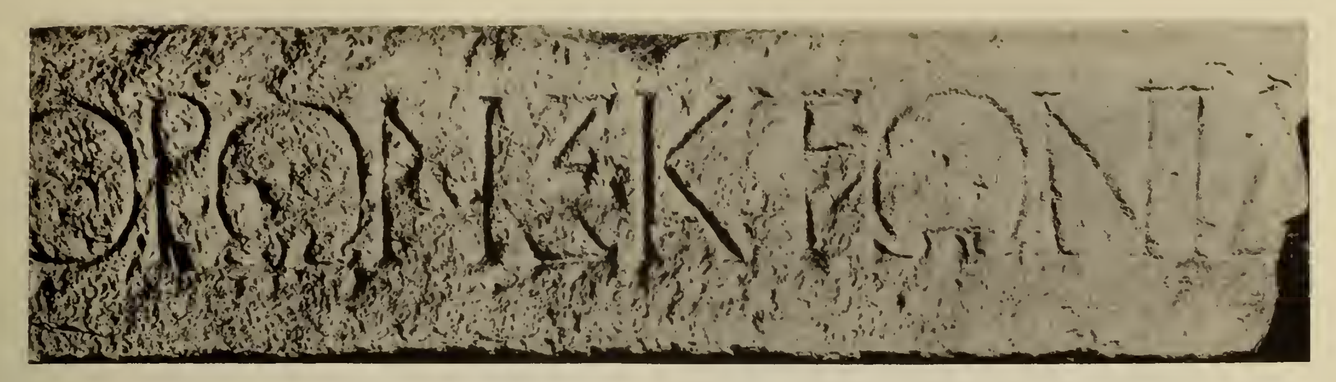




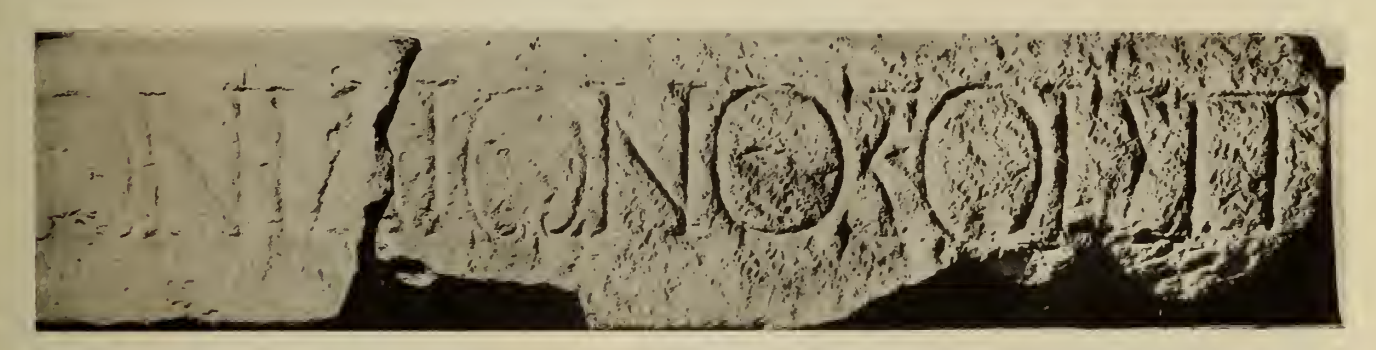
6. nº 296.



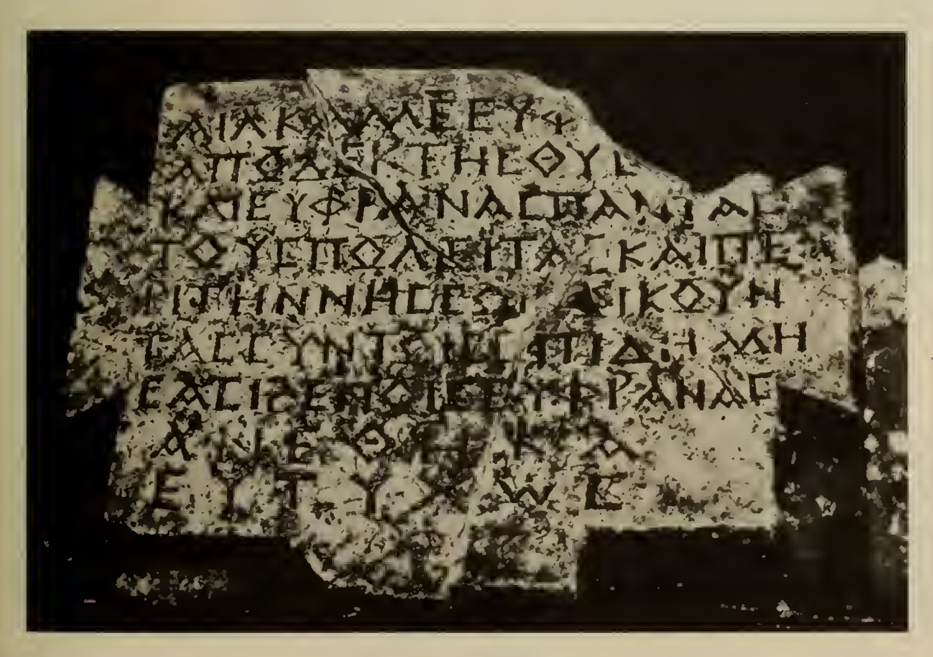
1. nº **300**.
2. *IG*, 455.
3. nº **298**.
4. nº **301**.
5. nº **302**.
6. nº **303**.
7. nº **304**.
8. *Sup*. 500.
9. nº **300**bis.



1. *IG*, 393.



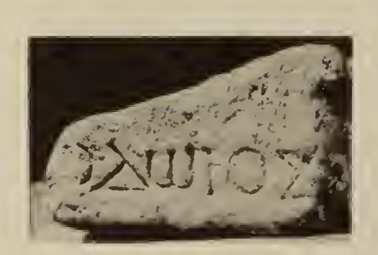
2. *IG*, 394 *c*.



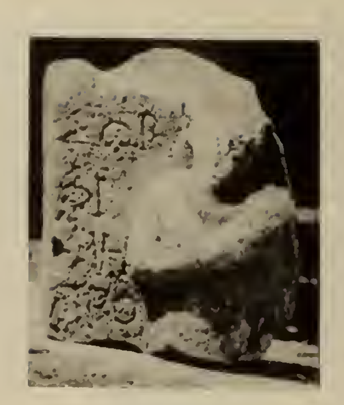
3. *Sup*. 438.



4. *IG*, 369.



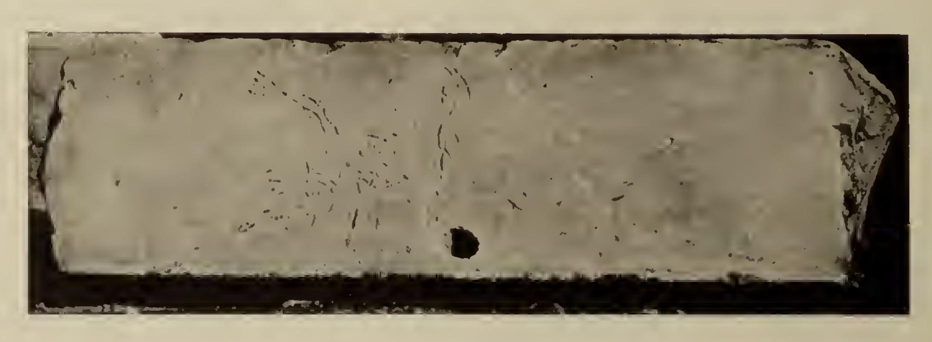
1. n° **306**.



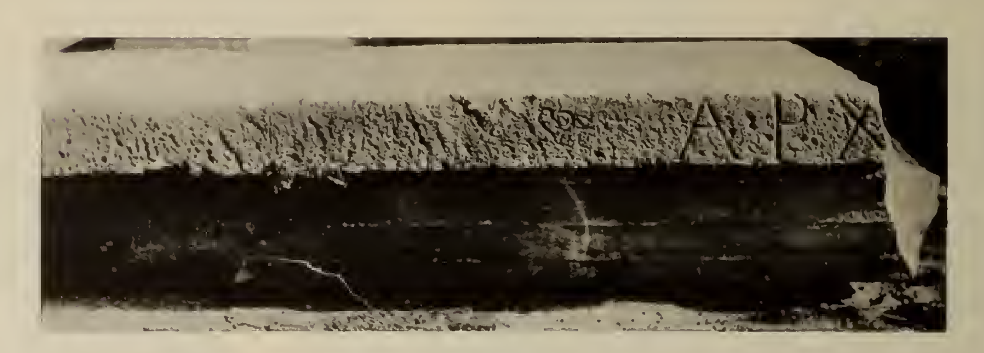
2. n° **307**.



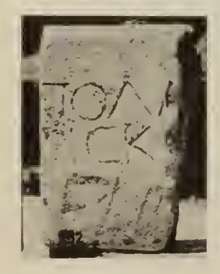
3. n° **308**.



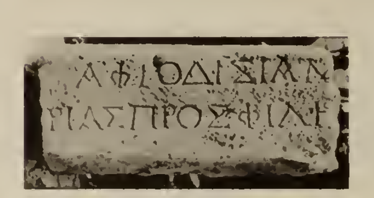
4. n° **259**.



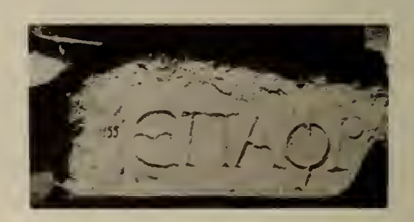
5 n° **259**.



6. n° **310**.



7. n° **312**.



8. n° **314**.




1. n° 311.



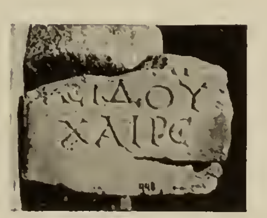
2. n° 313.



3. n° 315.



4. n° 316.




6. n° 318.



5. n° 317.



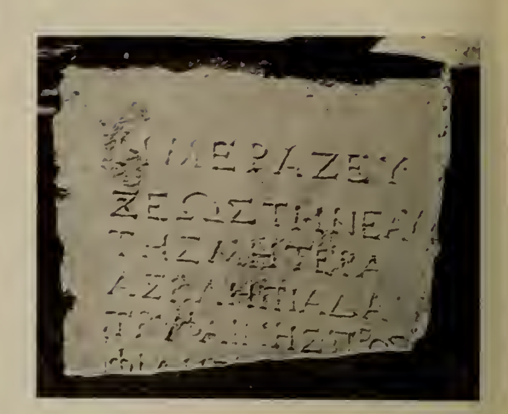
7. n° 319.



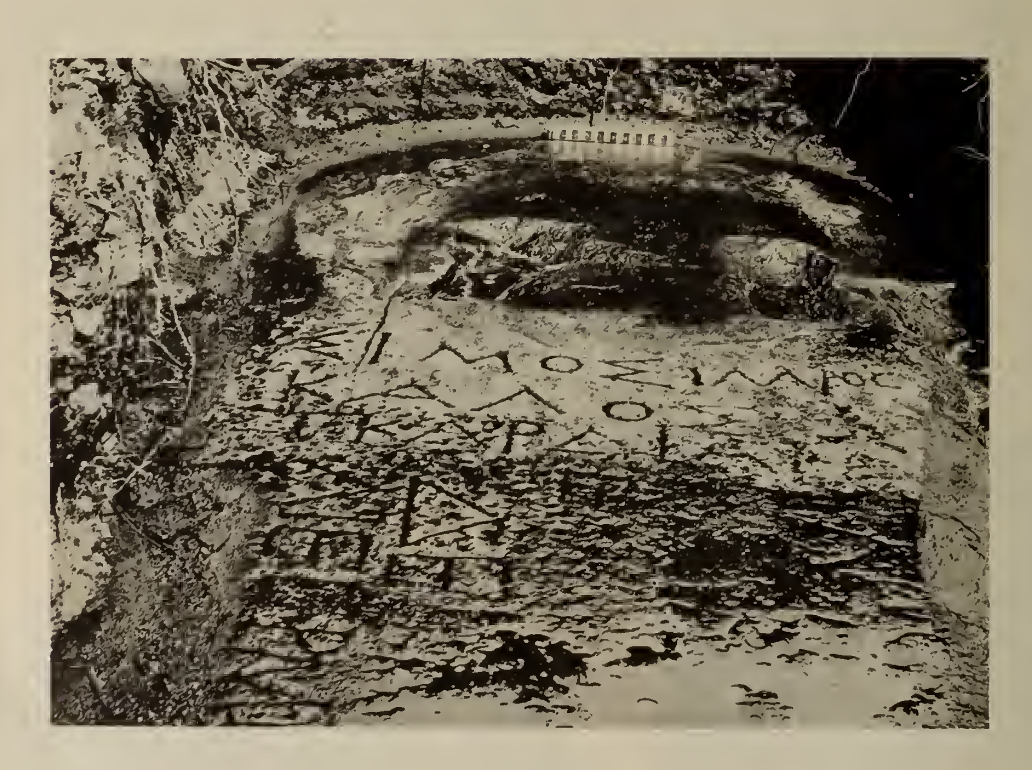
1. n° **320**.



2. n° **322**.



3. n° **321**.



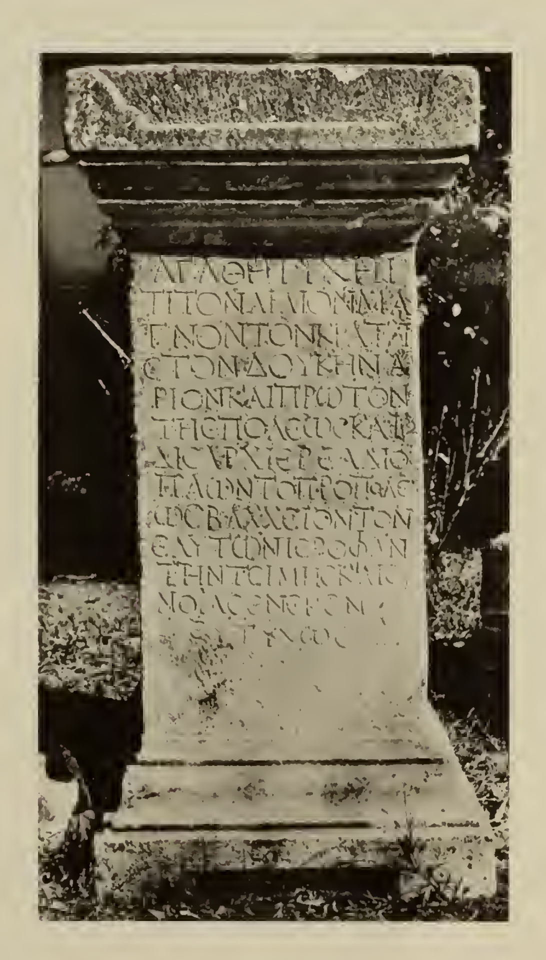
4. *IG*, 591.



1. *Sup.* 479.



2. n° 338.



3. *Sup.* 447.

*IG*, 441.

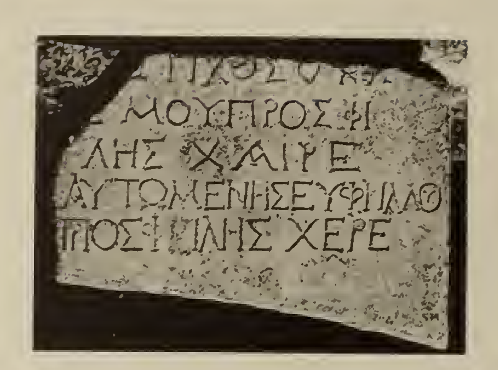
1. n° **334**.



2. n° **328**.



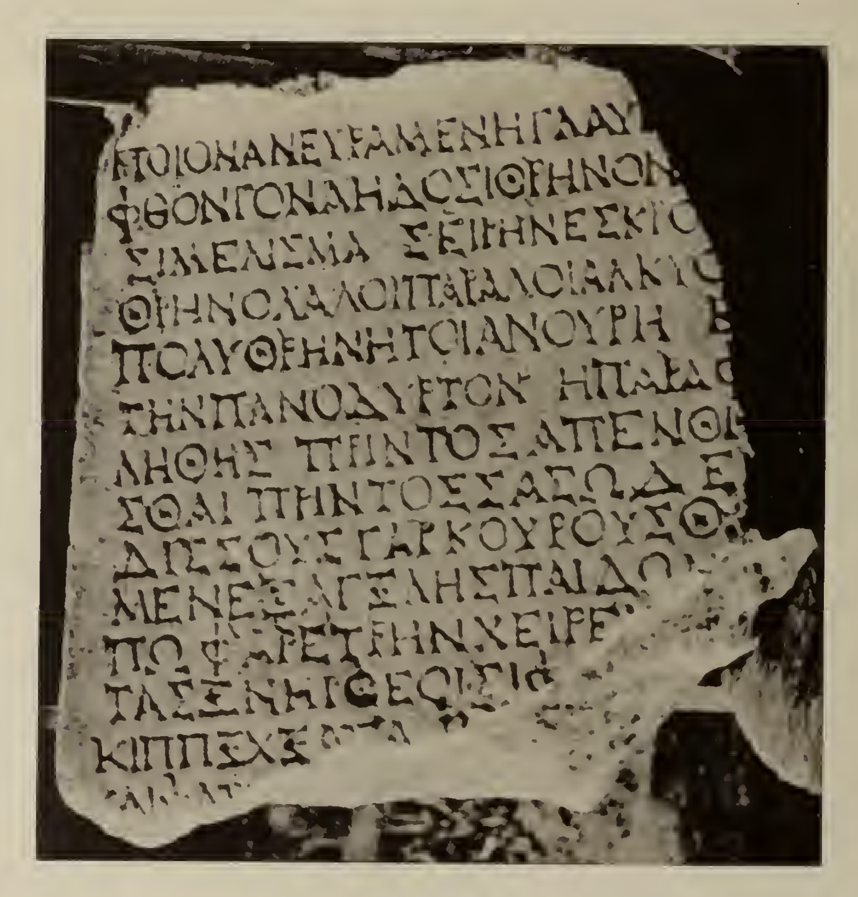
3. n° **148**.



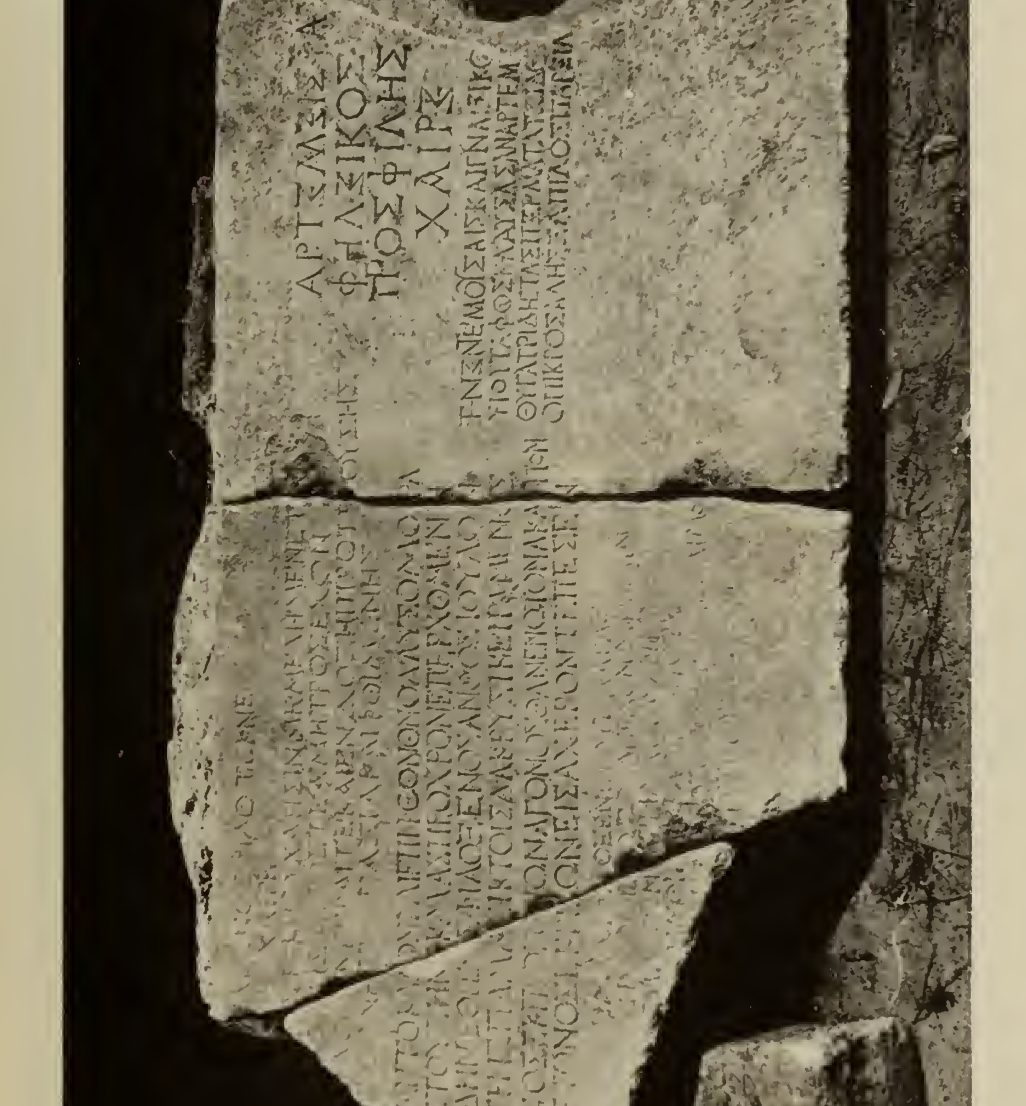
1. n° **329**.



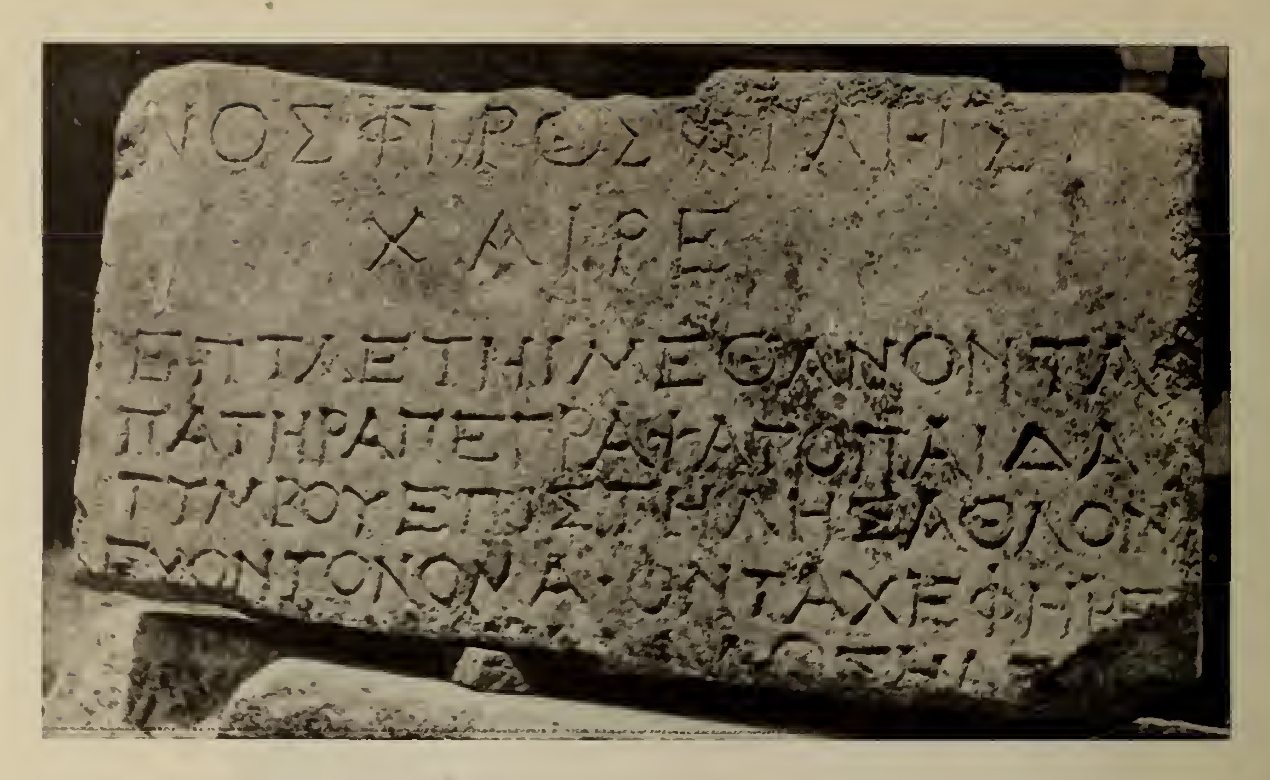
2. n° **331**.



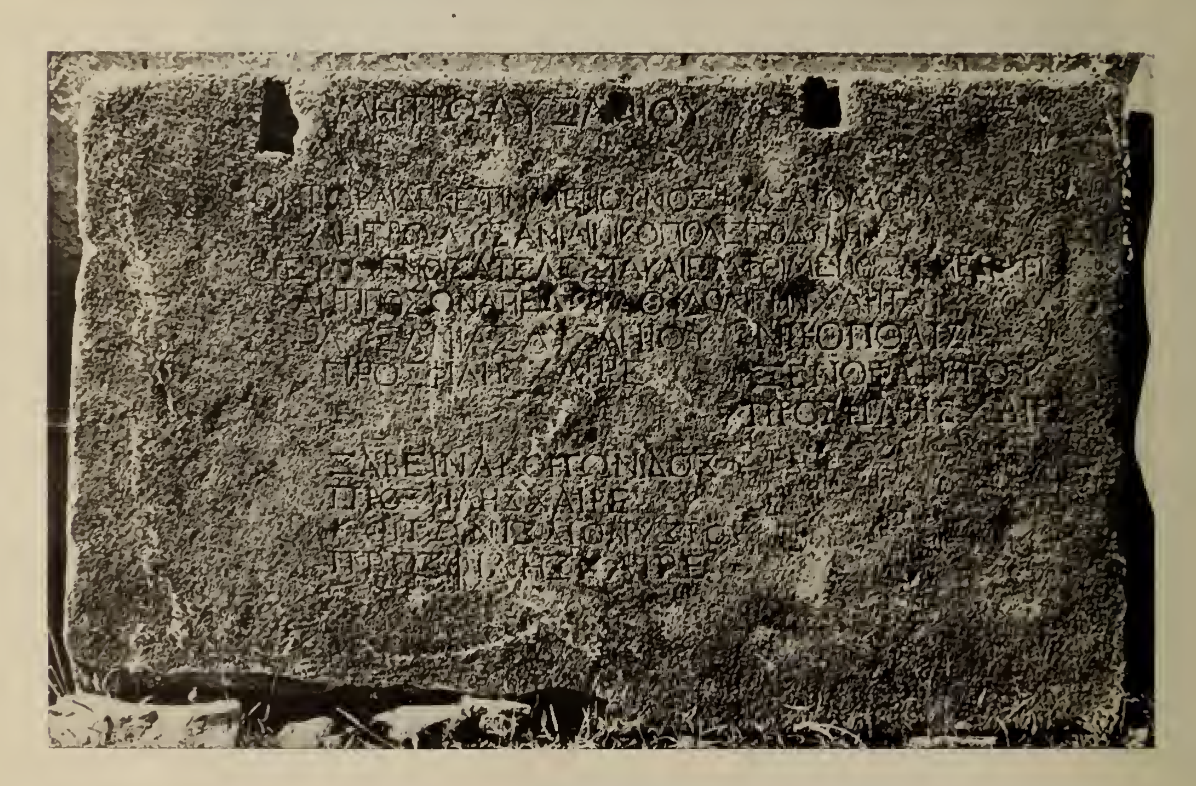
3. *IG*, 445.



Nos **332** et **333**.



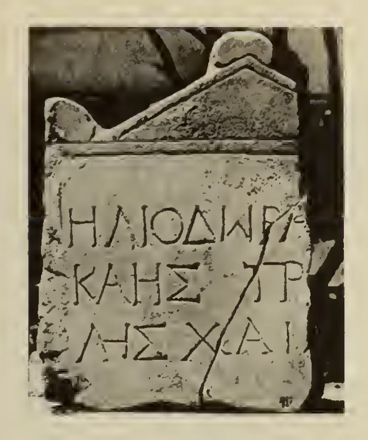
1. n° **337**.



2. n° **336**.



1. n° **339**.




2. n° **340**.



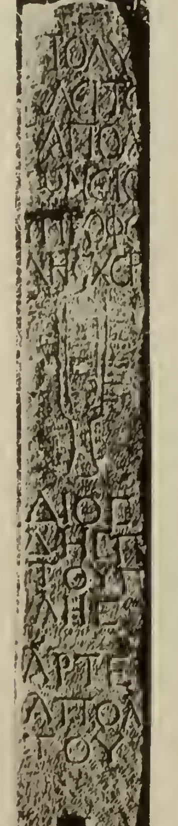
3. n° **342**.



4. n° **344**.




5. n° **345**.



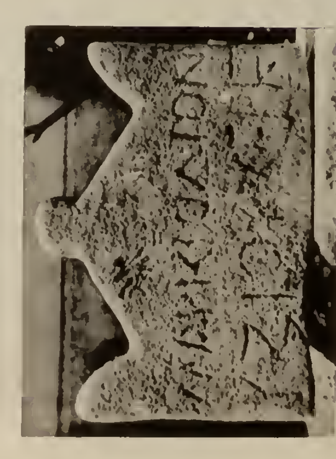
6. n° **339** bis.



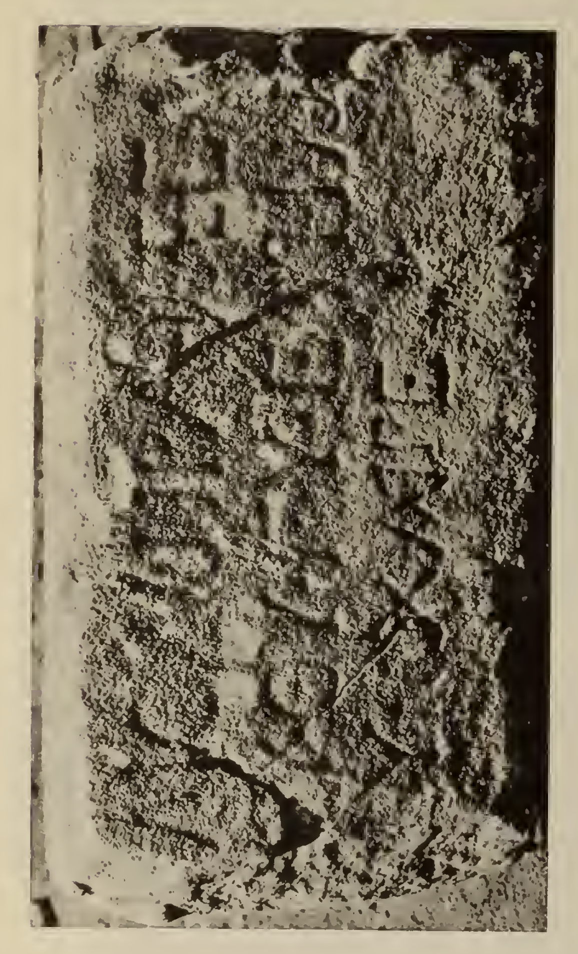

7. *IG*, 478.



1. n° 346.



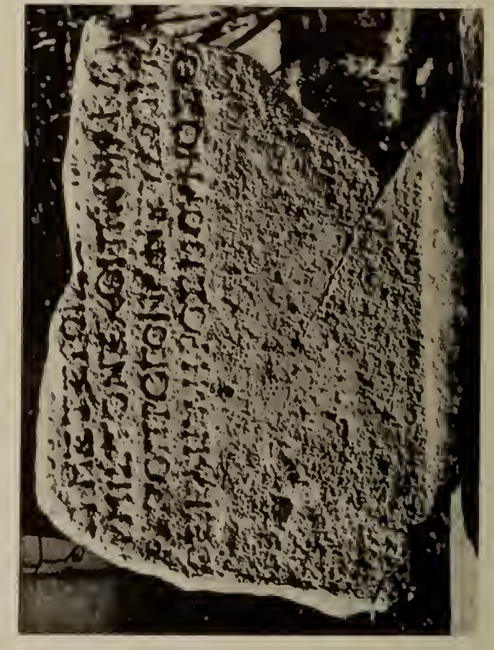
2. n° 347.



3. n° 341.



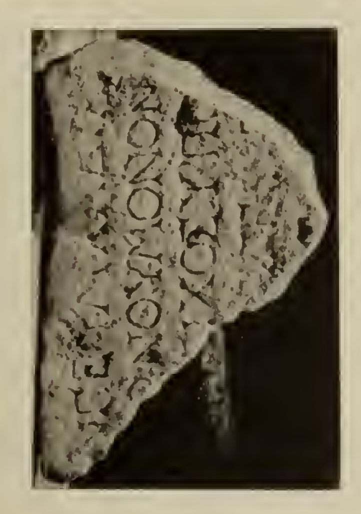
4. n° 348.



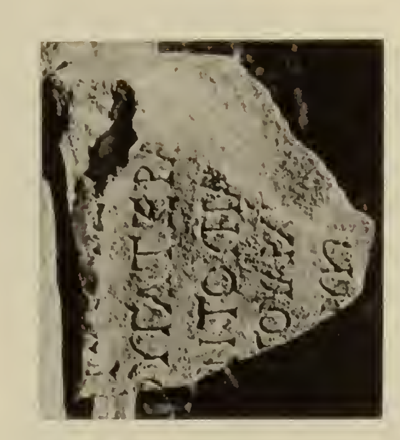
5. n° 350.



6. n° 351.



2. n° **353**.



3. n° **354**.

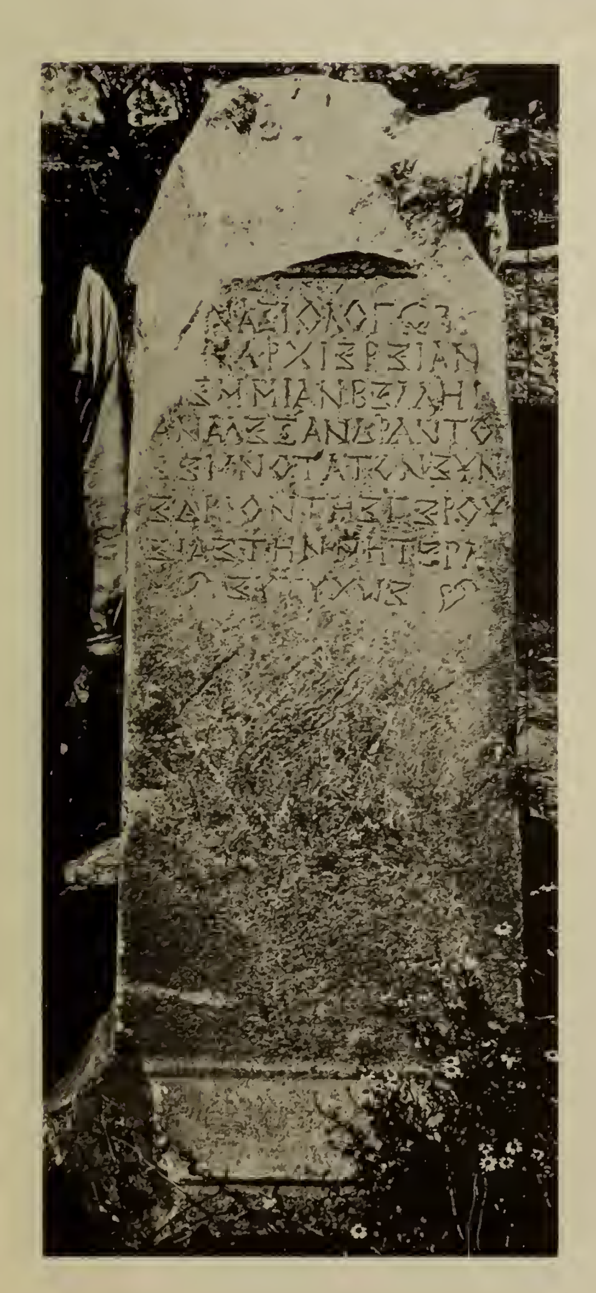
1. n° **349**.



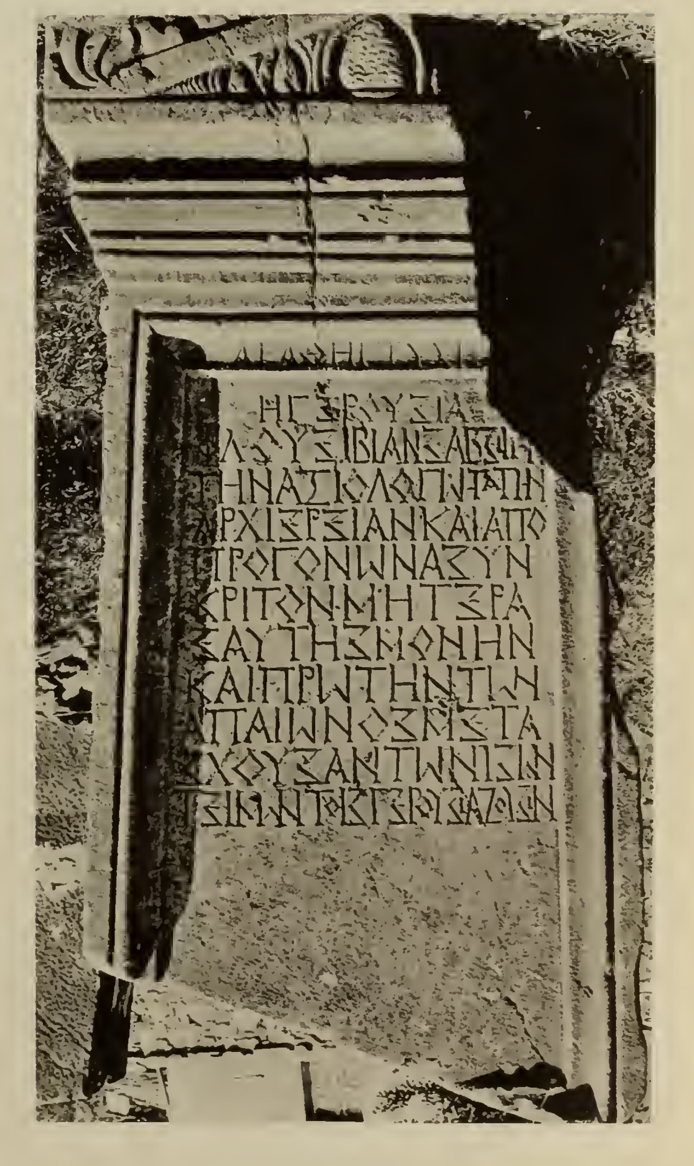
*IG*, 382.



1. n° **356**.



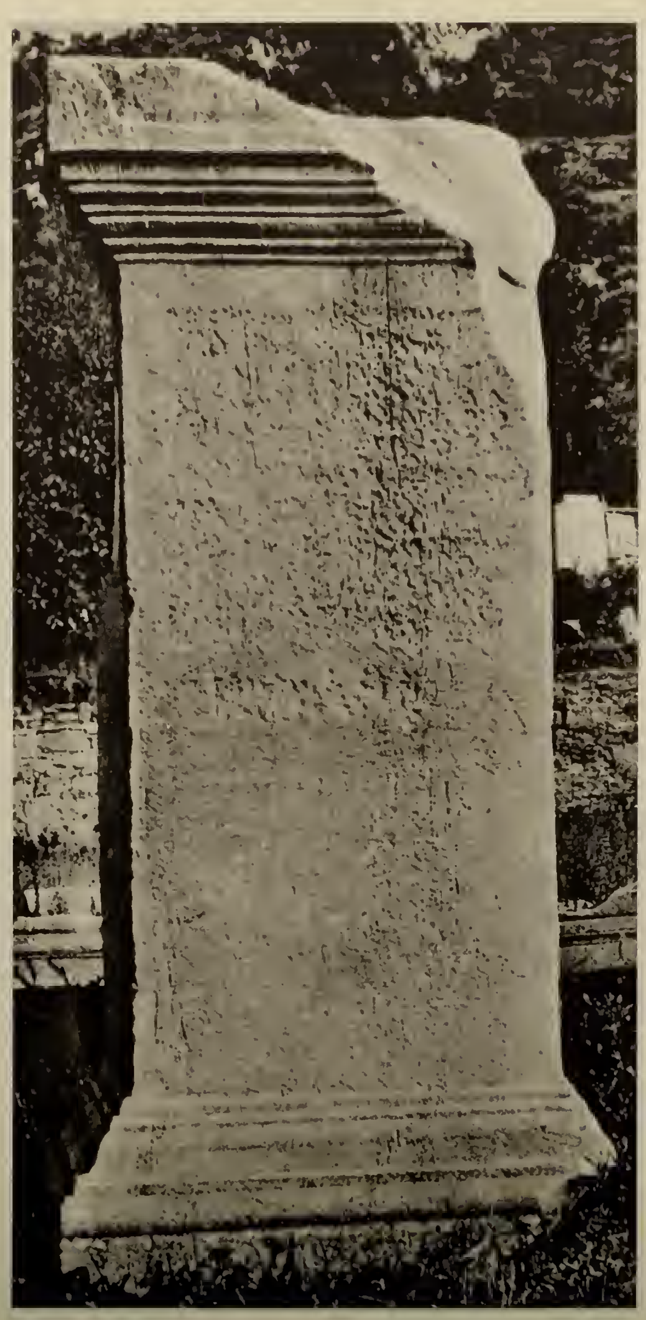
2. *IG*, 388.



3. *IG*, 389.



1. nº 357.



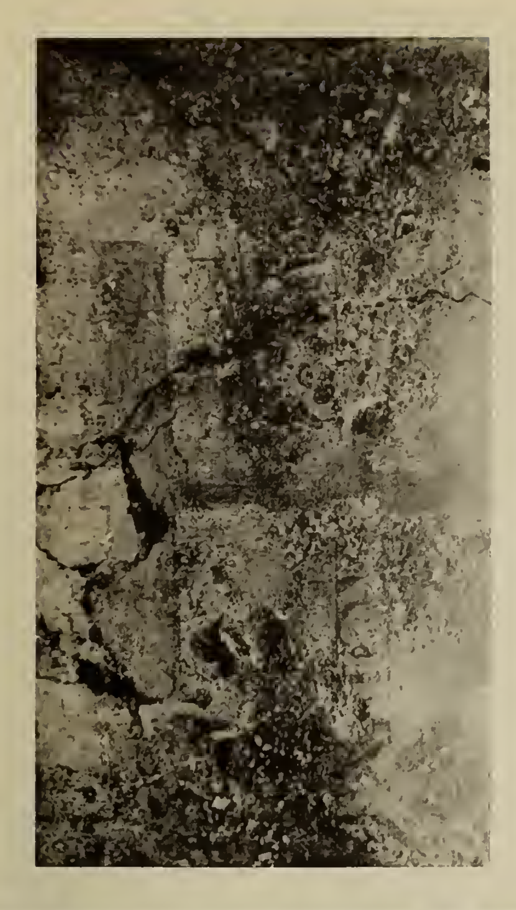
2. nº 359.



3. nº 360.



1. n° 362.

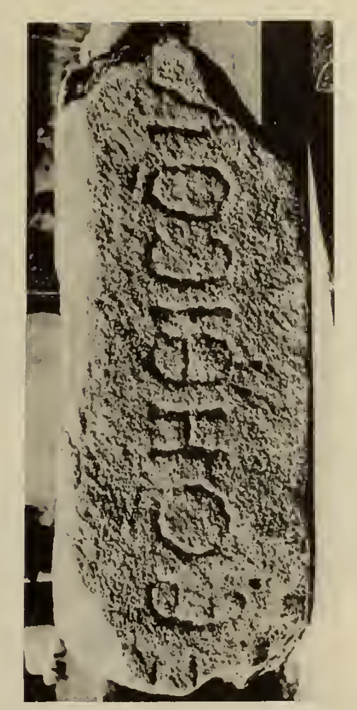


2. n° 363.



3. n° 364.

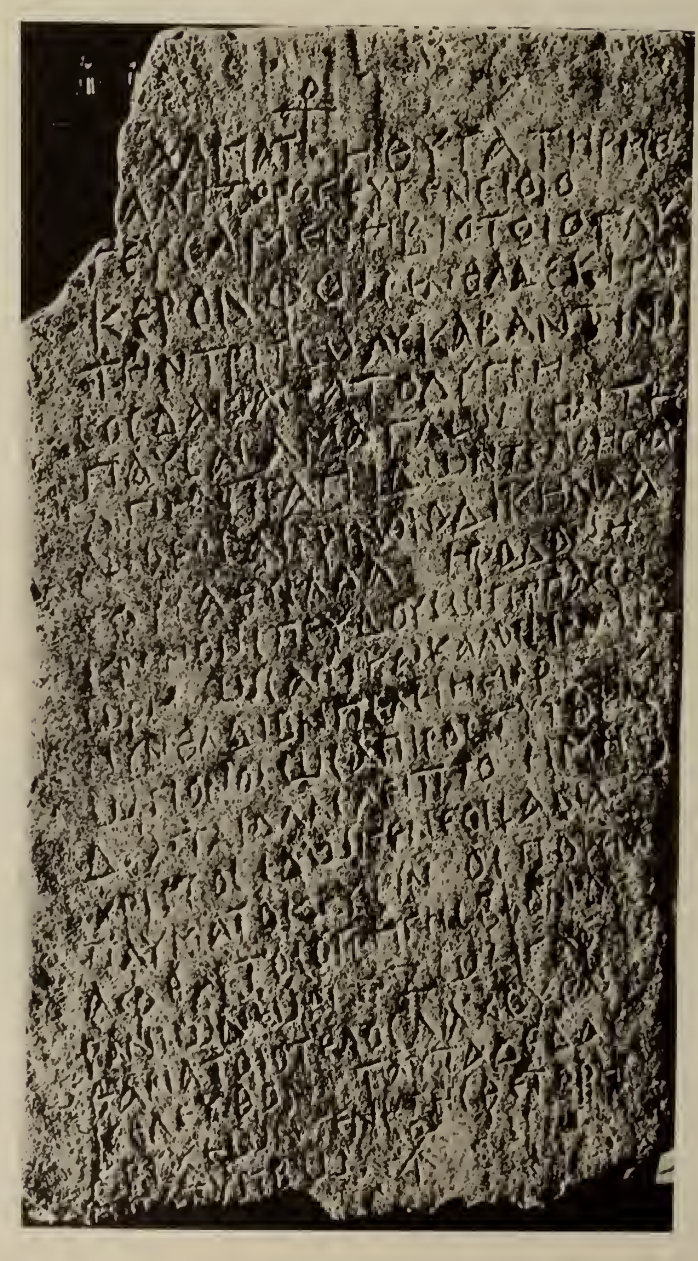
4. n° 365.



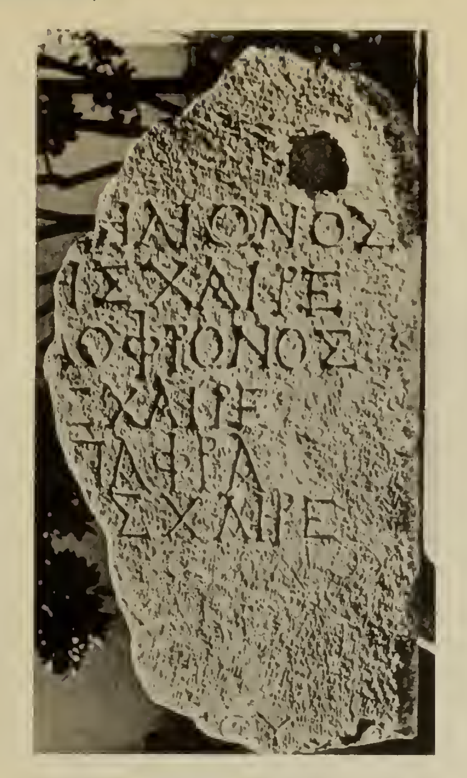
5. n° 369.



1. n° **368**.



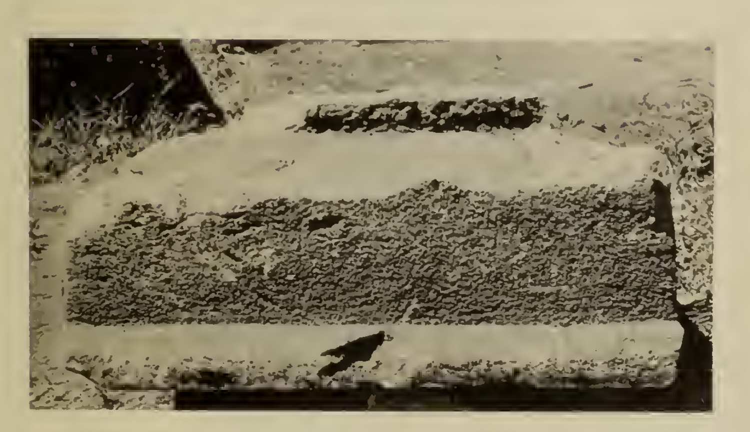
2. n° **370**.



1. nº **395**.



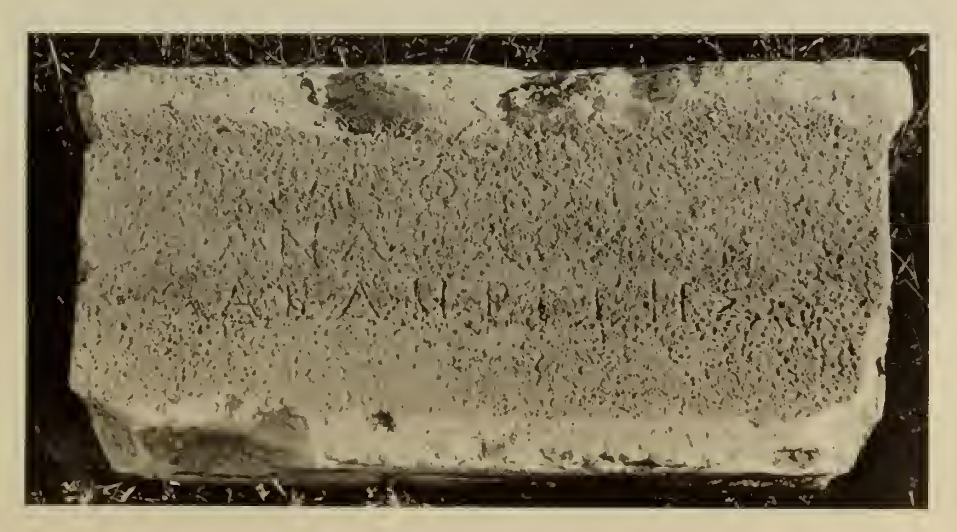
2. nº **405**.



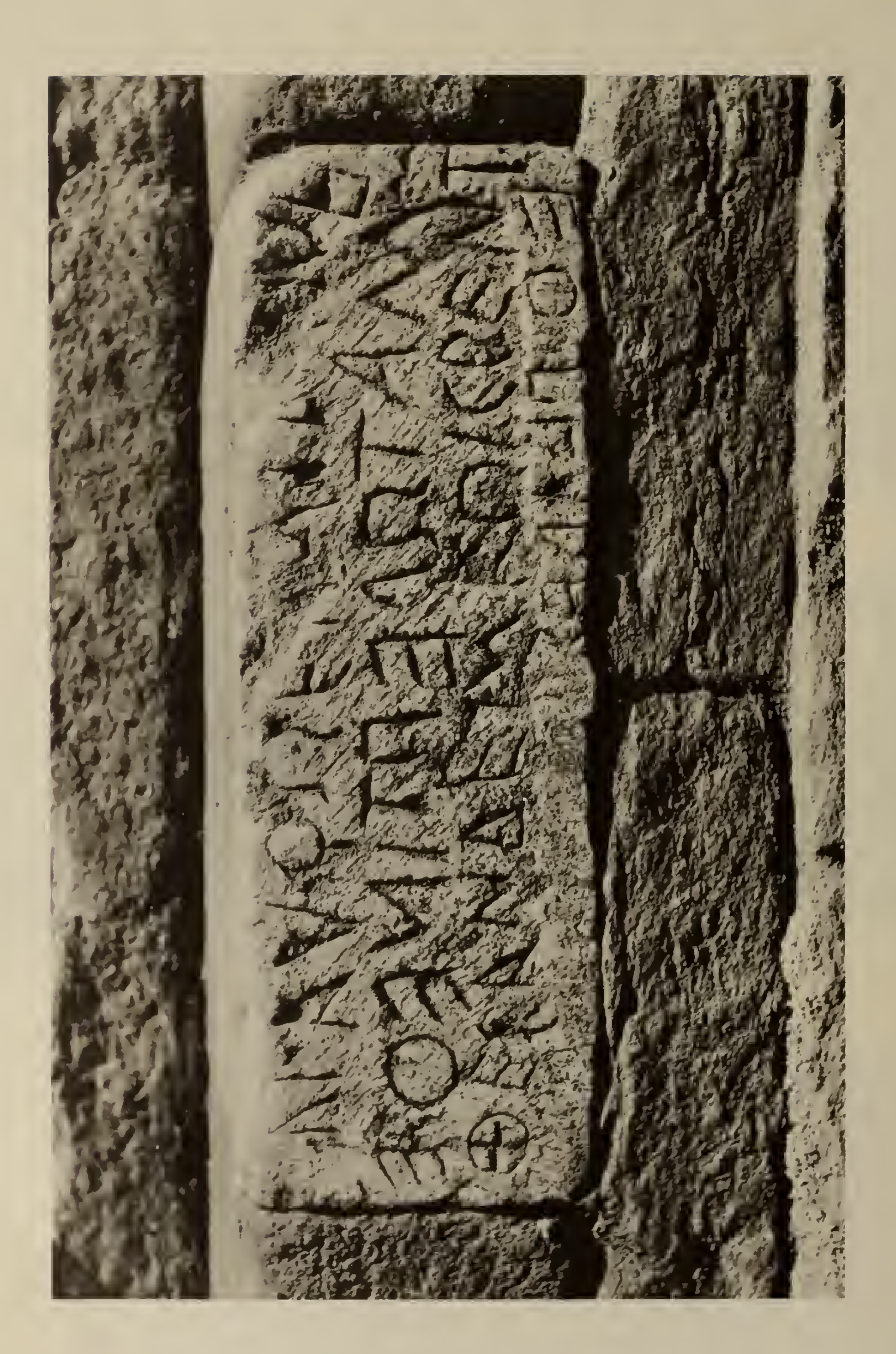
3. nº **410**.



4. nº **407**.



5. nº **411**.



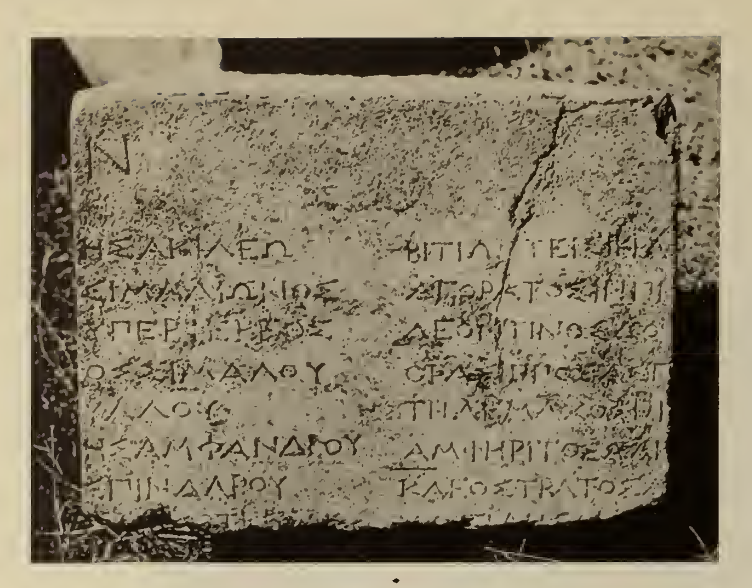
N° **403**, Glaukos, fils de Leptine.



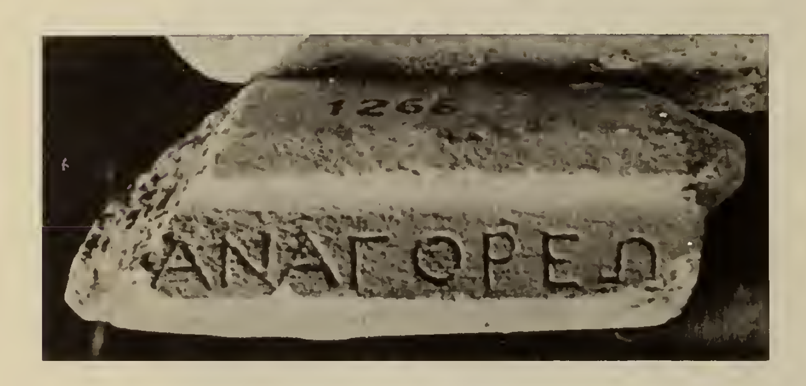
1. n° **404** (en place).



2. n° **404,** dédicace d'Athéna Propylaia.



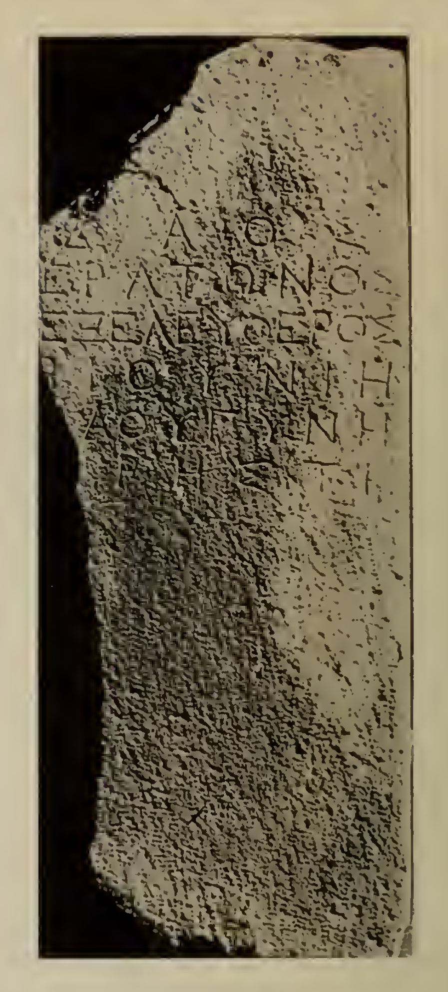
1. n° **406**.



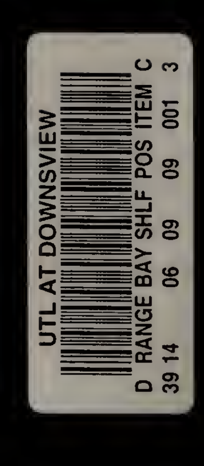

2. n° **409**.



3. n° **412**.



4. n° **413**.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 06 09 09 001 3